colloque

DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES À LA LECTURE PUBLIQUE

sous la direction d'Agnès Sandras

PRESSES DE L'ENSSIB
PAPIERS



Presses de l'enssib

Des bibliothèques populaires à la lecture publique

Agnès Sandras (dir.)

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.12308
Éditeur : Presses de l'enssib
Lieu d'édition : Villeurbanne
Année d'édition : 2014
Date de mise en ligne : 14 octobre 2020
Collection : Papiers
EAN électronique : 9782375460009

https://books.openedition.org

Édition imprimée
EAN (Édition imprimée) : 9791091281560
Nombre de pages : 544

Référence électronique
SANDRAS, Agnès (dir.). *Des bibliothèques populaires à la lecture publique.* Nouvelle édition [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2014 (généré le 18 octobre 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pressesenssib/12308>. ISBN : 9782375460009. DOI : https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.12308.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

RÉSUMÉS

Les changements politiques et socioculturels amènent au XIXe siècle une demande croissante de lecture, qu'elle soit instructive ou récréative. Les bibliothèques dites « populaires » sont alors mises en place pour tenter de répondre à ces besoins. Trop laïques pour certains, trop cléricales pour d'autres, trop « populaires » enfin, leur histoire a fait l'objet d'un profond oubli pendant la longue première moitié du XXe siècle. Qui étaient les lecteurs de la France rurale, comment les publics cohabitaient-ils, pourquoi le service de prêt de livres s'est-il progressivement répandu, comment les autorités considéraient-elles ces nouvelles institutions… ?
Pour la première fois, dans la continuité des travaux de Noë Richter puis du colloque, en 1984, porté par la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement de Paris, cette nouvelle étude scientifique rend compte de ce corpus méconnu des bibliothèques.
À la fois analyse historique approfondie et investigations sociologiques sur les publics, à partir de l'examen des archives de plusieurs établissements français, cet ouvrage explore la naissance et le développement des bibliothèques dites populaires en Belgique et en Grande-Bretagne et présente une déclinaison de ce type d'établissement dans l'Argentine d'aujourd'hui.
À l'heure des interrogations sur l'évolution du modèle des bibliothèques publiques, des questionnements sur leur rôle social, cet ouvrage, dirigé par Agnès Sandras, historienne et conservatrice des bibliothèques à la Bibliothèque nationale de France, rassemble les contributions d'auteurs de tous horizons (historiens, sociologues, personnels scientifiques des bibliothèques, doctorants et chercheurs confirmés…), en posant les jalons d'une recherche sur la généalogie de la lecture publique contemporaine.

AGNÈS SANDRAS (DIR.)

Conservatrice des bibliothèques, chargée des collections d'histoire de France, Bibliothèque nationale de France. Historienne, chercheur associée au centre Zola (Institut des textes et manuscrits modernes, ITEM-CNRS).

colloque

DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES À LA LECTURE PUBLIQUE

sous la direction d'Agnès Sandras



PRESSES DE L'ENSSIB
PAPIERS

colloque

Les changements politiques et socioculturels amènent au XIXe siècle une demande croissante de lecture, qu'elle soit instructive ou récréative. Les bibliothèques dites « populaires » sont alors mises en place pour tenter de répondre à ces besoins. Trop laïques pour certains, trop cléricales pour d'autres, trop « populaires » enfin, leur histoire a fait l'objet d'un profond oubli pendant la longue première moitié du XXe siècle.

Qui étaient les lecteurs de la France rurale, comment les publics cohabitaient-ils, pourquoi le service de prêt de livres s'est-il progressivement répandu, comment les autorités considéraient-elles ces nouvelles institutions... ?

Pour la première fois, dans la continuité des travaux de Noë Richter puis du colloque, en 1984, porté par la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement de Paris, cette nouvelle étude scientifique rend compte de ce corpus méconnu des bibliothèques.

À la fois analyse historique approfondie et investigations sociologiques sur les publics, à partir de l'examen des archives de plusieurs établissements français, cet ouvrage explore la naissance et le développement des bibliothèques dites populaires en Belgique et en Grande-Bretagne et présente une déclinaison de ce type d'établissement dans l'Argentine d'aujourd'hui.

À l'heure des interrogations sur l'évolution du modèle des bibliothèques publiques, des questionnements sur leur rôle social, cet ouvrage, dirigé par Agnès Sandras, historienne et conservatrice des bibliothèques à la Bibliothèque nationale de France, rassemble les contributions d'auteurs de tous horizons (historiens, sociologues, personnels scientifiques des bibliothèques, doctorants et chercheurs confirmés...), en posant les jalons d'une recherche sur la généalogie de la lecture publique contemporaine.

ISBN 979-10-91281-57-7 / ISSN 2114-6551 / prix 25,20 euros

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

www.enssib.fr/presses/
Prix : 25,20 €
ISBN 979-10-910281-56-0
ISSN 2114-6551

Ont contribué à cet ouvrage :

Isabelle Antonutti
Alan R. H. Baker
Hind Bouchareb
Marie-Françoise Cachin
Loïc Chalmel
Fabrice Chambon
Carole Christen
Claude Collard
Pierre Farouilh*
Jean-Rémi François
Marie Galvez
Annick Guinery
Hélène Lanusse-Cazalé
Bruno Liesen
Danièle Majchrzak*
Étienne Naddeo
Charlotte Perrot-Dessaux
Denis Saillard
Agnès Sandras
Charles-Éloi Vial

* Un bonus numérique est disponible sur le site des Presses de l'enssib à l'adresse suivante : < http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique >.
Il comprend, notamment, la contribution de Pierre Farouilh et Danièle Majchrzak, « Registre des premiers lecteurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement : édition critique ».

Des bibliothèques populaires à la lecture publique [Texte imprimé] / sous la direction d'Agnès Sandras. – Villeurbanne : Presses de l'enssib, cop. 2014. – 1 vol. (544 p.) ; 23 cm. (Collection Papiers)
ISBN 979-10-91281-56-0. (br.) : 42 €

Rameau :
Bibliothèques publiques – Études comparatives
Bibliothèques publiques – France – Histoire
Livres et lecture – France – 19e siècle
Livres et lecture – France – 20e siècle
Culture populaire – France – 19e siècle
Culture populaire – France – 20e siècle

Dewey : 027.4
027.009

Notice rédigée par la bibliothèque de l'enssib.

© enssib, 2014.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

SOMMAIRE

Avant-propos
par Agnès Sandras

Introduction générale
par Agnès Sandras

Partie I. Pourquoi des « bibliothèques populaires » ? Quand lire ou emprunter un livre pouvait relever de la gageure au XIXe siècle

Introduction
par Agnès Sandras

Le peuple et le livre. Un « trafic de livres » au XVIIIe siècle : petite histoire d'une émancipation collective
par Loïc Chalmel

Les bibliothèques populaires : un remède à la question sociale dans la première moitié du XIXe siècle ?
par Carole Christen

Histoire de la « salle B » ou salle publique de lecture « ouverte à tout venant » à la Bibliothèque nationale au XIXe siècle (1868-1905)
par Marie Galvez

Du maréchal d'Empire à la lingère : lecteurs et prêts de livres dans les bibliothèques de la Couronne au XIXe siècle (1807-1870)
par Charles-Éloi Vial

Partie II. Les Bibliothèques des Amis de l'Instruction et la Société Franklin, des innovations sous haute surveillance

Introduction
par Agnès Sandras

Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction : Hortes et Vernon, expériences à la campagne et dans une petite ville de province
par Agnès Sandras

La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay
par Agnès Sandras

L'aventure commencée au XIXe siècle continue au XXe siècle : les conférences de la société des Amis de l'Instruction de Chalon-sur-Saône
par Claude Collard

Partie III
Le réel dynamisme des bibliothèques « "populaires" » au XIXe siècle

Introduction
par Agnès Sandras

Entre édification et culture : les bibliothèques populaires protestantes dans le Sud aquitain au XIXe siècle
par Hélène Lanusse-Cazalé

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La bibliothèque de Marianne. Les bibliothèques populaires du Jura (1860-1914)
par Denis Saillard

Les bibliothèques populaires françaises et la connaissance géographique (1860-1900)
par Alan R. H. Baker

Partie IV. Les fascinants exemples des bibliothèques populaires étrangères

Introduction
par Agnès Sandras

Introuvables bibliothèques populaires anglaises
par Marie-Françoise Cachin

Des bibliothèques populaires aux bibliothèques publiques en Belgique. L'émergence d'un service public de lecture dans une société pilarisée
par Bruno Liesen

Les bibliothèques populaires argentines, ou quand la promotion de la lecture est prise en charge par la « communauté »
par Charlotte Perrot-Dessaux

Partie V. Les rencontres oubliées des bibliothèques populaires et de la lecture publique au XX^e siècle : vers une histoire apaisée ?

Introduction
par Agnès Sandras

De la bibliothèque populaire à la bibliothèque publique : continuités et ruptures
par Hind Bouchareb

La bibliothèque populaire d'Asnières en plein succès (1894-1945) : de la lecture populaire à la « lecture publique » ?
par Étienne Naddeo

Histoire et actualités de la bibliothèque communale populaire de Montreuil
par Fabrice Chambon et Jean-Rémi François

Choisy-le-Roi : du Cercle populaire d'instruction et d'initiative à la bibliothèque municipale (1877-1964)
par Annick Guinery

Les collections des bibliothèques municipales de lecture publique ont-elles prolongé celles des bibliothèques populaires ?
par Isabelle Antonutti

Conclusion : le bel héritage d'aventures humaines

Bibliographie indicative

Liste des auteurs

Liste des illustrations

Index des noms de personnes, lieux et institutions

Table des matières

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Agnès Sandras

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage résulte des efforts accomplis par les intervenants du colloque « Des bibliothèques populaires à la lecture publique » organisé par la Bibliothèque des Amis de l'Instruction les 6 et 7 juin 2014[1], rejoints par d'autres auteurs, pour remettre leurs textes plusieurs mois à l'avance. Le pari relevé est à la hauteur des défis que se lancèrent les pionniers des bibliothèques populaires pour permettre à toutes et à tous de profiter du plaisir incommensurable de la lecture. Il faut aussi remercier tous les bénévoles de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement parisien, grâce auxquels, depuis des décennies, la mémoire des bibliothèques populaires a pu être préservée. Cet ouvrage appelle donc naturellement d'autres aventures humaines et éditoriales...

> « Ne demandons pas aux livres le secret du bonheur, ne leur demandons pas des moyens de gouverner sagement le monde ou seulement notre ménage, ne leur demandons pas la vérité, car ils ne l'ont pas, ou, ce qui est pis, ils en ont plusieurs, ils en ont beaucoup, ils en ont une foule, ils en ont une armée, deux armées en présence, deux armées en bataille, une effroyable mêlée de vérités.
> Dans une bibliothèque bien tenue, bien surveillée, bien gouvernée, vous croyez n'entendre que le silence. Que cela est superficiel et léger ! Tendez l'oreille de votre esprit et vous percevrez un vacarme plus effrayant que celui des assemblées les plus violentes.
> Dans vos soirées d'hiver, Monsieur Creff, n'avez-vous pas entendu un grand et terrible bruit sortir de ces rayons de votre bibliothèque que vous avez rapportés de Lorient et assemblés ici avec tant d'art et d'industrie ? N'avez-vous pas entendu les clameurs des livres réunis par la munificence quiberonnaise ? Ils ne sont encore que cinq cents, je crois, mais doivent déjà

1. Ce colloque est accueilli par la Bibliothèque de l'Arsenal, Bibliothèque nationale de France (BnF).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

se disputer entre eux comme les citoyens d'une grande ville. Les livres parlent tous à la fois et dans toutes les langues. Il y en a de légers et de graves, de gais et de tristes, d'abondants et de concis. Il n'y en a pas deux qui s'accordent. Ils disputent de tout : Dieu, la nature et l'homme, le temps, le nombre et l'espace, le connaissable et l'inconnaissable ; ils examinent tout, contestent tout, affirment tout, nient tout.

Vous en avez aujourd'hui cinq cents, Monsieur Creff ; vous en aurez demain mille, quinze cents, dix mille ; ce seront sur un même objet, mille, quinze cents, dix mille opinions différentes et inconciliables. Et encore, je compte mal, je ne tiens pas compte de ce que, non-contents de se contredire les uns et les autres, ils se contredisent eux-mêmes à tout moment, ce qui porte à l'infini l'incertitude de leurs jugements et les variations de leur pensée. »

Allocution d'Anatole France à l'inauguration de la Bibliothèque populaire républicaine de Quiberon, le 8 septembre 1908.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Agnès Sandras

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'une des définitions les plus courtes que l'on puisse trouver d'une « bibliothèque populaire » est celle donnée par *La Croix* en 1895 :

> « Quand on parle d'une bibliothèque populaire sans épithète, c'est toujours une œuvre franc-maçonnique. »[1]

La violence du propos, itérative dans le journal catholique dès qu'il s'agit des bibliothèques populaires « républicaines », nous place au cœur de la problématique de cet ouvrage. La bibliothèque populaire se définit souvent par la négative, voire par la condamnation : obscurantiste aux yeux des laïques si elle est d'inspiration confessionnelle, désuète pour les tenants de la lecture publique, etc. En effet, après avoir fait l'objet d'un consensus dans le premier XIXe siècle, pendant lequel des gens des horizons les plus divers la réclament, la « populaire » devient à ce point multiforme que plus personne ne sait vraiment la reconnaître et la définir. Les inspecteurs des bibliothèques eux-mêmes peinent lors de leurs visites à classer les « populaires » dont les fonds et les localisations sont parfois mélangés aux « scolaires » ou aux « municipales », quand ce n'est pas la même personne qui sert de bibliothécaire aux unes et aux autres. Pourtant « les populaires » vont s'éteindre dans l'indifférence générale, victimes du même sort qui désigne génériquement « la populaire » comme une construction obsolète sur les décombres de laquelle s'élèvera la tant espérée lecture publique.

En 1978, Noë Richter permet une réhabilitation remarquée de ces structures injustement oubliées en publiant *Les bibliothèques populaires*[2]. Conscient des limites que constituent la presse professionnelle et les rapports administratifs qu'il a utilisés, il appelle alors de ses vœux des monographies locales établies à partir d'archives. Depuis ce constat, la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement de Paris

1 [Anonyme], « Franc-maçon contre Général », *La Croix*, 27 mars 1895.
2 Noë Richter, *Les bibliothèques populaires,* Paris, Cercle de la librairie, 1978.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

(BAI-III)[3], a fait l'objet en 1984 d'un colloque dont les actes ont été publiés[4] et d'un mémoire[5] qui a donné lieu, sous la direction de Pierre Nora, à une des contributions des *Lieux de mémoire*[6]. Découragés par des archives parcellaires ou difficilement repérables, peu nombreux sont toutefois ceux qui ont osé des monographies sur des bibliothèques populaires moins connues[7]. Néanmoins, une tendance récente se dessine, liée à la fois à la mise en valeur des patrimoines locaux et aux progrès de la numérisation. On redécouvre ainsi, dans des répertoires d'archives municipales et des documents mis en ligne par des médiathèques ou des associations, dans la presse quotidienne mise en ligne via « Gallica »[8], l'existence et le dynamisme de bibliothèques oubliées. Les possibilités nouvelles offertes par l'informatique autorise(ro)nt des comparaisons intéressantes entre les différents catalogues et statuts des bibliothèques populaires françaises comme étrangères permettant de mieux comprendre la dynamique installée au XIXe siècle. Enfin, en sortant du champ de ces associations *stricto sensu*, et en explorant des expériences contemporaines de lecture dans des lieux qu'on imagine moins populaires, comme la « bibliothèque impériale », on identifie une réflexion plus générale sur la lecture.

Ce livre est donc le fruit du renouveau des recherches, et accompagne le colloque tenu en juin 2014 sur les bibliothèques populaires à l'initiative de la BAI-III[9]. Il est en effet temps de sortir non seulement les bibliothèques populaires de leur oubli mais de ressusciter leurs espoirs, combats, initiatives et résultats. Un plaidoyer d'Albert Cim, en 1868, dont la force parodique est la référence implicite au fait que la bibliothèque était alors présentée comme un moyen de lutte contre la fréquentation du cabaret, en témoigne :

> « Mais si, au lieu de débiter des petits verres et des canons, il prend à quelque particulier l'envie d'ouvrir des conférences, de fonder une

3 Note de l'éditeur : les bibliothèques des Amis de l'Instruction sont suivies de leur arrondissement, commune... Par exemple, BAI-III : BAI du IIIe arrondissement de Paris ; BAI-E : BAI d'Épernay)...
4 Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement, *Lectures et lecteurs au XIXe siècle : la Bibliothèque des Amis de l'Instruction [actes du colloque tenu le 10 nov. 1984]* [Rebérioux Madeleine (dir. publ.), Beaud Marie-Josèphe, Grigorieff Jean, Kerourédan Georges-Guillaume (éd.)], Paris, Bibliothèque des Amis de l'Instruction, 1985.
5 Pascale Marie, *Étude d'un lieu de mémoire populaire : la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement*, Mémoire de DEA d'histoire, sous la direction de Pierre Nora : Paris, lnstitut d'études politiques, 1983.
6 Pascale Marie, *« La Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement »*, in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, pp. 323-351.
7 Voir la bibliographie indicative à la fin de l'ouvrage.
8 Documents numérisés et mis en ligne par la Bibliothèque nationale de France : < gallica.bnf.fr >.
9 Voir l'avant-propos, p. 7.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> imprimerie ou une bibliothèque populaire, si, au lieu de désaltérer ses concitoyens il se propose de les instruire et de les moraliser, c'est différent. Il voit surgir les obstacles administratifs et il apprend que la prodigalité ci-dessus mentionnée, applicable aux marchands de vin, deviendrait nuisible si elle s'étendait aux conférenciers »[10].

Toutes actions sans lesquelles la bibliothèque publique, quel qu'ait pu être le *leitmotiv* de l'époque, n'aurait pu s'installer si rapidement et commodément. Derrière ce combat se cachent des personnages aux opinions très diverses, aux objectifs distincts voire contraires, mais à l'énergie commune. Lors de l'affaire des bibliothèques populaires de Saint-Étienne dont bruit la presse et jusqu'au Sénat en 1867, un journaliste souligne :

> « Maintenant il ne faut pas non plus oublier ce mot : Bibliothèque *populaire*. Oui, *populaire*, c'est-à-dire pour le peuple, avec le peuple, par le peuple.
>
> Le peuple, c'est le pauvre aussi bien que le riche, l'ignorant comme le savant, l'athée comme le théiste, l'incrédule comme le fanatique, le protestant aussi bien que le juif et le catholique. Oui, le peuple c'est tout cela à la fois et ensemble ; c'est une solidarité, pour ainsi dire, composée des membres les plus disparates à première vue, et qui forment pourtant un tout parfaitement homogène. »[11]

Cette acception de l'épithète « populaire », issue de 89, devient pourtant quasi infamante au cours du siècle, au point de désigner des bibliothèques dont l'ambition serait de cantonner une classe sociale à des lectures spécifiques :

> « La bibliothèque n'est pas une institution de classe ; elle n'a à être ni populaire ni non populaire ; elle doit être la librairie publique, faite pour tous, ouverte à tous, que chacun a intérêt à fréquenter, dont personne ne peut prétendre n'avoir jamais besoin. »[12]

10 Albert Cim, « Flâneries », *Le Pavé*, 19 décembre 1868.
11 Jean Pick, « Lettre stéphanoise », *Le Réveil*, 7 juillet 1867.
12 Ernest Coyecque, « Ce que doit être la bibliothèque, comment faire un catalogue, le catalogue Diderot », Introduction au *Catalogue de la Bibliothèque municipale de prêt gratuit à domicile, boulevard Diderot, 40, 12e arrt.* [...], Paris, Impr. de Hemmerlé, 1918.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Il existe donc un handicap initial lié à un problème de terminologie, en plus des différents soucis que les bibliothèques populaires durent affronter tout au long du XIXe siècle. Le terme est utilisé tôt et par des philanthropes, ce qui peut expliquer en partie son rejet postérieur. Le baron de Gérando propose par exemple en 1815 à la « Société pour l'instruction élémentaire » une « bibliothèque populaire pour les campagnes et pour les villes, pour les filles et pour les garçons »[13]. Notons aussi que la « bibliothèque populaire » désigne des collections d'ouvrages à bon marché censés constituer les essentiels du savoir pour le peuple. Ainsi, la « Bibliothèque populaire ou l'Instruction mise à la portée de toutes les classes et de toutes les intelligences (cinq sous le volume) » est dirigée par M. Ajasson de Grandsagne, en 1830. Avec cet élève de Cuvier, et amant de George Sand, nous entrons dans un univers de gens passionnés par les questions d'éducation et de lecture que nous allons retrouver constamment. Ainsi, les auteurs qui acceptent de participer sont par exemple Victor Hugo, ou Sainte-Beuve. L'initiative est donc saluée par les journaux socialistes[14], mais des collections concurrentes entrent bientôt en scène, d'une inspiration plus paternaliste.

La question des bibliothèques populaires revient avec force sous la plume de deux journalistes dans les années 1850 : Jules Mahias pour *La Presse*, et Charles Sauvestre pour *L'Opinion nationale*. Si elles sont déterminantes dans la réflexion en cours, leurs positions contribuent à complexifier la terminologie. En effet, sous l'étiquette « populaires », Mahias imagine par exemple des « bibliothèques communales »[15], contrairement au système associatif prôné par certains de ses contemporains. Une bibliothèque « populaire » peut donc, selon les intentions et opinions d'un auteur du XIXe siècle, désigner un endroit où la lecture est mise à la portée de tous, un ramassis de bigotes en quête d'ouvrages édifiants, ou un nid de dangereux socialistes. Il arrive même que les *topoi* accompagnant ces différentes acceptions soient produits par les intéressés. Ainsi, un roman de la *Revue hebdomadaire* manie le cliché de la bibliothécaire confite qu'on attendrait plutôt d'une presse anticléricale…

> « […] jeune fille noiraude, laide, sèche, âgée de trente ans. Elle appartenait à une famille de commerçants riches, s'occupait de

13 Joseph-Marie de Gérando, *Rapport fait à la Société de Paris pour l'instruction élémentaire à l'assemblée générale du 19 février 1816…*, Paris, 1816.
14 « Bibliothèque populaire », *L'Écho de la fabrique*, 17 mars 1833.
15 Jules Mahias, « Les bibliothèques communales », *La Presse*, 10 novembre 1858.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> bonnes œuvres, dirigeait une bibliothèque populaire, et organisait des pèlerinages [...] Une blouse grise sur son vêtement noir, les cheveux tirés contre les tempes, les yeux protégés par des lunettes à verres ronds entourés d'écaille, elle vérifiait les comptes de sa *Bibliothèque populaire et catholique*. »[16]

Quant à l'administration, d'inquiétude en inquiétude, de rapport en rapport (le plus souvent non publiés), elle tente de repérer les « bibliothèques populaires » méritant les concessions ministérielles d'ouvrages par le biais d'enquêtes complexes dont les archives montrent que les maires les remplissent souvent à la va-vite, omettant un certain nombre de réponses. En 1887, par exemple, le questionnaire est le suivant :

Commune de .....
Gare de .....

QUESTIONNAIRE

1) L'école est-elle congréganiste ou laïque ?
2) La commune est-elle pourvue d'un corps de bibliothèque ? (condition indispensable).
3) Le conseil municipal a-t-il voté un crédit destiné à l'acquisition de livres de classe en quantité suffisante pour les élèves gratuits ? (condition indispensable)
4) La bibliothèque a-t-elle déjà reçu des concessions de l'administration ?
5) Indiquer la date des concessions.
6) Quelle est la population de la commune ?
7) La population est-elle industrielle, commerçante ou agricole ?
8) Quelle est la religion dominante ?
9) Indication de la ligne et de la station de chemin de fer (gare de petite vitesse) la plus voisine de la commune.
10) Joindre au présent questionnaire la liste exacte, en suivant l'ordre des séries indiquées au catalogue officiel, des livres existants dans la bibliothèque.

Léon Sentupéry, *Manuel pratique d'administration : à l'usage des préfectures, sous-préfectures, mairies et administrations publiques, des fonctionnaires de tous ordres, des postulants aux emplois administratifs et des simples particuliers*, Paris, G. Pedone-Lauriel, 1887.

16 Albert Erlande, *La Rose des vents, Revue hebdomadaire,* 1er août 1914.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

En dépit des affrontements sporadiques sur le fonds de volumes de telle ou telle association, l'idée demeure que l'essentiel est de fournir le complément nécessaire au vernis d'instruction reçu par les classes laborieuses. G. Bruno fait découvrir à Francinet, qui s'interroge sur le moyen d'accéder à la lecture (« Monsieur, pour lire il faut des livres. Quand on n'a pas assez d'argent pour en acheter, comment faire ? »), les providentielles bibliothèques populaires « où on peut lire et emprunter gratuitement des livres »[17]. Trente ans plus tard, l'auteur d'un *Carnet de morale* à l'intention des instituteurs donne le sujet de rédaction suivant :

> « Un de vos camarades, candidat au certificat d'études, vous écrit qu'il compte fermer ses livres pour toujours s'il réussit à son examen. En lui répondant, vous tâchez de lui faire comprendre l'utilité qu'un ouvrier peut retirer de l'instruction. Vous l'engagez à compléter la sienne en suivant les cours d'adultes et en lisant les livres de la bibliothèque populaire. »[18]

Les communications qui suivent nous conforteront dans l'idée qu'il y a eu des bibliothèques populaires très actives, aux horizons variés, mais au dénominateur commun : l'envie de s'instruire et de se délasser par le *médium* d'un objet précieux, le livre. Il fallait donc insister sur l'enjeu de taille, difficilement appréhendable aujourd'hui tant nous en sommes familiers, du prêt dans les bibliothèques (partie I). L'emprunt est devenu possible grâce à l'inventivité toute particulière des Bibliothèques des Amis de l'Instruction et à leurs expériences parisiennes et provinciales à partir de 1861 (partie II). D'autres expériences tout aussi talentueuses, en Alsace par exemple, ont contribué à inspirer des fondations par milliers en France (partie III). Pourtant, un complexe durable s'est développé par rapport aux créations étrangères, relevant parfois du mythe (partie IV). S'appuyant sur cette infériorité fantasmée, la « librairie publique » a peu à peu effacé le souvenir des bibliothèques populaires (partie V). Puissent ces recherches ouvrir un champ fructueux, où l'héritage assumé de l'aventure humaine et polymorphe des bibliothèques populaires donnera à la lecture publique un supplément d'âme !

17 G. Bruno [Augustine Fouillée], Francinet... *Principes généraux de la morale, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture*, Paris, E. Belin, 1869.

18 A. Bancal, *Carnet de morale*, 2e éd., Paris, Hachette, 1898.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

PARTIE I
POURQUOI DES « BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES » ? QUAND LIRE OU EMPRUNTER UN LIVRE POUVAIT RELEVER DE LA GAGEURE AU XIX^{e} SIÈCLE

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Agnès Sandras

INTRODUCTION

Le succès des « bibliothèques populaires » au XIXe siècle s'explique aisément mais leur fondation relève de motivations complexes et parfois antagoniques. Il existe dans toutes les couches de la société une véritable demande simple et précise : pouvoir emprunter des ouvrages récréatifs et, éventuellement, instructifs. Charles-Éloi Vial nous convie ainsi à une visite inédite et surprenante des bibliothèques de la Couronne[1]. Les grands personnages peuvent choisir les mêmes romans que les lingères ou les serviteurs, plus préoccupés semble-t-il de se procurer des lectures à leur goût que de reproduire les codes sociaux auxquels ils sont pourtant attachés dans d'autres circonstances. Loin d'être anecdotique, cette exploration de la pratique de lecture dans les châteaux des têtes couronnées permet de comprendre le contexte dans lequel sont nées les bibliothèques populaires. Emprunter des livres est une préoccupation récurrente chez les personnes alphabétisées, et contrôler les lectures relève de l'obsession politique. On verra au fil de cet ouvrage que les différentes expériences menées ici et là sont loin de toujours coïncider avec les véritables envies du public visé, et que l'expression de « bibliothèque populaire » est souvent vidée de son sens. Aussi pourrait-on aller jusqu'à dire par provocation que les bibliothèques de la Couronne correspondent en tout point à bien des populaires : des emprunteurs de tous les horizons, des catalogues qui s'infléchissent dans le sens de la distraction, des bibliothécaires parfois très dilettantes, mais un goût de la lecture bien affirmé qui gomme toutes les faiblesses évoquées.

Pour bien saisir la fringale de lecture qui s'empare alors des Français, il faut rappeler des évidences qui diffèrent singulièrement de notre propre rapport au livre, à commencer par le peu de divertissements au XIXe siècle. Certes, le temps de travail est encore très important pour ceux qui ne sont pas rentiers, mais les soirées d'hiver sont longues, et le dimanche manque cruellement d'occupations gratuites. Nombreux sont les hommes

1 Voir sa contribution : « Du maréchal d'Empire à la lingère : lecteurs et prêts de livres dans les bibliothèques de la Couronne au XIXe siècle (1807-1870) », Partie I, p. 101.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

qui choisissent une sociabilité fortement alcoolisée, car ils ne trouvent pas dans leur localité d'autre « loisir ». Or la lecture ne se cantonne pas exclusivement à l'intime et un livre, un article de journal, peuvent constituer un moment partagé de détente, de discussion. Si l'alphabétisation des populations est loin d'être totale, il existe suffisamment de gens ayant fréquenté les bancs de l'école, capables de partager à haute voix leur savoir. Les veillées remplacent les contes traditionnels par des feuilletons, et les ateliers se cotisent pour qu'un camarade déchiffre un ouvrage pendant les heures de travail. Les familles s'assemblent autour de celui qui est en mesure de parcourir les nouvelles ou un roman. Le discours présentant la lecture comme l'arme absolue contre le cabaret, que l'on trouve sous les plumes les plus diverses, n'est donc pas dénué de fondement. Si longtemps diabolisée, elle se pare de vertus nouvelles aux yeux de l'Église et des dirigeants politiques, cadrée, elle peut aider à acquérir des connaissances utiles au monde du travail, et participe d'un supposé cercle vertueux : elle occuperait l'ouvrier, l'empêcherait de dilapider un argent ainsi économisé, lui permettrait de progresser dans les connaissances utiles à son métier et d'éduquer ses enfants. Des philanthropes comme François Delessert vont, comme l'analyse Carole Christen[2], prôner dans un même élan caisses d'épargne et bibliothèques. Ainsi canalisée, la lecture pour les masses suppose des choix parmi les écrits les plus inoffensifs, voire même la fabrication de volumes spécifiques respectant la morale et une vision politique conservatrice. Il ne manque pas d'éditeurs pour proposer leurs bons services au ministère de l'Instruction publique : Napoléon Chaix, par exemple, conçoit dès 1852 « une grande entreprise ayant pour but de propager les bons livres dans toutes les classes de la société ainsi que pour faciliter la création de Bibliothèques communales »[3].

Autre évidence, le coût des livres et des journaux est encore élevé au moment de la constitution des premières bibliothèques populaires. Les familles modestes ne peuvent accéder à de tels achats. Certes, des collections à prix bas sont publiées, mais dictées par les préoccupations éducatives de leurs fondateurs, elles ne correspondent pas obligatoirement aux *desiderata* des possibles acquéreurs. Pour la plupart, ceux-ci rêvent plus de lire le roman à la mode, ou l'ouvrage polémique dont parlent les journaux, que d'accéder par exemple à un classique du XVIII^e^ siècle.

2 Voir sa contribution : « Les bibliothèques populaires : un remède à la question sociale dans la première moitié du XIX^e^ siècle ? », Partie I, p. 53.

3 AN : F/1a/632. Lettre de Napoléon Chaix (Imprimerie et Librairie Centrales des chemins de fer de Napoléon Chaix et C^ie^) à M. le ministre de l'Intérieur, 10 mai 1864.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La dimension essentielle du rapport physique à l'objet a de surcroît été oubliée. Si le bourgeois est ravi de s'offrir une version économique qu'il pourra fourrer sans précaution dans ses poches, ou oublier dans le train, le « peuple » veut avoir en main un « vrai » livre. Francisque Sarcey rapporte cette intéressante analyse – même si le trait en est outré – que lui a livrée un fonctionnaire parisien :

> « Mais l'ouvrier ne veut pas entendre parler d'un livre qui ait l'air d'avoir été fabriqué pour lui.
>
> Il tient à ce que le volume qu'on lui prête pour rien soit cossu et digne de lui. C'est là un travers d'esprit si vous voulez. Mais nous sommes obligés d'en tenir compte. Le livre à bon marché n'a pas droit de cité chez nous.
>
> C'est ainsi qu'en France le sentiment très vif que nous avons de l'égalité aboutit fatalement à des habitudes aristocratiques, chacun voulant être l'égal de l'homme qui est placé au-dessus de lui »[4].

Plus encore que la dimension physique, c'est le sentiment d'être privé pour diverses raisons d'un accès à tous les ouvrages parus, qui frustre. Les cabinets de lecture sont payants, et les titres nouveaux sont parfois difficiles à obtenir tant ils sont réclamés. Les bibliothèques paroissiales proposent, quant à elles, un choix restreint et très normé :

> Les associés s'occupent, sous la protection puissante de Marie, des œuvres de leur propre sanctification et de celles intéressant le bien spirituel du prochain.
>
> Ils ont pour but de combattre l'impiété en opposant aux mauvais livres qu'elle répand, des livres pleins de la doctrine de la foi, et conformes à ses dogmes et à sa morale :
>
> - de conserver les mœurs, en opposant aux livres obscènes et corrupteurs, des livres ne respirant que la morale la plus pure ;

4 Francisque Sarcey, « Les bibliothèques municipales de Paris », *Le XIXe siècle*, 13 mars 1883.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

- de faciliter l'instruction, en ménageant aux familles et aux individus, des lectures sûres, variées, agréables et absolument gratuites ;
- de prévenir la distribution des mauvais livres dans les campagnes, et l'influence meurtrière des magasins impies et licencieux dans les villes, en plaçant dans les unes et dans les autres des dépôts de bons ouvrages auxquels chacun puisse avoir recours sans frais ;
- d'arrêter le poison des estampes, gravures et tableaux licencieux, en répandant des images pieuses, et les divers signes religieux propres à nourrir la foi et à préserver les mœurs ;
- de servir les pauvres, en facilitant aux frères des écoles chrétiennes et aux bons instituteurs des campagnes, des moyens d'instruction et d'encouragement pour leurs élèves, soit par le prêt de livres, même classique, soit par les dons de quelques petites récompenses[5].

Où trouver facilement des ouvrages alors ? Les bibliothèques municipales et les grandes institutions parisiennes sont entourées d'une sacralisation qu'elles ont générée. Les horaires d'ouverture sont incompatibles avec ceux des agriculteurs ou des ouvriers. L'accès filtré, la monumentalité des bâtiments, les formalités à remplir pour obtenir un livre – si tant est que l'on sache quel titre l'on est venu chercher – sont autant de motifs de crainte et de mécontentement des exclus de la lecture. Ainsi, un « travailleur normand » souligne que la peur du vol est paradoxale puisque, même fermées aux dangereux prolétaires, les institutions officielles sont victimes de larcins :

> « Si souvent les faits divers des journaux nous apportent le récit de vols commis dans les bibliothèques officielles, ces belles bibliothèques cirées et vernissées ouvertes aux seuls bourgeois et dont un larbin à casquette galonnée nous refuserait l'entrée si nous nous présentions avec nos blouses ou nos bourgerons »[6].

5 Article 6 des Statuts de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux (1841). *Bibliographie catholique : revue critique des ouvrages de religion, de philosophie, d'histoire, de littérature, d'éducation...* Paris, [s.n.], 1842-1889.

6 Pierre Loutil, « Lettres d'un compagnon », *Le Travailleur normand*, 7 août 1892.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Les préjugés de certains bibliothécaires sont en effet tenaces. L'ouverture des collections à un public non-érudit (« le lecteur banal »)[7] est parfois décrite avec une grande condescendance. Les lecteurs de Sainte-Geneviève seraient de véritables vandales :

> « Les grandes bibliothèques ne sont pas faites pour le peuple, comme le croient certains esprits bien intentionnés du reste. [...]
>
> Nous ne parlons pas des volumes que les lecteurs graissent, tachent ou salissent par de stupides commentaires. Nous ne parlons pas des demandes ridicules faites par ces mêmes lecteurs dont l'un se fâchera parce qu'on lui déclare ne pas connaître les œuvres de Démocrite, dont l'autre demandera les fabliaux de Barbazan uniquement pour compléter au crayon les c. d'un texte parfaitement inintelligible pour lui.
>
> D'autres encore ne sachant ce qu'ils veulent fixent au hasard le titre du premier livre qui leur paraît sur les rayons. C'est ainsi que le *Roman de la Rose* est demandé chaque soir et aussitôt dédaigné par un public qui, sur l'apparence, avait jugé le livre drôlichon (historique) »[8].

Les journalistes se font volontiers les intermédiaires de ce cloisonnement culturel. Le fonctionnement de la Bibliothèque royale puis impériale déconcerte. Charles Monselet, par exemple, lui consacre une longue satire, sous laquelle perce un étonnement réel :

> Auparavant, tâchons de bien saisir le sens et les termes du règlement, qui est placardé sur la porte.
>
> Voici ce que dit ce règlement :
>
> « Ne seront point communiqués les ouvrages contraires aux mœurs, les pièces de théâtre, les œuvres dramatiques des auteurs vivants, les romans publiés séparément ou *faisant partie des œuvres d'un auteur* (il paraît qu'il y a – à la Bibliothèque – des romans qui ne font point partie des œuvres de leurs auteurs), les éditions dites illustrées, les journaux français quotidiens des vingt dernières

7 X., « Les bibliothèques populaires », *La Petite Revue*, 19 novembre 1864.
8 *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> années, les brochures politiques ou de circonstance, les almanachs d'adresses, les livres purement scolaires de tout genre, et les ouvrages *qui se trouvent dans les cabinets de lecture*.
>
> Hum ! Voilà bien des choses destinées à n'être point communiquées !
>
> La dernière ligne surtout est singulière : "[...] Les ouvrages qui se trouvent dans les cabinets de lecture." Mais on n'y trouve pas rien que *l'Enfant du Carnaval*, dans les cabinets de lecture ! Nous en connaissons où abondent les livres d'histoire et de science. Le règlement nous la baille belle, en vérité »[9].

Le développement des bibliothèques populaires a visiblement induit une réflexion sur la nécessité de mettre à la disposition des Parisiens les plus démunis une salle de lecture spécifique, dotée en ouvrages, au sein de la Bibliothèque impériale. Marie Galvez nous convie à une intéressante visite de cette création pour le « tout-venant »[10]. L'ouverture coïncide avec l'Exposition universelle de 1867, laquelle met en scène les efforts consentis pour l'instruction et l'éducation[11] afin que l'Empire acquière une réputation d'ouverture et de qualité dans le domaine culturel. Si les administrateurs de la Bibliothèque ont pensé offrir au peuple une possibilité de s'instruire, il leur a échappé que l'initiative pourrait être perçue comme une maladresse. En effet, sont bientôt dénoncés, sur le mode parodique, le pré-tri des lecteurs opéré à l'entrée entre la salle aux places numérotées réservée à l'élite et la salle du « tout-venant » où le choix d'ouvrages est réduit :

> « Par exemple, j'ai essayé bien inutilement d'imaginer le procédé à employer pour reconnaître si les lecteurs ont droit aux stalles numérotées ou simplement aux places vulgaires de la salle publique.
>
> Les gens voués à de sérieuses et profondes études n'ont jamais porté aucune marque extérieure qui pût les faire distinguer avec certitude des gens voués au raccommodage des robinets. Tout au plus, de fortes présomptions sont permises, d'après la physionomie, la coupe des vêtements, l'état de décrépitude, la calvitie plus

9 Charles Monselet, « La bibliothèque », *Les tréteaux de Charles Monselet*, Paris, Poulet-Malassis & de Broise, 1857.
10 Voir sa contribution : « Histoire de la « salle B », ou salle publique de lecture « ouverte à tout venant » à la Bibliothèque nationale au XIXe siècle (1868-1905) », Partie II, p. 77.
11 Voir l'introduction de la partie II, p. 122.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> ou moins avancée et la propreté du linge. Encore s'expose-t-on, d'après ce système, à tomber neuf fois sur dix dans des erreurs déplorables et à prendre pour un membre de l'Institut un ancien fabricant de tamis »[12].

Le problème est le même pour les institutions municipales. Réclamant en 1843 des bibliothèques communales, Darnis souligne « l'apathie du gouvernement, qui amoncelle des livres dans les bibliothèques des villes, et qui ne se préoccupe nullement des bibliothèques populaires »[13]. En effet, les salles de lecture urbaines sont difficilement accessibles à qui n'est pas dans l'entre-soi culturel et social, et proposent souvent des œuvres érudites, peu en phase avec l'actualité littéraire. Ou elles acquièrent des ouvrages à destination du peuple, comme les manuels Roret devenus un symbole des livres ennuyeux que le bibliothécaire impose[14].

Enfin, les « sociétés de lecture » fonctionnent le plus souvent par un système de cooptation draconien qui ne laisse guère de chances à un domestique, par exemple, d'y entrer. Ces associations achètent des ouvrages qu'elles donnent à la bibliothèque locale contre la possibilité de s'y réunir. La fermeture au grand public, mi-avérée, mi-fantasmée, est un terrain favorable aux populaires. Qu'on ne s'y méprenne pas, il est rare de trouver trace d'une demande de mise en place de ces dernières soulignant l'inadaptation des structures municipales. En effet, pour obtenir des instances officielles les autorisations diverses et les éventuelles aides financières, le passage par la case mairie est obligé et empêche de se répandre en commentaires sarcastiques sur les réalisations de cette dernière. En revanche, en étudiant les possibilités offertes par une ville en matière de lecture, ou bien encore en s'attachant aux conflits, il est loisible de deviner en creux les véritables aspirations de la population. À Épernay, par exemple, la gestion très particulière de la Société de la Bibliothèque a inspiré une demande plus démocratique sans que jamais cela soit dit de manière explicite[15].

12 Léon Dommartin, « À Goliath », *La Fronde*, 18 avril 1868.

13 Darnis, rédacteur en chef du *Journal des connaissances utiles*, « Nécessité de bibliothèques communales », *L'Almanach de France* [publié par la Société nationale], 1843.

14 Agnès Sandras, « Les manuels Roret, hôtes obligés des bibliothèques populaires (1861-1914) ? », The 5th International Symposium "The Book. Romania. Europe", organized in 2012 by the Metropolitan Library of Bucharest.

15 Voir la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », Partie II, p. 169.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La « fierté » des nouveaux usagers des bibliothèques est un facteur alors insuffisamment pris en compte. Leur rêve, inspiré des Lumières et de la Révolution française, est d'avoir tous accès aux mêmes livres, dans les mêmes salles, et de ne pas dépendre d'une quelconque charité. Pourtant, la notion de gratuité, avancée comme gage d'équité par des philanthropes, peut déranger. Analysant comment le libre accès à la science déconcerte le grand public, voire le fait fuir, Francisque Sarcey rapporte une expérience de Jean Macé :

> « Nous nous rappelâmes la déconvenue de notre ami Jean Macé. Quand il fonda la bibliothèque populaire, il crut faire merveille de ne demander aucune rétribution aux paysans pour le prêt des livres qu'elle mettait à leur disposition.
>
> Les paysans se méfièrent : du moment qu'on offrait de leur livrer gratuitement ces volumes, c'est qu'aucun d'eux ne valait la peine d'être lu. Il fallut bien que les organisateurs reconnussent qu'ils avaient fait fausse route. Le jour où ils instituèrent des abonnements de lecture à un sou par mois, on se disputa les ouvrages de la bibliothèque »[16].

Le goût de la lecture privée n'est plus réservé aux élites financières ou intellectuelles. Les gens rêvent de lire chez eux, à la table de la cuisine ou au lit, ou bien dehors aux beaux jours. Cela suppose de pouvoir emprunter des livres, demande qui survient au moment même où, dans le monde bibliothéconomique, le prêt est contesté. C'est vrai à la Bibliothèque royale où un rapport de 1834 souligne que des livres ont pu disparaître pendant 10, 20 ou 30 ans !

> « On s'était habitué à cet abus du prêt des livres, au point de perdre de vue que la Bibliothèque est faite, en premier lieu, pour ceux qui viennent y lire ; que le lecteur, qui a traversé tout Paris pour consulter un ouvrage, a droit, avant tout autre, au livre dont il a besoin, quand la Bibliothèque le possède »[17].

16 Francisque Sarcey, « Payons la Science », *Le XIXe siècle*, 1er février 1878.
17 *Rapport sur les besoins du Muséum d'histoire naturelle pour l'année 1835 et sur la Bibliothèque royale présenté au ministère de l'Instruction publique*, Paris, Impr. Royale, 1834.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Dans la foulée, les institutions municipales se rendent compte elles aussi des pertes importantes enregistrées depuis les dépôts révolutionnaires. L'arrêt des emprunts est donc considéré comme une initiative d'une grande modernité. À Lille, par exemple :

> « Votre Commission, Messieurs, a pris une mesure dont vous saura gré tout bibliothécaire jaloux de son dépôt dans l'intérêt public ; je veux parler de la suppression du prêt des livres au dehors »[18].

Lorsqu'il est maintenu en direction de personnes ayant besoin d'ouvrages (fonctionnaires, enseignants) pour leur travail, le prêt est confié à un bibliothécaire des plus sérieux :

> « Ce fléau des bibliothèques, le prêt des livres qui est ici une condition nécessaire, doit être neutralisé autant qu'il est possible, par l'activité, la surveillance et la sévérité du bibliothécaire. Il faut donc pour ces fonctions un homme grave, instruit, exact et actif, qui ne les prenne pas comme une sinécure, et qui fasse de leur exercice la principale et incessante occupation de sa vie »[19].

Le prêt des livres dans les bibliothèques populaires va donc aller à contre-courant de ce qui est préconisé ailleurs. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que les textes des fondateurs présentent le plus souvent l'emprunteur prolétaire comme un modèle d'honnêteté et de sérieux. Ainsi, s'il égare un livre, il s'empresse, dit-on, de le rembourser. Sur la gratuité du prêt, les positions sont variées. D'aucuns la préconisent pour que les emprunteurs se sentent considérés, et pour des raisons d'ordre pratique : il faut en effet acheter des livres, les relier, etc. D'autres la refusent car ils considèrent qu'il risque d'éloigner des lecteurs. À Rouen, par exemple, la bibliothèque des loges maçonniques décide de percevoir une rétribution :

> « Les généreux créateurs de l'œuvre n'ont point l'intention d'établir un cabinet de lecture ordinaire ; leur but est d'aider à la propagation de l'instruction et du goût de la lecture. Si, pour réaliser les moyens d'atteindre ce but, ils jugent à propos de percevoir

18 *Rapport adressé le 23 décembre 1842 à la commission de la bibliothèque de Lille*, par Édouard Gachet.

19 Léon Vidal, *Essai sur les bibliothèques administratives*, 2e éd., Paris, Levasseur, 1843.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> une rétribution pour le prêt des livres, nous demandons du moins qu'elle soit aussi minime que possible »[20].

À l'instar de Jean Macé, les fondateurs de bibliothèques populaires, après avoir constaté que la gratuité déconcerte, vont le plus souvent décider de demander une contribution minime à des fins pédagogiques. Au XXe siècle, cette décision sera reprochée aux « populaires » et la lecture publique fera au contraire de l'absence de contribution une marque de dynamisme. Au milieu du XIXe siècle, l'urgence est de dédramatiser le prêt du livre :

> « Le prêt des livres doit-il être gratuit ? Il le serait qu'il n'y aurait aucun inconvénient grave. Mais l'expérience a définitivement démontré qu'il valait mieux qu'il ne le fût pas. Le prêt gratuit, aux yeux de certaines classes de la société, ressemble trop à une aumône. L'œuvre des bibliothèques serait considérée comme une œuvre de bienfaisance. Il faut éviter cette fausse interprétation. La somme qu'on devra payer sera aussi insignifiante qu'on voudra, 0,13, 0,10, 0,05 centimes, par volume, suivant les communes ; mais cette rétribution sera précieuse. Les lecteurs considéreront comme un droit d'avoir des livres ; l'idée de patronage et d'influence secrète et forcée disparaîtra complètement ; puis, quand on paie quelque chose, on y attache toujours plus d'importance. Il en est ici comme de la rétribution scolaire »[21].

Les accusations de « patronage », d'« influence secrète et forcée », visent deux expériences, parfois conjointes. Tôt, les Églises ont fait le constat qu'il valait mieux diriger les lectures que de lutter sans espoir de victoire contre le colportage[22]. Les patrons philanthropes ont vite compris aussi que parmi les améliorations à apporter au quotidien du peuple figurait la lecture. Les fonds de livres proposés, moralisants, souvent édifiants, ont rapidement déclenché la méfiance des emprunteurs, et entaché les diverses réalisations d'un même soupçon. Or, il convient de revenir aux premiers essais effectués et de dégager l'originalité de certains d'entre eux. Ainsi, Loïc Chalmel nous entraîne dans une découverte tonifiante de

20 *Le Moniteur des bons livres. Journal fondé pour leur propagation dans les familles...*, 1864.

21 Henri Ameline de La Briselainne, *Les bibliothèques populaires et communales dans le département de l'Aisne : réflexions d'un souscripteur sur leur organisation et développements*, Paris, Impr. de V. Goupy, 1866.

22 Voir la contribution d'Hélène Lanusse-Cazalé : « Entre édification et culture : les bibliothèques populaires protestantes dans le Sud aquitain au XIXe siècle », Partie III, p. 239.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

l'expérience menée par le pasteur Oberlin[23]. Loin, bien loin d'une volonté de décérébrer ses ouailles du Ban de la Roche, Oberlin tisse de patients liens avec les Lumières et fait du prêt de livres une aventure unique.

Il serait aussi important de comprendre, au-delà des discours très souvent convenus des fondateurs de bibliothèques populaires, les motivations plus personnelles des donateurs de livres. Bien entendu, nous verrons des notables dégarnir leurs propres rayons afin d'être présents dans une bonne œuvre. Si certains offrent des ouvrages en adéquation avec leurs discours moralisants, d'autres embarrassent leurs bénéficiaires par des legs très marqués politiquement. La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay (BAI-E)[24] doit promettre aux autorités préfectorales que certains ouvrages de Voltaire seront mis dans une armoire grillagée. Cette première catégorie de dons est facile à identifier car physiquement très présente : elle est parfois indiquée dans les catalogues, et les *ex-libris* permettent aussi des recoupements. Il y a aussi des dons plus modestes, d'un ou de quelques livres. Plus difficiles à repérer, ils peuvent figurer dans des comptes rendus où ils sont notés et validés par le conseil de l'association, et sous forme de mentions manuscrites dans les livres. Ils ont été parfois faits sous forme testamentaire. Ainsi, à la bibliothèque de Vernon, un extrait de testament a été retrouvé dans le plat d'un livre ancien. Frédéric Lock indiquait désirer que ses « filles Marguerite et Jeanne choisissent un lot de livres qu'elles offriront à mon frère Eugène Lock ; elles y comprendront ces « mémoires relatifs à la guerre, et la Succession d'Espagne », avec l'atlas, pour que mon frère en fasse don à la Bibliothèque Publique de Vernon. »[25] À partir des années 1880, les mécènes militants peuvent affirmer leur geste politique. C'est le cas de Jules Poupinel, à Saint-Arnoult, qui se défait d'ouvrages introuvables dont il estime qu'ils sont nécessaires à ses concitoyens. Ainsi se réjouit-il tout particulièrement d'avoir offert un pamphlet :

> « Je recommande à tous vos soins le n° 82, les *Crimes de l'Inquisition*, ouvrage illustré qu'il serait difficile de retrouver ; après l'avoir

23 Voir sa contribution : « Le peuple et le livre. Un "trafic de livres" au XVIIIe siècle : petite histoire d'une émancipation collective », Partie I, p. 31.

24 Voir la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay » Partie II, p. 169.

25 Cité par *La Bibliothèque communale de Vernon, 1862-1903, histoire de ses origines*, Vernon, Bibliothèque municipale de Vernon, 1983. Notons que Frédéric Lock ayant entendu parler par son frère de la Bibliothèque communale, en réalité populaire (voir la contribution d'Agnès Sandras : « Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement : Hortes et Vernon... », Partie II, p. 143), la transforme en « publique ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> donné à votre bibliothèque, j'ai voulu le remplacer dans la mienne, mais les libraires à qui je me suis adressé m'ont dit que tout ce qui restait de l'édition avait été ramassé un même jour par les hommes noirs (c'est leur expression), probablement pour la détruire[26].

Les dons faits aux bibliothèques des Amis de l'Instruction parisiennes reflètent cette évolution de la visibilité du geste politique. Lors de la fondation de la BAI-III, Pierre-Joseph Proudhon écrit à Charles Beslay :

> Je veux bien envoyer quelque chose à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction ; mais je désire auparavant savoir quelques détails sur cette compagnie. Le bonapartisme se fourre partout, et je ne tiens pas à sentir ses coudes. Puis, je suis bien décidé à ne plus rien faire qui ressemble à une recherche de la popularité »[27].

Les détails obtenus n'ont visiblement pas été à son goût puisqu'il ne figure pas parmi les donateurs de la BAI-III, à moins que les fondateurs n'aient pas osé porter son nom dans le catalogue[28]. En revanche, il offrira en 1865 des ouvrages à la BAI-V dont la coloration est nettement moins bonapartiste que celle de la BAI-III[29], tout comme les écrivains George Sand et Champfleury, « Cohadon, gérant de l'association des ouvriers maçons », etc[30]. Les mélanges dans les listes des donateurs sont parfois assez inattendus. Ainsi voisinent lors de la fondation de la BAI-XIV, Victor Duruy, Ismaïl Pacha, Nadaud[31], des gens connus et moins connus et une certaine « Michel

26 Jules Poupinel, *Catalogue de la Bibliothèque populaire de Saint-Arnoult offert par M. Jules Poupinel*, Versailles, Impr. d'E. Aubert, 1883. Il s'agit de l'ouvrage de Léonard Gallois, publié en 1879.

27 Lettre de Pierre-Joseph Proudhon à Charles Beslay, 25 octobre 1861. *Correspondance*, XI. [1861-1862.] de Pierre-Joseph Proudhon ; précédée d'une notice sur Pierre-Joseph Proudhon par Jérôme-Amédée Langlois, Paris, A. Lacroix et Cie, 1875.

28 Sur les relations que l'on peut établir entre Proudhon et les BAI, voir la conférence donnée par Olivier Chaïbi en novembre 2013 à la BAI-III : « Pierre-Joseph Proudhon et le mutualisme : quelles influences sur la Bibliothèque des Amis de l'Instruction ? » : [en ligne] < http://bai.asso.fr/wordpress/soiree-de-lecture-de-novembre-2013-olivier-chaibi-pierre-joseph-proudhon-et-le-mutualisme/ >

29 Voir la partie II : « Les bibliothèques des Amis de l'Instruction et la Société Franklin, des innovations sous haute surveillance », p. 121.

30 Bibliothèque des Amis de l'Instruction du V[e] arrondissement, *Extraits des procès-verbaux*..., Paris, J. Claye Imprimeur, 1865.

31 Il s'agit vraisemblablement du maçon et député Martin Nadaud puisque celui-ci donne une conférence pour la BAI-XIV en 1877 intitulée « De l'état des classes ouvrières depuis 1789 à nos jours ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Louise »[32]. Dons convenus, dons militants, dons affectifs... Il serait bon de repérer, quand les bibliothèques privées initiales sont connues, quels livres y ont été prélevés, et de tenter de comprendre si les collectionneurs ont désherbé leurs fonds ou tenté de fournir les œuvres nécessaires à une association naissante. Parmi les personnes aux revenus modestes, il semble assurer que certaines se sont dépossédées pour mettre leurs trésors à disposition de tous. C'est le cas de nombreux instituteurs dont le fonds personnel a alimenté de petites structures rurales.

Qui dit prêt dit emprunteurs. Leur sociologie a pu être établie dans certains endroits[33], gageons que les archives et textes qui resurgissent nous procureront encore bien des surprises. Les bibliothèques populaires s'en sont elles-mêmes préoccupées comme les BAI soucieuses de vérifier que leurs buts étaient bien atteints, et bientôt la Société Franklin. Ainsi, la BAI-V déplore dans son rapport de 1865 que les dames ne représentent qu'un sixième des lecteurs, contrairement à ses attentes :

> « Dans toutes les conditions, la femme a besoin du délassement de la lecture ; attachée au foyer, par sa pudeur, quand elle est jeune fille, par ses devoirs, quand elle est mère, souvent isolée, ne doit-elle pas, dans les classes ouvrières surtout, accueillir avec joie ces amis qui viennent chasser l'ennui et peupler son esprit d'images douces ou de pensées sérieuses ! Les livres d'ailleurs, font mieux que la distraire, ils l'améliorent et l'éclairent, et exercent ainsi leur influence bienfaisante sur l'éducation qu'elle donne à ses enfants, sur le progrès moral, par conséquent des générations à venir. C'est là ce que vous avez compris, Messieurs, en fondant cette Bibliothèque ; vous avez voulu faciliter la lecture aux femmes en réduisant de moitié le taux de leur souscription. Malgré cette mesure, nous ne comptons guère, cependant, qu'une soixantaine de dames parmi nos sociétaires »[34].

32 *Exercices 1871-1872 et Exercice 1873...*, Bibliothèque des Amis de l'Instruction du XIV[e] arrondissement. Vouziers, Imprimerie de Frédérick-Défrène, 1873. Il n'y aurait rien de surprenant en effet à ce que Louise Michel ait encouragé une bibliothèque populaire, peut-être depuis la prison d'Auberive. Louise Michel a en effet fréquenté les mêmes milieux que les fondateurs « socialistes » des BAI.

33 Voir la contribution d'Agnès Sandras : »La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », Partie II, p. 169.

34 *Ibid*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Dans le même rapport, la BAI-V dresse une répartition par métier de son lectorat. Celui-ci reflète les activités du quartier (pas moins de 44 « corroyeurs, tanneurs, mégissiers et maroquiniers » sur 305 sociétaires) et l'attrait exercé sur des milieux plus savants (37 professeurs, par exemple). Le rédacteur se réjouit de cette mise en évidence de « l'esprit et d'égalité qui anime notre Association, et qui réunit tous ces hommes de profession et d'éducation différentes sous le même nom, le nom modeste, mais significatif d'Amis de l'Instruction. »[35]

Si, grâce aux bibliothèques populaires, emprunter ne relève plus de la gageure à la fin du XIXe siècle, prêter des livres est un pari difficile. La *doxa* veut que le nombre de vols ou de pertes soit très limité car il est indispensable pour la multiplication de ces associations de produire un discours prouvant que les emprunteurs sont responsables. Il va falloir en réalité beaucoup d'astuce aux bibliothèques populaires pour mettre en place des systèmes efficaces : règlements, registres, livrets, fiches, le tout accompagné d'une réflexion sur l'opportunité de laisser un libre accès aux rayons. L'expérience des bibliothèques traditionnelles est de peu d'utilité car le fossé entre la consultation de livres érudits en salle de lecture et le prêt de romans à succès est énorme. Ainsi, le fondateur de plusieurs bibliothèques populaires à Amiens défend-il la « pluralité des exemplaires » :

> « Avoir plusieurs exemplaires des ouvrages les plus intéressants est essentiel au succès d'une bibliothèque populaire ; c'est, du moins, ce qui paraît résulter de l'expérience tentée dans trois bibliothèques populaires qui fonctionnent d'une manière très-satisfaisante en ce moment à Amiens.
>
> Prenons un exemple : une bibliothèque ayant une seule distribution par semaine, ne possède qu'un *Robinson Crusoé*. Le plus que le volume pourra sortir, ce sera quarante fois, le moins dix fois, s'il est conservé un mois ; supposons que la moyenne, en réalité, soit de vingt.
>
> Vingt lecteurs, au plus, par an, pourront se donner le plaisir de lire ce chef-d'œuvre par excellence à l'usage de l'enfance. [...] Quelle est la position d'un bibliothécaire s'il a les coudées franches, ou

35 *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> de ceux qui dirigent une bibliothèque populaire ? C'est celle d'un commerçant qui garnit son magasin au goût de la clientèle, qui a en abondance les marchandises très demandées ; si l'on aime mieux, c'est celle d'un libraire qui se garde bien d'avoir un seul exemplaire de tous les ouvrages qu'il met en vente.
>
> On peut patronner sans crainte cette idée de la pluralité des exemplaires, à l'encontre des idées reçues qui veulent qu'on ait un grand nombre de livres et de livres différents, tandis qu'il faut surtout des livres intéressants pour tous et qui ne chôment pas. [...] Nous le répétons, il faut, sans tomber dans l'abus, faire abstraction des idées reçues ; pour tout autre que pour un bibliothécaire populaire, l'idée de la pluralité des exemplaires pourra paraître une hérésie. Aussi, n'est-ce qu'au nom de l'expérience et pour être utile que nous la hasardons et la soumettons à l'appréciation de qui de droit »[36].

Gageure de l'emprunt, gageure du prêt, autant de paris dont la réussite irriguera la pratique de la lecture publique au XX^e^ siècle.

36 Alphonse Leullier, « La pluralité des exemplaires », *Bulletin de la Société Franklin*, 15 décembre 1868.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Loïc Chalmel

LE PEUPLE ET LE LIVRE UN « TRAFIC DE LIVRES » AU XVIII[e] SIÈCLE : PETITE HISTOIRE D'UNE ÉMANCIPATION COLLECTIVE

En 1818, sur le rapport de François de Neufchâteau (1750-1828), et grâce à l'appui de l'abbé Grégoire (1750-1828), la Société royale d'agriculture attribua une médaille d'or à Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826), pasteur et pédagogue à Waldersbach. Ce dernier ne se rendit pas à Paris pour recevoir cette distinction. Il demanda au Baron de Gérando, avec lequel il était en relations épistolaires, de le représenter. Joseph-Marie de Gérando (1772-1842)[1] était membre depuis 1814 de la Société philosophique organisée autour de Maine de Biran.

La même année (1818), il interpellait le conseil d'administration de la Société pour l'instruction élémentaire sur la nécessité de procurer des livres aux enfants alphabétisés grâce aux écoles d'enseignement mutuel ouvertes depuis 1815 :

> « M. de Gérando distingue deux objets principaux dans sa proposition : la confection et la publication d'ouvrages destinés au peuple ; la formation de bibliothèques à l'usage des enfants qui fréquentent les écoles élémentaires et de leurs familles.
>
> Il reproduit cette importante vérité que la lecture et l'écriture ne sont pas l'instruction proprement dite, mais une préparation, un moyen pour y arriver, des instruments avec lesquels on peut s'instruire. Les bons livres deviennent ensuite des moyens directs

1. De Gérando est en particulier à l'origine de la création de l'École des chartes en 1841. Il reçut par décret du 15 août 1809 le titre de baron de Rathsamhausen, ayant épousé en 1798 Annette de Rathsamhausen (1774-1824). Il est intéressant à cet égard de rappeler que le Ban de la Roche fut la propriété de la branche des Rathsamhausen dite *zum Stein* (d'où son nom). Voir Marie-Anne Suzanne de Rathsamhausen Gérando (éd.), *Lettres de la baronne Gérando née De Rathsamhausen,* suivi de *Fragments d'un journal écrit par elle de 1800 à 1804*, Paris, Didier et C[ie], 1880.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

d'instruction. Il s'agit donc de les chercher, de les réunir, de faire composer ceux dont on a besoin et qui n'existent pas, d'en indiquer d'avance le plan, l'esprit et le but, de les mettre à la disposition des enfants de nos écoles et de leurs familles.

Le choix des ouvrages qui peuvent former une bibliothèque à peu près complète pour les classes inférieures de la société, est à la fois délicat et difficile, et d'une haute importance. Ces ouvrages, en effet, doivent être à la portée de l'intelligence ordinaire des enfants, ou des hommes dont l'esprit a été peu cultivé. Ils doivent leur offrir des idées toujours justes, simples, claires, utiles, rapportées à des sentiments religieux et moraux, aux devoirs de leur condition et de leur profession, aux notions positives qu'ils ont besoin d'acquérir et d'appliquer. Il faut à la fois éviter ce qui ne pourrait offrir que des occasions et des sujets de distractions frivoles, ou ce qui tendrait à inspirer le dégoût d'une condition laborieuse et obscure, et un désir imprudent de s'élever au-dessus de la sphère dans laquelle on est placé. Il faut procurer aux individus des classes industrieuses les moyens de vivre tranquilles, contents et heureux dans leur position... Si leurs facultés physiques, morales et intellectuelles reçoivent la direction et les développements convenables par les premières instructions qui leur sont données, par les lectures bonnes et solides qui en deviennent le complément, on atteint le but qu'on s'est proposé, d'associer la moralité à l'instruction, de répandre peu à peu plus de moyens d'aisance et de bonheur dans les classes inférieures de la société. »[2]

Ce texte définit les principes sur lesquels se fonderont les tentatives de promotion des bibliothèques populaires tout au long du XIXe siècle :

- si l'école aide à construire les outils nécessaires à l'instruction, l'instruction véritable nécessite l'accès aux livres ;
- le bon livre, doit apporter des connaissances utiles aux classes populaires, en les aidant à améliorer leur bien-être, sans perte de temps avec des lectures distractives ou spéculatives qui ne leur sont pas destinées ;

2 *Journal d'éducation publié par la Société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire*, décembre 1818, pp. 159-161.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

- un choix éclairé doit donc présider à la constitution de fonds pour des bibliothèques simultanément scolaires et populaires, au service des familles et des élèves.

Suivant les conseils de Gérando, le conseil d'administration de la Société pour l'instruction élémentaire constitue une commission pour les livres élémentaires. Son rapport, présenté le 14 octobre 1818, examine ce qui a été accompli à cet égard en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Hollande et en Suisse, afin de développer la lecture populaire.

Une seule création est répertoriée pour la France :

> « [...] le vénérable pasteur Oberlin, au Ban de la Roche[3], qui, pour mieux civiliser cette petite contrée, auparavant presque sauvage, n'a pas seulement fondé de bonnes écoles dans les cinq communes de sa paroisse, mais a formé une petite bibliothèque choisie à l'usage des habitants. »[4]

Voici son histoire.

TABLE DES MATIÈRES

Germanique de naissance et latin d'adoption, sensible tout à la fois à l'*Aufklärung* et aux Lumières, résolument tourné vers l'Europe, curieux des développements de la pensée scientifique rationnelle autant que des expériences mystiques de la foi chrétienne, pasteur, pédagogue, animateur rural, Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826) tente de concilier, tout au long de son ministère au Ban de la Roche, différents champs de savoirs et d'activités apparemment très éloignés les uns des autres.

Le temps est un bien précieux pour qui cherche à traduire dans la vie quotidienne, au service de l'autre, semblable et différent, les avancées de la pensée et des sciences de son époque. Au désespoir des biographes,

3. La dénomination Ban de la Roche (en allemand *Steinthal*) provient du nom de l'ancien château moyenâgeux dit « château de la Roche » (*Steinschloss*). Le Ban (ensemble des territoires sous la bannière du châtelain), situé sur le versant occidental du massif vosgien, dans l'actuel département du Bas-Rhin, à 65 km de Strasbourg et 25 de Saint-Dié, se compose des villages de Fouday, Waldersbach, Bellefosse, Belmont, Solbach, et des hameaux du Trouchy et de La Hutte, qui s'étagent entre 410 et 1 100 m. Waldersbach est traversé par le ruisseau de la Schirgoutte, qui se jette dans la rivière Bruche à Fouday.

4 Noë Richter, « Aux origines de la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n°4, pp. 221-249. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001 >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

lui-même se soucie assez peu de « faire mémoire », souhaitant à la suite de Martin Luther que l'on oublie son nom, pour ne se souvenir que de celui qui guida leurs paroles et leurs actes. Nul ouvrage publié de son vivant donc, contrairement à son contemporain helvétique Pestalozzi, structurant sa pensée et caractérisant son œuvre. Autant de figures d'Oberlin que d'images renvoyées par les miroirs biographiques. Chacun reconstruit « son » Oberlin, en fonction des sources dont il dispose et de ses intérêts particuliers, essayant de dire « juste » à défaut de dire « vrai ».

La première piste qui s'offre au lecteur contemporain est donc biographique et, le moins que l'on puisse dire, c'est que les entrées en sont multiples, réparties sur deux siècles, inégales en qualité, diverses en langues. La plupart citent abondamment Oberlin, permettant une certaine familiarisation avec son style, la manière dont il évolue au cours du temps, et les thématiques qu'il affectionne.

Le lecteur contraint, dans cette perspective, de chausser les lunettes du biographe, peut légitimement souhaiter s'en affranchir, en s'essayant à une reconstitution singulière et autonome du puzzle oberlinien, comme le cycliste débutant s'affranchit des roulettes qui l'ont jusqu'alors préservé de la chute. Mais comme toute liberté, transgresser la volonté d'effacement du pasteur pédagogue a un prix : l'infortuné lecteur se voit confronté à la multiplicité, au désordre apparent des sources. Comment pénétrer cette pensée foisonnante ?

Si la curiosité et l'intérêt l'emportent sur le découragement, une confrontation avec le monde des traces devient inévitable. Écrites certes, mais sans exclusive, qui témoignent de l'inextricable réseau de relations (dont la galerie des portraits reste souvent à peindre), de tissu d'événements, d'interactions entre des idées hétérogènes. La complexité renvoie à l'idée de tissage (*complexus* : ce qui est tissé ensemble). La structure du tissu est également à rapprocher de celle du texte (*textus* de *texere*, tisser), dont le français contemporain a gardé trace dans le textile. L'entreprise sera donc artisanale, voire agricole, puisqu'il s'agit d'explorer des pages (*pagus*, le champ).

Qui ne ressentirait pas une forme d'impuissance devant l'inextricable fouillis, le désordre apparent auquel conduit ce repérage des sources ?

Pour qu'ils s'y retrouvent (et donc éviter qu'ils s'y perdent) au cœur de ce foisonnement d'idées par ailleurs si stimulant pour l'esprit, le musée Oberlin met à la disposition de ses visiteurs, depuis sa réouverture en 2002, les cartes et les boussoles nécessaires. Les principes muséographiques mis en œuvre les invitent justement à endosser la posture de biographes,

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

créant « leur Oberlin » en combinant un projet de visite initial avec les découvertes qu'ils ne manqueront pas de faire. Le visiteur s'improvise bâtisseur de ponts entre l'univers des Lumières et le monde contemporain. Ici, il est nécessaire d'agir pour voir, de manipuler puis de lire pour construire du sens. Ce faisant, il s'inscrit dans un héritage pédagogique en recréant de façon singulière les principes éducatifs d'une pédagogie active, patiemment mis au point par Stuber[5] et Oberlin à leur époque.

CHAPITRES

Entrer dans l'une des salles du musée Oberlin, c'est comme ouvrir un livre à un chapitre nouveau : héritages, Ban de la Roche, théologies, Dieu et les sciences, cabinet de curiosités, nature et ordre du monde, lecture et bibliothèque (Stuber), pédagogies, société, croyances, réseaux...

Les objets et les informations mises à la disposition des bâtisseurs de sens ont été judicieusement semés suivant ces entrées thématiques.

D'un point de vue méthodologique, cette mise à disposition permet de ne jamais dissocier le projet éducatif et spirituel, du système économique et social mis progressivement en œuvre par les « ministres » du Ban de la Roche. Les finalités des différentes institutions constitutives de ce système participent en effet du même esprit de solidarité et de militantisme évangélique. Permettre à tout un chacun de ne pas perdre le fil, quel que soit son niveau de connaissance initial, tissant comme Pénélope sa propre toile cohérente, sans doute imparfaite, mais singulière à défaut d'être complète... voilà l'enjeu.

« Nous sommes comme des nains sur des épaules de géants. Nous voyons mieux et plus loin qu'eux, non que notre vue soit plus perçante ou notre taille plus élevée, mais parce que nous sommes portés et soulevés par leur stature gigantesque » disait Bernard de Chartres à ses élèves dans les années 1120. Voici donc posée la question de l'héritage. Mais quelle est la nature du testament ? À quoi puis-je m'attendre, si je choisis de me « jucher » sur les épaules de Jean-Frédéric Oberlin ?

5. Jean-Georges Stuber (1722-1797), est le prédécesseur de Jean-Frédéric Oberlin à Waldersbach, où il officie en tant que pasteur de 1750 à 1754, puis de 1760 à 1767. Très influencé par les idées piétistes de la première génération, il s'applique à mettre en œuvre, dans des conditions économiques très difficiles, les bases d'une réforme pédagogique et sociale, que Jean-Frédéric Oberlin s'emploiera à magnifier pendant les presque 60 années de son ministère au Ban de la Roche. Voir Loïc Chalmel, *Jean-Georges Stuber (1722-1797), pédagogie pastorale*, Berne, Paris, Peter Lang, 2001.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Les traces laissées par le locataire du presbytère de Waldersbach, témoignent d'un rapport dialectique et mutuel soigneusement entretenu entre théologie et raison.

Oberlin est lui-même un lecteur boulimique : ainsi déclare-t-il avoir lu 538 ouvrages de tous ordres entre 1766 et 1780, soit en moyenne une quarantaine de livres par an. Les nombreuses notes de lectures qu'il nous a laissées, constituent à cet égard la véritable boussole qui permet d'emboîter le pas d'un chercheur de sens, navigant sur l'océan des idées[6].

Jean-Frédéric Oberlin lit beaucoup durant ses années d'études à Strasbourg et livre régulièrement une analyse de texte critique dans un cahier approprié. Cette rédaction se poursuit tout naturellement à son arrivée au Ban de la Roche. Son champ de lectures, particulièrement éclectique, comporte aussi bien des ouvrages traitant de théologie (Swedenborg, Zinzendorf, Clément XIV (Ganganelli), Arndt, Spangenberg, Lavater, Jeanne Leade...), que de philosophie (Leibniz, Voltaire, Jung-Stilling...), de pédagogie (Rousseau, Basedow, Fénelon, Pestalozzi, Comenius...), ou encore de littérature générale (Racine, Defoë, Madame Le Prince de Beaumont, Madame de Maintenon, Beaumarchais...). On trouve également à Waldersbach des livres destinés à améliorer ses connaissances et celles de ses collaborateurs dans les domaines de la documentation pédagogique, de l'agronomie, des arts et des sciences. Voici par exemple l'analyse des principes éducatifs de Jean-Jacques Rousseau que Jean-Frédéric Oberlin propose à l'issue de la lecture du premier tome de l'*Émile* :

> « Un livre tout à fait excellent. Je ne tiens pas et de loin toutes les règles qu'il donne pour praticables, même pour les meilleurs. Ce livre contient cependant tant d'instructions et de si belles observations qu'il me semble qu'il serait impérativement nécessaire que tout un chacun le possède et que chaque instituteur le lise et le relise. »[7]

Après avoir lu le second tome, il rédige un bref commentaire qui témoigne de son admiration grandissante pour l'auteur de l'*Émile* : « Le cher, honnête et infaillible Rousseau ! » Le commentaire concernant le troisième tome est plus nuancé, et l'on voit même apparaître dans ses propos l'idée d'une censure, peut-être à mettre en rapport avec la profession

6 Voir les *Tagebücher*, aux Archives municipales de Strasbourg.

7 Jean-Frédéric Oberlin, Notes de lecture, manuscrit autographe, fonds Oberlin (15 NA) ms. 403, Archives municipales de Strasbourg, 1780.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de foi du vicaire savoyard ? : « Un cher, honnête, philosophe païen ! On ne peut mettre cette partie entre les mains de chrétiens non confirmés ».

Le *Télémaque* de Fénelon est également considéré comme un modèle possible pour une éducation populaire :

> « Quel livre tout à fait incomparable ! Quel trésor pour apprendre la sagesse, en particulier pour un roi, et en même temps aussi pour chacun à qui Dieu a confié un petit peuple à éduquer. Il gagne à être lu plusieurs fois. »[8]

La *nouvelle méthode sur l'éducation* de Basedow (grand homme !) est reconnue comme essentielle pour « la réforme des écoles, l'éducation et la formation professionnelle ». Nicolas-Louis de Zinzendorf apparaît comme « un réel prophète », Voltaire comme un écrivain dont les indéniables qualités littéraires sont malheureusement au service d'une philosophie décadente : « Versificateur admirable et unique. Cœur d'un scélérat accompli » !

En 1780, Oberlin découvre un petit manuel intitulé *L'ami des enfants, à l'usage des écoles de campagne*. Ce livre, acheté à de nombreux exemplaires, devient une référence pour les écoles élémentaires du Ban de la Roche :

> « Que Dieu soit remercié de tout cœur pour ce petit livre. Oh combien de temps ai-je soupiré après de semblables textes pour mes écoles et pour mes enfants français non francophones, qui ne comprennent que le patois. »[9]

Quelle est la finalité de cette curiosité littéraire ? La production d'écrits qui en découle se caractérise par une constante : dans un premier temps, Oberlin prend la plume « en réaction », pour « se rendre clair à lui-même » les théories, les idées, les principes qu'il analyse. Dans un second temps, il partage ses découvertes, en « publiant » (au sens de rendre au public) le résultat de ses analyses, et en adaptant avec soin son registre aux destinataires. Cette publication peut revêtir différentes formes : ce que nous appellerons dans un premier temps (par commodité de langage) la « recherche pure », et à un second niveau, la vulgarisation et la transposition didactique de cette recherche. L'écriture n'est donc pas neutre,

8 Jean-Frédéric Oberlin, Notes de lecture, manuscrit autographe, fonds Oberlin (15 NA) ms. 403, Archives municipales de Strasbourg, 1774.

9 Jean-Frédéric Oberlin, Notes de lecture, manuscrit autographe, fonds Oberlin (15 NA) ms. 403, Archives municipales de Strasbourg, 1780.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

mais se présente toujours comme la résultante d'un travail : il s'agit d'aller prendre (dans le monde des idées) ce qu'il estime que lui-même, le pasteur, et les autres, ses brebis Ban de la Rochoises, doivent apprendre.

Divin ordre du monde

Les sciences de la nature constituent autant de référentiels dans l'étude desquels le pasteur d'hommes puise des éléments nécessaires à sa compréhension du « divin ordre du monde ». Cette alliance objective entre science et théologie peut paraître paradoxale pour le cartésianisme latin. Elle l'est beaucoup moins dès lors que l'on accepte de se référer aux débats des philosophes de l'*Aufklärung*, en particulier Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716) puis Christian Wolff (1679-1754) :

> « En faisant son devoir, en obéissant à la raison, on remplit les ordres de la suprême raison. On dirige toutes ses intentions au bien commun, qui n'est point différent de la gloire de Dieu ; l'on trouve qu'il n'y a point de plus grand intérêt particulier que d'épouser celui du général. »[10]

Or, qu'il agisse en symbiose ou en réaction avec les idées de son temps, Jean-Frédéric Oberlin est nécessairement un être historique, porteur de son époque et de ses préoccupations ; il ne peut ignorer les débats idéologiques qui la traversent.

La quête d'Oberlin, chercheur en sciences naturelles, s'articule autour de la question centrale de classification. Elle apparaît dans les nombreux manuscrits qui trient, répertorient, décrivent, représentent en particulier les plantes, en fonction de leurs attributs, de leur utilisation pour la nutrition, les soins, la teinture. Le grand herbier et la collection d'histoire naturelle se présentent à cet égard comme le chef-d'œuvre du pasteur naturaliste. Pour autant, l'entreprise est-elle scientifique ? Certes, Oberlin utilise pour construire son herbier, la classification (aujourd'hui obsolète) du naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778), système basé sur le nombre et la disposition des étamines, auquel on ajoute la classe des cryptogames[11]. Mais cette

10 Christian Wolff, *Gesammelte Werke*. I. *Abteilung, deutsche Schriften*. 21. VI. *Gesammelte kleine philosophische Schriften*, 1981, p. 27.

11. Voir Renée Bierry, « Oberlin et la botanique. L'utilisation des plantes du Ban de la Roche dans son œuvre civilisatrice et pédagogique », 1969, pp. 21-40 & 1977, pp. 25-29, *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme du Ban de la Roche*, 1969/1977, 2 & 3.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

classification, introduite dans l'enseignement universitaire strasbourgeois par le botaniste Jacques-Reinhold Spielmann (1722-1783), qui devait servir de base à une *Flora alsatica* rédigée par Jean Hermann (1738-1800) et son fils Jean-Frédéric (1768-1793), n'a rien d'original pour l'époque. Oberlin pouvait en outre s'appuyer sur les travaux de Marc Mapp (dit Mappus, 1632-1701), terminés et publiés par Jean-Chrétien Ehrmann (1710-1792) en 1742, l'*Historia Plantarum alsaticarum* : *postuma opera et studio,* qui proposait une liste d'espèces régionales avec leurs localisations. Ses notes de lecture font également mention d'une *Flore d'Alsace* (1802) de Jean-Chrétien Stoltz (1764-1828), professeur d'histoire naturelle au Gymnase de Strasbourg, ainsi que d'une *Histoire des plantes* (1753).

Quid novi ? En fait, ces principes d'organisation naturalistes ne représentent en rien une finalité pour la quête d'Oberlin. Son projet est autrement plus vaste et foisonnant. En témoigne le rapprochement pour le moins ésotérique, qui l'amène à rechercher, au-delà d'une apparente diversité, les constantes cachées des êtres et des plantes, par le biais de la physiognomonie. La science naturelle n'est de fait qu'un outil, parmi d'autres, d'autant plus utile qu'il est perfectionné, au service de la connaissance du « divin ordre du monde ». Il ne peut y avoir conflit entre raison et révélation car Dieu ne révèle rien qui ne puisse être connu par la Raison, comme l'exprime le philosophe Hermann Samuel Reimarus (1694-1768) :

> « Dans le vaste plan du système de toutes choses où nous apparaît d'emblée la religion purement rationnelle, règne une totale cohérence qui non seulement ne laisse subsister dans l'âme aucune obscurité et aucune confusion mais la forme à toutes les perfections et assouvit ses aspirations naturelles. Nous y trouvons l'archétype de toute perfection, dont la contemplation nous plonge continuellement dans l'admiration, le respect, la vénération et l'amour. Nous commençons nous-mêmes à devenir intelligents et sages dans la mesure même où nous prenons conscience de la grande intelligence qui se révèle dans cet arrangement et cet ordre du monde, ainsi que de l'infinie noblesse des intentions qui y sont mises en application avec la plus grande sagacité . »[12]

12 Hermann Samuel Reimarus, *Abhandlungen von den vornehmsten Wahrheiten der natürlichen Religion,* 1781, p. 692 et *sq*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

L'apport de Jean-Frédéric Oberlin à la recherche fondamentale n'est sans doute que marginal. Même la volonté systématique de faire entrer dans ses classifications le patois du Ban de la Roche, participe d'une tradition philologique initiée par son prédécesseur Jean-Georges Stuber (1722-1797), et consacrée par son frère Jérémie-Jacques (1735-1806) dans son *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche* (1775). L'alliance entre science et théologie porte du fruit dans un autre contexte que l'on devine par l'examen attentif de ses multiples inventaires, fiches pédagogiques et sermons, en liaison avec les préoccupations quotidiennes des Ban de la Rochois. Car entre les mains du pasteur pédagogue, la science devient une arme pour soulager la misère, secouer l'inertie, introduire de nouvelles cultures, de nouvelles pratiques sanitaires ou phytothérapiques.

Semer à tous vents

Le propre du pédagogue est de s'ériger en théoricien de sa propre pratique ; son discours se doit d'être critique tant par rapport à la tradition culturelle de référence que par rapport aux concepts auxquels il se réfère. Oberlin n'échappe pas à cette règle comportementale. Offrir une alternative culturelle crédible dans un contexte donné, revient à réunir, au moins dans le discours, les conditions qui rendent possible la traduction d'idées nouvelles en actes éducatifs. Il se mue ainsi en « truchement », interface entre le savoir savant et la tradition populaire : traduire l'idée en lui donnant forme d'évidence ; tel est le lot du pédagogue. Plus que la « recherche pure », c'est bien cette volonté de vulgarisation, ou pour utiliser une terminologie moderne, de transposition didactique, qui fait œuvre chez Oberlin. Investir l'espace pédagogique, à l'intersection du monde des idées et de celui des réalités pratiques, revient alors à accepter les règles d'une double interrogation : Jean-Frédéric Oberlin questionne, se questionne, et ce faisant, nous questionne. Il interroge l'univers conceptuel, se confronte et confronte des écrits parfois éloignés de sa culture d'origine, au regard d'un « mal-être » reflété par le miroir de sa *praxis* au quotidien.

Sa quête de sens n'a rien d'un dilettantisme scientiste. Elle reste guidée par un projet évangélique qui place l'homme au cœur de la création. Elle contribue à apporter des réponses au quotidien, à communiquer, à encourager, à rassurer, à consoler… sans pour autant tomber dans l'activisme et perdre le fil… tissé inlassablement par la recherche dans les livres d'une cohérence qu'il appelle de ses vœux. Certes, Oberlin est

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

curieux de la pensée scientifique, philosophique, religieuse et pédagogique de son temps, comme en témoignent ses nombreuses notes de lecture (*Tagebücher*). Mais cette curiosité reste imprégnée du quotidien, tel par exemple, ce commentaire rédigé en 1774 à propos du *Socrate rustique* (*Die Wirtschaft eines philosophischen Bauern,* 1761), la bible des physiocrates de Johann Kaspar Hirzel (1725-1803), traduite en français par Jean Rodolphe Frey : « Un modèle incomparable pour les paysans du Ban de la Roche ! »

À la description de la conduite économique et morale d'un paysan philosophe résonne comme en écho cet autre commentaire de 1777 rédigé à propos des *Lettres de minéralogie* (1776) de Ferber :

> « Bon surtout pour un minéralogiste. Pour moi, j'y ai appris la nomenclature française des pierres, que j'avais longtemps par ailleurs cherchée en vain, et puis beaucoup de particularités intéressantes sur les volcans, etc. que j'ai marquées par des traits d'encre verte. »[13]

Tel Oberlin le lecteur n'est guère passif ; il agit, trie, classe, rature, réorganise et laboure inlassablement le champ des idées pour en extraire les fruits utiles à sa quête de cohérence. De la matière première des livres, naît une substance, rendue « digérable » sous forme de notes, de fiches adaptées tant au niveau des adultes que de celui des enfants, mais aussi... de sermons. Car, la science, ou sa forme transposée, n'est pas exclue du lieu même de la parole, bien au contraire :

> « Venons aux vents. Le vent n'est autre chose qu'un courant ou un mouvement rapide de l'air, qui est excité quand l'équilibre de l'air a été troublé. Il en est de l'air comme de l'eau. Quand vous avez de l'eau dans un vase ou réservoir, et qu'elle y est également haute, elle est tranquille et calme, et elle restera toujours dans cet état de calme, tant que vous ne troublez pas son équilibre. Mais dès que vous aurez brisé le vase, ou fait un trou au bas du réservoir, l'eau en perdant son équilibre perdra son calme, et se précipitera avec rapidité hors de sa place, et ne cessera de couler, jusqu'à ce qu'elle sera également répandue partout.

13 Jean-Frédéric Oberlin, Notes de lecture, manuscrit autographe, fonds Oberlin (15 NA) ms. 403, Archives municipales de Strasbourg, 1776.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Quand pendant les chaleurs de l'été, les rayons du soleil ont raréfié et dilaté notre air, il s'est détendu vers tous les côtés et a forcé l'air des pays voisins à lui faire place ; et alors les habitants des pays voisins auront senti un vent qui sera venu de notre pays.
>
> Mais quand par l'éloignement du soleil, les chaleurs cessent, et ne soutiennent plus l'étendue formée de notre air, alors l'air des pays voisins dont la force a été augmentée par la pression continuelle du nôtre, ne trouvant plus la même résistance qu'auparavant, fond et se précipite avec plus ou moins de violence dans le nôtre, jusqu'à ce que l'équilibre de l'un et de l'autre soit rétabli, c'est-à-dire jusqu'à ce que notre air et celui des pays voisins soient d'une force égale, également serré ou également étendu et dilaté. »[14]

Doit-on s'étonner d'une pareille utilisation d'un sermon qui pourrait apparaître contre nature, outil de vulgarisation scientifique plus que d'édification spirituelle ? Loin s'en faut si l'on se réfère à nouveau à Wolff, qui ne relève lui-même aucune contradiction entre théologie dogmatique et religion naturelle, ou religion selon la raison, puisque la loi naturelle n'est autre que la raison divine. C'est cette cohérence entre nature, raison et théologie, que Reimarus résume à nouveau à sa manière : il y a des vérités qui sont communes à la raison et à la foi, sur lesquelles il est aisé de s'accorder :

> « Notre science de la nature, dans toute sa diversité allant du plus grand au plus petit, notre connaissance des lois générales et particulières du mouvement, du cours des planètes, des causes du changement dans le ciel, dans l'atmosphère et sur la terre, de la constitution, de la reproduction, de la nutrition, de la croissance des plantes et des bêtes, et de toutes autres choses encore qu'il est donné à notre entendement de connaître, tout cela n'est rien qu'un pâle reflet de cette sagesse et des règles que Dieu a réellement mises en œuvre dans sa Création. Cette science n'est du reste attirante et nourrissante que dans la mesure où nous y percevons la perfection et la concordance des choses ainsi que l'accomplissement le plus adéquat des fins infiniment bonnes qui furent celles du Créateur. Alors nous trouvons dans l'étude et la contemplation

14 Extrait d'un *Sermon*, 30 octobre 1774, répété le 31 octobre 1794 et le 10 novembre 1815, conservé au musée Oberlin.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> des choses une source inépuisable d'extrême satisfaction, des miracles, des tours de force et des exemples toujours renouvelés d'un entendement infini. Alors nous ressentons aussi les avantages de notre âme puisque nous voyons réunis dans le livre de la nature visible les pensées les plus sages et les témoignages les plus grands de la bonté de l'esprit invisible. »[15]

Le temps d'Oberlin est foisonnant, multiforme, mais pas linéaire. L'ensemble hétéroclite des traces qu'il laisse derrière lui oblige tout chercheur à démêler l'écheveau des synthèses empiriques caractéristiques de son projet évangélique. La place du livre et de la bibliothèque de prêt, créée par son prédécesseur, Jean-Georges Stuber (1722-1797), s'inscrit dans ce contexte singulier.

TRAFIC DE LIVRES

Dans l'esprit de Stuber, le développement du nombre de lecteurs potentiels induit la nécessité de multiplier les supports de lecture. Après l'alphabétisation et l'évangélisation, apparaît l'idée de développer une véritable culture populaire. C'est ainsi qu'il conçoit le projet d'une bibliothèque de prêt, ses paroissiens n'ayant pas les moyens d'acheter des livres par eux-mêmes. Il acquiert donc une centaine de volumes sur ses propres deniers et les met en circulation parmi les habitants des différents villages. Le service de prêt fonctionne généralement à la sortie des offices et connaît rapidement un franc succès. Ce « trafic de livres » ferait du Ban de la Roche le berceau des bibliothèques de prêt :

> « Les premières bibliothèques eurent un caractère confessionnel et furent liées à la création des petites écoles... La plus anciennement connue est l'œuvre de deux pasteurs strasbourgeois, J.-G. Stuber et J.-F. Oberlin. »[16]

15 Hermann Samuel Reimarus, *Abhandlungen von den vornehmsten Wahrheiten der natürlichen Religion*, 1781, p. 692 et *sq*.

16 Noë Richter, « Aux origines de la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n°4, pp. 221-249.[En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001 > (consulté le 16 mars 2014).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La bibliothèque de prêt instituée par Stuber, prend avec son successeur une extension importante tant au niveau du nombre que de la qualité des livres mis à la disposition du public. Un texte manuscrit d'Oberlin daté du 9 février 1792 et intitulé « Histoire du trafic des livres de la paroisse », trouvé au sein du registre consacré à la gestion de la bibliothèque de prêt, expose l'historique du « trafic » et les difficultés matérielles corollaires à l'entretien du fonds de livres :

> « Je veux vous donner aujourd'hui une petite notion du trafic de livres, que M. Stouber a établi, et que j'ai continué jusqu'aujourd'hui... Or pour soulager les pères, qui désiraient de procurer à leurs enfants une instruction qu'eux-mêmes n'avaient pas eue, M. Stouber entreprit un trafic. Il fit venir à la fois une certaine quantité de catéchismes, d'a, b, c, de livres de cantiques et même des Bibles – il fit imprimer lui-même l'excellent alphabet qu'il avait composé avec des peines étonnantes – il établit une bibliothèque de lecture publique et une autre pour servir dans les écoles. »

L'idée d'un « trafic » de livres est donc incontestablement liée à l'œuvre d'alphabétisation entreprise par Stuber au Ban de la Roche. La description des premiers ouvrages acquis ne laisse pas de doute quant à la finalité de l'opération : la connaissance de l'alphabet permet l'accès à la langue écrite, qui elle-même ouvre les portes du message biblique ou évangélique. Il est néanmoins intéressant de noter que dès l'origine coexistent deux bibliothèques, l'une plus particulièrement destinée aux écoles et l'autre s'adressant à un public adulte. La lutte contre l'ignorance ne se limite donc pas aux seuls enfants. Oberlin explique un peu plus loin comment à son arrivée au Ban de la Roche il reprend à son compte la démarche du pasteur de Saint-Thomas :

> « Cependant quand je vins chez vous le 30 mars 1767 la caisse de trafic, qu'il avait appelée « caisse de charité », et qui ne consistait que dans une petite boîte de la valeur d'un sol – lui devait une somme considérable.
>
> Je me chargeais de la dette et du trafic, et de l'entretien des deux bibliothèques. Dieu m'assista, et peu à peu la dette fut payée, quoique les deux bibliothèques furent considérablement augmentées, et même des prix distribués.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Pour mieux faire face aux dépenses, je fis tout mon possible pour épargner la caisse. J'allai aux foires à Strasbourg, je cherchai les marchandises de première main. J'amenai les marchandises avec moi et à mes frais – d'autres fois j'en fis venir par mes amis qui venaient me voir... Je gravai et imprimai et fis imprimer à mes frais les petites cartes géographiques, et le prix de celles qui se vendaient revenait au profit de la caisse. La même chose se fait encore. Au commencement j'achetai des couleurs en coquille. Mais cela venait trop cher. Je me mis à broyer et préparer moi-même et par mes servantes et autres gens à gages. »

Le catalogue de la bibliothèque de Waldersbach atteste de l'extension du fonds[17], aussi bien quant à la quantité d'ouvrages mis à disposition du public que par la grande diversité des sujets traités : religion, philosophie, biologie, astronomie, géographie, littérature... Le nombre d'exemplaires des écrits les plus utiles pour l'enseignement, dont l'*Orbis pictus* de Comenius est régulièrement augmenté. Une note autographe d'Oberlin (malheureusement non datée), adressée vraisemblablement aux régents des écoles, évoque un autre aspect de la richesse du fonds documentaire réalisé par le pasteur lui-même et mis à la disposition des maîtres et des conductrices :

> « [...] des cahiers élémentaires que vous mettrez pour base dans vos instructions. Vous en ferez ainsi sur chaque partie, quand les idées claires que vous aurez sur le total de la science vous le permettront ; vous les ferez encore d'après le besoin de l'élève et sa capacité, en n'appuyant principalement que sur les objets pratiques et applicables dans la vie commune. Pour cet effet vous pouvez copier mot à mot ou extraire en partie les cahiers élémentaires suivants qui se trouvent dans la maison. Copier les cahiers des :
>
> 1. mammifères
> 2. oiseaux
> 3. amphibiens
> 4. poissons
> 5. insectes
> 6. vers

17. Si quelques-uns de ces ouvrages sont consultables au musée Oberlin de Waldersbach, la plus grande partie est conservée par les Archives municipales de Strasbourg, fonds Oberlin (15 NA).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

7. cahier de botanique qui traite de la philosophie des plantes, ou de leur structure et de leur classification
8. plantes médicinales
9. cahiers de minéralogie tels que les sels, les terres et pierres, les métaux, les bitumes, les pétrifications
10. les météores
11. petit cahier d'agriculture
12. abrégé de géographie, mathématique et physique
13. premier cours de géographie politique
14. psychologie
15. des chansons et cantiques [...] À extraire des cahiers plus grands que ceux du calcul, de la technologie, de la physique, de la chimie, de la physiologie et de la physionomie, enfin d'histoire[18].

Ainsi, les éducateurs du Ban de la Roche, régents ou conductrices de la tendre jeunesse[19] disposent-ils d'un véritable outil de documentation pédagogique avec ces cahiers thématiques rédigés par le pasteur à partir de lectures, ou de connaissances empiriques. Dans le registre des écoles, Oberlin nomme les livres qui lui paraissent propres à développer l'intelligence des élèves aux différents niveaux d'enseignement :

- l'*Orbis pictus* de Comenius ;
- l'*Alphabet méthodique* de Stuber ;
- le *Coup d'œil de la nature* de Berq ;

18 Jean-Frédéric Oberlin, *Il faut avoir des livres...*, 2 feuillets autographes sans indication de date, fonds Oberlin (15 NA), ms. 360, Archives municipales des Starsbourg.

19. Les conductrices de la tendre jeunesse, nom donné par Oberlin aux ancêtres de nos professeurs des écoles maternelles.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

- l'*Histoire de la Bible* ;
- l'*Ami des enfants* de Berquin ;
- la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ;
- des cartes géographiques gravées en bois sans dénominations à comparer avec les cartes ordinaires.

Cette liste d'ouvrages est significative du glissement conceptuel sur l'« utilité » d'ouvrages à recommander aux élèves et aux maîtres qui s'est opéré à partir du projet originel de Stuber. Si le rôle de l'alphabétisation et la place de la littérature religieuse restent dominants, Oberlin oriente le parcours littéraire de ses élèves vers des domaines de la connaissance toujours plus diversifiés tels l'histoire, la biologie, les sciences et techniques, le théâtre, la géographie... La documentation écrite se complète progressivement d'une collection complète d'histoire naturelle (minéralogie, biologie...), de jouets à caractère éducatif, d'herbiers. Cet édifice pédagogique hétéroclite se construit autour de l'idée centrale selon laquelle la contemplation de la nature et la compréhension des phénomènes qui régissent son fonctionnement rapproche l'homme du divin Créateur. L'être humain n'est pas destiné à subir les phénomènes naturels, mais doit chercher à les comprendre et à les utiliser au mieux. La création est régie par des lois parfaites, chaque chose, chaque être vivant participe à cette perfection. L'homme, principal héritier de la création, ne peut se contenter pendant son séjour sur terre d'une contemplation passive, mais doit plutôt faire preuve de curiosité et d'ingéniosité pour trouver sa place au sein du monde en mettant ses compétences au service de ses semblables.

L'accès du livre au plus grand nombre est une préoccupation constante pour Oberlin. Nul ne doit être exclu *a priori* de l'univers culturel contenu dans la langue écrite. Il aide ainsi les plus démunis à acheter des manuels scolaires à moitié prix, sans pour autant en faire le don, la moitié du prix restant étant due, en heures de travail, au régent d'école. Ce système ingénieux permet à la fois de faire considérer le livre comme un bien précieux (son prix devient « mesurable », car il équivaut à une quantité de travail), et dans le même temps, d'en permettre l'acquisition à ceux qui ont peu de revenus.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Héritage

L'histoire singulière d'une émancipation progressive des chaînes de l'ignorance pour le petit peuple du Ban de la Roche, articule une palette d'outils patiemment élaborés et développés par Stuber et Oberlin : une méthode « universelle » pour accéder à l'écrit, l'*Alphabet méthodique,* un appareillage didactique propre à la vulgarisation des connaissances, une bibliothèque de prêt associée au « trafic de livres », un système éducatif rénové qui accompagne l'élève de la petite enfance à l'adolescence.

Toutes ces innovations rencontrent nécessairement certaines résistances au sein même de la population locale. Il est en particulier difficile de convaincre la totalité des adultes de l'utilité d'apprendre à lire, certains y voyant même de la sorcellerie, comme en témoigne Jean-David Bohy, maître d'école, qui demande un jour à Stuber ce qu'il devait répondre à un homme qui, se plaignant qu'on instruisait les enfants d'une tout autre manière qu'autrefois, lui avait demandé : « Est-ce que nous avons donc un autre Dieu que du temps passé ? » Stuber lui répondit : « Répondez-lui oui, autrefois c'était le Dieu des ténèbres, et nous tâchons à présent d'avoir le Dieu de lumière ».[20]

En dépit de l'intérêt intrinsèque d'un accès original (et inattendu pour l'époque) d'une population rurale socialement déshéritée à l'éducation et à la culture, est-il pour autant possible d'affirmer que cette histoire singulière ait eu la moindre influence sur la « grande histoire », celle de la Nation ?

Sous l'impulsion d'Oberlin, les conductrices vont s'employer à promouvoir la pratique de la langue française, et à rendre en quelque sorte les enfants « étrangers » à leurs parents, qui pour la plupart ne parlent que patois. Cette ingérence de l'école dans l'intimité familiale des Ban de la Rochois, aura elle aussi ses conséquences dans le macrocosme républicain : l'exemple de Waldersbach viendra en son temps conforter l'abbé Henri Grégoire (1750-1831) dans sa volonté de promouvoir une unité linguistique nationale. Il pourra en effet opposer à ceux qui jugent son projet nécessaire dans les faits, mais utopique dans la pratique, le jugement du frère philologue (Jérémie-Jacques avec lequel il correspond tout au long de sa vie. Celui-ci écrivait dès 1775, dans la préface de son *Essai sur le patois lorrain* : « C'est en vain, qu'on se proposerait de déraciner le jargon populaire ; les savants l'apprendraient plutôt que les paysans et gens de métier ne sauraient s'en défaire. » Mais dans une lettre à l'abbé Henri

20 Jean-Frédéric Oberlin, « Cahier autographe commencé en 1770, année 1774 », *Annales du Ban de la Roche*, chapitre intitulé « Histoire de la paroisse de Waldersbach composée par M. Stouber en 1762 », 1774.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Grégoire du 24 juin 1793, le ton est tout autre, et le théoricien loue la réussite des pédagogues :

> « Mais déjà avant cette époque les soins de mon frère m'avaient détrompé. Il y a trente ans environ qu'il fut placé au Ban de la Roche. Son devancier, le digne Citoyen Stouber, que tu connais, avait commencé à humaniser cette paroisse, composée de cinq villages, dans lesquels presque personne ne savait lire, moins encore écrire. Et, comment l'auraient-ils appris ? Les maîtres d'école étaient traités de vacher ; leurs places se donnaient tous les ans au rabais, et l'école faisait la ronde par semaines dans les pauvres chaumières des paysans, qui étaient obligés de céder leur poêle de ménage, étroit et obscur, pour cet usage. Les maisons d'école bâties, les places de régents rendues stables, les écoles de tricotage établies pour les filles, ont produit une nouvelle génération instruite, sachant bien lire, bien écrire et chiffrer, ayant quelques connaissances en herbes utiles et salutaires du sol, qu'elle habite. Une petite bibliothèque formée dans la maison ci-devant curiale de livres instructifs et amusants occupe depuis les loisirs de ces montagnards dans les jours consacrés au repos, et a beaucoup contribué à épurer les mœurs dans ces villages. Enfin, une contrée, qui ne lisait pas, il y a cinquante ans, est aujourd'hui en état de lire les décrets de la Convention, que le Citoyen Ministre s'applique à leur expliquer [...] Il est donc prouvé par cette expérience, que si l'on ne parvient pas tout à coup à expliquer l'usage du patois, on peut au moins introduire l'usage de la langue de la liberté d'abord pour la lecture et l'écriture ; on parviendra par la suite à la faire parler. »[21]

Bel hommage de la science, dont l'objet est ici de créer des modèles pour « penser l'éducation » à la pédagogie, qui s'emploie à les transformer en modèles pour « l'agir ». La reconnaissance politique viendra à son tour, consacrant cette expérience singulière d'émancipation collective par le livre, comme propédeutique à une éducation populaire nationale :

> « Un membre, en parlant sur les moyens de propager l'instruction publique par l'universalisation de la langue française rend compte à l'assemblée d'un fait intéressant :

21 Loïc Chalmel, *La petite école dans l'école. Origine piétiste morave de l'école maternelle française*, Berne, Paris, Peter Lang, 1996, pp. 31-32.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Dans le département du Bas-Rhin il y a une vallée dite le Ban de la Roche, composée de plusieurs communes dans lesquelles on ne parlait qu'un patois que l'on ne comprenait plus hors de la vallée. Un vieillard respectable, père d'une nombreuse famille, nommé Stuber, s'est dévoué à donner à ses citoyens les moyens de communiquer avec les autres hommes. Pour arriver à ce but, il a créé une école d'instituteurs destinés à apprendre le français aux bons habitants de cette vallée : les soins de Stuber n'ont pas été infructueux, il est parvenu à faire apprendre à la jeunesse à lire et à écrire en français. Stuber avec son successeur et ami Oberlin ont porté leurs soins beaucoup plus loin, ils ont montré aux jeunes gens du Ban de la Roche les éléments de la physique, de l'astronomie, de la botanique, de la musique et de beaucoup d'autres connaissances utiles à l'homme social [...]
>
> Sur cette proposition, la Convention nationale décide que le récit qui vient de lui être fait, sera inséré doublement au procès-verbal et au bulletin[22].

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bierry Renée, « Oberlin et la botanique. L'utilisation des plantes du Ban de la Roche dans son œuvre civilisatrice et pédagogique », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme du Ban de la Roche*, 1969/1977, 2 & 3.

Chalmel Loïc, *La petite école dans l'école. Origine piétiste morave de l'école maternelle française*, Berne, Paris, Peter Lang, 1996.

Chalmel Loïc, *Jean-Georges Stuber (1722-1797) : pédagogie pastorale*, Berne, Peter Lang, 2001.

Chalmel Loïc, *Oberlin. Le pasteur des Lumières*, Strasbourg, Nuée Bleue, 2006.

Gérando Marie-Anne Suzanne de Rathsamhausen (éd.), *Lettres de la baronne Gérando, née De Rathsamhausen*, suivi de *Fragments d'un journal écrit par elle de 1800 à 1804*, Paris, Didier et Cie, 1880.

22. Procès-verbal de la Convention nationale du 16 fructidor an II.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Hirzel Johann Kaspar, Frey des Landres J.-Rodolphe (trad.), *Le Socrate rustique, ou description de la conduite et morale d'un paysan philosophe*, Zurich, Heidegguer & Cie, 1764.

Houssaye Jean (dir.), *Quinze pédagogues. Leur influence aujourd'hui*, Paris, A. Colin, 1994 (coll. Formation des enseignants. Enseigner).

Oberlin Jean-Frédéric, « Cahier autographe commencé en 1770, année 1774 », *Annales du Ban de la Roche*, chapitre intitulé « Histoire de la paroisse de Waldersbach composée par M. Stouber en 1762 », Archives municipales de Strasbourg, p. 107.

Oberlin Jean-Frédéric, « Histoire du trafic des livres de la paroisse », in *Einkauf ou approvisionnement pour la librairie*, 1792. Registre autographe conservé au musée Oberlin de Waldersbach.

Oberlin Jean-Frédéric, *Tagebücher*, Archives municipales de Strasbourg.

Oberlin Jérémie-Jacques, *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban de la Roche, fief royal d'Alsace*, Strasbourg, Stein, 1775.

Reimarus Hermann Samuel, *Abhandlungen von den vornehmsten Wahrheiten der natürlichen Religion, (Dissertations sur les plus distinguées vérités de la religion naturelle)*, Hamburg, Bohn, 1781.

Richter Noë, « Aux origines de la lecture publique : naissance des bibliothèques populaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n°4, pp. 221-249. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001 >.

Stuber Jean-Georges, *Alphabet méthodique pour faciliter l'art d'épeler et de lire en français*, Strasbourg, G.-L. Schuler, imprimeur sous les petites arcades n° 5, 1762.

Tissot Samuel Auguste André David, *Avis au peuple sur sa santé*, Paris, P. Didot, 1782.

Wolff Christian, *Gesammelte Werke. I. Abteilung, deutsche Schriften. 21. VI. Gesammelte kleine philosophische Schriften*, Hildesheim ; Zürich ; New York ; G. Olms, 1981/1740.

Journal d'éducation publié par la Société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire, n° 32, Paris, L. Colas, 1818.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Carole Christen

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES : UN REMÈDE À LA QUESTION SOCIALE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE ?

En 1845, Benjamin Delessert, « l'un des tout premiers inspirateurs de la philanthropie contemporaine »[1], alors président et principal fondateur de la première Caisse d'épargne française, celle de Paris qui a ouvert ses portes en 1818, publie un ouvrage sur « Les fondations qu'il serait utile de faire ». Il range en trois classes les institutions philanthropiques qu'il faut fonder ou encourager : « La première renfermant les fondations qui se rapportent à l'*éducation*. La seconde, celles qui peuvent contribuer au bonheur intellectuel et matériel encourageant la *prévoyance*, la *tempérance*, et la *bonne conduite*. La troisième, celles qui auraient pour objet de soulager les maux actuels, c'est-à-dire les maladies, les infirmités, la misère »[2]. Parmi les institutions de la première classe qu'il énumère, on trouve les bibliothèques populaires[3]. Mais elles auraient aussi très bien pu être rangées dans la deuxième classe par les objectifs de « tempérance » et de « bonne conduite » que leur attribuent nombre de contemporains comme on le montrera dans cette contribution. Dès 1818, le baron de Gérando qui « depuis le début du XIXe siècle [...] avait été, avec Delessert, l'acteur principal de la philanthropie de son temps »[4] et était devenu « le maître à penser de cette génération de philanthropes »[5],

1 Catherine Duprat, « Pour l'amour de l'humanité », *Le temps des philanthropes*, t. 1, *La philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet*, Paris, Éd. du CTHS, 1993 (coll. Mémoires et documents ; 47), p. 435.

2 Benjamin Delessert, *Fondations qu'il serait utile de faire*, Paris, Impr. De Maulde et Renou, 1845, p. 10. Les mots en italique le sont dans le texte.

3 *Ibid*., p. 11.

4 Catherine Duprat, *Usage et pratiques de la philanthropie : pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIXe siècle*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 1997, p. 1082.

5 *Ibid*., p. 779.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

soulignait la nécessité d'organiser la lecture populaire[6]. Pourquoi sous la Restauration et essentiellement sous la monarchie de Juillet les philanthropes s'intéressent-ils aux bibliothèques populaires ?

À la fin des années 1820 et surtout au cours des années 1830-1840, les enquêtes, études et écrits sur le paupérisme se multiplient. Ce terme, apparu en Angleterre en 1815 – *pauperism* –, puis utilisé en France à partir de 1822, concrétise la compréhension de la pauvreté comme un phénomène économique et social, massif et constant, en rapport avec la nouvelle civilisation industrielle et urbaine[7]. C'est au cours de cette période que la nécessité de fonder des bibliothèques populaires et de diffuser des « bons livres » est soulignée par plusieurs contemporains. Les philanthropes sont soucieux de proposer des remèdes à la question sociale par l'instruction et l'épargne[8]. Dans quelle mesure les bibliothèques populaires et les « bons livres » qui doivent les composer peuvent être un de ces remèdes ? Comment peuvent-elles transformer les « classes laborieuses » – si facilement assimilées aux « classes dangereuses »[9] – et modifier leurs comportements ? À partir d'une relecture des écrits et projets des observateurs sociaux du premier XIXe siècle[10], il s'agira de revenir sur ce moment de la « gestation » des bibliothèques populaires. On écartera les bibliothèques populaires chrétiennes dont les premières ont été fondées dans les années 1820[11], car elles ne sont pas issues directement du libéralisme philanthropique qui nous intéresse ici[12].

6 Joseph-Marie de Gérando, *Proposition relative à la composition et au choix d'ouvrages destinés aux lectures du peuple, soumise au conseil d'administration de la Société pour l'instruction élémentaire, dans la séance du 27 mai 1818*, Paris, Impr. de Fain, [s. d.].

7 Carole Christen, « Paupérisme », in Alain Vaillant (dir.), *Dictionnaire du romantisme*, Paris, CNRS éditions, 2012 (coll. « CNRS Dictionnaires »), pp. 547-548.

8 Fondées par l'initiative privée, les Caisses d'épargne sont peu nombreuses sous la Restauration (une vingtaine). Elles se multiplient sous la monarchie de Juillet : en 1835, il y a 159 caisses d'épargne, 55 succursales et le solde dû aux déposants est de 62 millions de francs pour 122 000 livrets, Carole Christen, *Histoire sociale et culturelle des Caisses d'épargne en France, 1818-1881*, Paris, Économica, 2004 (coll. Économies et sociétés contemporaines), pp. 135-137.

9 Honoré-Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*, Paris, J.-B. Baillière, 1840, 2 volumes.

10 Noë Richter s'était intéressé à ces écrits et projets, voir en particulier *La lecture et ses institutions*, 1, *La lecture populaire, 1700-1918* ; Le Mans, Bibliothèque de l'université du Maine, Bassac, Éditions Plein Chant, 1987, pp. 151-163.

11 À Grenoble en 1817, à Bordeaux en 1820, des bibliothèques populaires catholiques sont créées et la Société catholique des bons livres est fondée à Paris en 1824 ; Noë Richter, *La lecture et ses institutions, op. cit.*, pp. 80-82.

12 Voir la contribution d'Hélène Lanusse-Cazalé : « Entre édification et culture : les bibliothèques populaires protestantes dans le Sud aquitain au XIXe siècle », Partie III, p. 239.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

PRISE DE CONSCIENCE DE LA QUESTION SOCIALE ET PREMIERS PROJETS DE BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

Les travaux de François Jacquet-Francillon sur les nombreuses tentatives pédagogiques entreprises auprès des enfants du peuple et des jeunes ouvriers[13] et surtout ceux de Catherine Duprat sur la philanthropie[14], ont montré que la question de l'éducation et de l'instruction du « peuple » est au cœur des préoccupations des philanthropes dans la première moitié du XIXe siècle. Elle occupe également une place centrale chez les réformateurs sociaux comme l'atteste le recueil de textes, commentés par Alain Bataille et Michel Cordillot[15], traitant des problèmes de l'éducation et de la formation de l'homme et du citoyen en général, et du travailleur en particulier. Sous la Restauration, la Société pour l'instruction élémentaire, fondée en juin 1815, cherche à promouvoir l'enseignement primaire des enfants pauvres et l'éducation des adultes[16] en encourageant l'établissement des écoles élémentaires et en diffusant l'enseignement mutuel. L'éducation des pauvres doit permettre leur intégration sociale et leur moralisation. D'emblée s'impose la nécessité de prolonger après l'école la pratique de la lecture afin d'en maintenir les acquis et de bien orienter les lectures du peuple, de choisir ce qui est « bon pour lui ». Il faut donc mettre à sa disposition de « bons livres ». C'est pourquoi, en mai 1818, Joseph-Marie de Gérando (1772-1842)[17], premier président de la Société pour l'instruction élémentaire et secrétaire général de la Société pour l'encouragement à l'industrie nationale, propose de former une commission spéciale pour, d'une part, réaliser et publier des « ouvrages utiles, moraux et instructifs » destinés au peuple et, d'autre part, former des bibliothèques à l'usage des enfants qui fréquentent les écoles et de leurs familles. Cette commission insiste, dans le rapport qu'elle rend quelques

13 François Jacquet-Francillon, *Naissances de l'école du peuple : 1815-1870*, Paris, Les Éditions de l'Atelier – Les Éditions ouvrières, 1995 (coll. Patrimoine).

14 Catherine Duprat, *Usage et pratiques de la philanthropie…, op. cit.*

15 Alain Bataille, Michel Cordillot, *Former les hommes et les citoyens : les réformateurs sociaux et l'éducation, 1830-1880*, Paris, Les Éditions de Paris-M. Chaleil, 2010 (coll. Essais et documents).

16 Carole Christen, « L'éducation populaire sous la Restauration et la monarchie de Juillet ». *La Révolution française, Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française*, 2013, n°4, Pédagogies, utopies et révolutions (1789-1848). [En ligne] < htttp://lrf.revues.org/905 >.

17 Jean-Luc Chappey, Carole Christen, Igor Moullier (dir.), *Joseph-Marie de Gérando (1772-1842). Connaître et réformer la société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 (coll. « Carnot »). Voir en particulier la contribution de Caroline Fayolle, « Gérando et l'éducation du peuple. Rationaliser le savoir pédagogique pour moraliser les pauvres » et celle de Corinne Doria, « Joseph-Marie de Gérando et Pierre Paul Royer-Collard : réglementation de l'enseignement et normalisation sociale ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014, < http://www.enssib.fr/presses/ >

mois plus tard, sur l'importance et le caractère à la fois délicat et difficile du « choix des ouvrages qui peuvent former une bibliothèque à peu près complète pour les classes inférieures de la société »[18]. Une division en trois classes des « bons livres élémentaires » – « nécessaires », « utiles », « agréables » – est présentée ainsi qu'une liste des auteurs envisagés pour écrire d'autres ouvrages répondant à ces critères[19]. Après ce rapport, la commission est transformée en comité permanent chargé de diffuser les bons livres populaires. Gérando, dans le cours normal des instituteurs primaires qu'il donne entre 1816 et 1819 et qu'il publie en 1832 sous forme d'entretiens, consacre également le sixième et dernier au « choix de lectures à l'usage des adolescents et des adultes » qui appartiennent à la classe laborieuse[20]. Cet entretien, et plus généralement les travaux menés par la Société pour l'instruction élémentaire, mettent en évidence le rôle de l'instituteur dans la promotion de la lecture populaire et le lien entre l'école élémentaire et les bibliothèques populaires. Au début de la monarchie de Juillet, Adam Maeder fait suivre son *Manuel de l'instituteur primaire* « d'un choix de livres à l'usage des maîtres et des élèves »[21] et le ministre de l'Instruction publique, Montalivet, établit un rapport approuvé par le roi Louis-Philippe sur la nécessité de créer une commission de spécialistes chargés de répertorier les livres élémentaires existant en France, Allemagne et Hollande et de susciter l'écriture de nouveaux ouvrages[22]. C'est au cours de cette période que les observateurs sociaux formalisent plus concrètement des projets de bibliothèques populaires présentés comme devant prolonger les bienfaits de la loi Guizot du 28 juin 1833 sur l'instruction élémentaire.

François Delessert (1780-1866) est un philanthrope protestant, élu député orléaniste depuis 1831. Il dirige avec son frère Benjamin (1773-1847) la banque fondée par leur père[23] et il est l'un des directeurs de la Caisse

18 « Rapport fait au conseil d'administration de la Société pour l'enseignement élémentaire, au nom d'une commission spéciale pour les livres élémentaires, par M. Marc-Antoine Jullien, séance du 14 octobre 1818 », *Journal d'éducation*, décembre 1818, p. 160.

19 Pour une présentation du programme de lecture proposé par la commission, voir Noë Richter, *La lecture et ses institutions, op. cit*., p. 77.

20 Joseph-Marie de Gérando, *Cours normal des instituteurs primaires ou directions relatives à l'éducation physique, morale et intellectuelle dans les écoles primaires*, Paris, J. Renouard, 1839 (1re édition 1832), pp. 302-309.

21 Adam Maeder, *Manuel de l'instituteur primaire, ou principes généraux de pédagogie*, Paris, F.-G. Levrault, 1833, pp. 109-150.

22 Le rapport est publié dans le *Moniteur universel* du 14 août 1831.

23 Séverine de Coninck, *Banquiers et philanthrope : la famille Delessert, 1735-1868, aux origines des Caisses d'épargne françaises*, Paris, Économica : Association pour l'histoire des Caisses d'épargne, 2000 (coll. Économies et sociétés contemporaines).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

d'épargne de Paris dont il deviendra le président à la mort de son frère. Le 31 mai 1836, il fait une intervention à la Chambre des députés[24] sur la nécessité d'encourager la publication de nouveaux ouvrages élémentaires, de faire des catalogues de « bons livres » et de les réunir dans des bibliothèques populaires. Il invite le gouvernement à donner « une impulsion à cette formation de bibliothèques populaires » pour développer « dans les classes les plus nombreuses, celles qui ont le plus besoin d'instruction, les sentiments moraux et religieux, les connaissances pratiques les plus utiles au développement de l'intelligence »[25]. Quelques mois plus tard, le 11 décembre 1836, il propose aux administrateurs de la troisième succursale de la Caisse d'épargne de Paris, à la mairie du VI[e] arrondissement, de créer une bibliothèque populaire[26]. On reviendra sur ce lien étroit entre les Caisses d'épargne et les bibliothèques populaires, entre l'épargne populaire et la lecture populaire. L'année suivante, Émile de Girardin (1802-1881), journaliste, élu député libéral de la Creuse depuis 1834, fondateur de la presse moderne à grand tirage[27], expose brièvement (une page sur plus de quatre cents) dans l'ouvrage qu'il consacre à l'instruction publique, un projet de bibliothèques populaires – bien qu'elles ne soient pas clairement nommées – destinées aux enfants à la sortie de l'école[28].

À la fin des années 1830 et au début des années 1840, de nombreuses sociétés philanthropiques et académies savantes, au premier rang desquelles l'Académie des sciences morales et politiques rétablie par Guizot en 1832, commandent directement des enquêtes dont la plus importante est celle publiée par le médecin Louis René Villermé[29] ou mettent régulièrement aux concours des sujets sur la misère des classes populaires et sur les moyens d'y remédier. L'émergence de cette « question sociale » et surtout de sa prise de conscience est liée, en France, à la peur suscitée par la révolution de Juillet 1830 dans laquelle le peuple parisien a tenu un rôle majeur et par les insurrections des canuts de Lyon en novembre 1831 et des républicains à Lyon et Paris en avril 1834. Les grandes grèves parisiennes

24 Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires* (A. P.), 2[e] série, vol. 104, séance à la Chambre des députés du 31 mai 1836, pp. 480-481.
25 *Ibid*., p. 480.
26 Voir le *Moniteur universel*, 18 février 1837, p. 526. Le contenu précis de ce projet sera présenté ultérieurement.
27 Marie-Ève Thérenty, Alain Vaillant, *1836 : l'an 1 de l'ère médiatique. Analyse littéraire et historique du journal* La Presse *de Girardin*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2001.
28 Émile de Girardin, *De l'instruction publique : élémentaire, générale, nationale, complémentaire, spéciale, professionnelle*, Paris, A. Desrez, 1838, p. 65.
29 Louis René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, J. Renouard, 1840, 2 volumes.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de l'été 1840 confirment les oppositions qui traversent la société française[30]. Le paupérisme est le fruit des bouleversements socio-économiques provoqués par la révolution industrielle, c'est une des conséquences de la modernité et du libéralisme économique et, paradoxalement, un défi à ce dernier. Avec l'afflux croissant de migrants dans les villes industrielles, la concentration de pauvres s'aggrave dans les vieux quartiers centraux et les faubourgs. On est passé de la question des pauvres « naturels » (les malades, vieillards, enfants trouvés et mendiants) à la question ouvrière. Le pauvre n'est plus celui qui n'a pas de travail, mais celui qui travaille dans l'industrie et vit en ville. Par le paupérisme, la question de la misère quitte le champ du religieux – et de la charité chrétienne qui la soulageait – et de la bienfaisance privée pour entrer dans celui du politique[31]. Les pauvres ne sont plus pensés en tant qu'individus à la marge, mais en tant que forces collectives, au cœur de la société libérale et de son appareil de production capitaliste. Ces « nouveaux prolétaires » sont perçus comme de « nouveaux barbares »[32] qui semblent menacer l'ordre social. Les vices supposés des hommes deviennent les facteurs explicatifs de leur pauvreté alors qu'en fait ce sont des comportements consécutifs à leur condition. Les élites bourgeoises ne s'attaquent pas à la pauvreté comme signe de l'injustice et de l'inégalité sociale, mais au paupérisme comme ensemble de comportements, porteur de différences incompatibles avec le projet libéral. Les pauvres sont considérés comme responsables de leur misère, car ils sont censés être imprévoyants. Tels des enfants, ils doivent être éduqués : « la pauvreté est à la richesse, ce que l'enfance est à l'âge mûr » écrit le baron de Gérando en 1826[33]. Le thème de l'imprévoyance renvoie donc à l'idée que le pauvre et l'ouvrier ont une commune destinée de misère. La pauvreté est vue comme une conduite à combattre par l'enseignement de comportements vertueux. Les Caisses d'épargne ont pour objectif, affirme Charles Dupin, de « lutter contre les habitudes de dissipation, d'oisiveté, de jeu, d'imprévoyance [et] inspirer les vertus contraires »[34]. Ainsi, avoir un livret de Caisse d'épargne et y déposer régulièrement ses modestes économies, se rendre à la bibliothèque pour y

30 Michèle Riot-Sarcey, *Le réel de l'utopie : essai sur le politique au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel (coll. Bibliothèque Albin Michel Histoire), 1998, pp. 213-230.

31 Giovanna Procacci, *Gouverner la misère : la question sociale en France (1789-1848)*, Paris, Éditions du Seuil, 1993.

32 Saint-Marc Girardin, *Journal des débats*, 8 décembre 1831.

33 Joseph-Marie de Gérando, *De la bienfaisance publique*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1839, t. 4, p. 611.

34 Charles Dupin, *La Caisse d'épargne et les ouvriers, leçon donnée au Conservatoire royal des arts et manufactures, le 22 mars 1837*, Paris, Impr. de Firmin-Didot, 1837, p. 10.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

emprunter des « bons livres », doivent permettre de lutter contre le paupérisme. Ces « classes laborieuses », jugées responsables d'une misère causée par leurs mauvaises habitudes – le jeu, la fréquentation du cabaret, la consommation d'alcool, la débauche – sont assimilées aux « classes dangereuses » comme le révèle le mémoire couronné en 1838 par l'Académie des sciences morales et politiques de Honoré-Antoine Frégier (1789-1860), chef de bureau à la préfecture de police. Le second volume de ce mémoire consacre un chapitre aux bibliothèques populaires[35]. En 1840, le travail de l'économiste Eugène Buret (1810-1842) est récompensé[36]. Il y présente brièvement le fonctionnement de la bibliothèque populaire du *Mechanics' Institute* de Manchester, « asile moral ouvert à la population laborieuse »[37] et les « ouvrages utiles » confiés à l'instituteur et à l'école qui « deviendrait ainsi une bibliothèque publique, un petit musée, un lieu de réunion, de lecture et de conversation pour les moments de loisirs »[38]. En 1845, on l'a évoqué, Benjamin Delessert (1773-1847) place les bibliothèques populaires parmi les fondations les plus utiles pour les classes populaires, avant les Caisses d'épargne, bien qu'il soit le principal fondateur, en 1818, de celle de Paris et son président depuis 1827. Il s'agit de rendre le peuple « prévoyant » – la prévoyance, concept hérité du siècle des Lumières, est la valeur centrale des philanthropes comme l'a analysé Catherine Duprat. L'émancipation intellectuelle des « pauvres travailleurs » doit s'accompagner d'une émancipation financière pour leur permettre de sortir de la misère. L'école permet l'affranchissement du pauvre et la Caisse d'épargne son autonomie matérielle. Lors de la discussion en 1834 à la Chambre des députés de la première loi sur les Caisses d'épargne, Benjamin Delessert a souligné le lien qui unit, depuis la Restauration, ces deux institutions dans la pensée de nombre de philanthropes : cette loi « sera le complément de celle sur l'instruction primaire ; car, l'instruction, sous le rapport intellectuel, et l'ordre et l'économie sous le rapport matériel, sont, après les sentiments religieux, ce qui peut exercer le plus d'influence sur le bonheur des individus qui doit être le but de tout gouvernement »[39]. Quelques mois plus tard, en décembre 1834, il affirme à nouveau devant la Chambre

35 Honoré-Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes…*, *op. cit.*, t. 2, chap. VIII.

36 Eugène Buret, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France : de la nature de la misère, de son existence, de ses effets, de ses causes et de l'insuffisance des remèdes qu'on lui a opposés jusqu'ici, avec les moyens propres à en affranchir les sociétés*, Paris, Paulin, 1840, 2 volumes.

37 *Ibid*., t. 2, pp. 309-310.

38 *Ibid*., p. 463.

39 A. P., 2e série, vol. 85, Chambre des députés, séance du 18 janvier 1834, p. 693.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

que « ces deux grandes institutions [l'école et la Caisse d'épargne], en assurant l'aisance et le bonheur des individus, finiront par changer la face de la société »[40]. Louis-Marie de Lahaye, vicomte de Cormenin (1788-1868), juriste réputé et député qui siège à l'extrême gauche depuis 1831, vice-président de l'Association libre pour l'éducation gratuite du peuple de sa création en juin 1831 à sa liquidation en avril 1834[41], est convaincu qu'une « Caisse d'épargne prévient l'envahissement du paupérisme, cette plaie des sociétés industrielles »[42]. C'est dans la douzième publication du *Populaire*, journal fondé par Étienne Cabet, que Cormenin écrit ces pages sur l'utilité des Caisses d'épargne. On retrouve cette institution dans les *Entretiens de village* publiés en 1845 qui rassemblent les *Dialogues de Maître Pierre* parus de 1833 à 1835 et enrichis d'une édition à l'autre. Maître Pierre, qui est le porte-parole de Cormenin, a convaincu François d'aller déposer son argent à la Caisse d'épargne plutôt que de le dépenser au cabaret[43]. Il lui montre aussi l'intérêt des bibliothèques populaires – celles des villes et celles des campagnes[44]. L'année suivante, Henri-Léon Curmer (1801-1870), grand éditeur romantique, publie un opuscule d'une centaine de pages consacré aux bibliothèques populaires[45].

C'est dans ce contexte de prise de conscience de la question sociale et d'approche morale de la misère qu'émergent ces projets de bibliothèques populaires. Comme l'attestent les arguments utilisés pour justifier leur création et les titres et contenus des « bons livres » qui formeront les collections, elles doivent lutter contre la misère par l'élimination de l'ignorance et de la superstition et par la moralisation du peuple.

40 *Ibid*., vol. 91, Chambre des députés, séance du 13 décembre 1834, p. 233.
41 Issue d'une scission de l'Association polytechnique fondée en août 1830, l'Association pour l'instruction du peuple est dissoute suite aux émeutes de juin 1832 et renaît en octobre 1832 sous le nom d'Association libre pour l'éducation du peuple, voir Carole Christen, « L'éducation populaire sous la Restauration et la monarchie de Juillet », *loc. cit.*
42 Louis-Marie Cormenin de Lahaye, *Les caisses d'épargne, utilité de ces banques populaires et la nécessité d'en fonder de nouvelles à Paris et dans les départements dans l'intérêt du prolétaire*, Paris, Impr. d'Herhan, 1833, p. 6. 12e publication du *Populaire*.
43 Louis-Marie Cormenin de Lahaye, *Entretiens de village*, Paris, Pagnerre, 1845, pp. 160-175.
44 *Ibid*., pp. 103-118.
45 Henri-Léon Curmer, *De l'établissement des bibliothèques communales en France*, Paris, Guillaumin et Cie, 1846.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

DES « BONS LIVRES » POUR DE « BONS OUVRIERS »

Comme le rappelle François Delessert à la Chambre des députés en mai 1836, les bibliothèques populaires ont pour objectif de prolonger les bienfaits de l'école :

> « Je crois, Messieurs, cette institution de bibliothèques populaires de la plus haute importance, et qu'elle peut avoir les plus heureux résultats. Il y a longtemps qu'on dit qu'enseigner à lire, et à écrire n'était pour un gouvernement qu'un engagement de fournir de bons livres à ceux qui avaient l'instruction, et que les abandonner après ce premier présent, c'était ne leur avoir fait qu'un présent inutile et quelquefois même funeste. »[46]

Dans ces différents projets, elles sont donc destinées aux enfants, mais également aux adultes, ouvriers et artisans des villes et aussi des campagnes[47], « tous ceux qui veulent chercher des moyens d'instruction et d'amélioration morales »[48], ainsi que l'expose François Delessert :

> « Ce n'est pas seulement pour la jeunesse sortant des écoles que des bibliothèques populaires seraient nécessaires, tous les âges pourraient en profiter [...] ceux qui ont vu dans les grandes écoles d'adultes de la capitale des centaines d'ouvriers consacrer tous les soirs après le travail pénible du jour quelques heures prises sur leur sommeil à apprendre à lire, à écrire, à calculer, comprendront facilement combien il sera précieux pour ceux qui ont été chercher volontairement dans ces écoles l'instruction qui leur manquait, de trouver dans des bibliothèques populaires les moyens de les augmenter.»[49]

Selon Frégier les bibliothèques populaires éviteront que l'instruction donnée aux ouvriers puisse devenir « funeste », dangereuse :

46 A. P., 2e série, vol. 104, séance à la Chambre des députés du 31 mai 1836, p. 481.
47 Louis-Marie Cormenin de Lahaye, *Entretiens de village, op. cit.*, chap. XIV : « Bibliothèques populaires des villes » ; chap. XV : « Bibliothèques des campagnards ».
48 François Delessert, *Moniteur universel*, 18 février 1837, p. 526.
49 A. P., 2e série, vol. 104, séance à la Chambre des députés du 31 mai 1836, p. 481.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « Répandre l'instruction parmi les classes pauvres sans leur offrir en même temps de bonnes lectures, c'est risquer de faire tourner au profit des penchants vicieux des individus qui ont reçu cette instruction, une force qui pourrait être une source d'avantages pour ces derniers, ainsi que pour le pays. Il importe donc, alors qu'un grand développement vient d'être donné à l'instruction primaire, d'encourager par tous les moyens possibles, la publication de nouveaux ouvrages élémentaires, et de fonder dès à présent pour la population ouvrière, des bibliothèques capables de réunir les meilleurs de ces ouvrages déjà connus. »[50]

On retrouve l'idée d'infériorité morale du peuple (ouvriers, pauvres) qui doit être constamment éduqué par les élites dans ses pensées et ses actions. Nombreux sont en effet les contemporains convaincus, comme le baron Charles Dupin[51], que les classes ouvrières « produisent leur propre misère par de funestes habitudes ! »[52] Les bibliothèques populaires ont pour mission de combattre la pauvreté en s'attaquant à l'ignorance, aux « instincts brutaux » et aux « funestes habitudes » qui, pense-t-on, en sont responsables :

> « Cette institution des bibliothèques populaires est de la plus haute importance et pourrait avoir les plus heureux résultats parmi nous. C'est en faisant prévaloir l'intelligence chez l'homme laborieux, qu'on imposera silence aux instincts brutaux, qui le sollicitent et le dégradent dans l'état d'ignorance où il est plongé. »[53]

Pour Buret, elles doivent « arracher la population laborieuse aux amusements grossiers et corrupteurs, qui convertissent le repos du corps en moyen d'abrutissement pour l'esprit »[54]. On retrouve exactement le même discours à propos des Caisses d'épargne comme on l'a évoqué. À l'instar des

50 Honoré-Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes…*, *op. cit.*, t. 2, p. 114.

51 Carole Christen et François Vatin (dir.), *Charles Dupin (1784-1873). Ingénieur, savant, économiste, pédagogue et parlementaire du Premier au Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 (coll. « Carnot »).

52 Charles Dupin, *Progrès moraux de la population parisienne depuis l'établissement de la Caisse d'épargne*, Paris, Firmin Didot frères, 1842, p. 51.

53 Honoré-Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes…*, *op. cit.*, t. 2, p. 121.

54 Eugène Buret, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France…*, *op. cit.*, t. 2, p. 310.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèques populaires qui ont pour tâche de moraliser l'instruction reçue à l'école, les Caisses d'épargne doivent moraliser le travail. Car, écrit encore Frégier, par « l'abus des ressources qu'il procure, le travail peut devenir un élément de désordre », aussi faut-il donner « à l'emploi du salaire une direction sage et éclairée »[55]. Sans les bibliothèques populaires et les « bons livres » qu'elles contiennent, l'abus d'instruction pourrait devenir « funeste » pour les classes laborieuses.

« Bons livres, » « livres utiles », « meilleurs ouvrages », « bonnes lectures qui offrent un préservatif contre l'entraînement des mauvaises compagnies, des mauvais livres, des mauvaises conservations »[56], reviennent fréquemment dans tous les projets de bibliothèques populaires élaborés sous la monarchie de Juillet. Les « mauvaises lectures » et les « écrivains qui infectent la société de leurs productions immorales » sont dénoncés, car « il est certain que cette influence peut altérer profondément la pureté des mœurs de celui qui ne sait pas s'y soustraire »[57]. Il faut donc susciter le développement d'une littérature spécifique. Au début de la Restauration, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt avait proposé à la Société pour l'instruction élémentaire d'offrir un prix pour le meilleur ouvrage destiné au peuple. François Delessert reprend ce discours pour montrer l'avantage d'une bibliothèque populaire et justifier le projet qu'il présente en décembre 1836 :

> « Ne serait-il pas temps de préparer les moyens d'offrir aux classes industrielles de bonnes lectures qui, en les entretenant dans l'exercice des connaissances élémentaires qu'elles ont acquises dans les écoles, les familiariseraient avec les idées saines de leurs différents devoirs, les prépareraient à ces éternelles vérités aussi utiles pour elles que pour la société, de l'influence de la religion sur le bonheur, de l'influence non moins douteuse de bonnes mœurs, de la probité, de l'accomplissement de ses devoirs sous le rapport de père, de fils, de mari, de maître, d'ouvrier, de citoyen enfin, qui les pénètreraient de la nécessité des lois et de leur exacte observance, pour que chacun puisse jouir entièrement, avec sécurité, des bienfaits de la liberté et de la prospérité publique. »[58]

55 *Ibid*., t. 1, p. 275.
56 François Delessert, *Moniteur universel*. 18 février 1837, p. 526.
57 Honoré-Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes…*, *op. cit.*, t. 2, pp. 117-118.
58 François Delessert, *Moniteur universel*, 18 février 1837, p. 526.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Le premier prix avait été remporté en 1817 par *Simon de Nantua* de Laurent-Pierre de Jussieu. Petit livre de morale familière en action, réédité plus de vingt fois jusqu'en 1880, traduit dans plusieurs langues, il se trouve dans la liste des ouvrages qui peuvent servir à la formation de bibliothèques populaires établie par François Delessert en 1836[59], et il figurera dans le catalogue de nombreuses bibliothèques populaires pendant tout le siècle[60].

C'est un discours similaire qu'avait prononcé le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, alors président de la Caisse d'épargne de Paris, à propos des bienfaits de cette institution :

> « L'ouvrier, l'artisan, le domestique qui contractent l'habitude d'y apporter ce qu'il peut ménager de ses salaires, s'attache à la conservation de ce superflu ; il renonce, pour l'accroître, aux mauvaises habitudes, aux vices qui consommaient auparavant le fruit de ses travaux ; il devient meilleur fils, meilleur mari, il ne donne plus autour de lui que de bons exemples, et dans cette leçon, la plus efficace que des enfants puissent recevoir, la société tout entière trouve déjà l'espérance et la garantie que ceux-ci deviendront des citoyens bons et utiles comme leur père. »[61]

Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt avait, avant même l'ouverture de la Caisse d'épargne, encouragé la publication d'une littérature spécialisée inspirée des procédés utilisés par Benjamin Franklin dans *La science du bonhomme Richard*. Cet ouvrage considéré comme le premier opuscule de morale populaire de la prévoyance et à ce titre, maintes fois réédité en France de 1777 à 1840[62], figure également dans la liste proposée par François Delessert. La Rochefoucauld-Liancourt rédige deux apologues : *Dialogue d'Alexandre et de Benoît sur la Caisse d'épargne* et *Entretien d'un curé avec ses paroissiens sur la Caisse d'épargne*. La même année, en 1819, paraît l'apologue de l'académicien Pierre-Édouard Lemontey (1763-1826), ancien député à la Législative, *Des bons effets de la Caisse d'Épargne et*

59 Au texte imprimé de l'intervention de François Delessert à la Chambre des députés le 31 mai 1836 est jointe une liste « d'ouvrages qui peuvent servir à la formation de bibliothèques populaires ».

60 Noë Richter, *La lecture et ses institutions*, 1, *La lecture populaire : 1700-1918, op. cit.*, p. 76.

61 *Rapport et compte rendu des opérations de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris, année 1819*, Assemblée générale du 24 janvier 1820, p. 5.

62 Carole Christen, « Les Caisses d'épargne et la littérature dans la première moitié du XIXe siècle », in Nicole Edelman, François Vatin (dir.), *Économie et littérature : France et Grande-Bretagne (1815-1848)*, Paris, Éd. Le Manuscrit, 2007, pp. 219-241.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de Prévoyance ou les Trois visites de M. Bruno – ouvrage également mentionné dans la liste de Delessert. Ces apologues mettent en scène des personnages issus de milieux modestes et dénoncent les éternels ennemis de l'épargne dans les classes laborieuses : le jeu et la loterie d'une part, le cabaret et l'alcoolisme d'autre part. Cette littérature de propagande est construite selon une conception manichéenne du monde dont l'imaginaire populaire est censé bien s'accommoder[63].

Les philanthropes sont convaincus que les « bons livres » permettent de changer l'homme du peuple, de le soustraire à ses mauvaises habitudes, de le rendre meilleur mari, meilleur père, meilleur travailleur et enfin meilleur citoyen : ils « adouciraient les cœurs [...] fortifieraient l'esprit de famille en même temps que l'amour de l'ordre »[64]. Ce sont donc d'abord des livres moraux dont l'importance est longuement développée par Curmer :

> « Non, la morale n'est pas l'ennemie du talent : si le génie a donné à l'homme, c'est assurément pour servir de guide à son semblable, et dussent les incapacités de l'époque crier au scandale, nous répéterons sans cesse que toute œuvre littéraire doit avoir un but moral, qu'elle se produise par la presse ou par le théâtre.
>
> Il faut donc pour les bibliothèques communales des livres essentiellement moraux, et quand l'enfant ou l'adulte auront sans cesse présents à l'esprit de bons exemples et de saines doctrines, dégagés de cette niaise et prétentieuse forme doctorale qu'adoptent les pédagogues du peuple, ils songeront que dans la bonne conduite réside le repos, dans l'assiduité la certitude du travail, dans le travail l'amour de l'ordre, dans la pratique de l'ordre l'économie, dans l'habitude constante de l'économie la source de la richesse et la paix du cœur. »[65]

Les livres de religion et de morale sont les premiers à figurer sur la liste établie par François Delessert car la bibliothèque populaire qu'il projette d'établir dans le VI^e^ arrondissement de Paris, doit, comme le précise

63 Jean-Claude Vareille, « Les images d'Épinal sont-elles édifiantes ? », René Guise, « Le roman populaire est-il un moyen d'endoctrinement idéologique ? », in Stéphane Michaud (dir.), *L'édification : morales et cultures au XIX^e^ siècle*, Paris, Créaphis Éditions ; Villeurbanne, Programme Rhône-Alpes recherches en sciences humaines, 1993, p. 96 et *sq*.

64 Honoré-Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes…*, *op. cit.*, t. 2, p. 120.

65 Henri-Léon Curmer, *De l'établissement des bibliothèques communales…*, *op. cit.*, p. 69.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

l'article 1 de son règlement, « répandre dans la population de l'arrondissement, principalement parmi les ouvriers et les artisans, l'instruction morale et religieuse, ainsi que les connaissances utiles pour les professions industrielles »[66]. Et dans l'article 4, il est stipulé qu'« on n'admettra dans la bibliothèque que des livres de piété, de morale, d'éléments des sciences et leurs applications aux arts et métiers, d'arithmétique, de géographie, de grammaire, de voyages, d'histoire, principalement celle de France, et en particulier les ouvrages composés pour l'instruction, soit des classes ouvrières, soit de la jeunesse »[67]. Les bibliothèques populaires des villes envisagées par Cormenin doivent être composées de « plus de cent petits volumes, qui traiteraient de toute sorte de manières »[68]. Ces ouvrages doivent porter sur les besoins, les intérêts, les préjugés, l'éducation du peuple, sur le commerce, les Caisses d'épargne, l'hygiène urbaine. Il insiste sur les manuels industriels destinés en particulier aux menuisiers, serruriers, tailleurs, cordonniers, teinturiers, car « il ne faut souvent que l'étude de la théorie pour éveiller, dans la pratique, l'intelligence d'un ouvrier, et pour le conduire soit à des inventions utiles à l'art, soit à des procédés plus sûrs, plus rapides, plus ingénieux ou plus féconds »[69]. En conclusion, il souhaite « peu de livres, mais tous moraux, usuels, intéressants, bien choisis [...] et on inscrirait sur la porte ces mots : *Bibliothèque des ouvriers* »[70]. Pour les bibliothèques populaires rurales des « petits traités sur la morale, les préjugés populaires, les droits et devoirs municipaux, le dessin linéaire, l'arpentage, les notions des sciences usuelles, la météorologie, l'histoire de France, la géographie et les préceptes de l'agriculture »[71] composeraient le fonds. Mais la littérature et le livre de divertissement semblent exclus de son programme, contrairement à ceux de Delessert, Frégier et Curmer.

À côté de « livres amusants et conduisant par un chemin doux et agréable le lecteur à une conclusion morale »[72], Curmer préconise aussi des ouvrages qui doivent « déterminer des vocations, donner des connaissances élémentaires sur toutes les branches de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des arts et des sciences »[73]. Ouvrages moraux et

66 François Delessert, *Moniteur universel*, 18 février 1837, p. 526.
67 *Ibid*.
68 Louis-Marie Cormenin de Lahaye, *Entretiens de village, op. cit.*, p. 107.
69 *Ibid.*, p. 107
70 *Ibid.*, p. 109.
71 *Ibid*., pp. 111-112.
72 Henri-Léon Curmer, *De l'établissement des bibliothèques communales..., op. cit.*, p. 70.
73 *Ibid*., p. 70.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

instructifs, traités élémentaires de toutes les sciences, complétés par des cours professés à Paris (au Collège de France, à la Bibliothèque royale, au Conservatoire des arts et métiers, au Muséum d'histoire naturelle), doivent former le fonds des bibliothèques communales envisagées par Curmer[74]. Ces livres sont supposés présenter « sous la forme la plus séduisante [...] les secrets de la science, les bienfaits du travail » et éviter la « sécheresse pédagogique qui éloigne les lecteurs intelligents »[75]. Curmer souhaite que les sciences puissent être transmises à tous par les bibliothèques populaires, servant ainsi de relais :

> « N'est-il pas vrai de dire qu'un cours spécial d'astronomie élémentaire, professé à Paris par M. Arago, et envoyé gratis à toutes les bibliothèques communales, pour être lu dans les écoles primaires du royaume, atteindrait le véritable but que se propose le gouvernement en fondant des cours, et l'illustre professeur en y recherchant la gloire qu'il est en droit d'attendre ?
>
> Si la science doit travailler courageusement à repousser les ténèbres qui l'entourent, elle ne doit pas marcher seule, et laisser ignorer ses traces à ceux qui sont en état de la suivre, il faut que le lien soit constant entre tous les degrés de la science, et que le chemin soit rendu accessible à toutes les intelligences »[76].

Un « choix des classiques français et des livres existants »[77] est censé compléter ce fonds, mais aucun titre précis n'est donné. Seul François Delessert a proposé une sélection précise d'ouvrages pour les bibliothèques populaires, qu'il a répartis en six catégories : livres de religion et de morale ; méthodes de calcul, de grammaire, d'orthographe, de dessin ; histoire, voyages, géographie ; traités sur les éléments des sciences et leur application, histoire naturelle, etc. ; histoires morales, contes instructifs, mémoires, poésie, almanachs, etc. ; livres pour les jeunes enfants. Les quelque 300 titres témoignent d'un esprit éclectique très ouvert : les classiques de la littérature (Corneille, Molière, Racine, La Fontaine, etc.) côtoient les succès de la lecture populaire (Franklin, Berquin, Laurent de Jussieu, Lemontey, etc.), et des collections de vulgarisation (Manuels

74 *Ibid*., p. 90.
75 *Ibid*., p. 95.
76 *Ibid*., p. 92.
77 *Ibid*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Roret ; Bibliothèque populaire ou l'instruction mise à la portée de toutes les intelligences fondée par Ajasson de Grandsagne) jouxtent des ouvrages très savants (l'*Almanach des longitudes*, le *Dictionnaire de l'Académie française*, l'*Histoire ancienne* de Rollin). On retrouve cette volonté d'ouverture de la lecture populaire au roman chez Frégier : « Des romans fondés sur une pensée morale, composés avec art, et appropriés par une imagination souple et brillante au goût des classes laborieuses, seraient un incomparable bienfait dans l'état présent des esprits, et offriraient un jour une lecture salutaire aux enfants pauvres qui fréquentent les écoles gratuites. »[78]

Si les avantages des bibliothèques populaires et le contenu des « bons livres » qu'elles doivent contenir pour former des « bons ouvriers » et des « bons citoyens » sont assez longuement présentés dans ces projets, l'organisation concrète de ces établissements est peu évoquée.

ORGANISER LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

Au début de la monarchie de Juillet, certains libéraux considèrent que l'État, tout en respectant l'initiative individuelle au plan économique, doit être un moteur bienfaisant de tout l'organisme social ; ils reconnaissent que son intervention dans le domaine de la protection sociale est indispensable. Ces tenants d'un libéralisme bienfaisant voient la loi Guizot de 1833 sur l'instruction publique et celle de 1835 sur les Caisses d'épargne comme des moyens de combattre l'ignorance et l'imprévoyance des classes laborieuses, des remèdes à la question sociale. La dernière, qui prévoit en effet de placer « les petites sommes qui seront confiées par les cultivateurs, ouvriers, artisans, domestiques et autres personnes économes et industrieuses »[79] à la Caisse d'épargne sous la garantie de l'État, incite les préfets à encourager le développement de cette institution caractérisée d'établissement d'utilité publique[80]. François Delessert, comme son frère Benjamin qui est à l'origine de cette loi, s'inscrit dans ce libéralisme social lorsque le 31 mai 1836, il attire l'attention du gouvernement sur les bibliothèques populaires et déplore que le budget consacré à l'achat de livres pour l'instruction du peuple soit si faible :

78 Honoré-Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes…*, *op. cit.*, t. 2, p. 119.
79 Art. 1 des statuts de la Caisse d'épargne de Paris, *Acte de société du 22 mai 1818, modifications, ordonnances du roi, lois sur les Caisses d'épargne.*
80 Carole Christen, *Histoire sociale et culturelle des Caisses d'épargne…*, *op. cit.*, p. 552 et *sq*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « C'est seulement 75 000 francs qui sont consacrés aux dépenses relatives à la propagation de livres pour l'instruction de la classe la plus nombreuse, de celle qui a le plus grand besoin d'encouragement ; tandis que nous voyons au chapitre XII [du budget de l'instruction publique] 500 000 francs consacrés à des souscriptions pour des ouvrages destinés aux classes supérieures de la société qui peuvent par elles-mêmes subvenir aux frais de l'instruction. Je ne veux pas dire que ces encouragements ne sont pas d'une nature utile, mais ils semblent hors de proportion avec ce qui est consacré aux livres élémentaires, et c'est ce que j'ai cherché à établir par la comparaison de ces deux chiffres.
>
> L'action du ministère de l'Instruction publique, pour favoriser la création de nouvelles publications destinées à éclairer, à instruire les classes nombreuses, ne peut sans doute être que lente et progressive ; mais ce qui peut être encouragé d'une manière plus facile, plus rapide, est la formation des bibliothèques populaires, où l'on mettrait à la portée des enfants, des adultes, des ouvriers, des collections de bons ouvrages élémentaires ; c'est sur cet objet que je désirerais appeler spécialement l'attention du gouvernement de la Chambre. »[81]

Dix ans plus tard, Curmer affirme aussi la responsabilité de l'État dans l'organisation de la lecture populaire ; il souhaite même que le gouvernement ait seul l'initiative des bibliothèques populaires et qu'il lui appartienne de dégager les moyens financiers nécessaires au choix, à la fabrication et à l'achat des livres. Il propose alors un plan décennal très détaillé pour financer ce système centralisé[82]. Pour Curmer, les initiatives privées doivent être écartées (sauf les dons en argent) pour éviter tout choix de mauvaises lectures qui pourraient s'avérer dangereuses pour le peuple :

> « C'est l'initiative obligée du gouvernement ; lui seul peut fonder, avec certitude de durée, toute la garantie possible quant aux choix des livres, des établissements sur lesquels reposent toutes les espérances de l'avenir, toutes les conséquences des principes de l'instruction.

81 A. P., 2e série, vol. 104, séance à la Chambre des députés du 31 mai 1836, p. 480.
82 Henri-Léon Curmer, *De l'établissement des bibliothèques communales…*, *op. cit.*, pp. 99-101.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> La charité publique, les idées libérales et progressives n'auront jamais une telle unité, une telle simultanéité, qu'on puisse leur confier, pour toute la France, l'exécution de l'établissement des bibliothèques. Le soin abandonné aux particuliers d'entretenir l'attention des jeunes élèves par des lectures mises à leur discrétion entraînerait des inconvénients graves ; une bibliothèque léguée par un riche particulier, laissée à la disposition de la jeunesse, amènerait les mêmes résultats que le colportage. Il s'ensuivrait ainsi que la bibliothèque communale serait un lieu banal où chacun, sous prétexte de munificence, viendrait déposer le trop-plein de sa bibliothèque particulière. Qui serait le juge du plus ou moins de convenance de l'adoption des livres légués ? Nous croyons que la bibliothèque communale doit être un sanctuaire dont le gouvernement doit avoir la clef pour n'en ouvrir l'accès qu'aux ouvrages reconnus et approuvés comme devant y obtenir droit de cité. »[83]

La troisième succursale de la Caisse d'épargne, ouverte en 1833, a été installée dans les locaux de la mairie du VI^e^ arrondissement de Paris[84]. Le projet d'y ouvrir une bibliothèque populaire que François Delessert soumet le 11 décembre 1836 aux administrateurs ne fait cependant appel qu'à la bienfaisance privée, aux dons et souscriptions et au bénévolat des administrateurs sur lesquels reposent aussi la fondation et le fonctionnement (hormis pour le caissier qui est rétribué) de la Caisse d'épargne et de ses succursales :

> « Monsieur le maire vient de vous rendre compte du bien que la 3^e^ succursale de la Caisse d'épargne a déjà produit, et de nos espérances que ces avantages ne feront que s'étendre encore ; il vous a aussi entretenu de l'idée de mettre à profit votre zèle et votre dévouement pour le bien public, en attachant votre utile patronage à une autre institution qui ne nous permettrait pas moins d'heureux résultats : la formation d'une bibliothèque populaire, ouverte soit aux adultes qui fréquentent nos écoles, soit aux ouvriers et artisans [...] Pour cela Messieurs, votre concours est nécessaire ; mais ce n'est pas seulement des souscriptions, quelques contributions

83 *Ibid*., pp. 65-66.
84 Le VI^e^ correspond au III^e^ arrondissement actuel.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> en argent que nous vous demandons, c'est aussi votre appui, c'est votre précieuse coopération pour agir auprès des ouvriers qui vous entourent, afin de leur faire sentir le prix des bonnes lectures, et les encourager à profiter de celles qui seront mises à leur disposition »[85].

Dans le projet de bibliothèque populaire de Cormenin, ce sont aussi des « citoyens instruits, zélés, philanthropes, qui tiendraient lieu, tour à tour, de bibliothécaires, de la même manière qu'un administrateur préside gratuitement, chaque dimanche, aux opérations de la caisse d'épargne »[86].

La première succursale de la Caisse d'épargne de Paris a été ouverte en avril 1832. En 1836, une douzaine de succursales ont été ouvertes à Paris et en banlieue proche. La succursale du VI^e^ arrondissement est celle qui attire le plus d'épargnants et dont les dépôts sont les plus élevés, c'est pourquoi François Delessert a choisi cet arrondissement pour fonder une bibliothèque populaire. Les « bons ouvriers » du VI^e^ arrondissement qui possèdent un livret de Caisse d'épargne, se rendront à la bibliothèque lire de « bons livres ». Pour les philanthropes, lire et épargner sont deux comportements qui vont de pair et doivent permettre de lutter contre le paupérisme, de résoudre la question sociale :

> « Elle est à la tête de toutes celles de la capitale. Servons nous aussi d'exemple et de modèle pour la formation de bibliothèques populaires ! Soyez persuadés, Messieurs, que notre population ouvrière répondra à notre appel, et que, par le zèle qu'elle montrera à profiter de ce nouveau bienfait dû à nos soins, elle saura prouver de plus en plus tout ce qu'il y a de bon chez elle, et qu'ainsi elle continuera à se rendre digne de l'intérêt que lui témoignent tant de citoyens honorables. »[87]

De surcroît, dans le VI^e^ arrondissement se trouve, en 1836, la plus importante et la plus dynamique des six écoles d'adultes fondées à Paris par les Frères des Écoles chrétiennes[88], celle de la rue Montgolfier, près du marché

85 François Delessert, *Moniteur universel*, 18 février 1837, p. 526.
86 Louis-Marie Cormenin de Lahaye, *Entretiens de village, op. cit.*, p. 109.
87 François Delessert, *Moniteur universel*, 18 février 1837, p. 526
88 Cette congrégation religieuse est aussi appelée Frères de la doctrine chrétienne.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Saint-Martin, appartenant à la paroisse de Saint-Nicolas des Champs[89]. Des classes d'adultes ouvertes le soir ont aussi été créées dans les locaux des écoles primaires par les municipalités à Paris[90]. Leur création a été encouragée par la circulaire qui accompagne la loi Guizot de 1833 envoyée aux préfets et aux recteurs en juillet 1833 prévoyant l'ouverture de cours du soir pour adultes afin que « la génération déjà laborieuse, déjà engagée dans la vie active, puisse venir recevoir l'instruction qui a manqué à son enfance »[91]. Le nombre d'écoles pour adultes passe, à Paris, de six (avec 238 élèves) en 1828 à vingt-trois (avec 1 280 élèves) en 1834. Et l'arrêté du 22 mars 1836 sanctionne légalement l'existence des cours d'adultes créés au cours des années 1820 et les réglemente précisément. L'école de la rue Montgolfier accueille tous les soirs de 19 h 30 à 22 h 30, 260 ouvriers, âgés de 16 à 43 ans, qui suivent des cours de lecture, d'écriture, d'arithmétique, de géométrie, de géographie et de dessin linéaire et d'ornement[92]. D'après Delessert, cette école aurait ouvert une bibliothèque[93] : « il existe déjà dans l'école des Frères de la rue Montgolfier, un commencement de bibliothèque, dont les livres sont, pendant quelques heures du dimanche, à la disposition des adultes qui fréquentent cette école. Il faudrait augmenter et compléter cette institution »[94]. François Delessert, bien que protestant, propose alors d'installer la bibliothèque populaire dans les locaux d'une école fondée par une congrégation catholique qui sera aussi chargée de la gérer. Les quinze articles du règlement de la bibliothèque populaire du VI^{e} arrondissement présentent son organisation – une association formée de membres versant une souscription annuelle de 15 francs au moins – et son fonctionnement. Pour y avoir accès, il faut être patronné par un administrateur de la Caisse d'épargne : contre 3 francs, les souscripteurs reçoivent une carte d'entrée à la bibliothèque qu'ils peuvent remettre à la personne de leur choix, mais ils ont l'opportunité de demander des cartes supplémentaires « pour ceux

89 J. Salvi, *Les cours d'adultes des Frères des Écoles chrétiennes à Paris de 1830 à 1848*, Mémoire de maîtrise dirigé par M. David, soutenu à l'Institut des sciences sociales du travail, 1967, pp. 31-32. Nous remercions Magali Devif, la directrice des archives lasalliennes qui se trouvent à Lyon, de nous avoir transmis ce mémoire.

90 Steven E. Rowe, "Educating the people: Cours d'adultes and social stratification in France, 1830-1870", *Paedagogica Historica*, 2010, 46 /1, pp. 179-192.

91 François Jacquet-Francillon, Renaud d'Enfert, Laurence Loeffel, (dir.), *Une histoire de l'école : anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France. XVIII^{e}-XX^{e} siècle*, Paris, Retz, 2010 (coll. Les usuels Retz), p. 505.

92 *Bulletin de la Société pour l'instruction élémentaire*, année 1833.

93 Ni dans les archives de Paris, ni dans les archives lasalliennes, on ne trouve de documents sur les bibliothèques au sein des écoles fondées par les Frères de la Doctrine chrétienne. Le mémoire de J. Salvi ne mentionne pas non plus leur existence.

94 François Delessert, *Moniteur universel*, 18 février 1837, p. 526.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

des ouvriers de leurs fabriques qui mériteraient cette faveur par le travail et la bonne conduite, et qui auraient des livrets à la Caisse d'épargne ». Les élèves des cours d'adultes de l'arrondissement seront également admis à la bibliothèque. Bien que très élaboré, ce projet de bibliothèque n'a pas débouché sur une réalisation concrète comme le laisse supposer l'absence de document sur son existence.

C'est aussi à Paris, grâce aux subventions municipales que Frégier projette la fondation des bibliothèques populaires dont il décrit précisément l'organisation et le fonctionnement :

> « Paris, en raison de sa division par arrondissements, se prêterait mieux que toute autre grande cité à la création de ces établissements. Il suffirait pour réaliser un tel projet de recourir au zèle d'hommes sages, bienfaisants et animés d'un dévouement sincère pour les intérêts du peuple. Le conseil municipal pourrait se charger des dépenses du premier établissement, telles que le loyer d'un local propre à recevoir les livres de chaque bibliothèque, le chauffage dans la saison d'hiver, le salaire d'un garçon de service et les frais d'entretien. Des bibliothécaires sans traitement, ayant le titre de conservateur, veilleraient aux besoins du dépôt confié à chacun d'eux, et exposeraient ces besoins à un comité de surveillance et d'administration, lequel arrêterait les mesures à prendre, sous la sanction du préfet de la Seine, représentant, supérieur de l'autorité municipale. Les membres du comité, aussi bien que les conservateurs, seraient à la nomination du préfet, qui prendrait préalablement l'avis du conseil municipal [...] En établissant une bibliothèque par arrondissement, c'est-à-dire douze bibliothèques, on parviendrait aisément à créer le fonds commun de ces divers dépôts avec quatre mille huit cents volumes, à raison de quatre cents volumes par bibliothèque. Le roulement de cette masse de volumes s'opérerait tous les six mois, de telle sorte que le fonds partiel de chaque bibliothèque ne rentrerait qu'au bout de six ans dans le local où il aurait été primitivement placé. »[95]

Cette fondation doit s'appuyer sur l'« heureux concours de la bienfaisance publique et de la bienfaisance privée »[96] auquel appelle Gérando

95 Honoré-Antoine Frégier, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes…*, *op. cit.*, t. 2, pp. 122-123.

96 Joseph-Marie de Gérando, *De la bienfaisance publique, op. cit.*, t. 2, p. 167.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

dans son *Traité de la bienfaisance publique*. On suppose que c'est sur cette complémentarité que doit reposer le système d'échange et de circulation de livres au sein du département qu'évoque Girardin :

> « [...] il suffirait que l'association centrale du département eût successivement un délégué par ville et commune, chargé de l'échange et du renouvellement des volumes. Le nombre des livres envoyés au délégué serait en raison de la population de la ville ou de la commune. Avec un bon système d'échange et de circulation, 5 ou 6 000 volumes de roulement par département suffiraient pour entretenir tous les mois les communes de livres nouveaux. »[97]

Cormenin souhaite aussi un système de « livres ambulatoires et circulants » qui reposerait sur la bienfaisance privée :

> « Il n'y a pas de petite ville ou bourg de 15 000 âmes agglomérées, où ne se rencontrent des gens d'état marchands, notaires, médecins, chirurgiens, officiers en retraite, négociants et bourgeois de leurs revenus, et parmi eux, il faut bien croire, François pour l'honneur de l'humanité, qu'il s'en trouve plusieurs, plus même qu'on ne le croit, qui aiment le peuple et qui songent à lui. Et bien, François, rien ne serait plus facile à ces honnêtes gens que de se réunir en comité autorisé par le maire ou le préfet, au nombre de cinq, six, huit, ou dix personnes, et de se cotiser entre elles, pour une somme de dix francs chacune, par exemple ; cela fait, elles recevraient pour cette bonne œuvre, des souscriptions volontaires qui monteraient vite au double de la somme. »[98]

Les livres seraient déposés dans la boutique de « quelque petit marchand, honnête, bon citoyen »[99]. Il prévoit aussi d'établir dans chaque ville d'arrondissement ou de canton, une bibliothèque populaire « mais non déplaçable, qui serait confiée à la garde et direction de l'instituteur communal du second degré »[100]. Et dans les campagnes la bibliothèque serait, à la fois, sédentaire et portative, selon l'exemple concret d'une

97 Émile de Girardin, *De l'instruction publique, op. cit.*, p. 65.
98 Louis-Marie Cormenin de Lahaye, *Entretiens de village, op. cit.*, p. 106.
99 *Ibid.*, p. 107.
100 *Ibid.*, p. 108.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèque cantonale qui fonctionnerait depuis dix ans[101]. Mais on ne sait si cet établissement a réellement existé ou s'il a été imaginé pour les besoins de la démonstration.

Dans tous ces projets, le jour d'ouverture de la bibliothèque populaire est fixé, comme pour la Caisse d'épargne, le dimanche qui correspond au repos pour les ouvriers lesquels ont reçu leur paie la veille, la huitaine étant généralement distribuée tous les samedis soir. Aussi pour éviter que le dimanche, ils dépensent leur argent au cabaret et perdent leur temps, ils doivent se rendre à la Caisse d'épargne pour y déposer une partie de leur salaire hebdomadaire et lire des « bons ouvrages » dans les bibliothèques populaires : « Ouverte le dimanche, la bibliothèque admettrait les ouvriers et les jeunes élèves qui vaguent dans les rues en bâillant, ou qui fréquentent les billards, les cabarets, et les maisons de débauche. »[102]

Dans le premier XIXe siècle, l'idée de créer des bibliothèques populaires et de diffuser la lecture est portée par des hommes représentatifs d'un libéralisme teinté de conservatisme moralisateur et assorti de « bienfaisance » au sens des Lumières, car ils considèrent que l'État doit encourager cette initiative qui émane souvent de l'action privée. Élaborés au moment où la question sociale, désignée par le terme nouveau de « paupérisme », est révélée avec acuité par les observateurs sociaux sous la monarchie de Juillet, les projets de bibliothèques populaires destinées à moraliser, instruire, former de bons citoyens et de bons ouvriers, ne semblent pas avoir débouché sur des réalisations concrètes de grande importance. On est très loin de la prévision que Cormenin prêtait à François :

> « Votre double plan est simple, clair, économique et réalisable à l'instant même, maître Pierre, et si nous ne vivions pas dans un temps d'égoïsme, avant six mois il n'y aurait pas une ville, une bourgade, un village, qui n'eût sa bibliothèque ; pas un maire, pas un conseil municipal, pas un citoyen de quelque fortune, qui ne voulût contribuer à cette pacifique révolution de l'intellectualité populaire. »[103]

Comme les Caisses d'épargne, qui pourtant connaissent un fort développement dans les années 1830-1840, les bibliothèques populaires n'ont pas résolu la question sociale. C'est avec lucidité que Curmer soulignait

101 *Ibid*., pp. 114-118.
102 *Ibid*., p. 109.
103 *Ibid*., p. 113.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

leurs avantages, mais aussi leurs limites et pointait la nécessité de les compléter par la mise en place d'une formation professionnelle et citoyenne continue :

> « Nous savons aussi ce que les bibliothèques communales peuvent produire de bon, d'utile, d'influent sur le moral de la population ; les proposer comme une panacée à toutes les maladies morales qui affligent les esprits serait aussi déraisonnable que d'exiger des écoles primaires de former des élèves parfaits sous le rapport de l'instruction et de la morale. Les bibliothèques sont un moyen qui a sa puissance et qui vient en aide à ce qui existe. Elles produiront leur effet ; mais la même raison que les bibliothèques ont eu besoin de l'enseignement de la lecture, elles initieront à leur tour les lecteurs à une multitude de connaissances qui seront expliquées et développées par d'autres moyens, par des cours spéciaux, par des lectures en commun, accompagnées de commentaires et d'analyses.
>
> Faire espérer d'un moyen proposé, et dont on connaît la portée, plus qu'il ne doit tenir, c'est en compromettre l'efficacité et le succès. »[104]

Il faudra attendre les années 1860 pour que se développent les bibliothèques populaires et que se renforcent les « cours spéciaux » ou l'enseignement technique sous l'impulsion du ministre de l'Instruction publique, Gustave Rouland, qui institue les bibliothèques scolaires et lance un appel à l'initiative privée pour la création de bibliothèques populaires, et de son successeur Victor Duruy, qui organise des cours d'adultes dans les communes rurales et encourage les instituteurs à y annexer des bibliothèques. Dans les nombreuses associations nationales et locales qui encouragent après 1862 la création de bibliothèques communales ou libres, laïques ou confessionnelles, les idées et projets des années 1840 ont laissé des traces, en particulier dans le contenu des fonds où les « bons livres » d'éducation morale et de connaissances élémentaires occupent une place importante.

104 Henri-Léon Curmer, *De l'établissement des bibliothèques communales…, op. cit.*, p. 105.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Marie Galvez

HISTOIRE DE LA « SALLE B » OU SALLE PUBLIQUE DE LECTURE « OUVERTE À TOUT VENANT » À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE AU XIXe SIÈCLE (1868-1905)

L'histoire de la « salle B », créée en 1868 pour accueillir ce que nous appellerions aujourd'hui le « grand public » ou les « lecteurs non chercheurs », mais que le XIXe siècle appelait le « tout venant », par opposition à un lectorat lettré composé de savants et fréquentant les salles de travail des départements spécialisés, demeure assez peu connue. Seul un article d'Ève Netchine et Edmée Strauch[1], paru en 1998, y est spécifiquement consacré. La « salle B » pose pourtant, dès le Second Empire, une question fondamentale qui est celle de la place du lectorat populaire à la Bibliothèque nationale. En ce sens, elle renvoie à la mission de lecture publique de l'établissement. C'est une problématique qui, loin de se cantonner à la seconde moitié du XIXe siècle, aux administrations de Jules-Antoine Taschereau (1858-1874)[2] et de Léopold Delisle (1874-1905), dont il sera plus précisément question dans cet article, trouve au XXe siècle, et encore actuellement, de nombreux échos[3].

Il convient de préciser que les sources archivistiques relatives à cette salle sont peu nombreuses et peu disertes. Il s'agit principalement des archives de l'établissement ou « archives modernes »[4], conservées au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, et des « archives

1 Ève Netchine et Edmée Strauch, « La salle B ou 70 ans de lecture publique à la Bibliothèque nationale », in Bruno Blasselle, Laurent Portes (dir.), *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1998.

2 Marie Galvez, « Jules-Antoine Taschereau : « un grand administrateur », 1858-1874 », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, 2012, n° 40, Arts du mime, pp. 50-55.

3 Marie Galvez, *Accueillir le grand public à la Bibliothèque nationale de France : origines, permanences et évolutions*, mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Dominique Varry : enssib, 2011, < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49074 >.

4 Archives modernes (AM).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014, < http://www.enssib.fr/presses/ >

administratives », consultables sur le site François Mitterrand. Les versements du ministère de l'Instruction publique, ministère de tutelle de la Bibliothèque, conservés aux Archives nationales[5], représentent également une source d'information précieuse. Enfin, la presse du temps, sélectionnée et conservée dans des registres au département des Manuscrits[6], se révèle riche d'enseignements (même s'il convient d'utiliser avec précaution cette nature de documents, souvent de parti pris). Cette discrétion des sources, à une époque où les enquêtes de publics n'existent pas, conduit moins à étudier des lectorats effectifs, sur lesquels il n'existe que peu d'information, que des discours et des structures, dont il est parfois difficile d'évaluer l'impact.

LES DÉBUTS DE LA « SALLE B » SOUS L'ADMINISTRATION DE JULES-ANTOINE TASCHEREAU (1858-1874)

Après une première et éphémère expérience commencée en 1833, la question de l'ouverture d'une salle publique de lecture à la Bibliothèque nationale est à nouveau abordée par la Commission de réorganisation présidée par Prosper Mérimée en 1858. La réflexion qui y est menée au cours des débats entraîne la décision de créer la « salle B ».

Vers une salle publique de lecture

Pendant le premier tiers du XIXe siècle, la Bibliothèque ne fait pas de distinction entre ses catégories de lecteurs, accueillant de fait plutôt des érudits dans ses départements spécialisés, et des lecteurs aux motivations diverses dans l'unique salle de lecture des Imprimés. Cette situation est à l'origine de nombreuses plaintes répétées, émanant de « lecteurs sérieux » gênés par le voisinage de ceux qui ne viennent à la Bibliothèque que pour se chauffer ou lire le journal. La figure du clochard ou du dilettante fait en effet partie de ces clichés que les journaux véhiculent à plaisir tout au long du XIXe siècle.

Consciente de cette situation et désireuse d'y remédier, la Bibliothèque crée dès 1833 une salle de lecture ouverte à tous, sur laquelle il n'existe presque pas d'information. Située au premier étage de l'aile est de la cour d'honneur, à l'emplacement de l'ancienne salle de lecture des manuscrits

5 Archives nationales, sous-série F17 (AN/F17).
6 Nouvelles acquisitions françaises 13026 et 13027 (NAF/13026, NAF/13027).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

occidentaux faisant face à la Galerie Mazarine[7], elle possède un fonds de 20 000 ouvrages, mis à la disposition des lecteurs, avec la possibilité de communiquer d'autres livres des Imprimés grâce à un monte-charge. Chauffée et confortable, la salle souffre bientôt de son abondante fréquentation et, dès 1845, le bibliophile Jacob[8] évoque les difficultés qu'entraîne, selon lui, l'afflux d'un public peu choisi rue de Richelieu : « La Bibliothèque du roi ne sert plus à personne pour avoir voulu servir à tout le monde, elle n'offre aucune ressource efficace aux études élevées et profondes ; elle favorise l'oisiveté lisailleuse [alors qu'elle] est fuie et redoutée par les travailleurs sérieux »[9].

Il rapporte également les impressions de Joseph Van Praet[10], directeur de la Bibliothèque, qui s'inquiète de cette « invasion de barbares »[11] lisant installés sur les barreaux des échelles ou à même le parquet. Cette affluence prouve que la salle publique rencontra un vif succès qui n'empêcha cependant pas sa fermeture, à une date et pour des raisons qui demeurent inconnues[12]. En 1857, il n'est, en tout cas, plus du tout fait mention de son existence.

L'année 1858 marque un tournant dans l'histoire de la Bibliothèque nationale, alors impériale. Elle est en effet marquée par les travaux de la Commission Mérimée, qui se réunit de janvier à mars[13]. Cette importante réunion de fidèles de l'Empire, dirigée par l'éminent sénateur, ancien inspecteur des monuments historiques, Prosper Mérimée, a pour mission de réorganiser complètement la Bibliothèque, qui peine à assimiler l'héritage de la Révolution française et l'extraordinaire afflux de collections nouvelles que cet évènement a entraîné. Au cours de ses séances, la Commission pose la question de la place du lectorat « populaire » et

7 Ève Netchine et Edmée Strauch, « La salle B ou 70 ans de lecture publique à la Bibliothèque nationale », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, *op. cit*. Simone Balayé semble, quant à elle, considérer que cette salle se situait au rez-de-chaussée du petit hôtel de Cotte, Simone Balayé, « Les publics de la Bibliothèque nationale », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III, *Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle, 1789-1914*, [Paris], Éditions du Cercle de la Librairie, 2009.

8 Paul Lacroix, dit le « bibliophile Jacob » (1807-1884) est une personnalité du monde savant de l'époque.

9 Paul-Louis Jacob, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, Paris, Alliance des arts ; et chez M. Téchener libraire, 1845, p. 9.

10 Joseph Van Praet (1754-1837).

11 Paul-Louis Jacob, *Réforme de la Bibliothèque du roi, op. cit*., p. 9.

12 Cette fermeture s'explique peut-être par la vétusté des locaux. Il est possible, également, que la très grande affluence des lecteurs dans cette salle qui n'avait pas particulièrement été aménagée pour un lectorat populaire, soit devenue trop difficile à gérer pour le personnel.

13 AN/F/17/3457, Procès-verbaux des séances de la Commission Mérimée. Voir aussi Marie Galvez, « Mérimée, les bibliothèques et la bibliothéconomie », *Cahiers Mérimée*, 2011, n°3, pp. 35-51.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014, < http://www.enssib.fr/presses/ >

de sa cohabitation avec les savants (ce qu'elle appelle la « publicité »[14] à donner à l'institution) : « La Bibliothèque impériale doit-elle être publique, ouverte à tout venant ou bien ne faut-il y admettre que des personnes conduites par l'amour de l'étude et munies d'une autorisation ? »[15].

En réponse à cette question, le Rapport de la Commission propose la création de deux salles de lecture au département des Imprimés : l'une réservée aux « travailleurs sérieux », aux « personnes dûment autorisées » ; et l'autre « absolument publique », « ouverte à tout venant »[16]. Le ministre de l'Instruction publique, Gustave Rouland, en ratifiant cette proposition[17], investit officiellement la Bibliothèque impériale d'une double mission de recherche et de lecture publique, en même temps qu'il reconnaît l'existence au sein de l'établissement de deux catégories bien distinctes de publics ayant chacune un usage différent des collections. La mesure, qui figure dans le décret impérial de réorganisation du 14 juillet 1858[18], tarde cependant à être appliquée, en raison des importants travaux de rénovation et de reconstruction que connaît la Bibliothèque au cours de cette période. Si l'aménagement de la salle de travail des Imprimés occupe l'attention des contemporains, devenant pour Henri Labrouste prétexte à un véritable manifeste architectural[19], celui de la salle publique de lecture n'est que tardivement étudié par l'administration de la Bibliothèque.

Le tournant de 1868 : la création de la salle B

L'administrateur général Taschereau n'aborde la question de la salle publique de lecture qu'en juin 1866, assez tardivement donc, puisque l'ouverture des deux salles est prévue pour 1868 et que, depuis la signature du

14 Le terme est employé dans les procès-verbaux de la Commission. Il désigne l'accueil du public à la Bibliothèque.

15 Prosper Mérimée, *Rapport présenté à Son Excellence le ministre de l'Instruction publique et des Cultes*, Paris, Imprimerie impériale, 1858, pp. 10-11.

16 Notons que Prosper Mérimée s'exprime peu sur cette question, pourtant très importante. Il est vrai que le président a le plus souvent tendance à raisonner en fonction de ce qui passe alors pour le modèle bibliothéconomique de la période : le British Museum de Londres (dont le directeur Antonio Panizzi est de ses amis). Notons aussi que, parmi les membres de la Commission, seul Armand Louis Marie Marchand, conseiller à la cour de cassation, se déclare contre cette scission des publics, considérant que la Bibliothèque doit être une et ne pas créer de distinctions. Voir AN/F/17/3457, Procès-verbaux des séances de la Commission Mérimée.

17 Gustave Rouland, *Rapport à l'Empereur par Son Excellence le ministre de l'Instruction publique et des Cultes concernant les améliorations à apporter à l'organisation de la Bibliothèque impériale*, Paris, Dupont, 1860.

18 *Recueil des lois et actes de l'Instruction publique, année 1858, onzième année*, Paris, Jules Delain, 1858.

19 Claire Lesage, « Henri Labrouste et le département des Imprimés », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques, op. cit.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014, < http://www.enssib.fr/presses/ >

décret de 1858, la constitution de la salle de travail est un sujet presque quotidiennement abordé à la Bibliothèque. Le comité consultatif, organe décisionnel de l'établissement présidé par Jules-Antoine Taschereau, déclare que les collections de la salle publique seront composées majoritairement de doubles provenant du département des Imprimés ou obtenus par voie d'échanges avec des libraires[20]. En septembre 1866, c'est la question du coût financier de la mise en place du fonds qui est abordée. Dans la mesure où la nouvelle salle doit compter 30 000 ou 40 000 volumes adaptés aux besoins spécifiques de son public, Taschereau demande une augmentation de 50 000 francs du budget consacré aux acquisitions et reliures pour 1867 (lequel est habituellement de 72 000 francs). L'objectif est de parer au plus pressé en créant un premier fonds d'ouvrages, destiné à s'accroître grâce à un crédit particulier de 10 000 francs annuels (qui ne sera cependant pas toujours versé avec régularité)[21].

Il s'agit d'acquérir les grandes collections que l'établissement ne possède pas en double ainsi que tous les ouvrages d'arts et métiers, dont le dépôt légal, ne fournit qu'un seul exemplaire, car il faut « être en mesure de donner aux lecteurs, dans la salle publique comme dans l'autre, un exemplaire de toute nouvelle édition de ces ouvrages techniques publiés avec les progrès nouveaux de la Science »[22]. En octobre 1866, le comité consultatif s'occupe de former, avec les doubles du département des Imprimés, la collection « d'ouvrages divers » devant servir de noyau aux 30 000 ou 40 000 volumes appelés à composer le fonds de la « salle B » dite aussi « salle Colbert » en raison de son emplacement le long de la rue Colbert. L'activité de Taschereau et de ses collaborateurs s'accélère l'année suivante, en mars 1867 : il ne s'agit plus alors d'envisager des échanges, de demander des crédits ou de répertorier des doubles, mais bien d'étudier enfin le cœur de la question, c'est-à-dire la nature des ouvrages à disposer dans la salle publique et la place qui doit être laissée au libre accès.

20 BN/AM/70, registre des procès-verbaux de la Bibliothèque impériale, séance du 28 novembre 1866. Des exemplaires du *Catalogue des manuscrits hébreux et samaritains de la Bibliothèque impériale*, récemment publié par la Bibliothèque, sont échangés contre des ouvrages provenant de la maison Firmin-Didot destinés à la salle publique de lecture.

21 En octobre 1868, par exemple, Taschereau rappelle au ministre que 30 000 francs, sur les 50 000 reconnus nécessaires à la dotation de la salle publique, n'ont toujours pas été versés. Or, « si nous ne mettons pas, sans nouveaux délais, la salle publique de lecture où nous désirons appeler les industriels, les ouvriers, en état de leur fournir les livres qui leur sont indispensables, cette création deviendra stérile et la combinaison des deux salles sera complètement manquée », BN/AM/208 (dossier 25).

22 BN/AM/71, séance du 26 septembre 1866.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Pour mener à bien ce travail, le directeur fait appel à un personnel élargi, composé des conservateurs du département des Imprimés et de leurs adjoints, et répartit les tâches. Olivier Barbier[23] est chargé de réfléchir à l'élaboration d'un nouveau règlement. Paulin Richard et Edme Rathery sont chargés de dresser la liste des livres devant composer le fonds de la salle publique. Ils dressent un premier bilan de leur travail en avril 1867 : pour eux, ce fonds doit en priorité se constituer d'ouvrages de références et de grands recueils généraux de nature historique ou scientifique, comme les *Mémoires sur l'Histoire de France* par exemple, afin d'éviter d'acquérir des ouvrages séparés consacrés spécifiquement à une époque ou à la vie d'un homme illustre. Mettant à profit la fermeture annuelle de la quinzaine de Pâques, les conservateurs poursuivent sérieusement leur étude, dépouillant le *Catalogue de l'Histoire de France*, faisant appel à l'expérience des employés afin d'avoir un aperçu des ouvrages les plus demandés et allant, pour Paulin Richard, jusqu'à examiner les collections conservées à la bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers. Le personnel se déclare favorable à ce que des recueils d'ornementation et des livres à figures, quelque élevé que puisse en être le prix, soient inscrits sur la liste des acquisitions de la salle publique. La consultation de ces registres d'acquisitions pour l'année 1868[24] permet de reconstituer une petite partie du fonds d'ouvrages que la « salle B » devait avoir à ses débuts. Grâce à des accords passés avec des libraires parisiens (comme le libraire Charles Poquet), la Bibliothèque acquiert des numéros du *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, des volumes de la *Collection des principaux économistes*, des *Annales de chimie*, un *Traité de la charpente*, un autre sur les ponts métalliques, un *Dictionnaire du mobilier français,* etc. Il est précisé que « Toutes ces collections sont nécessaires pour la future salle publique de lecture. Elles ne seraient payées que l'an prochain ». Un accord passé avec la maison Firmin-Didot permet d'acquérir des ouvrages plus généraux tels que : *Dictionnaire historique de la langue française*, *Dictionnaire des Beaux-arts*, *Encyclopédie pratique d'agriculture*, *Encyclopédie d'histoire naturelle*, un *Traité d'électricité* ou encore un *Précis de minéralogie*…

Le travail mené par les conservateurs est donc essentiellement d'ordre pratique ; aucun développement théorique sur la nature précise du public à accueillir, sur ses besoins spécifiques ainsi que sur les missions de la salle de la rue Colbert n'est énoncé. Cependant, en filigrane, à travers

23 Olivier Barbier (1806-1882), Paulin Richard (1798-1871) et Edme Rathery (1807-1875) sont tous trois conservateurs-sous-directeurs adjoints aux Imprimés depuis 1864.

24 AM/290. Acquisitions d'imprimés (1868-1871).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

l'évocation des ouvrages se rapportant aux sciences et à l'industrie, l'allusion aux arts et métiers ou aux documents figurés, c'est bien un public populaire de commerçants et d'artisans qui s'esquisse. Pourtant, rien n'est clairement dit, ce qui est étonnant de la part de conservateurs, capables d'avoir recours à des trésors d'éloquence quand le sujet (catalogues, acquisitions, dons) les passionne. Cela veut-il dire que la constitution de la salle B aux 30 000 ouvrages jugés « largement suffisants »[25] ne les intéresse pas ? Ou bien faut-il voir dans cette discrétion inhabituelle l'expression d'un travail mené à la hâte, une simple manière de « parer au plus pressé » (à une époque où la Bibliothèque est également occupée par les préparatifs de l'Exposition universelle de 1867)[26] ?

Inauguration et réception de la « salle B »

En définitive, la salle publique de lecture est inaugurée le 2 juin 1868 et celle réservée aux « travailleurs autorisés », le 12 du même mois. L'ouverture simultanée des deux salles que souhaitait l'administrateur Taschereau n'a finalement pas été possible, cependant il a été en partie tenu compte de ses avis : la « salle B » a ouvert avant la salle Labrouste.

Les sources manquent sur l'inauguration de la salle publique puis sur son fonctionnement. Il est certain cependant que, compte tenu du retard des travaux et des échecs répétés de Taschereau pour acquérir les maisons formant l'angle de la rue Colbert et de la rue Vivienne[27], elle se situe encore à l'emplacement de l'ancienne salle de lecture unique des Imprimés. Pour des raisons de surveillance, elle possède sa propre entrée, au numéro 3 de la rue Colbert : une porte discrète sur le côté, écartée de la grande entrée donnant sur le square Louvois qu'empruntent les lecteurs de la salle de travail. Comme la nouvelle salle construite par

25 BN/AM/71, séance du 3 avril 1867 : « Certaines collections, le recueil général des Mémoires sur l'Histoire de France, par exemple, dispenseront d'acquérir des ouvrages séparés sur une époque et sur la vie d'un homme. D'autres collections offriront le même avantage en ce qui concerne la science ou la littérature et, bien que MM. les conservateurs n'aient pas encore terminé l'examen préalable [...] ils estiment dès à présent que le chiffre de 30 000 volumes déterminé par le décret impérial sera largement suffisant pour répondre aux besoins des lecteurs de la salle publique ».

26 Taschereau espère un temps pouvoir ouvrir les deux salles de lecture des Imprimés pour l'Exposition universelle de 1867. La chose se révélant impossible en raison de l'inachèvement des travaux, il se consacre à l'organisation de petites présentations des derniers documents acquis ou obtenus grâce aux missions scientifiques menées par le ministère de l'Instruction publique. BN/AM/71, séance du Comité consultatif du 29 mai 1867.

27 La Bibliothèque ne forme pas encore à cette époque un quadrilatère autonome. Les maisons particulières situées à l'angle des rues Colbert et Vivienne n'ont pas encore été rachetées par l'État. Elles ne le seront que sous l'administration de Delisle.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Labrouste, la « salle B » accueille le public de 10 heures à 4 heures, mais se distingue par son ouverture le dimanche, caractéristique d'un projet de lecture populaire. Prévue pour accueillir 200 personnes, elle se compose de 25 000 volumes et n'a pas encore atteint, faute de crédits suffisants, le chiffre de 30 000 ou 40 000 volumes fixé par le Rapport Mérimée. Aucune édition ou reliure précieuses n'y figure, car la salle publique doit être une bibliothèque « usuelle, instructive, utile à tous »[28]. Un catalogue de ses ouvrages a été dressé, à la manière d'un catalogue de vente, mais il n'est pas tenu à la libre disposition des lecteurs. Comme le suggérait le Rapport Mérimée, certains ouvrages, probablement les usuels, sont laissés en libre accès[29]. La salle publique apparaît autonome puisque, contrairement à 1833, elle ne semble pas faire appel aux autres collections du département des Imprimés. Son personnel est peu nombreux, composé d'un bibliothécaire ainsi que de quelques employés et auxiliaires, car le noyau de l'équipe de l'ancienne salle de lecture unique a été majoritairement transféré dans la salle Labrouste. Ainsi, la salle publique présente peu d'éléments nouveaux : son emplacement, ses locaux, et même ses collections, composées de nombreux doubles, paraissent inchangés, ce qui explique en partie l'absence de publicité qui entoure son inauguration.

La constitution de la salle publique est souvent présentée, nous l'avons vu, comme un moyen de séparer deux catégories de lecteurs : les travailleurs, hommes de lettres connus pour leurs publications ; et les lecteurs lambda qui ne poursuivent pas de recherches érudites. Cela signifie-t-il que sa création corresponde essentiellement à une volonté de favoriser les études des savants en les délivrant de la bruyante présence des lecteurs communs ? Doit y voir au contraire un réel souci d'adaptation aux besoins spécifiques des classes moyennes et populaires ? Il est d'autant plus difficile de répondre à cette question que les sources manquent. S'il est certain que les commissions ministérielles, celle de 1858 comme celle de 1860[30], instituées par l'État et composées, notamment dans le second cas, d'intellectuels éclairés, se situent dans la volonté contemporaine de prise en compte d'un lectorat populaire, qu'en est-il du personnel de l'institution ?

28 AN/F17/3457, *Rapport de la Commission Mérimée, op. cit.*

29 Règlement de 1868, article 64 : « Il est interdit aux lecteurs de prendre dans les armoires, tablettes ou portefeuilles les objets qu'ils désirent avoir, sauf, toutefois, ceux qui, par une mesure toute particulière, auront été mis à la libre disposition du public ».

30 Une commission d'échanges des bibliothèques de Paris est nommée en mai 1860 sous la présidence de Mérimée, Prosper Mérimée, *Échanges entre les bibliothèques de Paris, Rapport de la Commission instituée par décision du 31 mai 1860 et arrêté de Son Excellence le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, en date du 15 novembre 1860*, Paris, P. Dupont, 1876.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La correspondance de l'administrateur général ne contient aucun exposé théorique et enthousiaste sur le sujet, comme le directeur est capable d'en rédiger lorsqu'il s'agit de défendre ses projets de catalogues méthodiques, par exemple. Aucune lettre n'indique ce qu'il pense réellement de cette création. Lorsque le personnel évoque cette mesure, c'est pour rappeler qu'elle a été ordonnée par le gouvernement, qu'elle fait partie de la réorganisation de la Bibliothèque, et qu'elle sera très profitable pour les « travailleurs », lesquels cesseront de se plaindre du gênant voisinage des « lecteurs ». L'administrateur-général écrit ainsi pour « présenter » la salle publique à un lecteur : « La Commission [Mérimée] de réorganisation de la Bibliothèque instituée en 1858, frappée des abus et des justes plaintes causés par l'existence d'une salle unique où l'hiver des individus ne venaient que pour être dans un lieu bien chauffé, où l'été ils s'endormaient sur un livre futile, mais, en toute saison, usurpaient aux tables les places des vrais travailleurs, des hommes d'étude sérieux qui ne trouvaient plus jamais passé midi ni moyen de s'asseoir ni moyen d'écrire, la Commission proposa, et dans le décret de réorganisation adopta, la création de deux salles »[31].

Cependant, en décidant de mettre à la disposition de tous des usuels (manuels de grammaire et d'orthographe, dictionnaires, code civil), des ouvrages de référence (l'*Histoire de France* de Michelet, par exemple), des classiques (œuvres de Molière, Corneille, Voltaire), ainsi que de nombreuses publications techniques, l'établissement agit en partisan d'un type de lecture que Noë Richter nomme « utilitaire »[32]. Il s'agit, en effet, d'assurer aux personnes l'accès à une première base de connaissances, indispensable à la vie en société et à l'expression de la citoyenneté (d'où la présence de livres juridiques et historiques) ; de permettre l'intégration de l'individu à un certain nombre de références communes (les classiques) ; et d'offrir la possibilité d'un approfondissement des savoirs professionnels de chacun (d'où une attention particulière accordée aux ouvrages scientifiques et techniques)[33].

31 BN/AM/213 (dossier 22) : salle de lecture, lettre de Taschereau à un certain Paris, clerc de notaire, le 26 octobre 1871. Dans sa lettre, datée du 16 octobre 1871, le demandeur parlait de « petite salle » pour la salle publique et de « grande salle » pour la salle de travail.

32 Noë Richter, *Du conditionnement à la culture : l'offre de lecture des Lumières à la Troisième République*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, 2003 (coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions ; 13).

33 BN/AM/208 (dossier 22) : salle de lecture, lettre de Taschereau à M. Brunet, datée du 25 juillet 1868, au sujet des deux salles : « L'autre salle, entièrement publique, ouverte tous les jours, même le dimanche, rue Colbert n° 3, renferme une collection de 30 000 volumes choisis, parmi lesquels se trouvent, outre les classiques, une série considérable d'ouvrages relatifs à la philosophie, à la théologie, à l'histoire, aux sciences et à l'industrie [...] ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Si la « salle B » se distingue de la salle de travail par une partie de ses collections, elle présente néanmoins un certain nombre de points communs avec cette dernière. En effet, en dotant la nouvelle salle publique de collections provenant pour l'essentiel de ses doubles, l'établissement contribue à créer une réplique, moins étendue et moins riche, de la salle Labrouste. D'ailleurs, le règlement[34] qui y figure semble être le même que pour celui des autres sections[35] et interdire par conséquent la communication des publications récentes, pourtant très demandées. L'article 72 du règlement de 1868 précise que : « Les ouvrages en livraisons ne sont communiqués au public que quand ces livraisons ont pu être réunies en un volume et reliées. Sont exceptés de cette disposition les ouvrages périodiques d'un intérêt scientifique, français ou en langue étrangère, qui pourront être communiqués en livraisons ». Ainsi, la communication très encadrée des publications périodiques rappelle le souhait de la Bibliothèque d'être avant tout considérée comme un haut lieu d'érudition et de travail. Taschereau déclare : « Nous avons la confiance qu'en bornant la communication aux seuls recueils scientifiques nous nous sommes trouvés d'accord avec vos intentions, M. le ministre, et que, comme nous, vous verrez un très grave inconvénient à ce que la Bibliothèque impériale, en communiquant au moment même de leur publication *La Revue des Deux Mondes* et *Le Charivari,* fût transformée non pas seulement en cabinet de lecture, mais en kiosque à journaux [...] »[36]. Par la nature des ouvrages autorisés à être communiqués dans les deux salles, la Bibliothèque affirme à nouveau sa volonté d'être une institution savante, notamment dans l'article 71 : « Ne seront point communiqués les ouvrages contraires aux mœurs. Les romans et les pièces de théâtre modernes ne seront communiqués que pour des travaux sérieux dont il sera justifié ».

Dans la salle publique comme dans la salle de travail, la Bibliothèque reste donc fidèle à sa mission : favoriser les études, « utiles » dans un cas, savantes dans l'autre, en veillant à ne jamais être comparée à un kiosque à journaux ou à un cabinet de lecture. Dans ce contexte, quelle place occupent les ouvrages distrayants dans « la salle B » ? C'est une question importante, car l'ouverture dominicale, ainsi que l'interdiction faite aux étudiants d'accéder à la salle de travail, risquent d'amener rue Colbert quantité de

34 BN/AM/206, Règlement du 5 mai 1868.

35 Le règlement de 1868 parle dans son titre III (service public), paragraphe 1 de « La lecture et de l'étude au département des Imprimés ». Ce département est donc un, les deux salles qui le composent sont soumises par conséquent aux mêmes règles.

36 BN/AM/206, au sujet du règlement du 5 mai 1868.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

flâneurs et de jeunes gens friands de ces lectures. Or, l'attitude de l'administration vis-à-vis du roman, genre à la mode, particulièrement prisé par le lectorat populaire, demeure assez floue. Si, comme le laisse à penser la manière dont est conçu le règlement de 1868, les deux salles du département des Imprimés obéissent aux mêmes prescriptions en matière de communication de documents, cela signifie que les romans sont interdits dans la salle publique, tout du moins dans les premiers temps de son existence.

En effet, une lettre du 6 décembre 1872[37] prouve que des romans, « choisis parmi les meilleurs d'Alexandre Dumas, de Victor Hugo et de George Sand dans son beau temps », parangons des lectures populaires, sont communiqués dans la « salle B ». S'agit-il d'une mesure récente, prise après 1870 ou cette situation existait-elle depuis 1868 ? Il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'une disposition nouvelle, consécutive au changement de régime et à l'approfondissement de la réflexion en matière de bibliothéconomie populaire. À partir de la III^e^ République en effet, les documents officiels emploient fréquemment le terme « populaire » pour désigner le statut et le lectorat de la salle de la rue Colbert.

Grâce au même document relatif aux romans, nous savons que les ouvrages les plus consultés dans la salle publique le dimanche se répartissent entre :

- belles-lettres ;
- histoire ;
- sciences et arts, technologie ;
- jurisprudence ;
- théologie.

Il est intéressant de remarquer que les ouvrages de théologie, censés être l'une des bases de la lecture populaire, sont les moins consultés et

37 BN/AM/215 (dossier 18), réponse de Taschereau à M. Beulé, membre de l'Institut, professeur d'archéologie à la Bibliothèque et également député : « Notre salle publique, outre les services qu'elle rend à la salle de travail en dégageant celle-ci du personnel qu'elle attire à elle, a donc grandement sa raison d'être par elle-même et pour son utilité propre et progressive. J'ajouterai que les recueils périodiques scientifiques et professionnels ont à la salle de la rue Colbert des lecteurs fidèles assez nombreux qui viennent régulièrement les demander le jour où ils paraissent. Voyons maintenant ce qui s'y passe le dimanche, jour dont vous voulez particulièrement étudier les habitudes. Je me suis fait donner le relevé des huit derniers dimanches. Nous sommes forcés de reconnaître que, malgré la sainteté du jour dominical, la théologie n'y foisonne pas. Les romans y sont, il est vrai, en assez grand nombre, mais ces romans choisis sont les meilleurs d'Alexandre Dumas, de Madame Sand, dans son beau temps, et les sciences et arts ainsi que l'histoire y figurent pour un chiffre respectable [...]. Dans la semaine, le nombre des lecteurs est plus élevé à peu près de 20 % et le chiffre des ouvrages de technologie demandés s'élève un peu, sans changer toutefois l'ordre numérique qui est toujours : 1) belles-lettres ; 2) histoire ; 3) sciences et arts, technologie ; 4) jurisprudence ; 5) théologie [...] ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

que les sciences ainsi que la jurisprudence, réputées être les matières phares d'une bibliothèque dédiée à la lecture « utile » d'employés, de commerçants ou d'artisans arrivent en troisième et quatrième positions seulement. En réalité, la nature des demandes de la salle publique se rapproche de celles de la salle de travail : Belles-Lettres, ce qui prouve l'intérêt des lecteurs pour la littérature, puis Histoire, la grande passion du XIXe siècle, même si, dans la salle de travail, l'ordre aurait sans doute été inversé (Histoire puis Belles-Lettres). La salle publique de lecture serait donc surtout utilisée de manière autodidacte à des fins d'approfondissement de culture générale laissant de côté la consultation de documents très spécialisés ou techniques. Cet usage des collections correspond à celui des lecteurs dits « du dimanche », mais aussi à celui des étudiants qui, rejetés de la salle de travail, peuvent avoir recours à ces matières dans le cadre de leur cursus universitaire.

La séparation des publics

L'ouverture des deux salles des Imprimés en 1868 suscite bien des réclamations de la part de ceux qui, ne pouvant accéder à la salle de travail, se voient dirigés vers la « salle B ». Ces plaintes, ainsi que les réponses obtenues, permettent de mieux comprendre la manière dont l'administration et le public perçoivent les deux salles en question.

Quels sont, dans un premier temps, les éléments permettant d'orienter tels lecteurs vers telle salle ? Toute personne désirant étudier dans la salle de travail doit rédiger une demande en ce sens à l'administrateur en indiquant son nom, ses fonctions et la nature des recherches ou publications qui l'occupent. L'obligation de fournir une demande écrite pour la salle de travail constitue une première barrière, un premier test pour le lecteur. En effet, si le courrier contient trop de fautes d'orthographe, l'accès à la salle de travail est refusé au profit de la salle publique de lecture, contenant des manuels de grammaire et des dictionnaires. Pour ceux qui remportent cette première épreuve de l'écrit, l'administrateur engage une enquête, c'est-à-dire qu'il vérifie les titres énoncés par le demandeur en consultant la liste des membres de la Société des gens de lettres, celle des membres de la Société des auteurs dramatiques, etc. Cela signifie qu'il ne suffit pas d'avoir publié pour être admis, encore faut-il être connu, ou plus exactement reconnu, recensé même, par certaines institutions savantes. Par conséquent, les étudiants sont exclus de la salle de travail. À l'un d'entre eux, Taschereau répond : « La salle de travail est exclusivement réservée

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

aux recherches prolongées des érudits, des savants et des hommes de lettres : les recherches nécessaires aux études de droit et de médecine trouveront ample satisfaction dans la salle de lecture publique »[38].

Le plus souvent, les demandeurs n'acceptent pas de bonne grâce le refus qui leur est opposé, qualifiant d'arbitraires les décisions de l'administrateur-général. Ces accusations vont de pair avec un certain mépris pour la salle publique, qui prend alors l'aspect d'une « salle des refusés », comme le prouve la lettre d'un père en 1868 dont le fils, étudiant, n'a pu obtenir de carte pour la salle de travail : « Il ne saurait profiter du conseil qu'on lui donne d'aller dans la salle commune, avec les chiffonniers, étudiants du dimanche et tous ceux qui ne sont pas dignes de vos faveurs »[39]. La correspondance de Taschereau abonde de protestations en tout genre concernant la partialité et la méfiance excessive de l'administrateur, son incapacité à distinguer les honnêtes gens des voleurs, ou encore l'injustice de l'État qui crée ainsi des inégalités au sein de la population. Les arguments financiers avancés par certains demandeurs sont, bien sûr, irrecevables et les personnes se présentant comme « propriétaire » ou « contribuable » se voient refuser l'entrée de la salle de travail, car, comme le dit l'administrateur Taschereau : « Le décret n'a pas songé à faire d'une salle celle des petits contribuables et de l'autre celle des plus imposés »[40].

Mal aimée des lecteurs, la salle publique suscite cependant l'intérêt des professionnels aux yeux desquels elle passe dans les années 1870 pour une sorte de modèle, ou tout du moins un bon exemple d'institution « populaire ». Nombreux sont ceux qui s'intéressent à son fonctionnement et sollicitent des conseils, qu'il s'agisse d'établissements de province ou de particuliers désireux de développer la lecture publique dans leur quartier, comme le maire du IIe arrondissement de Paris, qui ayant trouvé dans son arrondissement « une jeunesse studieuse qui aime à profiter pour s'instruire des longues soirées d'hiver » et ayant vu ses cours du soir et ses classes d'adultes « suivis par un grand nombre d'auditeurs »[41], envisage de créer une bibliothèque.

38 BN/AM/208 (dossier 22), lettre de Taschereau datée du 28 mai 1868. Il est à noter que dans les années qui suivent l'ouverture de la salle, les expressions « salle publique de lecture » et « salle de lecture publique » sont employées indifféremment par le personnel de la bibliothèque malgré la légère différence qu'elles induisent.

39 *Ibid*., lettre de Léon Boulenger datée du 22 juillet 1868.

40 *Ibid*., lettre de Taschereau à Fortin, le 20 novembre 1868.

41 BN/AM/219 (dossier 18), lettre de M. Darcenoi, maire du IIe arrondissement à Taschereau, datée du 3 septembre 1874.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Après l'instauration de la IIIe République, la situation évolue, dans la mesure où les diplômes universitaires sont davantage pris en considération pour obtenir une carte d'entrée dans la salle de travail, quand auparavant c'était principalement l'appartenance à une Société d'auteurs qui était prise en compte. Les étudiants du supérieur sont même considérés comme y ayant leur place : « nous accueillerons dans les salles de travail, outre tous les fonctionnaires de la magistrature, de l'enseignement, de l'administration [...] tout licencié de faculté, tout diplômé de l'école centrale, tout bachelier à la fois ès-lettres et ès-sciences, tout bachelier ès-lettres ayant déjà pris des inscriptions pour la licence, tout bachelier en droit ayant tiré le sujet de sa thèse de licence, tout étudiant en médecine porteur de la carte d'interne ou d'externe des hôpitaux, tout élève de l'École normale, de l'École des chartes, de l'École des mines ou de Polytechnique »[42].

LA « SALLE B » SOUS L'ADMINISTRATION DE LÉOPOLD DELISLE (1874-1905) : DE L'OUVRIER DÉSIREUX D'APPROFONDIR LES CONNAISSANCES DE SON MÉTIER À LA JEUNESSE STUDIEUSE

Destinée à l'origine à l'ouvrier, au commerçant ou à l'artisan désireux d'approfondir les connaissances de son métier, ainsi qu'aux lecteurs du dimanche et aux curieux soucieux de s'instruire, la « salle B » voit ses missions évoluer au cours de l'administration de Léopold Delisle (1874-1905)[43].

Un nouvel emplacement destiné à une nouvelle salle publique ?

L'un des évènements marquants de la période est l'acquisition, tant de fois réclamée, mais jamais aboutie jusqu'alors, des maisons particulières formant l'angle des rues Colbert et Vivienne. Le 15 juillet 1880, la Chambre des députés adopte la proposition de loi de 1878 consacrant 3 700 000 francs à l'acquisition de ces maisons, dernière étape de l'extension progressive de la Bibliothèque qui lui permet de former le quadrilatère autonome et

42 BN/AM/213 (dossier 22), lettre de Taschereau à Paris, clerc de notaire, le 26 octobre 1871.

43 Les sources relatives à l'administration de Léopold Delisle sont plus réduites que pour la période précédente et abordent très peu la question de la salle publique. Le recours fréquent à la presse de l'époque s'est donc avéré nécessaire.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

circonscrit auquel elle aspire depuis longtemps[44]. Après cet achat, les travaux tardent à démarrer, faute de moyens. Avisant ces espaces inoccupés, le gouvernement envisage un temps d'y installer des baraquements scolaires[45]. Finalement, les terrains, clos de palissades, demeurent en friche, suscitant de nombreuses critiques de la part du public et de l'ensemble de la population parisienne. Il est courant alors de parler des « cultures potagères » de la Bibliothèque nationale (le journal *L'Éclair* écrit le 10 février 1897 : « Vous verrez, formant l'angle de la rue Colbert et de la rue Vivienne, le terrain sauvage, les trois cahutes, les lapins, les poules et la place des 23 choux »)[46] et de déplorer la vacuité de cet espace (« Tous les Parisiens connaissent les vilaines palissades qui masquent, imparfaitement d'ailleurs, cette large trouée faite dans un de leurs plus beaux quartiers »)[47].

À cette époque, la destination de ces terrains n'est pas encore clairement définie. La vaste salle que doit construire l'architecte sur cet emplacement sera-t-elle une salle d'exposition ?[48] Une salle publique de lecture et d'exposition ?[49] La question n'est toujours pas résolue en 1907 lorsque Henry Marcel déclare que : « le quadrilatère compris entre les bâtiments bordant la rue Colbert et Vivienne et le rez-de-chaussée en retour qui ferme le jardin enserrera une vaste rotonde dont la destination : salle publique de lecture, salle de travail servant de décharge à celle de Labrouste, salle spéciale pour la consultation des périodiques, est encore en suspens »[50]. Il demeure néanmoins certain que l'extension de la Bibliothèque sur les rues Colbert et Vivienne doit servir, d'une manière ou d'une autre, à l'installation de la salle publique de lecture. Henry Marcel

44 BN/AM/72, séance du 5 août 1880 : « Le Comité consultatif croit devoir consigner au procès-verbal l'expression de sa profonde reconnaissance pour les pouvoirs publics en voyant s'accomplir un évènement qui réalise ses plus chères espérances et qui donnera à la bibliothèque, en même temps que la sécurité, l'extension réclamée par ses différents services ».

45 BN/AM/72, séance du 5 mars 1884 : « Dans un Rapport du 15 février, Léopold Delisle a exposé au ministre les raisons qui, suivant lui, empêchent de donner suite au vœu du conseil municipal tendant à l'établissement de baraquements scolaires sur les terrains récemment achetés rue Vivienne et Colbert et à la cession de la maison de la rue Colbert dans laquelle est installée l'agence des travaux ».

46 BN/NAF/13027 (registre contenant des articles de presse sélectionnés se rapportant à la Bibliothèque).

47 *Ibid*.

48 BN/AM/122, brouillon non daté et non signé : « [...] peut-être c'est à une exposition que sera affectée la grande salle ovale construite par M. Pascal rue Vivienne et rue Colbert ».

49 BN/AM/72, séance du 6 novembre 1878 : « Quant à la salle publique de lecture, qui est tout à fait insuffisante pour le nombre de lecteurs qui la fréquentent, elle serait transportée dans une partie des bâtiments à élever sur l'emplacement des maisons de la rue Vivienne. Là, il serait possible de lui donner les proportions que réclame sa destination et les deux globes de Coronelli viendraient dignement concourir à sa décoration » (f. 364).

50 Henry Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon, Paul Marchal, Camille Couderc, *La Bibliothèque nationale*, Paris, H. Laurens, 1907 (coll. Les grandes institutions de France).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

déclare encore : « L'installation de la salle publique de lecture n'est du reste que provisoire. Dès que seront terminés les bâtiments que Pascal construit en ce moment en bordure de la rue Vivienne, elle sera transportée, avec ses collections considérablement accrues, dans un local aussi vaste que celui de la salle de travail »[51].

Installation provisoire et travaux de la « salle B »

En attendant de trouver un emplacement définitif, la salle publique de lecture connaît sous Delisle une nouvelle installation et plusieurs séries de petits travaux. Le local initial, correspondant à l'ancienne salle de lecture unique du département des Imprimés, se révélant trop vétuste, l'administration décide en 1881 d'ouvrir une nouvelle salle publique provisoire dans « une galerie nouvellement reconstruite sur la rue Colbert ». La salle ouvre le 17 janvier 1881. Située au premier étage, entre la rue Colbert et la cour d'honneur, elle est équipée d'un système de transmission des bulletins et de deux monte-charges[52]. La question de l'éclairage électrique, finalement repoussée par l'administration, est appelée à susciter bien des réclamations de la part du public tout au long de la période.

Les illustrations et les articles de la presse de l'époque évoquent l'ambiance studieuse et l'ordre qui règne dans cette salle, contrastant selon eux avec le laisser-aller de la salle précédente : « On pénètre d'abord dans une pièce octogonale de dix mètres sur dix qui est réservée à la lecture des journaux. [...] Si l'on regarde devant soi, on a la perspective riante d'une galerie de trente mètres de long, largement éclairée de chaque côté par sept fenêtres, dont trois sont à plein cintre et forment le motif milieu de la façade sur la grande cour intérieure. Si cette salle toute fraîche et coquettement décorée, est admirablement éclairée, par cela même, le peu de largeur des trumeaux ne laisse aux livres qu'une place tout à fait insuffisante. On a donc coupé la salle en hauteur par un balcon en fer ; ce qui a permis d'installer deux services : en bas, la littérature ; sur l'étagère, la théologie et la jurisprudence. Mais comme il restait deux services, et les plus importants quant au nombre des volumes et à l'accroissement qui leur est donné tous les jours, l'histoire et les sciences, il a fallu les loger dans les combles »[53].

51 *Ibid*.
52 BN/AM/229 (dossier 12), lettre de l'architecte à l'administrateur datée du 21 novembre 1880.
53 NAF/13027, *La Ville de Paris*, « Réouverture de la salle de lecture de la Bibliothèque nationale », 17 janvier 1881.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La salle publique de lecture a donc changé d'emplacement et connu d'importants embellissements en 1881. De nouveaux travaux ont lieu en 1898 dont *Le Petit Journal* se fait l'écho, dans un article paru le 3 mai 1898 : « La Bibliothèque nationale a rouvert les portes de la salle publique de lecture, rue Colbert. Le local a revêtu une apparence de fraîcheur, de jeunesse qui lui sied à merveille par cette saison printanière »[54].

Dès son ouverture en 1881, la salle est considérée comme temporaire, l'entrée portant d'ailleurs l'inscription : « Salle publique provisoire de lecture ». L'administrateur la trouve trop exiguë puisque, comme l'ancienne salle, elle n'offre qu'une centaine de places, et envisage déjà son déplacement dans une partie des bâtiments à élever rue Vivienne. Pendant toute la période, le public attend donc l'ouverture d'une salle publique définitive, repensée et moderne ; les rêves et les projets abondent alors, de la part de tous les acteurs concernés. Les journaux appellent de leurs vœux une salle qui aurait son entrée particulière rue Vivienne, pourrait accueillir 400 personnes, ouvrirait le soir et serait, par conséquent, éclairée grâce à la lumière électrique.

Fonctionnement de la « salle B » sous Léopold Delisle

En attendant ces réalisations, le fonctionnement de la salle publique est encadré par le règlement d'avril 1880, qui remplace celui de 1868 déjà évoqué. Ce document précise dans son article 62 que « la salle publique de lecture du département des Imprimés est ouverte tous les jours même le dimanche, de 10 heures à 4 heures, pour toute personne âgée de 16 ans accomplis » et qu'un « ordre intérieur de service assure à chaque employé auxiliaire ou homme de service un congé hebdomadaire ». Peu à peu, sous la pression des lecteurs, et dans une volonté d'harmonisation des horaires entre la salle de travail et la salle publique, l'ouverture suit la durée du jour (s'étendant par conséquent de 9 heures du matin à 6 heures du soir en été). Le règlement de 1893 est plus disert sur la salle publique, qui fait cette fois l'objet d'un paragraphe entier composé de six articles : les jours de fermeture sont clairement énoncés (les 1er et 2 janvier, le mardi gras, le dimanche des Rameaux et les jours suivants jusqu'au lundi de Pâques inclusivement, le jour de l'Ascension, le dimanche et le lundi de la Pentecôte, le 14 juillet, le 15 août, le 1er novembre et le 25 décembre), les horaires d'ouverture précisés (cette salle est ouverte tous les jours à

54 NAF/13027, *Le Petit Journal*, « À la Bibliothèque », f. 179.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

9 heures ; la fermeture a lieu à 6 heures du 1er avril au 15 septembre ; à 5 heures du 16 février au 31 mars et du 16 septembre au 15 octobre ; à 4 heures du 16 octobre au 15 février, à 4 heures le dimanche en toute saison) et les modalités de demande d'un document détaillées (bulletin personnel comprenant nom, profession, adresse, numéro de place, etc.).

D'après la description qu'en donne Henry Marcel en 1907[55], la salle comprend 40 000 volumes choisis parmi les ouvrages les plus usuels de théologie, de droit, d'histoire, de sciences et de belles-lettres. Grâce à son bibliothécaire, Thierry-Poux[56], elle possède sous Delisle plusieurs instruments de recherche, modestes, mais utiles. Une liste alphabétique des livres communiqués dans la salle publique est imprimée dès 1887[57]. Ce travail sommaire n'est, selon Delisle, « pas destiné à la publicité », mais aux lecteurs afin de « mettre à leur disposition, à l'aide de découpures, des répertoires alphabétiques de noms d'auteurs et de matières »[58]. Un catalogue méthodique est également confectionné dont le supplément paraît en 1895[59]. Ces outils, mis à la libre disposition des lecteurs, rencontrent un vif succès, les manipulations constantes auxquelles ils donnent lieu obligeant les conservateurs à les remplacer régulièrement. Enfin, l'accroissement des collections s'effectue toujours grâce à un système d'échanges, selon lequel les ouvrages provenant de souscriptions ministérielles sont transmis à des libraires qui cèdent en retour des livres courants destinés à la salle publique.

Un changement d'orientation

Comme cela se produisait parfois dans le passé, il existe des passerelles entre les deux salles des Imprimés : des cartes temporaires d'accès à la salle de travail peuvent être délivrées aux lecteurs de la « salle B » et il arrive que des savants préfèrent aller travailler dans la salle publique, pour consulter des ouvrages courants ou certaines grandes collections[60].

55 Henry Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon, Paul Marchal, Camille Couderc, *La Bibliothèque nationale, op. cit.*

56 Olgar Thierry-Poux (né en 1838) est employé de troisième classe aux Imprimés au moment de l'ouverture de la salle B en 1868. Il fait par la suite partie du personnel affecté à cette salle.

57 Bibliothèque nationale, Département des Imprimés, *Liste des ouvrages communiqués dans la salle publique de lecture*, Lille, Imp. de L. Danel, 1887.

58 BN/AM/72, séance du 18 mai 1887, f. 308.

59 Bibliothèque nationale, Département des Imprimés, *Catalogue de la salle publique de lecture, supplément 1887-1894*, Paris, Imprimerie nationale, 1895.

60 Longtemps, les lecteurs de la salle de travail ont envié la table de la salle publique consacrée aux périodiques, dont les exemplaires étaient mis à la libre disposition des lecteurs.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La « salle B » connaît cependant sous Delisle une évolution particulière. Clairement distincte jusqu'alors de la salle Labrouste, elle change progressivement d'orientation et tend à devenir une annexe de cette dernière. En effet, l'administration évoque à maintes reprises sa volonté d'autoriser les savants, que leurs occupations tiennent parfois éloignés de l'établissement la journée, à poursuivre leurs travaux le soir et le dimanche dans la salle publique. Il est donc envisagé de communiquer dans cet espace des manuscrits, des estampes et des cartes anciennes, ce qui revient à en faire implicitement une sorte d'annexe de la salle Labrouste. Cette nouvelle fonction est mentionnée par l'administrateur en février 1880, au moment de la réflexion relative à la prochaine réouverture de la salle publique, lorsqu'il insiste sur la nécessité de « prévoir l'aménagement d'une salle dans laquelle les lecteurs pourraient avoir, le soir, communication de certains livres imprimés ou manuscrits avec les précautions les plus sérieuses contre toute chance de perte et de détérioration »[61]. Dès l'année suivante, cet usage est appliqué puisqu'en mars 1881. Delisle répond à une lectrice qui demandait à venir travailler à la Bibliothèque au-delà de 16 heures : « J'ai le regret de ne pouvoir accueillir votre demande, mais si vous pouviez venir à la Bibliothèque le dimanche, je donnerais des ordres pour que les volumes qui vous intéressent soient portés à la salle publique de lecture »[62].

Déjà davantage associée aux travaux érudits par cette nouvelle mesure, la « salle B » voit sa mission originelle de lecture publique remise en cause lorsque Léopold Delisle déclare que : « [...] cette salle ne saurait être l'équivalent des bibliothèques populaires, communales ou universitaires, dans lesquelles on vient lire ou consulter des livres de littérature courante et des ouvrages usuels, techniques et élémentaires. Elle devrait plus particulièrement recevoir les élèves des écoles spéciales d'instruction supérieure, les professeurs, les administrateurs, les lettrés, les érudits, surtout ceux qui ne sont pas libres au milieu de la journée et ceux qui pendant un court séjour à Paris voudraient consacrer plus de six heures par jour à la lecture d'ouvrages peu communs ou à la copie et à la collation de certains manuscrits »[63].

Ainsi, Léopold Delisle, tout en confortant la salle publique dans son nouveau rôle d'annexe de la salle Labrouste, réduit le lectorat initial de la « salle B » (qui ne semble plus tellement destinée aux ouvriers ou

61 BN/AM/72, séance du 4 février 1880.
62 BN./AM/225 (dossier 22), lettre datée du 6 mars 1881.
63 BN/AM/72, séance du 4 février 1880.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

aux curieux désireux de s'instruire) et évoque clairement l'existence d'un public jusqu'alors un peu délaissé (ou qui n'était en tout cas pas jugé prioritaire pour la salle publique) : la jeunesse studieuse. Même si pour l'instant seuls sont évoqués les étudiants des écoles spéciales, il y a là une évolution qui est appelée à s'imposer.

Ce changement d'orientation n'émane pas de la seule réflexion de Delisle ; il correspond à la prise en compte et à la reconnaissance d'un phénomène qui est apparu progressivement, mais que souligne déjà en 1875 le bibliothécaire Paul Chéron[64], dans un *Rapport* intitulé « Salle publique de lecture, 1868-1875 », inséré dans le *Journal officiel* du 21 février 1876. L'auteur y évoque : « une catégorie de public dont le nombre s'accroît tous les jours, et à laquelle il sera utile de donner, dans la mesure du possible, des éléments de travail de plus en plus complets. Je veux parler des élèves des hautes classes des lycées, à la recherche d'ouvrages sérieux, soit comme complément d'études, soit comme instrument de préparation aux examens et aux écoles du gouvernement. La salle reçoit également en quantité croissante des étudiants en droit et en médecine, en quête des grands ouvrages classiques dont l'achat est souvent dispendieux et auxquels nous ne pouvons que rarement donner satisfaction »[65]. Cette opinion est reprise la même année par le ministre de l'Instruction publique qui déclare au sujet de la salle publique : « Il est à désirer que la jeunesse studieuse y trouve les ouvrages dont elle a besoin, non seulement pour terminer les études classiques, mais encore pour préparer les examens des facultés et des écoles spéciales »[66].

Léopold Delisle intègre très tôt cette réalité, allant jusqu'à déclarer en 1876, en réponse à une demande de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg qu'en 1858 « on s'occupa de réunir dans la salle publique de lecture une bibliothèque instructive et usuelle de nature à donner satisfaction aux étudiants, aux aspirants aux grades universitaires, ainsi qu'à la partie du public, industriels, commerçants, ouvriers qui ont besoin de se perfectionner dans les connaissances théoriques de leur profession »[67]. En réalité, cette salle avait été créée en 1868 en priorité pour les artisans.

Cette reconnaissance de la jeunesse studieuse doit être mise en parallèle avec le développement de la lecture publique à Paris. En effet,

64 Amédée Paul Chéron (né en 1819) est bibliothécaire en 1869, affecté à la salle publique de lecture.
65 BN/AM/123 (dossier 22), f. 8.
66 Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Rapport sur le service des archives [par A. Maury], de la Bibliothèque nationale [par L. Delisle] et des missions [par le Bon de Watteville] pendant l'année 1876*, Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, 1876, pp. 55-56.
67 BN/AM/223 (dossier 15), lettre datée du 8 novembre 1876.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

dépossédée d'une partie de son lectorat « premier », « officiel » (l'artisan, le commerçant ou l'honnête homme désireux de s'instruire) qui préfère alors fréquenter les bibliothèques municipales récemment créées (lesquelles ont l'immense avantage d'autoriser le prêt), la Bibliothèque nationale doit, pour assurer l'existence de la salle de la rue Colbert, se tourner vers un nouveau public et repenser son offre documentaire. Ce faisant, elle prend acte d'une situation appelée à perdurer bien longtemps...

Par ailleurs, en reconnaissant comme sérieux le travail des étudiants, qu'elle n'assimile pas cependant aux recherches érudites des savants de la salle Labrouste, l'institution semble prendre conscience qu'il existe une grande diversité d'usages des collections, et parfois même plusieurs « strates » à l'intérieur d'un même usage. Le raisonnement ne s'articule donc plus seulement autour d'une lecture « savante » opposée à une lecture « utilitaire » ou « de divertissement », mais autour d'une lecture « érudite » et d'une lecture « étude » qui, pour être moins spécialisée que celle des chercheurs n'en demeure pas moins sérieuse. Le terme « travail sérieux » se révèle finalement complexe puisqu'il peut aussi bien désigner l'étude que l'érudition.

Une remise en cause progressive de l'ouverture à tous

Quels que soient les emplacements qu'elle reçoit et les travaux d'embellissement qui peuvent être réalisés, la salle publique continue tout au long de la période de faire l'objet de critiques que se plaisent à véhiculer les journaux. Les reproches sont souvent d'ordre matériel : à défaut de pouvoir critiquer la galerie nouvellement réaménagée, la presse parle du « méchant escalier de bois » menant à cette salle « peu digne » de la Bibliothèque, « peu commode » et qui compte un « trop petit nombre de livres »[68] ; elle évoque également la queue que forment les lecteurs contraints d'attendre à l'extérieur, par tous les temps, l'ouverture des portes (« L'hiver, sous la neige et sous la pluie, on voit des savants à cheveux blancs, des prêtres, des vieillards bien légèrement vêtus souvent, qui battent la semelle à l'entrée ou se mettent à l'abri sous des portes cochères ») ainsi que les problèmes d'aération que l'on y rencontre l'été. *L'Évènement* déclare : « La salle populaire [...] est ridiculement exiguë. On y a accès par un escalier vermoulu qui doit être provisoire depuis bien des

68 NAF/13027, article « L'achèvement de la Bibliothèque nationale » (f. 46).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

années [...] les vieux bouquins, rebuts des catalogues, qu'on peut y trouver, sont dénués du moindre intérêt »[69].

La lenteur des communications est également souvent critiquée. Cependant, c'est surtout une partie du lectorat que se plaisent à railler les journaux, reprenant la figure tant de fois évoquée du pilier de bibliothèque qui ne vient que pour se chauffer : « des vagabonds au visage terreux, à la barbe inculte, des déclassés en redingote graisseuse, au faux-col défraîchi, sont affalés sur les longues tables et le nez dans de vagues dictionnaires se reposent des fatigues de la nuit passée en pérégrinations à travers Paris. Cette salle présente parfois l'aspect d'une cour des miracles silencieuse où les misérables ont des physionomies exagérément sérieuses d'écoliers en retenue surveillés par un pion sévère »[70].

Si certains périodiques tolèrent la fonction d'asile que remplit la salle de la rue Colbert (« Mais qu'importe ce qui amène les lecteurs à la salle publique ! L'essentiel est que cet abri temporaire leur ait été profitable, et, sous ce rapport, ne nous plaignons pas si la bibliothèque, faisant coup double, atténue à la fois la misère physique et la misère intellectuelle »)[71], d'autres condamnent l'ouverture à tous au point de réfléchir à un accès limité (« La salle ne serait pas entièrement publique, en ce sens qu'il faudrait justifier, pour y avoir accès du besoin de faire certains travaux et d'opérer des recherches »)[72].

Cette dernière opinion est plus courante que la première, car l'un des traits marquants de l'histoire de la Bibliothèque nationale au début du XX^e siècle est la mise en cause progressive de la mission de lecture publique adoptée par l'établissement des décennies auparavant. Dans un contexte marqué par les premiers travaux d'avant-gardistes comme Eugène Morel[73], certains se demandent si l'établissement ne devrait pas s'en tenir à sa seule mission scientifique, c'est-à-dire demeurer un lieu d'érudition. *Le Soleil*, reprenant les propos de Morel, déclare en 1904 : « Il faudrait à Paris une vingtaine de bibliothèques de renseignements

69 *Ibid*.
70 AN/F/17/3466, *L'Évènement*, « Notes parisiennes - À la Nationale », 21 janvier 1899 (f. 188).
71 NAF/13027, *op. cit*.
72 NAF/13027, *op. cit*.
73 Eugène Morel (1869-1934) entre à la Bibliothèque nationale en 1892. En 1906, il participe à la fondation de l'Association des bibliothécaires français dont il devient président en 1918. L'un de ses ouvrages les plus célèbres est *La librairie publique*, paru en 1910, dans lequel il préfigure le développement des bibliothèques publiques au XX^e siècle. Marie Galvez, *L'avant-garde contemporaine d'Eugène Morel*, contribution à la journée d'étude « Eugène Morel, passeur entre deux mondes », organisée à l'enssib le 6 décembre 2010. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48944-avant-garde-contemporaine-de-morel-l-texte.pdf >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

qui pourraient être payantes. Quant aux bibliothèques de lecture, elles existent dans les mairies et elles devraient suffire aux vagues besoins du populaire. La Bibliothèque nationale resterait alors, de même que les autres grandes bibliothèques de Paris, un lieu d'étude : on y pourrait venir consulter [...] Lavoisier ou Laplace ; mais on serait poliment mis à la porte quand on désirerait s'égayer aux œuvres d'Alphonse Allais ou Marc Twain. Il y a là un gaspillage ridicule et une concurrence peut-être peu honnête aux libraires et aux cabinets de lecture »[74]. C'est ce type de remarques, progressivement reprises, qui en 1912 amènent Émile Laloy[75] à qualifier l'existence de la « salle B » de « concurrence bizarre faite par un établissement scientifique aux bibliothèques de quartier »[76].

De fait, dès 1914, sa fréquentation ayant beaucoup baissé, en raison du développement des bibliothèques municipales de prêt, ainsi que de la transformation profonde du quartier qui contribue à chasser une partie du lectorat de la « salle B » vers d'autres lieux de lecture, l'administration fait passer la salle publique au dernier rang de ses préoccupations : son catalogue devient obsolète, ses collections ne sont pas renouvelées, une partie de ses locaux est reprise par le département des Manuscrits et son personnel est réduit. Surtout, l'opinion d'Émile Laloy s'impose à l'administration, et Julien Cain[77], alors directeur de l'établissement, reprenant les mêmes arguments, déclare que le siège d'une bibliothèque publique « ne saurait être à la Bibliothèque nationale, établissement consacré à la recherche »[78]. Dans ce contexte, la « salle B » est vouée à disparaître : elle ferme définitivement ses portes le 1er janvier 1935.

POUR CONCLURE

Ainsi, la « salle B », créée en 1868 dans un contexte très favorable au développement des bibliothèques populaires, et destinée à l'origine à l'honnête homme désireux de s'instruire ainsi qu'aux commerçants et artisans soucieux d'approfondir les connaissances de leurs métiers,

74 AN/F/17/3466, *Le Soleil* du 14 novembre 1904.
75 Émile Laloy (1863-1938), archiviste paléographe, est alors conservateur-adjoint au département des Imprimés.
76 Émile Laloy, *La question de la nouvelle salle à la bibliothèque nationale*, Calais, Imprimerie de L. Henry-Gontier, 1912.
77 Julien Cain (1887-1974) est administrateur général de la Bibliothèque nationale de 1930 à 1940 puis de 1945 à 1964.
78 Julien Cain, *Les transformations de la Bibliothèque nationale et le dépôt annexe de Versailles*, Paris, Éditions des Bibliothèques nationales, 1936.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

évolue dans ses missions sous l'administration de Léopold Delisle. Tenant compte de l'usage réel qui est fait des collections et du public effectif de la salle, l'administrateur la destine plus particulièrement à la « jeunesse studieuse » et laisse de côté sa dimension « populaire ». Peu à peu, c'est le principe même de l'ouverture à tous qui est remis en cause, ce qui aboutit à la fermeture de la salle publique en 1935.

L'histoire de la « salle B » n'aura donc duré que 67 ans. Cependant, l'ouverture, en 1998, des deux niveaux de la Bibliothèque nationale de France, sur le site François Mitterrand, ne peut-elle dans une certaine mesure être considérée comme la reprise du système de répartition des publics prôné par la Commission Mérimée et appliqué de 1868 à 1935 ? Certes, le contexte a infiniment changé. Pourtant, l'idée d'un Haut-de-Jardin consacré à l'étude, et d'un Rez-de-Jardin dévolu à la recherche n'est pas sans rappeler certains souvenirs... Comme en 1868, l'administration a veillé en 1998 à ouvrir le Haut-de-jardin en premier et à ménager des « passerelles » entre les deux niveaux. De même, le Haut-de-jardin souhaite à son ouverture accueillir une grande diversité de lecteurs, parmi lesquels on retrouve la figure de l'honnête homme désireux de s'instruire. Cependant, peu à peu, ce sont les étudiants qui se sont imposés dans ces salles, contribuant à recréer une situation que notait déjà Léopold Delisle en son temps et à laquelle, après l'avoir reconnue et acceptée, il cherchait à s'adapter, comme s'y emploie actuellement l'établissement en réaménageant les salles de lecture et l'offre documentaire proposée dans le cadre de la « Réforme du Haut-de-Jardin » de la Bibliothèque nationale de France[79].

79 Bibliothèque du Haut-de-jardin : <http://www.bnf.fr/fr/la_bnf/bibliotheque_haut-de-jardin.html#SHDC__Attribute_BlocArticle7BnF> (consulté le 11 avril 2014).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Charles-Éloi Vial

DU MARÉCHAL D'EMPIRE À LA LINGÈRE : LECTEURS ET PRÊTS DE LIVRES DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA COURONNE AU XIXe SIÈCLE (1807-1870)

INTRODUCTION : LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE LA COURONNE

Depuis les décrets sur la Liste civile des 26 mai et 1er juin 1791, les souverains français disposaient de plusieurs palais dans lesquels ils pouvaient résider avec leurs courtisans, leurs collaborateurs et leurs domestiques[1]. À l'exception de Versailles, délaissé définitivement en 1789, les rois et empereurs occupèrent régulièrement les Tuileries, Saint-Cloud, Rambouillet, Compiègne et Fontainebleau, où des voyages de Cour furent organisés jusqu'en 1870.

En l'absence des monarques, le personnel des palais de la Couronne était relativement réduit. À Fontainebleau comme à Compiègne, environ 30 personnes étaient employées à surveiller et entretenir les vastes demeures, le mobilier, les œuvres d'art, ainsi que les jardins. De manière

1 Par « domestique », on entend toute personne payée par le ministère de la Maison du Roi ou de l'Empereur, et occupant une tâche de domesticité « réelle », par opposition aux fonctions honorifiques réservées aux courtisans, comme celles de chambellans, de gouverneurs, etc., ainsi que les postes d'administrateurs. On peut cependant inclure dans la définition de « domestique » les commis et garçons de bureau. En moyenne, les salaires des employés de la Maison de Napoléon Ier étaient de 1 011 francs par an dans le service du Grand maréchal du palais. Une lingère gagnait 800 francs par an, un frotteur 960 francs : voir Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Fr. 11212, *Règlement pour le service du Grand maréchal du palais*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1er mars 1812. Sous le Second Empire, les salaires moyens étaient de 1 694 francs annuels, avec de très fortes disparités : voir Xavier Mauduit, *Le ministère du faste : la Maison du président de la République et la Maison de l'empereur (1848-1870)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction du professeur Christophe Charle : Paris, université Paris-I Panthéon Sorbonne, 2012, vol. 1, p. 284. Ces salaires se situaient dans la moyenne parisienne de l'époque : voir Pierre Guiral et Guy Thuillier, *La vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1978 (coll. La vie quotidienne ; 94), p. 62.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

honorifique, chaque palais était placé sous la responsabilité d'un gouverneur, fonction confiée à un grand seigneur ou à un militaire haut gradé en fin de carrière. Au quotidien, la surveillance était confiée à un adjudant, à la tête d'une petite équipe, tandis que le personnel d'entretien était dirigé par un concierge. Un architecte, assisté de quelques commis, était en charge des bâtiments, une équipe de jardiniers et de fontainiers s'occupait des jardins, tandis que des gardes forestiers surveillaient les forêts voisines.

Sous le Premier Empire, il avait été décidé que tous les palais disposeraient d'une bibliothèque, confiée à un bibliothécaire, parfois qualifié de « conservateur »[2]. D'importantes collections furent constituées par Antoine-Alexandre Barbier (1765-1825), célèbre bibliographe devenu bibliothécaire de Napoléon en 1807, qui installa 30 000 volumes à Fontainebleau[3] et 20 000 à Compiègne. Barbier, qui avait participé à la création des bibliothèques de district en 1794 et à celle des écoles centrales des départements en 1795, avait conservé une vision républicaine et égalitaire de l'accès aux livres. Il divisa ainsi les collections des palais en deux ensembles : la « bibliothèque particulière », installée dans le bureau du monarque, et la « grande bibliothèque », destinée aux ministres, aux fonctionnaires et aux « employés de la Maison », ce terme pouvant aussi bien désigner le Grand chambellan Talleyrand ou les dames du palais de l'Impératrice que les palefreniers, les cuisiniers, les lingères ou les frotteurs.

La Cour était à l'époque une véritable ville de plus de 3 000 habitants, avec son gouvernement civil et militaire, ses enfants, ses personnes âgées, ses malades, un service de santé, une police et une justice à part. La « grande bibliothèque » devait ainsi répondre aux besoins de documentation et de distraction de différents types de lecteurs. Les ministres et leurs secrétaires pouvaient avoir besoin de références juridiques, géographiques, statistiques. Les invités de marque de l'Empereur – qui s'ennuyaient parfois loin de l'animation de la capitale – pouvaient aussi souhaiter occuper leurs journées en lisant. Sans bibliothèque, certains domestiques risquaient, quant à eux, de rechercher des distractions moins honorables dans les auberges ou d'employer leurs moments de repos à se

2 BnF, Mss, nouv. acq. Fr. 15461, fol. 7, rapport de Montesquiou, Grand chambellan, à Napoléon, portant sur l'organisation et le règlement des bibliothèques de la Couronne, Paris, [décembre 1810], apostillé « approuvé. Nap. ».

3 Anne-Marie Rabant, « Les bibliothèques de Fontainebleau », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1967, n° 55, pp. 95-102. [En ligne] : < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=52437 > (consulté le 2 avril 2014).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

quereller. C'était sans compter les militaires de la Garde impériale, que Napoléon avait équipée, à ses frais, d'une bibliothèque installée dans leur caserne de Courbevoie, destinée à leur procurer des lectures saines et à leur éviter de se trouver en contact avec les « agents de désordre »[4]. À ce titre, les bibliothèques des palais furent donc ouvertes, dès le départ, à différentes classes sociales.

Il s'agissait d'une nouveauté : un arrêté du 7 janvier 1813 stipulait que seuls les membres de l'Institut, les hommes de lettres, les « gens du monde », les ministres, les conseillers d'État, les érudits et les étudiants agréés par le gouvernement suite à une enquête de police pouvaient obtenir un droit de prêt dans les bibliothèques de l'Empire – Bibliothèque impériale comprise[5]. Les palais étaient ainsi de véritables exceptions, puisqu'il s'agissait des seules institutions dépendantes de l'État permettant à n'importe quel sujet, quelle que soit sa condition sociale, d'accéder aux catalogues et d'emprunter des livres. Les pratiques de prêt mises en place et progressivement perfectionnées dans les palais jusqu'en 1870 font ainsi figure d'expérience pionnière, annonçant celles tentées quelques années plus tard dans les bibliothèques populaires. Leur ouverture préfigurait également celle de la Bibliothèque impériale aux classes populaires, tentée sous le Second Empire, qu'analyse Marie Galvez[6].

À Fontainebleau, malgré les travaux d'aménagement de la bibliothèque, des livres furent prêtés dès 1807, et à Compiègne, les premiers emprunts datent de 1810. En 1813, le bibliothécaire de Compiègne, Gaspard Escuyer (1754-1832), finit par ouvrir un registre des prêts. Il inaugura une pratique qui fut perpétuée par ses successeurs et par leurs collègues bellifontains jusqu'à la chute du Second Empire, et parfois même au-delà. Jusqu'en 1870, la Liste civile alloua environ 40 000 francs par an aux frais d'acquisition et de reliure[7]. La bibliothèque centrale de la Couronne, installée au Louvre, se chargeait d'abonner les palais aux périodiques et d'y expédier les nouveautés.

4 François Roguet, *Mémoires militaires du lieutenant général comte Roguet*, Paris, J. Dumaine, 1863, vol. 2, p. 418.

5 Hélène Dufresne, *Le bibliothécaire Hubert-Pascal Ameilhon (1730-1811) : érudition et esprit public au XVIII^e siècle*, Paris, Nizet, 1962, p. 449.

6 Voir la contribution de Marie Galvez : « Histoire de la "salle B" ou salle publique de lecture "ouverte à tout venant" à la Bibliothèque nationale au XIX^e siècle (1868-1905) », Partie I, p. 77.

7 Catherine Granger Jean-Michel Leniaud (préf.), *L'Empereur et les arts : la liste civile de Napoléon III*, Paris, École nationale des chartes, 2005 (coll. Mémoires et documents de l'École des chartes ; 79), p. 101.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Les sources pour l'histoire des bibliothèques des palais sont aujourd'hui conservées en deux endroits distincts[8] : les catalogues manuscrits, les registres des prêts et la correspondance administrative de la bibliothèque de Fontainebleau se trouvent encore *in situ*, tandis que les documents concernant Compiègne ont été déposés en 1891 à la bibliothèque de l'Arsenal, où ils furent longtemps considérés comme des papiers « de médiocre intérêt »[9]. Ces registres ne manquent pourtant pas d'allure : tous comportent des pages pré-imprimées permettant de mentionner le nom de l'emprunteur, la date, le titre de l'ouvrage, l'étagère et la date de retour. Ceux de Compiègne sont recouverts de parchemin ou de peau retournée verte avec une pièce de titre en maroquin rouge, et ceux de Fontainebleau sont couverts de toile noire avec les armes impériales gaufrées sur le plat supérieur. Leur dépouillement est un travail ardu, car si chaque nouveau régime voyait apparaître un autre registre, l'ancien était toujours entretenu durant un temps. De plus, à chaque nouveau bibliothécaire, la méthode de comptabilisation des prêts changeait : Jean-Joseph-François Pelassy de l'Ousle, bibliothécaire de Compiègne sous le Second Empire, inscrivait les lecteurs selon les préséances, débutant son registre avec Napoléon III pour le terminer par un employé des cuisines. Les registres tenus par Jacques Joseph Champollion-Figeac (1778-1867), bibliothécaire de Fontainebleau à la même époque, sont plus difficiles à déchiffrer, car ce dernier griffonnait les noms et les titres d'une écriture hâtive, en usant de nombreuses abréviations, qu'il biffait généreusement après chaque retour. Mais le désordre même des registres révèle la diversité des expériences tentées au fil des années pour assurer le suivi du prêt, et met aussi en valeur la particularité de ces bibliothèques, où la cohabitation sociale était de mise[10] et où, du fait des allées et venues de la Cour, les domestiques étaient souvent les seuls à emprunter des livres durant de longues périodes.

8 Les registres des bibliothèques du Louvre, de Saint-Cloud et de Meudon, incendiées en 1870 et 1871, ont été perdus. Ceux des autres palais n'ont pas été retrouvés. La perte des archives et des catalogues des bibliothèques des palais empêche d'en savoir plus sur le personnel, sur les abonnements de périodiques ou sur les acquisitions d'imprimés, les archives de la série O des Archives nationales (Maisons des rois et des empereurs) restant muettes sur ces questions.

9 Henry Martin, *Histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal*, Paris, Plon, 1900, p. 596.

10 Cette cohabitation était d'ailleurs une des caractéristiques essentielles de la Cour, d'après Xavier Mauduit, « Le ministère du faste : la Maison de l'Empereur Napoléon III », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, 2008, hors-série nº 4, pp. 77-78.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

L'EMPIRE ET LA RESTAURATION

Les premiers emprunteurs

À Compiègne, entre 1813 et 1830, le bibliothécaire inscrivit les lecteurs dans le registre par ordre d'arrivée et non de préséance. La première lectrice fut la lingère du palais, M^me^ Belleville, suivie par Duval, le concierge, puis par Crouzet, commis de la conciergerie. Après ces premiers inscrits arrivèrent les occupants occasionnels : la cour en exil de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, vint s'installer à Compiègne du 15 novembre 1813 au 15 janvier 1814, peu avant la chute de l'Empire[11]. La reine Catherine de Westphalie fut la 22^e^ inscrite : elle emprunta la *Vie de Marie de Médicis*[12].

En tout, le bibliothécaire reçut la visite de 62 lecteurs à l'hiver 1813-1814, ce dont il se félicita auprès de sa hiérarchie : en quatre mois, il avait indifféremment accueilli des membres de la famille Bonaparte, les officiers de l'armée prussienne qui occupèrent le château après la chute de Napoléon et les courtisans qui accompagnaient Louis XVIII, de retour d'exil, en direction de Paris[13]. On doit toutefois signaler que la bibliothèque était un des endroits les mieux chauffés du château, ce qui favorisa peut-être sa fréquentation[14] : confortablement équipées de tables, de chaises et de fauteuils, abonnées aux principaux journaux, les bibliothèques des palais servaient aussi de cabinets de lecture, rôle qu'elles conservèrent durant tout le XIX^e^ siècle[15].

La bibliothèque de Compiègne sous la Restauration

Compiègne n'ayant été que rarement occupé sous la Restauration, le même registre continua à être utilisé malgré les changements de régime de 1814 et 1815. Les domestiques eurent aussi plus de temps à consacrer

11 Jacques-Olivier Boudon, *Le roi Jérôme, frère prodigue de Napoléon (1784-1860)*, Paris, Fayard, 2008 (coll. Biographies), p. 400.

12 BnF, Arsenal, ms. 7430, registre des prêts de la bibliothèque du palais de Compiègne, 1813-1830.

13 Henri Muller, « Gaspard Escuyer, historien de Compiègne », *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, 1960, n° 25, p. 103.

14 Arch. nat., O^2^ 42, dossier 8, pièce 643, « état de la dépense occasionnée pour le chauffage de la Grande bibliothèque du palais impérial de Compiègne », par Gaspard Escuyer, Compiègne, 28 décembre 1813 ; pièce 645, « état de la dépense occasionnée pour le chauffage de la bibliothèque du palais impérial de Fontainebleau », par Rémard, Fontainebleau, 27 décembre 1813.

15 « Hérité du XVIII^e^ siècle, [le cabinet de lecture] permettait, notamment, d'offrir de la lecture à l'aristocratie dans ses résidences de campagne » : Alexis Vaillant, « Prospérité et déclin du cabinet de lecture », in Graham Falconer (dir.), *Autour d'un cabinet de lecture*, Toronto, Centre d'études du XIX^e^ siècle J. Sablé, 2001, p. 93.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

à la lecture. M^me^ Belleville emprunta ainsi 73 titres entre 1813 et 1821. Elle se distingua par un fort intérêt pour les sciences naturelles (18 titres) et la littérature de voyage (8 titres) : ses deux premières lectures furent le *Cours d'agriculture* de François Rozier et le *Voyage à Barège* de Jean Dusaulx, le 9 juin et le 8 août 1813. Elle emprunta ensuite la *Chimie* de Jean-Antoine Chaptal, la *Galerie des femmes fortes*, la *Médecine des voyageurs*, l'*Histoire des insectes* de René-Antoine de Réaumur, le *Voyage en Espagne*, l'*Histoire des Papes et des Cardinaux*, l'*Esprit de l'histoire*, et les *Mille et une nuits*. Bouchard, concierge du palais, emprunta 188 titres de 1815 à 1825, notamment des romans anglais tels que les *Hommes volans ou les aventures de Pierre Wilkins* par Robert Paltock, mais aussi plusieurs histoires des rois de France. Le tapissier du château, Dubois, choisit 99 titres entre 1815 et 1823, et le menuisier Bonnet 65 entre 1816 et 1830. M^me^ Bullard, l'épouse d'un garde Suisse, emprunta 88 titres entre 1823 et 1827, tous consacrés à l'histoire militaire. Cambronne, l'adjudant du château, emprunta 99 titres entre 1815 et 1827, dont certains étaient destinés à son épouse et à leur petite fille. Le lecteur le plus assidu fut Fleschelles, secrétaire du concierge, qui se rendit 122 fois à la bibliothèque entre 1822 et 1830.

Tous les employés sont identifiés par le registre, à quelques exceptions : discret, le bibliothécaire laissa en blanc le nom de l'emprunteur de l'*Art de procréer les sexes à volonté*. Il identifia en revanche Berthon, secrétaire du gouverneur du château, qui emprunta le 20 mai 1828 des ouvrages plus légers, la *Nymphomanie* et la *Saxe galante*.

Les courtisans et les membres de la famille royale continuèrent à fréquenter la bibliothèque : la duchesse d'Angoulême, très intéressée par les provinces de France, emprunta ainsi le 1^er^ octobre 1822 l'*Histoire du duché de Valois*, le *Voyage pittoresque de France*, et la *Description du département de l'Oise*. La bibliothèque n'était pas non plus fermée aux habitants de la ville[16] : « l'inspecteur des enfants trouvés », le sous-préfet, le juge, ainsi que plusieurs professeurs au collège de la ville, purent emprunter à la bibliothèque du palais, où ils choisirent surtout des classiques grecs et

16 À Fontainebleau, le conservateur de la bibliothèque du château plaidait même pour son ouverture au public de la ville. Voir Charles Rémard, *Le guide du voyageur à Fontainebleau, ou nouvelle description historique abrégée de cette ville, mais principalement du château royal,...*, Fontainebleau, E. Durant, 1820, p. 64.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

romains. Entre 1813 et 1830, 128 personnes vinrent s'inscrire auprès du bibliothécaire, le registre recensant 2 787 opérations de prêt en 17 ans[17].

LOUIS-PHILIPPE ET SES DOMESTIQUES

Un palais peu habité : Compiègne

Durant la monarchie de Juillet, les palais furent peu fréquentés par la Cour. Les employés de Compiègne, uniquement occupés à l'entretien des appartements, purent accéder librement à la bibliothèque, qui fut dirigée par le poète Alexandre Soumet (1786-1845) de 1830 à 1845, puis par le bibliophile Jean-Baptiste Tenant de la Tour (1772-1862) jusqu'en 1848. De 1832 à 1845, la bibliothèque effectua 2 045 opérations de prêt. En revanche, de 1845 à 1854, la bibliothèque fut moins fréquentée : après la chute de la monarchie, seules 21 personnes empruntèrent des livres, dont le concierge, le sous-concierge, la lingère et l'aide-lingère, le tapissier, le sous-chef ébéniste, l'inspecteur des bâtiments, le garde général et l'inspecteur de la forêt voisine, les portiers et les garçons d'appartement. Deux lecteurs extérieurs, l'un rédacteur de l'*Écho de l'Oise*, l'autre professeur de langues au lycée de la ville, vinrent également emprunter.

Les lectures des habitants du palais traduisent un intérêt croissant pour les périodiques et les romans. Julien, le concierge, lut par exemple en 1839 et 1840 la *Revue de Paris*, la *Revue du Grand monde*, le roman *Atala* de François-René de Chateaubriand, le très technique *Traité complet de la peinture* de Jacques-Nicolas Paillot de Montabert, la *Révolution française* d'Adolphe Thiers et *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo. En 1841 et 1842, il lut *Arthur* d'Eugène Sue, les *Crimes célèbres* d'Alexandre Dumas, *L'Antiquaire* et *Le Pirate* de Walter Scott, mais aussi *l'Esquisse de la souffrance morale* d'Édouard Alletz et le recueil du *Plutarque français, vie des hommes et femmes illustres de la France* : en tout, 86 emprunts entre octobre 1838 et octobre 1844, dont 37 romans. Le commis de la conciergerie, Monavon, emprunta 126 titres sur la même période, et M^lle^ Bourgeois, la lingère en chef, 179, dont les *Œuvres* de Corneille, la *Chronique scandaleuse*, les

17 On précise que, lors des dépouillements, chaque titre porté sur le registre a été compté comme un prêt, ce qui permet de rendre compte du nombre d'œuvres empruntées par un lecteur à chacune de ses visites, ou au cours d'une période donnée. Un lecteur a cependant pu emprunter les différents volumes d'un même ouvrage en plusieurs fois, ou choisir plusieurs titres le même jour. Les titres des ouvrages mentionnés dans le texte ne le sont qu'à titre d'exemples destinés à éclairer les choix et les goûts de certains lecteurs, une édition complète de ces registres dépassant largement le cadre de cette contribution.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Oraisons funèbres de Jean-Baptiste Massillon et les *Œuvres* de Voltaire. L'aide-lingère, Mme Boillon, emporta 34 titres, dont plusieurs volumes de la *Revue de Paris*, où paraissaient en feuilleton les *Mémoires d'un maître d'armes* d'Alexandre Dumas. D'autres lecteurs étaient moins voraces : le surveillant Duportail et le garçon d'appartement Grandvoinnot empruntèrent tous deux un seul et même titre, la *Révolution française* d'Adolphe Thiers. Délaissant les autres genres, certains lecteurs ne choisirent plus que des romans : Philippe, sous-chef ébéniste, lut ainsi tous les volumes des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue en 1845, avant d'emprunter les deux volumes du *Juif errant* en juin et juillet 1846.

Lors des séjours de la Cour, les domestiques de la suite de Louis-Philippe étaient aussi admis à la bibliothèque. Le 11 novembre 1833, Lebouc, garçon de service, emprunta trois livres sur l'histoire de France. Le 9 janvier 1837, Dubois, pâtissier, opta pour deux ouvrages comiques, *Les Étudiants de Paris* de Paul Avenel et le *Roman de l'avenir* de Félix Bodin, et un ouvrage d'histoire politique, l'*Essai sur l'établissement monarchique de Napoléon*, par Camille-Pierre Paganel.

Fontainebleau

À Fontainebleau, les registres des prêts de l'Empire au début de la monarchie de Juillet n'ont pas été conservés. Le plus ancien retrouvé, ouvert de 1845 à 1859, fut tenu par l'homme de lettres Léon Laya (1811-1872), puis par Champollion-Figeac, qui fut nommé conservateur en 1852[18]. La fin du règne de Louis-Philippe correspond à une période creuse : il y n'eut que 58 prêts entre 1845 et 1847[19]. À cette époque, les livres furent principalement empruntés par le personnel du palais, par les officiers et sous-officiers du 8e régiment de hussards stationné dans les Grandes écuries, par les agents des Eaux et Forêts et les employés du télégraphe, et enfin par quelques notables de la ville : le juge de paix, un médecin, un ingénieur-géomètre et un secrétaire de la sous-préfecture. Les registres ne précisent pas les professions de la plupart des emprunteurs, ce qui complique singulièrement leur étude.

Parmi les volumes les plus demandés se retrouvent les traités d'histoire des châteaux royaux, à commencer par ceux écrits par Jean Vatout (1791-1848), premier bibliothécaire de Louis-Philippe, ainsi que les études

18 Jean-François Foucaud, « Jacques-Joseph Champollion-Figeac, conservateur au département des Manuscrits », *Revue de la BnF*, 2011, no 37, pp. 54-59.

19 Voir le tableau 2. Livres empruntés à Fontainebleau entre 1845 et 1859, p. 119.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

ou mémoires historiques sur la Révolution et l'Empire, comme le *Napoléon et Marie-Louise* du baron de Méneval, ancien secrétaire de l'Empereur, emprunté par presque tous les lecteurs de la bibliothèque dès l'année de sa parution, en 1845. En revanche, les romans, moins bien représentés dans la collection, ne furent quasiment pas lus, à l'exception de titres anciens : en 1845, le fontainier du palais emprunta ainsi les *Mystères d'Udolphe* d'Ann Radcliffe, et M^lle^ Lamy, la fille du concierge, *L'an 2440*, un roman de Louis-Sébastien Mercier.

LES « SÉRIES » DE NAPOLÉON III

À Compiègne

En décembre 1852, Napoléon III organisa un premier voyage de Cour à Compiègne. Dès lors, il passa chaque année une partie de l'automne dans l'Oise, en compagnie d'invités de marque. Ces séjours nécessitaient la présence d'un personnel important. La bibliothèque réalisa 464 opérations de prêt entre 1852 et 1854[20] et 1 787 entre 1855 et 1858[21]. Sur cette dernière période, seuls 320 prêts concernèrent les invités et les domestiques employés durant les voyages, les autres étant dus au personnel du château. Le régisseur du palais emprunta 20 titres entre 1852 et 1854, le commis d'administration du château 42 titres, le concierge 103 titres, la lingère 48 titres, le tapissier 25, le jardinier en chef 6 titres, le sous-adjudant du palais 30 titres et l'aide-lingère 7 titres. Tous semblent s'être passionnés pour les romans-feuilletons et les vaudevilles : les noms de Jules Sandeau, Prosper Mérimée, Alexandre Dumas, Eugène Sue, Alphonse de Lamartine, Victor Hugo reviennent à toutes les pages du registre, comme la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux Mondes*. Les romans d'aventure de Walter Scott et de Fenimore Cooper paraissent avoir été également en faveur.

Certains semblent avoir entrepris de lire les œuvres complètes de leurs auteurs préférés : la lingère, M^lle^ Bourgeois, emprunta le 15 février 1857 les *Trois mousquetaires*, qu'elle rendit le 16 avril, jour où elle choisit le *Vicomte de Bragelonne*. Certains domestiques se rendaient ensemble à la bibliothèque pour emprunter : le 1^er^ mai 1855, le surveillant Chancrin emprunta ainsi *Le Juif errant* d'Eugène Sue et son collègue Leclaire le *Commandeur de Malte*, du même auteur. Plusieurs ouvrages un peu lestes

20 BnF, Arsenal, ms. 7433, registre des prêts de la bibliothèque du palais de Compiègne, 1845-1854.
21 Voir le tableau 1. Livres empruntés à Compiègne entre 1855 et 1858, p. 117.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

furent également prêtés, dont deux œuvres de Louis Lurine, *Ici on aime* et la *Chronique scandaleuse*, choisies par le garçon de service Leblanc. L'horloger du château, Camus, se passionna pour la science et emprunta les *Notices scientifiques* de François Arago, qu'il conserva six mois. Les classiques n'étaient qu'occasionnellement empruntés : le tapissier Ternissier, gros lecteur de romans-feuilletons, emprunta en 1856 et 1857 la *Jérusalem délivrée* et les *Œuvres dramatiques* de Voltaire en même temps que des romans d'Eugène Sue ou des pièces d'Eugène Scribe. L'histoire, notamment celle du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, semble avoir eu moins de succès à partir de cette époque, à l'exception des titres concernant l'épopée napoléonienne. Le portier Bulliard paraît ainsi s'être passionné pour l'Empire, ce qui suggère un fort attachement à la dynastie Bonaparte : il sélectionna le 15 décembre 1855 deux biographies de Napoléon III, qu'il rendit le 17 janvier suivant, avant d'emprunter *Napoléon et la Grande armée* et l'*Histoire de Napoléon Ier et de sa famille*.

Située à quelques mètres du fumoir, la bibliothèque devint un lieu incontournable pour les occupants du château. En 1860, l'architecte Jean-Louis Victor Grisart l'agrandit à la demande de Napoléon III et y plaça un calorifère, ce qui permit aux invités de s'y installer pour lire[22], de préférence en matinée, la seconde moitié de la journée étant réservée aux chasses et aux divertissements[23]. Les domestiques s'y rendaient donc l'après-midi. Les invités lurent des romans, mais aussi des livres sur l'Oise et l'histoire de Compiègne : invités pour une semaine, ils souhaitaient mettre à profit leur séjour pour découvrir les curiosités locales. L'architecte Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, invité à Compiègne en décembre 1859, lut par exemple *Manon Lescaut*, tandis que le peintre Gustave Moreau emprunta en septembre 1863 plusieurs titres sur l'histoire du palais[24]. Les ministres accompagnant Napoléon III eurent des lectures peu studieuses : en 1857, Gustave Rouland, ministre de l'Instruction publique, emprunta les *Portraits politiques* d'Alfred-Auguste Cuvillier-Fleury, les *Œuvres complètes* de Napoléon III, et la *Revue des Deux Mondes*, qu'il passa au maréchal Pélissier, tandis que le maréchal Canrobert préféra lire le *Spectateur militaire*.

Les domestiques venus de Paris avec la Cour semblent avoir eu les mêmes lectures que ceux de Compiègne : en novembre 1857, Dupuis, maître d'hôtel de l'Empereur, lut du Jules Sandeau et Dehainault,

22 Catherine Granger, *L'Empereur et les arts : la liste civile de Napoléon III, op. cit.*, p. 248.
23 Jean-Marie Moulin, « La Cour à Compiègne sous le Second Empire », *Revue du souvenir napoléonien*, juillet 1978, nº 300, pp. 17-23.
24 BnF, Arsenal, ms. 7444, idem, 1859-1872.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

aide-portier, emprunta deux romans d'Alexandre Dumas et trois d'Eugène Sue. Entre 1858 et 1860, le cuisinier Odin emprunta trois titres, dont le *Consulat et l'Empire* de Thiers, et Bonnet, le préposé à la distribution du courrier dans le palais, un ouvrage sur Compiègne[25].

Les militaires stationnés dans les dépendances du château purent eux aussi accéder aux livres. Le registre des prêts tenu entre 1865 et 1870 pour les dragons de la Garde impériale montre que 130 officiers et sous-officiers s'inscrivirent auprès du bibliothécaire. Celui des chasseurs à cheval de la Garde compte 74 lecteurs, et celui des carabiniers de la Garde 10 inscrits : la plupart des militaires empruntèrent des mémoires historiques, des périodiques comme le *Spectateur militaire* et la *Bibliothèque militaire*, et des romans récents.

Le registre des années 1865 à 1867 montre un maintien des pratiques de lecture. Roy, l'adjudant du château, emprunta 52 titres en deux ans, dont la biographie de Marie-Antoinette par les frères Goncourt et le roman *Madelon* d'Edmond About. Quentin, lieutenant de la gendarmerie des chasses, lut 72 titres, dont 11 de Walter Scott, entre avril et juillet 1865. Mignol, surveillant, emprunta 10 ouvrages en 1865, dont cinq d'Eugène Sue. En deux ans, les 20 membres du personnel du palais empruntèrent 467 ouvrages[26]. De 1868 à 1870 enfin, 33 employés empruntèrent 627 livres : notons que le 2 septembre 1870, deux jours avant la proclamation de la III^e^ République, le surveillant Chadauf emprunta *Le Secret du bonheur*[27]...

À Fontainebleau

De 1848 à 1859, il y eut 2 055 prêts[28], avec un pic à 287 prêts en 1851, et un autre à 280 en 1858. Selon le second registre, la fréquentation resta stable entre 1860 et 1870, avec 1 710 prêts. En plus des domestiques et des lecteurs autorisés, la bibliothèque fut très fréquentée au moment des « séries », ces longs séjours de la Cour auxquels Napoléon III et Eugénie invitaient toutes les semaines des personnalités différentes, des membres de la bonne société, des hommes de lettres, des banquiers, des artistes ou

25 BnF, Arsenal, ms. 7437, *idem*, 1858-1860.
26 BnF, Arsenal, ms. 7442, registre des prêts de la bibliothèque du château de Compiègne, 1865-1867.
27 BnF, Arsenal, ms. 7443, *idem*, 1868-1870.
28 Voir le tableau 2. Livres empruntés à Fontainebleau entre 1845 et 1859, p. 119.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

des scientifiques[29]. La bibliothèque fut alors installée dans la somptueuse Galerie de Diane et des salons confortables qui permettaient de lire sur place furent aménagés[30].

Napoléon III lui-même y choisit ses lectures. En mai 1868, il se fit apporter une sélection importante de livres, parmi lesquels *La Révolution, le Consulat et l'Empire* de Thiers, les *Mémoires* de Saint-Simon et le *Journal d'un bourgeois de Paris*, ainsi qu'un « choix de mémoires relatifs à l'histoire de France », où on trouvait les *Mémoires* de Joinville, ceux de Blaise de Montluc, mais aussi les *Œuvres* de Grégoire de Tours, d'Eginhart, de Monstrelet et de Geoffroy de Villehardouin. En 1862, le Prince impérial emporta quant à lui le recueil de gravures du *Sacre de Napoléon I^er^* et les *Mille et une nuits*.

Il y eut aussi des emprunts parmi le personnel du château ou celui accompagnant la cour : le valet de pied Pidancier emprunta le 8 juin 1863 une *Histoire de l'Inde*, le fontainier Lambert les *Œuvres* de Goethe le 4 juillet suivant. Le garde forestier Maisonneuve emporta une *Histoire des Papes Farnèse*, tandis que Lambert, un des piqueurs de la vénerie impériale, lut plusieurs volumes de la « collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France » de l'éditeur Petitot. En 1869, Boyer, le régisseur du palais, choisit la *Femme en blanc* de William Wilkie Collins et le *Comte Kostia* de Victor Cherbuliez. L'aide-lingère, M^me^ Lamy, emprunta des recueils de gravures coloriées sur la Garde impériale et la *Revue des Deux Mondes*.

Champollion-Figeac tint le registre des prêts jusqu'à sa mort, le 9 mai 1867, à l'âge de 89 ans. Il fut remplacé par l'homme de lettres Octave Feuillet (1821-1890), qui ne prit pas ses fonctions au sérieux. Il ne fit qu'une apparition, au moment du séjour de la Cour en 1868 : à la recherche de son logement de fonction, il se perdit dans les couloirs du palais. À peine installé, il reçut une liste de titres réclamés par l'Empereur. Incapable de les trouver, il dut demander l'aide du régisseur qui lui expliqua le fonctionnement du catalogue et l'organisation de la collection[31].

29 Vincent Cochet, « Les coulisses de Fontainebleau. Le service du palais et l'organisation des séjours », in Xavier Salmon, Bernadette de Boysson (dir.), *Napoléon III et Eugénie reçoivent à Fontainebleau : l'art de vivre sous le Second Empire*, catalogue de l'exposition organisée au musée des Beaux-Arts de Bordeaux du 9 décembre 2011 au 5 mars 2012, puis au musée national du château de Fontainebleau du 31 mars au 2 juillet 2012, Dijon, Faton, 2011, p. 14.

30 Thierry Sarmant, *Fontainebleau : mille ans d'histoire de France*, Paris, Tallandier, 2013, p. 323.

31 Valérie-Marie Elvire Dubois Feuillet, *Quelques années de ma vie*, Paris, Calmann-Lévy, 1899, pp. 321-322, lettres d'Octave Feuillet, Fontainebleau, 10 et 15 juin 1868.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

En réalité, à partir de 1867, la bibliothèque de Fontainebleau fut « autogérée » par les habitants du château : le régisseur Boyer se chargea de tenir le registre des prêts, de ranger et d'entretenir les livres, avec l'autorisation tacite du ministère de la Maison de l'Empereur[32].

CONCLUSION : DES PRATIQUES DE LECTURE EN PLEINE ÉVOLUTION

Liberté et uniformisation des pratiques de lecture

Bien que partielle, cette première étude permet de tirer plusieurs conclusions sur les lectures des domestiques des palais. Contrairement aux bibliothèques municipales à la même époque[33], ces bibliothèques disposaient d'importants moyens et menaient une politique d'acquisition variée, pouvant répondre aux besoins de différentes catégories de lecteurs : cette situation particulière explique leur succès, qu'il faut cependant relativiser. En effet, sur les quelques milliers de personnes travaillant pour la Cour, seules celles évoluant dans « l'intérieur » des palais, notamment celles en charge de l'entretien des appartements, semblent avoir été des lecteurs assidus. Les domestiques vivant dans les dépendances, comme les employés des écuries, de la vénerie, des forêts et jardins ne se rendirent que rarement dans les bibliothèques. Lisaient-ils autre chose ? Profitaient-ils des livres empruntés par leurs collègues ou participaient-ils à des séances de lecture collective ? Il est impossible de le confirmer. Il semble aussi difficile de savoir s'ils empruntaient ailleurs, par exemple dans les nombreuses bibliothèques populaires qui ouvrirent leur porte sous le Second Empire à Paris et à Versailles[34], villes où étaient implantés la plupart des services de la Cour ainsi que les grandes maisons aristocratiques à la domesticité nombreuse. De même, les registres ne révéleront jamais les pratiques personnelles de lecture des domestiques, ou ce qu'ils pensaient des livres qu'ils avaient pu lire. Tout au plus peut-on se hasarder à évaluer la fréquence de leurs emprunts et essayer de définir quels étaient leurs goûts.

32 Fontainebleau, archives de la bibliothèque, lettres de Tiron, secrétaire du 2e bureau du ministère de la Maison de l'Empereur, à Casis, régisseur-adjoint, Paris, 14 et 17 mars 1868.

33 Noë Richter, *La lecture et ses institutions*, 1, *la lecture populaire, 1700-1918*, *op. cit.*, 1987, pp. 101-103.

34 Voir l'intervention de Jean-Charles Geslot : « Édouard Charton et la création de la bibliothèque populaire de Versailles (1864) » présentée au colloque « Des bibliothèques populaires à la lecture publique », organisé les 6 et 7 juin 2014 par la Bibliothèque des Amis de l'Instruction.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Leurs choix de lectures reflètent ainsi l'évolution de la mode littéraire : les genres du roman historique, du récit de voyage et de la biographie connurent un important succès au tournant des années 1820 et 1830[35], avant d'être progressivement remplacés par les premiers romans réalistes, les romans-feuilletons et le théâtre de boulevard. Les auteurs les plus goûtés comptaient parmi les plus en vue de l'époque : Victor Hugo, Walter Scott, Honoré de Balzac, Alphonse de Lamartine, Alexandre Dumas, et surtout Eugène Sue et Émile de Bonnechose (le roman *Christophe Sauval* figure parmi les titres les plus empruntés). Sous la monarchie de Juillet, les lecteurs n'échappèrent pas non plus à la mode des « physiologies ». Malgré cet intérêt pour les nouveautés, les classiques continuèrent à être lus. Voltaire fut très apprécié et des romans du XVIII^e^ siècle comme *Gil-Blas* ou *Manon Lescaut* connurent un certain succès. Les emprunts successifs révèlent également l'intérêt des lecteurs pour les autobiographies et l'histoire, notamment celle des rois de France et des résidences royales, dû en partie au contexte géographique. On remarque aussi un fort intérêt pour les révolutions – qu'il s'agisse de celle d'Angleterre au XVII^e^ siècle ou de celles de 1789, de 1830 ou de 1848. En revanche, les ouvrages scientifiques, la littérature de voyage, les descriptions de pays lointains, fréquemment lus jusqu'à la Restauration, furent de moins en moins empruntés. Seuls de rares emprunts indiquent un intérêt ponctuel, en lien avec les nouvelles des conquêtes coloniales. Les ouvrages philosophiques ou religieux ne furent presque jamais lus, à l'exception de quelques traités de morale ou de vies de saints. Enfin, on constate une présence de plus en plus forte des périodiques. Tous les palais étaient abonnés à une large sélection de journaux et de revues, mais les périodiques qui éveillèrent le plus l'intérêt furent ceux publiant des romans en feuilletons, des articles de variétés ou des mélanges historiques : la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux Mondes* figurent parmi les titres de revues les plus lus. De l'étude des registres de prêt, on retire donc l'impression d'une montée en flèche des romans populaires à partir de 1830, qui se poursuivit jusqu'au Second Empire, ce genre finissant par surpasser l'histoire dans les lectures des occupants des palais[36]. Un constat semblable put être dressé, quelques années plus tard, dans le cadre des bibliothèques populaires. À la fin de la

35 Françoise Parent-Lardeur, *Les cabinets de lecture : la lecture publique à Paris sous la Restauration*, Paris, Payot, 1982 (coll. Bibliothèque historique), p. 155.

36 Cette impression semble correspondre au schéma traditionnel de la « crise d'identité » de la littérature française : Cassandra Hamrick L., « La crise d'identité littéraire en 1837 selon la presse périodique », in *Autour d'un cabinet de lecture, op. cit.*, p. 69.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

période, le roman, l'histoire et les revues représentaient la quasi-totalité des emprunts[37].

Néanmoins, malgré l'uniformisation progressive des pratiques de lecture, ces bibliothèques apparaissent comme des espaces de liberté : selon leurs goûts, les domestiques pouvaient emprunter sans restriction les romans à la mode, les traités scientifiques les plus complexes, et même des ouvrages grivois, sans qu'aucun contrôle ne s'exerce sur eux. Cette liberté favorisa certains emprunteurs assidus, qui lurent parfois plusieurs dizaines de titres par an.

En dépit de la faible présence des courtisans et des ministres dans les palais, leurs emprunts soulignent des goûts comparables à ceux du personnel. Les romans dits « populaires » étaient en réalité tout aussi souvent empruntés par les domestiques que par les grands aristocrates.

Les bibliothèques de palais après 1870

La disparition de la Cour et du personnel qui en dépendait entraîna la fermeture progressive des bibliothèques des palais. Rattachées au ministère de l'Instruction publique, elles purent rouvrir en 1873 et fonctionnèrent comme des bibliothèques municipales. Cependant, le prêt fut restreint : seuls pouvaient emprunter « les membres de l'université, les officiers, les professeurs et élèves de l'École spéciale militaire de Fontainebleau, les fonctionnaires de l'État en résidence dans la ville, ainsi que les personnes jouissant d'une honorable notoriété »[38]. Elles continuèrent à connaître le succès, et celle de Compiègne fut même agrandie en 1881.

Cependant, les bibliothèques des palais, par leur tradition d'ouverture et leurs collections encyclopédiques, représentaient une véritable « anomalie ». En 1880, Lorédan Larchey, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, fut mandaté par le ministre de l'Instruction publique afin de les inspecter. S'affichant clairement contre l'ouverture des collections à un public non-érudit[39], à l'instar de nombreux bibliothécaires de l'époque, il rédigea plusieurs rapports très critiques :

> « Il serait en effet temps que le régime provisoire institué pour les bibliothèques des palais prenne fin, et qu'on examine les questions

37 Voir le tableau 1. Livres empruntés à Compiègne entre 1855 et 1858, p. 117.
38 Gabriel Richou, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques*, Paris, Paul Dupont, 1885, p. 206.
39 Voir l'introduction de la partie I, p. 20.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> de savoir si elles doivent être maintenues dans des petites localités, où la bibliothèque communale suffirait généralement aux besoins. [...] Les bibliothèques de palais, sont, il ne faut pas l'oublier, des bibliothèques anciennes, des établissements d'ordre supérieur, à ce titre [appelées à servir] non au public qui veut s'instruire, mais au public plus restreint, plus choisi et aussi plus exigeant qui se donne comme mission de travailler à l'instruction des autres. Ce public est clairsemé en France, c'est pourquoi Paris et les grands centres intellectuels de la province (c'est-à-dire dix villes tout au plus), conviennent seuls aux établissements dont je viens de parler. Une bibliothèque de palais ne peut en effet devenir établissement d'instruction populaire. [Elles ne sont] ni outillées, ni organisées à cette fin. Leurs livres sont trop beaux, trop chers et trop difficiles à remplacer. »[40]

Les bibliothèques des palais furent donc fermées et leurs collections dispersées entre la Bibliothèque nationale, la bibliothèque Sainte-Geneviève, la bibliothèque de l'Arsenal et la bibliothèque Mazarine, ce qui sonna le glas de l'expérience originale d'ouverture et de mélange des publics menée à Fontainebleau et à Compiègne depuis 1813. Dans ces palais, les livres reliés en maroquin aux armes impériales ou royales n'étaient pas réservés aux seuls savants, mais pouvaient être empruntés à tour de rôle par un ministre, une duchesse d'Empire, un palefrenier ou un valet de pied : l'aspiration des lecteurs, constatée dans les bibliothèques populaires, de disposer de livres « cossus » était ici parfaitement comblée[41]. Le registre d'emprunt était, en ce sens, un symbole de cohabitation sociale et d'égalité face à la lecture.

40 BnF, Arsenal, ms. 9299, dossier 15, rapport de Lorédan Larchey au ministre de l'Instruction publique, minute, s. d. [1880].

41 Voir l'introduction de la partie I, p. 18.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Tableau 1. Livres empruntés à Compiègne entre 1855 et 1858

Lecteur	Nombre d'emprunts	Genre dominant
Général Lechesne, commandant militaire	152	Roman
Barthelemy, commandant en second	21	Roman
Capitaine Vieilard, adjoint	117	Roman
Boquet, sous-adjudant	53	Roman
Chancrin, surveillant	104	Roman
Leclaire, surveillant	35	Histoire
Brenn, surveillant	19	Histoire
Sigaud, surveillant	5	Histoire
Simon, surveillant	23	Roman
Moutet, surveillant	1	Roman
Singeot, surveillant	13	Histoire
Chancrin, surveillant	28	Roman
Sapeurs-pompiers	9	Roman
Monavon, régisseur	50	Roman
Brissot, sous-régisseur	45	Roman
Boyer, sous-régisseur	41	Roman
M^lle^ Bourgeois, lingère	164	Roman
Ternisien, tapissier	78	Roman
Leblanc, garçon de service	18	Roman
Bourgeois, garçon de service	5	Roman

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Bulliard, portier	21	Roman
Sockeel, portier	1	Histoire
Leradde, horloger	1	Sciences
Camus, lustrier	13	Histoire
Wimpfen, conservateur de la forêt	4	Histoire
Brunerie, receveur-payeur de la ville	89	Histoire
Pelassy de l'Ousle, bibliothécaire	43	Histoire
Grisart, architecte	28	Roman
Renou, inspecteur des bâtiments du palais	45	Roman
Isabey, sous-inspecteur des bâtiments du palais	4	Histoire
Dollé, commis des bâtiments	35	Sciences
Collin, jardinier en chef	22	Romans
Dénéchaud, médecin	1	Histoire
Adam, lecteur autorisé	27	Histoire
Tocqueville, lecteur autorisé	4	Périodiques
Aubrelicque, vérificateur de l'enregistrement des domaines	30	Périodiques
Marquis de Contades, lecteur autorisé	6	Histoire
Cayrol, lecteur autorisé	20	Roman
Rendu, lecteur autorisé	49	Voyages
Conti, capitaine dans la Garde impériale	2	Périodique

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Capitan, capitaine dans la Garde impériale	19	Roman
Leveau, adjoint au maire de Compiègne	24	Histoire
Livres empruntés pendant les voyages	320	
TOTAL des emprunts	1 787	

Tableau 2. Livres empruntés à Fontainebleau entre 1845 et 1859

1845	8
1846	31
1847	19
1848	106
1849	102
1850	74
1851	287
1852	150
1853	127
1854	264
1855	157
1856	127
1857	274
1858	280
1859	107
TOTAL	2 113 opérations de prêt

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

PARTIE II
LES BIBLIOTHÈQUES DES AMIS DE L'INSTRUCTION ET LA SOCIÉTÉ FRANKLIN, DES INNOVATIONS SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Agnès Sandras

INTRODUCTION

En gestation dès la Révolution française, les bibliothèques populaires ont peiné à éclore. Un groupe de personnes fondant une bibliothèque est sous le coup de la loi qui contrôle les associations. En 1838, par exemple, des ouvriers lyonnais sont condamnés :

> « Le 13 de ce mois, le tribunal de police correctionnelle de Lyon s'est occupé d'une affaire d'association composée de plus de 30 personnes. Les prévenus, au nombre de 15, ont prétendu qu'ils voulaient former une bibliothèque populaire, une société de lecture pour l'instruction de la classe ouvrière ; que leur intention était de se procurer tous les ouvrages de science, mais que cette société n'était encore qu'un projet qui n'avait pas été exécuté ; que dès lors ils ne se trouvaient pas sous le coup de la loi du 10 avril 1834.
>
> Mais le tribunal a reconnu et déclaré l'existence de cette association en contravention à la loi de 1834 ; il a jugé qu'elle avait été organisée pour répandre, parmi la classe ouvrière, des ouvrages démocratiques dont quelques-uns ont été saisis. En conséquence, le tribunal a condamné à deux mois d'emprisonnement les sieurs [...] » [1]

Aussi les premières démarches sont-elles prudentes, et le fait d'initiatives religieuses et/ou de notables ayant suffisamment d'entregent, dont le choix de livres n'a pas de quoi inquiéter les pouvoirs. Cette première étape hors de la sphère des bibliothèques traditionnelles, lesquelles sont encore préoccupées du catalogage pharaonique et du classement rétrospectif des saisies révolutionnaires, est fondamentale et habitue les esprits à l'idée que le peuple peut lire et éventuellement emprunter. Néanmoins, les lecteurs n'ont pas voix au chapitre et se sentent très largement dépossédés.

1 *La Presse*, 17 juillet 1838.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Delamarche[2] explique comment Perdonnet, un héritier des théories de Delessert, que nous allons retrouver au cœur des bibliothèques des Amis de l'Instruction, n'avait pas compris l'essentiel malgré sa bonne volonté. Il avait fondé l'Association polytechnique, qui prodiguait des cours aux ouvriers, et une bibliothèque, à la Halle aux Draps :

> « Mais il fallait lire sur place, les livres étaient choisis d'une façon quelque peu arbitraire, et le catalogue était fort restreint. Bientôt d'ailleurs, un incendie anéantit cette bibliothèque. M. Perdonnet ne se découragea pas ; il fit de nouveaux essais, mais aucun ne réussit à amener un nombre considérable de lecteurs. En effet, tous ces honorables philanthropes, bien intentionnés, mais imbus d'idées préconçues, ne sortaient point des vieux errements.
>
> Choisir des livres sans consulter les lecteurs ; placer ces livres dans un local plus ou moins spacieux, d'où ils ne devaient pas sortir ; appeler à les lire un public qui ne venait pas : telles furent, en définitive, les tentatives qui eurent lieu jusqu'en 1860, et qui ayant toutes échoué, servirent de thème et de prétexte aux adversaires de la diffusion de l'instruction ; disant alors, comme aujourd'hui encore, que le peuple ne voulait pas s'instruire et qu'il préférait le cabaret à l'École.
>
> Mais, les ouvriers allaient bientôt prouver qu'on les calomniait, en créant eux-mêmes une bibliothèque, répondant d'une façon intelligente et pratique à leurs besoins, et qui est demeurée comme le type de ce genre d'institutions »[3].

Les premières véritables bibliothèques populaires, c'est-à-dire imaginées et organisées par et pour le peuple, sont celles des Amis de l'Instruction (BAI). Pour la première fois en France, toutes et tous peuvent s'inscrire, emprunter, donner leur avis sur les achats et la marche de l'association. Les fondateurs de la BAI-III, élèves des cours de la Polytechnique, de la Philotechnique ou des Arts et Métiers, souhaitent ardemment compléter les

2 Paul Delamarche participe à la fondation de la BAI-III et crée la BAI-XIV en 1871. Cet ancien militaire, employé de l'octroi, est tout comme Jean-Baptiste Girard, expert en fondation de sociétés de secours mutuels. Voir Cour d'assises de la Seine, *Procès en diffamation M. Delamarche contre le « Cri du peuple » : application de la loi sur la presse du 29 juillet 1881*, Paris, Impr. E. Desgrandchamps, 1886.

3 Bibliothèque des Amis de l'Instruction du XIV[e] arrondissement, *Exercices 1871-1872 et 1[er] trimestre 1873*, Vouziers, Imprimerie de Frédérick-Défrène, 1873.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

notions acquises en cours par des lectures. Telle est en tout cas leur motivation officielle, car l'officieuse relève également du politique. L'écrivain Jules Claretie, qui s'est profondément intéressé aux bibliothèques au point d'être chargé d'inventer un système de bibliothèques communales parisiennes en 1870[4], dépeint un héros emblématique de ces semi-autodidactes :

> « J'en ai tout juste assez appris, disait-il, pour me rendre compte de tout ce que j'ignore. Il avait donc toujours continué à lire, à chercher, à étudier. Dans ses heures de repos, au lieu de courir au cabaret ou au café-concert, il allait, tout heureux de s'instruire, s'asseoir dans un amphithéâtre du Conservatoire des Arts-et-Métiers, et là il écoutait et apprenait. Il se plaisait à prendre des notes au crayon qu'il repassait ensuite à l'encre le dimanche, et qu'il rédigeait pour se les graver mieux dans la mémoire. Il était un des plus assidus visiteurs de la bibliothèque populaire de son arrondissement »[5].

Les BAI sont également organisées et fréquentées par des personnes issues d'autres milieux sociaux, qui exercent, volontairement ou non, une mission de surveillance politique. On a pu parfois croire en retraçant l'histoire de ces bibliothèques que leurs origines prolétaires tenaient du fantasme. Mais les études menées depuis une trentaine d'années prouvent avec une belle régularité que des gens d'origine modeste ont lutté pour l'installation et le maintien des bibliothèques des Amis de l'Instruction. En 1911, le cinquantenaire de la BAI-III avait conduit à une héroïsation de Jean-Baptiste Girard, ouvrier-lithographe, sans qu'il soit permis alors de déterminer s'il s'agissait d'une tradition orale exagérée. À l'occasion d'un colloque initié en 1984 par la seule BAI survivante, la BAI-III[6], Ian Frazer a pu prouver que « le » Jean-Baptiste Girard de la BAI-III est non seulement d'origine prolétaire, mais qu'il a défrayé la chronique par ses positions politiques. En effet, après avoir certainement participé à un Club

4 « Rapport de M. J. Claretie à M. Jules Ferry, membre du Gouvernement de la Défense nationale, délégué à la mairie de Paris et à l'administration du département de la Seine, sur la fondation d'une bibliothèque communale et d'une salle de lectures et conférences dans chacun des arrondissements de Paris, Novembre 1870 », *Journal du siège de Paris : décrets, proclamations, circulaires, rapports, notes, renseignements, documents divers, officiels et autres, publiés par Georges d'Heylli,* Paris, Librairie générale, 1873.

5 Jules Claretie, *Le Train 17*, Paris, E. Dentu, 1877, p. 112.

6 Ian Frazer, «Jean-Baptiste Girard (1821-1900), fondateur des Bibliothèques des Amis de l'Instruction », *Lecture et lecteurs au XIXe siècle..., op. cit.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

très marqué à gauche en 1848[7], Girard s'intéresse au mutualisme. Il fonde en 1849 la Société fraternelle des ouvriers imprimeurs-lithographes, participe à un comité électoral formé à l'occasion des élections de 1850 pour soutenir Eugène Sue, proche des fouriéristes. La victoire du romancier incite les conservateurs à la répression, laquelle s'exerce tout particulièrement contre l'associationnisme. Jean-Baptiste Girard est arrêté en 1850 en compagnie d'éminentes figures du socialisme et du féminisme de « l'union des associations ouvrières » pour tenue de réunion secrète. Leur procès est amplement relayé par la presse que l'indestructible engagement de Jeanne Deroin[8] et de ses amis surprend. Tentant sans succès de prouver que leurs objectifs sont nobles et que des tracas administratifs les ont contraints à ces rencontres clandestines, les accusés sont condamnés. Si Girard est plutôt en retrait pendant les débats, les papiers compromettants qui auraient été trouvés chez lui, et sa supposée mise en cause dans une autre affaire en font un coupable. Son dossier comporte le résumé suivant :

> « Analyse des faits. Girard était un des membres les plus actifs de l'union des associations ouvrières, Union qui avait pour but de mettre en pratique les principes de Louis Blanc. Il faisait partie d'un Comité central composé de sept membres et chargé de diriger la marche de l'Association, les membres de l'Union le considéraient comme un homme sûr, voué à la cause du socialisme. Diverses pièces saisies l'ont gravement compromis. Il a joué aussi un rôle coupable dans l'attentat du 13 juin 1849 »[9].

Sans doute échaudé par un emprisonnement de près d'un an, Jean-Baptiste Girard ne semble plus désormais avoir figuré dans des aventures trop risquées politiquement, même s'il garde des contacts avec des amis comme Joseph Delbrouck que nous verrons présider à l'aventure de la

7 Voir la contribution d'Agnès Sandras : « Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement : Hortes et Vernon... », Partie II, p. 143.

8 Voir Henri Desroche, *Sociétaires et compagnons dans les associations coopératives, 1831-1900*, Paris, Éditions ouvrières, 1981 ; et Michèle Riot-Sarcey, *La démocratie à l'épreuve des femmes : trois figures critiques du pouvoir : Jeanne Deroin, Désirée Gay et Eugénie Niboyet : 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994.

9 Je n'ai pas trouvé sa trace dans les réquisitoires concernant cette affaire (Paul-Henri-Ernest de Royer, *Haute Cour de justice séant à Versailles, Affaire du 13 juin 1849. Complot, attentat. Réquisitoires prononcés par M. l'avocat général de Royer aux audiences des 7, 8 et 10 novembre 1849…*, Paris, Impr. de Panckoucke, 1849). En revanche, le rôle du Club de la Montagne auquel il semble avoir participé (voir la contribution d'Agnès Sandras : « Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement : Hortes et Vernon... », Partie II, p. 143) et de son ami Delbrouck sont soulignés, ce qui tend à prouver que Girard a pu être mêlé à cet « attentat ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèque de Vernon, et de futurs membres de l'Association internationale des travailleurs...

Ian Frazer a amplement retracé les débuts de la BAI-III, et le rôle primordial que Girard y a tenu[10]. Celui-ci aurait retiré de son procès et de son emprisonnement la conviction que le peuple, victime de son manque d'instruction, devait librement accéder au savoir. Quelques documents récemment trouvés permettent d'affiner encore les recherches menées. Ian Frazer hésitait quant au crédit à donner au récit d'un Jean-Baptiste Girard arrivant illettré à 20 ans à Paris, multipliant les métiers, et acquérant progressivement les rudiments indispensables grâce à des associations aidant les ouvriers, comme la philotechnique. Certes, Girard est issu d'un milieu modeste, mais différents éléments prouvent une ascension sociale de la famille. Sa graphie et son orthographe ne sont pas celles d'une personne qui aurait été alphabétisée tardivement. Il s'agirait alors d'un pieux mensonge pédagogique destiné à prouver les vertus de l'Association philotechnique, capable de faire d'un illettré le fondateur des bibliothèques populaires. Le récit de la révélation venue à Girard relève également d'une construction mythifiée :

> « La fondation des Bibliothèques populaires était depuis longtemps, en France, le rêve de tous les hommes de bonne volonté, mais ce rêve était traité par beaucoup de bons esprits, de chimérique et d'irréalisable. M. Girard, c'est le nom de cet ouvrier lithographe, par sa volonté, fit descendre ces institutions de la région de l'idéal dans celle des faits, et un soir, en sortant d'un cours de l'Association philotechnique dont il est aujourd'hui l'agent général, après une discussion chaleureuse avec le professeur et quelques ouvriers, les pieds dans la boue de la rue du Temple, il avait fondé les Bibliothèques populaires »[11].

Les premiers mois de la BAI-III sont difficiles et contribuent à la geste héroïque. Ian Frazer les ayant largement décrits, nous nous contenterons ici d'en rappeler les prémisses. Le 23 juin 1861, la première assemblée générale a lieu chez M. Marguerin[12], directeur de l'École Turgot qui accueille les cours de l'Association philotechnique. Le but est de rédiger les statuts et d'élire les futurs membres du bureau. Le 7 août, la BAI-III reçoit

10 Ian Frazer, « Jean-Baptiste Girard (1821-1900), fondateur des Bibliothèques des Amis de l'Instruction », *Lecture et lecteurs au XIXe siècle…*, *op. cit.*

11 Jules Viard, « Rapport [sur les bibliothèques populaires] présenté à la Société d'émulation du Doubs dans sa Séance du 18 décembre 1872 », Paris, Typographie A. Parent, 1874.

12 Sur Marguerin, voir la contribution d'Agnès Sandras, « Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement : Hortes et Vernon... », Partie II, p. 143.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

l'autorisation officielle nécessaire. Elle peut bientôt s'installer à la Mairie du IIIe arrondissement (alors sise au 11 rue Vendôme) grâce au soutien de M. Arnaud-Jeanti, le maire. Le 2 février 1862, une nouvelle assemblée générale désigne le conseil. La longue énumération qui suit permet de saisir les enjeux qui se nouent autour de la petite association, et combien celle-ci est composée de gens venant des horizons les plus divers :

Président :

M. Perdonnet, président de l'Association polytechnique, rue de Calais, 16

Vice-présidents :

M. Vincent, avocat, secrétaire de la Société de secours mutuels des arts-et-métiers, rue de Ménilmontant, 12

M. Girard, ouvrier lithographe, membre du conseil d'administration de la Société de secours mutuels des arts-et-métiers, rue de Bretagne, 47

Secrétaire :

M. Meyer, inspecteur de l'enseignement primaire de la ville de Paris, place Royale, 6

Vice-secrétaires :

M. Bazin, professeur de géographie à l'Association philotechnique, boulevard des Filles-du-Calvaire, 7

M. Harant, professeur de géométrie à l'Association polytechnique, rue Royale (ancienne mairie)

Trésorier :

M. Jacquel, chef d'institution, trésorier de la Société de secours mutuels des arts-et-métiers, rue des Fontaines-du-Temple, 13

Comptable :

M. Chardar, garnisseur de nécessaires, rue Pavée au Marais, 11

Administrateurs :

M. Bellamy, sellier, rue des Gravilliers, 24

M. Blanchet, secrétaire de l'Association polytechnique, rue Hauteville, 6

M. Clouet, sellier, rue de Bondy, 40

M. Collet, brossier, rue Saint-Sauveur, 20

M. Erbs, fabricant de plateaux, rue Saint-Martin, 158

M. Fontaine, sellier, cité Coquenard, 9

M. Germinet, lithographe, rue des Vinaigriers, 55

M. Grandeau, professeur de chimie à l'Association philotechnique, rue Saint-Placide, 29

M. Landrin, monteur en bronze, rue Saintonge, 3

M. Leroyer, vice-président de l'Association polytechnique, rue Fontenoy, 3 (Vincennes)

M. Marguerin, vice-président de l'Association philotechnique, à l'école Turgot

M. Morin, professeur de géographie de l'Association philotechnique, rue Royale-Saint-Antoine, 13

M. Rimet, lithographe, rue Beaubourg, 100

M. Silbermann, conservateur des collections au Conservatoire des arts et métiers[1]

1 Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement, *Exercice 1861-1862* [...], Paris, Imprimerie de J. Claye, 1862.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014, < http://www.enssib.fr/presses/ >

Odile Vacher[13] et Ian Frazer ont décortiqué les appartenances des membres fondateurs et des premiers lecteurs. Plusieurs cercles d'influence sont repérables, au nombre desquels :

- la bourgeoisie philanthrope donnant des cours aux ouvriers, qui connaît alors un clivage politique très net entre l'Association polytechnique fondée par Perdonnet, ami des fouriéristes et des saint-simoniens, et l'Association philotechnique fondée par des dissidents ;
- les anciens compagnons de la Société fraternelle des ouvriers-imprimeurs lithographes, imprégnée des idées des socialistes utopiques ;
- des proches de l'Association internationale du travail, alors en gestation ;
- la pensée comtiste, Auguste Comte ayant d'ailleurs réfléchi à un système de classement pour des bibliothèques à la portée de tous ;
- la franc-maçonnerie.

Cette composition protéiforme entraîne la défiance de gens tels Proudhon[14], d'autant plus que la présence de proches du cercle impérial comme le Colonel Favé ou l'avocat Vincent, est très visible. À l'inverse, l'activisme d'ouvriers ne dissimulant guère leurs idées effraie les conservateurs. Ainsi, le maire Arnaud-Jeanti prétendant avoir été totalement manipulé pour prêter main-forte à cette bibliothèque, puis spolié lors d'un vote revenant sur la décision de le nommer président honoraire[15], accuse les ouvriers d'avoir des discussions politiques dans la cour de la mairie et d'acquérir des ouvrages politiquement marqués. Il est soutenu par l'avocat Vincent qui lui demande dans un courrier très privé de contrer l'action des ouvriers. Cette lettre, et la correspondance qui suit, nous renseigne très exactement sur la surveillance exercée par le pouvoir impérial, et sur la façon dont Perdonnet essaie de sauver la BAI-III :

> « Monsieur le Maire,
>
> J'aurais désiré vous faire tenir plus tôt les renseignements que je vous ai promis mardi dernier ; deux causes m'en ont empêché. Premièrement, je n'avais plus le projet de notre règlement de bibliothèque ; l'exemplaire que

13 Odile Vacher, « Contradiction de l'offre et de la demande sur le marché du savoir ? », *Lecture et lecteurs au XIXe siècle*..., *op. cit.*
14 Voir l'introduction de la partie I, p. 16.
15 Archives de Paris : VD6-1191.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> je possédais ayant été mis en pièces sous les doigts crispés de Monsieur Perdonnet pendant nos tristes discussions de dimanche 9 du courant ; mais à force de recherches, je puis mettre ce document sous vos yeux.
>
> Secondement, je désirais vous saisir des extraits de notre procès-verbal officiel, tel qu'il doit être rapporté par Monsieur Harant, un de nos secrétaires chargé de ce travail ; et je viens seulement de me procurer cette pièce qui doit être très importante pour vous.
>
> L'image de ce qui s'est passé dans ces malheureux débats s'y trouve assez fidèlement retracée, pour que vous puissiez vous former une idée exacte des orages que le conseil a dû supporter.
>
> Le bien ne s'opère que très difficilement, l'affaire actuelle en donne une nouvelle preuve mais le mal n'est pas sans remède, et c'est dans les faits qui viennent de se passer que nous le rencontrerons.
>
> L'autorité avait pensé favoriser la classe ouvrière en la laissant créer des bibliothèques pour son usage, et en la laissant, avec une certaine apparence, diriger cet établissement.
>
> Plus tard cette même autorité devait y intervenir plus ou moins directement, et c'est ce que déjà elle commence à faire par le comité Franklin. Toutefois il faut que l'autorité profite de la leçon qu'elle vient de recevoir, et puisque certains ouvriers envieux et jaloux ne peuvent pas toucher à une liberté sans en faire un brandon, c'est à vous, en qualité de premier protecteur de ces bibliothèques, de signaler à Monsieur le Préfet de police, la nécessité de redresser immédiatement les écarts qu'une bienveillance encore trop jeune [?] a pu faire concevoir à une minorité relative de nos adhérents »[16].

S'ensuit une grave crise se soldant par un sauvetage *in extremis* de la BAI-III, obligée de déménager et réformer son conseil. Girard, certains de ses amis ouvriers et artisans, et des professeurs de la philotechnique, vont fonder la BAI-V sous la protection du député quarante-huitard Laboulaye. La BAI-III se retrouve sous la coupe de Perdonnet qui y réintroduit temporairement une vision apparemment plus convenue et plus respectueuse de l'autorité, ce qui permet de la maintenir. En quelques mois cependant, entre 1861 et 1862, le brassage des influences les plus diverses, a fait de la bibliothèque un laboratoire extraordinaire.

16 *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Lors du colloque de 1984, la fondation simultanée de deux autres bibliothèques, l'une à Hortes, en pleine campagne, l'autre à Vernon, petite ville de province, a été mentionnée de manière anecdotique. Il s'agit toutefois d'une véritable expérience pionnière qui mérite que l'on s'y arrête, même si sa réalisation n'a pas été à la hauteur des espoirs qu'elle portait[17]. Un autre essai a également été mené à Épernay, à l'instigation d'un autre personnage-clé de la BAI-III, M. Perdonnet. Si dans la cité sparnacienne, la philosophie des Amis de l'Instruction est quelque peu gommée, les archives sont très éclairantes et nous immergent dans la construction des rudiments bibliothéconomiques[18]. Bientôt, les fondateurs des bibliothèques des Amis de l'Instruction et d'autres associations sympathisantes et amies ressentiront le besoin de faciliter leurs échanges et de porter leurs expériences, trucs et astuces à la connaissance de tous ceux qui s'intéressent aux bibliothèques populaires. La Société ainsi créée en 1862 prend le nom de « Franklin » par référence à Benjamin Franklin, considéré comme le fondateur des premières bibliothèques populaires américaines. Elle publie à partir de 1868 un *Bulletin* pour délivrer des conseils variés sur l'établissement des associations, et aide par des dons de livres les nouvelles bibliothèques. Son rôle est régulièrement dénoncé par les catholiques en raison de la présence active de Charles Robert, et d'autres protestants, parmi les membres de son Comité.

Les récompenses délivrées lors de l'Exposition universelle de 1867 permettent de mieux connaître les réseaux d'influence qui se sont développés autour des bibliothèques populaires et plus encore autour des Amis de l'Instruction[19]. Le groupe dix[20] est « destiné à faire ressortir le rôle de l'ouvrier dans le travail, un progrès dont l'importance frappera tous les esprits ». La classe 90 « comprend les bibliothèques et le matériel de l'enseignement donné aux adultes dans la famille, l'atelier, la communauté ou la corporation ». Sa mission est ainsi définie par le Comité chargé de l'organisation :

17 Voir la contribution d'Agnès Sandras : « Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement : Hortes et Vernon... », Partie II, p. 143.

18 Voir la contribution de Claude Collard : « L'aventure commencée au XIXe siècle continue au XXe siècle : les conférences de la société des Amis de l'Instruction de Chalon-sur-Saône », Partie II, p. 217.

19 Voir pour plus de détails, Agnès Sandras, « Les bibliothèques populaires à l'Exposition universelle de 1867 », Carnet de recherches sur les bibliothèques populaires, 2013 < http://bai.hypotheses.org/526 >.

20 *Ibid*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « La classe 90 doit réunir les livres, journaux, publications diverses que chaque nation a produits pour satisfaire à ces divers besoins ; elle doit révéler les institutions utiles qui y répondent dans chaque pays. Enfin dans cette classe seront représentés les ouvrages destinés aux délassements de l'ouvrier et de sa famille. Ces productions de la littérature populaire ont une grande influence pour le bien comme pour le mal. Il importe de signaler celles qui, tout en cultivant l'esprit, élèvent le cœur et inspirent l'amour du bien. Les bibliothèques dont s'occupera la classe 90 n'excluent pas les ouvrages d'un ordre très-élevé, mais il est évident qu'ils n'y peuvent figurer qu'à titre d'exceptions. Il s'agit surtout des livres destinés à être lus par les masses, par un grand nombre de lecteurs de toute condition, et surtout par les cultivateurs et les ouvriers »[21].

Après un appel aux comités départementaux qui doivent signaler toutes les initiatives relevant des classes 89 et/ou 90, un inventaire précis des documents qui pourront être exposés est dressé. Des consignes détaillées sont données aux bibliothèques sur les objets à présenter[22].

Les associations et personnes admises dans la classe 90 livrent un panorama autour de la lecture populaire plus large que celui auquel il est accoutumé de s'intéresser et qui reste encore à explorer. En effet, une véritable alliance des efforts intellectuels et pratiques s'est nouée. Figurent parmi les exposants[23] :

- les auteurs d'ouvrages pour l'instruction des adultes. Par exemple, Henri Harant, professeur à l'Association polytechnique, secrétaire général de la BAI-III, propose sa *Géométrie appliquée aux arts et métiers*[24] ;
- les éditeurs comme Louis Hachette, Edme Roret, Joseph-Eugène Lacroix, et d'autres encore que nous retrouverons parmi les donateurs d'ouvrages ;

21 *Le moniteur de l'Exposition universelle de 1867*, 18 février 1866.
22 *Ibid*.
23 Les renseignements qui suivent sont issus des archives de l'Exposition universelle de 1867 conservées aux Archives nationales (AN). Ici, AN : F/12/3078.
24 Henri Harant, *Géométrie appliquée aux arts et métiers*, Paris, Larousse et Boyer, 1863.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

- les associations ayant fondé des bibliothèques ;
- les corps de métier proposant des améliorations matérielles comme Jean Engel, fabricant de reliures solides pour les bibliothèques scolaires et populaires.

Les documents concernant les bibliothèques populaires sont subdivisés en « sociétés » (39 à 59), « matériel pour bibliothèques populaires » (60 à 63) et « livres et publications périodiques » (64 à 95). Quelles sont donc ces « sociétés » présentes à l'Exposition ? Les archives nous livrent leurs noms : la « Société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires » ouvre le bal, suivie de la Société des livres utiles, la Société pour l'encouragement des publications populaires, la Société des bibliothèques communales de l'Aisne, la Société des bibliothèques aveyronnaises, la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin, Ch. Haelling pour une « Méthode d'inscription de lectures et de livres », la Société alsacienne pour les bibliothèques populaires à Colmar, la Bibliothèque des Amis de l'Instruction, la Bibliothèque populaire du V^e^ arrondissement, la Bibliothèque populaire du VIII^e^ arrondissement, la Bibliothèque populaire municipale du XI^e^ arrondissement, la Bibliothèque de l'œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux, la Société des bibliothèques communales de Montbéliard (Doubs), la Bibliothèque populaire de Taverny, la Bibliothèque et les cours populaires de Guebwiller, la Bibliothèque populaire de Dieulefit, le pasteur Bretégnier pour *L'organe des bibliothèques populaires*[25], M. Leclaire pour la Bibliothèque populaire d'Herblay, la Bibliothèque populaire de Ferney (Ain) et la Bibliothèque communale d'Hortes (Haute-Marne). Remarquons que le Comité a pris soin de retenir des bibliothèques variées dont les expériences bénéficient déjà pour la plupart d'une certaine notoriété. Pierre-Philibert Pompée a déploré dans un pré-rapport le peu de candidatures[26]. Elles ne peuvent en effet être innombrables, les bibliothèques étant encore émergentes. Au total, ce sont donc quelques dizaines de personnes qui se favorisent mutuellement, sans doute dans l'espoir de faire bénéficier leurs associations de protections

25 *L'organe des bibliothèques populaires (puis Le lecteur. Organe de l'œuvre des bibliothèques populaires. Revue d'éducation*) est publié entre 1862 et 1864 par le pasteur de Beutal (pays de Montbéliard), Léon Bretégnier. Il aborde les problèmes liés à l'instruction et propose des conseils aux bibliothèques populaires (voir Noë Richter. « Aux origines de la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n° 4. [En ligne] : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001 > (consulté le 16 mars 2014).

26 Voir le lien suivant : < http://bai.hypotheses.org/189 >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

politiques renforcées. N'oublions pas que l'année 1867 est particulièrement difficile pour les bibliothèques populaires, et que si Sainte-Beuve prend leur défense, il subsiste bien des ennemis d'une lecture libre[27]. Si les dossiers de l'Exposition de 1867 n'ont pas gardé trace de refus d'admission de ce type d'association, il existe au moins dans les archives du ministère de l'Instruction publique un exemple de candidature non retenue, celle des bibliothèques populaires de la Sarthe qui s'en plaignent[28].

La section des bibliothèques populaires a-t-elle intéressé le public de l'Exposition universelle ? Il est permis d'en douter. En effet, les exposants ont proposé des documents tels que leurs statuts, catalogues, système de classements, etc. Les quelques témoignages permettent de comprendre que la scénographie n'a pas été travaillée dans un sens pédagogique :

> « Entrons. La classe 90 nous offre deux salles ou compartiments en enfilade. Un sarcophage en ébène, à quatre faces, avec inscriptions commémoratives, occupe tout le centre du premier compartiment. À travers les glaces de ses vitrines, il laisse voir des registres bien reliés et non moins bien enfermés ; à l'un des angles, une ficelle tient en suspens, à la disposition du public, *L'Enquête* du dixième groupe, glorification de la Commission par elle-même. En haut du sarcophage on lit ministère de l'Instruction publique. Ce n'est pas un meuble des pompes funèbres qu'il fallait en cet endroit, il fallait la vie, et non point la mort, des vitrines ouvertes, et non point verrouillées, des joies et de la lumière, et non point les tristesses d'une couleur sombre. Effet d'or et d'encre noire, effet manqué. J'aime mieux les vitrines du compartiment de gauche les premières surtout, avec leur étiquette fatidique : Enseignement des femmes. J'aime ce ministère de l'Instruction nationale. Mais qu'est-ce à dire ? On apprend donc quelque chose aux femmes, dans notre belle France ? Voyons ce qu'on enseigne à nos filles, à nos sœurs, à nos mères »[29].

27 Agnès Sandras, « "Est-ce que vous croyez que vous allez tailler au peuple ses lectures ?" (Sainte-Beuve, 25 juin 1867) », Carnet de recherches sur les bibliothèques populaires, 2013. < http://bai.hypotheses.org/189 >.

28 AN : F/17/2678.

29 Edmond Douay, « Exposition universelle – Groupe X, classe 90 », *Le Panthéon de l'industrie et des arts. Journal des expositions et des découvertes*, 11 août 1867.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Le palmarès des exposants est le suivant[30] :

- médaille d'argent : « la Bibliothèque populaire des Amis de l'Instruction, Paris » ;

- médaille de bronze : « la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin, Mulhouse » ; « la Société alsacienne pour les bibliothèques populaires, Colmar » ; « la Société des bibliothèques communales, Aisne » ; « la Société des bibliothèques aveyronnaises, Rodez » ; « la Bibliothèque populaire, Dieulefit » ; « la Société des livres utiles, Paris » ;

- se voient décerner une mention honorable : « la bibliothèque du V^e^ arrondissement » ; « la bibliothèque du VIII^e^ arrondissement » ; « la bibliothèque du XI^e^ arrondissement » ; « Viard, Hortes, bibliothèque communale » ; « Leclaire, Herblay, bibliothèque communale ».

Enfin, reçoivent une médaille d'argent en leur qualité de coopérateurs : « Girard, pour sa participation à la création des premières bibliothèques populaires » ; « Jean Macé, pour le développement des bibliothèques communales du Haut-Rhin ».

La Bibliothèque des Amis de l'Instruction est donc largement plébiscitée avec une médaille d'argent, trois mentions honorables, car les bibliothèques d'arrondissement citées sont aussi des créations des Amis de l'Instruction (quatre si l'on considère que la bibliothèque d'Hortes est la petite sœur rurale), et une médaille d'argent pour son fondateur, Jean-Baptiste Girard. Comment une association fréquentée par des artisans et ouvriers aux opinions politiques notoirement éloignées du régime politique, a-t-elle pu obtenir des récompenses ? Que faut-il en conclure ? Que depuis 1863, la bibliothèque du III^e^ arrondissement, désormais dirigée par Auguste Perdonnet, ne suscite plus la méfiance des autorités, de même que Girard ? Qui est le manipulateur ? Girard, qui en acceptant de travailler avec le cercle proche de l'empereur, parvient à fonder et développer les bibliothèques populaires ? Perdonnet, qui, en lui octroyant son soutien, exercerait ainsi une surveillance et infléchirait le projet dans un sens paternaliste ? La composition du Comité donne déjà des éléments de réponse : présidé par Charles Robert, il est formé de personnes ayant des

30 AN : F/12/3096/C.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

liens étroits avec les BAI comme Pierre-Philibert Pompée, vice-président de l'Association polytechnique, le vicomte Sérurier, etc. Parmi les lauréats de l'Exposition universelle de 1867, se trouve par exemple « Son Excellence M. le ministre de l'Instruction publique » (*ie*. Victor Duruy), médaillé d'or de la classe 89, qui a soutenu la Bibliothèque des Amis de l'Instruction lors de ses démêlés avec Arnaud-Jeanti, maire du III^e^ arrondissement. Le très actif vice-président du Comité de la classe 90, Pierre-Philibert Pompée, reçoit une récompense « hors concours » en tant que directeur de l'École professionnelle d'Ivry. Or, Pompée a tout d'abord fondé l'École Turgot, dont il a été éloigné, pour ensuite retrouver les faveurs du pouvoir impérial grâce à l'appui de Duruy, et sans doute d'Auguste Perdonnet qui était un ami. À ce poste lui succède Émile Marguerin qui a une très grande tendresse pour la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement[31]. Les associations polytechnique et philotechnique sont également à l'honneur : la première reçoit une médaille d'or, la seconde d'argent. Auguste Perdonnet, pourtant fondateur de la Polytechnique, avertit le Comité de l'Exposition qu'il préfère laisser le soin aux professeurs de l'Association d'aller eux-mêmes retirer la récompense dont il considère qu'elle leur revient[32]. Il est permis de supposer que Perdonnet n'a pas souhaité non plus recevoir la médaille de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction et que tous se sont accordé à trouver logique qu'elle soit décernée à Girard. Les archives montrent que la candidature de la BAI-III a été déposée par Harant, secrétaire de la bibliothèque alors présidée par Perdonnet. Le nom de Girard a été ajouté sans justification entre deux lignes de la liste manuscrite des récompenses face au numéro donné à la bibliothèque. Le motif de la récompense apparaît tardivement dans la liste officielle : « Girard – Pour la participation à la création des bibliothèques populaires ». Remarquons que ni prénom ni profession ne permettent de l'identifier, car il est sans doute difficile d'honorer avec éclat un ancien prisonnier politique... Notons aussi la médaille remise à Édouard Charton, pour la fondation du *Magasin pittoresque*. Charton est à l'origine de la très dynamique bibliothèque populaire de Versailles (1864).

Si ces médailles semblent savamment attribuées par un petit groupe, Napoléon III délivre en les distribuant un message fort qu'il est difficile d'interpréter aujourd'hui. S'agit-il de cadrer les velléités d'indépendance de ces associations ? L'empereur s'incline-t-il devant un mouvement qui

31 Voir la contribution d'Agnès Sandras : « Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement : Hortes et Vernon... », Partie II, p. 143.
32 AN : F/12/3096/C.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

le dépasse, mais dont il apprécie certains côtés et reconnaît l'inéluctabilité ? Ou est-il berné par un entourage qui, en lui proposant de récompenser un « Girard », cache le passé du personnage et encourage ainsi bien d'autres frondes ? La réponse est difficile à donner et nécessite d'autres patientes recherches. En effet, si le réseau décrit ci-dessus peut paraître très parisien, il a des ramifications qui restent à identifier en province. Par exemple, la fondation de la bibliothèque populaire de Dole est due à J.-A. Davin[33], ancien chef d'institution à Mulhouse, ville dans laquelle il a connu Charles Robert et Jean Macé. Par ailleurs, Davin correspond avec Victor Hugo[34], lequel parraine plusieurs bibliothèques populaires.

Il faut cependant distinguer soigneusement entre les réseaux d'influence établis autour de ces bibliothèques et la vie quotidienne des structures. Les différents cas étudiés montrent que le geste philanthropique et/ou politique se borne le plus souvent à un don de livres et à une participation à un comité et surtout à une protection politique. Une fois la fièvre passée des pétitions et des souscriptions, les assemblées générales désignent pour le fonctionnement quotidien des gens plus modestes qui sont le plus souvent les véritables inspirateurs de la bibliothèque. Les premiers statuts de la BAI-III[35] portent ainsi la trace de la réflexion de quelques artisans et ouvriers, guidés par le savoir-faire de Jean-Baptiste Girard en matière d'associations. Le très original article 4 qui met les ouvrages « délassants » au même plan que les ouvrages « instructifs » est à relever. D'emblée, la BAI-III revendique, au contraire de ses homologues plus traditionnelles, le droit à une lecture récréative. La deuxième innovation consiste à prévoir que des droits d'inscription annuels et cotisations mensuelles de moitié pour les dames. L'initiative est double. Les femmes sont poussées à l'autonomie intellectuelle et à l'affranchissement de l'autorité masculine. L'influence des féministes proches de Jean-Baptiste Girard est nette, et les épouses et filles des fondateurs des BAI s'inscrivent à titre d'exemple. Il s'agit aussi d'une reconnaissance politique du fait que les femmes n'ont pas les mêmes revenus. Notons aussi que les livres, par le biais de l'association, sont « propriété exclusive de l'ensemble des

33 Voir *Rapport lu à la séance du 20 janvier 1865 par M. J.-A. Davin au sujet de la création d'une bibliothèque populaire à Dole*, Dole, Imprimerie et librairie Dupré-Prudont, 1865. [En ligne] < http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5471058d >.

34 Voir Jean-Claude Dubos, *Victor Hugo et les Franc-Comtois*, Yens-sur-Morges, Éd. Cabédita, 2002 (coll. Archives vivantes).

35 Voir le tableau comparatif des statuts des bibliothèques des Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement de Paris, d'Épernay, Hortes et Vernon. [En ligne] < http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

lecteurs ». Encore plus révolutionnaire, l'article 42 établit que « Tout sociétaire a le droit de faire la demande d'acquisition d'un ou de plusieurs ouvrages ; le bureau statuera. » Dans ces statuts, se retrouve donc toute l'habileté de Girard, rompu aux textes associatifs. Toutefois, le bureau est désigné en assemblée générale, et non par les autorités politiques, ce qui entraîne les incidents évoqués plus haut avec la mairie. Aussi la nomination d'un édile local à la tête de la bibliothèque sera-t-elle désormais prônée par la Société Franklin.

Reste à gérer la bibliothèque au quotidien et à forger pour ce faire les outils nécessaires. Le « registre des premiers lecteurs » de la BAI-III[36], dont Danièle Majchrzak et Pierre Farouilh ont pris soin de retracer la maturation, est exemplaire[37]. Le tracé des colonnes, les graphies diverses des personnes qui l'ont tenu, les ratures, en font un document unique. Bientôt en effet, la Société Franklin va synthétiser les différentes expériences et proposer des modèles, ou des achats de registres préformatés. Plusieurs études ont permis de souligner l'hétérogénéité des premiers lecteurs de la BAI-III, reflétant les activités d'un troisième arrondissement alors très industrieux, et une sociologie riche. La bibliothèque attire des lecteurs de tous horizons, comme de jeunes sculpteurs (dont Rodin)[38], une des premières femmes photographes, des médecins, des ouvriers-lithographes, etc. Les sociétaires viennent parfois de loin. La fondation de nouvelles BAI (voir *infra*) dans les autres arrondissements parisiens et en banlieue répond à une nécessité. L'analyse de ce registre a permis d'ores et déjà de confirmer l'engagement socialiste des premiers ouvriers inscrits. La liste ainsi mise à notre disposition devrait également fournir des indications intéressantes quant aux sociétaires ayant participé aux événements de 1870-1871. D'autres archives sont générées par ces bibliothèques (registres de correspondances, registres de délibérations, carnets de comptes) et permettent aujourd'hui, quand elles ont été conservées, de mieux en cerner l'histoire. La volonté de responsabiliser le lecteur a conduit à produire des livrets de sociétaires et des catalogues. Les livrets comportent les statuts et permettent de noter les emprunts. Les catalogues ont un rôle pédagogique, reflété par les classements tentés par les différentes BAI

36 Ce registre est conservé par la BAI-III, 54 rue de Turenne, 75 003 Paris.

37 Voir leur contribution « Registre des premiers lecteurs de la bibliothèque des Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement : édition critique ». [En ligne] < http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique >.

38 *Quaedam*, « Numéro 414, Auguste Rodin, sculpteur », Carnet de recherches sur les bibliothèques populaires, 2013 < http://bai.hypotheses.org/309 >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

puis la Société Franklin[39] : ils sont vendus pour être étudiés à tête reposée à la maison et pour dédramatiser l'emprunt chez des néophytes déconcertés par le choix à opérer.

La composition des fonds et des emprunts des BAI a été esquissée pour Paris et Épernay. Un travail systématique et synthétique reste néanmoins à mener quant au poids respectif des différents thèmes et leur évolution. Une constante apparaît qui est la place croissante des romans. Les archives de la plupart des BAI parisiennes ont disparu. Néanmoins, elles ont parfois imprimé leurs comptes rendus d'assemblées générales, à l'instar du Syndicat des bibliothèques populaires libres de la Seine. Ce dernier, fondé en 1881, fédère la plupart des BAI. Il se donne pour objectifs d'échanger sur les pratiques, de fédérer les énergies, et de rendre service au lecteur. Par exemple, un sociétaire qui change de bibliothèque n'a pas à renouveler son adhésion annuelle. Le *Bulletin* de ce syndicat offre des renseignements statistiques intéressants :

> « Aujourd'hui [1882], il existe dix-sept bibliothèques populaires dans le département de la Seine ; elles sont situées dans les III^e^, V^e^, VI^e^, VII^e^, VIII^e^, XII^e^, XIII^e^, XIV^e^, XV^e^, XVIII^e^, XIX^e^, XX^e^ arrondissements, ainsi que dans les communes d'Asnières, Malakoff, Saint-Mandé, Bondy et Saint-Ouen. Il faut y ajouter la bibliothèque positiviste de la rue Réaumur, fondée depuis trois ou quatre ans. [...] Voici quelques détails sur le fonctionnement de ces bibliothèques pendant l'année dernière.
>
> La bibliothèque du III^e^ arrondissement, située rue de Sévigné, 48, comptait 360 sociétaires et 5 120 volumes, il y a eu 8 496 prêts à domicile. Dans le V^e^ arrondissement, la bibliothèque a été fondée en 1863 ; elle avait, au 30 juin dernier, 528 sociétaires ayant lu sur place 1 800 volumes et 5 150 à domicile. Dans le VI^e^ arrondissement, la société est de fondation plus récente (1876). Elle avait, au 1^er^ octobre 1882, 4 000 volumes ; le nombre des prêts a été d'environ 300 par mois. Dans le VII^e^ arrondissement, 280 sociétaires ayant 2 700 volumes dont 1 649 ont été lus. Ces chiffres ne sont applicables qu'aux dix premiers mois de l'année. La bibliothèque est située rue Duvivier, 12, il y a une succursale rue Cler, 35. Dans

39 Voir le tableau « Système de classement des catalogues, de la BAI-III, de Vernon et d'Épernay et du modèle proposé par la société Franklin ». [En ligne] < http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

le VIIIe arrondissement, le siège de la société est rue de Miroménil, 48. Au 1er mai 1882, on comptait 307 adhérents et 2 136 volumes. Pour le XIe arrondissement, 7, rue Blaise, 593 sociétaires au 30 septembre et 4 889 volumes au 30 juin. Dans le XIIe arrondissement, la bibliothèque se trouve rue de Chaligny, 12. Créée en 1876, elle avait, au 1er septembre, 704 sociétaires et 4 732 volumes. Pendant les huit premiers mois de l'année, il a été lu 5 709 volumes. Fondée en 1877, la bibliothèque du XIIIe arrondissement, avenue des Gobelins, 59, avait, au 31 décembre 1881, 633 sociétaires et 2 829 volumes ; il y a eu 1 398 lectures sur place et 2 829 lectures à domicile. La plus fréquentée de ces bibliothèques est celle du XIVe arrondissement, 25, rue de la Tombe-Issoire ; en effet, en 1881, il n'y a pas eu moins de 12 773 prêts à domicile. Le nombre des volumes était, à cette époque, de 4 520 et celui des lecteurs de 790, au 1er juillet 1882 ; la fondation de la société date de 1871. Rue Lecourbe, 127, se trouve la bibliothèque du XVe arrondissement, avec 467 adhérents et 4 560 ouvrages au 30 avril. 1882 ; il y a eu 7 312 demandes. Dans le XVIe arrondissement, 5, rue Callot, il n'y avait que 795 volumes au 1er octobre dernier. Pendant les dix premiers mois de l'année, il y a eu 594 livres prêtés. La bibliothèque du XVIIIe arrondissement est une des plus anciennes. Fondée en 1862, rue de la Chapelle, 57, elle a prêté, pendant le premier semestre de l'année dernière, 5 865 ouvrages. Rue d'Allemagne, 137, la société du XIXe arrondissement, fondée en 1868, a eu 2 912 lecteurs en 1881. Enfin, dans le XXe arrondissement, la bibliothèque, située 14, rue Delaitre, et fondée en 1867, comptait, au 1er janvier 1882, 549 sociétaires, possédait 3 987 ouvrages, et le nombre des prêts pour le premier semestre de 1882 s'était élevé à 11 057 se décomposant ainsi : lectures sur place 1 532 ; à domicile 9 525 »[40].

Jean-Baptiste Girard ne doit pas être étranger à cette création, car il semble avoir été à nouveau à cette époque président de la BAI-III[41]. Il est par ailleurs actif dans plusieurs fondations comme celle de la

40 Gustave Fustier, « Le livre à Paris – Le livre chez l'ouvrier parisien », *Le Livre*, Paris, A. Quantin, 10 mars 1883.

41 On pensait jusqu'ici que Girard n'était pas revenu à la BAI-III après les troubles de 1862-1863. Or, le *Bulletin du Syndicat des bibliothèques populaires* le mentionne comme président de la BAI-III en 1882. On trouve la même indication dans l'*Agenda de la curiosité, des artistes et des amateurs : année 1889*, par Auguste Dalligny, Paris, H. Laurens : Journal des arts, 1889).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèque populaire libre d'Asnières[42]. En 1884, le sculpteur Émile-Séraphin Vernier présente au Salon un « jeton pour le Syndicat des bibliothèques populaires »[43]. Il est en effet membre du conseil de la BAI-XIV et secrétaire général du syndicat de 1881 à 1890[44]. Certaines conférences peuvent être organisées à grande échelle, par le syndicat, par exemple à la Sorbonne devant 2 000 personnes. Toujours en pointe, il propose à ses adhérents en 1899, une conférence d'une des toutes premières avocates parisiennes, Jeanne Chauvin. La promotion des bibliothèques populaires n'est pas oubliée. Le syndicat participe systématiquement aux expositions où il glane des médailles : à Chicago en 1893, à Paris en 1889 et 1900. La composante des conférences est déterminante dans les BAI. Les fondateurs, majoritairement professeurs ou auditeurs des cours pour les ouvriers, en connaissent l'importance. L'accès aux conférences participe du même registre symbolique que le prêt des livres : les assistants escomptent ainsi bénéficier d'un savoir dont ils sont habituellement privés. Les conférenciers espèrent ainsi amener les gens à s'intéresser à des sujets difficiles ou à des lectures nouvelles. Le modèle parisien des lectures, qui date des journées de 1848, est bientôt étendu aux villes de province puis aux hameaux, où les notables locaux et les instituteurs les dispensent volontiers. Par le biais de la Ligue de l'enseignement, Jean Macé les encourage également. Très surveillées et difficiles à mettre en place sous l'Empire et l'Ordre moral, ces conférences, bien qu'autorisées à condition de respecter des règles drastiques, entraînent durablement la méfiance, car elles peuvent être politisées. La BAI de Saint-Nazaire-du-Var en fait les frais lorsqu'elle essaie d'organiser durant l'hiver 1881 « des cours d'adultes et des fêtes littéraires ». Les cours d'astronomie et d'histoire ne peuvent avoir lieu faute d'autorisation préfectorale, le maire de la commune ayant dénoncé, selon le Conseil de la BAI, la bibliothèque comme des « radicaux formant des clubs révolutionnaires ». Une première fête littéraire a bien lieu pour l'inauguration de « l'œuvre du prêt gratuit de brochures et de journaux », qui attire près de 200 personnes qui apprécient poésies, extraits de conférences, romances et chansonnettes comiques. Les

42 Voir la partie V : « Bibliothèques populaires et lecture publique au XXe siècle : oublis et rencontres. Vers une histoire apaisée ? », p. 397.

43 Lucien Gillet, *Nomenclature des médailles concernant l'histoire de Paris ayant figuré aux divers Salons depuis 1699, ainsi que des peintures, dessins & sculptures intéressant la numismatique parisienne*, Chalon-sur-Saône, E. Bertrand, 1906.

44 *Qui êtes-vous ? Annuaire des contemporains, Notices biographiques*. Paris, Maison Ehret, G. Ruffy successeur, 1924.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

choses se corsent lors d'une seconde fête sous la présidence d'honneur de Louis Blanc. Le maire refuse les autorisations. Le secrétaire réorganise alors les festivités en son nom, et le Dr Bonnassies – dont l'épouse, soulignons-le, est administrateur de la bibliothèque – prête son salon dont il démolit une cloison pour accueillir 150 personnes !

> « Bien que toutes les conditions aient été observées pour donner à cette réunion les caractères d'une *réunion privée*, le maire, accompagné de deux gendarmes, pénètre à 8 heures du soir, dans la maison, violant un domicile privé. Il prétend même prendre le nom des invités et dissoudre la réunion. Il ne se retire que devant les protestations énergiques lui rappelant qu'il commet un abus de pouvoir prévu par les lois pénales. Après cet incident, M. le Docteur Bonnassies commence la fête par une allocution pleine de sel qu'interrompent d'ardents applaudissements. Il déclare que, pour conserver à la réunion son caractère d'intimité, il ne fera pas la conférence qu'il avait promise sur 1792 et se bornera à dire quelques mots sur un héros de la Révolution. Cette causerie sert d'introduction à une pièce de vers : *Le Petit Barra*, de Clovis Hugues, qui est déclamée par un jeune garçon. De chaleureux applaudissements retentissent, mêlés des cris de *Vive la République* ! Puis une fillette, revêtue d'une écharpe tricolore, dit, avec une énergie exceptionnelle pour son âge, la poésie de *Petit, petit*, des *Châtiments*, de Victor Hugo. Plusieurs romances, et surtout un duo, obtiennent ensuite des bravos prolongés. Des fables, des monologues de Sardou, de Chavette, et un petit dialogué en provençal excitent la gaieté de l'auditoire. Un chœur de la *Norma* clôt la soirée »[45].

Les fondations de bibliothèques sont accompagnées de concerts, tombolas, et autres réjouissances destinées à procurer des fonds pour les acquisitions. Les conférences parfois très politisées (discours de Louis Blanc, de Gambetta, etc.) attirent les foules à Paris et font l'objet d'une surveillance policière. La BAI-III propose aussi des excursions à visée pédagogique : visite d'usines à Saint-Denis, sortie botanique dans les bois de Meudon, etc. La tradition des conférences s'éteint au XX^e^ siècle, mais

45 *Exercice 1881 de la Bibliothèque populaire de Saint-Nazaire-du-Var*, Toulon, Typographie Tardy, 1882.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

on en trouve ici et là des résurgences intéressantes, comme celle documentée par Claude Collard pour Chalon-sur-Saône[46].

Girard ne se prévaut à aucun moment d'avoir été récompensé en 1867, et ne semble pas avoir tenté de raconter la formidable aventure des bibliothèques populaires qu'il avait impulsée. En revanche, il l'évoque au détour d'une lettre dans laquelle il tente d'intéresser Jules Ferry aux pensions de retraite pour les ouvrières. Faut-il y voir une grande modestie ou doit-on comprendre que pour Girard les bibliothèques populaires sont un type comme un autre d'association nécessaire aux ouvriers ?

> « Monsieur le Président,
>
> Le 18 juillet 1880, au palais du Trocadéro, où avait lieu la distribution des prix de l'Association philotechnique, j'ai eu l'honneur de recevoir de vous, et l'accolade, et les palmes d'officier d'Académie, pour les services que j'avais rendus en fondant et organisant les bibliothèques populaires à une époque (1861) où personne ne les croyait possibles. Maintenant, les bibliothèques n'ont plus besoin de mon concours actif ; croyant que je pourrais encore rendre quelques services, et étant plus pratique que théoricien, je me suis mis à étudier cette grande question des pensions de retraite pour les ouvriers »[47].

LIBRE ACCÈS → BONUS NUMÉRIQUE

- « Registre des premiers lecteurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement : édition critique », contribution de Pierre Farouilh et Danièle Majchrzak ;
- les tableaux : les statuts initiaux de la BAI-III, et des bibliothèques d'Hortes et Vernon ; le système de classement des fonds retenu par la BAI-III et la Société Franklin et le registre des premiers lecteurs de la BAI-III ;
- frise chronologique des bibliothèques populaires.

http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique

46 Voir la contribution de Claude Collard : « L'aventure commencée au XIXe siècle continue au XXe siècle : les conférences de la société des Amis de l'Instruction de Chalon-sur-Saône », Partie II, p. 217.

47 AN : F/17/2685. Lettre de Jean-Baptiste Girard à Jules Ferry, « Président du Conseil des ministres », 11 juin 1883. La lettre porte l'en-tête de l'Association philotechnique dont Girard était l'agent, les statuts joints celui de la « Société municipale des secours mutuels des quartiers des arts-et-métiers et des enfants-rouges de la mairie du IIIe arrondissement ». Cette lettre n'est pas classée dans les dossiers concernant les bibliothèques populaires mais dans les courriers divers reçus par le ministère de l'Instruction publique.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Agnès Sandras

LES PETITES SŒURS DE LA BIBLIOTHÈQUE DES AMIS DE L'INSTRUCTION : HORTES ET VERNON, EXPÉRIENCES À LA CAMPAGNE ET DANS UNE PETITE VILLE DE PROVINCE

Trois bibliothèques populaires sont fondées quasi simultanément dans le IIIe arrondissement de Paris, à Hortes (Haute-Marne), et Vernon (Eure) en 1861-1862. Trois laboratoires officiels et officieux d'une expérience d'une incroyable modernité visant à offrir à toutes et à tous la possibilité de lire. Et un dénominateur commun, Jean-Baptiste Girard, ouvrier, qui sera récompensé à l'Exposition universelle de 1867, pour sa « participation à la création des premières bibliothèques populaires »[1]. Cette aventure est le fait de dizaines de personnes aux horizons sociopolitiques variés et éloignés que seule réunit la croyance aux vertus et au progrès apportés par la fréquentation des « bons livres ». L'équilibre est fragile car les vertus envisagées et les bons livres ne sont pas les mêmes pour les différents fondateurs dont le spectre va des « socialistes » aux bonapartistes. Il se produit néanmoins un petit moment de grâce, sans équivalent au XIXe siècle, où des pionniers travaillent main dans la main, tentant de poser de manière visionnaire les bases d'un réseau de lecture au maillage serré. Les bibliothèques prennent ensuite leur autonomie, et la IIIe République, plus rigide en ses débuts que le Second Empire vieillissant, achèvera de détruire l'harmonie initiale. Effacées aujourd'hui des mémoires locales, ces expériences ont fortement influencé l'inconscient culturel collectif qui les reproduira, en jurant le contraire. Pour ne pas se laisser envahir par des représentations caricaturales plus tardives (la bibliothèque populaire poussiéreuse emplie de bouquins défraîchis), il

1 Voir l'introduction de cette partie, p. 122.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

importe de bien comprendre dans quel contexte et avec quelles attentes sont nées les petites sœurs provinciales de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement (BAI-III).

La BAI-III et la bibliothèque d'Hortes soulignent dans leurs écrits la transposition du modèle urbain à la campagne. Un compte rendu, imprimé par la première qui le destine à l'information des sociétés savantes ou des communes désireuses de fonder à leur tour une telle structure, décrit l'expérimentation projetée :

> « Vos premiers sociétaires, animés du désir de propager autant qu'il était en eux les moyens d'instruction, ont pensé que non seulement notre organisation pourrait s'appliquer à la création de bibliothèques par souscription dans les grands centres de population ; mais que les chefs-lieux de canton et les communes rurales même seraient en mesure, avec l'aide de quelques hommes dévoués, de fournir les éléments d'associations analogues à la nôtre. En ces matières, comme en beaucoup d'autres, le meilleur maître est l'expérience ; aussi avons-nous cherché à créer sur un théâtre plus modeste une institution dont nous avions tout lieu d'espérer ici le succès. Les relations que l'un des membres du bureau avait avec la commune d'Hortes (Haute-Marne), l'intelligence et le dévouement bien connu de plusieurs d'entre vous, de M. Viard, maire de cette commune, nous l'ont fait choisir pour la fondation d'une bibliothèque communale par souscription qui pût servir, à l'avenir, de modèle à d'autres institutions du même genre. Nos prévisions se sont réalisées, grâce au dévouement de M. Viard, qui a su en quelques mois approprier nos règlements aux besoins des habitants de sa commune, et organiser une bibliothèque qui possède 120 volumes et compte déjà cinquante-trois sociétaires »[2].

L'identité de Girard ne pouvant être clairement dévoilée[3], les rédacteurs font allusion à « un membre du bureau » ayant des « relations avec la commune d'Hortes ». C'est en effet son village natal. L'autre personne évoquée est Alexandre Viard, maire de la commune. On peut imaginer que Girard et Viard se sont connus enfants, leur âge étant le même (Viard

2 Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement, *Exercice 1861-1862*, Paris, Imprimerie de J. Claye, 1862.

3 Pour des motifs politiques et/ou par volonté de la part de Jean-Baptiste Girard de s'effacer, voir l'introduction de cette partie, p. 122.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

est né six mois avant Girard). Les deux hommes proviennent de milieux très différents. Jean-Baptiste vit dans une famille de « vignerons » plutôt modeste et nombreuse, à la ferme de « la Malavisée »[4]. Il a lui-même raconté être venu en aide à sa famille en travaillant dès l'âge de 7 ans. Comme ses parents, et ses frères et sœurs (Auguste est cocher, Anne est domestique), il cherche du travail à Paris. Tout différent est l'univers du jeune Alexandre Viard, dont le père est notaire. Il étudie à Paris pour reprendre en 1846 l'office familial pendant que son frère Alexis se voue à la prêtrise. En 1848, alors qu'Alexandre retourne(rait) à Paris à la tête de sapeurs-pompiers de sa région pour venir en aide à la Garde nationale, Jean-Baptiste ferait partie d'un club très à gauche, à la réputation sulfureuse[5]. Dans les années qui suivent, Viard devient maire, succédant en cela aussi à son père. C'est le notable de l'endroit : lors des grandes manœuvres militaires de 1895, tous les journaux raconteront comment le président Félix Faure a été reçu à la table du maire d'Hortes. Très impliqué dans la vie locale, Viard est un esprit ouvert et curieux. Il publie, joue un rôle important dans la corporation des notaires[6]. On ne sait, faute de sources, si les deux hommes se fréquentent à Paris, et s'ils ont développé une amitié[7]. Mais ils ont des affinités : lors d'un retour à Hortes, Girard n'hésite pas à parler à Viard de son idée de bibliothèque. Un autre lien existe entre la Bibliothèque d'Hortes et les Bibliothèques des Amis de l'Instruction qui est celui de la compagnie des chemins de fer de l'Est. Très attachés au développement de leur commune, les Viard ont en effet plaidé pour une gare, édifiée en 1856. La compagnie de l'Est est alors dirigée par

4 Lors de sa naissance, son père est « absent » (il était déclaré « habitant à Paris » lors de l'arrivée de sa fille aînée). Une autre petite fille naîtra deux ans plus tard à Paris, ce qui prouve que la mère de Jean-Baptiste a rejoint son mari dans la capitale. Le père de Girard était marchand de vins, et circulait entre Paris et Hortes pour son commerce. Je remercie M. Gilles Blanzin, généalogiste à Hortes, qui m'a aidée à confirmer mes hypothèses selon lesquelles le mythe d'un Jean-Baptiste Girard arrivant quasi-analphabète et démuni à Paris est à revisiter.

5 Ces informations sont à manier avec réserve. Celle concernant Alexandre Viard provient d'un site tenu par un de ses descendants, lequel ne mentionne pas ses sources. Je l'ai interrogé sur les archives familiales, et il n'y a trouvé pour le moment aucune correspondance de Girard ni de papiers concernant la bibliothèque. Un Jean-Baptiste Girard a appartenu à un club de 1848 accueillant les ouvriers et les femmes (donnant par exemple son soutien à Jeanne Deroin, qui sera amie avec Girard). De surcroît, ce Club de la Montagne était dirigé par l'abbé Constant, lequel fut un grand ami de Fauvéty qui fondera avec Girard la bibliothèque d'Asnières...

6 Alexandre Viard a publié : *Étude sur les origines du notariat*, Langres, Impr. de E. L'Huillier, 1877 et *Voyage humoristique autour du Comité des notaires des départements à Paris*, Chaumont, Impr. de Cavaniol, 1886.

7 Il semblerait selon M. Blanzin (cf. note 4) que Girard, Viard et Corbon (Claude-Anthime Corbon, né dans un village voisin de la Haute-Marne, ouvrier imprimeur devenu sénateur, a eu des luttes très proches de celles de Girard, et s'intéresse beaucoup aux bibliothèques populaires...) aient des liens familiaux.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Perdonnet, lequel prend rapidement la tête de la BAI-III[8] et soutient la fondation de la Bibliothèque des Amis de l'instruction d'Épernay. La coïncidence n'est pas fortuite puisque Hortes prend pour modèle les statuts de la BAI-III révisés sous la présidence de Perdonnet[9]. Comme à Épernay, le chemin de fer a sans doute joué un rôle pour faciliter le transport des ouvrages. Enfin, l'expérience n'était pas inédite dans la région. Il semblerait en effet qu'une des plus anciennes bibliothèques cantonales ait été mise en place dans le village voisin de la Ferté-sur-Amance. Peut-être Jean-Baptiste Girard a-t-il eu l'occasion d'en rencontrer le fondateur ?

> « Dès 1841, M. Hippolyte Chauchat prend la courageuse initiative de fonder, dans un modeste chef-lieu de canton, La Ferté-sur-Amance, une bibliothèque dont il fait la commune propriétaire ; il recueille péniblement, lentement des souscriptions et des livres, et, en 1850, il organise son institution, et peut prêter des livres de lecture à toutes les communes du canton. C'est donc à M. Chauchat le premier, ou un des premiers, que revient l'honneur d'avoir su créer une œuvre commune sans avoir recours à l'intervention de l'État, qui n'apparaît que pour ratifier les statuts adoptés »[10].

Viard ne cessera de rendre justice à Jean-Baptiste Girard d'être à l'origine de la bibliothèque hortoise. L'admiration du notaire pour l'ouvrier n'est pas feinte : elle est perceptible avant et après la chute de l'Empire. Il est exceptionnel de voir dans les délibérations d'une municipalité une aussi franche reconnaissance et mise en valeur de l'« inventeur » d'une bibliothèque. Girard apporte à la fois l'idée de l'association et les moyens de sa mise en pratique, sans doute lors d'une visite à sa famille. La délibération de juillet 1861 est imprégnée de son expérience parisienne à la BAI-III, et de manière plus générale de sa bonne connaissance des statuts associatifs :

> « Les soussignées, toutes propriétaires à Hortes après avoir entendu lecture du règlement provisoire qui constitue une bibliothèque

8 Voir la partie III : « Le réel dynamisme des bibliothèques "'populaires'" au XIX[e] siècle », p. 225.

9 Voir le tableau comparatif des statuts des BAI, *op. cit.* [En ligne] <http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique >

10 E. Lacroix (dir. publ.), *Nouvelle technologie des arts et métiers des manufactures, des mines, de l'agriculture etc. Annales et archives de l'industrie au XIX[e] siècle. Description générale, encyclopédique, méthodique et raisonnée de l'état actuel des arts, des sciences, de l'industrie et de l'agriculture chez toutes les Nations, Recueil de travaux historiques…* par M. M. les rédacteurs des « Annales du génie civil », avec la collaboration de savants..., Paris, E. Lacroix, 1872.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> communale à Hortes, ont déclaré donner leur adhésion pleine et entière aux dits statuts ; s'obliger aux conditions qui y sont imposées, dans les termes et pour le temps y énoncé.
>
> Et après s'être constitué régulièrement sauf l'approbation de l'autorité supérieure, avant laquelle il ne pourra être fait aucun acte engageant l'association il a été procédé par voie d'élection à la formation d'un conseil d'administration lequel doit être pris, dans le sein même des membres composant l'association »[11].

La délibération et les statuts provisoires sont envoyés au préfet de la Haute-Marne, lequel en réfère au ministre de l'Intérieur. Ce dernier donne des « instructions » et demande des renseignements sur « l'utilité que pourrait offrir la création ». En décembre, le préfet répond :

> « Il s'agit ici, M. le ministre, de la constitution d'une société composée de personnes notables de la commune qui ferait un bon choix de livres & les donnerait en lecture aux sociétaires. Le maire d'Hortes est lui-même président de l'association. Le but est entièrement étranger aux matières politiques et même religieuses ; et les sociétaires offrent toutes les garanties désirables »[12].

Toutes les précautions sont prises par les fondateurs pour que leur œuvre ne rencontre pas de difficultés. Les statuts sont le décalque, à quelques variantes infimes, des statuts révisés par la BAI-III en 1862 au moment où Perdonnet en obtient la présidence. Ce sont des textes conçus pour ne pas inquiéter les autorités. La direction est confiée au maire, et non pas à un membre élu, et les membres du conseil d'administration offrent toutes les garanties de respectabilité : on trouve par exemple dans le rôle du premier censeur « M. l'abbé Viard missionnaire apostolique, chanoine de Langres et d'Aras [*sic*] », frère du maire. En janvier 1862, le ministre indique au préfet qu'il peut accorder l'autorisation et approuver les statuts. Sitôt la nouvelle connue, la bibliothèque commence à fonctionner officiellement. Le premier rapport de l'association rappelle d'emblée l'aide apportée par la BAI-III et Girard :

11 Archives départementales de la Haute-Marne : 107 M 3. Hortes : Association pour la création d'une bibliothèque communale (1861-1862).
12 *Ibid*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

« Le 28 juillet 1861 nous étions réunis pour organiser une bibliothèque par souscription, dans la commune de Hortes, en nous inspirant des idées et en nous mettant sous le patronage de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement de la ville de Paris.

Un enfant du pays que vous connaissez tous, M. Girard membre du conseil d'administration de la Société de secours mutuels des arts et métiers, et Vice-président de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction de Paris a conçu le premier l'idée de cette bibliothèque d'un zèle et d'un dévouement à toute épreuve, initié de longues dates à tous les détails d'organisation des sociétés de secours, il a bien voulu depuis l'origine de notre création, nous aider de ses conseils et de son expérience.

Un autre enfant du pays, M. Bailly, nous a prêté un concours actif et désintéressé.

Nous avons de plus, conquis les sympathies des hommes des plus éminents dont la mission semble sur la terre toute de charité et de dévouement, et qui n'ont d'aspiration que pour le bien des sociétés.

Qu'ils me permettent de vous citer leurs noms : c'est M. Marguerin directeur de l'École Turgot à Paris, qui dernièrement encore voulait bien nous assurer de sa sympathie pour l'œuvre que nous avions entreprise et nous promettait son concours pour notre institution naissante.

C'est M. Grandeau, professeur de chimie à l'Association philotechnique de Paris, qui nous dirigeait, nous encourageait, et recommandait chaleureusement notre œuvre.

Je suis sûr d'être l'interprète de vos sentiments en remerciant publiquement ces Messieurs de leur généreuse intervention. Dans cette séance du 28 juillet 1861, vous avez voté un règlement provisoire qui a reçu l'approbation de M. le préfet de la Haute-Marne le 22 janvier 1862 et dès lors vous aviez organisé et installé votre Bibliothèque.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Un certain nombre d'écrivains et de savants presque tous associés de la Bibliothèque du IIIe arrondissement de Paris nous ont envoyé leurs ouvrages, quelques éditeurs de Paris, notamment M. Biais propriétaire de la Librairie agricole ; des amis dévoués, se sont associés à votre pensée en offrant à la Bibliothèque ses premiers livres »[13].

Ces indications sont précieuses. Le groupe parisien qui prête main-forte à Hortes provient majoritairement de l'Association philotechnique, et sera bientôt affaibli par la faction obéissant à Perdonnet[14]. Qu'il y ait des affinités entre Girard et Marguerin est logique. Ce dernier est un enfant naturel[15] qui a obtenu sa place à force de travail personnel et d'obstination. Il a consacré son existence au développement de l'instruction populaire, en particulier par le biais de l'École Turgot. Ses préoccupations rejoignent étroitement celles de Girard. Une note de son dossier pour la croix de la Légion d'honneur laisse à penser qu'ils ont dû se retrouver dans bien des combats :

> « M. Marguerin s'est associé à toutes les œuvres qui avaient pour but la diffusion de l'instruction : aux cours d'ouvriers, comme vice-président soit de l'Association philotechnique, soit de l'Association polytechnique, aux écoles professionnelles de jeunes filles dites Écoles Lemonnier et aux établissements secondaires fondés par la Société de la propagation de l'instruction parmi les femmes dont il est encore v. président ; aux bibliothèques populaires comme l'un des fondateurs et longtemps comme secrétaire de la Société Franklin ; aux écoles municipales de dessin de tous les degrés, à l'organisation desquelles il a longtemps participé administrativement ; etc. »[16]

Louis Grandeau est quant à lui un jeune et dynamique professeur de chimie industrielle à l'Association philotechnique. Il cumule les diplômes (docteur en sciences physiques et en médecine, pharmacien) et s'intéresse à l'agronomie[17]. Le côté rural de l'expérimentation menée à Hortes ne peut que l'intéresser. Toutefois, ces deux appuis parisiens posent question.

13 *Ibid*.
14 Voir l'introduction de cette partie, p. 122.
15 Archives nationales (AN) : Légion d'honneur, dossier d'Emile Fortuné Lecat (surnom Marguerin). Cote : LH/1526/12.
16 *Ibid*. Demande de la croix de la Légion d'honneur, 1884.
17 Légion d'honneur, dossier de Louis Nicolas Grandeau. AN : LH/1187/3.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Marguerin comme Grandeau joueront un rôle important dans l'Exposition universelle de 1867. Ce sont des experts mais sans doute sont-ils proches du cercle impérial, ou du moins contraints à participer à certaines actions de surveillance[18]. Marguerin est fait chevalier en janvier 1861, Grandeau en 1867. Récompense-t-on en haut lieu leurs talents d'observateurs ? Ou font-ils partie de ces personnes qui grâce à leur entregent parviennent à protéger des entreprises possiblement subversives ? Autre contribution parisienne, une aide des éditeurs qui donnent des ouvrages, tout comme à Paris et à Épernay[19]. À Hortes, une maison d'édition supplémentaire intervient, il s'agit de la Librairie agricole alors très active. N'oublions pas que les propriétaires ruraux sont en quête de conseils et de moyens de transformer leurs cultures comme en témoignent les comices, auxquels Alexandre Viard participe d'ailleurs. L'idée d'apporter aux agriculteurs des ouvrages spécialisés est novatrice si l'on en croit la demande, récurrente jusqu'au début du XX^e siècle, adressée par les bibliothèques populaires au ministère.

Au terme d'une année d'existence, le bilan reste mesuré car, souligne le conseil, « nous sommes, il est vrai, trop faibles encore, trop petits, pour aspirer à l'attention des autorités importantes »[20]. Néanmoins, en quelques mois, la bibliothèque a attiré 68 sociétaires (sur un village de 1 500 habitants) pour 180 volumes. Le compte rendu de la situation financière montre que, comme dans toutes ces associations, le premier souci est la reliure : 60 francs sur le total des 95 francs et 90 centimes engagés contre 6 francs et 75 centimes pour l'achat de livres. Certes le déséquilibre est lié au fait qu'il faut d'abord relier les ouvrages arrivés par dons « d'un certain nombre d'écrivains et de savants presque tous associés de la Bibliothèque du III^e arrondissement de Paris [et de] quelques éditeurs de Paris ». La protection de la grande sœur parisienne est donc encore sollicitée :

> « Tout ce qui vient de vous être exposé, Messieurs, nous trace la route que nous devons suivre, c'est un précieux encouragement, c'est une condition essentielle de vie, nous ne pouvons pas marcher seuls, nous devons, nous voulons suivre de loin, il est vrai, car notre théâtre est bien modeste, les traces de nos aînés, notre programme

18 Voir l'introduction de cette partie, p. 122.
19 Voir dans cette même partie la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », p. 169.
20 Archives départementales de la Haute-Marne : 107 M 3.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> et nos principes sont ceux des sociétaires de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction.
>
> Nous nous mettons sous leur patronage, nous vivrons de leur vie, nous aurons recours à eux, et dans toutes les circonstances, nous ne réclamerons jamais en vain, j'en ai la conviction, le concours de leur bonne volonté.
>
> Souvent, Messieurs, nous nous rappellerons l'esprit dans lequel nous avons entrepris notre œuvre.
>
> L'éducation du peuple dans les communes rurales est trop souvent bornée à l'instruction de l'Enfance : une fois affranchi de l'École, il n'y a plus pour le jeune homme travailleur et intelligent de moyens pour alimenter et perfectionner les notions premières.
>
> L'établissement de nos bibliothèques peut donc avoir de grandes destinées »[21].

L'insistance de la bibliothèque d'Hortes sur l'apport à l'éducation des hommes jeunes en milieu paysan n'est pas originale mais elle est fondamentale. L'instruction du peuple concerne davantage les ruraux que les urbains, car ces derniers accèdent plus facilement à la culture. À la campagne, il faut encore se contenter du colportage ou de quelques bibliothèques scolaires récentes qui contiennent tout au plus quelques dizaines de livres. Le témoignage d'Hortes est particulièrement précieux, car il ne reste guère de traces des rares expériences menées en milieu rural. Tout au plus, sait-on qu'elles ont souvent échoué. Alexandre Viard a été gagné aux idées de Girard et de Marguerin sur la place à donner aux femmes dans l'accès à la lecture. Tout comme à la BAI-III, les Hortoises paient moitié moins car les ressources des femmes sont alors bien inférieures à celle des hommes. Le prétexte invoqué est le même : une femme qui sait lire peut contribuer à l'éducation des enfants. Nous connaissons le nom de trois d'entre elles : la femme d'Alexandre Viard, M^me^ Bailly et M^elle^ Brayer Catherine. Les deux premières sont issues de milieux aisés. Leur inscription en toutes lettres est un acte militant et pédagogique : il s'agit de montrer que les femmes peuvent s'associer sans crainte. La

21 Archives départementales de la Haute-Marne : 107 M 3.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

troisième serait, si on se fie aux registres d'état-civil d'Hortes, une jeune fille d'une douzaine d'années, appartenant aussi à la bourgeoisie. Toutes trois ont un lien avec des membres du Conseil. Il en a été de même à Paris : par exemple, la cousine de Marguerin, une institutrice, et la fille de Girard, Anna Augustine, se sont inscrites[22].

Quant aux trente membres fondateurs dont les noms sont donnés, ils appartiennent majoritairement à une bourgeoisie aisée de « propriétaires » parisiens et hortois. Figurent également des vignerons, un boucher, un sabotier, et un « piqueur à la Compagnie de l'Est ». Notons, dans les administrateurs, la mention d'un Girard « manufacturier », sans prénom, qui pourrait correspondre à Jean-Baptiste, celui-ci étant alors lithographe donc « ouvrier manufacturier ». La dernière activité enregistrée par les archives est une supplique à la famille impériale pour avoir « l'honneur de voir figurer en tête de notre association les noms de Leurs Majestés et de son Altesse », suivie d'une demande de protection :

> « L'Association de la Bibliothèque communale d'Hortes n'aurait jamais osé élever sa faible voix jusqu'à la hauteur du trône de Votre majesté pour lui adresser ses très humbles supplications, si elle n'avait eu l'assurance que Votre majesté daignerait accueillir paternellement sa supplique.
>
> Nous savons, Sire, la haute protection qui tombe du Trône sur tout ce qui veut sincèrement le bien de votre peuple, sur tout ce qui tend à améliorer la classe populaire.
>
> Et c'est appuyés sur cette confiance que nous avons essayé d'arriver jusqu'à Votre Majesté.
>
> Organisée le 28 juillet 1861, et autorisée seulement depuis le 22 janvier 1862, l'association compte déjà soixante-huit sociétaires, et possède cent quatre-vingts volumes.
>
> Déjà Sire, nous avons obtenu les résultats les plus merveilleux et si nous avions l'assurance que Votre majesté voudra bien jeter un regard favorable sur notre œuvre naissante ; son avenir serait assuré.

22 Registre d'inscriptions de la BAI-III, conservé par la BAI-III. Justine Marguerin était la cousine de Marguerin selon son acte de mariage (Archives de Paris : V/4E/238). Institutrice, elle épouse Louis Porcher, préfet d'études et futur directeur de l'École Turgot.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Voilà, Sire, pourquoi l'Association de la Bibliothèque communale d'Hortes a osé déposer aux pieds de Votre Majesté, le Vœu que nous sommes chargés de lui transmettre »[23].

Flagornerie à l'endroit des pouvoirs en place, habile mélange de bourgeoisies « philanthropes et de gens plus modestes, reprise des discours convenus sur les bienfaits de la lecture, sont la clé de l'existence de cette petite bibliothèque. Son président reçoit d'ailleurs une médaille à l'Exposition de 1867. L'association survit à la chute de l'Empire, et Viard peut la présenter en 1872 devant la Société d'émulation du Doubs »[24]. Certes, Besançon n'est distante que d'une centaine de kilomètres d'Hortes. Néanmoins, le fait de parler de la naissance des bibliothèques populaires dans la ville de Proudhon et Fourier a certainement une valeur symbolique. Viard donne des chiffres encourageants : plus de 2 000 volumes pour un « nombre sérieux d'associés ». Il faudrait, dit-il, « être bien difficile ou bien érudit pour n'y trouver rien à glaner »[25]. Le récit de la fondation est invariant :

> « Un jour déjà éloigné, c'était à la fin de 1859, un ouvrier lithographe de Paris vint passer quelques jours au village qui l'avait vu naître : pendant son séjour, nous eûmes ensemble de longs entretiens, il me parla avec cet entraînement qui donne la conviction de son idée de Bibliothèque populaire, il développa un projet de statuts et de comptabilité, il y revint plusieurs jours de suite, après quelques hésitations, sa foi me gagna et, en nous quittant, nous prenions la résolution, lui de créer l'œuvre au sein de la capitale, et moi d'en faire l'essai dans notre humble village »[26].

Le nom de Girard (à qui il manque encore un prénom…) peut enfin être imprimé :

> « M. Girard, c'est le nom de cet ouvrier lithographe, par sa volonté, fit descendre ces institutions de la région de l'idéal dans celle des faits, et un soir, en sortant d'un cours de l'Association philotechnique dont il est aujourd'hui l'agent général, après une discussion

23 Archives départementales de la Haute-Marne : 107 M 3.
24 Alexandre Viard (éd.), *Rapport présenté à la Société d'émulation du Doubs, dans sa séance du 18 décembre 1872*, Paris, Impr. de A. Parent, 1874.
25 *Ibid.*
26 *Ibid*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> chaleureuse avec le professeur et quelques ouvriers, les pieds dans la boue de la rue du Temple, il avait fondé les Bibliothèques populaires.
>
> Voilà l'honneur de la vie de cet homme, qui a mérité d'être appelé le Franklin de la France ! »[27]

Il est intéressant de constater qu'affranchi de la surveillance impériale, Alexandre Viard dévoile la véritable pensée qui a animé cette fondation qu'il n'appelle plus d'ailleurs « bibliothèque communale » mais « bibliothèque populaire ». La *doxa* est désormais républicaine et démocrate en plein jour :

> « Convaincus de cette pensée, que rien ne vaut le progrès par la liberté, les fondateurs ont voulu que les bibliothèques populaires fussent libres de tout engagement, soit avec l'État, soit avec la commune, ils ont voulu n'appartenir à aucun parti, à aucune caste, à aucune école, ils ont voulu prendre par la main le jeune homme qui veut préparer l'avenir en s'instruisant comme les déshérités du savoir, sans leur demander d'où ils venaient, où ils allaient ? Voilà le premier jalon jeté ! çà été la devise de l'organisation, *sub lege libertas* !
>
> Quel a été le but de ces créations ?
>
> Propager le goût de la lecture en mettant les bons livres à la portée de tous ; les bibliothèques ont une mission à remplir, mission permanente, durable, profondément liée au progrès intellectuel, moral et politique de notre pays. Et si, à toutes les époques, il a été bon de ne pas laisser les masses dépourvues de toute instruction, il est évident que de nos jours c'est là une nécessité impérieuse : à mesure que la souveraineté populaire devient la loi politique d'un pays, il faut au peuple plus de lumières, car l'ignorance expose à tous les entraînements, à toutes les erreurs »[28].

27 *Ibid.*
28 *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Viard rend ainsi justice à celui qui a été contraint, au moins à la BAI-III, de s'effacer derrière Perdonnet. La médaille octroyée à Girard en 1867, qui pourrait désormais être trop encombrante en des temps républicains, perd son origine impériale pour devenir celle d'un « Jury international »[29]. Le maire d'Hortes insiste à nouveau sur le rôle de Jean-Baptiste Girard, non seulement dans les fondations de bibliothèques mais au sein de la Société Franklin :

> « Le modeste ouvrier qui a été le Benjamin Franklin de l'institution a pris place au conseil de la grande Société Franklin, à côté des illustrations de la science, et nous savons qu'il n'est pas le moins écouté de ses membres »[30].

La bibliothèque populaire d'Hortes, expérience rurale menée par les Amis de l'Instruction, a-t-elle subsisté au-delà du XIXe siècle ? Que sont devenus ses archives et ses livres ? Autant de questions auxquelles s'oppose une mémoire vide[31]. On peut supposer qu'elle a vivoté au début du XXe siècle, car les fondateurs encore vivants devaient alors se souvenir du dernier article des statuts prévoyant un retour des ouvrages à Paris en cas de dissolution. Or la BAI-III ne possède pas à ce jour de livres provenant d'Hortes...

Si à Hortes, Girard n'a pas de prénom, à Vernon, le véritable fondateur, Joseph Delbrouck, n'a quant à lui pas d'existence dans l'histoire officielle de la bibliothèque. Le choix a été fait d'une petite ville, proche de Paris, desservie par le chemin de fer. Girard et ses soutiens de l'Association philotechnique savaient pouvoir compter sur le soutien indéfectible de Joseph Delbrouck. Cet architecte (1819-1871)[32] se trouve quasiment en exil à Vernon. L'affaire de 1850[33] l'a marqué différemment de Girard : il ne dissimule pas son identité, mais sa vie socio-professionnelle est entachée et devient difficile. Il a cependant des soutiens comme l'architecte fouriériste César Daly[34] qui publie dans sa *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* les projets de Delbrouck : maisons d'habitation pour

29 *Ibid*.
30 *Ibid*.
31 La mairie d'Hortes ne trouve pas trace dans ses archives de cette bibliothèque. Les différents historiens locaux que j'ai pu contacter n'en connaissaient pas non plus l'existence.
32 La vie de Joseph Delbrouck a été retracée par Yves Vinot, que je remercie pour les renseignements qu'il m'a aimablement communiqués. [En ligne] : http://vinotyves.free.fr).
33 Voir l'introduction de cette partie, p. 122.
34 César Daly fait également partie des premiers membres de la BAI-III.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

les ouvriers avec école ; établissement de bains et lavoir pour les classes laborieuses (1851) ; bourse pour les travailleurs (1852)... Lorsqu'Émile Trélat, autre architecte, fonde l'École Centrale d'Architecture à Paris en 1865, projet peu goûté de l'empereur, Delbrouck en devient actionnaire et professeur. On le retrouve aussi dans de multiples projets coopératifs auxquels participe le plus souvent Jean-Baptiste Girard comme la fondation avec Jean-Pierre Beluze (gendre de Cabet) en 1863 de la Société du crédit au travail qui sert de caisse d'épargne et de société de crédit mutuel pour ses membres mais aussi de banque pour les sociétés coopératives. Sa nomination en 1858 en tant qu'architecte de Vernon par le maire Napoléon Suchet (plus connu sous le nom de duc d'Albufera) constitue pour lui un répit financier. Le soutien de ce dernier nous plonge une fois encore dans les complexes réseaux du XIXe siècle. Le duc d'Albufera siège alors dans la majorité dynastique. Cet ancien polytechnicien, engagé dans l'aventure du canal de Suez, fréquente inévitablement des saint-simoniens et des fouriéristes qui lui auront sans doute recommandé Delbrouck. Les quelques hommages décrivent l'architecte comme un homme profondément bon, dont les seules colères sont motivées par un refus des compromissions. Durant la délibération d'un conseil municipal parisien, il prend à partie le médecin de Napoléon III, en ironisant sur le fait qu'un proche de l'empereur peut difficilement se prétendre démocrate[35]. Pendant le Siège de 1870 et la Commune, il déploie une intense activité pour sauver des amis de tous bords et tenter de ramener la paix. Il meurt d'épuisement en 1871, après avoir été arrêté par les Prussiens. Quelques mois auparavant, il avait scandalisé l'opinion en refusant de devenir chevalier de la Légion d'honneur :

> « Je ne puis accepter une distinction contraire à mes principes républicains. De plus, je ne crois pas avoir mérité une décoration donnée par le général [Trochu] qui, depuis plus de quatre mois, n'a rien fait d'efficace pour débloquer Paris. Recevez, général, mes salutations empressées,
>
> Delbrouck, architecte »[36].

À Vernon, il trouve des notables animés comme lui par la préoccupation d'instruire le peuple. En 1857, le conseil municipal avait déjà été saisi

35 Auguste Vitu, *Les réunions électorales à Paris, mai 1869*, Paris, Dentu, 1869.
36 Lettre de Joseph Delbrouck au Général Trochu, publiée dans *Le Réveil* du 18 janvier 1871.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

d'une demande d'autorisation pour des cours d'arboriculture. Le plus actif semble le docteur Vallée. Président de la bibliothèque et de l'Association philotechnique, il n'a de cesse d'obtenir pour cette dernière la permission de donner des conférences. L'autorisation sera délivrée en 1864, non sans tractations, les autorités préfectorales et ministérielles se méfiant de cette activité : chaque orateur est invité à leur présenter par une note le sujet dont il traitera. Néanmoins, l'association bénéficie d'un soutien précieux, car elle est établie à la demande même d'Albufera lors de l'une des réunions du conseil municipal. Les cours « publics et gratuits » ont lieu dans la salle de la Justice de Paix, qui abrite déjà la bibliothèque :

> *Le mardi 25 avril à 8 heures du soir,* séance d'ouverture. M. Vallée fera connaître le but de l'association & le programme des Cours.
>
> Leçon de français et de littérature par M. Dubois.
>
> *Jeudi 27 avril à 8 heures du soir.* Archéologie ou histoire des monuments religieux de la France, par M. Delbrouck.
>
> *Dimanche 30 avril à 1 heure.* Arboriculture par M. Louvet.
>
> *Mardi 2 mai.* Histoire et géographie par M. de Rouzé.
>
> *Jeudi 4 mai.* Arpentage et nivellement par M. Renault.
>
> *Dimanche 7 mai.* Arboriculture par M. Louvet.
>
> *Mardi 9 mai.* Hygiène par M. Londe.
>
> *Jeudi 11 mai.* Chimie appliquée par M. Liénart.
>
> *Dimanche 14 mai.* Histoire naturelle appliquée par M. Lock[37].

Ces conférences, dont le programme est calqué sur l'offre de l'Association philotechnique parisienne, en ajoutant la demande locale en matière agronomique (arboriculture et arpentage), sont destinées à offrir « les connaissances usuelles aux ouvriers ». La place de Delbrouck y est significative. Il est sans doute le trait d'union avec la philotechnique de la capitale, dont on sait qu'elle a présidé en grande partie au destin de la BAI-III. Après ces leçons, viendront des conférences à plus grand retentissement, en 1868. Une « foule compacte » se presse au

37 Programme des cours de l'Association philotechnique, 1864, Archives municipales de Vernon (AMV) : 2 R 1.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

théâtre pour écouter un ténor du barreau parisien, M. Delattre, vice-président de la Société pour l'instruction élémentaire, et le Dr Louis Delasiauve, aliéniste à Bicêtre, invités par la section vernonnaise de la philotechnique sur le thème de « l'éducation dans la famille »[38]. La démarche vernonnaise est donc inverse de celle qu'a connue la BAI-III : la bibliothèque précède les cours, sans doute par habileté politicienne. La délibération de la mairie reste silencieuse sur la véritable identité du fondateur. Tout juste savons-nous que le maire (le duc d'Albufera) a entre les mains le catalogue, les statuts, un livret et une feuille du « livre journal » de la BAI-III qu'il confie à la sagacité de la commission chargée de la réflexion de l'opportunité d'un tel établissement à Vernon[39]. Et M. Bréauté, le conservateur du musée a, quant à lui, « prévoyant la réalisation du projet », fait don à la ville de « quatre grands châssis de chêne garnis de ferrures et de forme convenable pour la bibliothèque[40]. » Les délibérations municipales sont extrêmement intéressantes car elles donnent le contexte exact de la naissance des bibliothèques populaires et soulignent les difficultés de la fondation de ce type d'établissements. À Vernon, la circulaire sur les bibliothèques scolaires pose problème : il y a deux écoles de garçons, et la municipalité a déjà engagé des frais dans d'autres projets (un marché, etc.) La fondation d'une bibliothèque populaire par association est donc un moyen terme qui ne coûterait rien à la mairie, laquelle calcule que 100 adhésions par an procureraient 480 francs, donc un budget d'acquisitions confortable de 4 800 francs en dix ans. L'explication officielle est peut-être un biais astucieux pour favoriser l'implantation de la nouvelle association. Les conclusions de la commission sont en tout cas très catégoriques sur les difficultés que rencontrent les travailleurs :

> « Beaucoup de grandes villes possèdent des bibliothèques publiques qui, utiles sans doute au progrès des lettres & des sciences, ne contribuent que très imparfaitement à la diffusion de l'instruction : la raison en est que l'on doit lire sur place & à des heures qui sont

38 Dr Louis Delasiauve, « Une réunion à l'Association philotechnqiue de Vernon », *Journal de médecine mentale : résumant au point de vue médico-psychologique, hygiénique, thérapeutique et légal, toutes les questions relatives à la folie, aux névroses convulsives et aux défectuosités intellectuelles et morales : à l'usage des médecins praticiens, des étudiants en médecine, des jurisconsultes, des administrateurs, et des personnes qui se consacrent à l'enseignement*, tome VIII, Paris, Victor Masson et fils, 1868, p. 165 et *sq*.

39 Registre des délibérations municipales, « Création d'une bibliothèque communale », 20 octobre 1862. AM V : 1/D/26.

40 *Ibid*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> précisément celles que l'on est obligé de consacrer au travail professionnel. Pour être réellement utiles à une généralité d'habitants, il faut que les livres soient à la disposition de celui qui veut s'instruire, qu'il puisse les lire à ses heures de loisir & chez lui, c'est assez dire qu'il faut que les livres puissent être emportés à domicile. Aussi voit-on, dans Paris même, la ville la mieux pourvue peut-être en bibliothèques publiques, s'élever des bibliothèques populaires donnant la faculté d'emporter les livres. Parmi ces établissements figure au premier rang la Bibliothèque des Amis de l'Instruction dont M. Le maire a parlé dans une des dernières séances »[41].

Après avoir donné quelques extraits largement positifs du bilan dressé par un rapport de la BAI-III, la délibération du conseil municipal inscrit la possible aventure vernonnaise dans un vaste horizon :

> « Le succès incontestable de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction a déjà provoqué la création d'une pareille bibliothèque dans le XVIII[e] arrondissement, provoquera probablement de pareilles créations non seulement dans tous les autres arrondissements, mais aussi dans beaucoup de villes, aussi bien en France qu'à l'étranger. Déjà une circulaire tout à fait récente du ministre de l'Intérieur de la Belgique, s'occupe de la création de bibliothèques populaires, à l'instar de celles répandues dans plusieurs pays, et qui, tout le fait espérer, seront (dit la circulaire) bientôt nombreuses en Belgique »[42].

On l'aura compris, la BAI-III sert donc de modèle tantôt implicite tantôt explicite. Tablant sur les concessions de « divers ministères », Vernon espère des dons complétés par des acquisitions. Le duc d'Albufera donne l'exemple de la générosité :

> « Il n'est pas douteux qu'un grand nombre d'habitants de la ville accroîtront le fonds de la bibliothèque par des donations ou par des legs. Déjà M. Le maire a fait remettre au conservateur du musée environ 350 volumes tirés de sa bibliothèque. Mais il ne faut pas se le dissimuler, ce n'est que par acquisition qu'on pourra se procurer

41 *Ibid*.
42 Archives municipales de Vernon (AMV) : Registre des délibérations municipales 1/D/26. 20 octobre 1862 : « Création d'une bibliothèque communale ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> les livres les plus utiles, les livres les plus usuels, les livres nécessaires soit pour les besoins de la vie pratique, soit pour accroître l'instruction.
>
> Quant à la composition de la bibliothèque, on pourrait adopter le programme des fondateurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction[43].

Bien entendu, les statuts ont fait l'objet d'un examen attentif de la Commission qui les « trouve très sages & se propose de les accepter avec quelques légers changements[44]. » Les modifications sont moins anodines qu'annoncé. Ainsi, il est bien indiqué que « le maire doit être le président-né de la société & que le trésorier doit être nommé par le maire »[45], afin de couper court à toute velléité de procéder à des élections. Un examen comparé des statuts[46] montre aussi un recul de l'incitation à faire lire les femmes à Vernon comparativement à Hortes et Paris. La seule réduction de cotisations envisagée concerne les épouses accompagnant leurs maris. Quelques épouses de notables figurent néanmoins parmi les donateurs[47]. Il s'agit de Madame d'Albufera, et de sa belle-sœur Madame Schickler. Pédagogie ? Bonnes œuvres ? Difficile de trancher. Les mécènes proviennent essentiellement du même univers : des polytechniciens, des banquiers, des notables du cru, et des Parisiens. Ainsi, voit-on Trélat, architecte, offrir des ouvrages par l'intermédiaire de Delbrouck. Il faut remarquer qu'en dehors de ce dernier aucun membre de la BAI-III ne se retrouve parmi ceux de Vernon. Au premier rang des donateurs, se distingue cependant la Société Franklin, dont on sait que Girard et Viard y jouent un rôle éminent. La BAI-III ne signale quant à elle aucune parenté avec Vernon, contrairement au parrainage revendiqué d'Hortes. S'il n'apparaît pas en tant que fondateur officiel, Delbrouck a bien une place au Conseil, et parmi les donateurs. Ce semi-effacement est probablement volontaire afin de préserver la bibliothèque d'ennuis politiques. Dans son éloge funèbre, Trélat ne manquera pas de mentionner l'action de son ami

43 Archives municipales de Vernon (AMV) : Registre des délibérations municipales 1 D 26. 20 octobre 1862 : « Création d'une bibliothèque communale ».
44 *Ibid*.
45 *Ibid*.
46 Voir le tableau comparatif des statuts des BAI, *op. cit.* [En ligne] <http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique >
47 Catalogue de la bibliothèque communale de Vernon (1862), AMV : 2 R 8.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

auprès du « château », comprenons chez M. Schickler, beau-frère d'Albufera[48], pour obtenir les appuis nécessaires :

> « La confiance et l'estime formaient autour de lui comme une atmosphère limpide, que traversait le double courant de ses œuvres et de ses services rendus. Il passait ainsi sans bruit dans la vie. Mais comme on l'aimait au chantier, qu'il dominait de sa saine équité ! Comme on l'aimait au château, dont il ouvrait timidement la porte dans l'intérêt d'une bibliothèque ou de quelque conférence populaire ! Comme on l'aimait au couvent, rendu complice des bonnes œuvres qu'il n'avait pu qu'ébaucher tout seul ! »[49]

La bibliothèque de Vernon annonce également qu'elle s'inspirera du programme de la BAI-III. Par chance, le premier catalogue, édité en 1864, est conservé, ce qui permet de constater que son classement ne suit pas du tout celui de Paris, non plus que les consignes de la Société Franklin[50]. À Vernon, la place donnée aux sciences et à l'agriculture est plus grande. La médecine, absente des rubriques de la BAI-III et de Franklin, se voit consacrer une section sans doute sous l'influence de deux médecins du Conseil, Vallée et Londe. Cette organisation est durablement réputée dans le département : en 1887, le maire de Louviers demande le nom de l'auteur du catalogue car il a entendu parler du classement « en termes très avantageux »[51]. Quant au fonds, il est évidemment proche dans ses intentions de celui de la BAI-III : ouvrages d'histoire, de géographie, de connaissances de base (arithmétique...), mais aussi des romans, français (Dumas, Sand...) et traduits de l'anglais. Peu d'œuvres susceptibles d'alerter le pouvoir, ou les esprits chagrins comme à Saint-Étienne, si ce n'est un grand nombre de livres de Voltaire et un ouvrage de Louis Reybaud. Les œuvres de Guizot sont présentes en quantité, peut-être font-elles partie des livres donnés par d'Albufera. Néanmoins, une note de 1875 donne des indications sur un « enfer » !

48 La sœur du baron protestant Schickler (propriétaire du château de Bizy, Vernon), Malvina, avait épousé Louis-Napoléon Suchet, duc d'Albufera. M. et Mme Schickler font bien partie des donateurs de la bibliothèque.

49 Émile Trélat, *Louis-Joseph Delbrouck*, Paris, Impr. de E. Martinet, 1871.

50 Voir le tableau « Système de classement des catalogues... », *op. cit.* [En ligne] < http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique >

51 Lettre du maire de Louviers au maire de Vernon, 11 janvier 1887, AMV : 2 R 8. La bibliothèque populaire de Louviers avait été fondée en 1878. Son catalogue sera un mélange du classement de Vernon et de celui préconisé par la Société Franklin. Sur cette bibliothèque, voir la conférence en ligne de M. Bodinier : <http://sedlouviers.pagesperso-orange.fr/confetextes/bibliotheques/confbbfil.htm > (consulté le 23 novembre 2013).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Ouvrages manquant à la bibliothèque
depuis sa fondation jusqu'au 12 octobre 1875.

Usés non remplacés	385
Disparus ou non catalogués	95
Livres supprimés et mis à l'index	89
Total des ouvrages[52]	569

Cet « enfer » date des débuts. Les donations ont été acceptées sans tri aucun des responsables, de peur de froisser les mécènes. Lavoisier par exemple envoie au vice-président « un ballot composé de romans d'auteurs modernes en renom, de traductions d'ouvrages anglais estimés, pouvant servir de pâture amusante aux oisifs de cette ville. »[53] La commission d'examen « en a éliminé quelques-uns mais en petit nombre, ceux pouvant blesser la morale et ceux qui renfermaient une polémique en matière de religion ou de politique [...] de nature à choquer les opinions. »[54] Les « usés non remplacés » sont connus par un brouillon de lettre à l'intention du préfet, non daté, mais antérieur, qui indique :

> « Sur le nombre de 5 473 volumes inscrits au catalogue de notre bibliothèque environ 150 n'existent plus ; notamment parmi les romans de Gustave Aimard, d'A. Dumas, de J. Verne, de G. Sand, de Cooper qui par leurs fréquentes sorties sont usés. Parmi les voyages il s'en trouve aussi un certain nombre qui ne peuvent plus être mis en circulation.
>
> Notre bibliothèque fondée spécialement dans le but de répandre le goût de la lecture dans les classes ouvrières, lesquelles sont admises gratuitement, reçoit à peine, par la cotisation des sociétaires, les sommes nécessaires à la reliure des volumes et à l'entretien de la bibliothèque »[55].

52 Liste des ouvrages manquant à la Bibliothèque depuis sa fondation jusqu'au 12 décembre 1875, AMV : 2 R 8.
53 Lettre de M. Lavoisier à M. Rigault, vice-président de la bibliothèque, 19 décembre 1862. Citée par *La Bibliothèque communale de Vernon, 1862-1903, histoire de ses origines*, Vernon, Bibliothèque municipale de Vernon, 1983.
54 Assemblée générale de la Bibliothèque communale de Vernon, 23 septembre 1863. Registre conservé par la médiathèque de Vernon.
55 Brouillon de lettre au préfet, AMV : 2 R 8.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

En peu de lignes, ce bilan est un excellent résumé des difficultés rencontrées par les bibliothèques populaires. La première est la surprise feinte ou réelle devant les choix du lectorat qui, faisant fi des livres instructifs, se rue sur les romans contemporains. La liste établie ici est la même partout. Telle une litanie, les degrés d'usure des Sand et Dumas affolent les responsables. Deux choix sont possibles : remplacer les ouvrages trop abîmés, ou les relier préventivement. Le dernier choix, opéré par quasi réflexe, coûte cher et obère les budgets. C'est d'autant plus difficile, pour Vernon, que les ouvriers ne paient pas de droit d'inscription, à la différence d'Hortes et Paris. Le choix acté par un article ajouté visiblement au dernier moment aux statuts (8 bis !) se veut une incitation à la lecture :

> « Des mesures seront prises pour procurer l'usage gratuit de la bibliothèque aux personnes qui ne seraient pas en état de payer la cotisation et le droit d'admission »[56].

Il est décliné dans le règlement par les articles 20 et 21 qui prévoient que les ouvriers peuvent ne pas payer de droit d'admission s'ils s'acquittent de la cotisation mensuelle. Ils peuvent avoir l'usage gratuit de la bibliothèque sans titre de sociétaire. La même disposition s'applique aux soldats, brigadiers, caporaux (art. 28)[57].

Pour lutter contre les disparitions, le conseil de la bibliothèque prend des mesures en 1875 quant à l'organisation du prêt des livres dont témoignent plusieurs brouillons et textes[58]. Le règlement de 1862 avait en effet prévu que le bibliothécaire serait secondé par des membres du conseil lors de l'entrée et du retour des ouvrages, ce qui le dégageait *ipso facto* de toute responsabilité en cas de perte. Les nouvelles dispositions l'engagent de même que l'aide-bibliothécaire recruté pour l'assister[59]. La procédure d'emprunt, très détaillée, semble bien longue. Le lecteur doit consulter le catalogue, et, si le bibliothécaire lui répond que le livre demandé est libre, il doit remplir une carte avec le titre précis et le numéro d'ordre qu'il signe. La fiche est fixée temporairement à un crochet et, à l'issue de la séance, classée alphabétiquement avec les autres dans une boîte fermée à clé, pendant que la demande est également consignée dans un registre. Les modalités de retour étant tout aussi complexes, le bibliothécaire ne

56 Statuts de la bibliothèque communale de Vernon (1862). AMV : 2 R 8.
57 Règlement de la bibliothèque communale de Vernon (1862), AMV : 2 R 8.
58 Bibliothèque communale de Vernon – Prêt des livres [s. d.]. AMV : 2 R 8
59 Délibération du conseil de la bibliothèque communale de Vernon, 21 décembre 1875. AMV : 2 R 8.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

tarde pas à dresser un rapport. Il expose qu'il ne peut à la fois dans une séance comme celle du jeudi (de 19 à 21 heures) vérifier les fiches de retour et d'emprunt, constater l'état des livres, enregistrer les cotisations mensuelles, répondre aux questions de son assistant. S'ajoute le fait que les lecteurs venant de la caserne doivent passer devant les civils pour « rentrer au quartier à 8 heures ». Il est donc confronté à un public trop nombreux qui, malgré l'interdiction de circuler dans les rayons, déclasse les ouvrages, voire les emporte, sans respecter la procédure. Sa déploration quant à un système moins fiable que le précédent nous renseigne de manière très concrète sur les premières années de la bibliothèque :

> « J'ai déjà signalé autrefois ce fait. Avant 1870, le nombre des lecteurs était beaucoup plus grand : il n'était pas rare le jeudi de voir une vingtaine de personnes ensemble, aussi plusieurs volumes ont disparu sans laisser de trace. Deux ou trois fois, j'en ai fait retirer plusieurs des poches de personnes qui ne trouvaient rien de mieux à répondre que ceci : nous sommes lecteurs de la Bibliothèque, nous pouvons lire ce qui nous convient. La surveillance pour l'empêchement de toucher aux volumes dans les rayons est très difficile »[60].

Ce texte est doublement intéressant. L'auteur indique que la bibliothèque est moins fréquentée depuis 1870. Aucune autre structure ne la concurrençant, on peut supposer que le décès du véritable fondateur, Joseph Delbrouck, a obéré le dynamisme du lieu. D'autre part, le discours officiel des rapports publiés par des bibliothèques populaires soulignant que les pertes de volumes sont minimes et les lecteurs très précautionneux, est ici battu en brèche. C'est précisément ce type de témoignage, à usage interne, qui permet de mieux connaître le quotidien de ces associations. Les inspections et rapports présentent une autre facette. Ainsi, Ulysse Robert, accueilli par le bibliothécaire M. Ledoigt, et par M. Lock, se déclare satisfait de la tenue de la bibliothèque vernonnaise en 1884. Sur « cent cinq ouvrages ou volumes appelés, cent trois ont été reconnus présents sur les rayons, un (prêté) a été reconnu absent régulièrement et un (?) absent irrégulièrement ». Ces sondages portent à la fois sur les différentes séries (théologie, jurisprudence, etc.) et sur les envois du ministère. Quant au reste, l'inspecteur des bibliothèques note :

60 « Bibliothèque de Vernon-Appréciation du bibliothécaire sur le service de distribution de livres au moyen des fiches », AMV : 2 R 8.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Le catalogue est parfaitement tenu à jour, indépendamment du catalogue méthodique, il existe un répertoire alphabétique très bien tenu.
>
> Les volumes ont tous un numéro d'ordre.
>
> Les volumes sont estampillés.
>
> Le registre des prêts est parfaitement tenu.
>
> Conditions du prêt : gratuité absolue ; quelques personnes libérales veulent bien payer une souscription de cinq francs.
>
> Le comité d'inspection et d'achats ne fonctionne pas régulièrement parce qu'il n'existe plus, M. Lock fait seul encore partie de l'ancienne commission[61].

Dans ce rapport apparemment banal, deux informations sont à relever. C'est tout d'abord le rôle d'Eugène Lock qui depuis plus d'une vingtaine d'années s'occupe dans l'ombre mais avec constance et efficacité de la bibliothèque. Pharmacien, passionné de botanique, il consent à donner un cours à la philotechnique de Vernon. Dans une lettre du 11 décembre 1865, adressée semble-t-il au directeur du Jardin des Plantes, demandant des échantillons végétaux, il indique « il m'a fallu prendre part à cette tentative faite en faveur de la classe ouvrière et j'ai accepté d'interpréter – selon mes forces – L'histoire naturelle. »[62] Il y évoque aussi son « frère chef de bureau au ministère de l'Instruction publique ». Or, une douzaine d'années plus tard, le maire est informé par le même pharmacien d'un legs important de livres de Frédéric Lock à la bibliothèque populaire[63]. Eugène Lock avait donc pour frère Frédéric Lock, « chef du bureau des Travaux historiques », auteur remarqué de plusieurs ouvrages d'histoire. La bibliothèque de Vernon, en plus de la protection de d'Albufera, bénéficiait de soutiens utiles en haut lieu. Une des premières délibérations[64] mentionne les dons de Thiers à qui la duchesse en avait fait la demande, et la caisse de livres envoyée par le ministre de l'Instruction publique à l'occasion de la fête de l'empereur.

61 Procès-verbal d'inspection de la bibliothèque communale de Vernon, établi par l'inspecteur général des bibliothèques Ulysse Robert, 28 mai 1884. AMV : 2 R 8.

62 Lettre d'Eugène Lock à un correspondant du Jardin des Plantes, 11 déc. 1865. En vente sur le site marchand Delcampe (visite du 20 novembre 2013). Il s'agit donc du cours programmé plus haut.

63 Lettre d'Eugène Lock au maire de Vernon, 15 février 1877. AMV : 2 R 8.

64 Le registre des délibérations est conservé par la médiathèque de Vernon. Je remercie Cathy Pesty et Johann Lefebvre pour leur aide.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Ulysse Robert, dans son rapport, ne se formalise pas des sommes données par des « personnes libérales » mais le mentionne. Il met ainsi le doigt sur une lutte larvée qui oppose la mairie au ministère. En effet, depuis 1874, la nouvelle législation impose le prêt pour tous aux bibliothèques recevant des concessions, sans demande d'argent. La bibliothèque de Vernon se retrouve dans une situation ubuesque : elle qui a été pionnière dans le prêt pour les populations n'ayant pas les moyens d'accéder à la lecture, est stigmatisée pour son système de droit d'admission et de cotisations mensuelles, et l'absence de comité de surveillance. Toujours présents dans les instances municipales, les membres du comité font la sourde oreille. Le maire reçoit des lettres de rappel de la préfecture et se voit refuser les concessions de livres. Un premier pas est fait en décembre 1875 à l'assemblée générale où, une fois les dispositions ministérielles indiquées, et après avoir rappelé au passage que les textes avaient été approuvés par le préfet en 1862, on indique que les statuts sont « en vertu de l'arrêté de M. le ministre modifiés en ce qui a rapport à la nomination du conseil d'administration. La bibliothèque est donc rentrée dans le droit commun. »[65] Pour autant, la question des admissions et cotisations reste en suspens pendant une quarantaine d'années malgré les demandes répétées de l'administration centrale. Vernon se réfugie en effet derrière le volontariat des adhérents. Après un dernier combat, en 1917, à l'issue duquel la mairie renvoie les statuts sans en avoir modifié le passage incriminé, le ministère finit par délivrer une version annotée qui sera adoptée, imprimée et affichée. Cette guerre larvée est sans doute révélatrice d'un attachement de la population à un endroit qui, tant bien que mal, propose un accès à la lecture depuis une cinquantaine d'années.

Les deux petites sœurs de la BAI-III ont eu un sort légèrement différent. Hortes a disparu des mémoires locales dès la fin du XIXe siècle ; Vernon subsiste en tant que bibliothèque communale jusqu'à la Seconde Guerre mondiale puis sous la forme d'une patrimonialisation du fonds, grâce aux traces laissées par des donateurs hors normes (ex-libris des d'Albufera ; testament laissé par Locke dans un plat de reliure, révélé lors d'une réfection)[66], au sein de la médiathèque municipale. Elles ont marqué durablement l'histoire des bibliothèques populaires en tant que modèles et champs d'expérimentation pour les Bibliothèques des Amis de l'Instruction prolongées par la Société Franklin, et en tant que cas de jurisprudence et

65 Assemblée générale de la Bibliothèque communale de Vernon, 12 décembre 1875. AMV : 2 R 8.
66 *Bibliothèque communale de Vernon, 1862-1903, histoire de ses origines*, *op. cit.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de terrain d'apprentissage pour les administrations. Par exemple, le ministère de l'Instruction publique apprend à envoyer des caisses de livres grâce aux moyens modernes (« franco par le chemin de fer »)[67]. On doit ces nouveautés à des hommes modestes, qui surent s'effacer derrière les grands noms nécessaires à leur cause. Avec son franc-parler, Delbrouck s'indigne de cette situation, non pas pour lui, bien sûr, mais pour son ami. Il vient en effet de lire dans la nécrologie de Perdonnet que celui-ci est à l'origine des bibliothèques populaires. Il écrit au journal incriminé, *Le Petit Parisien*, pour demander rectification, et sa requête est publiée :

> « Je sais, Monsieur, que vous voulez ne donner à vos lecteurs que des renseignements exacts, aussi je m'empresse de vous signaler une erreur involontaire que vous avez commise. M. Perdonnet n'a pas été le fondateur des bibliothèques populaires ; il fut, en effet, nommé président de cette œuvre, mais seulement six mois après la création de la première bibliothèque. Le fondateur des Bibliothèques populaires est M. Girard, qui alors était ouvrier lithographe, et qui, dès 1859, eut l'idée de fonder dans Paris plusieurs bibliothèques où les ouvriers viendraient emprunter des livres qu'ils pourraient lire dans leur famille.
>
> Je regrette beaucoup, Monsieur, que vous, qui êtes un écrivain sérieux, vous ne connaissiez pas la curieuse histoire de cet ouvrier qui, pendant plus de deux ans, employa ses soirées à chercher des adhérents à l'œuvre qu'il voulait fonder, et qui enfin parvint à ouvrir la première bibliothèque dans une salle prêtée par le directeur de l'École Turgot. L'inauguration eut lieu le 1er octobre 1861. Au mois de décembre, il fondait une autre bibliothèque à Hortes, village de la Haute-Marne, tandis que, d'après ses indications, une autre était fondée à Vernon (Eure). M. Perdonnet n'a été nommé président de la Bibliothèque que le 19 février.
>
> Les comptes rendus des séances de la Société Franklin vous instruiront de tous ces faits dans lesquels, j'en suis certain, vous trouverez les éléments d'un article intéressant. M. Girard est aujourd'hui agent général de l'Association philotechnique, qui a

67 Lettre du préfet de l'Eure au maire de Vernon, 18 décembre 1862. AMV : 2 R 8.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> pour but l'organisation de cours gratuits et publics comme l'Association polytechnique dont M. Perdonnet était président.
>
> Le jury de l'Exposition universelle, a su découvrir le véritable fondateur des Bibliothèques, et a décerné à M. Girard une médaille d'argent. Je compte, Monsieur, sur les sentiments de justice qui vous animent pour rectifier cette erreur dans un de vos plus prochains numéros »[68].

Pour autant, nul journal ne signalera, à la mort bien plus tardive de Girard, la disparition du vrai « fondateur des bibliothèques populaires » !

68 Lettre de Joseph Delbrouck à Timothée Trimm, *Le Petit journal*, octobre 1867.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Agnès Sandras

LA BIBLIOTHÈQUE DES AMIS DE L'INSTRUCTION D'ÉPERNAY

Une bibliothèque des Amis de l'Instruction à Épernay ? Voilà qui étonne aujourd'hui les Sparnaciens ! La demande semble un peu moins saugrenue lorsque sont évoqués les Ateliers des chemins de fer de la compagnie de l'Est qui abritaient ladite bibliothèque. Quelques rares personnes se souviennent encore de ces « Ateliers », fermés en 1974[1]. La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay (BAI-E), fondée en 1865, a donc vraisemblablement interrompu ses activités entre 1946 (dernière correspondance conservée) et 1974. Restent de cet établissement quelques ouvrages et documents recueillis par la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement (BAI-III). D'autres archives ont été perdues ou font partie des « vieux papiers » vendus pour fabriquer de la pâte à papier selon un livre de comptes du XIX^e^ siècle. Des pages préservées ressurgit la lutte passionnée et digne d'hommes qui réclamaient le droit à la lecture. Lire pour apprendre, certes, mais aussi lire pour se distraire, lire comme les Parisiens... À l'émotion succède l'admiration. Pour satisfaire les lecteurs, des individus ont « bricolé » au quotidien les rudiments de la bibliothéconomie, bien loin des textes contemporains des professionnels et des législateurs.

UNE NAISSANCE TROP ENTOURÉE

Espérant qu'en sa qualité de presque voisin le romancier Alexandre Chatrian les honorera de sa visite, le vice-président de la BAI-E écrit naïvement en 1879 :

> « Vous n'êtes certainement pas sans avoir entendu parler de la bibliothèque de nos ateliers qui par le nombre de ses ouvrages

1 Je remercie Éléonore Debar, responsable de la médiathèque d'Épernay, pour son accueil.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> et le nombre de ses lecteurs tient une place honorable parmi les bibliothèques populaires »[2].

Le secrétaire a déjà, le mois précédent, essayé d'obtenir des ouvrages du même auteur, en s'adressant à une connaissance commune :

> « Monsieur Brisse me charge de vous rappeler la promesse que vous lui avez faite de nous servir d'interprète auprès de M. Chatrian pour tâcher d'obtenir pour notre Bibliothèque des Amis de l'Instruction les différents ouvrages qu'il a publiés jusqu'à ce jour. Dans une bibliothèque populaire comme la nôtre, cette collection aurait le plus grand succès surtout si elle était un hommage des auteurs »[3].

Si les administrateurs hésitent – à juste titre – entre « Bibliothèque de nos ateliers » et « Bibliothèque des Amis de l'Instruction », ils utilisent constamment la dénomination « bibliothèque populaire ». La BAI-E, du fait des modalités de sa constitution et du « parrainage » des Amis de l'Instruction, se place résolument au cœur de l'aventure des bibliothèques populaires. Répondant en 1881 à un correspondant en quête d'informations, le secrétaire, Maurice Cerveaux fournit l'explication suivante :

> « En réponse à votre lettre du 19 courant, j'ai l'honneur de vous informer que notre Société des Amis de l'instruction n'est pas comme vous le pensez une société savante ou industrielle. C'est simplement une bibliothèque composée de 4 500 volumes environ, choisis parmi les plus instructifs, qui sont mis à la disposition des ouvriers des ateliers de la Compagnie de l'Est et de ceux de la ville »[4].

Le doute de son interlocuteur est légitime. À ses débuts, la BAI-E est une structure déconcertante dont les contradictions reflètent l'histoire complexe des bibliothèques populaires. Elle a pour volonté initiale de permettre à quiconque d'accéder à la lecture grâce à la mutuellisation : « Ces livres trop coûteux pour chacun de nous séparément, l'Union mutuelle

2 Lettre de M. Brisse, vice-président de la BAI-E, à M. Chatrian, 21 novembre 1879, pp. 278-279 du Registre I de correspondances de la BAI-E (conservé à la BAI-III).
3 Lettre de M. Brisse, vice-président, à M. Dorré, 13 octobre 1879, pp. 258-259 du Registre I, BAI-E. Il semblerait que l'écrivain, malgré des sollicitations répétées, n'ait jamais envoyé ses ouvrages ni visité la BAI-E.
4 Lettre de Maurice Cerveaux à M. [?], 2 février 1881, p. 338 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

nous les donnera »[5]. Le 31 décembre 1864, le maire transmet au préfet de la Marne une lettre des « ouvriers de la ville d'Épernay », demandant l'autorisation de fonder une Bibliothèque des Amis de l'Instruction « semblable à celles qui existent déjà dans plusieurs centres industriels et notamment dans différents arrondissements de Paris », et dont les statuts seraient semblables à ceux de la BAI « du XVIIIe arrondissement de Paris, dont son Excellence le ministre de l'Instruction publique est membre bienfaiteur et donateur »[6]. Le courrier dûment motivé reproduit le discours en vogue sur les vertus sociales et familiales d'une lecture instructive :

> « Le but que nous cherchons à atteindre en fondant cette bibliothèque, c'est notre Instruction à tous et par suite celle de nos enfants. Nous n'avons pas les avantages de l'Ouvrier de Paris qui peut suivre gratuitement toute espèce de cours ; – si nous voulons étudier soit les sciences qui ont rapport à nos États, soit l'histoire soit la philosophie, nous ne pouvons le faire qu'en nous procurant les ouvrages qui traitent de ces matières ; – mais ces livres trop coûteux pour chacun de nous séparément, l'union mutuelle nous les donnera ; et alors, si nous ne pouvons entendre les hommes éminents qui professent dans les cours publics nous les suivrons au moins dans leurs œuvres et il nous sera facile d'apprendre à nos enfants ce que nous aurons ainsi appris nous-mêmes. Est-il nécessaire d'ajouter qu'un autre bien immense qui résultera de notre association sera de resserrer le lien de la famille ?... Quelle est la cause qui fait que certains hommes laissent leur famille et pour dépenser en un jour ce qu'ils ont si péniblement gagné en une semaine ?... Cette cause, c'est le désœuvrement ; – c'est parce que ces hommes n'ont rien pour occuper leur esprit. – Notre association leur procurera des lectures attrayantes et scientifiques ; par conséquent la cause du mal sera supprimée et le mal n'existera plus ou sera bien diminué »[7].

La suite de la lettre indique que ce petit groupe d'ouvriers sait pertinemment que sa requête peut paraître audacieuse. Précisant qu'ils aimeraient choisir leur président parmi les membres fondateurs, ils se déclarent toutefois prêts à accepter une personne désignée par le préfet.

5 Lettre des « ouvriers de la Ville d'Épernay » au préfet de la Marne, 31 décembre 1864, Archives départementales de la Marne (ADM) : 4 T 81.
6 *Ibid.*
7 *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Suivent les noms des pétitionnaires et des fondateurs dont les adresses et professions sont précisées, ce qui permet d'établir qu'ils seraient tous d'origine modeste, ouvriers à l'exception d'un manouvrier. Il est toutefois étrange de ne retrouver aucune de ces personnes dans le registre des souscripteurs ouvert quelques semaines plus tard, bien que plusieurs patronymes réapparaissent associés à d'autres prénoms et professions. Plusieurs suppositions peuvent être émises :

- la constitution d'un comité de fondateurs fantômes, afin de brouiller les pistes en présence d'un pouvoir enclin à soupçonner la sédition ;
- une retranscription fantaisiste opérée *a posteriori* par la mairie désireuse de laisser croire aux autorités préfectorales qu'elle a effectué correctement sa mission de surveillance ;
- un désengagement des fondateurs lorsque leur projet a été placé entre les mains de la bourgeoisie parisienne.

La bibliothèque éclot dans un contexte social très nouveau à Épernay. Cette bourgade viticole, dominée par les grandes familles du champagne (Moët et Chandon, Perrier, de Venoge…), a connu en 1848 l'implantation d'ateliers de la Compagnie du chemin de fer Paris-Strasbourg (future Compagnie de l'Est). Plusieurs centaines d'ouvriers, ingénieurs et employés viennent s'installer. Un des premiers donateurs et membres de la BAI-E, Victor Langlois, a rimé, en 1856, l'effervescence liée aux Ateliers de la Compagnie de l'Est :

> Épernay ne dort plus sous sa vieille poussière,
> Autant que commerçante elle est ville ouvrière !
> Des artistes choisis, venus de toutes parts,
> En font le rendez-vous du génie et des arts.
> À côté de ses murs une grande industrie
> Expose à tous les yeux le fruit de son génie.
> On ne peut résister à son étonnement
> Quand on vient visiter cet établissement.
> De l'Est la Compagnie, ainsi qu'on la désigne,

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Dans les chemins de fer est en première ligne :
Sa traction, sa voie et ses beaux ateliers,
Se classeront toujours dans les rangs des premiers.
Enfin, pour rendre à tous une égale justice,
Son exploitation porte dans son service
Ce tact intelligent et cette activité
Dont rejaillit sur tous l'éloge mérité.
Le pouvoir imposant d'une vaste science
Domine son ressort d'une juste influence ;
Les hommes, honorés de sa fondation,
S'honorent de nouveau dans sa direction[8].

Cette population s'organise, fondant en particulier la « Société de consommation », une coopérative qui permet des achats alimentaires à moindre coût[9], et des structures associatives telles que des sociétés de secours mutuel. Les Sparnaciens « de souche » font de même et, le 15 novembre 1864, le maire annonce la création d'une « Société de Saint-Vincent » à destination des vignerons[10]. Comme à Paris, ce terreau associationniste favorise la naissance d'une bibliothèque populaire. Toutefois, les pionniers de la BAI-E se heurtent au problème des autorisations officielles :

> « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction de la ville d'Épernay a été créée par un groupe d'ouvriers faisant partie de la Société de consommation des ateliers. Chacun d'entre nous fournit un certain nombre de volumes. Peu de temps après, la société fut véritablement fondée sous les auspices de M. Perdonnet et de M. Guebhard. Cette fondation date du 1er mars 1865. Autorisée par décision

8 [Victor Langlois], *Les inondés et les ateliers d'Épernay, Épîtres en vers, par un employé du chemin de fer*, Épernay, Impr. Victor Fiévet, 1856. L'auteur de ces Épîtres se dévoile dans son opuscule. Il s'agit de Victor Langlois, l'un des modestes donateurs du fonds initial.

9 Cette société coopérative de consommation est mise en place la même année que la BAI-E, en 1866. D'après Paul Dépret (*Étude sur l'œuvre sociale de la Compagnie des chemins de fer de l'Est*, Thèse pour le doctorat de droit, université de Paris, Faculté de droit et des sciences économiques, 1936 ; Verdun, Impr. De H. Frémont et fils, 1936), les sociétés de consommation fondées par des cheminots de la Compagnie de l'Est le sont entre 1865 et 1933. Celle d'Épernay est donc une fondation précoce.

10 Délibération municipale du 15 novembre 1864, Registre des délibérations municipales d'Épernay, Archives municipales d'Épernay (AME) : 1 D 27. La naissance et la vie de la BAI-E n'ont laissé aucune trace dans les délibérations municipales... Ce qui n'est sans doute pas un hasard.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> ministérielle du 20 avril 1865, elle fut constituée le 24 décembre de la même année, époque de la première assemblée générale »[11].

Le préfet doit concevoir quelque méfiance devant un groupe d'ouvriers qui a échangé des ouvrages sans en avoir l'autorisation préalable. Peut-être l'administration manœuvre-t-elle habilement en persuadant les fondateurs que des soutiens leur sont indispensables. À moins que, par crainte de risquer une dissolution, le groupe initial, éclairé par les expériences antérieures des Amis de l'Instruction, ait compris qu'il lui fallait des cautions morales irréprochables telles que le ministre de l'Instruction publique cité dans la pétition. Quoi qu'il en soit, l'homme providentiel se nomme Auguste Perdonnet. Celui-ci bénéficie d'une double aura, car il est présenté comme le sauveur de la BAI-III[12], et il dirige la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Il est alors surnommé le « patriarche des chemins de fer » tant il a œuvré pour le développement de ce nouveau mode de transport. C'est à l'automne 1864 qu'il se préoccupe de sa succession scientifique et fonde un prix pour les ingénieurs civils. La première récompense ira en 1867 à un mémoire intitulé *De la résistance des trains et de la puissance des machines*, rédigé par trois ingénieurs de la Compagnie de l'Est[13], lesquels font partie des donateurs de la BAI-E. Camille-Henri Dieudonné a offert son *Mémoire sur les eaux employées à l'alimentation des locomotives des réseaux de l'Est*, et Louis Vuillemin, qui travaille aux Ateliers des chemins de fer, dix années de *L'Année scientifique et industrielle*[14]. Quant à Alfred Guebhard, le voilà, sur les conseils d'Auguste Perdonnet, désigné en 1865 président de la bibliothèque. Polytechnicien, ingénieur de la Compagnie de l'Est, il donne des cours de technologie industrielle à l'Association polytechnique, et mène des recherches sur l'électricité[15]. Il adhère pleinement à la vision de l'instruction que prône son mentor :

> « Vous êtes pour la plupart ouvriers, et s'il vous faut travailler pour vivre, rien ne vous empêche de travailler aussi pour vous instruire »[16].

11 Lettre de Maurice Cerveaux à M. Brisse [vice-président de la BAI-E], 29 janvier 1873, p. 106 du Registre I, BAI-E.
12 Voir l'introduction de cette partie, p. 122.
13 Louis Vuillemin, Alfred Guebhard, et Camille-Henri Dieudonné, *Chemins de fer. De la résistance des trains et de la puissance des machines*, Paris, E. Lacroix, 1868.
14 Renseignements tirés du *Catalogue de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction de la ville d'Épernay*, Épernay, Imprimerie Victor Fiévet, 1866.
15 Alfred Guebhard, *De la lumière électrique*, Paris, Librairie L. Hachette, 1867 (coll. Conférences populaires faites à l'asile impérial de Vincennes sous le patronage de S. M. l'Impératrice).
16 *Ibid.*, p. 49.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Cette immixtion de la Compagnie des chemins de fer de l'Est ne sera pas sans conséquence on le verra, sur le devenir du rêve porté par les pionniers de la BAI-E...

Pour le moment, il faut trouver des finances, attirer les premiers lecteurs, prévoir le fonctionnement de la bibliothèque. Les nouveaux sociétaires doivent avoir la certitude qu'ils auront accès à un large choix d'ouvrages. L'argent procuré par les souscriptions ne suffisant pas à acheter des livres, les donateurs potentiels locaux, ou ceux dont on sait qu'ils ont pour habitude d'apporter leur soutien à ce type d'établissements, sont sollicités. Le premier catalogue, édité en 1866, est subdivisé en 3 colonnes : numéros d'ordre/ouvrages/donateurs[17]. Sur les 861 numéros d'ordre, 409 correspondent à la mention « Achat de la Bibliothèque », les autres consistant en dons anonymes (32) ou identifiés (420). Il s'agit d'œuvres complètes d'un auteur, de lots d'ouvrages ou d'une simple brochure. Ces mentions permettent de savoir qui a soutenu la naissance de la bibliothèque par désir de s'inscrire dans un horizon philanthropique et/ou par espoir de réclame. Le partage initial de modestes livres appartenant à des ouvriers est déjà loin. Le donateur le plus généreux est M. Eugène Deullin, banquier sparnacien bibliophile, ami d'Auguste Comte[18]. Il est aidé dans ses largesses par le futur président de la BAI-E, M. Alfred Guebhard, issu d'une famille parisienne aisée (père avocat, oncle banquier)[19]. Cette prodigalité est parfois plus gênante qu'autre chose. Les éditions précieuses ne correspondent pas forcément aux besoins immédiats des ouvriers qui recherchent des livres récents à emporter chez eux. Ainsi, Deullin offre « Le cabinet des fées, ou Collection choisie des contes des fées et autres contes merveilleux » de Marie-Catherine Le Jumel de Barneville Aulnoy, soit 41 volumes in-12 (édition de 1785), ou bien encore les 97 volumes des « Œuvres complètes » de Voltaire in-8, pendant que Guebhard fait cadeau de 67 volumes in-18 du « Répertoire général du Théâtre français », édition 1821. M. Guélard donne des ouvrages plus légers et contemporains comme *Germaine* d'Edmond About ou *La petite comtesse* d'Octave Feuillet. En l'absence d'autre indication, il est difficile de savoir si les

17 *Catalogue de la Bibliothèque des Amis de l'instruction de la ville d'Épernay*, Épernay, Imprimerie Victor Fiévet, 1866.

18 La plupart des renseignements sur les Sparnaciens sont issus des « notices nécrologiques » des Almanachs Matot-Braine mises en ligne sur le site < http://lavieremoise.free.fr >. Eugène Deullin avait une très belle bibliothèque : une partie a été léguée à la bibliothèque municipale de Reims, l'autre a fait l'objet en 1898 d'une vente dont le catalogue imprimé peut être consulté à la BnF.

19 Tout comme M. Perdonnet, les Guebhard sont d'origine suisse. Le grand-père d'Alfred Guebhard était négociant et consul, son père avocat, son oncle banquier. Ces renseignements généalogiques sont tirés du site « Familles meuchâteloises » : < http://montmollin.ch/heredis/accueil.htm >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

donateurs ont passé commande de ces ouvrages en librairie ou s'ils ont tout bonnement désherbé leurs propres bibliothèques. Perdonnet, quant à lui, ne cède que deux ouvrages dont son propre *Traité élémentaire des chemins de fer* ! À son instigation, sans doute, la Compagnie fournit la « Collection des ordres généraux de la Compagnie des chemins de fer de l'Est – 1862 et 1863 » et le « Rapport présenté par le conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Est aux assemblées générales annuelles des actionnaires, de 1860 à 1866 » qui n'ont peut-être pas rencontré un franc succès auprès des lecteurs...

Notons la présence parmi ces mécènes de « Georges Leclanché », fort probablement l'inventeur de la pile du même nom. Georges Leclanché a été l'élève de Perdonnet, puis ingénieur à la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Le jeune ingénieur offre des ouvrages de mathématiques, de chimie, et une vingtaine de livres traduits de l'anglais et de l'allemand ainsi que des grammaires de ces deux langues. Or, son hostilité à Napoléon III avait contraint Leclanché à s'exiler dans des pays voisins. Le catalogue reflète d'ailleurs un horizon fort varié de donateurs. Mgr de Ségur (Louis-Gaston), prélat réputé pour son catholicisme libéral et son antimaçonnisme, y côtoie des maçons ! Il offre ses propres ouvrages, comme les *Réponses courtes et familières aux objections les plus répandues contre la religion,* et ceux de son frère Anatole, en 5 exemplaires. En effet, Mgr de Ségur, qui est l'un des fondateurs des patronages ouvriers, se targue de connaître l'instruction à apporter aux plus miséreux. L'édition est également très généreuse. Les libraires Cosse et Marchal, spécialistes de la librairie juridique, font don de plusieurs livres, peut-être entraînés dans cette aventure par l'un de leurs collaborateurs occasionnels, Paul Dupont. Ce dernier ne peut que s'intéresser à la création de la BAI-E. Imprimeur et érudit, l'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie française* (1854), développe alors une grande maison d'édition qui travaille, entre autres, pour les publications de la Compagnie des chemins de fer. C'est un patron curieux des avancées sociales, qui construit des logements pour ses ouvriers, est le premier à faire travailler des femmes dans son atelier de typographie, et fonde une bibliothèque pour son personnel. Notons aussi quelques dons de Victor Fiévet, auteur érudit d'une *Histoire de la Ville d'Épernay* en 3 volumes, imprimeur, rédacteur du *Journal d'Épernay*. La Librairie Hachette n'est pas en reste pour les dons, ce qui est assez logique : son directeur a pris récemment position sur la question des bibliothèques populaires et a, d'autre part, créé la collection des « Bibliothèques des chemins de fer ». Hachette espère, en effet, que ce nouveau type d'établissement sera une

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

manne pour sa maison, et prévoit des collections spécifiques à destination des bibliothèques populaires[20]. La présence des maisons d'édition parmi les donateurs ne répond donc pas uniquement à une volonté philanthropique. Figurer sur un des premiers catalogues imprimés de bibliothèque populaire est une publicité intéressante et peu coûteuse : la BAI-III mettait son catalogue à la disposition des possibles fondateurs d'associations du même type, la Société Franklin recommandait des listes d'ouvrages.

Selon Maurice Cerveaux, chacun des membres fondateurs a fourni « un certain nombre d'ouvrages ». Il aura, quant à lui, probablement participé aux « dons anonymes » (mais accompagnés parfois de la mention de la profession) qui émaillent la liste. Par recoupements avec la liste des souscripteurs, il est loisible de supposer que M. Mensier, « l'ingénieur », offre 24 ouvrages ; M. Brisse, le « chef des ateliers », propose 9 ouvrages (des livres de voyage) ; M. Dravigny serait le « contremaître » se défaisant d'ouvrages d'histoire ; et M. Perthois, « frappeur aux forges », correspondrait au donateur de 4 volumes (dont *Le dernier des Mohicans* de James Fenimore Cooper)... Les ouvriers partageant des ouvrages utiles à leur rêve d'instruction ont donc été rapidement dominés par une bourgeoisie et une aristocratie dont les dons reflètent pour certains une philanthropie très orientée, assortie d'une volonté de cantonner la lecture ouvrière à des domaines peu séditieux.

La rédaction de statuts est obligatoire pour fonder une bibliothèque. Après leur validation par les autorités politiques, ils ont valeur de référence. Dès qu'une bibliothèque populaire répond à une enquête administrative ou entame des démarches – pour obtenir des concessions de livres par exemple –, elle s'appuie sur ces textes qu'elle joint aux courriers. Ils répondent aussi à la nécessité d'organiser le fonctionnement de la bibliothèque, et servent de règlement pour les lecteurs à qui ils sont fournis lors de l'adhésion. On connaît pour la BAI-E la version manuscrite adressée au préfet de la Marne pour approbation, et une première édition datant de 1865. Imprimée sur un papier vergé de qualité, cette dernière bénéficie d'une présentation soignée : la couverture, illustrée d'une vignette, rappelle l'importance des sciences et des lettres et l'apparente plutôt à la brochure d'une société savante qu'à celle d'une association ouvrière. Le compas et l'équerre, le livre de sciences, nous orientent du côté franc-maçon. L'imprimeur, Victor Fiévet, appartient aux premiers donateurs. Or la Loge symbolique des Amis de la Philanthropie à l'Orient d'Épernay a été créée six mois avant la naissance de la BAI-E. Parmi ceux qui demandent

20 Voir l'introduction de cette partie, p. 122.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

l'initiation figurent Victor Fiévet, et Frédéric Brisse, sous-chef des Ateliers d'Épernay, futur président de la BAI-E[21]... Pour autant, la BAI-E ne semble pas avoir relevé d'une initiative maçonnique, car on ne retrouve aucun membre important de la Loge parmi les sociétaires.

Partagés en 42 articles, les statuts de la BAI-E ne bénéficient d'aucun préambule, ce qui leur donne une allure sèche que n'ont pas ceux de la BAI-III. Leur confrontation révèle des différences et des convergences éclairantes[22]. Perdonnet a en effet tiré des enseignements de la présidence de la BAI-III et des expériences menées ailleurs par les différentes BAI. Le préfet de la Marne a sans doute préconisé des modifications. La pétition initiale évoque des statuts dont il ne reste pas trace, et les textes validés en 1865 indiquent des changements. Si la dénomination (« Bibliothèque des Amis de l'Instruction ») et le caractère associatif sont conservés, l'esprit n'est plus le même. Les fondateurs de la BAI-III se contentaient de l'instruction et du délassement via la lecture, ceux de la BAI-E ajoutent la « formation des qualités morales et intellectuelles ».

Dans les deux bibliothèques sont admis des lecteurs de plus de 15 ans, hommes ou femmes. Cela répond à la préoccupation des élites d'empêcher les jeunes adultes de fréquenter les cafés et autres lieux de perdition, et de les inciter à conserver les rudiments délivrés par l'école, quand ils ont pu la fréquenter. Les statuts de la BAI-E sont plus restrictifs pour les femmes qu'à Paris (où l'influence de Jeanne Deroin était sensible) et reflètent une méfiance quant à leur possible rôle politique. Leur admission en tant que lectrices ne témoigne pas d'une contribution à l'émancipation féminine, même si elles paient moitié moins que les hommes. Pour Auguste Perdonnet, la femme doit savoir lire pour mieux s'occuper de son foyer. Dans une conférence à Vincennes concernant « l'utilité de l'instruction pour le peuple », il affirme :

> « Ce n'est certes pas que je veuille qu'elle devienne supérieure en science à son mari ; non, certes, – l'homme doit gouverner ; la raison le dit aussi bien que la loi [...] la femme de l'ouvrier [...] peut, dans les livres fournis à domicile par les bibliothèques populaires, puiser les connaissances qu'elle ne peut acquérir dans les cours »[23].

21 Photocopies et transcription faites par M. de Sainte-Maréville à partir du fonds maçonnique conservé au département des Manuscrits de la BnF (FM2 705 et Rés. FM2 66), Bibliothèque municipale d'Épernay : Ms 330 (1 et 2).

22 Voir le tableau comparatif des statuts des BAI, *op. cit.* [En ligne] <http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique >.

23 Auguste Perdonnet, *De l'utilité de l'instruction pour le peuple*, Paris, Librairie L. Hachette, 1867 (coll. Conférences populaires faites à l'Asile impérial de Vincennes), p. 46.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Méfiance vis-à-vis des femmes, mais aussi des hommes qui pourraient profiter de l'association pour émettre des idées répréhensibles : la BAI-E s'entoure d'un luxe de précautions. Est-ce la raison pour laquelle la cotisation est également plus élevée que celle de la BAI-III ? Ou considère-t-on que les ouvriers des chemins de fer ont plus de facilités financières que ceux du faubourg Saint-Antoine à Paris ? Des différences fondamentales se font jour dans le fonctionnement de l'association. La BAI-E prévoit pour les bibliothécaires des tâches lourdes : conservation, classement méthodique, renouvellement et réparation des ouvrages, rédaction du catalogue et de la statistique. À l'opposé, la BAI-III leur demande simplement d'enregistrer les entrées et sorties de livres. Les statuts de la BAI-E reflètent la volonté d'éviter tout débordement politique, ce qui explique, entre autres, le détail des tâches du bibliothécaire, devenu le pivot essentiel de la surveillance grâce à un catalogue tenu à jour et des statistiques de lecture. De la même manière, le président n'est pas nommé par l'assemblée, mais choisi par le ministre de l'Intérieur. Cette condition avait été nécessaire à la réouverture de la BAI-III lors des troubles qui l'avaient agitée en 1863, amenant à sa tête Auguste Perdonnet. Si les ennuis sont ainsi évités, les signataires qui avaient émis le vœu de choisir le président de la BAI-E sont déçus. De surcroît, alors que le président parisien peut déléguer tous ses pouvoirs aux vice-présidents, leurs homologues sparnaciens n'ont d'emblée droit qu'à une procuration partielle, décision qui sera lourde de conséquences...

La nomination d'Alfred Guebhard peut paraître d'autant plus symbolique qu'il réside à Paris. De fait, pendant vingt-cinq ans, Guebhard complique l'existence de la BAI-E par sa gestion à distance, tyrannique et brouillonne. Nous ne possédons malheureusement pas la correspondance qu'il adresse au secrétaire et au vice-président, mais les réponses conservées nous permettent d'explorer leurs relations. Les membres du bureau hésitent entre soumission et révolte. Dans un premier temps, le vice-président, M. Brisse, qui par ailleurs est le chef des Ateliers d'Épernay, fait scrupuleusement part à M. Guebhard de la marche de la bibliothèque. L'autre vice-président, M. Deullin, se borne à quelques achats de livres. Son mandat n'est pas renouvelé en 1874, il semble d'ailleurs avoir démissionné[24]. M. Brisse et M. Cerveaux, le secrétaire, se trouvent régulièrement seuls face à des lecteurs mécontents :

24 La mention « dr » (démissionnaire) dans le registre des inscriptions n'est confirmée par aucune correspondance.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « Je sais qu'en ce moment vous devez avoir fort peu d'instants à vous et qu'il doit vous être assez difficile de vous occuper de cette question, mais j'ai pensé que vous pourriez peut-être charger quelqu'un de cette mission. Depuis longtemps en effet, nous n'avons reçu aucun ouvrage nouveau et je crains que cela n'amène une diminution sensible dans le nombre de nos sociétaires [illisible] déjà. J'avais vu Monsieur Deullin à ce sujet, mais il a dû l'oublier ou le temps lui aura fait défaut »[25].

L'un comme l'autre tentent depuis les débuts de la BAI-E de sensibiliser Guebhard au fait que les sociétaires voudraient que la bibliothèque initiale s'enrichisse. Maurice Cerveaux signale par exemple en 1869 que les lecteurs attendent « avec impatience » des ouvrages promis et que d'autres réclament « à corps et à cris » certaines acquisitions[26]. Cette stratégie semble sans effets. Pire encore, de temps à autre, Guebhard propose des ouvrages dont ses interlocuteurs sont bien obligés de lui dire que la BAI-E les détient, et même que :

> « Nous ne croyons pas devoir profiter de l'occasion d'acquérir les œuvres complètes de Regnard : nous les possédons déjà presque en entier, dans le *Recueil général du théâtre français* qui nous a été offert par Monsieur Guebhard lui-même »[27].

Les courriers s'accumulent, rappelant la date des assemblées générales, donnant à Guebhard le résultat des nouvelles élections, ce qui prouve qu'il n'y a pas assisté comme l'exigent pourtant ses fonctions. En 1875, M. Brisse s'impatiente et glisse au président qui ne répond pas depuis plus de deux mois à des questions concernant le nouveau catalogue et des achats :

> « Ne pourriez-vous pas pour toutes ces petites choses nous donner carte blanche ? Étant sur place nous sommes plus à même de faire ce qu'il faut. Nous ne ferions du reste sans vous aviser »[28].

25 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 1er avril 1873, pp. 109-110 du Registre I, BAI-E.
26 Lettre du secrétaire, Maurice Cerveaux, au président, M. Guebhard, 31 décembre 1869, p. 54 du registre I, BAI-E.
27 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, août 1881, p. 358 du Registre I, BAI-E.
28 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 29 janvier 1875, p. 166 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Si le ton reste protocolaire, l'ajout en *post-scriptum* de l'envoi des statuts, sans doute pour rafraîchir la mémoire du président, est plus combatif. Il annonce la tentative de « putsch » développée dans la lettre suivante :

> « N'ayant pas reçu de réponse à ma dernière lettre, je suppose que nous pourrons opérer comme je vous le proposais c'est-à-dire directement et en vous donnant seulement avis de nos opérations. En conséquence nous allons donc reconstituer le catalogue, le faire imprimer, remplacer les livres perdus et acheter un certain nombre d'ouvrages qui nous sont demandés »[29].

L'insistance de M. Brisse amène un début d'action : le catalogue et les achats sont lancés. Aussi le vice-président passe-t-il à l'offensive dans un autre domaine délicat :

> « Et les conférences ! La promesse qui a été faite nous a procuré quelques nouveaux sociétaires et ils sont un peu déçus »[30].

Les sujets de friction ne manquent pas entre ce président peu conscient des envies du lectorat et les véritables dirigeants qui supportent les doléances. M. Brisse essaie d'obtenir du trésorier que les revues ne transitent pas par le bureau parisien de M. Guebhard :

> « Les membres de la bibliothèque se plaignent que le *Tour du Monde* et *la Revue des Deux Mondes* ne leur arrivent pas à la date voulue. La *Revue des Deux Mondes* du 1er courant ne nous est en effet pas encore arrivée et il faut reconnaître que ces retards lui enlèvent un peu de son actualité. Ne pourrait-on nous la faire adresser directement ? »[31]

Il n'a pas obtenu satisfaction puisque deux ans plus tard, c'est au tour de M. Cerveaux d'écrire au trésorier en lui expliquant qu'il est hors de question de renouveler un abonnement supposant un détour par Paris... M. Guebhard décide de l'emploi du budget sans consulter ni l'assemblée

29 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 4 février 1875, p. 167 du Registre I, BAI-E.
30 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 26 février 1875, p. 174 du Registre I, BAI-E.
31 Lettre du vice-président, M. Brisse, au trésorier, M. Duteil, 10 novembre 1876, p. 199 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

générale ni le comité, pas même le trésorier. Par exemple, après avoir pendant des années imploré des acquisitions, M. Brisse doit lui signaler qu'un afflux récent d'achats met le budget en péril car trop important. Le président impose aussi des reliures qui conviendraient pour un fonds privé alors que d'autres bibliothèques populaires ont opté pour les demi-reliures solides préconisées par la Société Franklin :

> « Je vous proposerai de renoncer aux belles reliures qui nous coûtent assez cher, sont cachées par la couverture en papier gris dont nous recouvrons les livres et ne sont pas néanmoins de longue durée. À mon avis une solide couverture en toile grise comme celle de nos ordres de service remplirait mieux le but, mais je m'en rapporte à votre appréciation. Pour votre gouverne je dois vous dire que dans un petit magasin de librairie de la rue Ruche du Château d'eau on peut se procurer tous les ouvrages avec une remise de 15 à 20 pour cent »[32].

Lorsque le maire fait un don à la BAI-E destiné à une cérémonie de remise de prix aux jeunes apprentis des Ateliers, la dichotomie entre l'autoritarisme de la Compagnie de l'Est et un quotidien reposant sur des hommes de bonne volonté est évoquée clairement par M. Brisse. Il est vrai que ce dernier, qui avait eu l'idée d'inviter l'édile, est embarrassé :

> « Je regrette vraiment que le caractère essentiellement privé que la Compagnie tient à conserver à son institution des cours des apprentis ne me permette pas de faire profiter nos jeunes gens de votre offre généreuse. Dans une occasion analogue, la Compagnie n'a pas cru pouvoir accepter une offre semblable. Je ne vous en remercie pas moins de votre bienveillante attention et suis persuadé que vous comprendrez les raisons qui guident la Compagnie dans cette manière de voir. Il n'en est pas de même pour la Bibliothèque des Amis de l'Instruction dont vous faites maintenant partie, et qui, quoique fonctionnant sous le patronage de l'administration, n'en est pas moins pour ainsi dire la propriété des apprentis et des ouvriers des Ateliers ou de la Ville qui en sont membres, et nous

32 Lettre du « chef des archives » au président, M. Guebhard, 26 avril 1877, pp. 209-210 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

serions heureux de vous compter parmi les nombreux donateurs des livres qui forment le fond de notre collection »[33].

C'est donc tout le fonctionnement initial de la BAI-E prévu par les statuts qui est remis en cause au quotidien. Les bibliothécaires sont, par exemple, limogés par le président sur demande du vice-président, l'assemblée générale se bornant à entériner la décision. Autre exemple, le nouveau vice-président est désigné par le président sur les conseils de Maurice Cerveaux[34].

Les gestionnaires sparnaciens de la BAI-E sont une poignée d'hommes qui prennent sur leur temps libre pour faire vivre la bibliothèque contre vents et marées. Seuls sont rétribués :

- les bibliothécaires qui ouvrent la bibliothèque de 5 h 1/2 à 6 h 1/2 (« heure de la gare ») en semaine, et de 9 h à 11 h le dimanche. Ces employés de la gare, touchent pour ces 8 heures hebdomadaires (bien plus, s'ils suivent les consignes de tenue des livres) 12,50 francs mensuels jusqu'en 1904, année où leurs honoraires s'élèveront à 14,50 francs mensuels[35]. À titre de comparaison, les bibliothécaires de la Société des Amis de l'Instruction de Chalon-sur-Saône reçoivent en 1898, pour 4 heures hebdomadaires, 70 francs annuels[36].
- à partir de 1872, un trésorier à raison de 12,50 francs mensuels. On passe ensuite à 25 francs trimestriels, puis ce poste disparaît en 1876.
- un commissionnaire qui, à partir de 1883, reçoit une gratification annuelle de 18 francs (30 francs en 1912) Ce dédommagement reste très symbolique, si l'on songe qu'il est parfois chargé de courses dans un rayon d'une dizaine de kilomètres.

Les secrétaires comme Maurice Cerveaux, ou les vice-présidents comme MM. Brisse et Desgeans ne sont pas indemnisés pour leur importante implication. Il leur arrive toutefois de traiter un certain nombre de

33 Lettre du vice-président, M. Brisse, au maire d'Épernay, M. Dubar, 29 juillet 1880, p. 309 du Registre I, BAI-E.
34 Lettre du secrétaire, Maurice Cerveaux, au président, M. Guebhard, 7 juin 1882, p. 376 du Registre I, BAI-E.
35 Les renseignements d'ordre financier sont tirés des livres de comptes de la BAI-E, conservés par la BAI-III.
36 *Bulletin de la Société des Amis de l'Instruction de Chalon-sur-Saône*, 1898, p. 11.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

courriers ou de tâches pendant leurs heures de travail à la Compagnie de l'Est. M. Brisse demande par exemple aux bibliothécaires de lui apporter les registres des lecteurs pour vérification à son bureau. M. Desgeans procède à quelques petits arrangements. Lorsqu'il veut se défaire de sa collection personnelle des *Annales des Ponts-et-Chaussées*, il contacte la librairie Marpon et Flammarion, en sa qualité de vice-président de la BAI-E, et prévient les objections possibles :

> « Notre bibliothèque n'est pas assez riche pour l'acquérir et les ouvriers qui la composent ne pourraient en tirer aucun profit »[37].

Il n'hésite pas non plus à réclamer, plusieurs étés de suite, un réacheminement de la *Revue des Deux Mondes* à son adresse personnelle : « M. Desgeans, Ingénieur, Villa les Flots, avenue Surcouf, Paramé (Ille et Vilaine) »[38], et obtient pour son usage personnel (achat d'un atlas, d'un dictionnaire...) les remises consenties par certains libraires. Enfin, il profite des conditions avantageuses accordées à la BAI-E pour faire relier ses propres revues, ouvrages, et partitions à Paris. Notons à sa décharge que M. Desgeans a eu à cœur de compléter les acquisitions de manière à satisfaire le lectorat, gérant au mieux un budget restreint et conservant la bibliothèque en bon état de fonctionnement.

DE LA POINTE DU PROGRÈS AU TRAIN-TRAIN…

Suivant leurs homologues parisiens, les véritables animateurs de la BAI-E estiment que l'instruction ouvrière ne se fera pas seulement par la lecture. Il faut aussi divertir et instruire au moyen de conférences scientifiques et littéraires :

> « Comme vous, nous avons pensé que la lecture des livres ne suffirait pas et qu'il fallait organiser des Conférences. C'est ainsi que les membres de notre Société et leurs familles ont pu profiter des excellents livres des hommes les plus éminents dans les sciences et dans les lettres et entendre successivement et à plusieurs reprises :

37 Lettre du vice-président, M. Desgeans, à la librairie Marpon & Flammarion, 19 mars 1884, p. 438 du Registre I, BAI-E.

38 Lettre du vice-président, M. Desgeans, au directeur de la *Revue des Deux Mondes*, 13 août 1895, p. 148 du Registre II, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> MM. Camille Flammarion, sur l'astronomie, les héros du travail, le Ciel et la Terre, les voyages en ballon, etc.
>
> Perdonnet, sur la métallurgie et les chemins de fer.
>
> Simonin, sur la métallurgie, les mineurs des houillères, etc.
>
> Guebhard, sur l'électricité, la télégraphie, l'air, l'eau, la chaleur, etc.
>
> L. Morin, sur Jeanne d'Arc, Richard Lenoir.
>
> De la Pommeraye, sur Molière, Benjamin Franklin, le théâtre moderne, etc. »[39]

La liste dressée ci-dessus, unique dans la correspondance de la BAI-E, est précieuse sur une question qui semble avoir cristallisé une grande part des espoirs et des déceptions. Sujet par trop délicat sous le Second Empire qui craint les réunions politiques déguisées, les conférences ne sont pas même prévues par les statuts de la BAI-III. La BAI-E n'évoque quant à elle que la possibilité de « cours gratuits et publics »[40]. Et pourtant, sur le modèle parisien, la BAI-E organise des conférences et a même créé des fonds spéciaux, provenant de la souscription initiale. Dans un courrier, le secrétaire indique en 1869 qu'il « reste en caisse spécialement pour les conférences 121 francs et 60 centimes. C'est le reste de la somme résultant de la souscription »[41]. La précision est isolée, et il n'est plus jamais fait mention d'un fonds spécial dans les registres de correspondance. De la même manière, les livres de compte n'enregistrent pas les frais liés aux conférences, si ce n'est une unique mention en mai 1880 : « Remis à M. Grisel pour conférence : 28 francs », qui correspond au défraiement d'un ouvrier de chez Christofle venu spécialement à Épernay pour aider M. Guebhard dans ses démonstrations[42].

Les courriers nous renseignent amplement sur l'organisation des premières conférences. On pourrait supposer que des intervenants comme Perdonnet, animés par le désir d'apporter le savoir à une classe ouvrière méritante, contribuent aux frais entraînés par leur venue. Il n'en est rien, et les comptes font apparaître « dîners, vins, cigares », location du

39 Lettre du vice-président, M. Brisse, à M. Abel Maurice, rédacteur de *La Vérité*, 13 avril 1877, p. 207 du Registre I, BAI-E.
40 Statuts de la BAI-E, 21 avril 1865, ADM : 4 T 83.
41 Lettre du secrétaire, Maurice Cerveaux, au président, M. Guebhard, 24 août 1869, pp. 39-41 du Registre I, BAI-E.
42 Comptes de mai 1880, Livre de comptes I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

théâtre, etc. L'argent procuré par la souscription est ainsi épuisé rapidement, même si les orateurs bénéficient, grâce à la Compagnie de l'Est, de transports gratuits. Cela explique sans doute les nombreuses démissions et le fait que Guebhard décide quant à lui de prendre à sa charge la « note de buffet » associée à ses prestations[43]. La question des conférences est récurrente. Les sociétaires les apprécient énormément et réclament le retour des orateurs tels que M. Lapommeraye venu parler du théâtre[44]. En 1874, Guebhard demande au rédacteur du *Courrier du Nord-Est* d'« appeler l'attention de [ses] lecteurs sur les bons résultats que peut donner notre association et de nous attirer ainsi quelques nouvelles adhésions », ajoutant : « d'ici quelques mois, nous serons en mesure d'organiser quelques conférences scientifiques et littéraires comme nous l'avons déjà fait autrefois. »[45] Le calcul est bon et quelques personnes s'inscrivent à la BAI-E afin de bénéficier de la possibilité d'assister aux causeries, lesquelles sont réservées aux sociétaires. Malheureusement, les conférenciers ne se bousculent pas à Épernay : « La promesse qui a été faite nous a procuré quelques nouveaux sociétaires et ils sont un peu déçus. »[46] Guebhard annonce alors la venue de M. Lapommeraye en mars 1875 pour un exposé sur le théâtre contemporain. M. Brisse se démène : mise à disposition du théâtre pour accueillir la conférence[47], prière aux rédacteurs en chef des journaux locaux d'insérer l'annonce[48]... Il doit encore multiplier les courriers au sous-préfet, au maire, à la presse, car la conférence est « remise à une date indéterminée »[49]. En 1880, le même scénario se répète : le président garantit la venue de MM. Simonin et Flammarion, lesquels se décommandent. La belle liste dressée par M. Brisse pour Abel Maurice serait-elle l'énumération des conférences prévues et non pas effectives... ? Guebhard décide de se substituer aux orateurs défaillants. La conférence qui marque les esprits durablement est celle qu'il donne en novembre 1879 en compagnie de M. Napoli. Grâce aux journaux comme

43 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 9 décembre 1879, p. 282 du Registre I, BAI-E.
44 Lettre du secrétaire, Maurice Cerveaux, au président, M. Guebhard, 28 février 1870, p. 57-58 du Registre I, BAI-E.
45 Lettre du président, M. Guebhard, au rédacteur du *Courrier du Nord-Est*, 10 octobre 1874, pp. 143-144 du Registre I. BAI-E.
46 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 26 février 1875, p. 174 du Registre I, BAI-E.
47 Lettre du vice-président, M. Brisse, au maire d'Épernay, 11 mars 1875, p. 181 du Registre I, BAI-E.
48 Lettre du vice-président, M. Brisse, aux rédacteurs en chef de [illisible], vers le 11 mars 1875, p. 182 du Registre I, BAI-E.
49 Lettres du vice-président, M. Brisse, au sous-préfet et au maire d'Épernay, aux rédacteurs en chef de la presse locale, 12 et 17 mars 1875, pp. 183-185 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

la *Vérité* ou l'*Indépendant de la Marne et la Moselle*, le déroulement en est connu. Dans la même soirée, les Sparnaciens peuvent voir la salle du théâtre s'éclairer grâce à une locomobile actionnant à l'extérieur une machine électrique. Puis ils découvrent comment une « plume électrique » peut « stéréotyper l'écriture », et entendent au téléphone un air chanté la veille à Paris et enregistré sur un rouleau. Enfin, c'est le fonctionnement du phonographe qui leur est démontré : un ouvrier des Ateliers est enregistré, chantant l'air de *Fra Diavolo*. À l'occasion de cet événement, la presse locale nous donne des détails intéressants sur l'organisation de la soirée par la BAI-E :

> « Hier soir a eu lieu au théâtre d'Épernay la conférence donnée par la Société de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction à ses sociétaires, composés en majeure partie du personnel des Ateliers des chemins de fer de l'Est. Seuls les membres de la Société étaient admis à cette séance, et malgré cela, le théâtre était rempli de monde. On remarquait en grand nombre des dames et des charmantes jeunes filles qui n'avaient pas craint d'affronter les précieuses, mais arides questions annoncées par le programme »[50].

L'Indépendant de la Marne et de la Moselle conclut :

> « Les membres de la Société des Amis de l'Instruction ont pris un vif intérêt à cette série d'expériences à la fois amusantes et instructives, et ils ont accueilli avec joie l'annonce faite par M. Guebhard de nouvelles conférences »[51].

En 1880, Guebhard, accompagné de M. Napoli, vient à nouveau de Paris pour donner une conférence sur la galvanoplastie, l'oxygène, l'hydrogène, la lumière oxhydrique. M. Brisse doit demander l'éclairage au gaz de la salle de théâtre, réserver une loge pour le sous-préfet, prévenir les journaux, régler la note pour le déplacement d'un ouvrier de chez Christofle depuis Paris, etc. Une fois encore, M. Guebhard voit trop grand en voulant organiser des conférences à spectacle comme on peut le faire à Paris, mais qui grèvent le budget de la BAI-E. Il n'y aura plus de conférences non plus que de participation à d'autres actions qui s'avèrent trop

50 « Chronique régionale », *La Vérité*, 27 novembre 1879.
51 « Chronique locale », *L'Indépendant de la Marne et de la Moselle*, 27 novembre 1879.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

onéreuses quand elles sont orchestrées par le président. En 1877, quelques « jeunes gens » demandent des ouvrages de paléontologie afin de participer à des « excursions géologiques »[52]. M. Brisse relaie leur requête en priant M. Guebhard d'acquérir à Paris des ouvrages « à moindre coût »... Pourtant, Guebhard fait l'emplette d'un manuel de paléontologie à un prix si élevé que cela empêche les autres achats envisagés ! Enfin il n'est pas certain que la réponse positive apportée à l'offre de M. Baudry d'installer une collection minéralogique dans la BAI-E a pu se concrétiser[53].

En apprenant qu'il faut une caution morale à la BAI-E, Perdonnet a sans doute pressenti la possibilité d'appliquer l'une de ses idées :

> « Nous sommes convaincus que si le Gouvernement obtenait le passage gratuit sur les chemins de fer pour les hommes qui voudraient aller en province répandre la science par ce moyen, le nombre de ceux qui se proposeraient serait considérable, et qu'ils seraient partout bien accueillis. Les compagnies de chemin de fer, auxquelles il a prêté un si puissant appui et dont l'esprit est libéral accorderaient sans aucun doute le libre parcours à ces professeurs »[54].

Le « patriarche des chemins de fer », celui qui a vu souvent avant les autres toutes les potentialités d'un réseau ferroviaire, a probablement aidé son protégé, Guebhard, à inventer une sorte de bibliothèque-laboratoire et résolument moderne qui, grâce à un moyen de locomotion rapide, bénéficierait de toutes les commodités parisiennes. À Épernay, le local, les livres, quelques bonnes volontés et des lecteurs. À Paris, les décisions, les conférenciers, les libraires, les relieurs. Un ballet de caisses, convoyées gracieusement, se met en place : non content de se faire livrer les ouvrages par le train, la BAI-E les renvoie après catalogage pour les faire relier à Paris d'où ils reviendront une nouvelle fois. Par la suite, le système s'allégera, et les livres passeront directement des libraires au relieur quand la commande sera suffisamment importante. La distribution est assurée par des bonnes volontés – il s'agira longtemps du frère de Cerveaux – de la Compagnie de l'Est, travaillant aux Ateliers des chemins de fer de La Villette. Le conditionnement des caisses est aussi assuré par la BAI-E et les bénévoles de la Compagnie de l'Est.

52 Lettre du vice-président, M. Brisse, à M. Guebhard, 26 avril 1877, pp. 209-210 du Registre I, BAI-E.
53 Lettre du vice-président, M. Brisse, à M. Guebhard, 5 mai 1877, p. 210 du Registre I, BAI-E.
54 Auguste Perdonnet, *Notes sur les associations*, *op. cit*., p. 16.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La BAI-E a été installée de suite dans les locaux des Ateliers des chemins de fer d'Épernay. La comparaison de ses comptes à ceux d'autres bibliothèques populaires montre que les économies sont importantes : pas de location de salle, d'achat de mobilier, de frais d'éclairage et de chauffage… Un des registres de la BAI-E a par exemple été fourni par l'économat des ateliers. L'une des rares assemblées générales évoquées par le registre des correspondances a lieu dans la salle de l'atelier des modèles[55]. L'ombre de la Compagnie de l'Est peut cependant s'avérer délétère. Ses locaux sont réquisitionnés par les Allemands lors de la guerre de 1870 et cible de bombardements stratégiques pendant la Première Guerre mondiale[56]. En 1870, le bâtiment des Ateliers devient un hôpital allemand et la bibliothèque est transformée en pharmacie. Quelques livres sont brûlés, d'autres dérobés, mais la BAI-E sera rapidement remise en état de fonctionnement. Signalons pour l'anecdote que les pages du registre de correspondance de cette période politiquement troublée ont été soigneusement découpées, ce dont on ne s'aperçoit qu'en observant la numérotation… gribouillis prussiens ? Correspondance avec les Communards ? Le vœu émis par la BAI-E de faire figurer les pertes de livres sur les listes des dommages de guerre subis par la Compagnie de l'Est n'a apparemment pas été retenu.

Ce sont surtout sa localisation et sa direction trop intimement liées à la Compagnie de l'Est qui lui font perdre son âme initiale. Le glissement symbolique réside dans le passage de la « Bibliothèque des Amis de l'Instruction » à la « Bibliothèque des Ateliers des chemins de fer ». L'ambiguïté croissante des correspondances se retrouve dans les catalogues de 1887 et 1902. À la vignette des arts et sciences, d'inspiration maçonnique, des statuts de 1866, se substitue dans le catalogue de 1887 une vignette représentant une adorable locomotive, emblème de la spécialisation des Ateliers d'Épernay. De surcroît, il est bien indiqué sur la page de titre que le siège de la BAI-E se trouve aux « Ateliers des Chemins de fer de l'Est ». Cela est d'autant plus troublant que Louis Hachette appartient aux généreux donateurs du début. Ont pesé le fait avéré que la BAI-E est devenue la « bibliothèque des Ateliers », même si des lecteurs étrangers à la Compagnie de l'Est la fréquentent, et le plein succès des « bibliothèques des chemins de fer », librairies de gare fondées par la maison Hachette. Les vendeurs des

55 Lettre du vice-président M. Brisse et du secrétaire M. Cerveaux aux rédacteurs de *L'Indépendant de Marne et Moselle* et du *Courrier du Nord-Est*, 24 juin 1872, p. 102 du Registre I, BAI-E.

56 Bien que cela soit au-delà de notre période d'étude, signalons que selon le registre III des correspondances, la BAI-E contracte en 1917 une assurance spéciale couvrant les bombardements, mais qu'elle sortira sans dommages de ceux qui ont affecté une partie des Ateliers d'Épernay.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

gares, désignés sous le vocable de « bibliothécaires », viennent de l'univers des cheminots. En 1873, le gendre de Louis Hachette dresse le bilan suivant :

> « Nous avons en ce moment 425 bibliothèques ou dépôts, exploités dans 410 gares. Le personnel est composé de 425 bibliothécaires responsables d'environ 90 sous agents ou aides-vendeurs. Sur les 425 bibliothécaires, 60 environ sont veuves d'employés des compagnies, et plus de 340, femmes ou filles d'employés »[57].

LE LECTORAT DE LA BIBLIOTHÈQUE DES AMIS DE L'INSTRUCTION D'ÉPERNAY

Répondant à une demande de renseignements émanant de son collègue de l'Intérieur, le ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, présente les fondateurs de la BAI-E comme « divers particuliers »[58]. La documentation incomplète, les nombreux non-dits voire les dissimulations, liés à un pouvoir qui tout en s'affirmant libéral exerce une surveillance étroite, rendent l'étude sociologique du lectorat initial compliquée. Néanmoins, les motivations locales des lecteurs peuvent être reconstituées en creux pour tenter une approche de ces « divers particuliers ».

Il est indispensable de connaître les conditions dans lesquelles une bibliothèque municipale recevait les lecteurs pour documenter la naissance d'une bibliothèque populaire dans la même localité. À Épernay, cet éclairage est particulièrement précieux. Au moment de la fondation de la BAI-E, la question de la « Société de la Bibliothèque » est épineuse, provoquant des écrits vengeurs, des délibérations houleuses au conseil municipal, des pétitions et autres libelles... Cette association de lecteurs bénéficie, en contrepartie de sa générosité, d'un accès privilégié à la bibliothèque. Dès 1842, un rapport adressé à la mairie dénonce un cercle déguisé, servant de pied-à-terre pour certains Sparnaciens, et abritant des discussions politiques. Le 20 novembre 1866, M. Dutemple constate devant le conseil municipal que la situation est inchangée et propose les réformes suivantes :

57 Lettre du gendre de M. Hachette à M. Jules Simon, 23 juillet 1873, Bibliothèque de l'Institut : Ms. 1577.

58 Lettre du ministre de l'Instruction publique au ministre de l'Intérieur, 14 juin 1866 : AN : F/1a/632.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> 1° que la Société de la bibliothèque soit rétablie telle qu'elle était constituée au début ;
>
> 2° que la lecture des journaux, revues et autres publications légères lui soit formellement interdite ;
>
> et pour le cas où il serait reconnu utile de le faire,
>
> 3° que les ouvrages, formant le fonds de notre bibliothèque publique, soient déplacés et mis à la disposition des lecteurs de la ville, qui pourraient les emporter sous leur responsabilité, sauf certaines exceptions, et moyennant une redevance annuelle à déterminer, laquelle serait employée en achats de livres au profit de notre dite bibliothèque ;
>
> 4° qu'enfin, une salle de lecture à la bibliothèque soit mise, le soir, gratuitement à la disposition du public, retenu dans le jour par ses occupations ou ses travaux[59].

Si la BAI-E n'est jamais évoquée au cours des conversations retranscrites, il est très net que le but est de lui faire pendant en autorisant l'emprunt et en mettant à disposition une salle de lecture le soir. La proposition de M. Dutemple est votée, et son annonce fait l'effet d'une traînée de poudre à Épernay. Selon ses dires, des protestations sont inscrites contre la délibération dans le registre de la Société de la bibliothèque, et un écrit contre sa personne répandu dans les locaux municipaux. Le maire reconnaît l'existence du libelle, mais indique avoir fait cesser ce manège sitôt qu'il en a connu l'existence. Impressionné par le poids des 140 sociétaires, il donne toutefois l'autorisation de reprendre la délibération du 20, et la Société de la bibliothèque revient à son statut d'origine. M. Dutemple ne se tient pas battu pour autant et décide de faire imprimer *Quelques explications sur une délibération du conseil municipal d'Épernay concernant la Société de la bibliothèque*[60]. Revenant de façon très éclairante sur l'histoire récente de la bibliothèque municipale et sur le fonctionnement de la Société, il indique qu'en 1864 le maire a constaté qu'il devenait nécessaire de construire des locaux neufs :

> « Car si un jour, qui n'est pas si éloigné peut-être, nous devons rendre à la bibliothèque sa véritable destination, c'est-à-dire

59 Délibération municipale du 20 novembre 1866, Registre des délibérations municipales d'Épernay, AME : 1 D 28.

60 [A. Dutemple], *Quelques explications sur une délibération du conseil municipal d'Épernay concernant la Société de la bibliothèque*, Épernay, Impr. Noël-Boucart, 1866.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> la rendre publique, il ne restera pas le moindre espace pour y admettre des lecteurs.
>
> Le Gouvernement se préoccupe sérieusement de procurer aux classes laborieuses les moyens de s'instruire. Nous pouvons d'un jour à l'autre être invités à réaliser ce projet et à livrer sur place, à ceux qui le demanderont ; les richesses que nous possédons et qui sont entassées dans nos salles, sans que jamais personne puisse en profiter »[61].

Quatre salles sont édifiées rapidement : deux dans lesquelles les livres s'entassent, une pour les collections destinées à un musée, et la quatrième laissée à l'usage de la Société de la bibliothèque. Le fonctionnement de la Société permet de mieux saisir dans quel contexte est née la BAI-E : il faut être parrainé par deux personnes puis subir l'épreuve d'un vote. Les administrateurs redoutent textuellement l'adhésion d'un « taré »[62]... Une fois admis, les sociétaires ont un grand nombre de droits y compris celui qui est tacite de se servir dans les rayonnages. Le bibliothécaire municipal s'en plaint encore en 1879 :

> « Mais ici nous nous trouvons en face d'un abus considéré comme imprescriptible par ceux qui en ont le bénéfice : nous voulons parler de la liberté laissée aux visiteurs de chercher eux-mêmes et prendre au rayon les livres qu'il leur convient de lire, et par cela même, le droit de toucher à tout, droit qui, certes, a des inconvénients que nous n'avons pas besoin de signaler. Cet usage, ce droit prétendu, a sans doute une sorte de raison d'être. La plupart de nos acquisitions, depuis une vingtaine d'années, ont été faites à l'aide des souscriptions des membres de la Société de la bibliothèque, qui, par cela même, se sont créé non seulement le droit d'emprunt, mais aussi celui de tout voir et de tout manier. – Mais l'intérêt bien entendu de la Société elle-même serait de restreindre ce droit, dont l'usage immodéré nuit à la bonne tenue de l'établissement et jette

61 *Ibid*.

62 Un membre du conseil municipal, devant la proposition de s'en tenir au parrainage par deux membres et de ne plus opérer ensuite de vote sur cette adhésion, répond : « il est certain que sur cent membres composant la Société on en trouvera toujours deux qui, par esprit de camaraderie ou par crainte donneront leur signature ; que plus celui qui la sollicitera sera taré moins on osera la lui refuser, et qu'alors les sociétaires honorables se retireront successivement, et il n' y aura donc plus de Société. »

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> fréquemment le désordre et la perturbation dans le classement régulier et méthodique des volumes »[63].

Cette Société, pour justifier ses préséances, donne à la bibliothèque les ouvrages qu'elle a achetés. Ses adhérents bénéficient d'un droit d'emprunt exclusif des journaux, revues et volumes récemment acquis. Le lecteur ordinaire, s'il a l'occasion de venir à la bibliothèque, ne consulte par exemple qu'un quotidien défraîchi et obsolète. M. Dutemple remarque que la Société a, en théorie, pour vocation de choisir des documents utiles à la bibliothèque municipale :

> « Le même membre s'occupant des avantages que l'on prétend fournir à la bibliothèque communale par l'acquisition de livres, dit que ces avantages n'existent pas, qu'il a remarqué entr'autres, dans les livres acquis, l'*Annuaire de la Marne*, l'*Almanach des mille adresses*, le *Manuel pour devenir député*, l'*Histoire* de Père Loriquet, des comédies et des romans »[64].

La réponse des autres membres du conseil municipal est peu convaincante :

> « Il est répondu, en ce qui concerne l'acquisition des livres pour ajouter au fonds communal, que si le membre qui fait la proposition discutée avait eu recours aux comptes annuels, il aurait vu que le tiers des souscriptions était employé en paiement d'ouvrages sérieux. Que, de plus, les revues, certains journaux acquis par la Société, sont collectionnés dans la bibliothèque ; qu'il est vrai que certaines pièces de théâtre en petit nombre font partie des acquisitions (2 ou 3 par an) ; qu'il s'agit de celles qui excitent un intérêt d'actualité. Qu'à l'égard d'autres livres, dont les noms ont été cités, ils ont été l'objet de dons faits par les associés et ne sont pas compris dans les comptes »[65].

63 [Louis Paris], *Rapport à M. le Maire de la ville d'Épernay sur l'état actuel de la bibliothèque communale*, Reims, Imprimerie coopérative, 1877, pp. 12-13.
64 Délibération municipale du 20 novembre 1866, Registre des délibérations municipales d'Épernay, AME : 1 D 28.
65 *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La chronologie laisse supposer que la fondation de la BAI-E correspond aux espoirs déçus par l'organisation de la nouvelle bibliothèque municipale. Les horaires ne permettent pas aux travailleurs modestes d'emprunter, voire même de consulter des ouvrages. Les Sparnaciens les plus sensibles aux discours sur les bienfaits de l'instruction, comme M. Deullin, membre de la Société de la bibliothèque, conseiller municipal, donateur généreux de la BAI-E, ont vraisemblablement encouragé une Société de la bibliothèque municipale réformée et la BAI-E. D'autres, comme M. Dutemple, qui n'apparaît ni dans les donateurs ni dans les souscripteurs de la BAI-E, préféreraient que la Société de la bibliothèque change… apparemment sur le modèle implicite de la BAI-E. Le luxe de précautions pris autour de la fondation de la BAI-E, les controverses qui agitent la bourgeoisie d'Épernay quand il est question de réformer la Société de la bibliothèque, les différents non-dits, montrent que bien des enjeux politiques se greffent autour de l'accès aux livres. M. Deullin est apparemment le seul lecteur de la Société de la bibliothèque à avoir approché la BAI-E[66]. Il y aurait donc un clivage entre une bourgeoisie traditionnelle sparnacienne, faisant de la bibliothèque municipale un bastion réservé à « l'élite locale » masculine (les femmes ne sont pas admises à la Société), et de nouvelles classes sociales arrivées avec les chemins de fer, désireuses que tous accèdent au moins à une forme de lecture.

Qui sont donc les lecteurs de la BAI-E ? Les hasards de la conservation des archives, la mauvaise tenue des registres, entraînent des frustrations. Nous devinons une sociologie sans pouvoir la cerner totalement. Un répertoire alphabétique de noms, associés à un numéro d'ordre, suivis éventuellement des professions et adresses, comporte parfois la précision « démissionnaire ». Le tri par numéro d'ordre montre que ces inscriptions ont été enregistrées de manière fantaisiste puisqu'il y a quelques doublons et sauts entre les numéros. Le total de 1 184 noms est à rapprocher des étranges 1 032 cotisations inscrites dans le livre des comptes en janvier 1867, qui se substituent à un premier bilan rayé de 266 cotisations, pourtant plus vraisemblable car il se situe dans la moyenne des années suivantes. Ces 1 184 noms seraient ceux des personnes ayant répondu à une souscription en faveur de la bibliothèque en 1865 ou 1866.

66 On connaît par exemple le nom d'une trentaine de membres de cette Société grâce à son règlement de 1879.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Le tri du répertoire par numéro d'ordre permet d'esquisser à grands traits l'histoire et la sociologie. Les huit premiers inscrits (il n'existe pas de numéros 9 et 10) sont :

1 GUEBHARD Ingénieur
2 DEULLIN Eugène Banquier (Épernay)
3 DUVAL Médecin (Épernay)
4 MALDAN Avoué (Épernay)
5 LUQUET Négociant (Épernay)
6 MENSIER Ingénieur (Épernay)
7 BRISSE Frédéric Chef des ateliers (Épernay)
8 DRAVIGNY Jean Contremaître (Épernay)

Au moment de la souscription, la BAI-E est déjà sous l'emprise de Guebhard, aidé de la bourgeoisie locale. Viennent ensuite les noms des personnages importants de la Compagnie de l'Est, qui figurent aussi parmi les donateurs officiels. L'hypothèse d'un premier groupe ouvrier démissionnant et laissant place à un comité mieux identifié par les pouvoirs politiques n'a rien de surprenant. Il semblerait que les fondations de bibliothèques populaires aient été source de tensions dans plusieurs localités.

Le registre n'a vraisemblablement pas circulé à travers les quartiers de la ville et les environs : les adresses d'Épernay qui se succèdent dans la liste ne sont pas voisines géographiquement. Les inscriptions de personnes venant de localités voisines (Magenta, Aÿ, Dormans, etc.) ne sont pas simultanées. En revanche, après les inscriptions des « personnalités », le registre débute par des adhésions de Sparnaciens, suivis par des gens des environs. Il a sans doute été ouvert soit à la mairie soit dans les locaux de la Compagnie de l'Est et les gens sont venus s'inscrire au gré de leurs disponibilités, d'où la succession de personnes n'ayant rien en commun. Le tri par numéro d'ordre donne par exemple au n° 557 GOURDIER Octave, mortaiseur résidant à Aÿ ; au n° 558 DELETAN Léon, chaudronnier, résidant à Magenta ; au n° 559 Madame VENOGE (de) Gaétan, résidant Rue du Donjon à Épernay ; au n° 560, LALIQUE René, résidant Rue des Huguenots à Épernay ; etc. La démarche serait volontaire, favorisée par le bouche-à-oreille. Il existe quelques foyers d'inscriptions comme le buffet de la gare où 12 employés, parmi lesquels 6 femmes, s'inscrivent séparément.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Les professions des uns et des autres n'ont pas toujours été reportées avec rigueur. La précieuse mention « Ateliers de la C^ie^ » est parfois oubliée. Pour 475 souscripteurs, la profession n'est pas notée ou n'a pas de rapport direct avec la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Pour les autres, diverses indications (« aux Ateliers de la Compagnie », à « la gare », etc.) entraînent une surreprésentation du milieu ferroviaire très logique. Certains métiers, comme « frappeur aux forges », semblent également indiquer un travail pour les Ateliers de l'Est, même si cela n'est pas précisé. Presque la moitié des souscripteurs viennent d'autres horizons et de toutes les couches sociales. Le milieu viticole se tient relativement à l'écart : si l'on trouve des personnels des grandes maisons du champagne (Moët et Chandon, Mercier, Piper, etc.) et même M. et Mme de Venoge, on rencontre peu de vignerons (2), tonneliers (8) et bouchonniers (11). Les professions « intellectuelles » sont représentées : 3 instituteurs et une institutrice, 5 professeurs et le principal du collège, 5 médecins, 4 notaires, 1 avocat, 2 principaux clercs, 1 juge et 1 juge de paix... Enfin, la variété des situations, du perruquier au marchand de charbon, de la modiste au berger, des banquiers aux bouchers, laisse supposer un élan d'intérêt de la population et/ou une excellente publicité donnée à la pétition.

La mention « Madame » ou « Mademoiselle » est soigneusement retranscrite. Les souscriptions de femmes, prévues par les statuts, émanent de tous les milieux : elles sont 65 parmi les 1 134 noms, soit 5,7 % des inscrits. 26 d'entre elles sont demoiselles et 7 veuves. Sept couples seulement procèdent à une double inscription car leurs moyens le leur permettent, comme M. et Mme de Venoge, ou bien encore M. et Mme Cerveaux.

Plus qu'une cartographie des souscriptions, les adresses – lorsqu'elles sont indiquées – dessinent la localisation des gens travaillant aux chemins de fer. Par exemple, 48 souscripteurs résident rue du Pont à Épernay, dont 29 appartiennent à la Compagnie de l'Est. Parmi les souscripteurs 773 Sparnaciens, mais aussi :

- trois Parisiens (MM. Guebhard, Joseph et Mensier, tous trois ingénieurs) ;
- soixante-deux habitants d'Aÿ (où se trouve la « Villa », cité ouvrière) ;
- dix de Binson ;
- douze de Boursault ;
- quinze de Damery ;
- soixante-douze de Dizy-Magenta ;
- etc.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Les souscripteurs sont essentiellement localisés dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour d'Épernay. Cette distance peut paraître surprenante, mais le constat sera le même pour les lecteurs. Les livres de comptes constituent une autre source précieuse, car les chiffres des cotisations y ont été inscrits sans discontinuer de 1866 à 1920. Certes, le grand sérieux du début a été abandonné : le trésorier indique jusqu'en 1872 le nombre mensuel de statuts, de livrets et de cotisations, puis se contente d'un chiffre global pour ces trois postes. De mensuel, le total devient enfin trimestriel. Néanmoins, cette série chiffrée donne une idée assez fine du nombre de cotisations, de ses variations, et de son évolution entre 1867 et 1872. Des variations importantes, avec des pics saisonniers, sont observables. Les cotisations sont plus nombreuses en hiver, car il est difficile à cette saison de trouver d'autres loisirs. Sur la longue durée, des reprises de fréquentation sont visibles, indéniablement liées aux nouveaux catalogues, à l'annonce de conférences, ou à l'achat de livres demandés par les sociétaires, mais associées à une érosion globale du nombre d'inscriptions. Enfin, grâce aux registres de correspondances, qui conservent quelques traces des lecteurs étourdis n'ayant pas rendu les ouvrages empruntés, nous savons que si la BAI-E est devenue une « bibliothèque des ateliers des chemins de fer », elle est restée fidèle à sa vocation d'ouverture à un public large dans les années 1880.

Après l'élan des souscriptions et les dons généreux, il faut s'organiser afin d'attirer les lecteurs et se prémunir d'une mauvaise gestion même si les statuts, inspirés d'une expérience de trois ans à la BAI-III, anticipent un certain nombre de dysfonctionnements possibles. Le premier souci de taille est la démission des souscripteurs. Sur le registre des souscriptions la précision « d » ou « dre », signifiant démissionnaire, est portée à 212 reprises (soit environ 1/5^{e} des souscripteurs) dans les premières pages. Ce recensement n'ayant pas été mené à terme, le 1/3 des souscripteurs doit être logiquement concerné. Notons au passage un désistement qui a sans doute valeur symbolique, celui du plus généreux des donateurs, M. Deullin… En août 1869, le secrétaire Maurice Cerveaux alerte le président et lui donne le motif de ces nombreuses démissions :

> « Il resterait donc 1 129 francs en caisse. Je crois que l'on ne pourrait mieux utiliser cette somme qu'en faisant un achat important de livres. Beaucoup de membres en effet ont donné leur démission

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

parce qu'ils trouvaient qu'on n'achetait pas assez de livres nouveaux »[67].

Trop éloigné de la bibliothèque, peu sensible aux demandes réitérées (nouvelles conférences, nouveaux livres), M. Guebhard concourt à une perte du lectorat. Les données des livres de comptes sont confirmées par les correspondances. Le 1er janvier 1868, la BAI-E compte 272 membres contre 216 à la fin de l'année. La baisse se poursuit avec 170 sociétaires en avril 1877. En 1882, grâce au nouveau catalogue, la BAI-E peut se targuer d'avoir 300 membres, dont « 106, habitant la ville et les environs. »[68] Les registres du début du XXe siècle, s'ils ne donnent ni la profession ni les adresses des sociétaires, permettent de constater que l'étiage est d'environ 200 à 250 personnes (241 en 1903 ; 222 en 1904 ; 218 en 1905 ; etc.)[69]. Les gérants, à défaut de disposer d'un pouvoir décisionnaire pour les questions importantes, essaient de régler le quotidien de façon à ce que ni les lecteurs ni la bibliothèque ne pâtissent trop de la situation. Mais les premiers bibliothécaires choisis sont visiblement incapables de remplir des fonctions pourtant explicitées par les statuts. Désignés parmi les employés des Ateliers des chemins de fer, ils n'ont pas reçu de formation, et ne disposent pas des moyens de s'améliorer. Alors que la bibliothèque populaire de Toul est abonnée au *Bulletin de la Société Franklin*, au *Journal des bibliothèques populaires*, et au *Bulletin trimestriel de la Ligue de l'enseignement*, que la BAI-III possède le manuel Roret consacré à la bibliothéconomie[70], aucune de ces lectures n'apparaît à la BAI-E. Maurice Cerveaux doit prendre en charge le catalogage, comme il s'en ouvre dans ses courriers à M. Guebhard. Il semble aussi s'être soucié des statistiques, puis les avoir abandonnées, peut-être découragé par le peu de réponses du président. C'est également aux bibliothécaires de s'occuper des entrées et des sorties de livres. En mars 1874, le vice-président suggère de les démettre de leurs fonctions, car ils ne tiennent pas correctement les registres de prêt, et de donner suite à la demande de démission de l'un d'entre eux[71]. Ce dernier, M. Perthois, avait été choisi parmi les modestes donateurs du

67 Lettre du secrétaire, Maurice Cerveaux, au président, M. Guebhard, 24 août 1869, pp. 39-42 du Registre I, BAI-E.
68 Lettre du vice-président, M. Brisse, à M. Guebhard, 1er mars 1882, p. 374 du Registre I, BAI-E.
69 Chiffres donnés par le Registre IV des lecteurs, BAI-E.
70 Léopold-Auguste Constantin, *Bibliothéconomie ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris, Roret, 1841.
71 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 4 mars 1874, p. 124 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

début. Le vice-président, dont la suggestion n'a pas été prise en compte, envoie au mois de juin une lettre enjoignant aux bibliothécaires de se conformer strictement aux décisions suivantes : déposer tous les lundis à 8 heures les registres d'entrée et de sortie des livres parfaitement en règle et une liste indiquant, par séries, les numéros des ouvrages sortis, y compris ceux distribués le dimanche, en mentionnant correctement la date et les noms des sociétaires[72]. La recommandation n'a pas été suivie puisque le 12 septembre 1874 M. Guebhard reçoit cet avis :

> « Si vous vous le rappelez, je vous ai écrit déjà pour vous signaler le peu de soin qu'apportent nos bibliothécaires dans la tenue de leurs livres. Malgré mes observations répétées, je n'ai pu arriver à un résultat satisfaisant et j'attribue cela plutôt à leur incapacité qu'à leur mauvaise volonté.
>
> Désirant savoir enfin quels pouvaient être les résultats de ce défaut de soins, je viens de faire faire un inventaire et j'ai reconnu qu'outre les livres perdus pendant la guerre il nous manquait 58 volumes dont les bibliothécaires ne peuvent trouver les traces de sortie. Ce sont donc 58 volumes perdus. Dois-je les leur faire payer ? En attendant, je me suis opposé à ce qu'il leur soit payé le montant de l'indemnité.
>
> Je crois qu'il serait absolument indispensable d'organiser au plus tôt une assemblée générale et de décider quelque chose à ce sujet. Il faudrait, je crois, revoir un peu les statuts, car tant que les bibliothécaires seront élus par les sociétaires, nous nous verrons obligés de garder ceux que nous avons, et, je le répète, ils ne sont pas capables de s'acquitter comme il faut de leur besogne.
>
> On décidera aussi ce que l'on devra faire pour les livres perdus. Je crois que la première chose à faire est de les racheter.
>
> Prière de me dire ce que vous aurez décidé.
>
> Votre tout dévoué serviteur.

72 Lettre du vice-président, M. Brisse, à « Messieurs les Bibliothécaires », 9 juin 1874, p. 135 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Comme rien n'indique dans les statuts que les bibliothécaires sont responsables, je pourrais bien être obligé de les payer quand même »[73].

Les bibliothécaires sont remplacés de manière autoritaire sans vote du conseil. Il n'y a pas trace d'une modification des statuts permettant ce type de désignation. Dix ans après sa fondation, la BAI-E semble fonctionner selon les *desiderata* de la Compagnie de l'Est. Rien n'indique dans le livre des comptes que le prix des ouvrages perdus ait été retenu sur les gratifications versées aux bibliothécaires. Ces derniers ont-ils été véritablement insouciants ? A-t-on profité de l'occasion pour se débarrasser des derniers initiateurs de la BAI-E ?

M. Perdonnet se réjouissait dans ses réflexions sur la BAI-III du peu d'ouvrages perdus :

> On craignait que les livres ne fussent pas rendus, et, dans une ville comme Paris, il devenait difficile de poursuivre ceux qui les détenaient. L'expérience a prouvé que cette crainte n'était pas fondée[74].

Les statuts de la BAI-E ont cadré les choses : les domiciles des emprunteurs doivent être connus, le prêt limité à un ouvrage pour vingt jours, les livres remis en bon état. La disparition des 58 ouvrages constatée, les bibliothécaires remplacés, la gestion des livres non retournés ou revenus en mauvais état se met en place, et il est bien rare, désormais, que les ouvrages soient perdus ou détériorés. Le 28 décembre 1875, le bibliothécaire informe le trésorier du prix qu'un sociétaire doit payer pour le remplacement et la reliure d'un livre égaré, ce qui tend à montrer que la procédure n'est pas encore habituelle[75]. En 1876, le vice-président se réjouit de la gestion plus efficace menée par les nouveaux bibliothécaires :

> « J'ai l'honneur de vous adresser ce jour l'inventaire de notre bibliothèque dressé au 1er janvier 1876 par nos bibliothécaires. Cet état se compose :

73 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 12 septembre 1874, pp. 137-138 du Registre I, BAI-E.
74 Auguste Perdonnet, *Notes …, op. cit.*, p. 18.
75 Lettre de M. Prin, bibliothécaire, à M. Mailliet, trésorier, 28 décembre 1875, p. 188 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> 1° de la liste des ouvrages perdus pendant la guerre avec indications de ceux rentrés, rachetés ou supprimés ;
>
> 2° de la liste des ouvrages manquants à la date du 10 octobre 1874 depuis l'inventaire dressé après la guerre. Ces livres sont ceux qui ont été perdus par suite de l'incurie de nos deux anciens bibliothécaires qui, du reste, ont été révoqués pour ce fait. Ces livres devant être remplacés peu à peu ;
>
> 3° de la liste des volumes qui, vu leur état, ne peuvent plus être mis en main (le mauvais état de ces livres n'est pas dû au mauvais soin des sociétaires sans cela ils les auraient payés) ;
>
> 4° de la liste des livres manquant depuis la nomination de nos deux nouveaux bibliothécaires, c'est-à-dire depuis le 10 octobre 1874. Comme vous pouvez le voir, deux de ces livres ont été payés par les membres responsables de leur perte. Quant au n° 1000, il a été emporté par un sociétaire qui a disparu du pays. Les bibliothécaires ne pouvaient donc que signaler le fait »[76].

La première lettre du registre concernant un retard ne réclame pas le retour impératif de l'ouvrage même si le délai est dépassé d'un mois. Sa tonalité indulgente est peut-être liée aux fonctions du lecteur, notaire de son état :

> « Monsieur,
>
> Un sociétaire nous réclame depuis quelques jours un ouvrage intitulé Trente et Quarante de E. About, que vous avez sorti de la bibliothèque le 13 juillet. Si vous en avez terminé la lecture, je vous serai bien obligé de le remettre au porteur ; dans le cas contraire, veuillez, je vous prie, considérer ma lettre comme nulle et non avenue.
>
> Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée »[77].

76 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 28 janvier 1876, pp. 189-190 du Registre I, BAI-E.

77 Lettre du bibliothécaire, M. Frich [?], à M. Pouchet, notaire à Épernay, 2 septembre 1880, p. 320 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Les façons sont plus cassantes quelques mois plus tard lorsqu'un ouvrage est rendu en mauvais état par un apprenti :

> « Monsieur,
>
> Je vous informe qu'une somme d'un franc est portée à votre nom, pour dégradations faites par vous, au volume n° [illisible] série A intitulé Les deux filles du squatter du Capitaine Mayne Reid, qui vous a été confié en bon état et que vous avez remis aux bibliothécaires dans un état impossible de malpropreté »[78].

Les rares lettres promettant des poursuites de police ou des saisies sur salaire, via les employeurs alertés de la situation, sont suivies du paiement ou du retour de l'ouvrage. Enfin, un système plus probant est mis en place pour certifier le remboursement des livres égarés. On trouve collés sur le registre trois reçus, numérotés de 19 à 21, attestant les paiements d'ouvrages perdus, et provenant d'un carnet à souches. Ceux qu'on délivre aux lecteurs sont plus artisanaux à en juger par l'unique reçu conservé où la mention pré-imprimée « pour les cotisations d [...] mois de » est barrée et remplacée de manière manuscrite par « la valeur d'un volume perdu (*Les Aventures de 3 jeunes Parisiennes*) ».

La BAI-E a mis en place un système permettant d'éviter le recours aux menaces et les nombreux courriers, quand les fautifs résident dans l'arrondissement d'Épernay. Il s'agit d'un « commissionnaire », appelé aussi « garçon de courses », un employé des Ateliers des chemins de fer qui, en dehors de ses heures de travail, va chez les particuliers réclamer les cotisations impayées ou les livres non rendus. La tâche s'est avérée suffisamment prenante pour qu'on lui alloue une gratification annuelle de 18 francs à partir de 1882[79]. Il en résulte une gestion apparemment très ouverte et humaine des prêts. Ainsi, en 1895, grâce au commissionnaire, le bibliothécaire fait parvenir à domicile un ouvrage demandé par une lectrice à l'occasion d'une demande de paiement pour ouvrage perdu !

78 Lettre du vice-président, M. Brisse, à M. [illisible], apprenti, 15 janvier 1881, p. 325 du Registre I, BAI-E.

79 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 1er mars 1882, p. 374 du Registre I, BAI-E. Cette gratification apparaît en effet dans les livres de comptes, et passe à 30 francs en 1912.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « J'ai l'honneur de vous adresser le volume n° B 8 207 contenant *L'Aventurière* que vous aviez demandé hier. Je joins le reçu de la somme de quatre francs pour le volume égaré, vous voudrez bien remettre ladite somme au porteur de la présente
>
> Je vous prie d'agréer mes civilités »[80].

LA POLITIQUE D'ACQUISITION ET LES PROGRÈS BIBLIOTHÉCONOMIQUES DE LA BAI-E

Dans un de ses courriers où l'agacement vis-à-vis de la gestion sans méthode du président transparaît, M. Brisse indique que celui-ci propose l'acquisition d'ouvrages que la bibliothèque possède et qu'en revanche « il y aurait encore à acquérir pour satisfaire aux vœux des sociétaires »[81]... Rappelons que dès les premières années, les responsables locaux ont dû lutter contre les démissions par une politique astucieuse d'acquisitions. Ils ont aussi tenté de mettre à la disposition des lecteurs un catalogue plus séduisant que le premier qui pouvait, certes, satisfaire un bibliophile éclairé ou un des donateurs cités, mais dévoilait imparfaitement le contenu du fonds.

Deux articles (11 et 12) des statuts initiaux de la BAI-E régissent la composition du fonds. En réalité, les donateurs eux-mêmes sont loin d'avoir respecté ces prescriptions. Entre un M. Guélard qui offre les romans légers à la mode, et un M. Deullin qui donne les œuvres complètes de Voltaire, la BAI-E a un fonds initial sujet à controverse. Pour autant les Sparnaciens n'ont pas lancé de pétition comme cela a pu se produire à Saint-Étienne en 1867[82]. Peut-être Mgr de Ségur a-t-il involontairement servi de caution ?

Le pouvoir central s'inquiète toutefois de cette grande liberté et il s'ensuit un échange assez amusant entre les ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur. Ce dernier a demandé l'avis de Victor Duruy sur les livres du catalogue proposé par la future BAI-E « dans l'intérêt de la moralité, de l'utilité et de la valeur scientifique et littéraire ». Visiblement, Duruy est agacé par cette demande qu'il voit comme une porte ouverte à un travail

80 Lettre du bibliothécaire, M. Marchal, à Madame Moreau, 11 novembre 1895, p. 152 du Registre II, BAI-E.

81 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 4 mars 1874, pp. 125-128 du Registre I, BAI-E.

82 Roger Bellet, « Une bataille culturelle, provinciale et nationale, à propos des bons auteurs pour bibliothèques populaires (janvier-juin 1867) », *Revue des sciences humaines*, juillet-août 1968, pp. 153-173.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

irréalisable pour la commission permanente s'il devient systématique. Il rappelle assez sèchement quelles sont les bibliothèques relevant de sa compétence et celles relevant du ministre de l'Intérieur. Ayant souligné que c'est à son collègue qu'il incombe de donner ou non une autorisation de fonctionnement à la BAI-E, il indique que le choix des livres doit être laissé aux intéressés eux-mêmes, « dans le droit essentiel pour l'autorité publique d'intervenir dans la composition des catalogues par voie d'exclusion dans un intérêt de moralité ou d'ordre public. » D'où trois règles : interdire tout livre n'ayant pas obtenu l'estampille de colportage ; tolérer des ouvrages aux tendances frivoles ; introduire deux catégories d'ouvrages, la première inoffensive, la seconde pouvant être lue par des lecteurs « plus âgés, plus instruits… » Désireux de ne pas voir le cas de la BAI-E faire jurisprudence, il précise que la commission des bibliothèques scolaires n'est pas habilitée à cette tâche mais qu'elle a écouté la lecture du catalogue, action qu'elle ne pourrait renouveler indéfiniment à chaque nouveau cas de catalogue litigieux. Il s'ensuit une décision quelque peu byzantine : lorsque la commission n'a pas lu un ouvrage et n'est donc pas en mesure de se prononcer sur sa dangerosité potentielle, mais qu'elle conçoit des soupçons en entendant le titre ou le nom de l'auteur, la mention « inconnu » est portée dans le compte rendu. Une fois ces réserves exposées, Duruy propose à son collègue les conclusions suivantes concernant le cas de la BAI-E :

> « 1° de ne prononcer aucune exclusion, prenant acte de la réserve faite par les fondateurs, en ce qui touche le Voltaire complet donné par M. Perdonnet.
>
> 2° De faire mettre à part et réserver pour des lecteurs choisis : Murger, *Le pays latin* ; Maurice Sand, *Callirhoé* ; Littré, *Conservation, Révolution et positivisme*.
>
> 3° de noter comme inconnus sauf le cas où votre Excellence m'enverrait ces ouvrages avec demande spéciale d'examen : Pelletan, *Décadence de la monarchie française* ; Frémy, *Comédie du Printemps* ; Du Casse, *Quatorze de dames* ; Vacquerie, *Jean Baudry* ; *De la philosophie de la nature ou traité de la morale pour le genre humain* ; Laurent Pichat, *L'art et les artistes en France*.
>
> 4° de maintenir au catalogue les autres ouvrages indiqués. »[83]

83 Lettre du ministre de l'Instruction publique au ministre de l'Intérieur [au sujet de la BAI-E], 14 juin 1866. AN : F/1a/632

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Répercutées, ces consignes sont appliquées très provisoirement par la BAI-E. Le Voltaire – offert par Deullin et non pas Perdonnet, mais l'erreur est peut-être cautionnée par Duruy – est soi-disant rangé dans une armoire grillagée...

Une fois les dons reçus, il faut compléter la bibliothèque. L'étude du livre de comptes indique que Deullin s'est chargé des premières acquisitions entre 1867 et 1870 pour un total de 1 231 francs[84]. Ces « achats de la bibliothèque », notés dans le catalogue de 1866, sont encore loin des *desiderata* de la population abonnée et reflètent les goûts du bibliophile : œuvres complètes de Balzac, de Cicéron, 39 volumes in 8° des « Voyages imaginaires, songes, visions et Romans cabalistiques (édition de 1787) », etc. MM. Brisse et Cerveaux attirent alors l'attention de M. Guebhard sur les véritables envies des sociétaires, et sur la corrélation qui existe entre satisfaction des lecteurs et adhésions. En août 1869, M. Cerveaux signale des démissions liées au fait que les sociétaires trouvent les achats de livres insuffisants en quantité[85]. En septembre, il donne des indications précises sur les acquisitions demandées : ouvrages d'histoire, romans (Sand, Sue...), livres traitant des chemins de fer, revues comme le *Magasin pittoresque*[86]. En 1872, un livre de suggestions est mis en place dont tiennent compte les listes d'achats possibles jointes aux courriers suivants[87]. Il s'agit essentiellement de romans à la mode... On est donc passé en peu d'années d'une philosophie paternaliste consistant à choisir les livres pour des ouvriers réputés incapables de le faire par eux-mêmes, à une démarche prosaïque fondée sur l'analyse des statistiques. Les quelques chiffres donnés entre 1868 et 1876 montrent nettement que les lecteurs appréciaient surtout la série A (littérature). Toutefois, si les membres d'une « commission de l'acquisition des ouvrages et à la commission de leur entretien et conservation » sont désignés en octobre 1874, il est difficile de croire que celle-ci fonctionne pleinement[88].

La question des doubles ne pose pas problème du moment que la demande est là :

84 Livre de comptes I, BAI-E.
85 Lettre du secrétaire, M. Cerveaux, au président, M. Guebhard, 24 août 1869, pp. 39-41 du Registre I, BAI-E.
86 Lettre du secrétaire, M. Cerveaux, au président, M. Guebhard, septembre 1869, pp. 42-43 du Registre I, BAI-E.
87 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 7 juin 1872, pp. 99-100 du Registre II, BAI-E.
88 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 7 juin 1872, pp. 99-100 du Registre II, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « Quant aux romans d'Alexandre Dumas et d'Eugène Sue, comme ils seront certainement beaucoup lus, il n'y a pas, ce me semble, d'inconvénients à prendre deux exemplaires de chaque roman »[89].

Certains romans d'Alexandre Dumas ont pu d'ailleurs être achetés en trois exemplaires...

Soulignons la place croissante des revues dans ce fonds. Absentes du catalogue en 1866, elles occupent une place de choix vingt ans plus tard. Là encore, la demande des lecteurs a infléchi les décisions des dirigeants. Ces derniers avaient décrété en 1866 que la collection de la *Revue des Deux Mondes* arrivée par don ne serait pas mise à disposition des lecteurs[90]. L'abonnement est finalement pris et régulièrement renouvelé, et les romans publiés sous forme de feuilletons dans la revue sont catalogués à partir de 1882 ! Une autre preuve de cet engouement pour les journaux est le degré d'usure important de ce type de collection :

> Nous avons encore à remplacer :
>
> 1° Notre collection du *Journal pour tous*.
>
> 2° Notre collection du *Journal du Dimanche*. Ces deux ouvrages sont tellement usés qu'ils ne pourront être remis en lecture[91].

Des dons nourrissent constamment le fonds. Tout au long de la période étudiée, de généreux auteurs envoient leurs ouvrages : X. Marmier en 1873, M. Robinet de Vinay en 1877, etc. Parfois informée de la générosité potentielle d'une personne, la BAI-E est solliciteuse : en 1890, M. Desgeans suggère à Madame la Comtesse Agénor de Gasparin « d'offrir les œuvres de son mari comme elle l'a fait pour toutes les bibliothèques populaires de France »[92], demande qu'elle honore aussitôt. Il arrive assez fréquemment que les personnes achetant des livres ou des revues pour l'association donnent l'argent nécessaire à leur reliure comme M. Gallire qui, en 1904, abonne la BAI-E à *L'Art pour tous*.

89 Lettre du secrétaire, Maurice Cerveaux, au Président, M. Guebhard, 23 février 1870, pp. 57-58 du Registre I, BAI-E.

90 Lettre du secrétaire, M. Cerveaux au président, M. Guebhard, 24 août 1869, pp. 39-41 du Registre I, BAI-E.

91 Lettre du vice-président, M. Brisse au président, M. Guebhard, 20 février 1874, pp. 121-123 du Registre I, BAI-E.

92 Lettre du président, M. Desgeans, à Madame la Comtesse Agénor de Gasparin, 7 juillet 1890, p. 56 du Registre II, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Satisfaire les envies de lecture délassante des sociétaires, tout en leur fournissant des ouvrages instructifs et des revues, suppose un budget dont la BAI-E ne dispose pas. Après avoir rappelé plusieurs années de suite, et en vain, à M. Guebhard que certaines librairies pratiquent des remises, les responsables de la BAI-E passent à l'action. En mars 1879, M. Cerveaux demande au libraire Roret s'il peut fournir sa collection de manuels pratiques sur différents métiers à un prix intéressant[93]. L'affaire conclue[94], M. Cerveaux passe commande d'une demi-reliure simple, et M. Brisse obtient du chef des magasins de fer de l'Est à Paris-Chapelle, le transport bénévole des ouvrages[95]. La collection Roret répond on ne peut mieux aux besoins des ouvriers : manuels du forgeron, du corroyeur, etc. Vers 1880, la BAI-E a pris l'habitude de commander chez Marpon & Flammarion qui lui octroie une remise de 20 % et accepte un échelonnement des paiements pour de gros achats tels que la « Bibliothèque des merveilles ». Plus offensif, le vice-président, M. Desgeans fait jouer la concurrence, sollicite les catalogues de plusieurs maisons, et informe en 1892 Marpon & Flammarion qu'un libraire d'Épernay accorde une remise de 25 %, remise bientôt consentie par la librairie parisienne[96]. Néanmoins, en 1897, M. Desgeans découvre l'existence d'un libraire, M. Victorion, à qui il écrit pour savoir s'il est exact que ses rabais sont plus importants que ceux de Flammarion et C-Lévy[97]. La réponse ayant été affirmative, M. Desgeans envoie aux trois libraires un état des livres à acheter pour s'assurer de la véracité de ces propos[98]. C'est désormais auprès de M. Victorion, couronné par le test, que la BAI-E se fournira. La BAI-E bénéficie aussi des livres envoyés par le ministère de l'Instruction publique. La première dotation date de 1876. Elle a certainement eu lieu par l'entremise de M. Guebhard qui reçoit une lettre l'informant du contentement des lecteurs :

> « En réponse à votre lettre du 24 avril, j'ai l'honneur de vous informer que les derniers livres qui nous ont été envoyés par le ministère

93 Lettre du secrétaire, M. Cerveaux, à M. Roret, libraire, 14 mars 1879, pp. 241-242 du Registre I, BAI-E.
94 Lettre du secrétaire, M. Cerveaux, à M. Roret, libraire, 20 mars 1879, pp. 242-242 du Registre I, BAI-E.
95 Lettre du vice-président, M. Brisse à M. Dubar, chef des magasins à la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, Paris-Chapelle, 25 mars 1879, p. 243 du Registre I, BAI-E.
96 Lettre du vice-président, Monsieur Desgeans, à la maison Marpon & Flammarion, 4 septembre 1887, p. 21 du Registre II, BAI-E.
97 Lettre du président, Monsieur Desgeans, à Monsieur Victorion, libraire, 15 juin 1897, p. 175 du Registre II, BAI-E.
98 Lettre du président, Monsieur Desgeans, aux librairies Calmann-Lévy, Marpon & Flammarion, et Victorion, 15 juin 1897, pp. 177-181 du Registre II, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> de l'Instruction publique ont été très appréciés. À part l'ouvrage de littérature du colonel [illisible] que nous possédions déjà, ces livres ont été immédiatement demandés par les sociétaires et presque tous sont déjà retenus pour être sortis dès leur rentrée »[99].

Suivent dix années sans dotations. M. Desgeans, nouveau vice-président, décide alors de solliciter directement l'inspecteur général des bibliothèques de France, M. Ulysse Robert. Après lui avoir rappelé la nature et le fonctionnement de la BAI-E, il insiste sur la mission d'instruction populaire de l'endroit :

> « Avec ces modestes ressources, nous faisons tous nos efforts pour développer notre fonds de livres qui se compose d'ouvrages professionnels, historiques, économiques, etc., pouvant contribuer à l'instruction des classes ouvrières »[100].

Afin de justifier sa demande, Desgeans explique comment il connaît le système des dons d'ouvrages du ministère de l'Instruction publique aux bibliothèques. On l'a sans doute désigné vice-président de la BAI-E en raison de ses connaissances bibliothéconomiques :

> « Membre du Comité d'inspection de la Bibliothèque de la ville d'Épernay et secrétaire du Comité de patronage de l'enseignement secondaire spécial du Collège d'Épernay, j'ai l'occasion, de voir, de temps à autre, les dons d'ouvrages faits à ces établissements par le ministère de l'Instruction publique »[101].

Deux ans et demi plus tard, la BAI-E reçoit 73 volumes du ministère de l'Instruction publique et souhaite échanger ceux des ouvrages qu'elle possède déjà, soulignant qu'il serait fâcheux d'avoir des doubles dans la mesure où elle « commence seulement à développer son fonds »[102]. Ces courriers attirent sans doute l'attention de l'inspecteur des bibliothèques,

99 Lettre du président, Monsieur Desgeans, aux librairies Calmann Lévy, Marpon & Flammarion, et Victorion, 15 juin 1897, pp. 177-181 du Registre II, BAI-E.

100 Lettre du président, Monsieur Desgeans, aux librairies Calmann-Lévy, Marpon & Flammarion, et Victorion, 15 juin 1897, pp. 177-181 du Registre II, BAI-E.

101 *Ibid.*

102 Lettre du président, M. Desgeans, au chef du 3e bureau du secrétariat et de la comptabilité, du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 2 juin 1890, pp. 52-53 du Registre II, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Ulysse Robert, qui visite la BAI-E en 1890[103] et 1894. Le président profite de la bienveillance de l'inspecteur pour lui demander des conseils d'acquisition :

> « Serais-je indiscret en vous demandant aussi de nous désigner des ouvrages que nous pourrions acheter à nos premiers besoins ? Nous sommes en effet fort embarrassés au moment des acquisitions de livres, et notamment, en consultant notre catalogue, vous pourriez nous donner des indications précieuses »[104].

M. Robert accède à cette demande de conseils[105], et 102 ouvrages parviennent à la BAI-E, mélange de romans, et livres d'histoire principalement[106].

Les premières correspondances de la BAI-E concernent l'envoi incontournable du catalogue au maire et au préfet[107]. Les catalogues des bibliothèques populaires ont deux fonctions. Estampillés par les autorités, ils rassurent le pouvoir quant au contenu du fonds et doivent être tenus régulièrement. Les lecteurs les reçoivent contre un droit d'entrée lors de leur inscription, avec les statuts et un livret. L'idée est de permettre aux gens de réfléchir tranquillement chez eux à leurs prochains emprunts. Le catalogue initial de la BAI-E est très différent de celui de sa grande sœur, la BAI-III, laquelle a, au départ, acheté nombre de livres pouvant aider les ouvriers parisiens à acquérir une instruction basique et des rudiments en mathématiques, chimie, etc., utiles dans leurs métiers, et choisi un classement calqué sur le contenu des cours de l'association polytechnique[108]. La classification retenue par la BAI-E ne semble pas non plus inspirée des conseils de la Société Franklin. Sa présentation simple par ordre alphabétique en trois colonnes (numéros d'ordre, ouvrage, donateurs) et séries est complexifiée par des rubriques parfois mal délimitées ou insuffisamment

103 Lettre du président, M. Desgeans, au chef du 3e bureau du secrétariat et de la comptabilité, du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 18 mars 1892, p. 67 du Registre II, BAI-E.
104 Lettre du président, M. Desgeans, à M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques, 13 juin 1894, p. 111 du Registre II, BAI-E.
105 Lettre du président, M. Desgeans, à M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques, 6 juillet 1894, p. 113 du Registre I, BAI-E.
106 Lettre du président, M. Desgeans, à M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques, 19 août 1894, p. 120 du Registre II, BAI-E.
107 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 5 février 1866, p. 1 du Registre I, BAI-E.
108 Valérie Forestier a, dans son mémoire comparatif sur ces deux bibliothèques, mené un travail important d'analyse des fonds dont il n'est malheureusement pas possible ici de développer toutes les conclusions. Voir dans la bibliographie indicative à la fin de l'ouvrage.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

détaillées[109]. Ainsi, page 14, l'annonce en caractères gras « Œuvres complètes de Châteaubriant [sic] » est suivie de l'ouvrage de Sainte-Beuve sur cet écrivain, des œuvres de Chateaubriand et sans aucune césure ou précision, de titres les plus divers de Jules Janin à Ponson du Terrail. Si l'on sait, grâce aux gratifications accordées, que les bibliothécaires ont dressé les catalogues suivants, les conditions d'établissement du premier demeurent mystérieuses. Deullin employait une personne pour sa bibliothèque personnelle : l'a-t-il mise à disposition ? Dans les premières années, il semblerait qu'en raison du peu de compétences des bibliothécaires, ce soient MM. Cerveaux et Brisse qui mettent à jour le catalogue. La réserve officielle n'entraîne pas pour autant la disparition des autres œuvres incriminées : *Callirhoé*, *Comédie du Printemps*, *Quatorze de dames* (dons de M. Guélard) ; *Jean Baudry* (don de M. Langlois) ; *Décadence de la monarchie française*, *L'Art et les artistes en France* (dons de M. Dravigny) ; *Conservation, révolution et positivisme* (dons de M. Deullin) figurent bien dans le catalogue imprimé en 1866, et dans les suivants... Du reste, la BAI-E n'hésite pas à manipuler le catalogue pour plus de tranquillité, plus précisément la série E (Sciences philosophiques et morales) dont le mélange est dès le départ sans doute assez détonnant aux yeux des censeurs puisque les ouvrages incriminés de Littré et de Pichat y voisinent avec Bourdaloue et Massillon... Fin du Second Empire aidant, le numéro d'ordre attribué aux *Œuvres de Napoléon III* dans le catalogue de 1866 correspond désormais dans le catalogue de 1882 aux *Philosophes classiques* de Taine, l'ouvrage sur les *Associations ouvrières en Angleterre* est remplacé par celui du Comte de Paris, et *La cause des Grecs* de Charles Lacretelle remplacée par le *Petit manuel pratique d'économie pratique* de Block. Il s'agit bien de modifications volontaires, car lorsqu'un ouvrage a été perdu dans d'autres séries, sa disparition figure en toutes lettres dans le catalogue.

En 1866, le maire est averti que le catalogue sera actualisé annuellement. Un premier effort est mené en 1867. La guerre de 1870, et l'occupation de la BAI-E par les troupes prussiennes rendent nécessaire une mise à jour. Des ouvrages ont été volés, d'autres brûlés... mais les plus précieux avaient été cachés. Dès le départ des troupes, un appel est lancé via la presse aux Sparnaciens :

109 *Catalogue – Bibliothèque des Amis de l'Instruction de la ville d'Épernay*, Épernay, Imprimerie Victor Fiévet. 1866.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « Me proposant de faire renouveler et compléter l'ancien catalogue, et ne pouvant commencer ce travail que lorsque tous les livres actuellement sortis auront été rapportés, je prie les membres qui ont ces livres entre leurs mains de vouloir bien les renvoyer à la bibliothèque. Je compte sur l'obligeance des sociétaires et espère qu'ils répondront tous promptement à cet appel, la distribution des livres ne pouvant être reprise que quand le catalogue sera achevé. Les livres pourront être rapportés tous les jours aux bureaux des ateliers des chemins de fer où le secrétaire de la Société les recevra contre reçu. Je prie également les personnes étrangères à la Société et qui par une circonstance quelconque auraient en leur possession des livres de la bibliothèque de vouloir bien en aviser le secrétaire qui les fera prendre à domicile »[110].

51 ouvrages sont retrouvés (plus de cent perdus), et un supplément est imprimé avec 200 statuts et livrets. Ce n'est qu'en 1882 qu'un nouveau catalogue est édité. Conservant les mêmes séries, il détaille les œuvres des auteurs enregistrées de manière générique par le catalogue de 1866, n'indique plus les noms des donateurs, et poursuit l'entrée des volumes grâce aux numéros d'ordre par série, sans pouvoir respecter désormais l'ordre alphabétique. Il s'ensuit un fouillis décourageant toute recherche. Aussi, un nouveau catalogue est-il lancé rapidement. Il n'y a pas de correspondances autour de ce gros travail pour lequel M. Prin reçoit, en décembre 1885, une gratification de 100 francs. Le classement par série est plus détaillé donc plus commode. Fière de son « catalogue alphabétique et méthodique par noms d'auteurs », la BAI-E décide une nouvelle impression mise à jour en 1901[111]. M. Desgeans fait jouer la concurrence et choisit la maison Herbin de Montluçon, réputée pour son savoir-faire en ce domaine qui facturera « 500 exemplaires brochés, foliotés de 1 à 220 », avec des feuilles blanches pour inscrire les nouveaux ouvrages, pour 700 francs[112]. Le catalogue étant vendu 50 centimes pièce, la BAI-E a par conséquent investi 450 francs dans ce catalogue, auxquels il faut ajouter à nouveau une gratification au bibliothécaire.

Lors de ses demandes de remise aux libraires, aux éditeurs ou aux imprimeurs, le vice-président, M. Desgeans ajoute rituellement « notre

110 Lettre du président, M. Guebhard, aux membres de la BAI-E, 20 avril 1871, p. 92 du Registre I, BAI-E.
111 Lettre du président, M. Desgeans au sous-préfet, 2 août 1901, pp. 262-265 du Registre II, BAI-E.
112 Lettre du président, M. Desgeans, à M. Herbin, 11 octobre 1901, pp. 270-271 du Registre II, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèque est une bibliothèque populaire et n'est par conséquent pas trop riche »[113]. Cette volonté de se fondre dans le paysage des bibliothèques populaires afin d'obtenir des réductions n'occulte-t-elle pas une réalité plus complexe ? La BAI-E est-elle vraiment représentative des Bibliothèques des Amis de l'Instruction et plus largement des bibliothèques populaires ? L'expérience que nous apporte l'étude de documents certes parcellaires, mais riches, peut-elle être élargie à l'histoire des bibliothèques populaires ?

La BAI-E est rapidement méconnue, après avoir pourtant attiré les regards par son originalité. Ainsi, le bibliothécaire de Soissons, retraçant l'histoire de ce type d'institution dans son plaidoyer pour une bibliothèque populaire, pense à la citer en 1866 :

> « La France ne pouvait rester indifférente à ce mouvement général. À Paris, il se fonde chaque jour de nouvelles bibliothèques à l'usage des classes populaires, et qui ont pour base le *prêt,* moyennant une légère cotisation. La province elle-même a fait sur certains points des efforts considérables. On sait ce qu'a entrepris, en particulier la ville de Mulhouse [...] dans toute l'Alsace, l'émulation à cet égard est générale. C'est par centaines qu'on y compte les bibliothèques populaires [...], ce mouvement intellectuel commence à se répandre autour de nous. Sous le titre d'Amis de l'Instruction, une société vient de jeter à Épernay les fondements d'une bibliothèque pour le peuple. »

Il est difficile d'évaluer la notoriété et l'influence de la BAI-E. Le nombre restreint de lecteurs, le fait qu'elle a été vite cantonnée au rang de bibliothèque des ateliers, permettent de supposer que son audience devait être réduite. Un événement assez étrange nous renseigne sur son rayonnement modeste. En 1877 paraît une brochure intitulée « La Ligue de l'enseignement à Épernay », rédigée par Abel Maurice, rédacteur en chef du journal *La Vérité*. Abel Maurice rappelle le rôle fondamental de la lecture en des pages vibrantes, et quelque peu grandiloquentes :

> « Savoir lire est un patrimoine qui reste sans doute au jeune homme, mais cet héritage de la prévoyance paternelle subit la vicissitude de tous les patrimoines. Ils sont la source de richesses lorsqu'ils sont

113 Lettre du vice-président, M. Desgeans, au directeur du *Journal officiel*, 15 décembre 1882, p. 390 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> cultivés, mais sans utilité et sans profit si on les laisse en friche ; heureux encore si les mauvaises herbes ne les envahissent pas et ne servent de refuge aux animaux immondes »[114].

Puis il explique le rôle de la Ligue de l'enseignement, sa volonté de mettre à disposition des bibliothèques pour les ouvriers, car, précise-t-il, l'ouverture vespérale de la bibliothèque municipale n'est pas suffisante :

> « Sans doute, et à cet égard, nous devons féliciter nos édiles. Mais la Ligue de l'enseignement fait plus et mieux, car la bibliothèque publique de la Ville, est, dans la pratique, inaccessible à l'ouvrier : lorsqu'il arrive le soir, brisé de fatigue et qu'il voudrait reposer le corps en donnant à l'esprit cette charmante distraction intellectuelle que procure la lecture, voulez-vous qu'il s'habille, qu'il quitte sa famille et s'en aille là-bas, dans cette salle sévère, demander un livre et en lire quelques feuillets ? Non, cela ne peut pas se faire ainsi. Le livre qui plaît doit être sous la main, à toute heure, et solliciter, par sa présence, le plaisir qu'on attend de lui. Il ne doit pas être le partage exclusif du père ou du fils, mais la nourriture de toute la famille. Voyez quelle différence si le livre est là : pendant que le fricot mijote, la lecture se fait à haute voix, les observations se croisent, l'admiration se communique et l'intérêt se double. Tel est le résultat qu'obtient la Ligue de l'enseignement. On vient choisir un livre et on l'emporte chez soi. Elle ouvre ses bibliothèques à tous les adhérents, bibliothèques où le catalogue des livres est trié avec soin ; ils réunissent à la fois le divertissement, l'attrait, l'utile et l'enseignement moral que doit contenir tout travail de l'intelligence. »

Abel Maurice ajoute à ce projet des conférences pour toute la famille. Il se félicite d'avoir fédéré des bonnes volontés :

> « Nous n'hésitons pas à en provoquer l'établissement dans notre chère ville d'Épernay. Déjà des hommes considérables, des amis de l'humanité, de grands cœurs et de beaux caractères ont promis leur concours à l'édification de cette œuvre de bienfaisance »[115].

114 Abel Maurice, *La Ligue de l'enseignement à Épernay*, Épernay, Typographie de Bonnedame et fils, 1877, p. 12.
115 *Ibid.*, pp. 17-18.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Ici encore, plusieurs hypothèses sont permises. Soit, Abel Maurice vient de s'installer à Épernay. Le fait que la Ligue de l'enseignement ne le prévienne pas de l'existence d'une bibliothèque populaire à Épernay, alors qu'il y a de nombreuses connexions entre la Ligue de l'enseignement et les bibliothèques des Amis de l'Instruction, prouve que la BAI-E est en déshérence ou désormais considérée comme une bibliothèque des chemins de fer. Il est étrange que de surcroît l'imprimeur de cette brochure ne l'ait pas informé de l'existence de la BAI-E. En effet, M. Bonnedame, domicilié à Épernay, a fait partie des souscripteurs initiaux de la BAI-E... Le comble est que dans sa bonne volonté, Abel Maurice décide d'avertir le directeur des Ateliers de sa bonne idée. Il s'adresse donc, sans le savoir, au vice-président de la BAI-E, lequel, loin de s'offusquer, répond avec une grande simplicité. Il est résigné, semble-t-il, devant le peu de visibilité de sa bibliothèque :

> « Monsieur,
>
> J'ai l'honneur de vous accuser réception de la brochure que vous avez bien voulu m'envoyer traitant du projet d'organisation à Épernay d'une Ligue de l'enseignement. J'ai lu cette brochure avec un vif intérêt et je désire ardemment que les idées que vous émettez si éloquemment portent leurs fruits. En dehors de ce qui est dû à l'initiative de la Ville, je dois cependant vous dire qu'il existe déjà à Épernay une bibliothèque populaire, dite des Amis de l'Instruction, qui fonctionne depuis 1865 sous les auspices de la C^ie^ des Chemins de fer de l'Est et qui remplit un peu le but que vous recherchez. »[116]

Après avoir présenté rapidement la BAI-E, M. Brisse déplore la disparition des conférences et rappelle celles qui ont été tenues (voir *supra*). Puis, il termine sa lettre en espérant un renouveau de la BAI-E :

> « Ce qu'il faudrait donc, c'est comme vous le dites si bien, que tous les hommes d'ordre, tous les pères de famille viennent à notre aide et se fassent inscrire parmi nos sociétaires. Nous pourrions alors comme [illisible] rappeler parmi nous ces hommes dévoués

116 Lettre du vice-président, M. Brisse, au président, M. Guebhard, 13 avril 1877, pp. 206-207 du Registre I, BAI-E.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> et répandre ainsi dans toutes les classes les bienfaits d'une saine et fructueuse instruction. »[117]

De fait, l'isolement est inévitable, car la BAI-E ne semble pas, d'après son registre de correspondances, avoir tenté de rester en contact avec les autres BAI, ou de se rapprocher, malgré la proposition d'Abel Maurice, de la Ligue de l'enseignement. Elle se prive donc de soutiens précieux. Lorsque l'on regarde par exemple la liste des donateurs de la bibliothèque de Toul, les différences sont flagrantes. Jean Macé (fondateur, faut-il le rappeler, de la Ligue de l'enseignement) a été un donateur bien plus généreux qu'Auguste Perdonnet. La bibliothèque de Toul obtient dès sa fondation de nombreux dons de la Société Franklin, et du « ministre » (de l'Instruction publique). La BAI-E ne reçoit à ses débuts aucun don de la Société Franklin, et obtient tardivement des dotations ministérielles. Enfermée par ses soutiens initiaux dans un rôle de bibliothèque des chemins de fer, elle s'éloigne petit à petit de sa vocation.

Pour autant, l'histoire de la BAI-E est édifiante. Ce qu'on arrive à reconstituer de ses débuts permet de mieux cerner les espoirs et les désillusions qui se jouèrent autour des bibliothèques populaires. La lecture « populaire » peine à se mettre en place, et ceux qui prétendent l'aider ont parfois une grande responsabilité dans son échec. À Paris comme en province, d'autres bibliothèques se retrouvent ainsi aux mains d'hommes dont l'entregent, les facilités sociales et culturelles leur permettent de canaliser aisément un rêve. Néanmoins, entre utopie et réalité, se constitue un entre-deux, un espace de progrès : l'idée que les gens du peuple peuvent lire pour s'instruire et se récréer, et même faire des suggestions d'achats, mûrit. Le fait que les conférences, même lorsqu'elles portent sur des sujets ardus, attirent un public nombreux et passionné ne passe pas inaperçu. Les astuces bibliothéconomiques, les inventions pour faciliter la vie des lecteurs, subsisteront. Ce modèle est stimulant pour les édiles qui, s'ils n'en font pas le constat officiellement, se penchent alors sur le fonctionnement des bibliothèques communales. Ainsi, le maire d'Épernay demande un allongement des horaires en soirée et un catalogue pour la bibliothèque municipale, sans doute pour que celle-ci ne soit pas ridiculisée par les innovations de la BAI-E.

Il semble évident que, même si aucun document ne l'atteste (pour l'instant !), l'expérience mise en place par Jean-Baptiste Girard à Paris,

117 *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Vernon, et Hortes d'une fondation de bibliothèques populaires dans la capitale, dans une petite ville alors encore très provinciale, et dans un village, est étendue par Auguste Perdonnet à Épernay, ville en plein développement industriel. C'est pour lui, et ses amis profondément imprégnés des conceptions saint-simoniennes, un essai *in vivo*. Il faut se garder de ne retenir de cette expérimentation que le côté un peu triste d'une bibliothèque bientôt vouée aux manuels Roret et aux romans faciles, enfermée dans les ateliers ferroviaires. Comme d'autres structures de ce type, la BAI-E a conduit des responsables, à tous les niveaux politiques, à s'interroger sur le prêt de livres, les horaires des bibliothèques, et l'appétit des « masses » pour la culture. C'est de ce questionnement qu'est née la « lecture publique ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Claude Collard

L'AVENTURE COMMENCÉE AU XIXe SIÈCLE CONTINUE AU XXe SIÈCLE : LES CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INSTRUCTION DE CHALON-SUR-SAÔNE

RAPPEL HISTORIQUE : LA TRADITION DES CONFÉRENCES

L'aventure de la Société des Amis de l'Instruction de Chalon-sur-Saône commence le 1er mars 1878, date de sa création. Un appel est lancé par les membres fondateurs – des notables châlonnais, banquiers, avoués, drapiers, vétérinaires, marchands de vin – à tous ceux « qui comprennent la nécessité et les bienfaits de l'Instruction et de l'Éducation populaire » ; une offre de cotisation à prix modéré (au moins 3 francs par an) est adressée spécialement aux ouvriers. Les statuts de la Société, publiés le 21 juin 1878, mentionnent la fondation d'une bibliothèque, l'organisation de cours et de conférences dans un esprit républicain et laïque.

Dès 1879, la Société des Amis de l'Instruction compte 500 membres et ses activités sont importantes et diverses : ouverture d'une bibliothèque pédagogique accessible le premier jeudi de chaque mois, création du Cercle des dames dont le but est de démarcher des familles ouvrières pour recommander la fréquentation scolaire régulière des enfants et distribuer des vêtements aux familles pauvres, la diffusion de pétitions pour l'Instruction obligatoire, gratuite et laïque, la distribution de médailles d'argent à l'instituteur ou institutrice qui aura le plus de succès au certificat d'études, l'organisation d'un concours annuel d'Histoire contemporaine, la tenue de nombreuses conférences agrémentées d'une partie artistique[1].

1 *Chroniques de la vie de la cité et des habitants de Chalon-sur-Saône*, t. 2, (1848 à 1905), notes inédites de R. Jacquet conservées aux Archives municipales de Chalon-sur-Saône.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La première des conférences de la saison a lieu le 16 octobre 1878, au Théâtre de Chalon. Les députés de Saône-et-Loire, Pierre-Henri de Lacretelle (1815-1899), ami de Lamartine, et Guillaume-Léon Margue (1828-1888), tous deux radicaux de gauche, interviennent sur le thème « les leçons des mères ». Le 2 mai 1879, lors de la conférence de clôture, le président Terrage prononce un discours empreint de satisfaction sur le succès de la saison et insiste sur la nécessité de l'Instruction avec une ferveur très républicaine :

> « Nous ne croirons le régime républicain solidement constitué que le jour où, en France l'instruction sera à la hauteur du suffrage universel... Si le suffrage universel est aujourd'hui le droit inaliénable de tous, l'instruction n'est encore que le privilège de quelques-uns ; il faut de toute nécessité que cette anomalie disparaisse ; il faut que dans un avenir prochain, on puisse dire : suffrage universel, instruction universelle »[2].

Si la Société de Chalon-sur-Saône s'inscrit dans la droite ligne de l'effervescence des sociétés des Amis de l'Instruction apparues au XIXe siècle en France, sa singularité est d'avoir poursuivi l'aventure des conférences dans les années 1950-1960, alors que les derniers programmes dans les autres sociétés des Amis se situent plutôt dans les années 1930-1940. Les archives de la Société des Amis de l'Instruction de Chalon-sur-Saône ont malheureusement disparu. Pour le XIXe siècle, les sources consistent en deux quotidiens régionaux, *Le Progrès* et *Le Courrier de Saône-et-Loire*, et quelques textes de conférences fort heureusement publiés par des éditeurs châlonnais. Pour le XXe siècle, les articles du *Courrier de Saône-et-Loire*, essentiels par la richesse des informations données, ainsi que le recours aux sources privées et à l'histoire orale sont incontournables[3], car ils témoignent de l'exceptionnelle survivance et vitalité des Amis de l'Instruction.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, une société intellectuelle se crée à Chalon, animée par un groupe de jeunes gens, avides de liberté retrouvée, de camaraderie, et passionnés par l'histoire. Désireux de passer des vacances actives et en phase avec leur violon d'Ingres, ils décident, sous la houlette du Spéléo-club archéologique de Bourgogne, de fouiller

2 *Société des Amis de l'Instruction de Chalon-sur-Saône, Cercle chalonnais de la Ligue de l'enseignement, Conférence de clôture, 2 mai 1879, Discours par M. Terrage,... La Révocation de l'Édit de Nantes, par M. Ch. Boysset,...*, Chalon-sur-Saône, Imp. de L. Landa, 1879.

3 Archives Henri Petit ; entretien avec Yvette Petit mené par Claude Collard.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

un cimetière mérovingien à Curtil-sous-Burnand [4], non loin de Chalon. La découverte d'objets archéologiques – plaques de fer damasquiné, scramasaxes, fibules... – et leur méthode originale de fouilles[5] les font connaître des milieux archéologiques et provoquent des rencontres. Viennent travailler avec eux, André Leroi-Gouran, le célèbre ethnologue, archéologue et préhistorien, Albert France-Lanord[6], historien, conservateur du Musée du fer à Nancy, Édouard Salin[7], membre de l'Institut et spécialiste de l'art mérovingien, et quelques autres... La plupart des jeunes fouilleurs sont membres des Amis de l'Instruction et inviteront ces personnalités à venir faire des conférences.

DES PROGRAMMES RICHES GRÂCE À DES CONFÉRENCIERS DE TOUS HORIZONS

Le *Courrier de Saône-et-Loire* du mercredi 19 novembre 1952 annonce l'ouverture du cycle des conférences de l'université populaire des Amis de l'Instruction pour la saison 1952-1953. Dans son introduction, le nouveau Président Monsieur Chalumeau, inspecteur primaire, remplaçant de Monsieur Combas, nommé Procureur de la République à Aix-en-Provence, communique le programme très riche constitué d'une dizaine de conférences. Puis, il présente le thème de la séance inaugurale « Chalon à travers les siècles » et le conférencier, Monsieur Petit, substitut au Tribunal de Chalon, vice-Président des Amis de l'Instruction, qu'il remercie en ces termes :

> « Conférencier de choix, familier de cette tribune, attendu chaque année, notre Université populaire sait gré à M. Petit d'avoir mis son

4 Édouard Salin, « Cimetière mérovingien de Curtil-sous-Burnand », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1964, vol. 108, n°2, pp. 374-376. [En ligne] : < http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/crai_0065-0536_1964_num_108_2_11771 >.

5 Michel Laferrière, « Les conférences de la Société de géographie : saison 1952-1953 », *Revue de géographie de Lyon*, 1954, vol. 29, n°3, pp. 259-260. [En ligne] : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113x_1954_num_29_3_1968.

6 Albert France-Lanord, « Un exemple technique en matière de fouilles », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1955, vol. 99, n°1, pp. 102-103. [En ligne] : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/crai_0065-0536_1955_num_99_1_10392. Albert France-Lanord, « L'Âge de fer », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1980, n° 6, pp. 316-317. [En ligne] : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1980-06-0316-022 > (consulté le 11 novembre 2013).

7 Édouard Salin, *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire*, Paris, A. et J. Picard, 1949.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> talent, ses efforts et sa réflexion au service de notre cause, dont la gratuité n'est pas la moindre originalité. »[8]

Très actif dans les fouilles de Curtil, Henri Petit joue de même un rôle important dans le cadre des Amis. Il fera chaque année deux à trois conférences entre 1950, date de reprise des conférences, et 1960, sur des thèmes historiques et juridiques : « Escrocs et faussaires » (1951), « Écrivains en correctionnelle » (1953), « Évadés illustres et évasions célèbres » (1954), « Le crime de Charlotte Corday » (1956), « La prison de la Bastille » (1958), « Les dieux antiques et nous » (1960), etc.

En dix saisons, une soixantaine de conférences sont données sur des sujets très divers – art, histoire, littérature, sciences. Les orateurs sont des personnalités : Albert France-Lanord vient parler du trésor de Sutton-Hoo en Angleterre ; le docteur Edmond Locard[9], un des fondateurs de la police scientifique, aborde les nouvelles techniques d'enquête ; le Dr Albert Brunerie, psychiatre, livre son analyse de « L'Art chez les fous » ; des personnalités régionales interviennent aussi régulièrement : des conservateurs comme Louis-Armand Calliat, directeur du musée Nicéphore Niepce de Chalon, des enseignants comme André Lagrange, professeur d'histoire, collaborateur de Georges-Henri Rivière, créateur du Musée de la vie bourguignonne à Romenay –, des députés de Saône-et-Loire comme Paul Devinat, ancien ministre, délégué de la France à l'Organisation des Nations Unies, des journalistes, des avocats, et tout autre amateur éclairé reconnu pour la qualité de ses travaux sur l'histoire locale ou divers sujets d'études et de passion.

Reprenant la tradition du XIXe siècle, chaque conférence est suivie d'une partie artistique. Les présentations sont très variées, la musique a une place de choix. Les groupes folkloriques Matisconica ou Romenay, représentatifs de la renaissance des traditions de la Bourgogne, sont souvent invités. Les talents de la jeunesse châlonnaise sont aussi valorisés avec les prestations de l'orchestre à plectre de Chalon Estudiantina et celles des élèves de cours de piano privés et du Conservatoire. Des chanteurs amateurs de variété ou de chant lyrique se produisent aussi, et la Fanfare des maraîchers de Saint-Marcel connaît un succès sans égal à chaque apparition. Enfin, dans un autre registre, « Chalon Femina », école

8 *Le Courrier de Saône-et-Loire*, 19 novembre 1952.
9 Edmond Locard, *Manuel de technique policière*, 2e éd., Paris, Payot, 1934.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de gymnastique artistique, enchante les deuxièmes parties des veillées de ses tableaux acrobatiques.

Un grand succès auprès du public

Le *Courrier de Saône-et-Loire* annonce et relate systématiquement les soirées en première page avec une photographie du conférencier ou du public ; le texte de la conférence est largement publié et commenté par le journaliste toujours très élogieux sur l'intérêt du thème et sur l'excellence de la partie artistique :

> « S'intercalant à la conférence de M. Petit « Crime et génie populaire » mettant en regard le magnifique talent et l'existence méprisable de génies littéraires tels que Villon, Rimbaud et Verlaine... nous eûmes également le plaisir d'entendre « Clair de Lune » de Gabriel Fauré sur des paroles de Verlaine magnifiquement interprété par M^lle^ Marie-Françoise Simonet. M^elle^ Madeleine Gauthey donna également un « Menuet » de Ravel et sut rendre avec beaucoup de vérité et de conviction, la grâce un peu désuète mais charmante de cette période Louis XV remise en vogue par Verlaine... Une ovation fut faite à M^lle^ Simonet et à M^lle^ Gauthey par un public enthousiaste. Un concert de choix fut ensuite donné avec la participation de Chalon Estudiantina, que dirige avec une élégante maîtrise le Professeur Develay. Nous ne voudrions pas faire état des confidences qui nous ont été faites ; que le public habituel sache qu'il ne sera pas déçu et que cette saison brillamment commencée, ne sera pas inférieure à ses devancières »[10].

Les conférences ont lieu un à deux mercredis par mois de 20 h 30 à 23 h du mois d'octobre au mois de mars. La municipalité prête sa belle et grande salle des fêtes située dans la Mairie en plein cœur de la ville. Une estrade est dressée, le Président et le vice-Président entourent le conférencier. Les membres du bureau (une dizaine de personnes dont le trésorier et le secrétaire) se tiennent au premier rang. Toutes les personnalités de la ville sont là : le maire, le secrétaire de mairie, le sous-préfet, la directrice du lycée de filles, le principal du lycée de garçons, le procureur de la République, les magistrats, le conservateur du musée, le

10 *Le Courrier de Saône-et-Loire*, 29 octobre 1952.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothécaire municipal, etc. Le public est un public d'habitués constitué majoritairement d'adultes habitant Chalon.

Dans chacun de ses articles, le journaliste du *Courrier de Saône-et-Loire* s'enthousiasme de l'importante fréquentation et du succès qu'a connu la manifestation :

> « Un nombreux public emplissait hier la Salle des Fêtes, lors de la première soirée des Amis de l'Instruction. Chaque saison, la Société offre à un public nombreux et très fidèle un cycle de conférences éminemment instructives, agrémentées de parties artistiques de haute qualité… La salle comble apportait son témoignage de sympathie au Comité directeur. Le président, Monsieur Chalumeau, exprima sa grande joie de retrouver un public toujours sympathique, public dont la présence, l'appui sont nécessaires pour mener à bien cette œuvre. Le président souligne qu'il est impossible de concevoir une culture qui ne serait pas populaire et il annonce l'alléchante conférence de M. Petit, vice-président, sur Charlotte Corday »[11].

Les photographies publiées de la salle des fêtes l'attestent ; elles proposent aux lecteurs l'image d'un public nombreux et attentif, elles offrent aussi une image surannée d'une foule sur son « trente et un » – hommes cravatés en costume de ville et femmes élégantes, gantées et chapeautées. Ces témoignages montrent combien les conférences représentaient un événement dans la vie châlonnaise où l'on se rendait avec plaisir dans le but de se rencontrer et de s'instruire de manière agréable.

Dans les années 1960, l'assistance se clairsema, les conférences se raréfièrent pour finalement disparaître. Le public de l'après-guerre, fervent des conférences, avait vieilli et trouvait désormais dans la télévision une facilité d'information et de divertissement ; la jeune génération, déjà peu présente aux conférences, se tournait vers d'autres plaisirs et loisirs. Restent ces dix années exceptionnelles durant lesquelles transparaît dans cette aventure châlonnaise le bonheur d'une culture partagée au cœur des idéaux des créateurs de la Société des Amis de l'Instruction.

En 1879, le président Terrage évoquait les conférences en ces termes :

11 M. Terrage, Charles Boysset *(et al.)*, *Société des Amis de l'Instruction de Chalon-sur-Saône, Cercle chalonnais de la Ligue de l'enseignement*, Chalon-sur-Saône, Imp. de L. Landa, 1879.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « [Elles] sont une des branches importantes de notre programme. Si elles ne donnent pas l'instruction, elles donnent le goût de l'instruction, ce qui est beaucoup. Elles contribuent activement à la vulgarisation des idées ; elles sont, en outre, destinées, selon nous, à devenir pour l'art oratoire, cet art si nécessaire à un peuple libre, des écoles publiques où chacun pourra s'accoutumer au régime sain et fortifiant de la discussion ; à ces divers titres, nous n'aurons garde de négliger un aussi puissant moyen d'action. »[12]

En 1952, pour le lancement de la saison, le Président Chalumeau rappelait cette ligne de force des Amis de l'Instruction invariante depuis le XIXe siècle :

> « Pour notre part, nous entendons maintenir la culture populaire qui est celle de notre vieille Société des Amis de l'Instruction, estimant contribuer par nos veillées au rayonnement de notre ville et à sa vie intellectuelle. Nous souhaitons même toucher tous les milieux, car, pour nous la culture populaire n'est pas la culture au rabais et nous serons toujours heureux de voir des visages nouveaux parmi vous. En tout cas, elle s'efforcera de vous apporter, en même temps qu'un agréable délassement, des occasions de compléter votre information. « Instruire et plaire », telle sera toujours notre devise »[13].

12 *Ibid.*
13 *Le Courrier de Saône-et-Loire*, 20 novembre 1956.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

PARTIE III
LE RÉEL DYNAMISME DES BIBLIOTHÈQUES « “POPULAIRES” » AU XIXe SIÈCLE

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Agnès Sandras

INTRODUCTION

L'aberration grammaticale du titre qui précède est obligée. Comment transcrire le vertige éprouvé dès lors que l'on s'interroge sur ce qu'est une bibliothèque populaire en France aux XIXe et XXe siècles ? À propos de l'Angleterre, Marie-Françoise Cachin évoque les introuvables *popular libraries*[1]. Peut-être cet approximatif modèle britannique, faussé dès le départ, a-t-il inspiré les ambiguïtés de son supposé équivalent hexagonal. Mais la France a, de son côté, conjugué des aspirations diverses, des expériences très différentes, avant de légiférer de manière imprécise, renforçant les incertitudes. Au point que, parfois, les bibliothèques semblent elles-mêmes se demander, tout comme les inspecteurs chargés de les visiter, quel est leur véritable statut : « communales » ? « scolaires » ? « populaires municipales » ? Etc. Cela n'aurait eu qu'une importance très relative si l'étiquette « populaire » n'avait fini par les engluer au XXe siècle dans une connotation univoque et péjorative, désignant des structures vieillottes et inadaptées. Au XIXe siècle, elles sont en revanche caractérisées par leur dynamisme global. Certes, certaines s'étiolent déjà, et proposent des collections peu renouvelées ou aux conceptions étroites. Toutefois, l'ensemble de ces bibliothèques offre une variété d'expériences incroyable, cumule une somme de bonnes volontés individuelles et collectives qui ferait pâlir le monde associatif d'aujourd'hui, et fédère, comme le montre le chapitre précédent, des réseaux dont on n'aurait osé imaginer l'alliance. Les antagonismes nés de la IIIe République sont même, un temps du moins, créatifs : des villes génèrent plusieurs bibliothèques aux horizons politiques variés, des villages de 50 habitants parviennent à fonder de minuscules structures. Ce sont ainsi des milliers de bibliothèques qui éclosent, et des millions de livres mis enfin en circulation en France. Les esprits chagrins rétorqueront que les statistiques établies par les mairies, les rapports des inspecteurs, prouvent que les ouvrages étaient parfois peu empruntés. Il faut là aussi, raison garder. Les prêts sont à mesurer

1 Voir la contribution de Marie-Françoise Cachin : « Introuvables bibliothèques populaires anglaises », Partie IV, p. 309.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

à l'aune des lecteurs réels, dans les cas, encore fréquents, où l'ouvrage passe de main en main dans une famille et peut être lu à haute voix. Le nombre généralement important de souscriptions en faveur de telle ou telle association locale souhaitant se développer, les quelques témoignages sur des gens se pressant aux heures d'ouverture, laisse à penser que les bibliothèques populaires ont suscité des espoirs. À Giromagny (Vosges), en 1866, l'affluence est remarquable :

> « On a opposé à la fondation des bibliothèques communales l'indifférence des gens de campagne pour la lecture. Le savoir ressemble à un vin généreux, il suffit d'avoir bu à sa coupe pour être tenté d'y revenir. L'expérience confirme pleinement cette vérité. [...] L'affluence a été telle, qu'une barrière a dû protéger le bibliothécaire, assailli chaque fois par soixante ou quatre-vingts lecteurs, qui viennent demander des livres et ne sont pas toujours modérés dans l'expression de leur impatience »[2].

L'essentiel n'est pas dans les chiffres. Il réside dans l'appétit de lecture de tous et toutes publiquement révélé et enfin accepté. Les bibliothèques populaires précèdent, et ce n'est pas rien, l'école de Ferry, gratuite et obligatoire... Elles acceptent souvent les femmes alors que les bibliothèques municipales se montreront moins empressées envers les dames. Beaucoup mettent à disposition des lecteurs des cahiers de suggestions, des catalogues, et n'hésitent pas à réclamer les ouvrages non retournés. En un mot, elles responsabilisent le lecteur quel qu'il soit et en font un citoyen. Ces expériences du prêt, cette écoute plus ou moins marquée des emprunteurs, servent de substrat à la lecture publique. Même si des sociétés spécialisées comme la Société Franklin proposent des listes de choix d'ouvrages préformatées, même si les livres sont souvent recouverts d'une économique reliure sombre, même si certaines bibliothèques populaires paroissiales se plient obstinément à la fin du XIXe siècle aux imprécations de l'abbé Bethléem, la somme des expériences témoigne d'une énorme vitalité et d'un enthousiasme certain. Les inspecteurs des bibliothèques le reconnaissent souvent et notent des registres de prêts

2 « Bibliothèque populaire à Giromagny », *Journal de médecine mentale : résumant au point de vue médico-psychologique, hygiénique, thérapeutique et légal, toutes les questions relatives à la folie, aux névroses convulsives et aux défectuosités intellectuelles et morales : à l'usage des médecins praticiens, des étudiants en médecine, des jurisconsultes, des administrateurs, et des personnes qui se consacrent à l'enseignement*, t. 6, Paris, Victor Masson et fils, 1866, p. 313.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bien tenus, des catalogues à jour. Leurs remarques défavorables tiennent surtout au fait que les responsables ne se mettent pas toujours en quatre pour les accueillir. Les bénévoles n'ont pas forcément le même zèle que des bibliothécaires professionnels. Ulysse Robert consigne dans un rapport acerbe sur le Cercle démocratique de Romans en 1902 qu'un jeune homme l'a reçu « chapeau vissé sur la tête » et s'est permis des commentaires critiques sur les concessions ministérielles[3].

À travers l'infinie variété de ces expériences, en voyageant tout au long du XIXe siècle, nous comprenons mieux les racines profondes, puisant à des sources très différentes, de cette « bibliothécomanie » populaire. Nous commencerons en effet cette partie par des bibliothèques du Sud, d'inspiration protestante, au début du siècle, et comprendrons grâce à Hélène Lanusse-Cazalé le poids de la tradition du Livre dans ces fondations. Savoir lire, pouvoir lire, c'est aussi en ce cas gagner et maintenir les croyances[4]. En matière de bibliothèques populaires, l'Église protestante a eu en France un rôle pionnier. L'exemple de Dieulefit (Drôme) est souvent évoqué dans la presse contemporaine qui souligne la notion de « bibliothèque populaire » tout en gommant son côté religieux :

> « Les bienfaits de l'instruction primaire sont répandus avec sollicitude dans toutes les communes de l'Empire, mais l'adolescent et plus tard l'homme fait, conservent rarement le goût de la lecture et négligent les livres.
>
> Chez les uns le manque de temps peut servir d'excuse, chez les autres c'est le manque d'ouvrages récréatifs, intéressants et moraux.
>
> Nous sommes heureux d'avoir à faire connaître un bon exemple donné sous ce rapport par la ville de Dieulefit. Un comité directeur y a fondé une bibliothèque populaire composée de livres soigneusement choisis et qu'il prête moyennant un abonnement de cinq centimes par volume pour huit jours, de soixante-quinze centimes pour six mois et de un franc pour un an. Il fait aussi des abonnements gratuits selon les circonstances, malgré l'exiguïté de ses ressources.

3 Agnès Sandras, « "Chapeau vissé": les bibliothèques populaires de la Drôme, fer de lance de l'anticléricalisme dans les années 1900 ? », *Blog de recherche sur les bibliothèques populaires*. < http://bai.hypotheses.org/747 >, 2013.

4 Voir la contribution de Hélène Lanusse-Cazalé : « Entre édification et culture : les bibliothèques populaires protestantes dans le Sud aquitain au XIXe siècle », Partie III, p. 239.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Une semblable mesure mérite de trouver des imitateurs, et dans nos villes où la littérature malsaine s'introduit jusqu'au foyer du pauvre, il y aurait un vrai profit à créer une bibliothèque populaire bien autrement utile que cet entassement de livres de tout format, de toute date, de toute valeur, disposés pour le plaisir de la vue et que personne ne consulte, pompeusement décoré du nom de bibliothèque publique, accessible seulement aux rares érudits et aux gens oisifs non moins rares »[5].

Cette annonce semble avoir entraîné, selon un autre entrefilet du mois suivant, de nombreux courriers de gens souhaitant réaliser de telles fondations. Le texte signale aussi un afflux à Dieulefit d'oboles, de dons de livres, et une fréquentation accrue malgré la belle saison[6].

Nous poursuivrons notre voyage de manière stimulante sur les traces de Marianne dans le Jura fin de siècle, et verrons grâce à Denis Saillard comment et pourquoi des dizaines de communes ont créé en peu de temps des bibliothèques populaires[7]. Il y a eu des effets de contagion locale favorisés par des luttes politiques et/ou anticléricales. Les préoccupations de députés, plus enclins que leurs prédécesseurs à favoriser la lecture populaire, peuvent entraîner, grâce aux subventions financières accordées et aux concessions de livres, de nombreuses créations dans un département. Cette effervescence cristallise les préoccupations et suscite des réactions d'intérêt, mais aussi de défiance, et ce dès les années 1860. « L'affaire de Saint-Étienne », et la défense tonitruante et spirituelle que Sainte-Beuve prit devant le Sénat des bibliothèques populaires incriminées sont bien connues[8]. Retenons à propos des querelles stéphanoises ce joli article qui nous en dit beaucoup sur les bibliothèques populaires :

> « Maintenant il ne faut pas non plus oublier ce mot : Bibliothèque *populaire*.

5 *Le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, 30 mai 1860.
6 *Le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, 29 juin 1860.
7 Voir la contribution de Denis Saillard : « La bibliothèque de Marianne. Les bibliothèques populaires du Jura (1860-1914) », Partie III, p. 257.
8 Roger Bellet, « Une bataille culturelle, provinciale et nationale, à propos des bons auteurs pour bibliothèques populaires (janvier-juin 1867) », *Revue des sciences humaines*, juillet-septembre 1969, vol. 135, pp. 462-468. Voir aussi Agnès Sandras, < "Est-ce que vous croyez que vous allez tailler au peuple ses lectures ?" (Sainte-Beuve, 25 juin 1867) >, *Blog de recherche sur les bibliothèques populaires*. < http://bai.hypotheses.org/189 >, 2013.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Oui, *populaire*, c'est-à-dire pour le peuple, avec le peuple, par le peuple.
>
> Le peuple, c'est le pauvre aussi bien que le riche, l'ignorant comme le savant, l'athée comme le théiste, l'incrédule comme le fanatique, le protestant aussi bien que le juif et le catholique. Oui, le peuple c'est tout cela à la fois et ensemble ; c'est une solidarité, pour ainsi dire, composée des membres les plus disparates à première vue, et qui forment pourtant un tout parfaitement homogène »[9].

Il est à remarquer d'ailleurs que les contempteurs de Saint-Étienne condamnent non pas les bibliothèques populaires, mais les lectures qui peuvent s'y trouver. En effet, le clergé catholique saisit tout l'intérêt de ces structures pour qui veut diriger les esprits :

> « Nous croyons devoir vous signaler un appel à l'opinion publique dans la question des bibliothèques prétendues populaires. Cette brochure, imprimée à Saint-Étienne, révèle des faits extrêmement graves. On vient de créer dans ce grand centre industriel deux bibliothèques ouvertes gratuitement aux ouvriers, et, sous prétexte de les instruire et de les éclairer, on leur donne à lire non seulement Voltaire et Rousseau, mais toute la misérable engeance qu'ont laissée après eux les deux apôtres de l'incrédulité, Proudhon, Louis Blanc, George Sand, Eugène Sue, Renan, Michelet. [...] C'est ainsi qu'on prétend moraliser les classes ouvrières, c'est sous le patronage de l'administration et d'une commission municipale qu'on leur inocule un tel poison. Il serait temps d'en finir avec cette prétendue liberté qui ne consiste qu'à secouer le joug de toute morale, avec cette prétendue instruction qui nie toute vérité et tout principe. Il serait temps de voir que ce prétendu progrès des lumières ne façonne les âmes qu'au vice et à la servitude. Excellentes en elles-mêmes, les bibliothèques populaires deviendraient en de telles mains le pire instrument de corruption et d'abaissement général »[10].

D'autres affaires se produisent ici ou là, moins amplifiées par la presse contemporaine. Les bibliothèques des Amis de l'Instruction rencontrent

9 Jean Pick, « Lettre stéphanoise », *Le Réveil*, 7 juillet 1867.
10 « Courrier de Paris », *Le Courrier des Alpes*, 28 mai 1867.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

des ennuis sérieux[11]. Les raisons de ces conflits sont variables. L'attaque vient d'un bord comme de l'autre. Un des plus extrêmes vient de Saint-Arnoult (Yvelines) où le maire, l'avocat Jules Poupinel, fondateur en 1883 d'une populaire, se lance dans une opération très originale. Ayant constaté que depuis la création, cinq ans plus tôt, « les livres les plus amusants ont tous été lus », il souhaite faire connaître les autres par le biais d'un catalogue distribué à chaque ménage de la commune. Son approche des livres proposés oscille entre catéchisme républicain et brûlot anticlérical. Par souci de pédagogie, il adopte un classement similaire à celui de la plupart des bibliothèques, afin de mieux en critiquer le contenu :

> CLASSIFICATION - Série A.
> PHILOSOPHIE — RELIGIONS — MORALE — POLITIQUE
>
> Voici un titre qui attire généralement peu les lecteurs dans les campagnes ; eh bien ! Les lecteurs ont tort, car je ne sais rien de plus intéressant que la comparaison des croyances religieuses, parfois si étranges, qui ont hanté le cerveau des hommes, les ont divisés et les ont poussés à des accès de folie furieuse, à se massacrer pendant des siècles, à brûler les vivants, les plus faibles, en place publique sur des bûchers, pour quelques différences de croyances[12].

Ainsi conseille-t-il par exemple des ouvrages, qu'il a donnés à l'association, contre la « monomanie religieuse » (*La Morale des Jésuites* de Paul Bert, *La Foire aux reliques* de P. Parfait, etc.). La réplique ne tarde pas sous la forme d'un pamphlet anonyme dont le titre *À propos de la Bibliothèque communale de Saint-Arnoult (Seine-et-Oise). Modestes observations et lettre aux infortunés cinq par le sixième catholique et Beauceron du canton sud* se veut essentiellement une dénonciation des propos de M. Poupinel qui avait affirmé que le canton ne comptait guère plus de cinq catholiques[13].

Les querelles peuvent parfois aller loin. *Le Temps* déclare en 1875 que le maire ultramontain de Boussenois (Côte d'Or) a brûlé les ouvrages envoyés par la Comtesse de Gasparin. Le point de départ de ce fait divers

11 Voir la partie II : « Les Bibliothèques des Amis de l'Instruction et la Société Franklin : des innovations sous haute surveillance », p. 121.

12 Jules Poupinel, *Catalogue de la Bibliothèque populaire de Saint-Arnoult offert par M. Jules Poupinel,...* Versailles, Impr. de E. Aubert, 1883.

13 *À propos de la Bibliothèque communale de Saint-Arnoult (Seine-et-Oise), Modestes observations et lettre aux infortunés cinq par le sixième catholique et Beauceron du canton sud*, Versailles, L. Ronce, 1883.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

semble largement plausible puisque la Comtesse emploie une grande part de son temps à envoyer aux bibliothèques populaires les ouvrages de son défunt mari et les siens. Or les différentes luttes de ce couple d'écrivains protestants irritent le monde catholique[14]. Un entrefilet dément cependant l'information les jours suivants[15].

Les donations du ministère sont parfois source d'étonnement pour les notables. En 1865, le *Journal de la Savoie* se plaint qu'« au lieu d'espérer, en un mot, la rédemption intellectuelle du travailleur des villes et des campagnes par de saines doctrines et de bonnes leçons, ceux qui se sont chargés de lui fournir sa pâture intellectuelle semblent se complaire à le berner avec des contes de la Mère l'Oie, des histoires absurdes inventées à plaisir, et des aventures judiciaires tirées de la *Gazette des Tribunaux* et bourrées de crimes comme les anciens drames du boulevard du Temple à Paris »[16]. À Rocoules, en 1896, le maire ouvre une caisse de livres « estimant, comme honnête homme et bon catholique, devoir, avant de livrer ces ouvrages à la publicité, s'assurer qu'ils ne contenaient rien de contraire à la religion et à la morale ». Or, il y trouve « un certain nombre de livres manifestement appelés à jeter dans les âmes le premier germe de la corruption », qu'il place sous scellés. Bientôt une pétition lui enjoint de mettre en circulation ladite bibliothèque. Les autorités préfectorales intervenant à leur tour, le maire menace de brûler les livres incriminés. *La Croix* félicite alors l'indiscipliné édile « qui s'est souvenu que la littérature immorale était l'arme favorite de la franc-maçonnerie. »[17]

Dans les années 1860, les premières fondations sont plutôt saluées comme des actes forts d'entente entre différents milieux qui parviennent à trouver un consensus sur un fonds commun d'ouvrages. C'est le cas à Bourg qui, non content de bénéficier déjà de plusieurs riches bibliothèques (la publique, celle de la Société d'émulation et celle des « Bons Livres »), poursuit un projet de populaire. « Les classes ouvrières auront ainsi toutes facilités pour s'instruire »[18] se réjouit *Le Journal de l'Ain*, en 1865. Les diverses affaires autour du contenu des fonds éveillent pourtant les méfiances réciproques. La création de bibliothèques populaires est au cours du siècle de plus en plus stigmatisée comme un acte politique délibéré. Dès 1866, un « roman » prête à M. Graindorge, rentier, une fondation

14 Annette Smith, « Madame Agénor de Gasparin ou les délices de la chaire », *Romantisme*, 1992 (n°77 : Les femmes et le bonheur d'écrire), pp. 47-54.
15 *Le Temps*, 8 et 12 décembre 1875.
16 *Le Journal de la Savoie*, 16 avril 1865.
17 « Sous-scellés, la corruption ! », *La Croix*, 1er janvier 1896.
18 *Le Journal de l'Ain*, 6 décembre 1865.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par pur suivisme. Un chapitre entier y est consacré. M. Graindorge, devenu libre-penseur à cause d'une lecture assidue du *Siècle*, est impressionné par une série d'articles de ce journal faisant des bibliothèques populaires un remède sûr à la criminalité. Il recrute un instituteur comme bibliothécaire, et avec son aide trie ceux de ses propres livres qui constitueront le premier fonds. Écartant avec fièvre les œuvres de Bossuet et Fénelon, les deux hommes procèdent à leur choix. Remarquons que cette première parodie stigmatise un choix opéré autour de la littérature populaire...

> « Alexandre Dumas y figurait pour quelques romans ; ce n'étaient pas ses meilleurs ; vous savez, chacun a son goût. Frédéric Soulié y figurait pour ses *Mémoires du Diable*, livre excellent, selon M. Bertamèche, et presque comparable au *Juif errant*. Ils avaient admis du Paul Féval et du Ponson du Terrail ; mais en petite quantité. Du Paul de Kock, par exemple ! »[19]

La littérature et la presse catholique énoncent clairement que les bibliothèques paroissiales doivent œuvrer pour récupérer un lectorat attiré par les idées socialistes. La scène qui suit est intéressante, car elle suppose une identification du lecteur, non pas au prolétaire dont les sympathies politiques sont évidentes, mais au bibliothécaire ou aux usagers habituels d'une paroissiale rue des Carmes :

> « Il y en a qui demandent le *Juif errant* et les *Mystères de Paris*, et sont tout étonnés qu'on ne tienne pas cela. Un citoyen, l'autre jour, casquette grasse et accroche-cœur collés aux tempes, a demandé, avec l'accent faubourien, la voix rauque et traînante, l'*Homme qui rit*, de Victor Hugo. Qu'en eût-il fait, le malheureux ? »
>
> « Nous ne l'avons pas, dit le conservateur.
>
> Ah ! Et les *Chansons* de Béranger ?
>
> Non plus.
>
> Alors, qu'é qu' vous avez ?
>
> Voilà le catalogue. Cherchez vous-même ce qui vous convient. »

19 E. Loyau de Lacy (d'Amboise, pseud. Jonas), *Histoire d'une cervelle conduite à Charenton par la lecture du « Siècle »*, Paris, C. Dillet, 1866.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Le bibliothécaire lui explique que chaque carton porte le titre d'un ouvrage, et le citoyen s'assied devant la boîte et se met à faire glisser les fiches, en commençant par la section Théologie et Religion. Il voit successivement la *Bible*, saint Augustin, la *Vie des Saints*, le *Génie du Christianisme* ; et après avoir quelque temps contenu son étonnement, puis son indignation, il éclate enfin :

> « Ah ça ! Mais ça sent le jésuite, ici ! C'est donc une capucinière ! Pour qui donc que vous me prenez, espèce de tête d'otage ?
>
> Mon ami, je vous prends pour un garçon très-gentil et très-bien élevé. Seulement, je crois que vous vous êtes trompé d'endroit. Le marchand de vin est en bas, de l'autre côté de la rue.
>
> Est-ce que vous croyez, si j'avais eu seulement quatre sous pour boire un demi-setier, que je serais monté dans votre boutique ? »
>
> On est exposé à des visites pareilles : elles sont heureusement fort rares. Quelques-uns se présentent avec un aplomb étonnant et ne demandent jamais un livre sans avoir l'air de réclamer un des droits de l'homme et de penser aux immortels principes de 89. D'autres sont méfiants, soupçonneux, se tiennent en garde et, ne parvenant pas à comprendre comment on a loué un local et fait tant de frais afin d'avoir le plaisir de les obliger, sont persuadés qu'il y a quelque chose là-dessous et qu'on veut les exploiter d'une façon ténébreuse »[20].

Cinquante années plus tard, *La Croisade française* expose à ses lecteurs la recette pour ramener les ouvriers à des lectures catholiques. La tactique consiste à ne pas afficher trop la coloration religieuse, en évitant par exemple de donner à la bibliothèque un nom de saint, et en se gardant de mettre trop en avant des ouvrages de piété. Il faut au contraire attirer les « faubouriens » qui, « au fond, ne sont pas mauvais », en « mettant à leur disposition cette science qu'ils ne connaissent pas, et qu'ils considèrent comme la panacée universelle »[21], puis graduellement les amener à des textes de piété. La défiance des milieux conservateurs par rapport au rôle idéologique des bibliothèques populaires non confessionnelles n'est pas

20 Bernadille (Fournel, Victor), *Esquisses et croquis parisiens : petite chronique du temps présent*, Paris, Plon, 1876.

21 Paul Dacier, « Une singulière objection », *La Croisade française*, 1er février 1912.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

infondée. Il est évident que nombre de ces bibliothèques ont volontairement ou non servi de lieux d'échanges politiques autour des lectures, et parfois d'abri à des réunions politisées. Quelques arrestations de militants peuvent ici et là se solder par une enquête dans la populaire qu'ils fréquentaient. C'est le cas en 1873 à Saint-Vallier, où un plâtrier et un marchand de vins, sont soupçonnés d'avoir participé à un complot internationaliste[22]. Même chose à Troyes, en 1890, à la bibliothèque populaire, « lieu de réunion des socialistes », « on a saisi des copies de lettres et des papiers divers » selon la presse[23]. À Choisy-le-Roi, une future bibliothèque populaire à destination d'un cercle philosophique attire en 1894 la curiosité de la préfecture de police. En effet, une annonce publiée par *La Révolte* prie « instamment les auteurs socialistes et scientifiques de vouloir bien prêter, par l'envoi de leurs livres, brochures ou discours, leur concours à la formation d'une bibliothèque populaire. »[24] L'agent diligenté rencontre Auguste Vaillant sur lequel il dresse un rapport très complet, quelques jours seulement avant l'attentat commis par ce dernier ! *Le Figaro* tirera de cet épisode un article dans lequel est ainsi présentée la « bibliothèque populaire anarchiste » :

> « Parfois les journaux anarchistes publient une note ainsi conçue :
>
> Le groupe des travailleurs communistes-anarchistes de... a décidé de fonder une bibliothèque.
>
> À cet effet un local vient d'être loué, nous prions les camarades de nous aider dans notre tâche par l'envoi de brochures, journaux, publications périodiques.
>
> Les camarades ont, par des prêts ou des dons volontaires, à leur disposition, un certain nombre d'ouvrages, mais il est de toute utilité pour la bibliothèque d'avoir en sa possession les ouvrages de Büchner, Hœckel, Darwin, Herbert, Spencer, Tolstoï, Herzen, Bakounine et Élisée Reclus.
>
> À citer encore cette insertion toute récente qui emprunte quelque intérêt au nom du bibliothécaire, devenu célèbre depuis – à de tout autres titres :

22 *Le Gaulois*, 31 décembre 1873.
23 « Perquisitions à Troyes », *Le XIXe siècle*, 26 avril 1890.
24 *Gil Blas*, 13 décembre 1893.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Il vient d'être fondé à Choisy-le-Roi un cercle philosophique pour l'étude et la vulgarisation des sciences naturelles, avec bibliothèque, conférences scientifiques, etc.
>
> Nous prions les camarades qui pourraient nous envoyer des bouquins pour la bibliothèque, de les envoyer chez M. Aug. Vaillant, 17, rue de la Raffinerie, à Choisy-le-Roi (Seine).
>
> Voilà comment se fonde une bibliothèque anarchiste. Quant aux livres qui en doivent faire partie, on vient de voir qu'ils peuvent se diviser en deux catégories. D'une part, les œuvres de Büchner, Darwin, Spencer, Babœuf, Guyau et autres philosophes ou physiologues qui n'ont d'autre titre à figurer dans une bibliothèque anarchiste que celui d'innovateurs en matière sociale. D'autre part, les ouvrages purement anarchistes d'écrivains et de savants.
>
> Ces derniers sont en très petit nombre. Le cycle de la littérature anarchiste proprement dite commence avec Proudhon : *Qu'est-ce que la propriété ? Création de l'ordre*. Puis viennent : Max Stirner, *L'individu et son avenir*, et Bakounine : *Dieu et l'État*.
>
> P. Kropotkine a condensé ses innombrables brochures et ses conférences, toutes ses paroles et tous ses écrits, ainsi que ses articles du *Révolté* et de la *Révolte* en deux livres, qui sont l'Ancien et le Nouveau Testament anarchistes : les *Paroles d'un révolté* et la *Conquête du pain*.
>
> Jean Grave a publié : *La société mourante et l'Anarchie* et *La société au lendemain de la Révolution*. Mentionnons encore, parmi les livres, *les Préjugés et l'Anarchie*, publié en 1888 à Béziers, par François Guy ; *le Livre des misères*, de Louise Michel, et c'est tout, car Élisée Reclus n'a pas, jusqu'ici, jugé à propos de rassembler et de coordonner les nombreuses idées et brochures qu'il a données au parti »[25].

Ce spectre très large des bibliothèques populaires, de la bibliothèque paroissiale à la bibliothèque anarchiste, se retrouve dans les acquisitions. Deux axes ont été insuffisamment explorés à ce jour. Il conviendrait en

25 Félix Dubois, « Le péril anarchiste », *Le Figaro*, Supplément littéraire du dimanche, 13 janvier 1894.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

effet, grâce à la numérisation en cours des catalogues, de mesurer l'influence des différents modèles et l'écart entre discours sur la lecture et pragmatisme au quotidien. L'étude probante menée par Alan R. H. Baker sur les progrès des connaissances géographiques grâce aux bibliothèques populaires[26] ouvre un champ intéressant d'explorations à mener sur d'autres thématiques comme l'histoire, l'hygiène, ou l'économie politique. D'autre part, il serait intéressant de constater, dans les fonds qui subsistent ici et là, la part de dissimulation dans les catalogues. Des exemples ponctuels, comme ceux notés à Épernay[27], laissent en effet à penser que les inventaires ne correspondaient pas toujours à la réalité et que pour éviter des esclandres, certains textes ont pu être dissimulés sous d'autres titres. Cette pratique existe encore un demi-siècle plus tard puisque la comédienne Madame Segond Weber a raconté comment un bénévole de la BAI du XI[e] arrondissement avait camouflé l'achat d'un Euripide en le faisant passer pour un Dumas Père[28]...

Enfin, le dynamisme des bibliothèques populaires ne se borne pas au prêt de livres. L'instruction étant en effet leur souci majeur, elles ont conscience que pour amener à la lecture des textes les plus difficiles, il faut déclencher l'envie. L'expérience avait été menée avec succès à Paris en 1848. Elle est reprise sous l'Empire libéral, appuyée par le ministre de l'Instruction publique Victor Duruy, avec comme condition des demandes d'autorisation préalables. Par exemple, la Société d'émulation de l'Ain annonce qu'elle mettra tout en œuvre pour que des conférences gratuites sur l'histoire, la littérature, la chimie industrielle ou agricole « soient faites à Bourg, ouvertes aux « auditeurs des deux sexes », « hommes de professions libérales aussi bien qu'ouvriers ». Les expériences lyonnaises sont citées en exemple :

> « On vient d'inaugurer dans cette ville un cours d'économie politique dans l'ancienne salle de la Bourse. Un auditoire très-nombreux remplissait l'enceinte trop étroite. On a dû renvoyer deux ou

26 Voir la contribution d'Alan R. H. Baker : « Les bibliothèques populaires françaises et la connaissance géographique (1860-1900) », Partie III, p. 283.

27 Voir la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », Partie II, p. 169.

28 Agnès Sandras, « Quand Gambetta, la tragédienne M[me] Segond Weber (et bien d'autres !), s'intéressaient à la bibliothèque des Amis de l'Instruction du XI[e] arrondissement », *Blog de recherche sur les bibliothèques populaires*. < http://bai.hypotheses.org/761 >, 2013.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> trois cents personnes. Les ouvriers formaient la grande majorité des assistants »[29].

Nous retrouverons de telles préoccupations dans la plupart des bibliothèques étudiées (Choisy, Meudon, Montreuil, etc.). Jean Macé préconise également ces activités, et des conférences et lectures sont donc organisées dans les moindres villages, impulsées par les bibliothèques populaires. Les villes les mieux desservies tentent d'attirer des conférenciers prestigieux sur des sujets entraînant la curiosité des foules. Dans les villages, instituteurs et gens possédant quelques rudiments d'instruction se succèdent pour lire et commenter les quelques ouvrages de la bibliothèque, espérant ainsi qu'ils seront empruntés.

Le dynamisme des bibliothèques populaires, en ville comme à la campagne, est donc indéniable. Mais il est mal canalisé, et repose sur des initiatives souvent marquées politiquement et/ou religieusement, sur une philanthropie parfois vite découragée, et des bénévoles qui ne peuvent tout assurer, du rangement et catalogage de livres de plus en plus nombreux à la surveillance du retour des ouvrages. Dotées de moyens plus conséquents, de bibliothécaires formés, de bâtiments neufs et de fonds renouvelés, les bibliothèques « publiques » vont donc facilement effacer une épopée active et laisser de leurs prédécesseurs une image connotée et désuète.

29 *Le Journal de l'Ain*, 25 novembre 1864.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Hélène Lanusse-Cazalé

ENTRE ÉDIFICATION ET CULTURE : LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES PROTESTANTES DANS LE SUD AQUITAIN AU XIXe SIÈCLE

« Puisse ce don de la Société pour l'impression de livres religieux à Toulouse être béni du Père des lumières, de qui procède en Jésus-Christ toute grâce excellente et tout don parfait apporter des fruits abondants à la gloire de son saint nom et à la sanctification des âmes »[1].

Cette prière, qui ouvre le catalogue de la bibliothèque protestante d'Osse-en-Aspe, fondée en 1838 grâce à un don de la Société des livres religieux de Toulouse[2], rend compte de l'importance conférée par les protestants à la lecture. En effet, dès la Réforme, en rupture avec l'enseignement oral de la religion par les élites catholiques, Luther puis Calvin ont insisté sur la nécessaire alphabétisation des croyants, qui permet, par la médiation des Écritures et donc leur lecture, le rapport direct du fidèle avec Dieu. Dès lors s'instaure « un rapport particulier » entre le protestantisme, l'instruction et la lecture, un lien étroit qui se perpétue au fil des siècles, malgré les vicissitudes de l'Histoire[3].

Au XIXe siècle, la création de bibliothèques protestantes, dites « populaires » en raison de leur ouverture au plus grand nombre, s'inscrit dans un processus de réaffirmation de la minorité confessionnelle au terme d'un siècle de persécutions et de clandestinité. La Révolution puis les Articles

1 Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA), Fonds du Centre d'étude du protestantisme béarnais (CEPB), 60 J 612/82, catalogue de la bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe, 25 avril 1838.

2 Jean-Yves Carluer, « Les enjeux culturels de l'évangélisation protestante au XIXe siècle. Les trois âges de la Société des livres religieux de Toulouse (1820-1891) », *Théologie évangélique*, 2007, vol. 6, n° 3, p. 221.

3 Patrick Cabanel, André Encrevé, « De Luther à la loi Debré : protestantisme, école et laïcité », *Histoire de l'éducation*, mai 2006, n° 110, pp. 5-21.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

organiques du 18 germinal an X réintègrent les protestants dans la société civile en octroyant au protestantisme le statut de confession reconnue[4]. À partir des années 1820, les protestants, à la faveur du Réveil[5], investissent massivement le domaine des œuvres. Selon Jean Baubérot, ces dernières répondent, tout d'abord, à la nécessité de défendre les intérêts de la minorité protestante – environ 2 % de la population française au XIXe siècle – face à la prépondérance de l'Église catholique. Elles permettent ensuite d'« enraciner » auprès des fidèles un protestantisme renaissant et d'affirmer sa présence dans la sphère publique[6]. Si les études des œuvres de bienfaisance protestantes sont nombreuses, plus rares sont celles qui ont trait aux bibliothèques populaires fondées par cette minorité ainsi qu'à leur insertion dans un plus vaste réseau à la fois confessionnel et culturel[7].

Une telle analyse nécessite d'avoir recours à l'histoire locale et à des jeux d'échelle[8]. Le choix des Églises réformées du Sud aquitain se révèle alors pertinent à bien des égards. L'histoire de ces protestants au XIXe siècle est celle d'une extrême minorité, environ 1,25 % de la population totale des Basses-Pyrénées, département où les isolats protestants sont les plus denses. Conformément aux Articles organiques du 18 germinal an X, l'Église consistoriale d'Orthez, créée en 1803, est divisée à l'origine en quatre sections placées sous l'autorité du Consistoire général. À la suite du décret du 26 mars 1852, son ressort s'accroît des Landes et des Hautes-Pyrénées. Présidant aux destinées des communautés de l'ensemble du sud aquitain, elle prend alors une véritable vocation régionale.

Les archives, certes lacunaires, des bibliothèques populaires de cette Église consistoriale offrent l'occasion d'étudier la mise en réseau des œuvres protestantes et leur mode de fonctionnement. Malgré le caractère religieux de la majorité des livres conservés, les catalogues de ces bibliothèques s'ouvrent progressivement aux ouvrages scientifiques et culturels. De la sorte, ces établissements participent à la diffusion de la culture de masse dans la seconde moitié du XIXe siècle. Toutefois, les bibliothèques peinent à fidéliser leurs utilisateurs.

4 Daniel Robert, *Les églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, 632 p. ; André Encrevé, *Protestants français au milieu du XIXe siècle : les réformés de 1848 à 1870*, Paris/Genève, Labor et Fides, 1986 (coll. Histoire et société), 1121 p.

5 Le Réveil est une théologie inspirée du méthodisme anglo-saxon et du piétisme allemand.

6 Jean Baubérot, *Le retour des Huguenots : la vitalité protestante, XIXe-XXe siècle*, Paris/Genève, Cerf/Labor et Fides, 1985, pp. 47-50.

7 Marianne Carbonnier, « Une bibliothèque populaire au XIXe siècle : la bibliothèque populaire protestante de Lyon au XIXe siècle », *Revue d'histoire du livre*, 1978, n° 20, pp. 613-645.

8 Jacques Revel, « Micro-analyse et construction du social », in Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles, la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil-Gallimard, 1996 (coll. Hautes études), p. 17.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

FONDATION ET FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES PROTESTANTES

La construction progressive d'un réseau de bibliothèques protestantes

Si l'existence d'une bibliothèque est attestée à Osse-en-Aspe dès 1838, il faut attendre 1849 pour voir apparaître une nouvelle mention d'une bibliothèque protestante dans les archives des Églises réformées sud-aquitaines. Cette année-là, sous l'égide de son pasteur Émilien Frossard, la communauté protestante de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), encore indépendante, se dote elle aussi d'une bibliothèque populaire[9]. La fondation des premières œuvres relève ainsi d'initiatives personnelles de pasteurs de l'Église consistoriale. Toutefois, à partir des années 1860, les nouvelles ouvertures sont intégrées à un processus de réaffirmation de l'autorité du Consistoire d'Orthez, représentant légal des Églises réformées sud-aquitaines. Si, dès 1834, cette assemblée délibérative a reconnu que la fondation de bibliothèques religieuses « offrirait de grands avantages »[10], ce n'est qu'en 1865 que se développe, au sein du Consistoire, une politique globale en faveur des bibliothèques populaires. Cette année-là, l'assemblée prend la décision de fonder, à Orthez, une institution qui est placée directement sous la tutelle de l'assemblée[11]. Deux ans plus tard, elle encourage également les sections qui n'en possèdent pas encore à procéder à la création d'une bibliothèque populaire. Le consistoire espère ainsi réfréner le désintérêt croissant des fidèles pour la cause religieuse, mais aussi endiguer l'émiettement de la communauté protestante confrontée depuis les années 1830 à de nombreux schismes[12]. Cette résolution n'a alors plus rien d'exceptionnel et s'insère dans un mouvement plus vaste de diffusion et d'accès à la lecture, puisque, depuis le début des années 1860, « procédant à la fois de la philanthropie des Lumières et du désir des élites ouvrières d'accéder au savoir », le réseau des bibliothèques populaires se développe rapidement grâce à l'action de Sociétés à vocation non religieuse, telles que la Société des Amis de l'Instruction, la Ligue

9 ADPA, CEPB, 1 Mi 109/8, règlement de la bibliothèque du temple de Bagnères fondée en 1849, liste des livres français et anglais ; comptabilité (1874-1894).

10 ADPA, CEPB, 60 J 50/68, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, réponse à la circulaire de la commission pastorale de Paris du 16 mai, 28/11/1834.

11 ADPA, CEPB, 60 J 50/70, registre des délibérations du consistoire général d'Orthez, 30/11/1865.

12 *Idem*, 20/03/1867. À partir des années 1830 émergent, en Béarn, de nouvelles communautés protestantes dans le Sud aquitain : les Églises évangéliques libres, séparées de la tutelle de l'État, qui insistent sur la dimension personnelle de la religion et la nécessité d'une profession de foi, et le darbysme, qui se dispense de toute formation ecclésiastique.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de l'enseignement ou la Société Franklin. Pour obtenir des ouvrages, les bibliothèques protestantes font appel à ces Sociétés ainsi qu'à la Société des livres religieux de Toulouse, spécialisée dans la publication de traités et de romans protestants[13]. L'État n'est pas en reste, puisqu'il participe à ce mouvement notamment à travers la création de bibliothèques scolaires[14].

Carte. Les bibliothèques populaires protestantes sud-aquitaines en 1873



Bibliothèques populaires protestantes

1. Orthez
2. Bellocq
3. Salies-de-Béarn
4. Sauveterre-de-Béarn
5. Bayonne
6. Osse-en-Aspe
7. Pau
8. Bagnères-de-Bigorre

Sources : ADPA, CEPB, 60J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1873

En 1873, chacune des paroisses de la Consistoriale, alors au nombre de huit, possède sa propre bibliothèque, la plus complète étant celle de Bagnères où sont conservés près de 2000 ouvrages. En 1879, il y a treize

13 *Ibid.*

14 Dominique Kalifa, *La culture de masse en France*, t. 1 : *1860-1930*, Paris, Éditions La Découverte, 2001 (coll. Repères ; 323), pp. 30-31 ; Noë Richter, « Aux origines de la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n° 4, pp. 221-249. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001 >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèques, Orthez en possédant deux, Tarbes et Pau chacune trois[15]. En 1894, imitant les Églises réformées, l'Église évangélique libre de Pau fonde, elle aussi, sa propre bibliothèque qui est constituée d'une centaine de volumes mis gratuitement à la disposition de ses membres[16].

À leur fondation, les bibliothèques se dotent d'un règlement à l'instar de celui de Bagnères-de-Bigorre adopté le 11 mars 1849. Les ouvrages sont placés sous la responsabilité du pasteur et la bibliothèque, située dans une salle attenante au temple, est ouverte chaque dimanche à l'issue du culte religieux de l'après-midi (articles 1 et 5). Cette disposition, qui se retrouve dans la majorité des bibliothèques protestantes béarnaises, vise à accroître le contrôle du pasteur sur les fidèles. Pour bénéficier des services de la bibliothèque, les protestants doivent signaler leur nom et leur adresse au pasteur (art. 2) et payer un abonnement dont le prix s'élève à 1 franc pour trois mois et à 2,50 francs pour un an (art. 3). Afin de n'empêcher personne d'accéder à la lecture, un tarif réduit est mis en place pour les enfants de moins de 12 ans, les ouvriers et les domestiques, qui n'ont alors à payer que la moitié des prix indiqués (art. 4). Ces conditions remplies, l'abonné peut emprunter un volume de son choix pour une durée de deux semaines, un retard entraînant une amende de 10 centimes par semaine supplémentaire (art. 6). Ces rentrées d'argent, ainsi que celles liées à la compensation donnée par les lecteurs en cas de perte ou de détérioration des ouvrages (art. 7), sont employées « intégralement à l'augmentation et à l'entretien de la bibliothèque » (art. 8). Enfin, un dernier article précise que « les dons en argent ou en livres offerts pour augmenter ou entretenir la bibliothèque seront reçus avec reconnaissance »[17].

De l'importance des libéralités

D'un point de vue strictement financier, rares sont les archives qui offrent un panorama complet de la situation des bibliothèques populaires protestantes sud-aquitaines. Lorsqu'elles existent, elles sont extrêmement lacunaires et ne permettent l'étude des comptes que sur quelques années à

15 ADPA, CEPB, 60 J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1873 et 1879. La section de Tarbes comprend les bibliothèques de Tarbes, Bagnères-de-Bigorre et Cauterets. Pau possède une bibliothèque populaire dirigée par l'Église, une dédiée aux missions et une dernière possédée par l'École du Dimanche.

16 ADPA, CEPB, 60 J 56/2/4, registre des délibérations de l'Église évangélique libre de Toulouse, assemblée générale de l'Église, rapport annuel, 14/10/1894.

17 ADPA, CEPB, 1 Mi 109/8, règlement de la bibliothèque de Bagnères-de-Bigorre, 11 mars 1849.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

l'image de ceux d'Osse-en-Aspe, disponibles uniquement pour les années 1871-1876.

Figure. Les finances de la bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe en francs courants (1871-1876).



Source : ADPA, CEPB, 60 J 612/83.

Leur analyse démontre que les finances de la bibliothèque populaire protestante de ce petit village de montagne sont saines au moment de sa réouverture en 1871 et qu'elles le demeurent les premières années[18]. Les recettes proviennent essentiellement de dons annuels, voire bisannuels effectués par de riches protestants, membres de l'Église d'Osse-en-Aspe (40 francs en 1873 par exemple). Chaque année à l'exception de 1876, des livres de la bibliothèque sont également vendus pour renflouer les caisses de l'œuvre : il s'agit pour l'essentiel d'almanachs, de Bibles, de Nouveaux Testaments, de catéchismes protestants ou de livres de cantiques et de psaumes. Les abonnements dépassent, quant à eux, rarement la somme de cinq francs par année. De ce fait, la majorité des sommes perçues par la bibliothèque sont externes à l'Église réformée d'Osse-en-Aspe – à l'exemple des libéralités consenties par les pasteurs de Bagnères-de-Bigorre, Émilien Frossard et son fils Charles-Louis en 1871 – voire sont la

18 La bibliothèque fondée en 1838 a fermé ses portes à une date indéterminée.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

conséquence d'une solidarité protestante qui dépasse le seul cadre de la France. En effet, sur les 257,55 francs récoltés en 1875, 196,50 francs ont été prélevés sur une « collecte faite en Écosse »[19]. Celle-ci a été réalisée par le pasteur Alfred Cadier, qui a épousé, le 22 avril 1873 à Ayr en Écosse, Helen Bost, petite-fille du célèbre prédicateur du Réveil, Ami Bost. En Grande-Bretagne, il parvient à collecter 15 000 francs, dont 14 672 en Écosse, qui doivent servir à la concrétisation des desseins ambitieux du pasteur, qui souhaite transformer le temple d'Osse-en-Aspe en un « enclos missionnaire ». Sa restauration, envisagée dès 1871, débute en 1873 et est complétée par la construction d'une maison d'école et d'un presbytère attenants à l'édifice cultuel. La réouverture de la bibliothèque en 1871 s'inscrit ainsi dans un plus vaste projet de réaffirmation de la présence d'une minorité protestante au sein du village et de la vallée d'Aspe[20]. La part accordée à la bibliothèque sur les libéralités collectées reste toutefois minime, puisqu'elle n'implique pas la construction d'un bâtiment : environ 200 francs sont octroyés à cette œuvre et financent l'achat de livres, dont le détail n'est pas communiqué dans les archives. Le reste de la somme collectée sert à la reliure d'ouvrages et au paiement des abonnements à des journaux protestants, tels que *Le christianisme au XIXe siècle* ou au *Journal des Missions évangéliques de Paris*[21].

VERS UNE DIVERSIFICATION DES CATALOGUES

Des bibliothèques religieuses

Peu de catalogues des bibliothèques du XIXe siècle sont aujourd'hui connus. En effet, bien que les bibliothèques populaires protestantes aient été versées au fond du Centre d'étude du protestantisme béarnais ces dernières années[22], il est parfois bien difficile de distinguer les ouvrages possédés avant 1905 de ceux qui ont été achetés plus tardivement. Seuls

19 *Ibid.*

20 Philippe Chareyre, « Osse-en-Aspe : l'illusion d'une Cévennes pyrénéenne », in Serge Brunet, Nicole Lemaître (dir.), *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe : actes du colloque Religion et montagnes*, *Tarbes, 30 mai-2 juin 2002*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005 (coll. Histoire moderne ; 50), pp. 381-396.

21 ADPA, CEPB, 60 J 612/83, archives de la bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe, comptes, 1875.

22 Voir notamment le catalogue de la bibliothèque d'Orthez de 1914 conservé sous la cote 60 J 50/209.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

quelques rares inventaires nous renseignent à ce sujet à l'instar des listes dressées par le bibliothécaire d'Osse-en-Aspe en 1838 et 1842[23].

Tableau 1. Répartition thématique des livres composant la bibliothèque populaire d'Osse-en-Aspe

	1838		1842	
Nature	**Nombre de livres**	**Valeur relative**	**Nombre de livres**	**Valeur relative**
Édification	24	41,4 %	65	49,2 %
Jeunesse	10	17,2 %	14	10,6 %
Controverse	9	15,5 %	25	18,9 %
Mémoires, biographies	7	12,1 %	14	10,6 %
Mission	5	8,6 %	9	6,8 %
Divers	2	3,5 %	3	2,3 %
Œuvres	1	1,7 %	2	1,5 %
Total	**58**	**100 %**	**132**	**100 %**

De l'analyse de ce répertoire, il résulte qu'à cette époque, la totalité des ouvrages conservés ont un caractère religieux. Les livres destinés à l'édification de la foi, à la connaissance des textes bibliques occupent une très grande partie des rayonnages de la bibliothèque (41,4 % puis 49,2 %). Les ouvrages du même type, mais destinés aux enfants, constituent une catégorie à part et d'une importance non négligeable en 1832 (17,2 %), qui tend toutefois à décroître en 1842 (10,6 %). Dans cette communauté en proie aux divisions dans les années 1840 et, où l'Église catholique se montre particulièrement active, 15,5 % des publications concernent la controverse, une proportion qui croît en 1842 (18,9 %). Viennent ensuite les mémoires et

23 ADPA, CEPB, 60 J 612/82 ; 83. Il existe également pour cette bibliothèque un catalogue qui daterait au mieux de 1907 (60J 612/84). Jean-Yves Carluer, *op. cit*., pp. 218-223.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

biographies (12,1 ; 10,6 %) puis les ouvrages consacrés aux missions, probablement pour éveiller des vocations (8,6 % ; 6,8 %). Enfin, quelques rares recueils comme *Les chemins de fer* ou *La vie à la campagne,* abordent la question religieuse sous un aspect plus récréatif, mais aussi les nouveautés du siècle et la vie quotidienne dans les sociétés rurales (3,5 % ; 2,3 %). À date équivalente et toutes proportions gardées, puisque les deux bibliothèques ne disposent pas des mêmes budgets et ne s'adressent pas au même public, les catalogues d'Osse-en-Aspe et de Lyon s'avèrent fort différents. En effet, aux côtés des ouvrages proprement religieux, Marianne Carbonnier indique la présence d'ouvrages instructifs, comme des livres de lecture, d'histoire ou de sciences[24]. Ce type de livres est introduit plus tard dans les bibliothèques béarnaises, lorsque des dons leur permettent de diversifier la nature des ouvrages comme à Bagnères-de-Bigorre.

La bibliothèque de Bagnères-de-Bigorre : un catalogue international et diversifié

Le catalogue de la bibliothèque de cette station thermale des Pyrénées présente deux spécificités par rapport à celui d'Osse-en-Aspe. En premier lieu, il est composé de livres en différentes langues. Ainsi, un catalogue non daté nous apprend que, sur 495 ouvrages conservés dans les rayonnages de cette bibliothèque, seuls 68,1 % sont en français[25].

Tableau 2. Répartition par langue des ouvrages conservés dans la bibliothèque populaire protestante de Bagnères-de-Bigorre, [s.d.]

Langue	**Français**	**Anglais**	**Espagnol**	**Total**
Nombre d'ouvrages	337	146	12	495
Proportion	68,1 %	29,5 %	2,4 %	100,0 %

Cette diversité répond à la situation spécifique des communautés protestantes de ces villes. En effet, la population protestante française côtoie,

24 Marianne Carbonnier, *op. cit.*, pp. 624-625.

25 Les livres les plus récents dans ce catalogue datent de 1856. Il est toutefois antérieur à 1873, puisque cette année-là, le pasteur de l'Église de Bagnères-de-Bigorre précise que la bibliothèque dispose de deux mille ouvrages.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

dans les Pyrénées, une importante colonie britannique venue profiter du climat local loué par les médecins anglais ou écossais, tels qu'Alexandre Taylor, auteur de *On the curative influence of the climate of Pau and the mineral waters of the Pyrénées on disease*[26]. Véritable succès en Grande-Bretagne, cet ouvrage attire de nombreux insulaires dans la chaîne montagneuse, malgré les nombreuses critiques émises par les climatologues étrangers dans le *Times*[27]. Dans ces villes, le culte est à la fois célébré en français et en anglais, dans des édifices cultuels le plus souvent distincts. Néanmoins, dans les œuvres de bienfaisance, les deux communautés font cause commune afin de favoriser à la fois le « réveil » des protestants, mais aussi l'évangélisation. C'est cette même volonté de diffuser les Écritures et autres traités religieux auprès de populations catholiques qui expliquent la présence du Nouveau Testament et de livres de théologie en espagnol dans l'inventaire de cette bibliothèque. À cette époque, Émilien Frossard participe, aux côtés du pasteur de Bayonne Joseph Nogaret, à l'évangélisation des populations espagnoles[28]. Un autre catalogue, incomplet et non daté, mentionne également trente-neuf livres en allemand, probablement conservés à l'intention des touristes[29].

En second lieu, l'analyse d'un répertoire des livres en français datant de 1890 (cf. tableau ci-contre) met en évidence la diversité des thèmes abordés par les livres conservés.

En effet, sur les 1 007 ouvrages présents dans les rayonnages de la bibliothèque, 289 livres traitent de sujets divers. La moitié d'entre eux a pour thème l'histoire (145), le plus souvent celle du protestantisme. À travers ces livres, il s'agit d'entretenir la mémoire des persécutions subies par les protestants depuis le XVI^e^ siècle, à l'image des Camisards auxquels sont consacrés plusieurs livres de la bibliothèque. Viennent ensuite les livres de géographie et de voyages (94) et de sciences (55). Ils ont trait, pour l'essentiel, à la géologie et à la découverte des Pyrénées. La conservation de ces ouvrages s'explique, entre autres, par l'intérêt porté par

26 Alexander Taylor, *On the curative influence of the climate of Pau and the mineral waters of the Pyrénées on disease, Pau, Vignancour, 1842.* Traduction française : *De l'influence curative du climat de Pau et des eaux minérales des Pyrénées sur les maladies...* Traduit de l'anglais par Patrick O'Quin, Pau, É. Vigancour, 1843.

27 Sur les débats autour du climat palois, voir Pierre Tucoo-Chala, *Pau, ville anglaise,* 2^e^ éd., Pau, Librairie des Pyrénées et de Gascogne/Princi Néguer, 1999, pp. 47-102.

28 Hélène Lanusse-Cazalé, « Joseph Nogaret et l'évangélisation de l'Espagne : réseaux épistolaires et pratiques clandestines (1840-1860) », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, janvier-mars 2013, t. 159, n°1, n° spécial « Correspondances pastorales », Marianne Carbonnier-Burkard (dir.), pp. 181-197.

29 ADPA, CEPB, 1 Mi 109/8, catalogues de la bibliothèque populaire protestante de Bagnères-de-Bigorre.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Tableau 3. Répartition thématique des livres composant la bibliothèque populaire de Bagnères-de-Bigorre, 1890

Thèmes	Nombre de livres	Valeur relative
Édification	364	36,15 %
Divers	289	28,70 %
Jeunesse	177	17,58 %
Mémoires, biographie	148	14,70 %
Controverse	15	1,49 %
Œuvres	9	0,89 %
Missions	5	0,50 %
Total	**1007**	**100,00 %**

Émilien et Charles-Louis Frossard à la chaîne montagneuse. Tous deux sont d'ailleurs à l'origine de la fondation, en 1865, de la première Société francophone dédiée à l'étude des Pyrénées, la Société Ramond, dont la bibliothèque populaire protestante conserve tous les bulletins. Rares sont en revanche les livres traitant de l'économie ou de la politique (un seul livre)[30]. Les livres en faveur de la jeunesse sont eux aussi plus variés : les catéchismes et autres ouvrages d'instruction religieuse côtoient des livres récréatifs comme les romans de Jules Verne ou des *Histoires pour les enfants de 5 à 9 ans*. L'éducation des jeunes filles n'est, quant à elle, pas négligée, puisque celles-ci sont invitées à lire notamment les *Conseils aux jeunes filles à leur entrée dans le monde* ou *Hélène Maurice, ouvrage pour les jeunes filles,* publiés par les éditions protestantes[31].

30 *Ibid.*

31 M^me^ Durand-Dassier, *Conseils aux jeunes filles à l'époque de leur entrée dans le monde : prières chrétiennes, choix de cantiques*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1878, 356 p. ; *Hélène Maurice, ouvrage pour les jeunes filles*, traduit de l'anglais, Toulouse, Société des livres religieux, 1870.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Une telle diversité dans le choix des ouvrages présentés aux lecteurs tend à devenir la norme au sein des bibliothèques populaires protestantes du Sud de l'Aquitaine à la demande des pasteurs. En 1891, Alfred Cadier propose en outre de centraliser les achats et la gestion des bibliothèques. Il s'inspire en cela de l'expérience de l'archevêque du diocèse de Bordeaux qui dispose d'un fonds et de livres dans chaque paroisse et renouvelle annuellement les ouvrages. Une telle pratique d'échange entre bibliothèques aurait l'avantage, selon le pasteur, d'insuffler régulièrement de la nouveauté afin d'intéresser des lecteurs généralement peu nombreux[32].

UN SUCCÈS EN DEMI-TEINTE

Face à la concurrence des œuvres laïques

Bien que disposant d'un réseau qui leur est propre, les Églises réformées du sud de l'Aquitaine et plus particulièrement les pasteurs de la Consistoriale entretiennent des relations avec les représentants des bibliothèques publiques. En 1865, Alphonse Cadier, pasteur de Pau, loue notamment les mérites de Léon Soulice, bibliothécaire de la ville, qui a permis au pasteur de découvrir plusieurs ouvrages susceptibles de lui permettre d'écrire l'histoire du protestantisme dans la capitale béarnaise[33]. Toutefois, cette démarche n'est pas spécifique au Béarn et s'inscrit dans un mouvement de reconstitution de l'histoire des huguenots. En 1852 est ainsi fondée, à Paris, la Société de l'histoire du protestantisme français suivie de l'ouverture, en 1880, d'une bibliothèque conservant archives et livres imprimés ayant trait au protestantisme[34]. Par la suite, la III^e^ République voit se développer une offre laïque conséquente, dans les Basses-Pyrénées, grâce, entre autres, aux dons de Pierre-Louis Tourasse, qui a, en partie, permis la fondation d'une bibliothèque dans chacun des quarante cantons que compte le département[35]. Ce qui fait dire, en 1880, à Félix Pécaut, auteur

32 ADPA, CEPB, 60 J 50/75, rapport général de l'Église consistoriale d'Orthez par Alfred Cadier, 1889.

33 ADPA, CEPB, 60 J 50/70, registre des délibérations du Consistoire d'Orthez, 30 novembre 1865.

34 André Encrevé, « Les premières années du Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 2002, t. 148, n°4, pp. 709-733.

35 Pierre-Louis Tourasse est également à l'origine de l'édition d'un *Bulletin d'éducation et d'instruction populaires des Basses-Pyrénées*, qui paraît après la mort du bienfaiteur en 1882, sous la direction d'Albert Piche, exécuteur testamentaire de Pierre-Louis Tourasse. Cette revue porte le sous-titre suivant « organe spécial des bibliothèques cantonales ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

d'un rapport d'inspection générale sur l'Académie de Bordeaux, que « les bibliothèques populaires ne sont nulle part plus florissantes »[36].

Face à cette concurrence de plus en plus aiguisée, seules deux bibliothèques protestantes parviennent à tirer leur épingle du jeu. À Osse-en-Aspe, Alfred Cadier ouvre les portes de sa maison, où sont conservés les livres, tous les dimanches après-midi. En 1887, trente lecteurs empruntent 390 ouvrages, soit une moyenne de treize livres par personne[37]. Rapporté à la population protestante de la commune, le nombre de lecteurs apparait dérisoire, contrairement à Orthez, où un peu plus du tiers des fidèles consultent des ouvrages (409 lecteurs). Cette année-là, 6 065 prêts sont enregistrés par le bibliothécaire, un nombre important si on le compare à celui de Lyon où 2 967 ouvrages sont lus en 1882, 1 395 en 1889[38]. Si la bibliothèque populaire protestante de Lyon pâtit de la concurrence de l'offre laïque, il ne semble pas que cela soit le cas à Orthez, où une bibliothèque populaire cantonale a été fondée en 1880 et est dirigée par un « conseil d'administration élu par les souscripteurs en dehors de tout esprit de parti politique et religieux »[39]. Bien que l'initiative de la fondation de cette bibliothèque soit protestante, cette œuvre laïque est un trait d'union entre notables protestants et catholiques, qui s'unissent afin de favoriser le développement de la lecture[40]. En dehors de ces deux cas, les bibliothèques protestantes sud-aquitaines peinent à fidéliser leur lectorat.

Un déficit d'infrastructures et un manque d'encadrement des lecteurs

Malgré les diverses mesures prises par les Églises réformées, la plupart des bibliothèques ne rencontrent pas le succès escompté, comme en témoignent les rapports annuels dressés par les pasteurs, qui regrettent le manque d'intérêt des protestants pour la lecture. En 1876, Alphonse Cadier souligne ainsi que « les lecteurs ne sont pas nombreux » [41]. L'autre déception des pasteurs concerne la nature des ouvrages consultés. En

36 Félix Pécaut, *Rapports d'inspection générale sur l'Académie de Bordeaux*, Paris, Impr. nationale, Bordeaux, 1880, p. 55.
37 ADPA, CEPB, 60 J 50/75, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1887.
38 Marianne Carbonnier, *op. cit.*, p. 622.
39 Thierry Issartel, *Les bourgeois d'Orthez, Étude d'une élite urbaine (1870-1914)*, TER de maîtrise, université de Bordeaux III, 1986, p. 135.
40 Le conseil d'administration de la bibliothèque populaire cantonale est présidé par Henri Vidal puis par Philippe Armstrong, deux protestants, mais il réunit un nombre à peu près équivalent de notables catholiques et protestants.
41 *Ibid.*, rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1876.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

1890, le pasteur de Sauveterre-de-Béarn, Daniel Bourchenin, insiste sur ce point dans son rapport annuel :

> « On ne lit pas les ouvrages d'agriculture et d'économie, très peu l'histoire et la littérature, les sermons et la théologie, mais beaucoup les publications de Toulouse et les romans religieux »[42].

Cette remarque est renouvelée, l'année suivante, par Jean Roth, pasteur d'Orthez, qui critique le fait que les romans religieux soient plébiscités par les lecteurs au détriment des « sermons et autres ouvrages d'un genre grave »[43]. Alphonse Cadier, le pasteur de Pau, attribue cette désaffection du public protestant au manque d'organisation des bibliothèques et d'accompagnement des lecteurs. Pour remédier à ce problème, il préconise la formation de personnes aptes à conseiller les protestants dans leurs lectures[44].

La situation de ces bibliothèques se dégrade dans le dernier tiers du XIXe siècle : en 1887, le pasteur de Bellocq juge celle de son Église en « mauvais état » ; celle de Salies-de-Béarn est « peu suivie » ; à Bayonne, les livres sont « peu lus ». La situation est analogue à Pau et dans les Hautes-Pyrénées alors que celle de Sauveterre-de-Béarn a fermé ses portes, malgré les diverses tentatives de réorganisation[45]. Ce dernier exemple démontre bien les difficultés liées à l'entretien d'une bibliothèque et l'investissement, tant humain que financier, qu'elle nécessite. En 1874, Armand Dupin de Saint-André insiste sur la prospérité de la bibliothèque et sur le nombre important de lecteurs, notamment en raison de l'engagement régulier du pasteur, qui commande chaque année de nouveaux livres auprès des Sociétés de livres religieux et du ministère de l'Instruction publique. Il s'adjoint les services d'un particulier, Pierre Casalis, qui fonde dans sa demeure, à Navarrenx, une bibliothèque de taille plus modeste[46]. À son arrivée en 1876, son successeur, Jean-Jacques Edmond Cerisier, dresse un bilan plus mitigé et s'investit moins dans cette cause, ce qui provoque la fermeture de la bibliothèque quelques années

42 ADPA, CEPB, 60 J 50/82, rapports annuels de l'Église réformée de Sauveterre, 1890.
43 ADPA, CEPB, 60 J 50/75, rapport général de l'Église consistoriale d'Orthez par Jean Roth, 1891.
44 *Ibid*., rapports généraux de l'Église consistoriale d'Orthez, 1876.
45 Elle rouvre durant quelques années sous le pastorat de Bourchenin, mais sans réel succès.
46 ADPA, CEPB, 60 J 50/82, rapports de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1874

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

plus tard[47]. Il faut attendre le ministère de Daniel Bourchenin (1888) pour que cette petite bibliothèque connaisse un nouvel essor[48].

Un lectorat principalement féminin

Le profil des lecteurs et leurs comportements sont, néanmoins, difficiles à appréhender tant les données sont sporadiques. À Osse-en-Aspe, nous disposons de trois listes datant respectivement de 1838, 1842-1844, 1871-1877[49]. L'existence de la bibliothèque n'est pas linéaire : en 1871, au lendemain de son installation, Alfred Cadier décide, avec l'accord du conseil presbytéral, de la « création d'une bibliothèque protestante » sans faire référence à l'ancienne[50]. Le nombre global de lecteurs n'évolue guère entre 1838 (18 abonnés), 1842-1844 (15) et 1871-1877 (26), malgré une augmentation du nombre d'emprunts annuels (35 en 1838, 61 en 1871-1877). En revanche, les usagers ne sont guère assidus dans leurs lectures, puisque seule la moitié des abonnés consulte plus d'un ouvrage au cours de l'année 1838. Cette proportion décroît fortement en 1842-1844, période au cours de laquelle les lecteurs réguliers ne représentent plus qu'un 1/5e des inscrits. Enfin, en 1871-1877, dix individus, soit 38 % des lecteurs, réalisent à eux seuls 85 % des emprunts. La généralisation de l'alphabétisation, la diversification du catalogue de la bibliothèque, ainsi qu'un meilleur encadrement des usagers sont probablement à l'origine de ces évolutions. Toutefois, il importe de souligner que les emprunteurs sont, en 1871-1877, principalement des membres de l'élite protestante locale, alors que les paysans et leurs familles se montrent beaucoup plus irréguliers dans la pratique de la lecture, du moins à la bibliothèque. En effet, parmi les abonnés, figurent notamment l'institutrice, Madame Callon, une belle-sœur du pasteur, Caroline Bost, ou encore des propriétaires et/ou leurs épouses[51].

Si la répartition par genre des individus démontre une prédominance générale des hommes parmi les lecteurs (56 % en 1838, 58 % en 1871-1877), les deux sexes ont des comportements différents, puisque les femmes empruntent généralement plus d'ouvrages. En 1838, sept personnes

47 *Ibid*., 1876. Nous ne connaissons pas la date exacte de la fermeture de la bibliothèque ; elle est encore signalée dans le rapport de 1881.

48 *Ibid*., 1888-1904.

49 ADPA, CEPB, 60 J 612/82-84, bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe. Pour 1871-1877, nous ne disposons que du nom des lecteurs et du numéro attribué par le bibliothécaire aux livres qu'ils ont consultés.

50 ADPA, CEPB, 60 J 612/11, registre des délibérations du conseil presbytéral d'Osse-en-Aspe, 29/10/1871.

51 ADPA, CEPB, 60 J 612/82-84, bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

ont lu chacune trois livres, mais les femmes représentent près de 70 % de ce groupe. Il en est de même entre 1871 et 1877 où sur dix lecteurs ayant emprunté plus de dix livres, sept sont des femmes. Cette tendance à la féminisation du lectorat est une constante que plusieurs pasteurs, dont Jean Roth d'Orthez et Daniel Bourchenin de Sauveterre-de-Béarn, mettent en évidence. À la même occasion, ils constatent que les garçons se détournent aisément de la lecture[52]. Généralement, les parents prennent tout de même soin de donner goût à la lecture, mais aussi à la religion, à leurs enfants ; un comportement analogue est d'ailleurs souligné par le pasteur Cerisier de Sauveterre-de-Béarn, en 1876 :

> « Cependant, il y a beaucoup de familles dans lesquelles les enfants font le soir, une lecture à haute-voix »[53].

Ainsi, les bibliothèques populaires protestantes sud-aquitaines, nées d'initiatives strictement locales, se structurent, en marge des œuvres populaires laïques et catholiques, en un réseau cohérent, qui couvre l'ensemble des sections de l'Église consistoriale. Si la gouvernance de ces œuvres demeure l'apanage des pasteurs, le Consistoire d'Orthez tente, au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, d'encadrer leur fonctionnement afin de faciliter l'accès régulier des protestants à la lecture et d'éviter tout morcellement supplémentaire de la minorité protestante. Ces bibliothèques s'adressent également aux populations catholiques et en cela apparaissent comme un outil d'évangélisation.

Parce que la Bible et les traités religieux occupent naturellement une place de choix dans leurs répertoires, ces bibliothèques participent à l'édification des fidèles, qu'il convient de familiariser avec la lecture quotidienne des Écritures. Par la suite, grâce à la diversification de leurs catalogues, elles participent également à la diffusion de savoirs historiques et scientifiques au sein de la communauté protestante. Les enfants ne sont pas négligés, puisque bon nombre d'ouvrages conservés leur sont adressés, comme les catéchismes, dans l'objectif de consolider leur instruction religieuse. Quelques livres récréatifs viennent compléter leur éducation.

Toutefois, les bibliothèques ne rencontrent pas le succès escompté par le Consistoire d'Orthez et par les pasteurs, qui se plaignent régulièrement du manque de lecteurs, mais aussi du type de lecture auquel s'adonnent

52 ADPA, CEPB, 60 J 50/75, tableau synoptique de la situation des Églises de la Consistoriale par Eugène Balfet, 1891.
53 ADPA, CEPB, 60 J 50/82, rapports annuels de l'Église réformée de Sauveterre-de-Béarn, 1876.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

les rares inscrits. Si elles parviennent à séduire les femmes membres des petites élites locales, les hommes semblent, selon les dires des pasteurs, se détourner de la lecture de livres religieux. Une attitude symptomatique de la sécularisation progressive de la société française, processus que les Églises réformées n'ont de cesse de tenter d'enrayer alors que se profile la séparation des Églises et de l'État, qui bouleverse les équilibres en présence, y compris dans le domaine des œuvres religieuses.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Denis Saillard

LA BIBLIOTHÈQUE DE MARIANNE. LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES DU JURA (1860-1914)

« Établir un courant intellectuel en opposition à cette ignorance apathique qui est le mal du pays. »[1]

Dans le Jura, le développement des bibliothèques populaires a principalement lieu au cours des premières décennies de la IIIe République. Ce mouvement prend une certaine ampleur ; il concerne un cinquième des communes du département, par conséquent des zones majoritairement rurales où la diffusion du livre n'avait souvent été assurée jusque-là que sporadiquement, par le colportage notamment, et concernait en premier lieu des ouvrages de piété[2].

Comment cette toute nouvelle offre de lecture se met-elle en place ? Quels acteurs et réseaux sociopolitiques la prennent en main ? Quelles sont leurs conceptions ? Les bibliothèques populaires ont-elles pu trouver les moyens de perdurer ?

Les sources dont on dispose pour reconstituer l'histoire des bibliothèques populaires dans le Jura sont lacunaires[3], mais donnent des éléments intéressants sur leur création, leur fonctionnement, les lecteurs et les catalogues. Sans méconnaître ni sous-estimer la place occupée par les bibliothèques scolaires dans le développement de la lecture, d'autant que certaines pratiquent également le prêt de livres aux adultes, l'étude présente se focalise sur les bibliothèques populaires communales et associatives, souvent appelées « libres » dans les documents administratifs. L'accent est porté sur ces dernières. Afin d'être reconnues, elles doivent

1. Urbain Lardanchet, président de la bibliothèque populaire de Desnes, « Mémoire adressé à M. le Préfet [du Jura] en faveur des bibliothèques populaires du canton de Bletterans », 12 p., 10 octobre 1876, Archives départementales du Jura (ADJ), T 1906.
2. Danielle Ducout, Jacky Theurot et Michel Vernus, *L'aventure du livre en Franche-Comté*, Besançon, Centre régional de documentation pédagogique, 1987.
3. Série T (Enseignement général, affaires culturelles, sports) des archives départementales ; archives municipales et communales ; archives d'associations ; presse locale ; ...

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

transmettre aux autorités une liste des sociétaires qui, dans la majorité des cas, acquittent une cotisation. Au-delà de leur rôle dans la propagation de la lecture, les bibliothèques populaires, par leur mode d'organisation et de fonctionnement, constituent aussi une forme de sociabilité[4]. Dans le Jura, les républicains disposent, bien avant 1870, d'une bonne implantation, tandis que les idées des théoriciens socialistes comtois Fourier, Considerant et Proudhon, cheminent sous plusieurs formes. Dans quelle mesure l'histoire des bibliothèques populaires croise-t-elle celle des associations républicaines et socialistes ?

UN TERREAU FAVORABLE…

L'absence de données statistiques sur les bibliothèques populaires pour l'ensemble de la France empêche d'évaluer avec précision l'importance de leur développement dans le Jura. Néanmoins, nous savons que la France du Nord et de l'Est s'est alphabétisée plus précocement que celle du Sud et de l'Ouest. Parmi les conscrits de la classe 1858 originaires de l'arrondissement de Saint-Claude, 1,6 % seulement ne savent ni lire ni écrire ; ce taux est de 6,4 % dans l'arrondissement de Dole et de 8,6 % dans celui de Lons-le-Saunier[5]. Dans les années 1860, le Jura et le département voisin du Doubs font partie des dix départements français comptant les plus forts pourcentages d'enfants scolarisés. Il se pourrait qu'avec près d'une bibliothèque populaire pour 5 communes à l'apogée du développement au milieu des années 1880, notre terrain d'étude se situe au-dessus de la moyenne nationale.

En France, dans les années 1860, simultanément aux bibliothèques scolaires prescrites par l'arrêté du ministère de l'Instruction publique du 1er juin 1862, les bibliothèques populaires se développent sous l'impulsion de quelques personnalités locales, comme le jeune pasteur du Pays de Montbéliard, Léon Brétégnier, et surtout d'associations comme la Société Franklin et la Ligue de l'enseignement créée par Jean Macé en 1866[6]. Au sens strict du terme il s'agit de bibliothèques pour adultes distinctes des

4. Ce thème a été défriché par Maurice Agulhon, notamment dans *La République au village : les populations du Var, de la Révolution à la IIe République*, Paris, Seuil, 1979 (coll. L'univers historique).
5. Michel Vernus, « Lecture et bibliothèques populaires dans la région de St-Claude », *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, 2009, n°32, p. 20.
6. Voir Noë Richter, *La lecture et ses institutions*, 1, *La lecture populaire, 1700-1918*, *op. cit.*, 1987, p. 201 et *sq*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

scolaires, comme le précisent nombre de circulaires officielles et de textes de promoteurs :

> « On comprendra que ce n'est pas le tout que de savoir lire à l'École, mais qu'il faut lire pour apprendre à savoir qu'on ignore une foule de choses utiles ; que la vie de l'homme est une culture continuelle à entretenir, si on veut se conserver dans les conditions de notre nature essentiellement perfectible, qui est un progrès continu jamais interrompu. »[7]

Des Sociétés des bibliothèques populaires fleurissent à l'échelle des arrondissements, mais, dans le Jura, leur action reste limitée faute de moyens financiers. Alors qu'en Alsace et dans le département voisin du Doubs le mouvement démarre rapidement, le Jura semble n'avoir compté qu'une seule bibliothèque populaire non scolaire sous le Second Empire : celle de Dole, la ville la plus peuplée du département, créée en 1864 grâce à la Société Franklin. La première grande vague de créations jurassiennes débute peu de temps après la proclamation de la III[e] République. En l'espace de quelques années, jusqu'à la première enquête officielle récapitulative de 1878, une bonne cinquantaine de bibliothèques populaires voient le jour. Sept ans plus tard, ce nombre a quasiment doublé[8]. Leur répartition géographique est loin d'être équilibrée. Il existe un grand nombre de bibliothèques populaires dans le sud-est du département (arrondissement de Saint-Claude), puisque le tiers des communes en disposent, tandis que cette proportion oscille entre 11 et 18 % dans les trois autres arrondissements, soit de deux à trois fois moins. D'un canton à l'autre, les variations sont bien entendu plus marquées encore : le canton de Bletterans (arrondissement de Lons-le-Saunier) détient la palme avec une proportion de 83 %, et ceux de Saint-Claude (62 % voire 80 % si l'on comptabilise le nombre brut de bibliothèques et non celui des communes), Lons (42 %), Chaumergy (proche de Dole, 30 %), Les Bouchoux (proche de Saint-Claude, 25 %) et Champagnole (arrondissement de Poligny, 25 %) bénéficient d'un « réseau » plus dense que la moyenne. Inversement plus de la moitié des cantons ont moins d'une bibliothèque populaire pour dix communes, quatre n'en ont aucune en 1885.

7. Urbain Lardanchet, *doc. cité*.
8. Voir les deux listes détaillées I et II à la fin de la contribution.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

… CULTIVÉ PAR DES RÉPUBLICAINS

La multiplication des bibliothèques populaires dans le Jura doit beaucoup à l'action de quelques personnalités locales, des républicains dans la grande majorité. Emmanuel Vauchez, Jean Bourgeois, Ernest Figurey, et davantage encore Victor Poupin et Henri Ponard sont les principaux acteurs de ce mouvement. Vauchez (1836-1926), né à Courlans, un village tout proche de Lons-le-Saunier, n'est autre que le vice-président de la Ligue de l'enseignement, fondée par Jean Macé[9] avec le Cercle parisien du même nom. Les Dolois Figurey (1836-1903), journaliste de l'agence Havas à Paris et correspondant de plusieurs titres provinciaux, et Jean Bourgeois (1831-1900), futur député radical, font eux aussi partie des cadres de cette association nationale. De même que Victor Poupin (1838-1906), qui en est le secrétaire à la fois à Paris et dans le Jura, tandis que le jeune Henri Ponard (1861-1928), futur leader socialiste sanclaudien, est lui aussi séduit par les objectifs d'éducation populaire poursuivis par la Ligue de l'enseignement.

Il convient de s'arrêter sur la figure de Victor Poupin, conseiller général de Champagnole à partir de 1883 et député du Jura de 1885 à 1897[10]. Juriste de formation, il a d'abord tenté une carrière littéraire. Dans ses premières œuvres, notamment *Les Labourdière 1789-1859 roman-étude sur le Jura*, paru en 1861, l'inclination républicaine de cet écrivain parisien, qui ne connaît guère la région que par les souvenirs d'une famille catholique bourgeoise, n'est guère évidente. Cependant, il fréquente de plus en plus les cercles et les bureaux des journaux de l'opposition, où il côtoie de nombreux républicains : Prévost-Paradol, Macé, Joigneaux… Il lit les œuvres de Voltaire et Michelet et rencontre le fouriériste polinois Wladimir Gagneur qui lui fait prendre conscience des réalités rurales du Jura et lui vante les mérites de la Libre-Pensée. En 1863, il crée la *Bibliothèque nationale*, collection populaire de textes classiques où paraissent, dans sa propre traduction, les *Satires* de Juvénal et *De la République* de Cicéron.

C'est sans doute dans les dernières années du Second Empire que Victor Poupin entre dans la franc-maçonnerie. Il s'oriente définitivement vers la propagande et le journalisme politiques. Il lance la *Bibliothèque démocratique*, une collection bon marché d'ouvrages politiques pour laquelle il s'est assuré la collaboration de figures du « parti » républicain comme Gambetta, Louis Blanc, Schoelcher, Claretie, Garnier-Pagès, Michelet,

9. Voir note 6.
10. Denis Saillard, « Victor Poupin et la propagande républicaine radicale dans le Jura 1870-1906 », *Travaux de la Société d'émulation du Jura*, 1994, pp. 183-212.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Quinet, Nadaud,... ; en 1882, Victor Poupin affirmera avoir écoulé 500 000 exemplaires de cette collection dans toute la France[11]. Pendant l'Ordre moral, il est révoqué de l'administration des Beaux-Arts et six volumes de sa *Bibliothèque démocratique* sont poursuivis en justice. Néanmoins, il lance deux nouvelles collections, la *Bibliothèque des Libres Penseurs* et la *Bibliothèque des prolétaires*. C'est aussi à ce moment que Poupin tente de s'implanter dans le Jura. Il y diffuse à partir de 1874 un *Almanach du bon citoyen* et relaie l'action de la Ligue de l'enseignement en faveur de la création de bibliothèques populaires, qui constitue l'un des éléments clefs de sa propagande pour républicaniser l'opinion publique.

LES ROUAGES DU RÉSEAU RÉPUBLICAIN

Les premières bibliothèques populaires jurassiennes fondées sous le Second Empire ou dans les toutes premières années de la III^e^ République ne sont que rarement d'inspiration républicaine. Dans la commune de Foncine-le-Haut, en 1867, si la bibliothèque[12] comprend des livres de Silvio Pellico et Erckmann-Chatrian reçus du ministère de l'Instruction publique, elle fait la part belle aux ouvrages de religion et possède déjà les premiers volumes de *L'Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs (1789-1801)*, la somme de Jules Sauzay[13] ; la grotte du Creux Maldru, située sur le territoire de la commune, avait en effet constitué un refuge pour de nombreux prêtres réfractaires de la Terreur au Consulat. La Société de secours mutuels la Sanclaudienne de Bon Secours possède l'une des rares bibliothèques associatives qui ait réussi son implantation avant 1876. Son catalogue, imprimé en avril 1873, représente assez bien ceux des bibliothèques populaires non affiliées au réseau de la Ligue de l'enseignement[14]. Son président, le négociant Henry Jeantet, suit les principes de Charles Robert[15] et de la Société Franklin[16] pour développer la lecture parmi les ouvriers de la ville. Elle possède 650 volumes, dont 120 d'histoire. Nous y trouvons des ouvrages généralement peu goûtés par

11. *Le Patriote morézien*, 21 mai 1882.
12. Il s'agit probablement d'une bibliothèque populaire scolaire ; ADJ, 5 E 275/63.
13. Dix volumes publiés de 1867 à 1873 représentants au total huit mille pages ; voir Denis Saillard, *La mémoire de la Révolution en Franche-Comté (1815-1914)*, thèse de doctorat, sous la direction de Maurice Agulhon : Paris, université Panthéon-Sorbonne, 1995, pp. 920-945.
14. ADJ, T 1906.
15. Auteur du *Salut par l'éducation* et *De l'ignorance des populations rurales et ouvrières de la France*, 1863. Voir Noë Richter, *op. cit.*, p. 201 et *sq*.
16. Lettre de Jeantet au maire de Saint-Claude, 7 mai 1873 ; ADJ, T 1906.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

les républicains : *Lettres édifiantes des missionnaires de 93* d'Exanvillez ; *Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie* par M^me^ Mennessier-Nodier ; *Un séjour en France de 1792 à 1795* de Taine ; *La société française pendant la Révolution* des frères Goncourt ; les livraisons de la *Revue des Deux Mondes*, de 1864 à 1873. Ce catalogue est d'une relative hétérogénéité politique puisqu'on y trouve aussi : huit titres d'Erckmann-Chatrian ; *Hoche* d'Émile de Bonnechose ; *Histoire de France* d'Henri Martin ; *L'ancienne France et la Révolution* du philosophe Jean-Félix Nourrisson.

Par l'intermédiaire des bibliothèques populaires, Victor Poupin et ses amis jurassiens entendent bien diffuser les idées républicaines, notamment dans les campagnes jusque-là restées totalement en dehors du mouvement des bibliothèques associatives. En 1874, le préfet du Jura, applaudi par *Le Courrier du Jura*, suspend le conseil municipal du village de Saint-Pierre (c. de Saint-Laurent) qui a fondé une bibliothèque communale comportant des brochures de la Bibliothèque démocratique. La presse républicaine s'en prend, quant à elle, aux « cléricaux » qui diffusent *Les prétendus bienfaits de la Révolution* de Mgr de Ségur[17]. Avec la fin de l'Ordre moral et la victoire des républicains en 1876, les créations de bibliothèques populaires se font désormais avec peu d'entraves ministérielles. Le 24 septembre, Poupin prononce à la mairie un discours lors de la première assemblée des membres fondateurs de la bibliothèque populaire de Lons-le-Saunier (150 adhérents, plus de 400 volumes). Il détaille les avantages financiers et idéologiques que présente l'affiliation au Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement :

> « Le Cercle n'a pas de catalogue particulier. Mais il accepte toujours et très volontiers de guider dans leur premier choix les personnes qui lui font l'honneur de lui demander un conseil. En tête des livres qu'il recommande figurent à juste titre des livres d'histoire et de science vulgarisée. »[18]

La création de bibliothèques populaires à Colonne en 1883 et aux Moussières en 1884 nous renseigne sur l'organisation du « réseau jurassien ». C'est la Société républicaine d'instruction de Dole, fondée en 1878[19], qui gère les demandes de livres des maires ou des responsables.

17. *La Démocratie franc-comtoise*, 27 avril 1874.
18. *Almanach du bon citoyen*, 1877, p. 77.
19. Remarquons que dans ses statuts il était porté que « les dames [étaient] instamment priées d'assister aux séances ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Ceux-ci lui versent 70 francs et la Société leur envoie en retour 83 livres comme base de départ. Grâce à une cotisation annuelle de 6 francs, les bibliothèques populaires font partie de la fédération créée par la Ligue de l'enseignement. Ce système se met également en place dans la région de Saint-Claude où une Société républicaine d'instruction est créée en 1879[20].

Parfois, les fondateurs de bibliothèques populaires doivent batailler avec les maires de leur commune pour obtenir une subvention municipale qui, dans bien des cas, se révèle cruciale pour l'avenir de leur projet de lecture associative. Le 4 mai 1881, les sociétaires de Lect se plaignent au préfet du Jura de l'hostilité, pour des raisons idéologiques, de leur maire[21]. À Desnes, en 1876-77, le conseil municipal veut bien voter une subvention de 100 francs pour le démarrage de la bibliothèque populaire, mais à la condition expresse qu'elle ne soit pas gérée par Urbain Lardanchet, jugé beaucoup trop extrémiste ; en effet, ce dernier ne cache pas son attachement à la laïcité et ses démêlés avec le curé du village, contre lequel il a porté plusieurs fois plainte pour diffamation. Le curé aurait dit en chaire que :

> « les livres que [Lardanchet voulait] livrer au public sont immoraux sales, orduriers, contre la religion et protestants. »[22]

Lardanchet affirme respecter la liberté religieuse, mais justifie la nécessité de propager une morale laïque :

> « Il ne m'appartient pas d'affirmer ou de contester l'utilité du [catéchisme et de la Bible] ; il me suffit de savoir que le Gouvernement les tolère pour les respecter, autant que la liberté de conscience me pousse, au nom de cette même tolérance, à demander, l'autorisation de faire lire aussi à ces mêmes intelligences, d'autres livres, d'une morale aussi sûre, d'une utilité plus pratique, plus circonstanciée aux besoins de chaque jour, et pour tous. »[23]

Les recommandations auprès du préfet et du ministère sont souvent décisives pour assurer la pérennité d'une bibliothèque populaire.

20. Statuts du 10 janvier 1879. La création de bibliothèques populaires y est explicitement donnée comme faisant partie des buts poursuivis par la Société ; ADJ, T 1256.
21. ADJ, T 1256.
22. Lettre au préfet du Jura, 26 mai 1876 ; ADJ, T 1906.
23. *Mémoire cité*, 10 octobre 1876, *ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Le réseau des élus entre alors en action. Le conseiller d'arrondissement Regad plaide pour :

> « [...] une œuvre démocratique digne du plus grand intérêt. La population des Hautes Molunes, comme celle des régions montagneuses du Jura, cherche à s'émanciper au point de vue intellectuel. [...] Il est donc nécessaire de l'aider dans cette lutte contre l'esprit rétrograde. »[24]

D'autres mettent en avant les derniers résultats électoraux pour montrer qu'il faut absolument entretenir la flamme républicaine dans certains villages. Les bibliothèques populaires deviennent d'ailleurs parfois des enjeux de l'incessante bataille politique qui oppose les partis. Aux élections législatives de 1882, le radical Victor Poupin, affirme que Napoléon Bavoux[25], son principal adversaire, se désintéresse de l'éducation puisqu'il était absent lors de la fondation de la bibliothèque populaire de Lajoux en avril. Bavoux se défend en mettant en avant que le Jura est endetté par la construction des chemins de fer et argue que c'est au ministère de l'Instruction de prendre en charge ce genre d'associations ; néanmoins il affirme avoir lui-même souscrit pour une somme de 25 francs à la création de la bibliothèque populaire de Lajoux[26]. En 1899, Henri Ponard doit se défendre à plusieurs reprises[27] de l'accusation, formulée par L.-N. Gauthier, conseiller général et maire de Molinges, d'avoir confisqué les livres de la bibliothèque populaire de Noirecombe qu'il a fondée en 1878.

Afin de tisser la toile des « bibliothèques de Marianne »[28], Poupin et Vauchez s'appuient sur les cadres républicains locaux, qui appelaient de leurs vœux le développement de la lecture publique depuis un certain temps déjà : de nombreux instituteurs et aussi des maires (ou de futurs maires) dont plusieurs agriculteurs, vignerons et artisans. À Saint-Claude et dans ses environs, les traditions mutuellistes qui caractérisent

24. Lettre au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 5 avril 1901 ; ADJ, T 1256.
25. Républicain modéré certes, mais qui peut se prévaloir d'avoir été exilé en décembre 1851, alors que Poupin doit se défendre des allusions à son emploi à la Direction des Beaux-Arts dans les années 1860.
26. *Le Patriote morézien*, 14 mai 1882. Bavoux est réélu.
27. *Le Jura socialiste*, 18 mars et 15 avril 1899.
28. La commune de Moiron utilise en 1878 du papier en feuilles doubles avec deux filigranes : un buste de Marianne, avec des fleurs et des épis de blé, et le mot « Concorde » en bandeau sur le front ; des feuilles de chêne et en toutes lettres l'inscription « République française » ; ADJ, T 1906. Poupin, par ailleurs, tente de diffuser l'effigie de la République dans l'espace public, notamment les sculptures de Marguerite Gagneur (Syamour), la fille de Marie-Louise et Wladimir Gagneur.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

le milieu ouvrier et artisanal (tailleurs de pierres précieuses, métiers sur le bois...) expliquent l'important développement des bibliothèques populaires. Plusieurs présidents de bibliothèques populaires sont francs-maçons et/ou libres penseurs, comme le docteur Pactet, maire de Mont-sous-Vaudrey de 1878 à 1888 et conseiller général de Montbarrey pendant plus de trente ans ; Louis Robert, ancien quarante-huitard[29], à Monnières ; Urbain Lardanchet à Desnes ; Célestin Mondragon, maire révoqué du 4 septembre, à Montaigu ; ou donc encore ce jeune paysan-tourneur sur os, bois et corne de dix-sept ans, Henri Ponard qui fonde une bibliothèque populaire dans l'un des hameaux de Cinquétral, près de Saint-Claude, et organise bientôt des lectures à haute voix le dimanche pour créer d'autres bibliothèques dans les communes avoisinantes ; à Tressus-Chaumont, c'est l'ouvrier lapidaire Louis Pernier qui prend les rênes de la bibliothèque populaire puis crée un Patronage des écoles publiques et une Mutuelle[30]. Plusieurs protestants figurent également dans ce mouvement, tels les pasteurs de Lons-le-Saunier et Morez, la seconde ville ouvrière du Haut-Jura, mais leur rôle est plus limité que celui de Brétégnier dans le Pays de Montbéliard où le culte réformé est majoritaire.

UN LARGE ÉVENTAIL DE LECTEURS : « COUCHES NOUVELLES », PAYSANS ET OUVRIERS

Lors de la création des bibliothèques, le nombre des sociétaires est souvent conséquent : 19 à Pillemoine (117 habitants) et 39 au Vaudioux (280 hab.), deux villages du canton de Champagnole. Ils sont 46 dans le bourg de Port-Lesney (830 hab.). Les archives préfectorales indiquent la répartition par profession[31] dans plusieurs communes, au Vaudioux : 19 cultivateurs, 6 artisans (3 charrons, 1 sabotier, 1 cordonnier, 1 maréchal-ferrant), 4 mécaniciens, 2 cantonniers, 1 fromager, 1 géomètre, 1 marchand de bois, 3 rentiers et 2 retraités ; à Port-Lesney : 14 propriétaires, 5 propriétaires-cultivateurs, 3 rentiers, 4 négociants, 2 fondeurs en cuivre, 9 artisans (menuisiers...), 4 commerçants, 1 employé des chemins de fer, 1 président

29. Sur 1848 dans le Jura, voir les études de Pierre Merlin pour la Société d'émulation du Jura et Denis Saillard, *th. citée*.
30. Louis Pernier s'occupe des organisations mutuellistes de Tressus-Chaumont jusqu'à sa mort en 1911. Il fut enterré civilement, selon *La Franche-Comté socialiste*, 21 janvier 1911.
31. Nous avons pris la profession indiquée sur le registre de la bibliothèque populaire sans tenir compte de la pluriactivité, fréquente en milieu rural. Par exemple, au Vaudioux, le sabotier Romain Cretin est désigné comme « agriculteur » dans les actes d'état-civil.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

honoraire de la cour du Sénégal, 1 licencié en droit, 1 clerc de notaire, 1 sous-officier en retraite.

Les « couches nouvelles » définies par Gambetta, c'est-à-dire la petite bourgeoisie urbaine, sont très bien représentées : artisans, petits métiers, boutiquiers, employés, fonctionnaires... ; tandis que des médecins, magistrats, négociants ou rentiers ne dédaignent pas emprunter des livres. Leur présence, parfois importante comme à Mont-sous-Vaudrey, la petite ville du président Grévy, peut aussi s'expliquer par leur implication financière dans le fonctionnement de la bibliothèque. Il paraît possible que certains d'entre eux adhèrent surtout par solidarité afin de développer la lecture publique parmi des familles moins aisées. La proportion de cultivateurs, auxquels nous joignons les vignerons du Revermont, est bien entendu très forte en milieu rural et semi-rural, jusqu'à 100 % à Pillemoine et Loulle sur le plateau de Champagnole[32]. Mais c'est sur l'ensemble qu'elle se révèle la plus intéressante à déterminer : elle avoisine un tiers, ce qui signifie qu'une part significative de ce groupe social a été touchée.

Les républicains se préoccupent également de la lecture des ouvriers. Ces derniers peuplent les villes où l'industrie se développe (Saint-Claude, Morez, Dole, Champagnole...), mais vivent aussi en milieu rural dans le sud-est du département où la taille de pierres précieuses, la tournerie sur bois et la tabletterie notamment sont très dispersées. Par exemple à Charchilla (303 hab.), dans la Petite Montagne, les tourneurs représentent le tiers des 53 sociétaires de la bibliothèque populaire[33]. À Tressus-Chaumont, plus de la moitié des 30 membres à la fondation sont des ouvriers. Treize ans plus tard en 1891, 6 au moins des 7 membres du bureau de l'association, qui compte désormais 50 personnes, sont des ouvriers. À Tressus Saint-Claude, en mars 1883, les ouvriers lapidaires forment une large majorité des sociétaires, 22 sur 28, et le président, Henri Vuillet exerce ce métier. La proportion est semblable à Septmoncel (1 430 hab.) en 1898, puisque nous comptons 25 ouvriers lapidaires parmi les 32 membres ; à leurs côtés figurent 3 menuisiers, 1 manœuvre, 1 instituteur, 1 chef de musique et 1 négociant[34]. Parmi les travailleurs de cette industrie rurale et semi-rurale se détachent par conséquent les tailleurs de pierres précieuses, qui font en quelque sorte figure « d'élite ouvrière » ; les tourneurs apparaissent également dans les associations de plusieurs villages ; les tabletiers, mais

32. ADJ, T 1906.
33. *Ibid*.
34. ADJ, T 1256.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

notre documentation est fort lacunaire ici, semblent les moins présents en nombre absolu comme en proportion.

Des femmes se sont inscrites comme sociétaires de bibliothèques populaires dans 8 des 19 communes jurassiennes pour lesquelles nous disposons de la liste des membres, et dans seulement 1 (Tressus-Chaumont) des 5 communes industrieuses du sud-est. Leur nombre est faible, variant de 1 à 4. Une exception : 10 femmes, soit 1/6 des membres, figurent sur la liste de la bibliothèque de Mont-sous-Vaudrey en 1877, dont le président est Jules Grévy qui tient alors le perchoir de la Chambre des députés. Cette commune ne compte pas plus de 930 habitants, mais elle a des allures de petite ville. La très faible présence ou l'absence des femmes parmi les membres n'est pas surprenante, car il était de coutume que ce soit le chef de famille qui s'inscrive. Une poignée d'entre elles seulement semble exercer un métier : une couturière Ester Reffay à Charchilla, deux négociantes, les sœurs Comte à Mont-sous-Vaudrey et une cultivatrice, Adèle Thévenin, peut-être veuve, au Vaudioux. Il est donc très difficile de connaître des détails sur le développement de la lecture des femmes par l'intermédiaire des bibliothèques populaires associatives, mais comme un livre emprunté par un chef de famille est probablement lu par plusieurs personnes, il est évident que la plupart des femmes qui savent lire ont également bénéficié de ce nouveau réseau de lecture.

Comme, d'autre part, rien n'empêche un emprunteur de prêter un livre à un ami ou un voisin, il faut donc multiplier les prêts indiqués sur les registres des bibliothèques par un coefficient. Ainsi, l'estimation, faite avec la plus grande réserve, étant donné le faible nombre d'éléments à notre disposition permettant de déterminer un coefficient, de 15 000 à 20 000 Jurassiens, pour une population totale qui varie de 288 000 en 1876 à 252 000 habitants en 1911, ayant lu des ouvrages provenant des seules bibliothèques populaires communales ou associatives, nous paraît réaliste. Ce fut sans doute une expérience temporaire pour certains d'eux, ne serait-ce qu'en raison des difficultés rencontrées très tôt par des bibliothèques, et beaucoup plus durable pour d'autres. En 1848, les paysans et, plus généralement, les ruraux jurassiens avaient déjà soutenu les « démocs-socs » dans d'assez fortes proportions, mais le travail de propagande était tout de même à refaire pour la nouvelle génération républicaine épaulée par quelques quarante-huitards. Les bibliothèques populaires communales et associatives leur ont permis de toucher une proportion relativement importante de la population adulte jurassienne

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

et de ne pas compter que sur le maillage lacunaire des bibliothèques scolaires.

INSTRUCTION GÉNÉRALE ET POLITIQUE

L'association au niveau communal permet de surcroît de ne pas dépendre de l'inspecteur académique pour le choix des livres quand la bibliothèque scolaire prête également des livres aux adultes[35]. Si à partir des années 1880, cette question devient un peu moins importante, il faut garder à l'esprit que, dans les années 1870 comme au cours de la décennie suivante, la plupart des bibliothèques populaires associatives jurassiennes procèdent du combat politique républicain. En novembre 1880, Marius Topin, inspecteur général des bibliothèques populaires[36], établit, lors d'une série de conférences dans le département, une longue comparaison de l'enseignement sous l'Ancien Régime et celui qui se met progressivement en place depuis 1789. Il termine par un plaidoyer pour l'enseignement détaillé de l'histoire de la Révolution :

> « Sait-on quelle était la condition de l'instituteur sous l'ancien régime ? [...] À Orchamps, par exemple, il devait préparer les ornements, sonner les cloches, balayer l'église et en un mot remplir les fonctions d'un sacristain de village. On l'appelait maître d'école ; c'est la Révolution qui lui a donné son beau nom d'instituteur, parce que, d'après le rapport de Barère, il doit être désormais chargé d'instituer des citoyens.
>
> [... M. Topin] recueille de nombreux applaudissements lorsqu'il fait remarquer ce qu'il y a d'anormal à ce qu'un enfant ignore les journées fameuses de la Révolution, lorsqu'il sait sur le bout des doigts l'histoire de Jonas dans le ventre de la baleine et celle des trompettes de Jéricho.

35. Nous aimerions beaucoup connaître la proportion des bibliothèques scolaires (401 déclarées ouvertes en 1879 ; elles disposent de 37 443 ouvrages et enregistrent 24 079 prêts ; Michel Vernus, « Le mouvement des bibliothèques populaires dans le Jura (1862-1914) », *Travaux de la Société d'émulation du Jura*, 2002, pp. 289-290) fonctionnant ainsi. Plusieurs indices nous laissent penser qu'elle est beaucoup plus faible que ce que les circulaires officielles proclament. Alphonse Aulard, en 1905, suivant sans doute les rapports de Maurice Pellisson, affirme que très peu d'adultes fréquentent les bibliothèques scolaires en France ; *La Dépêche de Toulouse*, 30 novembre 1905, citée par V. Poupin, in *La Démocratie jurassienne*, 3 janvier 1906.
36. C'est-à-dire ici scolaires, communales et associatives.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> En terminant, il rappelle, aux instituteurs qu'ils sont des prêtres dans l'ordre civil. Ils sont chargés de l'intelligence, de même que les prêtres dans l'ordre religieux sont chargés de l'âme. »[37]

À leur création les bibliothèques populaires possèdent un nombre de volumes variant d'une cinquantaine à plusieurs centaines d'ouvrages ; la plupart disposent de 50 à 150 livres. Des subventions municipales, des concessions ministérielles[38], des dotations du Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement et des dons privés viennent compléter, parfois dans des proportions importantes, la liste de livres que les cotisations des sociétaires permettent d'acheter. À La Chassagne, où 55 sociétaires créent une bibliothèque populaire le 31 décembre 1881, 21 des 145 livres du catalogue, qui compte également 40 brochures, proviennent du Cercle parisien et 59 du ministère de l'Instruction publique[39]. Victor Poupin multiplie les dons : par exemple c'est lui qui fournit 31 des 72 ouvrages composant à l'origine la bibliothèque populaire de Viry[40]. En juin 1878, les quatre bibliothèques populaires simultanément fondées, grâce à Jean Bourgeois et la Société républicaine d'instruction de Dole, dans les villages de Gredisans, Amange, Falletans et Champvans, se partagent un don de livres en quantités à peu près égales[41].

Il n'y a pas de rapport automatique, loin s'en faut, entre le nombre de volumes et la population totale des communes. 252 volumes sont disponibles à Port-Lesney (707 habitants en 1876), 163 à Desnes (565 hab.), 135 à Longchaumois (1765 hab., habitat dispersé), 89 à Montaigu (771 hab.), etc. À l'exception des communes où des dons privés de livres ont été effectués, peu de bibliothèques populaires créées dans les années 1876-1879 par l'intermédiaire des sociétés républicaines d'instruction et du « réseau Poupin » s'écartent des recommandations de la Ligue de l'enseignement. Dans les catalogues de dix bibliothèques populaires de communes, dont deux chefs-lieux de canton, réparties dans les quatre arrondissements jurassiens[42],

37. À Lons-le-Saunier, devant plus de 200 instituteurs laïques et en présence du préfet, du député, du maire, du président du tribunal et de celui de la Société d'émulation, puis à Salins, Poligny, Champagnole, … *La Sentinelle du Jura*, 5 novembre 1880.
38. Néanmoins, le ministère de l'Instruction publique dote logiquement en priorité les bibliothèques scolaires. Nous avons trouvé peu de traces de concessions ministérielles aux bibliothèques associatives pour la période 1874-1885.
39. Des œuvres de Goethe, Enfantin, Lefèvre (*Pauvre Jacques*), Macé, etc. ADJ, T 1257.
40. ADJ, T 1256.
41. ADJ, T 1256.
42. Arlay, Bletterans, Montaigu, Orgelet et Perrigny (arrondissement de Lons) ; Port-Lesney (arrondissement de Dole) ; Le Vaudioux et Pillemoine (arrondissement de Poligny) ; Les Crozets et Longchaumois (arrondissement de Saint-Claude).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

nous relevons, aux côtés d'ouvrages pratiques, de morale, de livres d'agriculture, d'économie domestique et rurale, de sciences, de récits de voyages et de livres de géographie, de pièces de théâtre et recueils de poésie, etc., de nombreux ouvrages historiques et idéologiques de sensibilité républicaine ; notamment des titres ayant trait aux Lumières et à la Révolution française :

- les ouvrages d'histoire d'Ernest Hamel (9/10)[43], Louis Blanc (*Napoléon*, 7/10), Esquiros (4/10), Henri Martin (3/10) et Lamartine (*Toussaint-Louverture* à Port Lesney, 1/10).
- les romans historiques d'Erckmann-Chatrian (8/10) et V. Hugo (*Quatrevingt-Treize*, 5/10).
- les ouvrages de vulgarisateurs républicains : Eugène Bonnemère (6/10), V. Poupin (6/10), J. Chanaud (5/10), A. Collignon (3/10), Auguste Deschamps (2/10), Émile de Bonnechose (2/10), etc.
- des livraisons de l'*Almanach du bon citoyen* de V. Poupin (2/10).
- les œuvres des philosophes J.-J. Rousseau (1/10), Condorcet (1/10) et Mably (1/10).

Dans ces bibliothèques liées au réseau des radicaux jurassiens, le catalogue comprend des ouvrages appartenant à différentes sensibilités républicaines : à Pillemoine, on peut emprunter les livres d'Henri Martin, de Lissagaray (*Jacques Bonhomme*) ou les *Mémoires* de Madame Roland ; en 1905 à Salins, figurent parmi les 33 acquisitions *La République* de Quinet ; *Robespierre* du rousseauiste comtois Hyppolite Buffenoir, admirateur du leader des Montagnards ; *La Mort de Danton*, la pièce antijacobine de Georg Büchner ; *Le Culte de la Raison* et *La Révolution et les Congrégations* d'Alphonse Aulard[44]. Nous constatons avec ce dernier exemple que les catalogues des années 1890 et 1900 sont bâtis sur le même modèle que ceux des deux décennies précédentes.

Néanmoins, il existe quelques exceptions de taille, les bibliothèques populaires gérées par des socialistes à Saint-Claude et à Morez[45]. Les organisations ouvrières sanclaudiennes (le syndicat Le Travail, la coopérative La Fraternelle, etc.) s'affilient à l'organisation socialiste, et plus

43. Des ouvrages de vulgarisation, mais pas son *Robespierre*.
44. *La Démocratie jurassienne*, 12 février 1905.
45. Faut-il leur ajouter, même si ce ne sont pas des bibliothèques populaires au sens strict du terme, les bibliothèques des Bourses du travail de Dole (voir ADJ, Mp 73) et de Lons-le-Saunier ? Leur catalogue, en dehors des dotations officielles, nous est mal connu ; néanmoins nous savons que celle de Lons récupère en 1900, sur décision du conseil municipal, les 328 livres de la bibliothèque populaire communale, donc une collection républicaine ; *Le Courrier du Jura*, 26 juillet 1900.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

précisément à sa tendance allemaniste, au cours des années 1892-93. Emmenées par Henri Ponard, apparemment d'abord réticent pour prendre ce tournant, confiant qu'il aurait été dans les idéaux républicains[46], elles réussissent à se développer et à se fédérer au sein du projet d'une Maison du peuple. Établi en 1902 et dynamisé par les séances de l'Université ouvrière, créée pendant les grèves de 1906 et animée par Alice Menant, ce projet aboutit en 1910 avec l'inauguration d'un tout nouvel immeuble[47]. Ponard accorde toujours une place centrale à l'instruction, mais il s'agit désormais que les bibliothèques ouvrières, comme toutes les autres organisations coopératives du mouvement socialiste sanclaudien, soient autonomes, notamment par rapport aux premières associations nationales de lecture publique, qualifiées de « bourgeoises » :

> « Pour entraver la propagande socialiste, qui manque d'argent et n'a pas encore assez de conférenciers connaissant à fond leur sujet, les capitalistes ont fondé, depuis 1862, la Société Franklin, reconnue d'utilité publique en 1879, ayant pour but de répandre dans le peuple de "bonnes lectures". Parmi ses membres, il y a des grands banquiers juifs, des manufacturiers, des coopérateurs, des économistes, des endormeurs bourgeois. Elle a distribué, d'après son almanach, 850 000 volumes en France et aux colonies, et a dépensé un million et demi.
>
> Quelle philanthropie à l'égard du peuple ! Reprenant la brochure allemande de Richter, *Où mène le Socialisme ?*[48], elle en a publié une sorte d'édition française dans laquelle on suppose le socialisme autoritaire [...] »[49].

À noter que ce texte, non signé et émanant probablement de la presse socialiste parisienne, ne fait pas mention de la Ligue de l'enseignement.

46. En 1887, il fait encore partie de la Fédération démocratique de l'arrondissement de Saint-Claude (radicaux) aux côtés du docteur Reybert et de Poupin ; voir Adrien Billeret, « Un pionnier de la coopération, du syndicalisme et du socialisme à Saint-Claude : Henri Ponard », *Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines d'Aix*, 1964, t. XXXVIII, pp. 243-272.
47. Voir Alain Mélo, *Une maison pour le peuple à Saint-Claude 1880-1940*, Saint-Claude, Éditions de la Fraternelle, 1995.
48. Eugen Richter (1838-1906), politicien et journaliste libéral, libre-penseur. L'édition française de cette brochure, sous-titrée *Histoire d'un ouvrier*, date de 1892.
49. « Entretiens communistes », *Le Jura socialiste*, 23 janvier 1897 ; suit une réfutation de la conclusion de Richter et un très long développement (nos des 6 et 20 février ainsi que du 6 mars) sur les idées socialistes.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Tandis que *Le Larousse* peut être consulté sur place, le catalogue du Cercle d'études sociales, héritier de celui du Cercle du travail (fondé en 1893) possède sur la Révolution française les mêmes titres que les bibliothèques populaires du réseau radical, à l'exception bien entendu de la récente *Histoire socialiste de la Révolution française* de Jean Jaurès. Dans les premières années du XXe siècle, les sociétaires sanclaudiens peuvent en effet emprunter : *Quatrevingt-Treize* de Victor Hugo, l'*Histoire d'un paysan* d'Erckmann-Chatrian, les *Histoire de la Révolution française* de Louis Blanc, Quinet et Michelet, les œuvres de Voltaire, *l'Église et les derniers serfs* de Chassaing ou encore la *Dissertation sur l'Abbaye de Saint-Claude* de Christin[50]. Mieux même, des ouvrages d'adversaires politiques comme Barrès et Péguy figurent également au catalogue. Certes la bibliothèque du Cercle dirigée par Louis Millet, qui devient celle de la Maison du peuple, se distingue nettement de toutes les autres bibliothèques populaires jurassiennes par la place importante réservée à l'histoire socialiste et ouvrière : Fourier, Considerant, Proudhon, Marx, Malon, Lissagaray (mais ici son *Histoire de la Commune*), etc. ; parmi les usuels remarquons la *Géographie universelle* d'Élisée Reclus. Millet fait aussi l'acquisition de nombreux pamphlets et brochures anticapitalistes, dont certains sont l'œuvre d'auteurs, tel Urbain Gohier, qui évolueront vers des rives parfois bien lointaines du socialisme, en cultivant notamment leur antisémitisme[51].

ET LE ROMAN ?

En 1909 à Morez, ville conquise par les socialistes, la liste des acquisitions de livres reliés, permises par une subvention de la municipalité de 200 francs, est éloquente sur le plan politique : tous les volumes de l'*Histoire socialiste de 1789 à 1900*, dirigée par Jaurès ; *Le Capital* de Marx ; *La Misère* de Louise Michel ; *Les Misérables* et *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo ; huit romans d'Anatole France (*L'Ile aux pingouins*, *M. Bergeret à Paris*, *L'Anneau d'améthyste*, *L'Orme du mail*, *Crainquebille*, *Le Mannequin d'osier*, *Sur la pierre blanche*, *Histoire comique*) et sept d'Émile Zola (*Fécondité*, *Germinal*, *Nana*, *Travail*, *Vérité*, *La Débâcle*, *La Terre*). Une vive polémique sur ce choix éclate immédiatement entre *Le Jura socialiste* et *Le Patriote morézien* :

50. « Éducation populaire », *Le Jura socialiste*, 19 juillet 1902.
51. La presse socialiste jurassienne, qui se développe à partir de 1893, comprend quelques articles contre des « capitalistes juifs ». Mais, dès 1894, *Le Montagnard* publie *La question juive* de Cardot et lors de l'affaire Dreyfus, *Le Jura socialiste* emboîte vite le pas à Jean Jaurès.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « Nous ne discuterons pas avec le rédacteur du *Patriote* la valeur d'auteurs tels que France et Zola ; il serait dans le cas de contester leur talent sans jamais avoir lu un seul de leurs ouvrages. [...] Nous avons pu, le premier jour même, avant qu'ils ne soient catalogués et sériés, constater que de nouveaux lecteurs s'étaient fait inscrire pour les œuvres de Zola, Hugo et – ô calamité ! – de Louise Michel.
>
> Quant à l'*Histoire socialiste*, [...] la commission en a fait l'acquisition parce qu'elle a pensé on ne peut plus judicieusement qu'il était de son devoir, dans une ville où la classe ouvrière est socialiste, de mettre entre les mains de la jeunesse une *Histoire* qui lui enseigne vraiment ce qui s'est passé de la Révolution française à nos jours.
>
> La commission l'a déclaré : elle cherchera à enrichir la Bibliothèque municipale de volumes instructifs, éducatifs, agréables, au fur et à mesure que les fonds dont elle dispose le lui permettront. Si elle n'arrive pas à contenter les sots ou les adversaires quand même, tant pis !» [52]

Cette liste morézienne offre également l'occasion de s'interroger davantage sur la place du roman. Les bibliothèques du réseau républicain lui accordent une place assez restreinte en dehors des ouvrages d'Erckmann-Chatrian[53], Hugo, Verne et... des romans anticléricaux de Marie-Louise Gagneur promus par Victor Poupin dans nombre de bibliothèques[54]. Certes nous voyons dans leurs catalogues la présence beaucoup plus diffuse d'autres auteurs comme George Sand, Balzac, Eugène Sue, Montépin, Walter Scott, Dickens, Beecher-Stowe (*La Case de l'Oncle Tom*), etc. et de romanciers dont la mémoire s'est estompée au XX^e^ siècle. En dehors des bibliothèques socialistes, l'association comportant la plus forte proportion

52. *Le Jura socialiste*, 9 janvier 1909.
53. Leurs premiers romans avaient déjà été promus par le Second Empire ; Denis Saillard, « Diffusion et réception de l'œuvre d'Erckmann-Chatrian en Franche-Comté (1865-1914) », in *Actes du colloque universitaire Erckmann-Chatrian. Entre imagination, fantaisie et réalisme : du conte au conte de l'histoire, 22-24 octobre 1996*, Clermont-Ferrand ; Phalsbourg, Éditions du musée de Phalsbourg, 1999, pp. 317-328.
54. À la grande colère de *La Croix du Jura* et des journaux conservateurs qui, dans le contexte de l'affaire Dreyfus, relancent une offensive contre les bibliothèques du « réseau Poupin » ; cf. « Une épuration nécessaire », *Le Courrier du Jura*, 2 février 1899, cité in Denis Saillard, « Victor Poupin... », *op. cit.*, 1994, p. 208.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de romans est la Sanclaudienne de Bon Secours[55], qui n'a pas de liens avec la Ligue de l'enseignement. La bibliothèque communale de Champagnole constitue, semble-t-il, une exception dans le réseau républicain : vers 1880, parmi ses 3 200 volumes figurent des dizaines de titres d'Alexandre Dumas et quelques romans de Féval, Ponson du Terrail, Verne (*Le docteur Ox*), Souvestre et Montépin[56]. À la Belle Époque encore, les bibliothèques républicaines paraissent réticentes à inclure trop de romans dans leur catalogue. À Salins, le roman n'a qu'une portion congrue parmi les nouvelles acquisitions réalisées en 1905[57].

L'ouverture des bibliothèques socialistes à l'œuvre de Zola et de France constitue donc une évolution notable. La présence d'œuvres naturalistes dans les bibliothèques populaires n'était pas seulement redoutée par les catholiques conservateurs. Si *La Croix du Jura* taxe la lecture de Zola de « pornographie »[58], il est, par exemple, fortement déconseillé aux élèves instituteurs de l'École normale de Besançon de fréquenter cet auteur[59]. Cependant, de façon générale, les responsables de bibliothèques populaires, y compris socialistes, gardent une grande défiance vis-à-vis du roman[60]. Les bibliothèques doivent avant tout servir à l'instruction des lecteurs. Si les socialistes considèrent que les fictions de Zola et Hugo remplissent également cette fonction, ils accusent les romans-feuilletons de la presse parisienne bon marché de tous les maux, comme d'être l'une des causes de la prostitution :

> « [Dans notre] nation où l'on compte dans les classes laborieuses de moins en moins d'illettrés, nous sommes affligés d'une littérature "populaire" vraiment ignoble. Le mal que font aux mentalités mi-incultes les feuilletonistes sont insondables »[61].

Comment associer instruction et plaisir de lecture ? Les socialistes sanclaudiens se sont bien posé la question :

55. Près de 200 romans figurent dans son catalogue de 1873 ; ADJ, T 1906.
56. *Catalogue de la bibliothèque populaire communale de Champagnole*, Lons-le-Saunier, Impr. Gauthier frères, *circa* 1880.
57. *La Démocratie jurassienne*, 12 février 1905.
58. « Lettre ouverte à M. Clerc » par Claude Gueux, *Le Jura socialiste*, 19 février 1899.
59. Rapport du directeur pour 1912-13, cité par J. Gavoille, *L'école publique dans le département du Doubs*, 1976, thèse, t. III, annexes, textes, p. 50.
60. Les chercheurs qui, depuis une vingtaine d'années, ont travaillé sur les bibliothèques et le roman populaire en France, l'ont relevée quasiment partout. Voir notamment les ouvrages universitaires dirigés par Roger Bellet, Jacques Migozzi et Jean-Claude Vareille.
61. *Le Jura socialiste*, 2 juillet 1904.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « De toutes les organisations fonctionnant à Saint-Claude, celle dont la tâche n'est pas la moins ardue est l'Université ouvrière. Cela, tout simplement parce que le but d'éducation qu'elle s'est proposé correspond à un effort individuel que tous n'ont pas la faculté de donner. Il n'y a pas à cacher que parfois les réunions manquent de charme ; les sujets de causerie sont ingrats pour des cerveaux non habitués au mécanisme de la discussion. Pour s'y complaire et en tirer quelque profit, il faut posséder la volonté de réagir contre une paresse d'esprit qui pèse sur le monde du travail.
>
> [...] L'Université ouvrière n'est pas pour satisfaire les désirs de ceux qui aimeraient à en faire un lieu de distraction parmi tant d'autres.
>
> Pour la Bibliothèque, il faut veiller au bon fonctionnement du prêt de livres, procurer au lecteur les ouvrages susceptibles de captiver l'attention et provoquer la réflexion.» [62]

Ce texte montre que l'instruction reste prioritaire et la lecture encadrée. Le déclin des bibliothèques populaires a parfois été attribué de manière réductrice, à l'époque comme *a posteriori*, à ce facteur[63], mais en réalité les causes des difficultés des bibliothèques paraissent multiples.

DIFFICULTÉS ET RENOUVEAU PARTIEL (1885-1914)

Après 1885, l'élan en faveur des bibliothèques populaires retombe. Les créations deviennent rarissimes. Pire, de nombreuses bibliothèques récemment créées vivotent, voire périclitent. À La Chassagne, de 1881 à 1887, le nombre de sociétaires tombe de 55 à 11, celui des prêts de 520 à 94[64]. Cette situation affecte au moins un tiers des associations, dont une bonne trentaine semble ne plus fonctionner du tout. Le faible nombre de prêts est souvent expliqué à l'époque par le fait que les agriculteurs n'auraient le temps de lire que pendant les trois mois d'hiver. Mais

62. *Le Jura socialiste*, 30 janvier 1909.
63. Noë Richter, tout en insistant lui aussi sur le caractère fortement encadré des bibliothèques populaires, a relativisé ce type d'explication ; *Les bibliothèques populaires*, Paris, Cercle de la librairie, 1978, p. 145 et *sq*.
64. ADJ, T 1256.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

dans le Haut-Jura, pendant l'hiver, beaucoup plus long, les paysans se transforment souvent en tourneurs et cette pluriactivité sur toute l'année n'empêche pas certaines bibliothèques de continuer à prospérer.

Quatre causes principales doivent être retenues. La première est tout simplement d'ordre matériel et financier. Les dotations du gouvernement et de la Ligue de l'enseignement semblent se raréfier[65], peut-être parce que le combat pour Marianne paraît définitivement gagné aux yeux de nombreux républicains. Il ne suffit pas de fonder une bibliothèque populaire, encore faut-il pouvoir entretenir et développer son catalogue de livres. Comment lire un livre qui part en lambeaux et pourquoi continuer à être sociétaire si très peu d'acquisitions sont réalisées ? Or une petite minorité seulement d'associations ont eu les moyens de relier les livres. Chez les particuliers (instituteurs, cafetiers, buralistes, agriculteurs, ouvriers…) où les ouvrages sont en général déposés, ils ne sont pas tous, loin de là, rangés dans une armoire[66].

D'autre part, le degré d'implication du responsable de la bibliothèque, qui garde bien souvent les livres à son domicile, et du comité de gestion, quand il existe, constitue un paramètre fondamental. À Noirecombe, il suffit que Ponard parte accomplir son service militaire en 1882 pour que l'activité de la bibliothèque, abritée chez son père, décline rapidement puis cesse. La pérennité d'une bibliothèque dépend donc aussi du développement d'une sociabilité autour d'elle, souvent préexistante à sa fondation.

Enfin, deux causes externes doivent être évoquées. La lecture subit sans doute la concurrence des imprimés bon marché de toutes sortes qui se multiplient à la fin du XIXe siècle et se diffusent dans les villes comme dans les campagnes[67]. C'est l'époque où la culture de masse commence à se développer[68]. D'autre part, la bibliothèque populaire répond de moins en moins « aux besoins nouveaux nés de la généralisation et des progrès de l'instruction »[69].

65. Sans pour autant disparaître ; nous repérons des concessions ministérielles pour les bibliothèques de Saint-Lupicin et de Coyron en 1903, de Servagnat en 1905, etc.
66. Michel Vernus, *art. cité*, 2002, p. 302.
67. Denis Saillard, « La Belle Époque en Franche-Comté, une rupture culturelle ? », in Marita Gilli (dir.), *Les limites de siècles, lieux de ruptures novatrices depuis les temps modernes*, *Actes du colloque international organisé par le laboratoire Littérature et Histoire des pays de langues européennes de Besançon, du 29 au 31 mai 1997*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 1998, pp. 559-572.
68. Jean-Yves Mollier, Jean-François Sirinelli et François Vallotton, *Culture de masse et culture médiatique en Europe et dans les Amériques 1860-1940*, Actes du colloque international, Lausanne, 22-24 sept. 2004, Paris, PUF, 2006 (coll. Le nœud gordien).
69. Noë Richter, *op. cit.*, 1978, p. 149.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Cependant la disparition d'un nombre important de bibliothèques populaires en l'espace de quelques années seulement ne doit pas faire oublier que d'autres sont florissantes, d'autant qu'un renouveau se dessine à partir de 1895-96, c'est-à-dire dix bonnes années avant que les responsables de la lecture publique au niveau national ne tentent une réforme pour les relancer. Il est rarement mentionné dans les histoires de la lecture publique, sans doute en raison des différents rapports et analyses publiés à la Belle Époque stigmatisant le mauvais état des bibliothèques françaises par rapport à la situation bien plus florissante des *libraries* britanniques et américaines[70]. Néanmoins, il a bel et bien lieu dans le Jura, dans un contexte où la lutte anticléricale tient à nouveau une large part. Une vingtaine au moins de bibliothèques populaires voit le jour, dont plusieurs dans des zones du département peu ou pas touchées jusque-là par ce mouvement. Au total, selon *l'Annuaire du Jura*, environ 80 bibliothèques populaires communales et associatives fonctionnent en 1910[71]. Ce recensement quasi-officiel est peut-être un peu optimiste, mais le dépouillement des archives et de la presse locale confirme incontestablement le regain d'intérêt porté aux bibliothèques populaires.

En 1905 encore, Victor Poupin intervient dans son journal local, en reprenant un article de l'historien Alphonse Aulard, connu comme lui pour son anticléricalisme, s'inquiétant de la mauvaise situation des bibliothèques publiques en France. La conclusion réitère les élans des années 1870 et lance un vibrant appel à :

> « l'[...]éducation sociale du peuple. Car le mot de Danton, "Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple" ne sera pas oublié, mais il sera traduit dans cette formule plus moderne : l'organisation des lectures populaires est une des formes supérieures de l'assistance sociale. Dans cette organisation, la France de la Révolution ne se laissera pas dépasser plus longtemps par les nations qu'elle a jadis tirées des ténèbres. »[72]

70. Maurice Pellisson, *Les bibliothèques populaires en France et à l'étranger*, Paris, Impr. nationale, 1906 ; Ch.-V. Langlois, *Bulletin des bibliothèques populaires*, 1906 et *sq.* ; Eugène Morel, *La librairie publique*, Paris, A. Colin, 1910.
71. La moyenne départementale des bibliothèques populaires aidées par l'État avoisine 30, mais nous ignorons combien ont échappé aux statistiques officielles en raison principalement de leur fonctionnement complètement autonome ; voir Noë Richter, *op. cit.*, 1987, p. 215 et Jean Hassenforder, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du* XIX*e siècle (1850-1914)*, Paris, Cercle de la librairie, 1967, p. 72.
72. « Les lectures démocratiques », *La Démocratie jurassienne*, 3 janvier 1906.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Bien avant cette date, un autre républicain de la circonscription électorale de Poupin, Roberet, président de la bibliothèque populaire de Poligny, envisage en 1896, afin de « développer l'instruction dans les campagnes », de déposer des ouvrages dans les villages voisins et de les renouveler chaque mois, contre une cotisation collective annuelle de 15 à 20 francs par commune[73]. Nous ignorons si ce système a été mis en place, toujours est-il que, peu après, deux bibliothèques sont fondées dans le canton, à Brainans et Villers-les-Bois. Comme cela avait été le cas au cours de la période 1873-1885, à La Rixouse par exemple en 1879 avec l'adhésion collective de 19 sapeurs-pompiers, certaines bibliothèques populaires sont créées à partir d'une autre association : à Septmoncel, en 1897, la société de tir est à l'origine de la constitution de la bibliothèque[74].

Pour pallier le manque de soutiens financiers extérieurs, les associations organisent des quêtes à l'occasion de diverses manifestations. Là aussi donc les sociétaires reprennent un procédé utilisé pendant les années 1870, par exemple quand Jean Macé était venu faire des conférences de promotion de la Ligue de l'enseignement en 1878[75]. Néanmoins, le recours à la collecte publique semble se multiplier à la Belle Époque dans les milieux socialistes du Haut-Jura. En 1896, la bibliothèque populaire de Tressus-Chaumont reçoit le produit d'au moins trois quêtes : 9,10 francs en février au restaurant de la Main-Morte, 15,75 francs en août à la distribution des prix des écoles et une somme indéterminée en décembre lors de la fête du Haut Crêt, spécialement organisée en sa faveur[76]. En mars 1899, au café Vandel à La Cure, « après une chanson fin-de-siècle », une collecte produit 11,25 francs pour la bibliothèque des Rousses[77]. Le 1er mai 1904 est célébré à Longchaumois par plusieurs personnes qui entonnent des chansons socialistes ; une collecte rapporte 6,35 francs à la bibliothèque associative[78]. En mars 1914, le concert de la Société forestière à Saint-Lupicin, où *La Muse et l'Ouvrier* de Maurice Bouchor notamment est jouée, produit 13 francs pour la bibliothèque populaire créée en 1878[79].

Grâce aux archives de la bibliothèque de Tressus-Chaumont, fondée en avril 1880, nous avons un bon aperçu de la gestion financière d'une

73. *La Démocratie jurassienne*, 26 janvier 1896.
74. ADJ, T 1256.
75. Sa conférence à Lons avait dégagé un bénéfice de 179,40 francs ; *La Sentinelle du Jura*, 26 avril 1878.
76. *La Montagne socialiste*, 15 février et 22 août 1896 ; *Le Jura socialiste*, 19 décembre 1896.
77. *Le Jura socialiste*, 4 mars 1899.
78. *Le Jura socialiste*, 5 mai 1904.
79. *La Gazette du Haut-Jura*, 4 avril 1914.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

association villageoise assurée par des ouvriers lapidaires[80]. Fondée en avril 1880, le nombre de ses sociétaires croît régulièrement : 31 en 1881, 41 en 1890, 58 en 1900, 71 en 1897, 86 en 1905. En 1898, les cotisations rapportent 92 francs, les quêtes et les tombolas 65,75 francs ; avec ce produit elle achète 65 volumes, 22 reliures, un registre et acquitte une prime d'assurance. Son bilan annuel enregistre un déficit de 10,70 francs absorbé l'année suivante[81]. De 1897 à 1905 son catalogue passe de 757 à 1 359 volumes.

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES DANS LE JURA, UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Si la bibliothèque populaire de Tressus-Chaumont fête son cinquantenaire en 1930 par un banquet, un faible nombre de ses « consœurs » survit à la Première Guerre mondiale. La lecture publique se réorganise différemment en France à partir des années 1920 et le « réseau » des bibliothèques populaires jurassiennes avait déjà donné dès le milieu des années 1880 des signes de sa grande fragilité. Il a été souvent déploré que les républicains aient atteint des résultats fort éloignés des objectifs qu'ils affichaient pour le développement de la lecture publique et que les catalogues de ces bibliothèques populaires aient été trop ambitieux, délaissant par trop les aspects de divertissement et de plaisir. Cependant, c'est précisément parce que les conditions dans lesquelles furent créées et développées les bibliothèques populaires paraissent relativement précaires et difficiles, que leur présence dans une commune jurassienne sur cinq est remarquable.

Si ce mouvement s'est révélé éphémère pour beaucoup d'associations, il n'en reste pas moins que le moment des bibliothèques populaires reste important dans l'histoire des communes concernées. Outre leurs rapports avec l'école, elles sont souvent liées à d'autres associations comme des sociétés de patronage, de tir, etc. Non seulement la lecture s'est développée grâce aux bibliothèques populaires, mais le livre s'est retrouvé au cœur d'une sociabilité, villageoise notamment. La part prise dans cette évolution par le mouvement républicain, porté par sa lutte en faveur de l'instruction et son anticléricalisme, et « l'école socialiste sanclaudienne », qui partage ce double combat, mais se caractérise en outre par son mutuellisme et ses structures coopératives, se révèle très forte.

80. Marandier, *Chaumont d'antan*, Amicale de Chaumont, 1994.
81. *Le Jura socialiste*, 13 mai 1899.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

I. Les 57 communes[1] jurassiennes disposant d'une bibliothèque populaire en 1878

Arrondissement de Lons-le-Saunier (24/212)

Canton de Lons (7/21) : Lons (L. Rousseau) ; Chilly-le-Vignoble (Lebrun) ; Courlans (Emmanuel Prudent) ; Frébuans (Robelin) ; Macornay (Bouvier) ; Trenal (Aldouce Leutet) ; Vernantois (C. Guichard). Canton d'Arinthod (1/27) : Arinthod (Jules Hugon). Canton de Beaufort (2/19) : Cousance ; St-Laurent-la-Roche (E. Charnot). Canton de Bletterans (5/12) : Bletterans (Chavet fils) ; Chapelle-Voland (J.-C. Grappin) ; Desnes (Rameaux) ; Quintigny (Arsène Prudent) ; Ruffey (G. Pelletier). Canton de Clairvaux (2/25) : Clairvaux ; Thoiria (J. Guyenet). Canton de Conliège (4/18) : Conliège (L. Berthet) ; Montaigu (Célestin Mondragon) ; Perrigny (Elie Trouillot) ; Revigny (A. Crolet). Canton d'Orgelet (2/25) : Orgelet (Menouillard) ; Cressia (J.-B. Guyot). Canton de Voiteur (1/19) : Baume (Chamberland). Aucune dans les cantons de St-Amour, St-Julien-sur-Suran, Sellières[1].

Arrondissement de Dole (11/138)

Canton de Dole (3/16) : Dole ; Champvans (Maître) ; Monnières (Louis Robert). Canton de Chaumergy (3/18) : Chaumergy (Adolphe Bacheley) ; Commenailles (Désiré Lamard) et hameau du Vernois (Cordelier) ; Vincent (C. Doyennard). Canton de Chaussin (1/19) : Les Essards (J-B. Rousseaux). Canton de Montbarrey (1/13) : Mont-sous-Vaudrey (Pactet). Canton de Rochefort (3/19) : Amange (Henri Georgeon) ; Falletans (B. Souret) ; Gredisans (Bey). Aucune dans les cantons de Chemin, Dampierre, Gendrey, Montmirey.

Arrondissement de Poligny (10/152)

Canton de Poligny (1/31) : Poligny (F. Jacquin). Canton de Champagnole (6/35) : Champagnole (Casimir Blondeau) ; Châtelneuf (A. Bousson) ; Loulle (A-F. Racle) ; Ney (Albert Guy) ; Pillemoine ; Le Vaudioux. Canton des Planches-en-Montagne (1/8) : Foncine-le-Haut. Canton de Salins (1/25) : Ivory (Ch. Boilley). Canton de Villers-Farlay (1/12) : Port-Lesney (L. Billet). Aucune dans les cantons d'Arbois et de Nozeroy.

Arrondissement de Saint-Claude (11/82)

Canton de Saint-Claude (5/24) : Saint-Claude (*la Sanclaudienne de Bon Secours*) ; Noirecombe, hameau de Cinquétral (Henri Ponard) ; La Rixouse (Eugène Buffard) ; Saint-Lupicin ; Villars-la-Rixouse (Séraphin Cautez-Dido). Canton de Moirans (2/17) : Charchilla (Arsène Berthet) ; les Crozets (Jules-Alix Girod). Canton de Morez (3/10) : Morez (temple) ; Longchaumois (A. Boudier-Moret) ; Les Rousses (Édouard Lamy). Canton de Saint-Laurent (2/19) : L'Abbaye, hameau de Rivière-Devant (François Villet) ; Saint-Pierre (Groz-Martin). Aucune dans le canton des Bouchoux.

1. Les bibliothèques populaires de Moiron (c. de Lons) et de Chaussin dans l'arrondissement de Dole, toutes deux fondées en 1877-78 (ADJ, T 1906), semblent avoir échoué très vite.

1. Ou hameaux. Sources : *Almanach du bon citoyen*, 1879, et recoupements. Entre parentèses, le nom du président.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

II. Les 100[1] communes jurassiennes disposant d'une bibliothèque populaire en 1885[2]

Arrondissement de Lons-le-Saunier (38/212)

Canton de Lons (9/21) : + l'Etoile, Gevingey, Colonne ; Courlans. Canton d'Arinthod (0/27) : Arinthod[1]. Canton de Beaufort (3/19) : + St-Laurent-la-Roche. Canton de Bletterans (10/12)[2] : + Arlay, Cosges, Larnaud, Nance, Relans. Canton de Clairvaux (3/25) : + Doucier. Canton de Conliège (4/18). Canton d'Orgelet (2/25). Canton de Saint-Julien-sur-Suran (1/17) : + Dessia. Canton de Sellières (2/13) : + Passenans, Saint-Lothain.Canton de Voiteur (4/19) : + Domblans, La Marre, Lavigny. Aucune dans le canton de St-Amour.

Arrondissement de Dole (20/138)

Canton de Dole (4/16) : + Azans. Canton de Chaumergy (5/18)[3] : + Saint-Vivant, La Chassagne. Canton de Chaussin (2/19) : + Sergenon. Canton de Chemin (2/11) : + Les Hays, Peseux. Canton de Dampierre (1/15) : + Salans. Canton de Gendrey (1/14) : + Serre-les-Moulières. Canton de Montbarrey (1/13). Canton de Montmirey-le-Château (1/13) : + Champagney. Canton de Rochefort (3/19).

Arrondissement de Poligny (16/152)

Canton de Poligny (4/31) : + Grozon, Montholier, Oussières. Canton de Champagnole : + Ardon, Montrond (8/31). Canton des Planches-en-Montagne (1/8) Canton de Salins (2/25) : + Champagny. Canton de Villers-Farlay (1/12). Aucune dans les cantons d'Arbois et de Nozeroy.

Arrondissement de Saint-Claude (26/82)

Canton de Saint-Claude (15/24)[4]: + Chassal, Lajoux, Lamoura, Leschères, Prés de Valfin, Saint-Maurice, Tressus-Chaumont, Viry, Vouglans (Lect). Canton des Bouchoux (3/12) : + Choux, Coyserette, Les Moussières. Canton de Moirans (3/17) : + Moirans. Canton de Morez (3/10). Canton de Saint-Laurent (3/19) : + Château-des-Prés.

1. Arinthod et Courlans : échec, semble-t-il au bout de quelques années, des bibliothèques fondées vers 1878.
2. 11 bibliothèques en réalité, mais 2 pour la seule commune de Cosges ; à Sottessard et Cosges.
3. 5 bibliothèques en réalité, mais 2 pour la seule commune de Commenailles.
4. 19 bibliothèques en réalité, mais 2 pour les communes de Cinquétral et Lamoura, et 3 à Saint-Claude, où la bibliothèque du *Cercle républicain* commence à fonctionner en 1879 et où il existe aussi une bibliothèque populaire à Tressus St-Claude.

1. 106 bibliothèques populaires au total puisque des communes en possèdent plusieurs.
2. Sources : *Almanach du bon citoyen*, ADJ, T 1906, *Le Patriote morézien* du 14 mai 1882 et recoupements.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

III. Les 20 bibliothèques populaires créées de 1886 à 1914

Arrondissement de Lons-le-Saunier (5) :

* Condamine (c. de Lons) * Thoirette (c. d'Arinthod) * Saint-Julien * Nevy-sur-Seille et Plainoiseau (c. de Voiteur).

Arrondissement de Dole (1) :

* Abergement-la-Ronce (c. de Dole), 1898.

Arrondissement de Poligny (7) :

* Brainans, 1900 et Villers-les-Bois (c. de Poligny) * Arbois * Crotenay, 1901 et Montigny-sur-l'Ain (c. de Champagnole) * Charency (c. de Nozeroy) * Salins, 1900.

Arrondissement de Saint-Claude (7) :

* Cuttura, 1903 et Septmoncel, 1898 (c. de St-Claude)[1] * Hautes Molunes[2] (c. des Bouchoux), vers 1900 * Morbier, Morez (bib. pop. communale) et Servagnat, hameau de Longchaumois (c. de Morez), vers 1903 * Coyron, 1903 (c. de Moirans).

1. La très grande majorité et peut-être la totalité d'entre elles sont créées après 1896.
2. Aujourd'hui La Pesse ; la bibliothèque populaire fonctionne de façon étroite avec la société de patronage des adultes ; *La Gazette du Haut-Jura*, 29 novembre 1913.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Alan R. H. Baker

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES FRANÇAISES ET LA CONNAISSANCE GÉOGRAPHIQUE (1860-1900)

Par boutade, on pourrait dire que les collèges de Cambridge étaient bien connus des habitants du Val de Loire au XIXe siècle ! En effet, en 1866, le préfet du Loir-et-Cher indique que, parmi les dix livres les plus fréquemment vendus par les colporteurs dans les districts ruraux, figure *Les Voyages de Gulliver* de Jonathan Swift, publié en 1727 en français. Au début de cet ouvrage, Gulliver révèle que son père l'a envoyé à l'âge de 14 ans à Emmanuel College (Cambridge), où il a étudié pendant trois ans[1]. Cette anecdote est très révélatrice du rôle qu'ont joué la diffusion à moindre coût du livre et les bibliothèques populaires dans l'élargissement des connaissances géographiques entre 1860 et 1900, et tout particulièrement dans les provinces françaises.

UNE DIFFUSION DES CONNAISSANCES GÉOGRAPHIQUES LIÉE AU DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

Les réponses des préfets à une enquête diligentée en 1866 par le ministre de l'Instruction publique concernant les habitudes de lecture dans les campagnes indiquent que cette pratique culturelle est peu répandue, et dépend étroitement des choix d'ouvrages proposés par les colporteurs. Seuls quelques préfets (ceux du Cher, de la Dordogne, de la Meurthe) signalent que les livres de géographie figurent parmi les ouvrages souvent empruntés. Déjà plus nombreux sont les représentants de l'État (Ardennes, Cher, Eure, Gers, Loir-et-Cher, et Maine-et-Loire) qui notent la popularité des livres de voyage. En revanche, les ouvrages de géographie et voyage ne figurent pas dans la liste des 43 titres les plus populaires cités par le préfet de la Vienne, ni dans les 27 énumérés pour l'Yonne, les 21 indiqués pour

1. Archives nationales (AN) : F17/9146.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

la Seine-Inférieure, et les 7 pour la Vienne. L'inspecteur de l'Académie de Nancy fournit, quant à lui, une liste des 100 livres les plus populaires dans les zones rurales, qui inclut seulement trois livres de géographie (concernant l'Égypte, l'Inde, la Chine, et la Russie) et trois livres de voyage (un en Arctique ; deux à travers le monde)[2].

L'offre éditoriale d'ouvrages de géographie est alors limitée, ce qui renforce le peu de demandes dans des provinces encore mal alphabétisées, et par conséquent moins familières avec cette discipline qui prend alors son essor dans les écoles primaires. Il est donc intéressant de voir si les bibliothèques populaires ont eu une influence en ce domaine, et modifié les pratiques de lecture. L'analyse qui suit est basée sur des sources inédites relatives aux bibliothèques populaires dans huit départements très distincts les uns des autres : le Pas-de-Calais (P.-de-C.), la Meurthe-et-Moselle (M.-et-M.) ; l'Yonne (Y) ; le Finistère (F) ; le Loir-et-Cher (L.-et-C.) ; la Vienne (V) ; le Cantal (C) et l'Ariège (A). Les données précises sur les bibliothèques populaires de cette période sont plutôt rares parce que les fonctionnaires les confondent souvent avec les bibliothèques scolaires. De surcroît, des sections de livres pour adultes sont souvent ajoutées aux bibliothèques scolaires et des bibliothèques « mixtes » sont établies par les conseils municipaux sans tenir compte des directives officielles qui demandaient une distinction nette entre les bibliothèques scolaires et les bibliothèques populaires. Les enquêtes compilées en 1874 et 1901 par le ministère de l'Instruction publique livrent donc le nombre de bibliothèques populaires enregistrées, mais pas nécessairement leur nombre réel.

La comparaison par rang des huit départements à ces deux dates montre un modèle remarquablement stable : le plus grand nombre de bibliothèques populaires se trouvent toujours dans l'Yonne, le Loir-et-Cher et la Meurthe-et-Moselle, tandis que le plus petit nombre demeure dans le Cantal et l'Ariège. Les autres départements (le Finistère, le Pas-de-Calais et la Vienne) conservent un niveau médian entre ces deux dates[3].

En 1869, pour expliquer la lente création des bibliothèques scolaires dans le Cantal, l'inspecteur de l'Académie de Clermont écrit au ministère :

> « Les habitants tiennent beaucoup à l'instruction de leurs enfants. La lenteur dans la création des bibliothèques ne peut s'expliquer que par l'éloignement pour ainsi dire instinctif des habitants du

2. *Ibid*.
3. Voir le tableau 1. Bibliothèques populaires en 1874 et 1901, p. 285.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Cantal pour toute innovation, surtout lorsqu'elle doit occasionner une dépense, quelque minime qu'elle soit. Il faut dire aussi qu'ils sont occupés toute l'année de leurs travaux et que lorsqu'il se présente des jours de repos ils ne pensent guère à lire. Ils pourraient cependant puiser dans leurs livres des connaissances pratiques qui leur donneraient les moyens d'augmenter leurs revenus d'une manière sensible. Mais, quoiqu'ils soient loin de manquer d'intelligence, lorsque l'avantage matériel, palpable pour ainsi dire, n'est pas sous les yeux, ils s'abstiennent »[4].

Tableau 1. Bibliothèques populaires en 1874 et 1901

	1874 Nombre enregistré	1874 Rang	1901 Nombre enregistré	1901 Rang
Ariège	3	7	7	7
Cantal	1	8	4	8
Finistère	4	6	32	4
Loir-et-Cher	12	2=	60	2
Meurthe-et-Moselle	12	2=	43	3
Pas-de-Calais	9	4	22	6
Vienne	8	5	29	5
Yonne	40	1	158	1

Sources : AN F17/3351 et F17/13539.

En 1881, l'inspecteur demande aux maires et aux enseignants de lui expliquer pourquoi on emprunte si peu de livres dans ces bibliothèques. Ses interlocuteurs affirment que beaucoup de gens ne savent pas lire ou n'ont pas le temps de lire. Voire même, certains ne saisiraient pas les considérables avantages qu'offre la lecture[5]. Ces freins au développement des bibliothèques ne sont pas exclusifs au Cantal, on les retrouve en Ariège et dans d'autres départements où la modernisation des sociétés et des économies a été relativement lente[6]. De tels obstacles venaient

4. Archives départementales (AD) Cantal : 1 T 1002.
5. *Ibid*.
6. AD Ariège : 4 T 26.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

d'être surmontés par le Loir-et-Cher, l'Yonne et la Meurthe-et-Moselle, départements qui ont bénéficié plus précocement de la modernisation hexagonale.

En 1901, on compte en France près de 3 000 bibliothèques populaires, très inégalement réparties. Les départements des Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Ariège, Cantal, Côtes-du-Nord, Dordogne, Haute-Loire, Gers, Lot, Meuse, Morbihan, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Haut-Rhin, Haute-Saône, Sarthe, et Vaucluse, en comptent une dizaine chacun. À l'opposé, la Côte-d'Or, tout comme la Seine, la Seine-et-Oise, la Somme et l'Yonne, en recèlent plus d'une centaine[7].

LA PLACE DE LA GÉOGRAPHIE DANS LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES : ENTRE DISCOURS OFFICIEL ET RÉALITÉ

En 1864, la Société Franklin fournit un catalogue modèle de 516 titres, à destination des bibliothèques populaires. La section « Voyages et géographie » comporte 46 livres (9 % du total)[8]. En 1868, la Commission des bibliothèques scolaires édite un catalogue des livres qu'elle juge les plus appropriés pour les bibliothèques scolaires et les bibliothèques populaires. Sur les 608 ouvrages répertoriés, 53 (9 %) relèvent de la géographie[9]. En 1881, le ministère de l'Instruction publique publie un catalogue modèle pour les bibliothèques populaires des écoles publiques (anciennes bibliothèques scolaires). Sur les 1 831 livres cités, les 238 concernant la géographie et les voyages représentent 13 % du total[10]. En août 1894, la bibliothèque populaire de Lavau (V) reçoit du ministère une concession de 101 livres, dont 14 (13,9 %) portent sur la géographie et les voyages. Ces modèles offrent des étalonnages intéressants qui permettent de mesurer, parmi les œuvres préconisées, la part relevant de la géographie et des voyages (de 9 % à 14 %).

En avril 1897, le préfet de l'Ariège demande pour son département la concession de 30 exemplaires de livres que le ministère conseille pour les bibliothèques populaires des écoles publiques. Sur les 38 ouvrages fournis, quatre (10,5 %) ont pour thème la géographie ou les voyages : *La planète que nous habitons* de Stanislas Meunier, *Le ciel* et *La terre* de Jean-Henri

7. AN : F17/13 539 (Statistique des bibliothèques populaires, 1901).
8. AD Loir-et-Cher : 6 T 1.
9. Alan R. H. Baker, "On geographical literature as popular culture in rural France, c. 1860-1900", *Geographical Journal*, 1990, 156, 39-43.
10. AD Loir-et-Cher : 6 T 1.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Fabre et l'*Histoire d'un ruisseau* par Élisée Reclus[11]. En 1899, l'inspecteur d'Académie de l'Ariège demande des exemplaires multiples de 39 livres, et en 1901 de 27 livres. La première liste comporte les ouvrages de Fabre et Meunier, la seconde ceux de Fabre et *Une Française au Soudan* de Raymonde Bonnetain[12].

Le stock de livres de géographie et de voyage ainsi constitué dans les bibliothèques, on l'aurait deviné, n'a toutefois pas été considérable. Le faible taux de 9 % a été atteint dans seulement huit des 22 bibliothèques dont les catalogues ont été préservés pendant la période 1872-1890. Dans presque un quart des bibliothèques, le chiffre est inférieur à 5 %[13]. La proportion de livres de géographie et voyages du fonds est de 5,7 % dans la bibliothèque de Boulogne (sur un total de 1 126 volumes), mais presque deux fois plus (10,2 %) dans la bibliothèque voisine de Bruay (total de 127 volumes). Notons que la proportion des livres de géographie et de voyage n'augmente pas avec le temps : trois catalogues pour les années 1860 et 1870 enregistrent des pourcentages entre 7,7 et 9,7 %, tandis que dans quatre catalogues de 1889 les pourcentages sont entre 4,2 et 7,9 %. La bibliothèque de Saint-Arnoult (L.-et-C.) en 1888 est exceptionnelle parce que les livres de géographie et de voyage forment un tiers des collections, mais cela ne correspond qu'à 23 volumes, tous recommandés par le ministère de l'Instruction publique cinq années plus tôt. Ainsi, la composition de la bibliothèque reflète un choix central plutôt qu'un choix local.

Seize mois après la création d'une bibliothèque populaire à Sens en janvier 1875, les 99 livres de géographie et de voyages ne représentent que 2 % des collections (et sur les 99, neuf seulement relèvent de la géographie). Histoire, géographie et voyages ne constituent ensemble que 12 % du total. Le président de la bibliothèque regrette que « les ouvrages d'imagination ou romans » représentent 76 % de la collection. Mais il reste flegmatique : « Nous ne pouvons espérer arriver au bien en un jour. Le goût de la lecture détournera l'ouvrier de la fréquentation du cabaret ; le fera vivre au sein de cette famille qui est la base de la patrie »[14].

11. Les dates de publication ne sont pas fournies dans ces catalogues. Beaucoup de livres ont connu des éditions successives.
12. AD Ariège : 1 T 109.
13. Voir le tableau 2. Livres de géographie et voyages dans les catalogues de 22 bibliothèques populaires, p. 288.
14. AD Yonne : 78 T 7.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Tableau 2.
Livres de géographie et voyages dans les catalogues de 22 bibliothèques populaires

Commune (Département)	Date du catalogue	Nombre de volumes	Géographie et Voyages	Pourcentage de géographie et voyages
Ormes-et-Ville (M.-et-M.)	1885	53	1	2.4
Plougasnou (F)	1881	94	3	3.2
Ouzuer-le-Marché (L.-et-C.)	1889	133	5	3.8
Averdon (L.-et-C.)	1889	48	2	4.2
Pamiers (A)	1882	809	38	4.7
Boulogne (P.-de-C.)	1888	1126	64	5.7
Chaligny (M.-et-M.)	1883	86	5	5.8
Ouzouer-le-Doyen (L.-et-C.)	1889	401	26	6.5
Autrepierre (M.-et-M.)	1884	91	6	6.6
Parly (Y)	1872	155	12	7.7
Séris (L.-et-C.)	1889	38	3	7.9
St Claude (L.-et-C.)	1872	151	13	8.6
Saint-Fargeau (Y)	1872	91	8	8.8
Doncourt-les-Conflans (M.-et-M.)	1884	79	7	8.9
Montoire (L.-et-C.)	1890	1193	113	9.5
Mont-sur-Guesne (V)	1864	1040	101	9.7
Olley (M.-et-M.)	1883	110	11	10.0
Bruay (P.-de-C.)	1888	127	13	10.2

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Crevic (M.-et-M.)	1884	25	3	12.0
Selles-sur-Cher (L.-et-C.)	1888	32	4	12.5
Thénay (L.-et-C.)	1884	66	9	13.6
Saint Arnoult (L.-et-C.)	1888	25	9	36.0

Sources : AD Ariège Zo 2/25 ; AD Finistère 4 T 98 ; AD Loir-et-Cher 6 T 3, 5, 6 et 7 ; AD Meurthe-et-Moselle 4 T 112 ; AD Pas-de-Calais T 355 ; AD Vienne 4 T 3 ; AD Yonne 78 T 15.

L'impact potentiel de ces rares ouvrages de géographie paraît donc *a priori* limité. Quel genre de connaissances géographiques ces ouvrages fournissent-ils ? Les 115 livres de géographie repérés dans les catalogues des 20 bibliothèques étudiées sont très divers. Peu d'ouvrages (13, soit 11 %) se trouvent dans plusieurs bibliothèques à la fois[15]. Parmi ceux-ci, deux d'entre eux seulement portent sur la géographie en général : le *Dictionnaire usuel d'histoire et de géographie* de Charles Louandre et l'*Abrégé de géographie moderne* d'Alfred Magin-Marrens et Charles Barberet. Seules trois bibliothèques ont un atlas : un (anonyme) *Atlas de géographie moderne,* l'*Atlas universel* et l'*Atlas élémentaire à l'usage des écoles primaires* de Louis Vivien de Saint-Martin. On trouve 15 œuvres de géographie systématique, y compris celles de Thomas Mayne Reid (*L'habitation du désert*) et d'Élisée Reclus (*Histoire d'un ruisseau*). Certaines bibliothèques possèdent des livres sur la géographie de leur propre département.

Presque un tiers (28 %) des ouvrages géographiques de ces bibliothèques porte sur la France et ses colonies, notamment : *La France et ses colonies (*Émile Levasseur) ; *Torrents, fleuves et canaux de France (*Henri Blerzy) ; *Le Rhin : lettres à un ami* (Victor Hugo) ; *Les richesses de la France : étude complète sur la situation agricole, industrielle et commerciale de la France et de ses colonies* (Émile Kleine), et la *Géographie illustrée de la France et de ses colonies (*Jules Verne). Les colonies les plus évoquées sont l'Algérie et la Cochinchine : *Mœurs et coutumes de l'Algérie (*Le Général Daumas), *L'Algérie française (*Mme la Comtesse Antoinette-Joséphine-Anne Drohojowska) ; *Une seconde France : l'Algérie (*H. Lemonnier) ; *Tableau de la Cochinchine* (Eugène Cortambert) et *Cochinchine française*

15. Les 20 bibliothèques sont celles qui figurent dans le tableau 2, sauf celles d'Ormes-et-Ville (M.-et-M.) et Chaligny (M.-et-M.).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

*et royaume de Cambodge (*Charles Lemire). 61 œuvres (53 % du total) s'intéressent à d'autres pays et régions du monde. Au-delà des pays européens (Autriche, Belgique, Angleterre, Allemagne, Grèce, Italie et Suisse) on trouve l'Égypte, la Russie, l'Extrême-Orient (Ceylan, Inde, Malaisie, Chine, Japon, Siam), le Canada et les États-Unis d'Amérique, l'Australie et le Brésil. En outre, figurent parmi ces ouvrages des titres portant sur des continents en leur entier (surtout l'Afrique), les océans (trois bibliothèques ont des copies de *Continents et océans* de George Grove) et sur le monde, comme la *Géographie complète universelle* de Conrad Malte-Brun.

Tous ces ouvrages savants élargissent la connaissance géographique des lecteurs, mais l'imagination est stimulée encore davantage par les nombreux récits de voyage (148). Certains sont des récits historiques par (ou sur) les explorateurs et leurs explorations, d'autres des descriptions contemporaines de voyages. Parmi les livres de la première catégorie, on trouve dans plusieurs bibliothèques les éditions de deux voyages du Capitaine Cook, *Autour du monde* ; *les explorations françaises depuis 1870* de Paul Gaffarel ; *Voyages et aventures du capitaine Cook* (Henri Lebrun) *; Voyages d'exploration au Zambèze et dans l'Afrique centrale* (David Livingstone) ; *Voyages et découvertes dans le Sahara et dans le Soudan* (Paul Soleillet) ; *Comment j'ai découvert Livingstone* (Henry Morton Stanley) ; *Voyages et aventures de La Pérouse* (François Valentin), et *Histoire générale des grands voyages et des grands voyageurs* (Jules Verne). Les récits contemporains de voyages enregistrés dans plusieurs bibliothèques sont : *Voyage aux mers polaires : à la recherche de Sir John Franklin* de Joseph-René Bellot ; *Impressions de voyage en Suisse* (Alexandre Dumas) ; *Voyage dans les glaces du pôle arctique* (Amateur-Étienne Hervé et Ferdinand de Lanoye) ; *Aventures périlleuses chez les Peaux-Rouges* (William Kingston) ; *Aventures d'un voyage en Australie* (Henry Perron d'Arc), et trois œuvres d'Ida Pfeiffer (*Voyage d'une femme autour du monde*, *Mon second voyage autour du monde* et *Voyage à Madagascar*). En outre, des récits de voyage se déroulent dans de nombreux pays et régions, y compris la Suisse, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, l'Égypte, l'Afrique centrale, l'Inde, l'Orient et l'Océanie, l'Australie, l'Amérique du Nord (en particulier la Californie et le Far West), le Mexique et le Brésil. Deux autres livres de voyage méritent une mention spéciale. La bibliothèque de Boulogne a une copie de *Voyages en France 1787-1789* de l'agronome anglais Arthur Young, remarquable évaluation de l'économie et de la société françaises. Les bibliothèques de Doncourt-lès-Conflans (M.-et-M.) et de Selles-sur-Cher (L.-et-C.) ont des copies du *Tour de la France par deux enfants* de G. Bruno, œuvre à la

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

frontière entre réalité et fiction. En plus des récits factuels se déroulant en des lieux prévus par les livres de géographie et voyages, les voyages fictifs ont également stimulé les imaginations géographiques. C'est le cas notamment des nombreux ouvrages de Jules Verne très prisés du public[16].

Les bibliothèques populaires fournissent potentiellement l'accès à une nouvelle possibilité de développer ses connaissances géographiques, même s'il reste limité. Reste à déterminer dans quelle mesure ces ouvrages sont réellement lus.

LES EMPRUNTS DE LIVRES DE VOYAGES ET DE GÉOGRAPHIE

La statistique, comme les informations de nature plus anecdotique, permettent d'esquisser une réponse. Par exemple, en 1873, le maire de Blenoud-les-Touls (M.-et-M.) informe le préfet que, lors de l'ouverture de la bibliothèque en janvier 1870, les romans étaient les plus demandés, mais qu'il y a désormais une prédilection croissante pour les livres d'histoire et de géographie. Les livres portant sur les voyages et les romans sont les plus empruntés à la bibliothèque populaire de Nancy en 1873 ; en 1889, s'y ajoutent les livres d'histoire[17]. Dans à peu près deux tiers des communes du Loir-et-Cher en 1873, les livres de géographie et voyages sont parmi les plus recherchés[18]. Sur seize (76 %) des 21 bibliothèques populaires enregistrées dans la Vienne en janvier 1889, la géographie et les livres de voyage constituent les catégories les plus demandées, les autres catégories appréciées étant l'histoire et les romans[19]. Le constat est le même dans 41 (26 %) des 156 bibliothèques populaires enregistrées cette année-là dans l'Yonne[20].

En 1889, les bibliothèques populaires des écoles publiques du Cantal ont au total 25 885 volumes. Au cours de cette année, les emprunts effectués par les adultes et familles s'élèvent à 20 258 (soit près de 80 % des collections). Ce taux suggère que la réticence de la population du Cantal à lire soulignée par les enseignants à la fin des années 1860 a été surmontée

16. Philip Dine, "The French colonial empire in juvenile fiction: from Jules Verne to Tintin", *Historical Reflections/ Réflexions historiques*, 1997, 23, 177-203 ; Lionel Dupuy, « Les voyages extraordinaires de Jules Verne ou le roman géographique au XIXe siècle », *Annales de géographie*, 2013, 120, pp. 131-150.
17. AD Meurthe-et-Moselle : 4 T 112.
18. AD Loir-et-Cher : 6 T 1 II.
19. AD Vienne : 4 T 5.
20. AD Yonne : 78 T 10.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

vingt ans plus tard[21]. En 1901, les bibliothèques populaires des écoles publiques du Finistère possèdent au total 17 039 volumes dont 21 856 (ou 128 %) ont été empruntés[22]. Malheureusement, nous n'avons pas d'informations sur les catégories précises empruntées.

Peu d'informations ont en effet survécu sur la nature des emprunts. En mars 1873, un rapport est adressé au préfet du Pas-de-Calais, concernant la bibliothèque populaire créée en 1864 par M. Pinart, avec le concours de la Société Franklin, pour sa fonderie à Marquise. La bibliothèque est ouverte à 80 employés, 1 100 ouvriers (adultes) et 80 apprentis de moins de 16 ans. Au cours de 1873, elle a été utilisée par 54 % des employés et 34 % des apprentis, mais par seulement 8 % des ouvriers adultes. En 1865, 1866 et 1867, les livres sur la géographie et les voyages empruntés par les employés représentent 24,9 % de la collection de la bibliothèque ; pour 1870, 1871 et 1872, le taux d'emprunt est très similaire (23,9 %). Des données comparables manquent pour les ouvriers adultes et les apprentis, mais des listes des livres de géographie et voyage empruntés par chacun des groupes ont été dressées. En 1871, on trouve les emprunts suivants :

- pour les employés : N. Cavrois, *Carte routière du Pas-de-Calais* ; William Hepworth Dixon, *La Nouvelle Amérique* ; Francis Wey, *Dick Moon in France : Journal d'un Anglais de Paris* ;
- pour les adultes ouvriers : Édouard Charton, *Tour du monde* et *Voyageurs anciens et modernes* ; Jules Gérard, La *chasse aux lions.* Extrait de : *Mes chasses en Afrique* ; Thomas Mayne Reid, *À la mer* ;
- pour les apprentis : Vicomte Joseph Alexis Walsh, *Naufrages au Spitzberg*, *Souvenirs et impressions de voyages* ; Firmin van den Bosch, *Le temps de ma voie, Égypte, Palestine*.

En 1872, les listes des livres empruntés par les apprentis et les ouvriers adultes sont presque inchangées : les apprentis ont remplacé Van den Bosch par Thomas Mayne Reid (*Grimpeurs de roches*), les ouvriers adultes ont substitué Ferdinand de Lanoye (*L'Inde contemporaine*) à Wey. En revanche, les livres choisis par les employés sont passés de 3 à 14 grâce à l'ajout de nouveaux ouvrages dans cette catégorie. Ils comprennent : de

21. AD Cantal : 1 T 1002 et 1004.
22. AD Finistère : 4 T 94.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Adolphe Joanne, *Itinéraire général de la France : Nord* et *L'Allemagne* et *Paris* ; de A.-G. de Lavigny, *Espagne et Portugal* ; de Joachim Heinrich Campe, *Histoire de la découverte et de la conquête de l'Amérique*, et Ida Pfeiffer, *Une femme autour du monde*[23].

À Bourecq (P.-de-C.), la liste dressée par l'instituteur en 1881 des 58 livres les plus fréquemment empruntés à la bibliothèque de son école par les adultes ne comprend pas de livres de géographie et mentionne seulement deux livres de voyage : *Le Tour de la France par deux enfants* et Louis-Antoine Destouff Milet-Mureau, *Voyage de La Pérouse autour du monde*[24]. De même, on ne trouve dans la liste des 69 livres empruntés en 1899 à la bibliothèque populaire de Le Quesnoy-en-Artois (P.-de-C.) aucun livre de voyage et un seul livre de géographie (Thomas Mayne Reid, *L'habitation du désert*)[25].

De nombreux processus sont alors en cours pour élargir les connaissances géographiques des personnes vivant dans la France provinciale. Les bibliothèques populaires ont contribué dans une certaine mesure à la modernisation des mentalités et au développement d'un imaginaire géographique. Elles constituent un des vecteurs de changement parmi la conscription militaire, le développement d'un réseau de chemins de fer, et la propagation de l'alphabétisation. L'enseignement de la géographie est obligatoire dans les écoles primaires depuis 1867, et elle n'est plus considérée simplement comme le fond devant lequel le drame de l'histoire se déroule. Elle est devenue l'étude des interactions entre les personnes et leur environnement physique à l'échelle locale, régionale, nationale, continentale et mondiale[26]. De plus en plus, les journaux et les magazines fournissent des rapports et des images des « autres » pays et peuples. Les bibliothèques populaires apportent une contribution limitée, mais significative, à l'expansion de la connaissance géographique et stimulent les représentations imaginaires des provinciaux bien au-delà de leurs propres régions et de leur patrie.

23. AD Pas-de-Calais : T 355.
24. AD Pas-de-Calais : T 4250.
25. AD Pas-de-Calais : T 2834.
26. Pierre Giolitto, *Histoire de l'enseignement primaire au XIXe siècle*, Paris, Nathan, 1984, pp. 189-232.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

PARTIE IV
LES FASCINANTS EXEMPLES DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ÉTRANGÈRES

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Agnès Sandras

INTRODUCTION

Évoquer les bibliothèques populaires françaises sans s'intéresser à leurs homologues étrangères serait un non-sens tant la référence faite à ces dernières est omniprésente, voire envahissante, tout au long du XIXe siècle. Utilisée tel un *stimulus* dans les premières décennies, elle devient progressivement un implacable miroir. À l'inverse, les réalisations françaises jouent le même rôle de modèle parfois déformé dans les pays européens.

Les expériences étrangères sont citées au début du XIXe siècle comme des marqueurs d'une démocratisation de l'accès à l'instruction faisant défaut chez les Français. Le spectre du manque d'équité culturelle national va jusqu'à s'alimenter en Islande :

> « La bibliothèque de Reykiavik fut fondée en 1821 par les soins de M. Rafu, professeur à Copenhague. Elle appartient à toute l'Islande, car toute l'Islande a contribué à la former, à l'enrichir. Le gouvernement danois ouvrit une souscription, et les particuliers donnèrent des livres et de l'argent. Chaque année encore, le paysan, le prêtre, le marchand, apportent leur tribut volontaire à cette bibliothèque, et chaque année le gouvernement lui envoie les meilleurs livres imprimés à Copenhague. Aujourd'hui elle compte près de 8 000 volumes, composés de classiques anciens et d'ouvrages étrangers. Le but des fondateurs est de la rendre aussi populaire que possible, et surtout d'y former une collection complète de tous les ouvrages ayant rapport à l'Islande. Le lieu qu'elle occupe n'est pas disposé de manière à ce qu'on puisse y venir lire, mais chaque semaine elle est ouverte à jours fixes, et l'on prête des livres aux habitants des districts les plus éloignés pour plusieurs mois, et quelquefois pour un an. Ainsi, quand l'Islandais des montagnes du nord vient à Reykiavik, la bibliothèque populaire s'ouvre pour lui, il y dépose son offrande, et il y prend les livres qu'il veut étudier. Si cette coutume présente un résultat fâcheux, celui de priver pendant un assez long espace de temps la bibliothèque de plusieurs ouvrages

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> essentiels, elle offre aussi l'avantage immense de faire circuler dans les familles une foule de bons livres qu'elle ne pourrait se procurer, de répandre comme une source abondante la vie intellectuelle dans toutes les artères de cette lointaine population »[1].

Les références sont alors puisées essentiellement en Angleterre et en Suisse. Répétées dans la presse comme dans les récits édifiants, elles constitueront bientôt un stéréotype indiscutable. Ainsi, en 1834, un héros du *Petit bossu* désire fonder une bibliothèque populaire « où les pauvres puiseront sans frais, et les gens aisés à peu de frais, les moyens d'entretenir une instruction ». Ses arguments sont transnationaux :

> « Aussi la plus vive reconnaissance est-elle due aux hommes qui ont osé, les premiers, penser et dire que l'instruction pouvait et devait être répandue jusque dans ce qu'on était convenu d'appeler les dernières classes de la société, que le laboureur et l'ouvrier trouveraient le temps de lire, et liraient dès qu'on leur aurait appris à lire ; qu'ils seraient capables de goûter les plaisirs de l'instruction dès qu'on aurait commencé à les instruire. Pestalozzi, en Suisse ; Lancastre, en Angleterre ; Paulet, en France, ont ouvert la route où l'on a marché depuis »[2].

Chez les fondateurs des Bibliothèques des Amis de l'Instruction[3], la référence à Benjamin Franklin fait l'unanimité, cimentant les différentes provenances sociales et politiques. Édouard Laboulaye, un des pionniers de la BAI, traduit les *Mémoires* et la correspondance de Franklin chez Hachette. La philanthropie du citoyen américain, son appartenance à la franc-maçonnerie, sa confession protestante sont autant de charmes aux yeux des uns ou des autres. Auguste Comte (dont la réflexion sur la composition des bibliothèques a irrigué la réflexion de la BAI), l'érigeait en autodidacte modèle. Mais c'est bien pour la fondation de bibliothèques

1. Xavier Marmier, « Lettres sur l'Islande - Instruction publique », *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1836.
2. Sophie Ulliac-Trémadeure, *Le petit bossu et la famille du sabotier,* (nouv. éd.), Limoges, E. Ardant, 1885. Ce propos romancé est d'autant plus important qu'il survient sous la plume de la romancière catholique en 1834. S. Ulliac-Trémadeure a fréquenté des militants de l'instruction populaire. Elle a également été entraînée par son père dans des bibliothèques publiques et sait combien l'accès au livre est difficile (voir Léon Dubreuil, « Une amie d'Henriette Renan, Sophie Ulliac-Trémadeure », *Annales de Bretagne*, 1959, tome 66, n° 2).
3. Voir la partie II, « Les Bibliothèques des Amis de l'Instruction et la Société Franklin : des innovations sous haute surveillance », p. 121.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par abonnement aux États-Unis qu'il devient un exemple pour les BAI et la Société à laquelle son nom sera donné[4]. Le récit autobiographique de la création de ces premières associations a probablement servi de substrat aux débuts mythifiés des BAI :

> « Entre tous les établissements que M. Franklin fonda, il en est un, surtout, remarquable par la manière simple et industrieuse dont le projet en fut exécuté.
>
> Avide de connaissances et ayant un désir insatiable de s'instruire, le jeune Franklin sentit qu'à 2 000 lieues de l'Angleterre ce n'était que par les livres qu'il pourrait y parvenir ; mais comment en avoir, lorsque, dans tout Philadelphie, il n'y avait peut-être pas, à cette époque, quatre ou 500 volumes. Il forma donc une petite société avec quelques jeunes gens qui avaient les mêmes goûts que lui ; et, pour d'abord se procurer tous les livres qui étaient à leur disposition, il fut convenu que chacun des membres de la société apporterait ceux qu'il avait dans le lieu où ils se rassemblaient, pour en faire une bibliothèque commune. Cependant, cette ressource eut été bien faible ; aussi il ne s'en tint pas là ; il fit consentir la société à contribuer d'une petite somme, tous les mois, pour acheter des livres à Londres, et les faire venir. Cette petite société ne tarda pas à être connue : d'autres jeunes gens voulurent en être ; nouveau fonds de livres et nouvelles contributions. Les gens de Philadelphie, ayant appris que la petite société avait une collection de livres, voulurent en emprunter : on y consentit bien volontiers, mais à condition qu'ils paieraient une petite rétribution pour les livres qu'on leur prêterait, et elle fut encore employée à les augmenter. Cette rétribution devenant toujours plus forte, et la société prenant de nouveaux accroissements, on la vit, dans peu d'années, avoir plus de livres qu'il n'y en avait presque dans toutes les colonies. Enfin, cet établissement a eu des suites si heureuses, que cette collection de livres, qui n'avait d'abord été que celle de quelques particuliers, devint par la suite une véritable bibliothèque ; et que les autres

4. La Société Franklin a été fondée en 1862, pour plus de détails, voir la partie II, p. 121.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> colonies, ayant senti les avantages immenses qui résultaient d'un pareil établissement, l'ont adopté »[5][...]

La référence à Benjamin Franklin est devenue un rituel incontournable dans les premiers textes des BAI et de la Société éponyme. Le professeur Édouard Laboulaye, après avoir rappelé à ses auditeurs qu'il a lui-même été dans sa jeunesse « fondeur en caractères »[6], tisse ainsi des liens oratoires entre sa trajectoire personnelle, et celles de Franklin et Jean-Baptiste Girard, véritable créateur de la BAI :

> « Et pour prouver qu'on peut beaucoup faire en se réunissant, je ne finirai pas cette conversation sans citer un homme dont je trouve le nom parmi les fondateurs des bibliothèques populaires, un ouvrier qui a eu la première idée de ces bibliothèques, qui a été un petit Franklin ; mais petit Franklin comme petit poisson, chacun peut grandir. Je le remercierai publiquement et je crois que je serai l'interprète de tout l'auditoire ; je remercierai M. Girard, lequel, avec deux autres ouvriers, dont je regrette de ne pas savoir le nom, a eu le premier l'idée de fonder ces bibliothèques qui aujourd'hui prospèrent et nous procurent en ce moment le bonheur de nous réunir et de parler ensemble d'une bonne œuvre et d'une bonne action. (Tous les regards se portent sur M. Girard, et on applaudit »[7].

Le second modèle inévitable est anglais. La demande hexagonale de bibliothèques populaires s'appuie très tôt sur cet exemple. Dans les années 1820, les Églises le mettent en avant :

> « Comme nous ne saurions donc trop imiter les bonnes institutions qui peuvent exister dans d'autres pays, je pense qu'il serait possible d'établir dans le local même de la Société une bibliothèque populaire, où se trouverait un certain nombre d'exemplaires de ces ouvrages, et

5. *Mémoires de la vie privée de Benjamin Franklin, écrits par lui-même, et adressés à son fils* ; suivis d'un *Précis historique de sa Vie politique, et de plusieurs Pièces, relatives à ce Père de la Liberté*, Paris, chez Buisson libraire, 1791, pp. 135-136.
6. Édouard Laboulaye a en effet aidé son frère polytechnicien, Charles, à développer une imprimerie, tout en poursuivant ses études de droit. Voir Walter Dennis Gray, *Interpreting American democracy in France: the career of Édouard Laboulaye, 1811-1883*. Newark, University of Delaware Press, 1994.
7. Édouard Laboulaye, Discours tenu à l'occasion de la séance générale de la Société Franklin du 27 avril 1865, Société Franklin pour la propagation des bibliothèques populaires, Versailles, Imprimerie Cerf, 1865.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> d'autres que le Comité jugerait propres à remplir ses intentions. Pour appuyer ces considérations de puissantes autorités, permettez-moi de transcrire ici quelques articles de deux journaux religieux périodiques, indiquant les différents modes adoptés en Angleterre pour ces sortes de bibliothèques, dont les résultats sont très satisfaisants »[8].

Les *popular libraries* sont une référence obligée dans les articles de presse français réclamant soit que les grandes institutions s'ouvrent davantage au public soit que l'on crée des « bibliothèques populaires ». Or Marie-Françoise Cachin nous entraîne dans une enquête prouvant que ces mystérieuses *popular libraries* n'existent que dans l'imagination française[9] ! Cette fascination des bibliothèques britanniques fantasmées s'intègre de manière plus large dans une admiration des philanthropes français pour les efforts des associations anglaises en matière d'instruction et de moralité :

> « Je vous l'avoue, tout en m'inclinant devant certaines exigences de la défense sociale, dans notre pays troublé, où le bon sens et l'esprit public semblent trop souvent se dérober à la fois, je ne puis me défendre d'un serrement de cœur quand je vois ce que font à l'étranger tant de puissantes et nombreuses associations. L'Angleterre en compte d'admirables pour encourager, répandre l'instruction, provoquer et propager les bonnes publications populaires. Ses citoyens les plus illustres, ses hommes d'État en ont pris l'initiative. Leur budget se compte par millions, et leur action est incalculable. Les États-Unis, l'Allemagne y trouvent un des plus actifs agents du développement de l'instruction populaire »[10].

La référence à une sorte de paradis anglais où tout concourt à donner le goût de la lecture est systématique et se retrouve sous toutes les plumes au long du XIXe siècle :

> « À l'ouverture d'une bibliothèque populaire, le chef actuel du gouvernement anglais, lord Roseberry, a pu dire à son auditoire : "Vous

8. L. de Castelverd, « Projet d'une Bibliothèque populaire, dépendant de la Société », *Journal de la Société de la morale chrétienne*, n° 31, 1826.
9. Voir la contribution de Marie-Françoise Cachin : « Introuvables bibliothèques populaires anglaises », Partie IV, p. 309.
10. Léon Lefébure, « L'instruction populaire et le devoir social », *Discours prononcé le 13 décembre 1874 à la réunion des sociétaires de la Bibliothèque populaire du VIIIe arrondissement*, Paris, Impr. de A. Pougin, 1875.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> pouvez vous procurer la moitié des chefs-d'œuvre de la littérature à raison de trois pence par volume. Vous avez tout Shakespeare pour neuf pence ; tous les poèmes de Milton pour le même prix, presque tout Dickens à quatre pence et demi par volume. C'est un fait acquis : pour le prix d'un chapeau, vous pouvez vous procurer une bibliothèque telle que les princes, marchands du Moyen Âge – les Fuggers et les Médicis – n'en auraient pu réunir une semblable. Il en sera de même chez nous quand l'ouvrier et le petit employé auront conquis les loisirs de leurs frères anglais et que le journal les aura peu à peu amorcés à la lecture du livre" »[11].

La référence aux efforts américains et anglais est souvent brandie de manière vexatoire, afin de convaincre les autorités françaises de faire des efforts, au moins pour dessiner une législation plus libérale. Napoléon Chaix, imprimeur rival de Hachette, très préoccupé comme ce dernier par la question des éditions populaires, remarque :

> « Paris est pourvu d'un certain nombre de Bibliothèques qui sont le complément indispensable de ses vastes dépôts publics. Déjà sur quelques points les départements font, en faveur des Bibliothèques, des efforts considérables qui tendent à se généraliser.
>
> Mais combien nous sommes loin encore, à cet égard, des nations voisines que nous primons, du reste, sous tous les autres rapports. Il n'est pas jusqu'à la jeune Amérique qui ne nous ait devancés.
>
> Dans le seul État de New-York, l'institution des Bibliothèques d'écoles recevait, avant la guerre, du trésor public de cet État, une subvention de 280 000 francs par année, et les communes s'imposaient annuellement une somme égale. Dans le rapport officiel de 1850, les Bibliothèques d'école ne comprenaient pas moins de 1 409 154 volumes.
>
> Si nous nous sommes laissé distancer dans la diffusion de l'instruction par les Bibliothèques, il y a lieu d'espérer que cette infériorité sera bientôt effacée, et que dans un temps très-rapproché, grâce à l'initiative privée combinée avec les généreux

11. Thomas Graindorge, « Le quatrième pouvoir », *Le XIXe siècle*, 23 mai 1894.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

efforts du Gouvernement, toutes nos communes posséderont leur Bibliothèque populaire »[12].

Les auteurs anglophones sont systématiquement conviés dans les bibliothèques populaires françaises en raison de leur caractère supposément inoffensif. La presse catholique et les concessions ministérielles encouragent ces acquisitions qui représentent une part importante des fonds. Par exemple, à Trouville-sur-Mer, en 1872, la série I (Romans, contes et nouvelles) comporte 156 ouvrages dont 62 traduits de l'anglais (britanniques et américains) :

Un de Bulwer ;
Deux de Currer Bell (*Jane Eyre* en double) ;
Six de Dickens ;
Dix-huit de Walter Scott ;
Deux de Mistress Bicher Stowe ;
Un de Miss Cummins ;
Un de Ch. Rowcroft ;
Sept de Fenimore Cooper ;
Trois du Capitaine Marryat ;
Neuf du Capitaine Mayne Reid ;
Un de Miss Wetherell ;
Un d'Oliver Goldsmith ;
Un de Thackeray ;
Trois de Mistress Gaskell ;
Deux de W. Collins ;
Un de B. Stowe ;
Un de Lord Byron ;
Un de B. Lytton ;
Un de N. Hawthorne[13].

La composante anglophile de la bibliothèque de Trouville est équilibrée et reflète des achats ou des dons soucieux de mieux faire connaître

12. Napoléon Chaix, « Fondation des bibliothèques communales », *Le Moniteur des bons livres, Journal fondé pour leur propagation dans les familles...*, juin 1864.
13. *Catalogue de la Bibliothèque populaire établie à Trouville-sur-Mer* (Calvados), Trouville, Impr. Ch. Trinité, 1872. Les ouvrages sont cités suivant l'ordre des auteurs établi par le catalogue, correspondant vraisemblablement à leur entrée dans le fonds.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

la culture anglo-américaine. Le plus souvent, les associations se bornent à quelques romanciers particulièrement connus et demandés. Ainsi la BAI d'Épernay[14] se contente-t-elle en 1866 de quatre auteurs traduits de l'anglais : 3 de Thomas Mayne Reid arrivés par don, 15 de Charles Dickens et 30 Fenimore Cooper acquis, 30 Walter Scott achetés ou offerts.

Jusqu'à la défaite de 1870, le modèle allemand est volontiers cité. Ainsi, la bibliothèque populaire de Bourg (Ain) en 1868 se félicite de ses 7 000 volumes pour 400 « lecteurs assidus ». Les dirigeants remarquent le goût croissant des lecteurs pour des ouvrages instructifs. Or, souligne le président, le Comte de Hon, l'Exposition de 1867 vient de démontrer que « l'ouvrier le plus instruit sera toujours le plus habile ». Puis il cite des instituteurs allemands qui, de l'instruction populaire, font un rempart au paupérisme[15]. Avec la guerre, les Prussiens deviennent des contre-modèles, présentés comme des voleurs ou des destructeurs de livres. Nombre de bibliothèques populaires de l'Est se plaignent de pillages, de dégradations. À Épernay, il faut remplacer les livres dérobés[16]. La Société Franklin lance des appels aux bibliothèques en mesure de fournir des livres à leurs consœurs des zones dévastées. Il faudra donc attendre le début du XX^e^ siècle pour qu'à nouveau les bibliothèques d'outre-Rhin soient perçues comme des modèles potentiels.

À chaque tentative d'amélioration du système de bibliothèques, le coup d'œil sur les initiatives des pays voisins est rituel, et inévitablement négatif pour les réalisations françaises. Les expositions universelles, l'essor de la presse comportant des récits de voyages et explorations des grandes capitales, alimentent ces comparaisons. Il n'est donc pas étonnant que, soucieux de montrer à la France comme aux visiteurs venus d'ailleurs les progrès nationaux, Napoléon III encourage en 1867 l'exposition d'objets relatifs à l'instruction[17]. L'écrivain Jules Claretie, chargé en 1870 de réfléchir à un système de bibliothèques communales, n'échappe pas non plus à l'habituelle référence étrangère :

> « Dès 1790, le poète Robert Burns avait posé le principe de ces bibliothèques communales que nous voulons créer aujourd'hui. Il raconte, dans une de ses lettres signées Un paysan, comment, dans

14. Voir la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », Partie II, p. 169.
15. *Journal de l'Ain*, 16 novembre 1868.
16. Voir la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », Partie II, p. 169.
17. Voir l'introduction de la partie II, p. 122.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> un petit village d'Écosse, des fermiers s'associèrent pour fonder une bibliothèque rurale de plus de quinze cents volumes, parmi lesquels figuraient Addison, Hume, Robertson, Cervantès. [...] De cette année 1858 date comme une ère nouvelle dans l'éducation. La France semble vouloir à grands pas atteindre et même dépasser les nations rivales. Elle veut avoir, comme les États-Unis, des bibliothèques de districts, bibliothèques des écoles publiques, où non-seulement les écoliers, mais tous les habitants sont admis. Elle sait que ces bibliothèques existent depuis 1853 à Berlin, que la bibliothèque de Mary-le-Bone, à Londres, peut servir d'exemple »[18].

Au XX^e siècle, la référence aux bibliothèques populaires étrangères est toujours omniprésente mais dans un but radicalement différent. Il ne s'agit plus de stimuler le développement des populaires mais de le stopper en démontrant que le retard pris ne pourra être comblé que par un passage aux bibliothèques publiques[19]. Dans *La librairie publique,* Eugène Morel consacre plusieurs chapitres aux dynamiques réalisations étrangères et tout un chapitre à l'obsolescence des populaires, lui-même étayé par des comparaisons aux « librairies » (au sens de *libraries*) anglaises. Soulignant que les prêts de livres londoniens sont largement supérieurs à ceux de Paris, il insiste :

> « Il ne faut pas dire : ce sont des chiffres anglais, il fait gris chez eux, et les femmes n'ont rien à faire. Et la lecture en France n'intéresse pas les gens... C'est absolument le contraire.
>
> Mais nous comparons des librairies riches, bien fournies, ayant ou procurant dans les 24 heures un choix de 40 000 volumes au moins, propres, sans cesse renouvelés, des librairies luxueuses, ouvertes toute la journée, avec des sortes d'échoppes mal tenues où il faut aller le soir choisir sur une liste, qui a parfois moins de 2 000 titres,

18. « Rapport de M. J. Claretie à M. Jules Ferry, membre du Gouvernement de la Défense nationale, délégué à la mairie de Paris et à l'administration du département de la Seine, sur la fondation d'une bibliothèque communale et d'une salle de lectures et conférences dans chacun des arrondissements de Paris, Novembre 1870 », *Journal du siège de Paris : décrets, proclamations, circulaires, rapports, notes, renseignements, documents divers, officiels et autres, publiés par Georges d'Heylli,* Paris, Librairie générale, 1873.
19. Voir la contribution de Hind Bouchareb : « De la bibliothèque populaire à la bibliothèque publique : continuités et ruptures », Partie V, p. 409.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> des livres graisseux, reliés dans une toile noire qui sent le collège et vous marque lecteur de la *populaire* »[20].

Or les conclusions de Morel viennent moins d'un an après la publication de Maurice Pellisson sur les bibliothèques populaires. Dans cet ouvrage, l'auteur examinait successivement les « bibliothèques publiques aux États-Unis », les « bibliothèques municipales en Angleterre », « les bibliothèques populaires en Allemagne », « les bibliothèques scolaires en Allemagne », avant de donner un « coup d'œil sur la situation des bibliothèques populaires dans les principaux pays d'Europe » pour terminer par « les bibliothèques populaires en France », « les bibliothèques scolaires en France ». La dramaturgie ainsi élaborée aboutit inévitablement à des « propositions et conclusion » concluant à l'avance anglaise et américaine, et à l'émulation possible avec l'Allemagne. Les comptes rendus de cet ouvrage sont sans appel :

> « De toutes les œuvres post-scolaires qui doivent parachever l'œuvre de l'instituteur, il n'en est pas qui soit plus utile, plus nécessaire que la bibliothèque populaire.
>
> Le livre, non point le livre spécialement écrit pour le peuple c'est-à-dire émasculé, de seconde ou de troisième main et d'intérêt médiocre, tel qu'on l'a trop longtemps conçu, mais le livre de valeur, dont certaines pages peuvent échapper à l'intelligence de l'ouvrier, mais qu'anime une pensée forte et vraie, est le collaborateur, le continuateur désigné de l'école. Les républicains l'ont compris. Mais on peut se demander si les résultats ont été, jusqu'ici, à la hauteur des intentions.
>
> On se le demande surtout si, non content d'observer, on compare. Un de nos inspecteurs d'académie, M. Maurice Pellisson, s'est préoccupé, il y a quelques mois, d'établir avec précision cette comparaison. Et le résultat, il faut l'avouer, n'est pas à l'honneur de la France »[21].

Le complexe ainsi induit se pérennise au XX^e^ siècle. En 1933, une enquête de l'Institut international de coopération intellectuelle sur « les Bibliothèques populaires et les loisirs ouvriers » consacre 40 pages à

20. Eugène Morel, *La librairie publique*, Paris, A. Colin, 1910.
21. Jean Frollo, « Le livre et l'école », *Le Petit Parisien*, 22 octobre 1909.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

l'Allemagne, 30 à la Belgique, 12 à la Grande-Bretagne… et 4 à la France ![22] Quant aux rares mentions négatives pour les associations étrangères, elles servent encore à dévaloriser la situation française. Un article de Churton Collins paru dans *Nineteenth Century* avance que l'on sert aux Anglais un véritable « brouet » dans les bibliothèques, et que les jeunes sont poussés au suicide par de mauvais romans. Dans le *Journal des débats politiques et littéraires*, Maurice Muret souligne que de telles « leçons […] seraient bonnes à méditer sur le continent »[23].

Pourtant la circulation des idées, des expériences, entre bibliothèques populaires européennes a été riche et fructueuse, et la France a joué un rôle actif. Bruno Liesen le démontre avec le cas des bibliothèques populaires belges[24]. Une étude aussi fouillée reste à mener sur les interactions entre les associations européennes, tout particulièrement dans la décennie 1860 où diverses initiatives de type philanthropique s'épanouissent concomitamment. À la fin du XIXe siècle, des échanges assez actifs ont également eu lieu entre associations européennes de mêmes sensibilités politiques. En 1909, la bibliothèque de Meudon connaît l'existence de ses homologues espagnoles et s'indigne contre l'exécution de Francisco Ferrer :

> « La Bibliothèque populaire de Meudon, œuvre essentiellement républicaine d'éducation et d'instruction, "Proteste énergiquement contre l'exécution de Ferrer, fondateur des écoles laïques et des bibliothèques populaires espagnoles", "Voue au mépris des peuples civilisés le gouvernement espagnol exécuteur des ordres des congrégations", "Et souhaite que les espérances de la démocratie espagnole soient bientôt réalisées" »[25].

Le *Bulletin de la Société Franklin* (1868) évoque dès son premier numéro la nécessité de donner des informations sur les bibliothèques populaires étrangères. Ce sont les bibliothèques suisses qui ouvrent le bal, la forte présence protestante dans la Société n'étant sans doute pas étrangère à ce choix :

22. *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers – Enquête faite à la demande du Bureau international du travail*, Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1933.
23. Maurice Muret, « La question des bibliothèques populaires », *Journal des débats politiques et littéraires*, 6 juillet 1903.
24. Voir la contribution de Bruno Liesen : « Des bibliothèques populaires aux bibliothèques publiques en Belgique. L'émergence d'un service public de lecture dans une société pilarisée », Partie IV, p. 327.
25. [entrefilet], *Le XIXe siècle*, 24 octobre 1909.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « En Suisse, les bibliothèques populaires abondent, surtout dans les cantons protestants, où la paroisse et la commune unissent en général leurs efforts pour propager les lumières[26].

La Société Franklin se donne visiblement pour objectif de présenter des exemples moins connus. C'est le cas des bibliothèques italiennes étudiées dans un numéro de 1870 :

> « MM. Bruni et Benedetti viennent de publier un Annuaire rempli de faits intéressants qui nous ont paru mériter une analyse détaillée. Les premiers chapitres traitent de l'utilité de la lecture, de l'instruction primaire dans ses rapports avec les bibliothèques, des bibliothèques pour les femmes, des livres qui devront composer celles destinées aux ouvriers, des objections soulevées contre ces institutions, de l'admission des romans dans les catalogues des bibliothèques de prisons ou d'hôpitaux »[27].

En se penchant sur ses homologues transalpines, la Société Franklin sort du discours convenu et souligne un cas très intéressant. Les Italiens semblent avoir eu une fascination pour la France très semblable à celle qu'avait cette dernière pour l'Angleterre. Ils se sont en effet inspirés des bibliothèques populaires françaises pour établir les leurs et ont donné une place de choix au roman français sur leurs rayons[28].

La circulation du concept de « bibliothèque populaire » est donc modelée et modifiée tout au long des XIX^e^ et XX^e^ siècles par des représentations nationales et extranationales, relevant des domaines socio-politiques et religieux. Il est donc extrêmement révélateur de découvrir, avec l'étude menée par Charlotte Perrot-Dessaux[29], les enjeux actuels noués autour des bibliothèques populaires argentines, de la terminologie à la réalité de terrain.

---

26. J. Cherbuliez, « Les bibliothèques populaires de la Suisse », *Bulletin de la Société Franklin*, 16 octobre 1869.
27. « Les bibliothèques populaires en Italie », *Bulletin de la Société Franklin*, 27 septembre 1870. L'Annuaire cité est *l'Annuario delle biblioteche popolari d'Italia*, rédigé par A. Bruni et G. Benedetti, Firenze, M. Cellini et C., 1870.
28. Raphaël Müller, *Le livre français et ses lecteurs italiens – De l'achèvement de l'unité à la montée du fascisme*, Paris, A. Colin, 2013.
29. Voir la contribution de Charlotte Perrot-Dessaux : « Les bibliothèques populaires argentines, où quand la promotion de la lecture est prise en charge par la "communauté" », Partie IV, p. 373.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Marie-Françoise Cachin

INTROUVABLES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ANGLAISES

Si le terme "*popular*" est employé à propos d'éducation, de lecture, de littérature, de culture, dans le sens de « destiné aux gens ordinaires ou adapté à leur goût »[1], l'expression *popular libraries*, bibliothèques populaires, n'apparaît que rarement dans les ouvrages traitant de l'histoire des bibliothèques en Grande-Bretagne au XIXe siècle. On la trouve utilisée dans le témoignage de Samuel Smiles[2] devant la Commission sur les bibliothèques publiques de 1849[3], où il parle « des bibliothèques populaires instituées jusqu'à une période récente »[4] et souligne leur échec fréquent. Il cite une lettre reçue d'un certain M. Milburn, secrétaire de la Société agricole de Thirsk (Yorkshire), mentionnant la création de trois bibliothèques populaires publiques et précisant que deux d'entre elles sont « mortes ». Il est d'ailleurs frappant que dans la nomenclature des 48 différents types de bibliothèques existant en Grande-Bretagne à l'époque, incluse à la fin du rapport de 1849, la catégorie « bibliothèques populaires » n'apparaît pas.

À ma connaissance, le seul ouvrage sur le sujet est celui du Révérend Frederick William Naylor, paru en 1855. Son titre dont la traduction française est : « Les bibliothèques populaires des zones rurales, leur capacité à s'adapter aux nécessités sociales de leur époque, avec des remarques sur les avantages de la lecture pour toutes les classes de la société et des suggestions

1. Dans The New Oxford English Dictionary, "popular", dans ses différents sens, renvoie aux "ordinary" ou "common people".
2. Samuel Smiles (1812-1904), écrivain écossais, a été un ardent défenseur de l'autodidaxie, en particulier dans son bestseller Self-Help (1859) et, de ce fait, favorable à tout ce qui pouvait aider les classes populaires à s'instruire par elles-mêmes. Le titre de cet ouvrage utilise un terme typiquement victorien, qui renvoie à l'adage « Aide-toi, le Ciel t'aidera ».
3. Voir l'objectif de cette Commission, p. 312.
4. "The popular libraries which have been formed up to a comparatively recent period have generally been failures", *Report of the Select Committee on Public Libraries*, p. 124. Toutes les traductions de l'anglais sont de l'auteur.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

pour l'établissement de bibliothèques populaires dans les zones rurales sur une base autonome peu onéreuse », est particulièrement explicite[5].

Naylor souligne la nécessité d'éduquer les classes populaires dont il déplore qu'elles n'aient pas de livres à leur disposition, et il appelle de ses vœux la création de bibliothèques populaires attrayantes, autonomes financièrement, gérées par les utilisateurs, condition essentielle à ses yeux de leur succès.

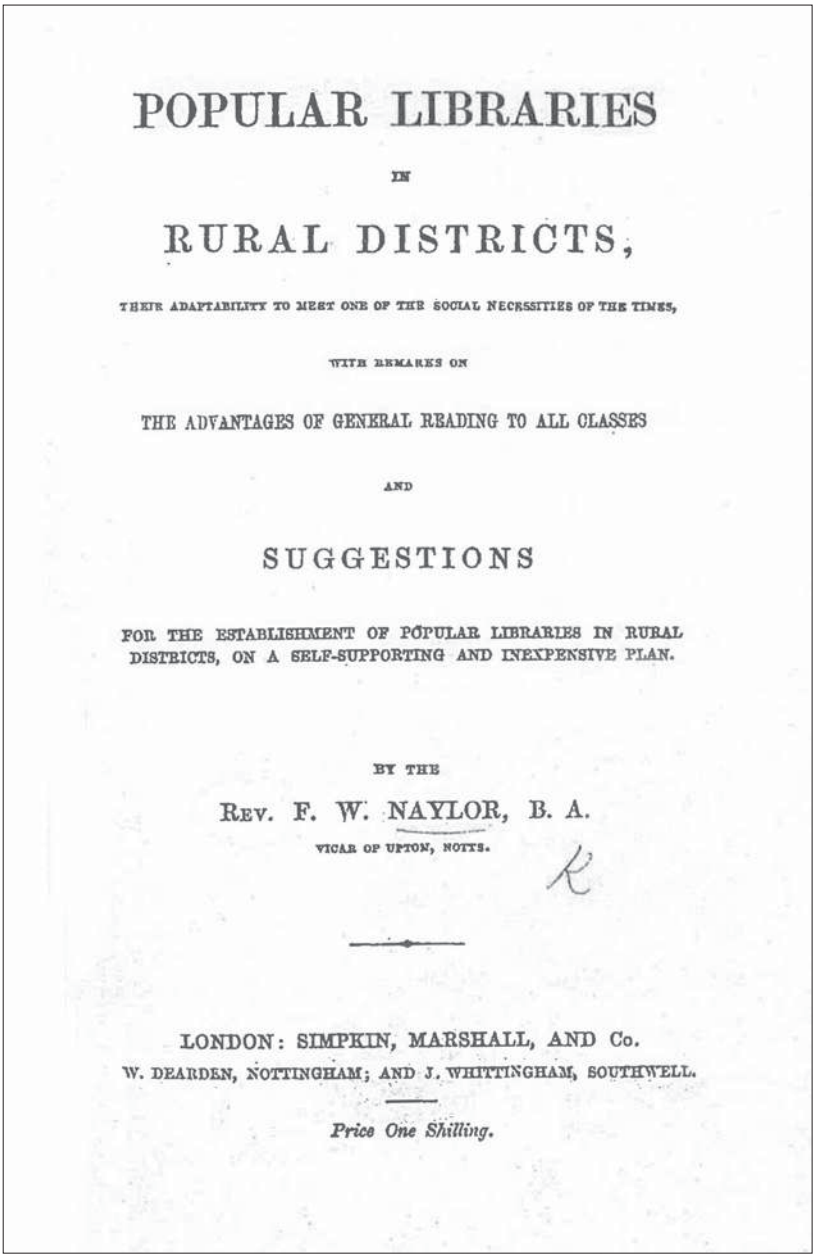
Même dans les études récentes, on ne rencontre l'appellation « bibliothèques populaires » que de manière fortuite, comme dans la *Cambridge History of Libraries in Britain and Ireland*, où l'un des auteurs, Joanna Innes, signale l'ampleur prise par le mouvement en faveur de ce type d'établissement dans les années 1820, époque favorable à l'instruction du peuple[6].

En France, les références aux bibliothèques populaires anglaises sont le plus souvent erronées. Ainsi, Camille Bloch publie dans la *Revue bleue* du 14 février 1899 un article intitulé « Les Bibliothèques populaires en Angleterre », mais il apparaît vite qu'il décrit sous ce vocable les *free public libraries*, équivalent des bibliothèques municipales françaises créées en Grande-Bretagne à partir de 1850 et pas seulement à destination du peuple. Un article antérieur, publié dans le magazine de Charles Dickens, *All the Year Round*, déclare qu'elles appartiennent au public et qu'elles sont utilisées par toutes les classes de la communauté, et pas spécifiquement par la classe ouvrière qui n'y est d'ailleurs guère attirée[7]. De son côté, Maurice Pellisson consacre le chapitre 2 de son ouvrage de 1906, *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France*, aux bibliothèques municipales en Angleterre, avec la même confusion dans les termes.

Un bref rappel de la création de ces bibliothèques publiques et gratuites permettra de comprendre pourquoi elles ne furent jamais une

5. Rev. Frederick W. Naylor, *Popular Libraries in Rural Districts, their Adaptibility to meet one of the social necessities of the times, with remarks on the advantages of General Reading to All Classes and Suggestions for the Establishment of Popular Libraries in Rural districts, on a self-supporting and inexpensive plan*, London, Simpkin, Marshall & Co., 1855.
6. "The movement to establish more popular libraries gathered force in the 1820s, borne along by the tide of enthusiasm for educating 'the people'", Joanna Innes, "Libraries in context: social, cultural and intellectual background", in *The Cambridge History of Libraries in Britain and Ireland, 1640-1850*, Vol. II, 2014, p. 298.
7. "'Public Library' is the proper description of what is in fact the common property of the public ... made use of by all classes of the community... But at the present time the working classes of the population are not much attracted." "A Day at the London Free Libraries", *All the Year Round*, 35, (1892), article non signé, pp. 305-308. Cité dans Andrew King and John Plunkett (eds.), *Victorian Print Media*, Oxford, Oxford University Press, 2005, pp. 281-284.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



POPULAR LIBRARIES

IN

RURAL DISTRICTS,

THEIR ADAPTABILITY TO MEET ONE OF THE SOCIAL NECESSITIES OF THE TIMES,

WITH REMARKS ON

THE ADVANTAGES OF GENERAL READING TO ALL CLASSES

AND

SUGGESTIONS

FOR THE ESTABLISHMENT OF POPULAR LIBRARIES IN RURAL DISTRICTS, ON A SELF-SUPPORTING AND INEXPENSIVE PLAN.

BY THE

REV. F. W. NAYLOR, B. A.

VICAR OF UPTON, NOTTS.

LONDON: SIMPKIN, MARSHALL, AND Co.

W. DEARDEN, NOTTINGHAM; AND J. WHITTINGHAM, SOUTHWELL.

Price One Shilling.

Source : The British Library, 2014.

Page de titre, Frederick William Naylor, *Popular Libraries in Rural Districts*, 1855.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

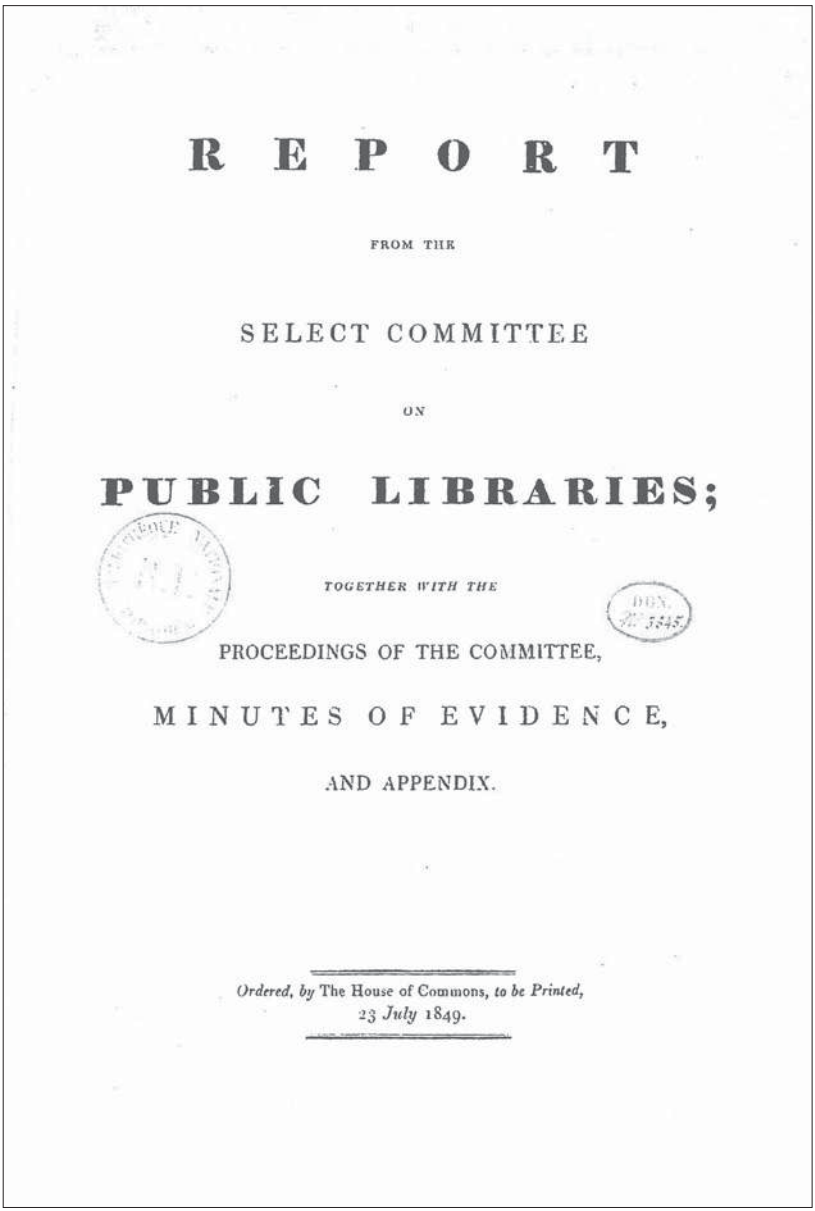
institution « éminemment populaire », contrairement à ce que laisse entendre Camille Bloch.

C'était pourtant le but du projet. La commission gouvernementale réunie en 1849[8] avait été organisée à la suite du petit ouvrage publié l'année précédente par Edward Edwards, alors assistant bibliothécaire à la British Library, qui dénonçait le retard de la Grande-Bretagne en matière de bibliothèques publiques[9]. Elle avait pour objectif de trouver les moyens d'améliorer cette situation calamiteuse, surtout par rapport au reste de l'Europe, et d'instituer des bibliothèques ouvertes gratuitement au public, en Grande-Bretagne et en Irlande, en particulier dans les grandes villes. Entre le 19 avril et le 12 juin 1849, ses quinze membres entendirent plus d'une trentaine de « témoins », interrogés à titre d'experts sur les bibliothèques de leur connaissance, sur l'éventuelle réussite de ces institutions et les conséquences à en tirer. À noter que parmi eux on trouve François Pierre Guillaume Guizot, interrogé le 24 avril sur le fonctionnement des bibliothèques en France. Un long rapport reproduisant toutes les interventions a été publié très rapidement.

Le résultat de cette commission fut la loi votée en février 1850 qui permit l'ouverture de bibliothèques publiques dans les villes d'au moins 10 000 habitants dont les conseils municipaux acceptaient de consacrer ½ penny de taxe par habitant pour leur financement. En raison de la réticence de nombreuses municipalités, leur création se fit extrêmement lentement et on n'en recense qu'environ 500 à la fin du XIXe siècle. Certes destinées *a priori* aux classes populaires dont on voulait favoriser l'instruction et le progrès individuel, elles étaient en fait financées par les classes moyennes qui les regardaient souvent d'un mauvais œil. Alistair Black va même jusqu'à considérer qu'en fait, elles ont été promues par les classes moyennes, pour elles-mêmes[10]. Ce que confirme John Pateman qui n'hésite pas à affirmer que « les bibliothèques publiques étaient marginales, périphériques et ne répondaient pas aux besoins des membres de la classe ouvrière [...] L'affirmation courante – devenue un mythe qui perdure – est que les bibliothèques publiques ont été instituées pour fournir aux travailleurs une instruction en dehors du cadre scolaire. La réalité,

8. Le titre officiel était Select Committee on Public Libraries.
9. Voir mon ouvrage, *Une nation de lecteurs ? La lecture en Angleterre (1815-1945)*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2010 (coll. Papiers), p. 72 et *sq*.
10. Alistair Black, "Social Class and the Public Library", *Library History*, May 2000, Vol. 16, Number 1, p. 6. "In fact, public libraries have always been promoted in varying degrees by the middle classes, for themselves".

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



REPORT

FROM THE

SELECT COMMITTEE

ON

PUBLIC LIBRARIES;

TOGETHER WITH THE

PROCEEDINGS OF THE COMMITTEE,

MINUTES OF EVIDENCE,

AND APPENDIX.

Ordered, by The House of Commons, *to be Printed,*
23 *July* 1849.

Source : Bibliothèque nationale de France, Département philosophie, histoire, sciences de l'homme, 2014.

Page de titre, *Report from the Select Committee on Public Libraries*, 1849.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

c'est qu'elles furent établies et gérées par l'*establishment* victorien pour contrôler les habitudes de lecture et l'oisiveté des "pauvres méritants" »[11]. Une tout autre vision que celle de Camille Bloch ou de Maurice Pellisson !

FAUSSES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ?

Est-ce à dire qu'aucune bibliothèque destinée aux couches inférieures de la société n'existait en Grande-Bretagne au XIXe siècle, époque du développement de l'alphabétisation et de l'éducation populaire ? Dans ce contexte, les deux auteurs français cités plus haut classent également comme populaires les bibliothèques créées au sein d'institutions destinées à la classe ouvrière, les *Mechanics' Institutes*, qui virent le jour dans les années 1820, d'abord en Écosse puis en Angleterre[12]. Camille Bloch évoque ces instituts, qu'il qualifie d'écoles professionnelles, destinés aux ouvriers et travailleurs manuels et dont la création a été antérieure à celle des bibliothèques publiques[13]. Maurice Pellisson en parle, lui aussi, et indique à juste titre que la plupart de ces instituts avaient une bibliothèque. Plusieurs personnalités interrogées par la commission de 1849 les décrivent de manière plus détaillée. Pour certains, comme George Dawson, représentant de l'Association des *Mechanics' Institutes*, ce sont les principales bibliothèques existant alors pour les ouvriers, mais il en déplore les défauts : « de nombreux livres sont des dons, retirés des rayonnages des donateurs, jamais utilisés, et de vieux magazines de toutes sortes, si bien que sur 1 000 volumes, il n'y en a peut-être que 400 ou 500 d'utiles »[14]. Samuel Smiles est beaucoup plus critique et admet que ces instituts ne sont en fait fréquentés que par les ouvriers les plus qualifiés et par les membres des couches inférieures des classes moyennes. À ses yeux, ces instituts relèvent des classes moyennes et respectables (mot-clé de l'époque victorienne) et, le plus souvent, à peine une moitié de leurs

11. John Pateman, "Public Libraries and the Working-Classes", in *Information for Social Change*, <www.libr.org/isc/articles/20-Pateamn-1.html>, May 2004, p. 1. "Public libraries were marginal, peripheral or irrelevant to the needs of working class people. [...] The common assumption – which has become an enduring myth – is that public libraries were established to provide informal education for working people. The reality is that they were set up and run by the Victorian establishment to control the reading habits and idle time of the 'deserving poor'".
12. Voir *Une nation de lecteurs ?, op. cit.*, pp. 26-28. Sur le sens de '*mechanics*', voir p. 315, n. 17.
13. Camille Bloch, *op. cit.*, p. 244.
14. *Report of the Select Committee*, p. 212, "Many of the books are gift books, turned out of people's shelves, and are never used, old magazines of different kinds, so that out of 1,000 volumes, perhaps there may be only 400 or 500 useful ones".

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

membres sont ouvriers. Il résume sa pensée dans une phrase cinglante : « en général, ce ne sont pas des instituts pour les ouvriers, il est erroné d'utiliser une telle expression »[15].

Cette vision des *Mechanics' Institutes* est partagée aujourd'hui par tous les historiens de la lecture en Grande-Bretagne, même si la plupart reconnaissent qu'au départ leur fonction était d'instruire et de faire lire la *working class* (classe ouvrière). Mais que faut-il entendre par là ? Il n'est pas rare de voir souligner l'ambiguïté du terme *working class* qui en fait recouvrait plusieurs catégories socioprofessionnelles avec des niveaux de salaire différents. Dans sa thèse, Elizabeth Nicholson en définit trois : (1) les ouvriers qualifiés gagnant entre 30 et 40 shillings par semaine, (2) les manœuvres et ouvriers non qualifiés avec un salaire hebdomadaire de 10 à 15 shillings, et (3) les pauvres et les mendiants[16]. De son côté, Peter Hoare indique que si les termes utilisés renvoyaient tous à des tâches manuelles, il existait apparemment une échelle sociale des travailleurs, avec en haut les "*mechanics*" et en bas les "*operatives*"[17]. De toute façon, pour ces publics, le coût de l'inscription dans une bibliothèque posait souvent problème.

Cependant, comme le souligne Mabel Tylecote dans son livre sur les *Mechanics' Institutes* du Lancashire et du Yorkshire avant 1851[18] (c'est-à-dire avant la création des premières bibliothèques publiques), les services rendus pas ces établissements ont été indéniables, au moins à leurs débuts. Un de leurs points positifs était qu'ils ne se contentaient pas de dons et achetaient des livres, même parfois à la demande de leurs membres, comme à Keighley, ville de l'ouest du Yorkshire. Les raisons de leur échec que Tylecote ne nie pas, elle non plus, proviennent à son avis de la fatigue des ouvriers après leur journée de travail, du manque de temps libre et de la faiblesse de leur instruction élémentaire. Pourtant ces bibliothèques proposaient des horaires en principe adaptés au rythme de vie de la classe ouvrière, comme à Manchester où la bibliothèque était

15. *Ibid*., p. 124, "generally speaking, they are not Mechanics' institutes, and it is a misnomer to designate them as such".
16. Elizabeth Nicholson, *Working Class Readers and Libraries: a Social History 1800-1850*, London, University College, 1976.
17. Peter Hoare, "'The Operatives' Libraries of Nottingham: A Radical Community's Own Initiative", *Library History*, November, 2003, Vol. 19, p. 173. "Three terms, 'mechanics', 'artisans' and 'operatives', all imply manual trades but [...] there seems to have been a descending social scale of workers, with 'mechanics' at the top and 'operatives' at the bottom." De ce fait, la traduction française de ces trois termes pose problème. *Mechanics* est parfois traduit par « mécanicien », operatives par « ouvriers », et artisans correspond plutôt à « ouvriers qualifiés ».
18. Mabel Tylecote, *The Mechanics' Institutes of Lancashire and Yorkshire before 1851*, Manchester, Manchester University Press, 1957.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

ouverte de 8 heures du matin à 10 heures du soir. Les tableaux fournis en annexe de l'étude de Tylecote sur les membres du *Mechanics' Institute* de Manchester et leur évolution sont particulièrement intéressants et révèlent la faible proportion de travailleurs manuels, ouvriers, maçons et artisans qui ne dépasse jamais le quart des inscrits et diminue même au fil des années.

Dans certains cas, comme au *Mechanics' Institute* de Burnley, dans le Lancashire, l'ouvrier pouvait même être refusé, si l'on en croit Gordon Armstrong qui estime que cet institut était devenu un club pour l'élite de la ville[19].

L'échec vient donc souvent de la mainmise des classes moyennes, voire des patrons. Si parfois l'institut a été créé par des ouvriers, le contrôle leur a échappé au fil des années en raison, d'une part, de la diminution de la proportion de travailleurs manuels impliqués et, d'autre part, de l'augmentation des inscrits venant des classes moyennes. Thomas Kelly considère que ces bibliothèques ont souffert de la méconnaissance de leurs fondateurs qui ont surestimé les capacités de lecture de l'ouvrier moyen, d'autant plus que lors de leur création, les *Mechanics' Institutes* proposaient des cours de science qui ont entraîné en priorité l'achat de livres scientifiques, pas nécessairement recherchés ou appréciés par les lecteurs[20]. Les ouvrages portant sur des controverses religieuses ou des sujets politiques étaient exclus, tout comme les romans, surtout dans les premières années, malgré une forte demande qui finit par obliger les responsables à en acquérir. Car ce que souhaitaient les travailleurs après une longue et pénible journée de travail en usine, c'étaient des activités délassantes et des lectures distrayantes.

Toutefois, bien qu'assez rarement, les bibliothèques de certains de ces instituts ont été organisées et dirigées par des membres de la classe ouvrière. C'est le cas de Sheffield où la *Mechanics' and Apprentices' Library*, est fondée sur la suggestion du directeur du *Sheffield Independent* en 1823. Dans les années 1840, on y trouvait entre 600 et 700 inscrits et en 1850, le fonds s'élevait à plus de 6 000 volumes, les prêts atteignant

19. Gordon Armstrong, "Libraries in Burnley, 1900, and the Absence of a Public Library", *Library History*, November 2003, Vol. 19, Number 3, pp. 216-217. "The working man was ignored [...] it had become a gentlemen's club for the Burnley élite", p. 216.
20. Kelly Thomas, *Early Public Libraries. A History of Public Libraries in Great-Britain before 1850*, London, The Library Association, 1966.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

APPENDIX II

Number and Classification of the Subscribers to The Manchester Mechanics' Institution, 1831

Accountants and Agents	3	Brought forward	200
Architects and Surveyors	5		
Artists	1	Jewellers	3
Bakers	1	Iron Founders and Dealers	2
Booksellers, Binders and Stationers	4	Knotters	1
Bootmakers	1	Mechanics and Machinists	43
Bricklayers	1	Merchants and Manufacturers	7
Brokers	1	Makers up	6
Cabinet makers	6	Managers	5
Callenderers	4	Marble masons	1
Carters	1	Millwrights	9
Carvers and Gilders	3	Ministers	1
Carders	5	Moulders	1
Card makers and Grinders	2	Packers	2
Carriers	1	Painters	3
Chemists and Druggists	1	Paper makers and Stainers	3
Chemists	1	Pattern Drawers	3
Clerks	83	Pawn Brokers	1
Cloth Dressers	1	Plumbers and Glaziers	8
Coach makers	3	Printers	8
Colour makers	1	Professors of Music	1
Collectors	1	Publicans and Maltsters	3
Coopers	1	Quill Dealers	1
Corn Dealers	1	Salesmen	2
Cotton Dealers	1	Schoolmasters and Ushers	4
Cotton Spinners	12	Shoemakers	1
Grocers	1	Shopkeepers and Shopmen	3
Drapers	5	Smiths	3
Drawing masters	1	Stonemasons	4
Dressers and Finishers	1	Solicitors	1
Dyers and Drysalters	2	Soldiers	1
Engravers	10	Surgeons	1
Flax Dressers and Dealers	1	Tailors	5
Flour Dealers	1	Tin plate workers	1
Gas Lighters	1	Tool makers	2
Gentlemen	5	Upholsterers	2
Hair Dressers	3	Warehousemen	55
Hatters	1	Warpers and Weavers	9
Herald Painters	1	Watchmakers	1
Joiners and Builders	22	Wire Drawers	1
		Youths	43
	200		451

Source : La Bibliothèque nationale de France, Département sciences et techniques, 2014.

Extract from Mabel Tylecote, *The Mechanics' Institutes of Lancashire and Yorkshire before 1851,* Manchester, Manchester University Press, 1957.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

le chiffre de 30 000 par an. Pourtant, cette bibliothèque interdisait les romans, les pièces de théâtre et les livres hostiles à la religion chrétienne, au moins à ses débuts. On notera que cet établissement a été absorbé vers 1860 dans la bibliothèque municipale qui vit le jour suite à la loi de 1850. Créés en partie afin de contrer l'influence des associations religieuses très puissantes de l'époque et malgré leurs limites, les *Mechanics' Institutes* ont indéniablement contribué au développement de la lecture dans les couches inférieures de la société victorienne. Mais compte tenu des réserves évoquées ci-dessus, leurs bibliothèques ne peuvent malgré tout être qualifiées de populaires.

À LA RECHERCHE DE BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES EN GRANDE-BRETAGNE

Tout n'est peut-être finalement qu'une question de définition. Si par bibliothèques populaires on entend des bibliothèques à destination de la classe ouvrière, alors la Grande-Bretagne n'en a pas manqué. Elles ont été créées dès la fin du XVIII[e] siècle par des organisations philanthropiques originaires des classes moyennes, ou un peu plus tard, dans le contexte des mouvements radicaux, entre autres le mouvement chartiste, mais sous des appellations diverses : *Useful Knowledge Societies, Mutual Improvement Societies, Institutions for the Advancement of Knowledge, Cooperative Societies, People's Colleges, Lyceums, Institutes of Popular Science, Artizans' Institutes*[21], sans oublier les *Mechanics' Institutes* décrits ci-dessus. En tout cas, la formation de bibliothèques semble avoir été une des préoccupations premières des ouvriers regroupés dans ces associations.

Il existait par ailleurs des bibliothèques d'usines (*factory libraries*), clairement et officiellement instituées par les employeurs, dans les régions industrielles du sud du Pays de Galles par exemple, d'autant plus que deux lois votées en 1802 et 1833 imposèrent aux patrons de l'industrie textile l'obligation de pourvoir à l'éducation des enfants de leur secteur, ce qui dans le meilleur des cas s'accompagna de la création d'une bibliothèque. Cet exemple fut suivi par des employeurs d'autres secteurs industriels, mais plutôt dans le cadre d'associations de progrès mutuel

21. Associations de connaissances utiles, Associations de progrès mutuel, Institutions pour la progression du savoir, Sociétés coopératives, Collèges du peuple, Lycées, Instituts de science populaires, Instituts pour artisans.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

où, si bibliothèque il y avait, elle était gérée par le patronat qui contrôlait l'acquisition des livres.

En revanche, pour la plupart des historiens, l'expression *working class libraries* ne s'applique qu'aux bibliothèques dont les membres issus de la classe ouvrière sont tout à la fois les propriétaires et les gestionnaires. Ce genre de bibliothèques entre dans la catégorie des "*subscription libraries*" parfois mentionnées comme "*proprietary*", c'est-à-dire des établissements pour lesquels il fallait payer un droit d'entrée et une cotisation régulière, en général assez faible, et dont les membres avaient la mainmise sur le choix des livres à acquérir.

Les premières bibliothèques que, dans le cadre de cette définition, on peut qualifier de populaires sont apparues très tôt, les toutes premières étant celle de la *Leadhills Reading Society*, fondée en 1741, la *Wanlockhead Miners' Library* fondée en 1756 et la *Westerkirk Library* fondée en 1792, bien que Keith Manley juge trompeuse l'appellation *working-class library* utilisée pour les désigner, car elles étaient destinées aux mineurs qui, selon lui, constituaient une élite[22]. À noter que toutes les trois étaient situées en Écosse, région à la pointe du progrès en matière de lecture populaire. Et s'il se peut que la fondation de la première ait été suscitée par le patron réformiste de la mine, James Stirling, celui-ci, tout comme les autres dirigeants, a été expressément écarté de sa gestion[23]. À ces trois-là, il faut ajouter la bibliothèque située à Airdrie, près de Glasgow, elle aussi créée en 1792. À l'origine, le public qui la fréquentait comprenait des tisserands, des ouvriers, deux aubergistes, un cordonnier, un chirurgien, quelques fermiers, etc. Le premier président en fut le pasteur local (sans que cela implique *a priori* la mainmise de la religion) et le premier bibliothécaire, James Downie, était le maître d'école du village, qui garda cette fonction jusqu'à sa mort en 1823. Le droit d'entrée de dix shillings était assez élevé, compensé par une cotisation annuelle relativement basse de deux shillings. L'emprunt de livres se faisait avant 9 heures du matin et après 4 heures de l'après-midi, probablement en raison du métier du bibliothécaire[24].

22. Keith A. Manley, "Scottish and Subscription Libraries as Community Libraries", *Library History*, November 2003, Vol. 19, p. 190. "The designation 'working-class library' is misleading. The miners were an élite".
23. Voir le meilleur ouvrage sur les bibliothèques en Écosse paru récemment, Keith A. Manley, *Books, Borrowers, and Shareholders. Scottish Circulating and Subscription Libraries before 1825*, Edinburhg, Edinburgh Bibliographical Society, 2012.
24. *Ibid*., p. 72.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Une autre catégorie d'établissement, les *Lyceums*, a vu le jour dans les années 1830, en particulier à Manchester et dans sa région. Établis dans des quartiers ouvriers, ils étaient destinés à des couches sociales inférieures à celles censées fréquenter les *Mechanics' Institutes*. La cotisation était de 2 shillings pour les hommes et un shilling et demi pour les femmes. Certains d'entre eux étaient entièrement gérés par les travailleurs, parfois avec succès. L'atmosphère y était plus délassante que studieuse, et les salles de lecture où on pouvait lire la presse étaient très populaires[25].

À y regarder de plus près, on constate qu'il existait, en fait, bien d'autres bibliothèques ouvrières sous toutes sortes d'appellations diverses, liées aux différents lieux où elles pouvaient se trouver, dont les plus surprenantes sont celles installées dans des cafés (*coffee-houses*) qui ont proliféré dans les années 1820-1830. Dans un article qui leur est consacré, paru en 1844 dans le *New Parley Library*, Angus B. Reach souligne que leur succès venait de leur atmosphère plus paisible et plus propice à la lecture que celle des pubs perturbée par l'ébriété de certains, et plus délassante que celle des *Mechanics' Institutes* à l'ambiance studieuse et sérieuse. À la différence des autres bibliothèques, il n'y avait aucune cotisation à payer, il suffisait de payer son café. En général, ces établissements étaient reconnaissables par leur large vitrine couverte d'affiches de théâtre, et à l'intérieur la salle principale était divisée en petits compartiments avec chacun une table. Les lecteurs échangeaient journaux et périodiques et, lorsqu'il y en avait, des romans et autres ouvrages distrayants ou instructifs. Selon Reach, la majorité des clients étaient des ouvriers respectables, qui ne venaient pas seulement y lire la presse, mais aussi des ouvrages politiques ou philosophiques, et même des romans[26]. D'après diverses sources, il aurait existé entre 1 600 et 1 800 de ces cafés-bibliothèques vers 1840, dont environ un quart comportait une bibliothèque pouvant contenir parfois près de 2 000 ouvrages. Plusieurs témoignages devant la Commission de 1849 les évoquent, par exemple celui de William Lovett, créateur de l'Association des travailleurs londoniens, qui déclare que dans ces endroits, on peut voir un grand nombre de lecteurs de la classe ouvrière[27].

Des bibliothèques étaient également organisées au sein de clubs de travailleurs (*working men's clubs*). En 1903, on recense près de 900 de

25. Voir Mabel Tylecote, *op. cit*., pp. 78-79.
26. Angus B. Reach, "The Coffee Houses of London", *New Parley Library*, (13 July 1844), 1, pp. 293-294, reproduit dans Andrew King & John Plunkett, *op. cit*., pp. 246-249.
27. "You may go into these places, and see a great number of the working-classes reading", *Report from the Select Committee on Public Libraries*, p. 177. William Lovett créa la London Working Men's Association en 1836.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

ces clubs représentant plus de 300 000 membres, dont environ 500 comportaient des bibliothèques avec au total 187 000 volumes. Leur fonctionnement était véritablement coopératif dans la mesure où au départ, une vingtaine de membres se mettaient d'accord pour acheter des ouvrages qui circulaient ensuite entre eux. Au bout d'un an, il était fréquent que ces livres soient vendus ou partagés entre les membres. En principe, la plupart de ces clubs abritaient une salle de lecture avec des journaux et des périodiques, ainsi que des ouvrages de référence. Les plus grands, comme à Swansea, offraient même un service de prêt.

Autre lieu d'implantation de bibliothèques : des sociétés coopératives. Dans les années 1860-1880, elles dépassaient même en nombre les bibliothèques publiques créées depuis la loi de 1850[28], les travailleurs continuant à développer leurs propres lieux de lecture jusqu'à la fin du XIXe siècle. Car ils s'y sentaient plus à l'aise que dans les nouvelles bibliothèques publiques que seulement une minorité d'entre eux fréquentaient, mais où, en revanche, les autodidactes semblent avoir été nombreux.

Vers la fin du XIXe siècle, on voit par ailleurs apparaître des bibliothèques créées par certaines catégories de travailleurs, comme les mineurs du sud du Pays de Galles. Selon Chris Baggs, ce sont là sans aucun doute les bibliothèques ouvrières fonctionnant de la manière la plus indépendante. Si certains propriétaires miniers apportaient parfois une aide financière limitée, ces institutions ont été fondées, gérées et contrôlées par les mineurs eux-mêmes qui avaient alors la réputation d'être de grands lecteurs. On a recensé jusqu'à 200 de ces bibliothèques dans les vallées minières du sud du Pays de Galles entre les années 1870 et 1939. L'ensemble de leurs fonds s'élevait à près d'un demi-million de volumes, auxquels il faut ajouter des milliers de magazines et de journaux[29]. Baggs tente de fournir d'ailleurs une explication à ce phénomène et considère que si la lecture était si appréciée et pratiquée par les mineurs, c'est parce qu'elle représentait soit une activité éducative allant dans le sens du progrès individuel et/ou de la promotion sociale, soit une activité de délassement profitable, voire un moyen de s'échapper du labeur et des soucis quotidiens[30]. On notera aussi que dans la liste établie par Keith

28. Jean Everitt, "Co-operative Society Libraries", *Library History*, 1999, Vol. 15, p. 36.
29. Chris Baggs, "Radical Reading? Working-class libraries in the nineteenth and early twentieth centuries", in Alistair Black and Peter Hoare (eds.), *The Cambridge History of Libraries in Britain and Ireland*, *1850-2000*, Cambridge, Cambridge University Press, Vol. III, 2014, pp. 174-175.
30. Voir Chris Baggs, "How Well Read Was My Valley? Reading, Popular Fiction, and the Miners of South Wales, 1875-1939", *Book History*, 2001, Vol. 4, pp. 277-301.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

A. Manley dans son ouvrage déjà cité[31] sur les bibliothèques d'Écosse, on trouve d'autres bibliothèques pour des publics spécifiques, par exemple pour les employés du gaz à Glasgow ou des ouvriers du textile à Rothesay.

UN MODÈLE EN MATIÈRE DE BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES : NOTTINGHAM

Certaines villes, dans le nord industriel de l'Angleterre, mais pas seulement, ont été particulièrement efficaces et actives pour le développement de la lecture publique. Nottingham, ville des Midlands, est à maints égards une ville exemplaire en matière de bibliothèques populaires au XIX^e^ siècle. Dans un long article intitulé "The Operatives' Libraries of Nottingham : A Radical Community's Own Initiative", Peter Hoare présente les bibliothèques ouvrières (*operatives' libraries*) de cette ville comme remarquables. Destinées à la classe inférieure des travailleurs manuels, elles ont été lancées et gérées par les ouvriers eux-mêmes, et jamais imposées par les membres d'une classe supérieure. Les premières ont vu le jour dans les années 1830 et il y en a eu au moins une douzaine, parfois basées à l'intérieur des pubs dans les quartiers ouvriers. Certaines ont existé pendant 50 ans et ont rassemblé plusieurs milliers d'ouvrages[32]. Elles sont aussi mentionnées dans le rapport de la commission sur les bibliothèques de 1849 par George Dawson dont le témoignage est particulièrement intéressant. Il explique que la première de ces bibliothèques a été fondée en 1835 par une dizaine d'inscrits dans une bibliothèque d'artisan qu'ils ont quittée parce que les livres portant sur des sujets politiques ou religieux en étaient exclus. Ils se sont alors cotisés pour acheter des ouvrages de ces genres, à commencer par *L'histoire du cléricalisme* de William Howitt, et ce fut le début des bibliothèques ouvrières à Nottingham[33]. Howitt était éditeur dans cette ville et son ouvrage avait attiré des commentaires positifs et négatifs au niveau national. Cette première bibliothèque était installée à l'étage d'un pub, réputé pour les idées radicales qui s'y discutaient, et

31. Voir n. 23.
32. Peter Hoare, "The Operatives' Libraries of Nottingham: A Radical Community's Own Initiative", *Library History*, November 2003, Vol. 19, pp. 173-184.
33. "I have a note of what a working man said about that; he said that he and nine other subscribers to the artisan's library seceded from it because they could not get such books on political and religious subjects as they wished to read. They 'clubbed' together and bought Howitt's History of Priestcraft, and that was the beginning of operative libraries in Nottingham", *Report from the Select Committee*, p. 80.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

son objectif était d'aider chacun à progresser par la lecture individuelle et à améliorer ainsi ses connaissances, selon le principe de *self-help* cher à Samuel Smiles et à de nombreux Victoriens.

Le premier article du règlement est très révélateur de cette orientation et souligne la différence avec d'autres bibliothèques :

> « Les objectifs de cette Association sont la dissémination de savoirs utiles et distrayants ; et comme la politique concerne notre bien-être ici-bas et que la religion affecte notre bonheur dans l'au-delà, et que nous croyons qu'aucune institution politique ne devrait exister sans avoir été analysée, et qu'on ne devrait adhérer à aucune croyance sans en avoir discuté, nous décidons en conséquence d'acheter des ouvrages de toutes sortes, politiques et théologiques, ainsi que ceux qui traitent d'histoire, de science ou de littérature[34]. »

La création d'autres établissements du même genre s'est faite rapidement, dans le contexte du mouvement chartiste dont Nottingham a été un foyer indéniable. Car l'instruction était considérée comme le levier indispensable au progrès de la classe ouvrière afin de lui permettre d'accéder aux « privilèges électoraux »[35], combat au cœur du Chartisme.

Leur organisation était fondée sur l'autogestion, les membres acceptant de participer au fonctionnement de la bibliothèque sans recevoir aucun salaire. L'adhésion impliquait un droit d'entrée de 6d (*sixpence*) ou un shilling, et une cotisation hebdomadaire d'un penny. Ce fractionnement hebdomadaire du paiement était évidemment bienvenu. La bibliothèque était ouverte pendant une heure un, deux ou trois soirs par semaine, ainsi que, souvent, deux ou trois heures le samedi matin. Des réunions mensuelles ou trimestrielles au cours desquelles on discutait des achats à faire, où l'on prenait les décisions qui s'imposaient à l'égard des membres défaillants et où l'on élisait ou ré-élisait les responsables, y avaient lieu.

Peu de catalogues ont survécu permettant de savoir quels livres étaient achetés et proposés aux lecteurs. Mais dans le catalogue de 1843 de la

34. "The objects of this Society are the dissemination of useful and entertaining knowledge; and as politics concern our welfare here, and religion affects our happiness hereafter, and as we believe, no political institution ought to stand that cannot bear examination, and no creed ought to be believed that cannot bear discussion, we, therefore, resolve to purchase works of every description, political and theological, as well as those embracing history, science, and literature.", cité par Peter Hoare, p. 176.

35. "the only lever that can raise the working class into a fit condition to possess electoral privileges", expression utilisée dans l'article du 30 décembre 1836 de la *Nottingham Review*, cité par Peter Hoare, p. 176.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

première bibliothèque, Peter Hoare relève le nombre élevé de romans, bien qu'on y recense aussi de la poésie et des essais, de nombreux ouvrages d'histoire, des biographies et de volumes regroupés sous le chapeau "*Natural Philosophy, Manufactures, Politics, Theology, etc.*" On y trouve, entre autres, des œuvres de Thomas Paine et d'Adam Smith ainsi que des livres pratiques scientifiques et techniques.

Si les bibliothèques ouvrières de Nottingham sont le plus souvent citées comme exemplaires, il en a existé d'autres du même type ailleurs, surtout dans le nord industriel de l'Angleterre ou au Pays de Galles. Dans son autobiographie, Christopher Thomson, un artisan de la ville d'Edwinstowe, au nord du Nottinghamshire, relate comment avec quelques amis il a créé en janvier 1838 une bibliothèque pour les artisans. Une petite vingtaine de personnes a accepté de donner un penny, contribution qui a permis dans un premier temps d'acheter des périodiques populaires, auxquels furent ajoutés par la suite quelques romans de Walter Scott et de Fenimore Cooper. Au bout de neuf ans de travail patient, selon ses termes, le fonds avait atteint 500 volumes. En outre, des conférences étaient organisées de temps en temps ainsi que des cours hebdomadaires, cinq soirs par semaine d'octobre à mars où on enseignait la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la musique et le dessin. Il s'y tenait par ailleurs une séance de discussion (*conversation class*) sur différents sujets[36]. On trouve une autre bibliothèque coopérative à Burnley, à propos de laquelle un commentateur souligne la différence avec celle du *Mechanics' Institute* local puisque la gestion de la première était entre les mains d'un comité constitué de travailleurs, tandis que l'autre était supervisée par des hommes d'affaires appartenant aux classes moyennes, voire par quelques représentants du capitalisme. La bibliothèque coopérative de cette ville était de loin la plus populaire des deux avec 3 000 inscrits en 1897, d'autant plus que la cotisation ne coûtait qu'un penny, contre 8 shillings à la bibliothèque du *Mechanics' Institute*.

CONCLUSION

Introuvables, les bibliothèques populaires britanniques ? Oui, si on s'en tient à cette appellation précise *popular libraries*, non si l'on veut parler

36. Informations provenant de l'extrait de l'autobiographie de Christopher Thomson, "Edwinstowe Artisans' Library by Christopher Thomson", *Library History*, 1990, Vol. 8, Number 5, pp. 140-144.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

des bibliothèques destinées à des usagers de la classe laborieuse. Celles-ci ont existé sous différents noms, utilisés de manière assez vague et imprécise. Leur création et leur organisation ont été variées, selon qu'elles ont été le fait d'employeurs, d'associations philanthropiques, ou des ouvriers eux-mêmes. Certaines ont perduré jusqu'à la fin du XIXe siècle, voire au-delà, en dépit de la création de bibliothèques municipales après 1850. Car l'accès des ouvriers aux ouvrages politiques, surtout radicaux, ne s'y faisait pas si facilement et ceux-ci ne s'y sentaient pas à l'aise. Loin de revendiquer un système national de bibliothèques publiques, les lecteurs de la classe ouvrière britannique, soucieux de s'instruire et de progresser par eux-mêmes, préféraient créer leurs propres bibliothèques et continuer de les fréquenter dans la mesure du possible. C'est bien là que sont les véritables bibliothèques populaires de la Grande-Bretagne, fonctionnant démocratiquement au service du progrès individuel, valeur fondamentale intégrée par toutes les couches de la société victorienne.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Bruno Liesen

DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN BELGIQUE. L'ÉMERGENCE D'UN SERVICE PUBLIC DE LECTURE DANS UNE SOCIÉTÉ PILARISÉE

L'histoire culturelle de la Belgique contemporaine ne peut se comprendre sans tenir compte d'un phénomène caractéristique de la société belge, la pilarisation. Ce belgicisme désigne le compartimentage de la société entre trois « piliers » ou ensembles culturels distincts formés successivement au cours du XIX^e^ siècle par les trois grands mondes idéologiques, catholiques, libéraux et socialistes. Ceux-ci ont développé non seulement des partis-relais sur la scène politique, mais aussi tout un réseau d'organisations relevant de leur sphère d'influence : écoles, universités, syndicats, mutuelles, hôpitaux, associations et infrastructures sportives et de loisirs, mouvements de jeunesse, associations de femmes, de pensionnés, banques, sociétés d'assurance, etc. Ces réseaux couvrent pratiquement tous les aspects de la vie sociale et culturelle et accompagnent leurs membres – ou plutôt leurs « clients » – du berceau à la tombe. Les clivages entre ces piliers suivent essentiellement deux axes, l'axe philosophique : catholicisme *versus* laïcité, cette dernière étant défendue à la fois par le monde libéral et par le monde socialiste sans pour autant former un front uni et constituer un véritable pilier laïque ; l'axe politico-idéologique : socialisme *versus* capitalisme ou libéralisme économique. Le clivage linguistique entre flamands et francophones s'est croisé avec les trois piliers. Cette diversité culturelle quasi institutionnalisée a permis à la société belge d'évoluer sur base de compromis et non de révolutions comme en France. Comme l'a brillamment démontré le constitutionnaliste Hugues Dumont dans sa thèse consacrée au pluralisme

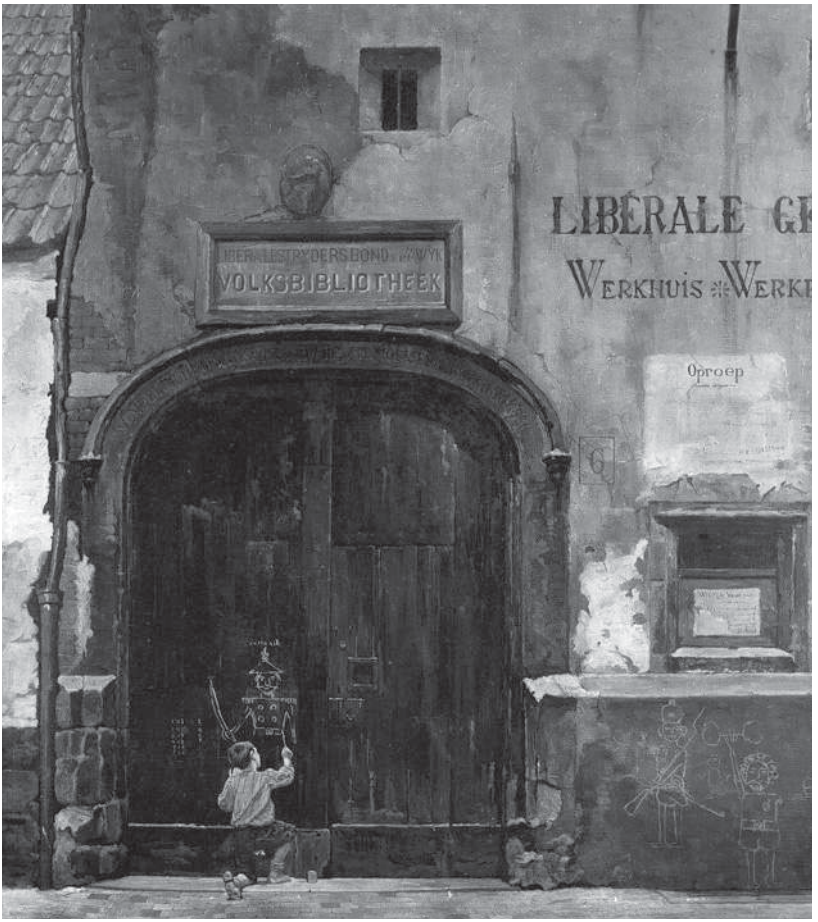
Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

idéologique dans le droit public belge[1], la pilarisation est au centre de toutes les politiques culturelles depuis que l'État intervient dans ces matières et notamment dans la question de la lecture publique.

Les bibliothèques populaires belges ne diffèrent guère de leurs consœurs françaises et répondent parfaitement à la définition qu'en donne le *Dictionnaire de pédagogie* de Ferdinand Buisson : « Ces bibliothèques ont pour but de répandre le goût de la lecture et de l'instruction parmi le peuple, en mettant les livres à la portée de tous. Leur création est due, soit à l'initiative des municipalités, soit à celle des particuliers ou d'associations. Les premières sont communales, les autres privées »[2]. Elles s'adressent prioritairement à un public populaire, c'est-à-dire aux gens du peuple récemment alphabétisés : ouvriers, artisans, paysans. Plus caustique, Ger Schmook, pionnier des bibliothèques publiques en Flandre[3], définit la bibliothèque populaire comme « un ensemble autonome, en économie fermée, chargé de fournir des lectures réconfortantes, dans la mesure où les réserves le permettent, ces dernières étant constituées par des bonnes âmes qui s'en désintéressent complètement. Il s'agit donc d'une bibliothèque pour les petites gens »[4]. Lors d'un colloque sur la politique culturelle des communes, Relinde Raeymaekers déplorait qu'en 1987 « certaines personnes gardent cette idée préjudiciable de la bibliothèque populaire : des personnes animées des meilleures intentions mendient régulièrement les livres écartés des bibliothèques publiques de manière à constituer de nouvelles bibliothèques de quartier »[5]. L'émergence d'un réseau de lecture publique au XX^e^ siècle n'a donc pas empêché la survivance de ce type de structure formée et organisée sur un mode compassionnel : « donnez au peuple quelques livres pour qu'il puisse s'amuser tout en s'enrichissant un

1. Hugues Dumont, *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis ; Établissements Émile Bruylant, 1996, 2 vol.
2. Ferdinand Buisson (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911.
3. Ger Schmook (1898-1985) a exercé les fonctions de bibliothécaire de *l'Algemene Diamantbewerkersbond van België* (Fédération générale des travailleurs du diamant de Belgique) de 1919 à 1937, de conservateur du *Museum van de Vlaamsche Letterkunde* (Musée de la littérature flamande) de 1937 à 1963, de directeur de l'école moyenne de la ville d'Anvers pour la formation du personnel de bibliothèques, d'archives et de musées (1945-1963) et de directeur de la bibliothèque municipale d'Anvers (1945-1963). Il est l'auteur notamment d'un ouvrage fondamental sur la lecture publique, *Boek en bibliotheek. Handleiding voor de bibliotheekpractijk*, Anvers, De Sikkel, 1937. Cf. Emiel Willekens et Martina De Moor, « Schmook, Ger [diminutif de Gerard] », in *Nieuwe encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. 3, Tielt, Lannoo, 1998, pp. 2709-2711.
4. Cité par Relinde Raeymaekers, « Naissance des bibliothèques communales », *Bulletin du Crédit communal de Belgique*, 1988, n° 164, pp. 16-18.
5. *Ibid*., p. 16.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



Source : Museum Vleeshuis, © KIK-IRPA, Bruxelles.

Bibliothèque populaire du syndicat libéral flamand *Liberale Strijdersbond,* Anvers. Peinture à l'huile d'Henri Van der Borcht, vers 1900.

peu intellectuellement »[6]. Nous tenterons de déterminer les facteurs qui expliquent leur persistance.

En Belgique comme en France, le mouvement des bibliothèques populaires prend son envol au début des années 1860. La circulaire du ministre de l'Intérieur datée du 13 septembre 1862 marque le départ de leur développement. Les premières initiatives en matière de lecture populaire apparaissent toutefois dès le début du siècle.

6. *Ibid.*, p. 17.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

PRÉMICES DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES BELGES

Après la chute de l'Empire napoléonien, les territoires qui constituent aujourd'hui la Belgique sont enlevés à la France, qui les avait annexés en 1795, pour être amalgamés au sein du royaume des Pays-Bas. Sous le régime hollandais, la *Maatschappij tot Nut van't Algemeen* (« Société au profit de tous »), fondée en 1784 à Edam par le pasteur Jan Nieuwenhuyzen, tente de s'implanter dans les villes belges, surtout en pays flamand. Cette société de bienfaisance et d'éducation a créé la première bibliothèque populaire (*volksbibliotheek*) hollandaise en 1791, à Haarlem. Elle ouvre des bibliothèques à Nieuport, Ostende, Bruges, Anvers, Termonde, Gand et Namur. L'objectif est de promouvoir l'instruction mais ces établissements ne proposent que des ouvrages en néerlandais, considéré alors comme une langue étrangère, même par la population flamande. L'opposition du clergé catholique, qui voit dans l'association hollandaise un organe de propagande calviniste, achève de compromettre le succès de ces tentatives et la révolution de 1830, qui rejette la domination hollandaise et mène à l'indépendance de la Belgique, y mettra un terme définitif.

Entre 1825 et 1830, des Sociétés d'encouragement pour l'instruction élémentaire voient le jour à Namur, Bruxelles, Mons et Liège. Elles n'ont pas pour objet de fonder des bibliothèques, mais procurent des livres élémentaires aux écoles et aux familles. Formées sous l'égide du gouvernement, elles s'appuient sur la *Maatschappij tot Nut van't Algemeen* pour étendre leur action en Flandre. Leur activité de diffusion des « bons livres » a probablement exercé une certaine influence sur la création des bibliothèques populaires.

Dans les années 1830-1840, les initiatives connues dans le domaine de la lecture populaire sont toutes d'inspiration catholique et visent à enrayer le mouvement de déchristianisation de la classe ouvrière engendré par l'industrialisation, en favorisant la diffusion de « bonnes lectures ». Par exemple, la Société pour la propagation des bons livres, créée en 1835 à Bruxelles et placée sous la houlette du jésuite Jean-Baptiste Boone, fonde une Bibliothèque des bons livres à Bruxelles en 1835 et une Bibliothèque choisie à Gand trois ans plus tard. La société publie, achète et vend des ouvrages de religion, de sciences, de philosophie, d'art et de littérature, des livres pour la jeunesse et les écoles et des livres populaires destinés à répandre des idées morales et religieuses parmi les classes laborieuses. Cette dernière catégorie est destinée à former des bibliothèques populaires paroissiales.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Ces bibliothèques catholiques ne sont toutefois pas destinées exclusivement aux classes populaires. Ainsi, la Bibliothèque des bons livres de Bruxelles est constituée de deux sections, l'une gratuite, pour les « classes pauvres » et l'autre payante, pour les « classes moyennes et supérieures » ; « la première sera composée d'ouvrages en tous genres à la portée de la classe ouvrière ; l'autre, d'ouvrages de sciences, d'arts, de littérature, d'histoire, voyages, d'ouvrages en un mot traitant de toutes les connoissances [*sic*] humaines [...] »[7]. Quant à la Bibliothèque choisie établie à Gand en 1838, il s'agit au départ d'un cabinet de lecture tenu par un particulier, où on ne trouve que des ouvrages en français, loués à un tarif relativement élevé. Le public est donc recruté au sein de la bourgeoisie, qui en Flandre est majoritairement francophone. Il faut attendre 1840 pour voir s'ouvrir une section populaire flamande, où les ouvrages sont prêtés gratuitement « sur le témoignage d'un membre actif ou honoraire de la Société [pour la propagation des bons livres], d'un ecclésiastique ou d'une personne constituée en autorité »[8], garantie qui n'est pas requise à la section francophone...

Dans les années 1850, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, bien connue pour son action au service des plus démunis, est à l'origine de plusieurs bibliothèques, notamment à Namur, Tirlemont, Bruges, Anvers et Bruxelles. La Bibliothèque choisie de Namur, fondée en 1852 sous le patronage de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, est conçue comme une bibliothèque paroissiale, ouverte en principe aux familles catholiques de toutes les classes, mais fréquentée essentiellement par un public bourgeois. Malgré leurs efforts, les vincentiens de Namur auront beaucoup de mal à ouvrir cet établissement aux lecteurs d'origine plus modeste[9].

Les « bons livres » vont aussi être propagés au sein des sociétés ouvrières catholiques créées dans les années 1850-1860, généralement sur l'initiative des membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Ainsi, les patronages, destinés aux jeunes ouvriers, disposent tous d'une bibliothèque. Il faut encore citer l'action de l'Archiconfrérie de Saint-François-Xavier, fondée en 1854, qui développe des bibliothèques au sein de ses œuvres d'éducation populaire et l'Association du Rosaire vivant, fondée à Lyon en 1826, par Marie-Pauline Jaricot, qui établit des bibliothèques en

7. *Journal historique et littéraire*, t. 2, 1835-1836, p. 52.
8. *Catalogue des livres de la Bibliothèque choisie près de S. Bavon, n° 7 à Gand*, Gand, Vanryckegem, s.d. [1840 ?], pp. III-VI.
9. Sur cette bibliothèque toujours en activité, voir Bruno Liesen, « La Bibliothèque choisie », in *Bibliothèques namuroises. Autour de la Bibliothèque publique de Namur, 1797-1997*, Namur, Centre de documentation-actualités, 1997, pp. 151-168.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Belgique, notamment dans le Hainaut. Les bibliothèques du Rosaire vivant ont, dans plusieurs cas, donné naissance à des bibliothèques paroissiales.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'action en faveur des bibliothèques populaires est donc dominée de manière écrasante par l'Église catholique. C'est l'un des multiples instruments de la « pastorale indirecte » déployée par l'Église sur le terrain de l'éducation et de la culture. Les exemples connus pour cette période, notamment ceux de Gand, Bruges et Namur, tendent à démontrer que les premières bibliothèques de lecture sont en général fondées par des bourgeois et pour des bourgeois. Dans bien des cas, les sections gratuites destinées aux classes dites populaires ne s'ouvrent que sur le tard et semblent parfois peiner à trouver leur public. Quant aux communes, qui jouissent d'une grande autonomie dans les matières d'intérêt local, elles commencent à s'intéresser aux bibliothèques populaires suite au choc des révolutions de 1848, qui épargnent la Belgique mais secouent les élites dirigeantes et les amènent à envisager les moyens susceptibles de mieux contrôler les classes laborieuses – « classes dangereuses » – notamment par le biais de l'instruction et de la moralisation. En 1848, Édouard Ducpétiaux[10], chantre du réformisme social en Belgique, propose au conseil communal de Bruxelles d'établir une bibliothèque populaire à laquelle seraient adjoints des cours publics pour les ouvriers. Le projet bruxellois, qui s'inspire des *Mechanics' Institutes* britanniques, est adopté sur le principe mais, freiné par d'obscures considérations budgétaires, il ne sera réalisé que quinze ans plus tard ! Dans d'autres communes du pays, des bibliothèques populaires communales sont ouvertes, à Andenne (1848), Vracene (1849), Furnes (1849), Termonde (1850), Verviers (1851). Jusqu'en 1862 cependant, l'initiative communale amène peu de créations.

L'ESSOR DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

La première intervention de l'État dans le domaine des bibliothèques populaires prend la forme d'une modeste circulaire du ministre de l'Intérieur,

10. Édouard Ducpétiaux (1804-1868), avocat, criminaliste, sociologue, économiste et homme politique bruxellois, inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance de 1830 à 1861, est l'un des plus éminents réformistes sociaux de son temps, préoccupé par la question ouvrière. Attaché au parti libéral dès sa jeunesse, conseiller communal de Bruxelles de 1845 à 1848, il se rallie aux catholiques en participant à l'organisation de leur congrès de 1863 (Roger Aubert, « Ducpétiaux (Édouard-Joseph) », in *Biographie nationale*, t. XXXII, Bruxelles, Bruylant, 1964, col. 154-176).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



Source : collection Bruno Liesen.

Bibliothèque populaire, Saint-Ghislain (Hainaut), vers 1900. Carte postale ancienne.

Alphonse Vandenpeereboom[11], datée du 13 septembre 1862 et adressée aux gouverneurs de province[12]. On y lit : « Il serait heureux que bientôt chaque commune vît se former à côté de l'école [primaire], la bibliothèque populaire qui en est le véritable complément »[13]. Reconnaissant l'utilité des bibliothèques populaires, le ministre exclut cependant toute intervention financière de l'État. C'est aux administrations communales qu'il revient d'organiser et d'entretenir de telles institutions. Cependant il ajoute : « À défaut de ces administrations, il est à espérer qu'il se trouvera des sociétés ou des particuliers qui auront à cœur d'attacher leur nom à la création de ces établissements ». La circulaire ne peut donc avoir qu'un seul effet, dans l'esprit de son auteur : encourager, stimuler un mouvement déjà amorcé et qui recueille la faveur de l'opinion publique. Dans l'esprit, sinon dans la

11. Alphonse Vandenpeereboom (1812-1884), avocat et historien, a été co-fondateur et conservateur de la bibliothèque publique d'Ypres (Flandre-Occidentale), créée en 1839, avant d'entamer une carrière politique au sein du parti libéral. Il siégera comme député d'Ypres à la Chambre des représentants de 1848 à 1879 et sera ministre de l'Intérieur de 1861 à 1868 (Alphonse Diegerick, « Peereboom (Alphonse vanden) », in *Biographie nationale*, t. XVI, Bruxelles, Bruylant, 1901, col. 827-836 ; Auguste Collard, *Annuaire des bibliothèques de Belgique*, Roulers, Deraedt-Verhoye, 1912, pp. 175-177).
12. La Belgique est alors divisée en neuf provinces, entités administratives issues des départements créés sous le régime français en 1795. Maintenues sous le régime hollandais, elles ont repris le nom des anciennes provinces des Pays-Bas méridionaux qui correspondaient plus ou moins à leur territoire.
13. *Bulletin administratif du ministère de l'Intérieur*, t. XVI, 1863, pp. 538-539.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

lettre, ce texte est manifestement inspiré par la circulaire du ministre français Gustave Rouland (31 mai 1860), qui marque le départ du mouvement des bibliothèques populaires en France. La circulaire de Vandenpeereboom inaugure elle aussi une période d'expansion pour les bibliothèques populaires. Dans les deux cas, l'initiative privée est invitée à compenser les faiblesses éventuelles de l'action communale.

Selon l'enquête statistique publiée en 1865-1866 par la Ligue de l'enseignement, groupe de pression laïque très actif dans le domaine de la lecture populaire[14], la Belgique compte, au 1er décembre 1865, 52 bibliothèques populaires fondées par des communes. Hormis 4 bibliothèques – situées en pays wallon – dont la date de fondation nous est inconnue, 7 établissements communaux sont fondés entre 1848 et 1861 et 41 entre 1862 et 1865. L'accélération du mouvement démarre indubitablement en 1862. La province de Liège, qui est alors l'une des régions les plus industrialisées du pays, se distingue nettement des autres avec un total de 17 bibliothèques communales. Le conseil provincial de Liège est le seul, pour cette période, qui ait décidé de soutenir concrètement la création de bibliothèques populaires en votant dès 1863 une subvention annuelle de 1 000 francs. La ville de Liège, qui n'a pas attendu la circulaire Vandenpeereboom, a inauguré sa bibliothèque populaire le 9 février 1862. La ville de Bruxelles réanime le projet Ducpétiaux adopté en 1848 et ouvre sa première bibliothèque populaire le 31 mai 1863. Son règlement est largement calqué sur celui de la bibliothèque de Liège. À Anvers, un projet de bibliothèque populaire est discuté par le conseil communal dès le 15 décembre 1862, mais après avoir longtemps hésité entre le soutien à l'initiative privée et la création d'une bibliothèque communale, le conseil se ralliera à cette seconde option en janvier 1865 et ouvrira sa *Stedelijke Volksboekerij* (Bibliothèque populaire communale) en octobre de l'année suivante. Par la suite, encouragées par le succès de leur initiative, les villes de Liège, Bruxelles et Anvers développeront chacune un réseau de bibliothèques populaires destiné à mieux desservir les différents quartiers.

14. Isidore-Benoît Annoot, *Les bibliothèques populaires*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1866. Les données de cette enquête, la seule publiée en Belgique sur le sujet au XIXe siècle, ont été corrigées en les recoupant avec d'autres sources, voir Bruno Liesen, *Bibliothèques populaires et bibliothèques publiques en Belgique (1860-1914). L'action de la Ligue de l'enseignement et le réseau de la ville de Bruxelles*, Liège, CLPCF, 1990, p. 100, notes 22, 23.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

En ce qui concerne l'initiative privée, le rapport de la Ligue de l'enseignement recense 32 bibliothèques populaires, dont 3 seulement fondées par des associations francophones et les 29 autres par des associations flamandes, quasi toutes de tendance libérale et liées au mouvement flamand. Ce déséquilibre pourrait s'expliquer en partie par la prédominance de l'initiative privée du côté flamand, où les bibliothèques communales sont moins nombreuses. Toutefois ces statistiques sont largement incomplètes, car elles ne reprennent pas les bibliothèques d'associations catholiques, prétextant l'insuffisance des renseignements recueillis à leur sujet. Rétention d'information de la part du monde catholique ? Refus de la Ligue de donner une trop large visibilité aux réalisations de leurs adversaires idéologiques ? Quoi qu'il en soit, cette oblitération de l'action catholique dans le domaine des bibliothèques populaires est symptomatique du clivage catholique-libéral qui marque fortement ce champ d'activité.

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES BELGES : UN MONDE PILARISÉ

Initiatives libérales[15]

Fondée à Bruxelles en 1864 par un groupe de libéraux radicaux, la Ligue de l'enseignement s'est donnée pour but de propager et de perfectionner l'instruction et l'éducation en Belgique. Jean Macé s'en inspirera pour créer la Ligue française de l'enseignement en 1866. Acquise aux idées progressistes du « jeune libéralisme » et au principe du libre examen, la Ligue sera l'un des fers de lance des revendications en faveur de l'école publique, obligatoire, laïque et gratuite. Elle sera aussi très active dans le secteur de l'éducation populaire et à ce titre, deviendra l'un des principaux acteurs du développement des bibliothèques populaires. Dans ce domaine, la Ligue va surtout exercer un rôle de groupe de pression. Elle commence par publier un catalogue modèle[16], précédé d'un important rapport établi par Jean-Baptiste Annoot à partir de son enquête sur la situation des bibliothèques

15. Sur les initiatives libérales, voir notamment Jacques Lory, *Libéralisme et instruction primaire, 1842-1879, Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, Louvain, Bibliothèque de l'université ; Nauwelaerts, 1979 (Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6e série, fasc. 17-18), 2 vol. et *id*., « Les sociétés d'éducation populaire de tendance libérale, 1860-1880 », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1979, t. X, pp. 217-254.

16. Il contient uniquement des livres en français mais en 1870, la Ligue publiera un catalogue de livres en néerlandais composé en collaboration avec l'association libérale flamande Willemsfonds.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

populaires en Belgique[17]. Ce rapport, qui constitue un véritable traité sur la question, servira à la fois de manifeste et de guide pour toute l'action future de l'association dans ce domaine. Les moyens mis en œuvre incluent des subventions sous forme de dons en livres, de requêtes aux conseils provinciaux[18], de propagande et de lobbying au niveau communal par le biais des cercles locaux de la Ligue. Le cercle local de Waterloo poussera l'initiative jusqu'à organiser lui-même un réseau de quatre bibliothèques. À la fin du siècle, jugeant insuffisant le bilan de son action envers les bibliothèques « fixes », la Ligue de l'enseignement va innover en lançant en 1898 le premier réseau de bibliothèques circulantes du pays.

Malgré son objectif déclaré de défendre les intérêts de la langue flamande dans l'enseignement et ses efforts dans ce sens, la Ligue de l'enseignement n'a jamais réussi à étendre suffisamment son action au nord du pays. Il est vrai que le terrain était déjà largement occupé par des associations flamandes de même tendance, en particulier le *Willemsfonds* (Fonds Willems) avec lequel la Ligue conclura un accord de coopération en 1907. En Wallonie, d'autres associations libérales vont créer des bibliothèques populaires, mais contrairement à la Ligue de l'enseignement qui cherche à couvrir l'ensemble du pays, leur champ d'action reste limité à l'échelon local. C'est le cas de la Société Franklin fondée à Liège, le 30 décembre 1865, par des libéraux doctrinaires dont beaucoup sont juristes, magistrats, avocats ou professeurs à l'université de Liège. À l'instar de l'association française du même nom créée à Paris en 1862, « le Franklin », comme l'appellent les Liégeois, va agir comme groupe de pression dans le domaine des bibliothèques populaires. Par ses dons de livres et d'argent, la Société Franklin suscite la création de plusieurs bibliothèques communales et libres dans

17. Le rapport, accompagné du catalogue modèle et des résultats de l'enquête statistique déjà évoquée plus haut, est publié dans le *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, *1865-1866* ; t. 1, pp. 77-210. Il paraît aussi en brochure sous le titre *Les bibliothèques populaires*, Bruxelles, Alliance typographique, M. J. Poot et C^ie^, 1866, 84 p. Jean-Baptiste Annoot (1819- ?) – qui signe son rapport des initiales I.-B. correspondant à Isidore-Benoît – est docteur en sciences physiques et mathématiques de l'université libre de Bruxelles et professeur de mathématiques à l'Athénée de Bruxelles. Il est, en outre, membre du Conseil général de la Ligue de l'enseignement en 1866-1867 et collaborateur de la *Revue trimestrielle*, organe d'inspiration libre-exaministe (*Bibliographie nationale, dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications, 1830-1880*, t. I, Bruxelles, P. Weissenbruch, 1886, pp. 39-40 ; Léon Vanderkindere, *1834-1884, L'université de Bruxelles, Notice historique faite à la demande du Conseil d'administration*, Bruxelles, P. Weissenbruch, 1884, p. CLXI ; *Manifestation en l'honneur de MM. Ch. Buls, P. Tempels, H. Bergé, E. Féron, fondateurs de la Ligue de l'enseignement et de l'École modèle*, Bruxelles, G. Cops, 1911, p. 7 et 104).

18. Comme la province de Liège subsidie déjà les bibliothèques populaires, la Ligue s'adresse aux huit autres provinces du pays, mais seules deux d'entre elles, le Brabant et le Hainaut, réagiront favorablement. Les demandes réitérées de 1869 à 1872 ne modifieront pas la position des autres conseils provinciaux, inquiets, en particulier, de l'insuffisance du contrôle qu'ils pourraient exercer sur le choix des livres.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

la région liégeoise, mais l'essentiel de ses moyens est consacré à l'organisation de « séances populaires », où l'on peut assister à une conférence agrémentée de parties musicales, de tombolas de livres ou encore à des représentations théâtrales. Ces séances, qui se tiennent le dimanche après-midi, ont connu très rapidement un succès considérable. En quelques années, des cercles locaux apparaissent dans une dizaine de communes de l'agglomération liégeoise et à Verviers.

L'écrivain et éditeur Ernest Gilon[19] suscite en 1866 la création à Verviers – capitale de l'industrie lainière – d'une société analogue à la Société Franklin de Liège, l'Œuvre des soirées populaires de Verviers, dont les résultats resteront modestes. Gilon est aussi à la base de la fondation à Mons, fin 1876, de l'important Cercle des réunions populaires de Mons et du Hainaut. De 1877 à 1879, cette société d'éducation populaire établit une multitude de cercles locaux un peu partout dans le Hainaut et en 1879, la section montoise ouvre une bibliothèque populaire dans un local cédé par l'administration communale. Quatre cercles locaux organisent eux aussi une bibliothèque. Celle de Mons connaîtra un vif succès, affichant à partir de 1883-1884 des chiffres de fréquentation de l'ordre de 500 à 600 lecteurs réguliers, qui empruntent chacun, en moyenne, 80 ouvrages par an[20]. La section locale de Morlanwelz va à son tour donner naissance, en septembre 1880, à une nouvelle association, la Société d'instruction populaire de Morlanwelz et des communes avoisinantes. La plupart des fondateurs étaient des ingénieurs travaillant aux charbonnages de Mariemont et Bascoup. Une première bibliothèque est ouverte à Morlanwelz en 1880. Trois ans plus tard, les huit sections locales de la société disposent chacune d'une bibliothèque dont les services sont offerts gratuitement à tous les membres. Les lecteurs extérieurs peuvent obtenir des livres en prêt moyennant une contribution de 2 ou 5 centimes par ouvrage, selon le format. Le nombre de lecteurs connaît une progression constante, quoique modérée. Chacun d'entre eux emprunte en moyenne dix volumes par an. Le classement des lectures effectué par les bibliothécaires révèle une

19. Ernest Gilon (1846-1902), homme politique libéral progressiste, écrivain, éditeur et imprimeur, collaborateur de divers journaux et revues, est connu en particulier pour la *Bibliothèque Gilon*, collection de livres populaires à succès publiée de 1877 à 1899. Conseiller communal de Verviers, sénateur de la province de Liège de 1894 à 1898, il est membre de la loge « Le Travail ». Voir, notamment, Eugène de Seyn, *Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique*, t. I, Bruxelles, Éditions L'Avenir, 1935-1936, p. 503 ; Paul Van Molle, *Le parlement belge, 1894-1972*, Anvers, Standaard, 1972, p. 157.

20. Marylen Descamps, *Un aspect de l'éducation populaire en Hainaut : les sociétés d'instruction de Mons et de Morlanwelz (1876-1914)*, mémoire de licence inédit, Louvain-la-Neuve, université catholique de Louvain, 1981, pp. 209-212.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

grande prédilection pour les romans, mais aussi un goût pour l'histoire, les récits de voyage et les sciences appliquées.

Parmi les multiples initiatives d'envergure locale, il convient de citer une société de lecture créée le 30 novembre 1879 par quelque 25 ouvriers, travaillant pour la plupart dans les houillères de Courcelles et habitant la commune voisine de Souvret, dans la banlieue de Charleroi. Dénommée « Les Amis de l'Instruction », cette société est manifestement inspirée de l'association ouvrière du même nom, fondée à Paris en 1861 pour y établir des bibliothèques populaires. Les promoteurs de l'association hennuyère se donnent pour but de « répandre dans les masses, en propageant le goût de la lecture, les idées saines et droites qui peuvent seules assurer l'amélioration du sort des travailleurs »[21]. En 1879-1880, deux bibliothèques sont ouvertes, l'une à Souvret et l'autre à Courcelles. En outre, la société organise des « séances populaires », avec conférences, concerts et tombolas de livres, ainsi que des excursions. Elle bénéficiera de l'appui des administrations communales de Courcelles et Souvret, ainsi que des dons de livres du gouvernement et de l'aide pécuniaire d'un certain nombre de membres protecteurs. En 1880, les bibliothèques possèdent 478 volumes ; en 1885, ce nombre passe à 1 527. Le nombre de volumes prêtés s'élève alors à 2 673 pour 926 lecteurs.

Des bibliothèques sont aussi fondées par des industriels philanthropes, en particulier dans les charbonnages du bassin liégeois. Ces structures font généralement partie d'un ensemble d'œuvres sociales, incluant des logements, des magasins, des écoles, des caisses d'épargne et de secours, des sociétés de loisirs et même des chapelles ou des églises, destinées à fixer la main-d'œuvre autour des usines en pourvoyant à ses besoins matériels et moraux. L'objectif est triple : moraliser en diffusant des valeurs comme le mariage, la tempérance, etc., accroître la productivité en valorisant l'effort, le respect de l'autorité, la discipline, et contrôler le comportement social et politique en privilégiant la soumission à l'ordre établi.

En Flandre, la plupart des sociétés d'éducation populaire s'inscrivent dans le cadre spécifique du mouvement flamand (*Vlaams beweging*) qui défend les intérêts de la population flamande, majoritaire sur le plan démographique mais confrontée à une domination du français, langue des élites tant en Flandre qu'en Wallonie et seule langue officielle. Entre 1840 et 1860, le mouvement flamand s'exprime essentiellement dans le champ culturel et littéraire pour ensuite évoluer vers un mouvement politique

21. Cité dans Marylen Descamps, *Un aspect de l'éducation populaire…*, *ibid*., p. 141.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de masse qui deviendra un acteur de premier plan sur la scène politique. L'objectif des bibliothèques populaires flamandes est non seulement d'instruire et d'éduquer les masses laborieuses tout en les distrayant, mais aussi de promouvoir la langue et la culture vernaculaires.

Fondé en 1851, le *Willemsfonds*[22] rassemble au départ des libéraux et des catholiques flamands soucieux avant tout de soutenir et d'encourager l'usage de la langue néerlandaise et l'éducation populaire. L'association évoluera ensuite, dans les années 1860, vers un libéralisme – et un anticléricalisme – plus marqué. Son idéologie, ses objectifs et ses moyens d'action sont semblables à ceux de la Ligue d'enseignement. Elle établit sa première bibliothèque populaire (*volksboekerij*) à Gand en 1865, dans une salle de café puis dans un local communal. La section gantoise ouvrira quatre autres bibliothèques dans d'autres quartiers de la ville. Le prêt est gratuit et les lecteurs ne sont pas tenus d'être membres du *Willemsfonds* pour en bénéficier. La plupart des ouvrages sont en néerlandais, quoique certaines bibliothèques possèdent aussi des ouvrages en français. Ces établissements sont fréquentés surtout par des ouvriers, qui empruntent en majorité des œuvres littéraires. En 1904, pour répondre à la concurrence catholique, le *Willemsfonds* lance un réseau de bibliothèques circulantes, comme son association-sœur bruxelloise la Ligue de l'enseignement. En 1910, le *Willemsfonds* dispose de 52 bibliothèques populaires et de 36 bibliothèques itinérantes, couvrant ainsi pratiquement l'ensemble du territoire flamand.

Toujours à Gand, apparaît la *Maatschappij der vereenigde werklieden*, société chorale fondée le 18 mars 1849, sur laquelle vient se greffer plus tard une caisse de secours mutuel. La société possède une bibliothèque qui bénéficie, semble-t-il, de subventions de l'administration communale pour l'achat de livres. Détail caractéristique de cette époque de pionniers, elle est établie dans un local du café où se réunissent les membres de l'association. D'autres associations de travailleurs établissent des bibliothèques, parfois ouvertes aux non-membres. Par exemple, la *Maatschappij der gedecoreerden der werkers-orde,* fondée le 16 juin 1850, s'adresse exclusivement aux travailleurs qui ont reçu la médaille du travail instaurée par arrêté royal du 7 novembre 1847[23]. Rebaptisée *Maatschappij der gedecoreerden voor land- en hovingbouw*, elle devient en 1889 la *Koninklijke Maatschappij der gedecoreerden voor nijverheid, land- en hovingbouw van*

22. Nommé ainsi en mémoire de Jan Frans Willems (1793-1846), poète, historien et philologue, considéré comme le père du mouvement flamand.
23. Helmut Gaus, *Pers, kerk en geschreven fictie. Groeiproblemen en conflicten in een democratiseringsproces (Gent 1836-1860)*, Bruges, De Tempel, 1975, pp. 199-200.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Gent. Son but est d'organiser une assistance mutuelle entre les membres et de diffuser au sein de la classe ouvrière la connaissance des arts et des sciences. La bibliothèque fondée par la *Maatschappij* est ouverte à tous les travailleurs et bénéficie dès 1856 de subventions communales. Ses rayons contiennent notamment les ouvrages publiés par le *Willemsfonds*, avec lequel l'association a conclu un partenariat en 1854.

En 1868, une autre société gantoise remarquable, la Société Callier, est fondée par le professeur François Laurent[24] et quarante-deux élèves d'une école d'adultes. Elle a pour but de moraliser la classe ouvrière en améliorant sa situation matérielle et intellectuelle. L'association est dirigée par des bourgeois mais les membres, issus des classes laborieuses, se réunissent dans des cercles ouvriers appelés plus tard « cercles Laurent » et réservés aux élèves des écoles d'adultes officielles. La Société Callier établit des bibliothèques dans la plupart des cercles.

Enfin, il faut citer l'association brugeoise « Les Amis du Progrès », fondée en 1864 et administrée par de « jeunes libéraux » aux idées avancées, qui veulent en faire une « œuvre pour l'émancipation morale et intellectuelle des classes ouvrières »[25]. Ils commencent par organiser des meetings et des conférences dans les « estaminets » brugeois acquis aux idées libérales. Mais très vite, la bibliothèque populaire va monopoliser toute l'activité des Amis du Progrès. En 1866, ils obtiennent de la ville de Bruges une aide financière et un local pour fonder une bibliothèque libre et gratuite. Les rapports, publiés dans le *Bulletin communal de Bruges,* témoignent d'un certain succès auprès du public, essentiellement composé d'ouvriers. Mais la fréquentation commence à fléchir en 1870 et, en 1876, le *Bulletin communal* cesse de publier les rapports de l'association. L'arrivée au pouvoir des catholiques après les élections communales de 1875 précipite le déclin de cette bibliothèque. Malgré une tentative de fusion avec la bibliothèque de la section locale du *Willemsfonds* en 1883-1884, elle disparaît vers 1888.

24. François Laurent (1810-1887), juriste, philosophe de l'histoire, publiciste et philanthrope, est professeur à l'université de Gand de 1836 à 1882. Il siège au conseil communal de Gand de 1863 à 1872. Polémiste et publiciste attaché aux valeurs du protestantisme libéral, il a fondé plusieurs cercles ouvriers dans sa ville (G. Baert, « Laurent, François », in *Nationaal biografisch woordenboek*, 1972, t. V, Bruxelles, Paleis der Academiën, col. 502-513).
25. Cité dans Jan Vandamme, *Het bibliotheekwezen in Brugge voor 1920*, Bruges, Raaklijn, 1971, p. 141.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Réaction catholique

Devant l'émergence de ce réseau associatif libéral, qui investit le terrain de l'éducation populaire jusque-là dominé par les œuvres catholiques, l'Église ne va pas tarder à réagir en renforçant son action et en lui donnant une nouvelle dimension. Conscients que les bibliothèques, tout comme les cours, conférences et autres activités socio-culturelles mises en place par les associations libérales n'ont pas seulement pour but de développer l'instruction et l'éducation des masses, mais aussi de diffuser l'idéologie libérale, les catholiques belges vont aborder la question de l'éducation populaire lors des congrès qu'ils organisent à Malines, siège central de l'Église de Belgique. Ces congrès, qui ont lieu en 1863, 1864 et 1879, sont à l'origine de la structuration des catholiques en famille politique, destinée à contrer les libéraux sur le plan électoral. Les catholiques sont en effet minorisés dans leur représentation politique alors qu'ils bénéficient d'une base sociale très large mais composite. Cette stratégie sera payante puisqu'ils occuperont le pouvoir sans discontinuer de 1884 à 1914[26].

En 1863, le premier Congrès de Malines pose la question des bibliothèques populaires dans le cadre du problème global de la diffusion des « bonnes lectures ». Sans renier les réalisations du passé, les congressistes soulignent la nécessité de coordonner les actions isolées afin d'étendre leur influence :

> « Sans doute, il y a longtemps qu'on a établi dans les endroits plus ou moins populeux des bibliothèques, organisées par des particuliers zélés, des prêtres dévoués, ou même par des associations qui trouvent leurs ressources dans les souscriptions annuelles ; sans doute, il y a eu bien des essais heureux en fait de publications et de distributions gratuites et autres, des livres destinés à combattre, dans tous les ordres d'idées, la pernicieuse influence des mauvais ouvrages ; et certes aucune de ces œuvres ne peut et ne doit disparaître. Mais pour les fortifier là où elles existent et pour les faire naître là où elles n'existent pas, il faut recourir à la puissante influence d'une organisation centrale, basée elle-même sur l'association des efforts isolés et à l'agrégation des associations qui ne sont point encore reliées entre elles. »[27]

26. Voir Pascale Delfosse, « La formation des familles politiques en Belgique (1830-1914) », *Res publica*, 1979, t. 21, n° 3, pp. 465-493 (en particulier pp. 470-471, p. 477).
27. *Assemblée générale des catholiques de Belgique. Première session à Malines, 18-22 août 1863*, t. I, Bruxelles, Goemaere, 1864, p. 134.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Au Congrès de 1867, on réitère le vœu de voir s'établir des « bibliothèques populaires de bons livres », en particulier dans les campagnes[28]. L'accent est mis sur la concurrence des bibliothèques populaires communales : « Les administrations communales des grandes villes, qui deviennent d'année en année plus libérales, donnent l'exemple qui ne tardera pas à être suivi par les administrations des communes rurales. Il ne nous reste donc qu'une chose à faire : c'est de les devancer et de fonder nous-mêmes des bibliothèques »[29]. Pour contrer ce qui est perçu comme une entreprise de déchristianisation des masses, les congressistes décident de s'approprier, dans une perspective catholique, les moyens d'action mis en œuvre par la Ligue de l'enseignement : bibliothèques, cours, lectures publiques et conférences en particulier[30]. Cette riposte catholique par imitation est caractéristique de ce que Pascale Delfosse qualifie d'« effet de miroir »[31]. Pour promouvoir les bibliothèques populaires, les congressistes jettent leur dévolu sur une association déjà active en Belgique depuis dix ans, la Société de Saint-Charles-Borromée.

Fondée à Tournai en 1857, la Société de Saint-Charles-Borromée est la déclinaison belge d'une association allemande, le *Verein vom heiligen Karl Borromäus*, fondé à Bonn en 1845 pour répandre les « bons livres ». La Société de Saint-Charles établit des comités locaux dans les grandes villes du pays et, à partir de 1878, dans les paroisses. Elle sélectionne et diffuse des « bons livres », fonde des bibliothèques ou apporte son soutien à des structures existantes. À Tournai, par exemple, la bibliothèque populaire de la société, gratuite, jouxte une « Bibliothèque des Bonnes Lettres », payante et réservée aux membres de l'association. Cet établissement a été créé pour concurrencer un projet similaire du conseil communal libéral. Le comité a également mis sur pied un réseau de bibliothèques paroissiales dans les campagnes de l'arrondissement, approvisionnées par un fonds de livres qui circule d'une localité à l'autre. Ce type de bibliothèque ambulante – qui préfigure la bibliothèque circulante de la Ligue de l'enseignement – fonctionne aussi dans la province de Liège. La Société de Saint-Charles publie, à partir de 1884, un *Bulletin bibliographique des*

28. *Assemblée générale des catholiques de Belgique. Troisième session à Malines, 2-7 septembre 1867*, t. I, Bruxelles, Goemaere, 1868, p. 329.
29. *Assemblée générale des catholiques… 1867*, t. II, Bruxelles, Goemaere, 1868, p. 207.
30. Voir Jacques Lory, *Libéralisme et instruction primaire, 1842-1879, Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique*, t. I, Louvain, Bureau du « Recueil » : Nauwelaerts, 1979, pp. 405-406.
31. Pascale Delfosse, « La formation des familles politiques… », *art. cit*., p. 483 et p. 491 ; Hugues Dumont, *Le pluralisme…*, *op. cit*., t. 1, 1996, p. 110.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

familles et des institutions catholiques mensuel, qui donne une cotation morale des livres.

Une autre association catholique va entreprendre, plus tardivement, une action d'envergure en matière de bibliothèques populaires, quoique limitée à la partie flamande du pays. Il s'agit du *Davidsfonds* (Fonds David), créé en 1875 pour concurrencer le *Willemsfonds*. C'est un autre exemple frappant de l'« effet de miroir ». Le *Davidsfonds*, qui tire lui aussi son nom d'un père-fondateur du mouvement flamand, le chanoine Jan-Baptist David[32], deviendra très vite la plus importante association culturelle flamande. Au niveau de l'organisation et des moyens d'action, le *Davidsfonds* est calqué sur son concurrent libéral. Il reprend les mêmes objectifs généraux – encourager l'usage du néerlandais, assurer le développement intellectuel et moral du peuple flamand, défendre en tant que groupe de pression les intérêts flamands – mais dans une optique chrétienne. Le *Davidsfonds* va donc établir, par le biais de ses sections locales, un réseau de bibliothèques populaires destinées à contrer les bibliothèques libérales.

À Gand, bastion du *Willemsfonds*, cinq bibliothèques sont ouvertes en 1876 : une bibliothèque centrale (*middenbibliotheek*) et quatre annexes (*hulpbibliotheken*). Il va sans dire que l'administration communale de Gand, qui soutient les bibliothèques du *Willemsfonds*, refuse toute aide aux bibliothèques catholiques. Elle refuse même à la section locale du *Davidsfonds* l'autorisation d'organiser une tombola au profit de ses bibliothèques. L'association catholique n'a donc pour ressource que l'argent des cotisations. Les années 1880 sont plus favorables, car l'administration centrale du *Davidsfonds* décide d'aider régulièrement ses sections locales et en 1885, le conseil provincial devenu majoritairement catholique vote une subvention annuelle de 1 000 francs. Après 1891, la ville de Gand accorde également des subventions. En 1905, la section gantoise crée une cinquième *hulpbibliotheek* et en 1906, réagissant à l'ouverture d'une bibliothèque par le *Willemsfonds*, elle en établit une autre dans la même rue. En 1914, la section locale du *Davidsfonds* possède en tout dix établissements. Le prêt est gratuit et ouvert à tous, moyennant une recommandation du curé de paroisse. Il s'agit donc, comme dans le cas des bibliothèques du *Willemsfonds*, d'un réseau ouvert au public extérieur à l'association. Les ouvriers représentent la majorité des lecteurs, le reste étant composé de

32. Jan-Baptist David (1801-1866) est prêtre, philologue, historien et professeur à l'université catholique de Louvain, où il enseigne la langue et la littérature néerlandaises de 1835 à 1865 et l'histoire de Belgique de 1836 à 1865 (Lode Wils, « David (Jan-Baptist) », in *Biographie nationale*, t. XXXV, Bruxelles, Émile Bruylant, 1969, col. 157-160).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

domestiques et de petits commerçants. Les préférences des emprunteurs vont vers les récits de voyages et d'aventures et... les histoires de brigands. En 1889, le nombre de lecteurs des ouvrages de religion, de sciences, de littérature et d'histoire aurait – selon le *Jaarboek van het Davidsfonds voor 1889* – augmenté dans de fortes proportions. Mais on ne dispose pas de chiffres détaillés sur la fréquentation des bibliothèques et les choix de lecture avant 1896.

À la veille de la Première Guerre mondiale, le *Davidsfonds* dispose de 74 bibliothèques populaires, dont 18 bibliothèques circulantes. Une tournée d'inspection organisée par le bureau central de la société, en 1912-1913, révèle toutefois un relâchement généralisé dans la gestion des bibliothèques. Dans le domaine culturel et en particulier au niveau des bibliothèques populaires, le *Davidsfonds* n'a guère fait preuve d'originalité et s'est contenté d'imiter les réalisations de son concurrent libéral. L'association catholique flamande ne comblera son retard dans ce secteur qu'après l'entrée en vigueur de la loi de 1921 sur les bibliothèques publiques, qui lui donnera les moyens de se développer pleinement. Le retard accusé par le *Davidsfonds* est peut-être révélateur d'une situation touchant l'ensemble des bibliothèques catholiques. C'est ce que laisse entendre une résolution concernant les « bibliothèques publiques » adoptée par le Congrès national des œuvres catholiques de 1909 : « 1° Il est de toute importance de réorganiser les bibliothèques catholiques à quelque public qu'elles s'adressent. 2° Il faut que cette organisation leur permette de faire concurrence aux mauvaises bibliothèques. 3° Il est à souhaiter qu'on vise moins à fonder des petites “boîtes à lettres” locales, bientôt vieillies, que d'assurer la vitalité d'organismes puissants, efficaces dans la lutte générale pour le bien [...] »[33].

Le pilier socialiste

Par un nouvel « effet de miroir », les conceptions éducatives du mouvement ouvrier socialiste sont clairement inspirées des pratiques d'éducation populaire initiées par les « jeunes libéraux » dès les années 1860. L'intégration d'intellectuels radicaux d'origine bourgeoise au sein des instances dirigeantes du Parti ouvrier belge (POB), fondé en 1885, favorise la transmission de thèmes culturels du libéralisme au socialisme. Les socialistes adoptent le discours de l'éducation populaire élaboré par les

33. Marylen Descamps, *Un aspect de l'éducation populaire..., op. cit.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

libéraux, marqué par l'intention moralisatrice (lutte contre l'alcoolisme et le jeu, notamment par la lecture), le paternalisme latent (l'ouvrier est considéré comme un récepteur passif auquel on transmet un savoir) et l'élitisme (priorité donnée à la formation des éléments les plus brillants). Les moyens utilisés par le POB rappellent ceux des libéraux : brochures bon marché, voyages, excursions, chorales, conférences-spectacles, bibliothèques populaires. Il faut attendre le début du XX^e siècle pour voir le POB se dégager du modèle libéral et concevoir sa propre politique éducative et culturelle, qui aura pour instrument la Centrale d'éducation ouvrière (1911)[34].

L'organisation de « bibliothèques ouvrières » a été un des premiers soucis des militants socialistes dans le domaine éducatif. Il semble que les premières bibliothèques populaires socialistes font leur apparition dans le cadre du mouvement coopératif. La coopérative *Vooruit* (« En avant »), fondée à Gand en 1880 et qui marque la naissance de la coopération socialiste en Belgique, s'est dotée d'une bibliothèque dont le noyau est l'ancienne *Vrijzinnige Werkmansbibliotheek* (bibliothèque du travailleur libéral) du syndicat des tisserands. Le but initial des coopératives socialistes est de fournir à leurs adhérents des marchandises à meilleur compte que le commerce privé. Le succès considérable qu'elles remportent les incite à étendre leurs activités dans le domaine culturel. La création de « Maisons du peuple » fournit le cadre matériel idéal aux premières réalisations du mouvement socialiste en matière d'éducation populaire. Les ouvriers peuvent venir à la Maison du peuple non seulement pour participer aux activités à caractère politique (meetings, réunions politiques et syndicales, etc.), mais aussi pour se détendre (salles de café, fêtes, spectacles, chorales, fanfares, sociétés de gymnastique, groupes d'art dramatique, etc.) et pour s'instruire (bibliothèques, clubs de lecture, cercles d'études, etc.). Outre les coopératives, des bibliothèques sont également établies par certains groupes comme les Jeunes Gardes socialistes ou des syndicats sectoriels (employés, métallos, ...).

34. Sur les bibliothèques et l'action éducative du POB, voir notamment Jean-Luc Degée, *Le mouvement d'éducation ouvrière. Évolution de l'action éducative et culturelle du mouvement ouvrier socialiste en Belgique, des origines à 1940*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1986 (Histoire du mouvement ouvrier en Belgique, t. 9) et Paul Aron, *Les écrivains belges et le socialisme (1880-1913), L'expérience de l'art social : d'Edmond Picard à Émile Verhaeren*, 2e éd. corr., Bruxelles, Labor, 1997 (Archives du Futur).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Jules Destrée[35], figure de proue du POB et futur auteur de la première loi sur les bibliothèques publiques, dresse en 1897 un premier bilan de l'action culturelle socialiste. En matière de lecture populaire, il relève les exemples du *Vooruit* de Gand – qui possède plus de 7 000 volumes –, de la coopérative « Le Progrès » de Jolimont (Hainaut) et du « Temple de la Science » de Charleroi. Mais il reconnaît que « l'organisation généralement libérale des bibliothèques populaires suffisant aux besoins de la classe ouvrière, les institutions socialistes sont restées, sauf les exemples ci-dessus, sommaires et limitées à des corporations »[36]. Destrée tente de redynamiser les bibliothèques socialistes en lançant en 1900 le projet d'en installer une dans chaque Maison du peuple. À cette fin, il demande aux lecteurs du journal *Le Peuple* de lui désigner « les ouvrages qui ont le plus profondément marqué dans [*sic*] leur vie »[37]. Ce référendum place largement en tête *Les Misérables* de Victor Hugo et *Germinal* d'Émile Zola. En se fondant sur cette enquête, Destrée dresse une liste d'ouvrages censés composer la bibliothèque idéale. Suite à cette initiative, une douzaine de bibliothèques voient le jour dans les régions de Charleroi, Huy et Liège, souvent conjointement à un cercle d'études. Par ailleurs, des militants diffusent leurs propres listes d'ouvrages afin de développer le mouvement.

En 1910, presque toutes les Maisons du peuple disposent d'une bibliothèque, mais leur organisation laisse encore à désirer. Les modes d'acquisition des ouvrages – dons indifférenciés et achats de lots à prix réduits – nuisent à la cohérence des collections, les bibliothécaires sont bénévoles et manquent de compétence pour gérer une bibliothèque et guider les lecteurs. Pour remédier à ces lacunes, Louis de Brouckère[38] propose de centraliser les commandes et de mieux contrôler la sélection

35. Jules Destrée (1863-1936), avocat, écrivain et homme politique socialiste, est député de Charleroi de 1894 à 1936, ministre des Sciences et des Arts de 1919 à 1921 et à, ce titre, fondateur de l'Académie royale de langue et de littérature françaises. Considéré comme l'un des pères du mouvement wallon, il est membre (1920) puis président (1932) de l'Académie royale de Belgique. Sur son action dans le domaine culturel, voir Rita Lejeune et Jacques Stiennon (dir.), « Jules Destrée », in *La Wallonie, le pays et les hommes, lettres-arts-culture,* t. III, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1979, pp. 11-18.
36. Jules Destrée, « Préoccupations intellectuelles, esthétiques et morales du Parti socialiste belge », *Revue socialiste*, 1897, t. XXVI, pp. 307-329 (citation p. 310).
37. Jules Destrée, *Bibliothèques ouvrières*, Bruxelles, Veuve Brismée, 1901, p. 2.
38. Louis de Brouckère (1870-1951), homme politique socialiste, professeur à l'université nouvelle puis à l'université libre de Bruxelles, directeur du journal *Le Peuple* (1907-1910), conseiller communal de Bruxelles (1898-1904), conseiller provincial du Brabant (1900-1906), sénateur (1925-1932), ministre d'État (1945), auteur de nombreux ouvrages d'économie politique et sociale, membre de l'Académie royale de Belgique (1934). Voir notice de Pierre Van den Dungen, in *Nouvelle biographie nationale*, t. 11, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2012, pp. 73-76.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

des ouvrages. Il souligne également la nécessité de lier l'action éducative et culturelle à la pratique militante.

Conçue au départ comme un dérivatif à l'alcoolisme, dans une perspective libérale de moralisation, la lecture populaire va progressivement apparaître comme un outil de formation des militants du parti ouvrier. La création, en 1911, de la Centrale d'éducation ouvrière, organe de coordination des œuvres d'éducation populaire socialistes, qui deviendra plus tard Présence et action culturelles (PAC), contribue à affranchir les réalisations socialistes de leur modèle libéral tout en remédiant aux faiblesses organisationnelles. Le développement de structures locales et régionales englobant notamment les bibliothèques ouvrières débute peu avant 1914 et se poursuivra après la guerre. Une enquête menée par le POB en 1911 recense 49 bibliothèques ouvrières pour l'ensemble du pays. Un Office central d'achat des bibliothèques socialistes et syndicales est mis sur pied en mars 1912 au sein de la Centrale d'éducation ouvrière, en vue de soutenir la création de nouvelles structures et d'améliorer le fonctionnement de celles qui existent. L'Office assure à la fois un service de librairie sans but lucratif et un service d'assistance visant à informer et conseiller les gestionnaires de bibliothèques pour qu'ils puissent remplir dans les meilleures conditions leur fonction éducative. À cette fin, l'Office élabore des catalogues modèles à l'usage des organisateurs et même des militants pris individuellement, en vue de les guider dans le choix des lectures. Il prévoit aussi d'organiser des « conférences » réunissant les délégués des bibliothèques affiliées, dont les décisions seraient exécutées après ratification par le comité directeur de la Centrale d'éducation ouvrière[39]. Ces méthodes sont donc comparables à celles de la Société Franklin parisienne, qui organise aussi un double service de librairie et d'information technique.

Dès la fin du XIXe siècle, la vie socioculturelle belge est très largement pilarisée. Les bibliothèques populaires, comme l'ensemble des initiatives privées dans le domaine social et éducatif, y compris celles qui s'inscrivent dans le mouvement flamand, sont colorées idéologiquement. Ce fait sociologique persistera au siècle suivant et déterminera les interventions futures des pouvoirs publics. Avant 1914, leur action dans le domaine des bibliothèques et de l'éducation populaire en général est encore très parcimonieuse. Vers 1880, l'État belge commence à intervenir auprès des bibliothèques communales et libres par des envois irréguliers d'ouvrages.

39. Henri de Man, *Le mouvement d'éducation ouvrière en Belgique*, Bruxelles, Centrale d'éducation ouvrière, 1922, pp. 3-9, 20-23.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

En 1898, un service des bibliothèques populaires est créé et les distributions gratuites d'ouvrages deviennent régulières. Pour bénéficier des dons de livres du gouvernement, les bibliothèques doivent être publiques et gratuites. Elles doivent aussi envoyer le catalogue complet de leurs collections et, chaque année, la liste détaillée des nouvelles acquisitions et des ouvrages rayés du catalogue. Vers 1913, le ministère des Sciences et des Arts distribue pour plus de 50 000 francs d'ouvrages et de publications périodiques. Au niveau provincial, seules les provinces de Liège, de Brabant, de Hainaut et d'Anvers octroient des subventions aux bibliothèques populaires.

DE LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Dans sa circulaire du 13 septembre 1862, le ministre Vandenpeereboom souhaitait que « chaque commune vît se former à côté de l'école, la bibliothèque populaire qui en est le véritable complément ». Quelques années plus tard, dans son rapport au Roi précédant le règlement général des écoles d'adultes du 1er septembre 1866, le même ministre annonce que « la bibliothèque [...] sera à l'école des adultes ce que celle-ci est à l'école primaire ; elle en formera le complément indispensable »[40]. Ce thème de la bibliothèque complément indispensable de l'école semble avoir été particulièrement cher au cœur des libéraux. Ainsi, dans un article paru en 1875 dans la *Revue de Belgique*[41], Charles Masson définit les liens qui unissent les trois piliers de l'instruction populaire que sont l'école primaire, l'école d'adultes et la bibliothèque populaire : « La bibliothèque populaire est le complément naturel de l'école primaire et de l'école d'adultes. Ces trois institutions se complètent et se fortifient. Elles apparaissent étroitement unies entre elles ; il est presque impossible de les séparer sans danger, car elles constituent les trois bases de l'instruction publique ». L'école primaire a pour fonction première de dispenser aux enfants une instruction élémentaire ; l'école d'adultes offre aux ouvriers la possibilité de conserver le fruit de cette instruction et d'en combler les lacunes. Quant à la bibliothèque populaire, elle mettra à leur disposition l'instrument de connaissance par excellence, le livre. En toute logique, l'instituteur est considéré comme le bibliothécaire idéal. Les bibliothèques de la ville de Bruxelles, par exemple,

40. *Pasinomie*, 4e série, t. I, 1865-1866, p. 251.
41. Charles Masson, « Les bibliothèques populaires », *Revue de Belgique,* 1875, t. XXI, pp. 5-18.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

recrutent leur personnel exclusivement parmi les instituteurs des écoles communales. Le lien avec l'école est d'autant plus marqué que les bibliothèques du réseau bruxellois se situent dans des locaux d'écoles primaires communales. Les instituteurs-bibliothécaires sont chargés de guider les lecteurs dans leurs choix, prolongeant ainsi leur mission d'éducateurs du peuple au-delà de la période de scolarité. Ils sont placés sous la supervision d'un fonctionnaire de la ville chargé des fonctions de bibliothécaire en chef. Aucune formation spécifique ne sera requise jusqu'en 1911, lorsque le Collège des bourgmestres et échevins recommandera de suivre les cours de l'École du livre qui venait de s'ouvrir dans la capitale.

La moralisation est au cœur des institutions de lecture populaire, qu'elles soient catholiques, libérales ou socialistes, du moins au sein des bibliothèques ouvrières de la première génération. L'action « moralisatrice » de la bibliothèque populaire est liée essentiellement au contenu des ouvrages, mais elle s'exerce aussi dans l'acte même d'emprunter un livre et d'en faire la lecture. En revenant de l'usine, l'ouvrier ne passera plus par le cabaret mais par la bibliothèque populaire locale ; le père de famille, en lisant à voix haute le livre qu'il a emprunté, réunira autour de lui le cercle familial. Cette vision idéale des bienfaits de la lecture populaire est développée surtout du côté libéral. L'économiste Charles Le Hardy de Beaulieu en donne une expression très achevée :

> « La lecture [...] commence par exciter la curiosité de l'ouvrier qui lui accorde d'abord quelques instants de loisir d'une manière assez distraite et sans y attacher grande importance. Il ne tarde pas cependant à y prendre un goût plus prononcé, qui finit lui-même par devenir une habitude tellement invétérée qu'il y sacrifie le cabaret et ses jouissances naguère si estimées. Le foyer domestique reprend son légitime empire, et le père, désirant faire participer sa famille aux jouissances que lui fait éprouver la lecture, l'entreprend à haute voix en y ajoutant parfois des commentaires de sa façon. Quelle source de douce satisfaction, d'union intime pour la famille entière, et qu'elle est bienfaisante et moralisatrice cette modeste bibliothèque populaire d'où elle émane ! »[42]

42. Charles Le Hardy de Beaulieu, « Étude de morale et d'économie politique : l'éducation de la classe ouvrière », *Revue trimestrielle*, 1866, t. XLIX, pp. 1-80 (citation, p. 76). L'auteur, professeur à l'École des mines de Mons, fondateur et premier président de la Société belge d'économie politique, est un apôtre de la liberté commerciale et du libre-échange, qui voit dans la vulgarisation scientifique le meilleur moyen d'améliorer la condition ouvrière (Albert Marchant, « Le Hardy de Beaulieu (Jean-Charles-Marie-Joseph) », in *Biographie nationale*, 1890-1891, t. XI, Bruxelles, Bruylant, col. 709-714).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Cette vision des choses trouve un certain écho dans les milieux catholiques et même chez les socialistes, qui voient dans la lecture une arme de choix dans la lutte contre l'alcoolisme et les ravages qu'il sème dans la classe ouvrière. Pour les catholiques comme pour les libéraux, la bibliothèque est « le dépôt des remèdes de l'âme »[43], une « pharmacie morale et spirituelle »[44]. Elle doit offrir au lecteur, « outre la diversion et l'instruction, le soulagement de ses peines et de ses souffrances, le baume consolateur de ses afflictions »[45]. Des divergences apparaissent toutefois quant à la nature des remèdes – les « bons livres » – distribués dans ces « pharmacies de l'âme ». Qu'est-ce qui différencie l'officine libérale de sa concurrente catholique ? Les emballages sont assez semblables de part et d'autre. En effet, libéraux et catholiques recommandent les mêmes genres d'ouvrages : récits historiques, biographies d'hommes illustres, récits de voyage, vulgarisation scientifique. Toutefois, les critères déterminant le choix des livres appartenant à ces catégories peuvent être fort différents. Ainsi, dans la catégorie « histoire et biographie », on choisira, d'un côté, des œuvres illustrant les idées de progrès, de liberté et de tolérance, de l'autre, des œuvres à caractère apologétique. Un autre point de convergence – encore plus remarquable – est la défiance vis-à-vis des œuvres de fiction, défiance qui peut aller jusqu'au rejet pur et simple, comme c'est le cas pour les « romans modernes », dont Émile Zola est le représentant le plus souvent cité, et les romans-feuilletons, qui heurtent les valeurs bourgeoises et le sens moral commun aux deux courants idéologiques. Cette attitude est plus accentuée dans les milieux catholiques, qui tendent à jeter le discrédit sur l'ensemble de la littérature d'imagination, tandis que du côté libéral, le jugement est plus nuancé puisqu'on laisse une place non négligeable à la littérature classique et qu'on admet la littérature contemporaine, à l'exception de quelques catégories comme les romans naturalistes et les récits à sensation.

Dans l'ensemble, le discours libéral sur le « bon livre » paraît plus positif que le discours catholique. Pour les libéraux, le « bon livre » est avant tout le remède contre l'ignorance et la déchéance morale, qui arrachera l'individu aux dangers de l'oisiveté et des occupations malsaines (boisson, jeu, ...) pour lui dispenser ses richesses au sein du cercle familial ou qui lui

43. A. Ortsval [pseudonyme d'Alphonse-Simon Rastoul de Mongeot], *Des bibliothèques communales à fonder en Belgique, comme couronnement de l'école*, Bruxelles, Philippe Hen, 1862, p. 18.
44. J.-B. Du Triannet, « Les bibliothèques populaires », *Les Échos de Malonne*, 1911, t. III, pp. 70-72.
45. Charles Le Hardy de Beaulieu, « Étude de morale... » *art. cit.*, p. 76.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



Source : collection Dieudonné Boverie.

Bibliothèque populaire centrale, la salle de lecture et les bibliothécaires, Liège, vers 1908.

donnera les moyens de se perfectionner dans l'exercice de sa profession. Pour les catholiques, si le « bon livre » est aussi – positivement – instrument de salut, il est avant tout un contrepoison, un antidote destiné à combattre les effets désastreux de la diffusion des « mauvaises lectures ».

À l'exception notable du rapport d'I.-B. Annoot publié par la Ligue de l'enseignement, il faut attendre les années 1900 pour voir se développer une véritable réflexion sur le plan bibliothéconomique, réflexion qui sera une étape déterminante dans l'évolution vers un nouveau modèle inspiré par les bibliothèques publiques anglo-saxonnes. Deux Belges d'envergure internationale, Paul Otlet[46] et Henri La Fontaine[47], sont à l'origine de ce

46. Paul Otlet (1868-1944), avocat, bibliographe et sociologue, fondateur en 1919 du Palais mondial ou Mundaneum qui rassemble toutes les organisations qu'il a créées auparavant avec son partenaire et ami La Fontaine : Institut et Office international de bibliographie, Bibliothèque internationale, Musée international de la presse, Union des associations internationales. Professeur à l'Institut des hautes études de Belgique, il donne le premier cours de bibliothéconomie du pays. Il élabore la classification décimale universelle à partir de la classification Dewey et publie en 1934 un *Traité de documentation* avant-gardiste, qui préfigure Internet. Voir notamment Jacques Gillen (dir.), *Paul Otlet, fondateur du Mundaneum (1868-1944), architecte du savoir, artisan de paix*, Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2010.

47. Henri La Fontaine (1854-1943), avocat, bibliographe, homme politique socialiste, militant pacifiste et féministe, prix Nobel de la paix en 1913. Parallèlement à sa longue carrière de sénateur, il collabore étroitement aux grands projets de son ami Paul Otlet. Spécialiste du droit international, il participe à la création de la Société des nations et préside le Bureau international de la paix. Voir notamment *Henri La Fontaine, prix Nobel de la paix en 1913. Un Belge épris de justice*, Bruxelles : Éditions Racine ; Mons : Mundaneum, 2012.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

renouveau conceptuel. Fondateurs en 1895 de l'Institut international de bibliographie, créateurs du Mundaneum, souvent décrit comme un « internet de papier », ces deux précurseurs vont contribuer à la naissance d'une branche nouvelle de la bibliothéconomie, qu'ils appelleront documentation et dans laquelle ils voient une extension des activités de la bibliothèque savante et de la bibliothèque populaire. En 1908, ils présentent à la quatrième Conférence internationale de bibliographie un rapport qui est un véritable manifeste de la bibliothèque publique moderne. Ce texte soutient que pour réaliser la démocratisation du savoir, il faut « mettre les résultats de la science universelle » à la disposition de tous en réunissant l'ensemble des bibliothèques dans un même service public « chargé de pourvoir à l'alimentation intellectuelle de la masse ». Le rapport poursuit :

> « La conservation des livres n'est plus envisagée comme une fin en soi. On se rend compte que c'est le lecteur qui crée l'utilité du livre. Le vrai rôle d'une bibliothèque apparaît alors de faire circuler les livres et non pas seulement de les conserver. Et cette circulation se fait dans deux directions, celle des études scientifiques et littéraires, d'une part, celle de la vulgarisation, d'autre part. Le mouvement démocratique renverse les anciennes conceptions et partout éclate un mouvement irrésistible en faveur des bibliothèques populaires. »[48]

En mai 1907, Otlet présente à la Libre Académie de Belgique, qui réunit les avant-gardes littéraires, artistiques et scientifiques, un rapport sur le programme du tout nouveau ministère des Sciences et des Arts. Il émet notamment le vœu de voir le ministère développer les bibliothèques publiques « dans le sens d'une connexion plus étroite entre nos diverses collections nationales, d'une réforme radicale de nos bibliothèques populaires, d'une alliance méthodique entre elles et nos écoles pour répandre à travers le pays tout entier le goût et l'usage du livre considéré comme instrument de l'enseignement autodidacte et de la culture généralisée »[49]. Des idées semblables sont également débattues au sein de l'association Biblion, créée le 10 février 1907 sur l'initiative de l'Institut international

48. Henri La Fontaine, Paul Otlet, « L'état actuel des questions bibliographiques et l'organisation internationale de la documentation », *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*, 1908, t. XIII, pp. 165-191 (citation, p. 179).
49. Paul Otlet, « Le programme du ministère des Sciences et des Arts. Résumé du rapport présenté à la Libre Académie de Belgique en sa séance du 16 mai 1907 », *La Belgique artistique et littéraire*, avril-juin 1907, t. VII, pp. 455-506 (citation, p. 502).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de bibliographie et de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*. Biblion publiera, la même année, une liste générale des bibliothèques de Belgique et en 1908, le premier – et unique – volume d'une revue à caractère professionnel, *La Bibliothèque publique*.

Le mouvement réformateur qui apparaît dans les années 1900 est basé sur une critique des bibliothèques populaires et une mise en valeur du modèle anglo-saxon de la *free public library*. La critique des bibliothèques populaires aboutit à une double constatation : leur nombre est insuffisant et leur organisation ne répond plus aux besoins. D'un point de vue général, les bibliothèques populaires, telles qu'elles existent en Belgique, ne contribuent pas à faire du livre « ce qu'il est devenu chez d'autres peuples : l'instrument généralisé de la culture, de l'instruction et de la distraction intellectuelle »[50]. Les réformistes reprochent aux promoteurs des bibliothèques populaires de se méprendre sur les besoins réels du public dit populaire en lui offrant – sous prétexte de vulgarisation – des ouvrages médiocres ou encore en sacrifiant « les intérêts de la masse des curieux aux goûts douteux qui se manifestent [...] sous l'influence, notamment, des romans-feuilletons »[51]. L'aménagement des locaux, la formation – ou plutôt l'absence de formation – du personnel, le manque de salles de lecture, les horaires d'ouverture incompatibles avec les horaires des lecteurs sont aussi pointés par les critiques. L'organisation d'ensemble des bibliothèques populaires laisse à désirer : « ces bibliothèques manquent de cohésion ; elles sont sans liens les unes avec les autres ; aucun principe général n'a présidé à leur organisation et aucun programme n'a été formulé pour leur multiplication et leur développement systématique »[52]. À cette évaluation très sévère vient s'ajouter la référence au modèle de la bibliothèque publique anglo-saxonne, référence que l'on retrouvait dès les années 1860 et qui apparaît en filigrane dans les réformes proposées.

La réforme à accomplir, toujours selon les rédacteurs de *La Bibliothèque publique*, consiste à « faire de nos bibliothèques dites “populaires”, de véritables “bibliothèques publiques” utiles à toutes les classes de la société »[53]. Pour cela, il faut former des collections « d'ouvrages systématiquement choisis, représentant les diverses branches des connaissances, parfaitement catalogués et placés largement à la disposition des lecteurs de toutes

50. *La Bibliothèque publique. Revue bimestrielle pour l'amélioration et le développement des bibliothèques publiques*, 1908, t. I, nos 1-2, p. 2.
51. Oscar Colson, « La nouvelle bibliothèque publique de Liège », *Wallonia*, 1907, t. XV, pp. 51-64 (citation, p. 61).
52. *La Bibliothèque publique*, t. I, nos 1-2, 1908, p. 3.
53. *Ibid.*, p. 3.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

catégories. Il y a lieu d'en exclure les fonds anciens de livres surannés et inutiles [...] et aussi tout ce qui est mauvais, insignifiant ou médiocre et chercher par tous les moyens à faire lire et à accroître le rendement intellectuel de la lecture »[54]. La réorganisation proposée est fondée sur le principe du réseau unique intégrant, au sein d'une ville ou d'une agglomération de communes, les bibliothèques de diverses natures : bibliothèques avec salles de lecture, bibliothèques de prêt à domicile, bibliothèques circulantes, bibliothèques scolaires. Leurs services doivent être connectés à l'école, aux institutions postscolaires et aux bibliothèques scientifiques. De plus, les bibliothèques publiques entretiendront entre elles des rapports de collaboration : prêt entre bibliothèques, acquisitions en commun, publication de catalogues collectifs, préparation et diffusion de guides de lectures. En bref, il faut établir un service public, avec le concours des pouvoirs publics et des acteurs privés (associations, mécènes, etc.), qui fonctionne sur la base de méthodes rationnelles.

Dans l'esprit des réformateurs, la bibliothèque n'est plus conçue comme instrument de diffusion d'un savoir partiel, voire partial, destiné à un public « populaire » et déterminé par les conceptions ou l'idéologie de ses organisateurs. Dénonçant implicitement les effets néfastes de la pilarisation du secteur, les réformateurs veulent faire de la bibliothèque un agent de culture générale, ouvert à tous sans distinction, au-dessus des divisions partisanes. C'est l'affirmation du droit de tous à la culture et à l'information et l'évacuation des attitudes philanthropiques et paternalistes qui subsistent au sein des bibliothèques populaires. La bibliothèque publique moderne doit être un établissement où l'on voit « l'homme du peuple et le bourgeois voisiner aux tables de lecture et de travail avec le lettré et le savant »[55]. À côté des fonctions traditionnelles d'instruction, de formation professionnelle et de moralisation, qui restent de mise, la bibliothèque publique se voit attribuer une nouvelle fonction d'information et une fonction de récréation qui n'est plus considérée comme accessoire. En effet, même si les romans et la fiction ont pris une place de plus en plus grande dans les rayons des bibliothèques populaires et constituent l'essentiel des prêts, les promoteurs de la lecture populaire n'ont, pendant longtemps, admis ce type de lecture que comme moyen d'attirer le public visé à la bibliothèque. Les livres distrayants ont donc pour fonction de donner au lecteur le goût de lire et l'habitude de fréquenter régulièrement

54. *Ibid*., p. 3.
55. Oscar Colson, « La nouvelle bibliothèque publique... », *art. cit*., p. 63.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

la bibliothèque, dans l'espoir qu'il se tourne ensuite vers des lectures plus « utiles ». C'est en quelque sorte un produit d'appel, ni plus ni moins, auquel on n'attribue aucune valeur propre, sauf s'ils sont en même temps instructifs, comme les romans de Jules Verne. Il aura donc fallu un demi-siècle pour attribuer à la lecture-plaisir une fonction à part entière, ayant elle aussi une valeur éducative.

Les idées réformatrices portées par Otlet, La Fontaine et leurs émules, qui s'inscrivent dans le vaste mouvement inspiré par les bibliothèques anglo-saxonnes et touchant la plupart des pays d'Europe, n'ont abouti qu'à de rares réalisations concrètes en Belgique avant la Grande Guerre. L'exemple le plus remarquable est celui d'une bibliothèque pour enfants créée en 1910 à Gand par la *Maatschappij voor openbare kinderbibliotheken* (Société pour les bibliothèques publiques enfantines), sur le modèle des bibliothèques enfantines américaines. Les administrations communales de Liège et de Bruxelles ont aussi accompli des efforts notables pour mettre en application les nouveaux principes au sein de leurs réseaux de bibliothèques.

En 1907, selon les chiffres publiés par l'association Biblion[56], 30 % seulement des communes disposent d'au moins une bibliothèque populaire sur leur territoire. Au total, on recense 629 bibliothèques communales et 407 bibliothèques libres, dont plus de la moitié est d'obédience catholique. Dans les provinces wallonnes et le Brabant, les bibliothèques communales sont plus nombreuses que les bibliothèques libres alors que dans les provinces flamandes (sauf le Limbourg), le rapport est inversé. Cette situation est donc, *grosso modo*, très semblable à celle révélée par l'enquête d'Annoot en 1865. Un rapport publié en 1911 par le directeur du service central des bibliothèques populaires au ministère des Sciences et des Arts donne un aperçu quantitatif de l'évolution du mouvement des bibliothèques populaires belges[57]. Selon lui, il y avait avant 1862 environ 100 bibliothèques populaires en Belgique. Sous l'impulsion de la circulaire du ministre Vandenpeereboom, les bibliothèques populaires fondées par des communes, des associations ou des particuliers, se sont multipliées de telle sorte qu'en 1880, on en comptait entre 550 et 600. Ensuite, toujours selon le rapport, le mouvement s'est ralenti, le nombre de bibliothèques augmentant d'environ 300 unités entre 1880 et 1898. À partir de 1898, un

56. *Liste générale des bibliothèques de Belgique*, Bruxelles, Biblion, 1907 (Biblion. Publications, n°1). Cette brochure quasiment introuvable a été reproduite dans l'*Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire*, Bruxelles, Institut international de bibliographie, 1908, pp. 223-240.

57. Théodore Rouvez, « Les bibliothèques populaires en Belgique », in Pierre Verhaegen (éd.), *L'enseignement populaire en Belgique*, Bruxelles, Albert Dewit, 1913, pp. 246-251.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

nouvel élan se produit, avec notamment la création d'un service spécial au ministère de l'Intérieur, l'organisation d'un réseau de bibliothèques circulantes par la Ligue de l'enseignement, le développement des bibliothèques paroissiales et des œuvres sociales. Notons au passage que le rapporteur veille très diplomatiquement à mettre en valeur l'apport respectif de l'État et des piliers libéral, catholique et socialiste... Il comptabilise un total de plus de 1 600 bibliothèques populaires dans l'ensemble du Royaume en 1911. De tels chiffres sont à prendre avec réserve, car les données statistiques officielles de l'époque posent de nombreux problèmes, mais ils donnent un ordre de grandeur intéressant.

L'histoire des bibliothèques populaires en Belgique suit une trajectoire assez similaire à celle des bibliothèques françaises. Elles naissent dans un contexte particulièrement favorable : l'instruction publique se généralise et gagne progressivement l'ensemble de la population en âge de scolarisation, les idées démocratiques gagnent du terrain et le développement économique se poursuit. Les premières réalisations sont à mettre à l'actif du monde catholique, déjà très investi dans le domaine de l'enseignement. La première intervention de l'État, qui prend la forme d'une simple circulaire, est plus symbolique que concrète puisqu'elle se contente d'encourager l'initiative privée et celle des pouvoirs locaux. Elle a néanmoins pour effet de lancer un vaste mouvement en faveur des bibliothèques populaires, où l'initiative privée est prédominante. La liberté dont jouit ce mouvement favorise l'innovation par rapport aux bibliothèques d'étude et de conservation : les heures d'ouverture sont adaptées aux horaires de travail (ouverture le soir, le dimanche), le prêt à domicile est généralisé, des animations sont organisées pour attirer les lecteurs : conférences ou causeries « populaires » avec distribution gratuite de livres et parties musicales, séances de lectures publiques, bibliothèques circulantes, décentralisation par l'ouverture de services de prêt dans les quartiers, etc. Les salles de lecture et l'accès libre restent toutefois peu pratiqués avant le début du XX^e siècle.

La dispersion des efforts, accentuée par les conflits idéologiques qui s'exacerbent au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le non-interventionnisme de l'État, la pauvreté des ressources matérielles et les déficiences de l'encadrement ont empêché l'élaboration d'un réseau de lecture publique structuré et puissant, comme il s'en développe alors aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Viennent s'ajouter aux facteurs de blocage l'indifférence des bibliothécaires professionnels à la question de la lecture populaire et la quasi-absence d'une réflexion bibliothéconomique dans ce domaine, le rapport de I.-B. Annoot constituant à cet égard une

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

exception. Ce n'est qu'à partir du moment où des spécialistes de la bibliographie et de la bibliothéconomie comme Paul Otlet et Henri La Fontaine vont se pencher sur le problème de la diffusion du livre au sein de toutes les couches de la population que l'on verra la situation évoluer, surtout sur le plan théorique.

LA LOI DESTRÉE

Neutralité et liberté subventionnée

Au cours de la Première Guerre mondiale, la demande de lecture augmente dans des proportions considérables. Pour la satisfaire, un Comité central des œuvres de lecture populaire est formé en 1915. Grâce aux fonds de la *Commission for Relief in Belgium*, il organise aussitôt 950 bibliothèques itinérantes. Après la guerre, le Comité central est maintenu et le service des bibliothèques populaires du ministère des Sciences et des Arts reprend son activité, interrompue sous l'occupation allemande. La nécessité d'une réforme de la lecture publique se fait de plus en plus sentir. L'esprit de reconstruction nationale, l'instauration de l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de quatorze ans (loi du 19 mai 1914) et de la journée de huit heures (loi du 14 juin 1921) sont autant de circonstances favorables à la naissance de la première loi belge sur les bibliothèques publiques.

La loi du 17 octobre 1921 est adoptée sur proposition de Jules Destrée, ministre des Sciences et des Arts. Comme d'autres textes législatifs marquants, le nom de son promoteur lui restera attaché, ce qui souligne son importance. Il est vrai que Destrée est une personnalité hors normes. Socialiste de la première heure – il est l'un des premiers députés du POB –, il s'est fait le chantre de la cause ouvrière, d'une législation sociale, du suffrage universel et de l'enseignement obligatoire et gratuit. Il est aussi engagé dans le mouvement wallon, né en grande partie en réaction au mouvement flamand et qui vise à affirmer une identité wallonne. La *Lettre au Roi sur la séparation administrative de la Wallonie et de la Flandre* qu'il publie en 1912 est l'un des textes fondateurs de ce mouvement, qui n'atteindra toutefois jamais l'ampleur de son pendant flamand. Après avoir servi comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg puis à Pékin pendant la Première Guerre mondiale, Destrée entre en 1919 dans le premier gouvernement belge à participation socialiste et se voit attribuer le portefeuille des Sciences et des Arts, qui inclut l'instruction publique. En

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

un temps record, ce gouvernement d'après-guerre fera voter notamment l'établissement du suffrage universel, l'abolition de l'article 310 du code pénal qui réprimait indirectement le droit de grève, l'impôt progressif sur le revenu, la pension des travailleurs à 65 ans, la journée de huit heures, la loi Vandervelde contre l'alcoolisme, l'établissement d'un fonds de crise et d'allocations de chômage[58] ou encore la création d'une Société nationale des habitations à bon marché. La loi Destrée s'inscrit donc dans une déferlante progressiste sans précédent dans l'histoire législative du pays.

La loi du 17 octobre 1921 reconnaît trois types de bibliothèques publiques : communales, adoptées et libres. Les premières sont fondées, organisées et administrées par une administration communale. Les bibliothèques adoptées sont conçues par des associations ou des particuliers, mais « adoptées » par une commune en vertu d'une convention qui fixe « le statut du personnel, la gestion et les droits et devoirs réciproques » de l'autorité communale adoptante et de l'association ou personne privée adoptée[59]. La loi n'a pas de caractère impératif en ce sens qu'elle n'est applicable qu'aux bibliothèques qui déclarent s'y soumettre (art. 1er). Les administrations communales sont obligées de donner des subventions aux bibliothèques publiques communales ou adoptées, en consacrant « au moins 25 centimes par tête d'habitant à l'aménagement, à l'entretien et au développement de la bibliothèque » (art. 4). Moyennant le respect de certaines conditions, les bibliothèques publiques reçoivent des subventions de l'État. Les bibliothèques dites libres sont « organisées et administrées par des particuliers », mais admissibles au bénéfice des mêmes aides publiques que les bibliothèques communales et adoptées (art. 6). Parmi les conditions requises pour obtenir l'aide de l'État (art. 6), on peut relever que les bibliothèques doivent être accessibles à tous, gratuites – hormis une légère perception pour le prêt à domicile –, soumises à l'inspection de l'État et gérées par un bibliothécaire porteur d'un titre prouvant ses aptitudes.

L'ambition du ministre Destrée était de « transformer le faisceau hétéroclite des bibliothèques, dites populaires, en un véritable service public »[60], sur le modèle de la *public library* anglo-saxonne, ce qui impliquait une obligation de neutralité et donc une rupture par rapport à un système dominé par les piliers catholiques, libéral et socialiste. Comme

58. Autre fait significatif de la pilarisation, ce sont les organisations syndicales de chaque tendance qui sont chargées de distribuer les allocations de chômage à leurs membres respectifs.
59. *L'action culturelle de l'État*, Bruxelles, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, 1967 (Cahiers JEB, n° 4), p. 255.
60. Jean Charlier, « Les bibliothèques », in *La Wallonie, le pays et les hommes, lettres-arts-culture*, 1981, t. IV, [Bruxelles], La Renaissance du livre, pp. 339-348 (citation, p. 341).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



Source : collection privée.

Jules Destrée (1863-1936).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

l'a souligné Hugues Dumont dans sa thèse, « en soi, la logique du service public aurait dû conduire Destrée à imposer à chaque commune la création d'une bibliothèque publique ou au moins l'adoption d'une bibliothèque privée disposée à respecter la neutralité inhérente à tout service public, fût-il fonctionnel »[61]. Lors des travaux de la commission mise en place en 1920 pour préparer la loi, Destrée a été saisi d'un avant-projet qui allait dans ce sens, mais il y renonce en février 1921, pour ne pas heurter de front à la fois les défenseurs de l'initiative privée et plus encore ceux de la sacro-sainte autonomie communale. Selon la loi, les communes ont donc le choix entre plusieurs options : créer une bibliothèque publique, en adopter une, se satisfaire de l'existence d'au moins une bibliothèque libre dans leur ressort ou, en l'absence de toute bibliothèque reconnue, se contenter... de ne rien faire. La loi prévoit néanmoins, dans ce dernier cas de figure, que l'administration communale est tenue d'établir un des trois types de bibliothèques publiques « dès qu'elle sera sollicitée par des électeurs représentant le cinquième du corps électoral » (art. 2, § 2). Ce compromis « à la Belge » est le prix payé par Destrée pour obtenir une très large adhésion à son projet, voté à l'unanimité à la Chambre et par 65 oui, 20 non et 5 abstentions au Sénat.

Hugues Dumont résume ainsi le paradoxe du système mis en place par la loi Destrée : « Il impose une obligation de neutralité à chacune des catégories de bibliothèques publiques prévues, tout en accordant ce label à des bibliothèques "libres" dont personne n'ignore le caractère engagé sur le plan idéologique et philosophique »[62]. La neutralité est inscrite notamment dans l'obligation pour les bibliothèques d'être accessibles à tous. L'arrêté royal du 19 octobre 1921 précise que « l'accès de la bibliothèque [...] ne peut être réservé [...] aux membres d'un groupement quelconque » (art. 2) et les instructions administratives interdisent aux bibliothécaires d'acquérir, au moyen des subventions de l'État, des publications « de propagande ou de polémique politique ou religieuse »[63]. Pourtant, fait révélateur, la loi elle-même n'impose aucune directive en ce qui concerne le choix des ouvrages. Elle se contente de fixer le minimum de livres à posséder et le minimum de prêts à effectuer pour pouvoir obtenir les subventions. Pour

61. Hugues Dumont, *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge*, t. I, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis; Émile Bruylant, 1996, p. 220.
62. Hugues Dumont, *Le pluralisme idéologique*..., *op. cit*., t. I, p. 221.
63. Cité dans Charles Depasse, *Historique et organisation des bibliothèques publiques en Belgique*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1931, p. 30, note 1.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

le reste, les bibliothécaires ont toute latitude dans le choix des livres, à condition de satisfaire à la demande des lecteurs.

Par conséquent, les bibliothèques libres « installées dans des locaux dont l'étiquette indique nettement la couleur (maison du peuple, maison libérale, cercle catholique) » et dont les catalogues sont orientés idéologiquement, peuvent être légalement admises au titre de bibliothèques publiques – et prétendre au soutien financier de l'État –, puisqu'elles sont fréquentées « par des lecteurs qui ont les mêmes convictions que les dirigeants »[64] et qui y trouvent des ouvrages conformes à leurs attentes.

En définitive, l'exigence de neutralité va inévitablement se plier au principe de la liberté subventionnée, nettement avantagé par son enracinement historique et sociologique. La neutralité sera interprétée non pas dans le sens d'un réseau de bibliothèques publiques ouvertes à toutes les tendances, mais dans le sens d'un réseau constitué de bibliothèques reflétant chacune l'une ou l'autre de ces tendances en fonction des personnes qui les fréquentent et formant ensemble un réseau représentatif des différents courants idéologiques. Destrée lui-même avait clairement formulé cette interprétation en déclarant à la commission centrale de la Chambre chargée de discuter le projet de loi : « Il est évident que, pour chacun de nous, il y a de mauvais livres, mais il est évident aussi que ce ne sont pas les mêmes. La qualité que nous attribuons à un livre correspond à notre tendance et dépend donc de l'esprit de parti. Si nous voulons éviter celui-ci, nous devons renoncer à l'immixtion de l'État dans le choix de nos livres et constituer les bibliothèques, non selon les préférences du pouvoir, mais au gré des gens qui les fréquentent, c'est-à-dire répondre aux demandes des lecteurs »[65].

Rupture et continuité

La loi Destrée a incontestablement bouleversé le paysage de la lecture publique en Belgique. Avant la guerre, la Belgique comptait moins de 1 500 bibliothèques populaires[66] dont l'organisation était laissée à l'initiative de

64. Charles Depasse, *Historique et organisation…*, *ibid*., p. 30.
65. Cité dans Charles Depasse, *op. cit.*, p. 20.
66. Le député Heyman, rapporteur de la loi, avance le chiffre de 1 404 bibliothèques en 1921, en soulignant qu'il recouvre des réalités très diverses : « pour la plupart insuffisamment organisées, près de la moitié (625) comptent moins de 300 volumes. 1 180 avaient moins de 1 000 volumes ; 178 seulement avaient de 1 000 à 3 000 volumes ; enfin, on n'en comptait que 46 possédant plus de 3 000 volumes » (cité dans Charles Depasse, *Guide pratique du bibliothécaire*, 3e éd., Liège, Éd. Biblio, 1939, p. 47).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

leurs promoteurs institutionnels ou privés et sans aucune coordination les unes avec les autres. Ces bibliothèques aux horaires très divers et aux collections hétéroclites étaient tenues par des personnes sans statut véritable et sans formation spécifique. L'État n'intervenait qu'avec parcimonie, par des dons de livres essentiellement. Sous le régime de la nouvelle loi, il devient un acteur de premier plan, prenant une part active dans le développement des bibliothèques publiques tout en laissant une marge de liberté à l'initiative communale ou privée. L'intervention financière de l'État constitue un élément déterminant du développement des bibliothèques. Elles se multiplient, du moins jusqu'à la crise des années 1930. En contrepartie de leur reconnaissance, elles se soumettent à des règles de fonctionnement communes, destinées à garantir l'accès le plus large à la population. Les bibliothécaires bénévoles restent en place, mais le métier va se professionnaliser progressivement, grâce à l'instauration de filières de formation et de concours.

Le nouveau régime des bibliothèques publiques conserve toutefois au moins deux axes de continuité avec le passé : le lien avec l'école et la pilarisation. Tout d'abord, la bibliothèque est toujours présentée comme le complément de l'école. Dans son exposé des motifs de la loi du 17 octobre 1921, Destrée proclame : « J'ai toujours considéré la bibliothèque publique comme le complément indispensable de l'école ». C'est un lointain écho à la circulaire de son prédécesseur Jules Vandenpeereboom, qui désignait la bibliothèque populaire comme « le véritable complément » de l'école. Le principe de la liberté subventionnée, adopté pour les bibliothèques publiques comme pour l'ensemble des institutions d'éducation populaire, est d'ailleurs celui qui gouverne la politique scolaire. Ce principe convient parfaitement au monde catholique, qui depuis la fin du XVIII^e siècle redoute l'interventionnisme de l'État, perçu comme une menace potentielle contre les prérogatives de l'Église. Le monde libéral, qui a perdu ses éléments radicaux, y voit un système conforme à la primauté de l'initiative privée. Le monde socialiste est plus divisé. Certains s'en accommodent, les autres préfèreraient l'instauration d'un véritable service public neutre, impliquant que l'État prenne lui-même en charge les bibliothèques plutôt que de se contenter d'un rôle d'encouragement. Ils comprennent néanmoins qu'un tel bouleversement se heurterait à des blocages insurmontables et se rangent donc à la meilleure solution possible, moyennant la mise en place d'un certain contrôle. En entérinant le principe de liberté subventionnée – seul consensus possible entre les trois grands mondes sociopolitiques – la loi Destrée maintient intacte la

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

pilarisation du système. Elle institutionnalise en un sens le régime ancien des bibliothèques populaires, en permettant à celles-ci de bénéficier des aides publiques sans pour autant changer de nature, sans compter celles qui subsistent en dehors du cadre légal, qui reste facultatif.

Elle met aussi en place un Conseil supérieur des bibliothèques publiques qui a pour mission essentielle de rendre un avis « sur toutes les questions relatives aux bibliothèques publiques, dont l'examen lui est confié par le ministre »[67]. Il doit être consulté sur les propositions de retrait de reconnaissance des bibliothèques publiques qui cesseraient de remplir les conditions légales. Il dispose aussi d'un droit d'initiative puisqu'il peut faire des propositions au ministre compétent en vue d'améliorer et de développer le service de la lecture publique. C'est notamment sur sa proposition que seront organisés des cours et des examens pour candidats-bibliothécaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à la tenue d'une bibliothèque.

Un bilan de la première décennie d'application de la loi Destrée est publié en 1934[68]. Établi par le chef de la section francophone de l'administration des bibliothèques publiques, il se présente comme un constat de réussite. Les statistiques officielles recensent, en 1922, 1 370 bibliothèques qui possèdent plus d'1,5 million de volumes et ont laissé en prêt environ 2,7 millions d'ouvrages. En 1936, 2 600 bibliothèques, riches de 6 millions de volumes, ont distribué 10 millions d'ouvrages[69]. Cependant, cette expansion concerne surtout les communes qui étaient déjà pourvues de bibliothèques. La lecture publique peine à se répandre dans les petites localités. Par ailleurs, les crédits alloués aux bibliothèques ont subi une réduction drastique en 1932, suite à la crise économique et financière. Dans l'Entre-deux-guerres, la loi Destrée a abouti à créer des centaines de bibliothèques de tailles très variables, relevant le plus souvent d'un statut privé et affichant presque toujours une couleur idéologique ou philosophique bien déterminée. Les critiques sont unanimes pour constater le manque de structuration et de coordination de l'ensemble des bibliothèques publiques de diverses catégories et la dispersion de subventions dont les montants sont jugés dérisoires.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les responsables belges de la lecture publique participent au mouvement d'échanges internationaux

67. Arrêté royal du 19 octobre 1921, art. 2 a.
68. David-J. Blume, *Les bibliothèques publiques en Belgique, dix années d'activité (1921-1931)*, Bruxelles, Ministère des Sciences et des Arts, 1934.
69. Charles Depasse, *Guide pratique…, op. cit.*, p 47.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

organisés sous l'impulsion de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires. Ils prennent ainsi de plus en plus conscience de la nécessité d'une réforme pour adapter la loi Destrée à l'évolution des impératifs bibliothéconomiques, notamment en hiérarchisant les bibliothèques. Quelques mesures seront adoptées, comme la création de trois catégories – ordinaire, de grande importance et du degré moyen –, l'assimilation des bibliothèques itinérantes à des bibliothèques permanentes[70], une révision des indemnités aux bibliothécaires[71], une refonte des concessions d'ouvrages[72] et de nouvelles règles pour l'octroi de subventions extraordinaires, en particulier pour l'acquisition d'équipements, en vue de constituer des sections jeunesse, des discothèques, des filmothèques, de nouvelles salles de lecture ou des catalogues. Des projets de réforme en profondeur de la loi Destrée sont élaborés en 1956 et 1966, mais aucun d'entre eux n'aboutit.

En 1966, à l'occasion du 45e anniversaire de la loi Destrée, des voix s'élèvent pour dénoncer « la misère des bibliothèques publiques » et appeler à une réforme axée sur les besoins du public, qui mette fin à la « pulvérisation de l'effort financier », à la « concurrence des réseaux » et au fait que « le respect de la liberté locale telle qu'elle a été comprise par la loi Destrée a conduit à la folle injustice qui fait que certains citoyens ont une bibliothèque publique et d'autres pas »[73]. Jean Charlier, président du Conseil supérieur des bibliothèques publiques, va jusqu'à se demander si le principal obstacle qui empêche une organisation rationnelle de la lecture publique n'est pas lié au fait que les Belges se défient de « l'autorité, d'où qu'elle vienne, et quels que soient ses pouvoirs et la façon dont elle les exerce. Il n'est pas pensable, dans notre pays qu'une autorité culturelle s'exerce au départ de l'État, et qu'elle descende l'échelle, de pouvoir en pouvoir, jusqu'à s'imposer dans la plus petite des bibliothèques rurales »[74].

Par ailleurs, les conditions de reconnaissance et le statut des bibliothécaires n'ont pas été adaptés alors que le public – ou plutôt les publics – et leurs besoins ont fortement évolué depuis les années 1920. Paradoxalement, la loi Destrée a donc contribué à pérenniser les bibliothèques populaires

70. Arrêté du Régent du 1er juillet 1946.
71. Arrêté royal du 23 juillet 1950.
72. Arrêté royal du 23 décembre 1950.
73. Marcel Deprez, « Quelques réflexions à propos des bibliothèques et de leur passé », in *La loi Destrée a 45 ans*, Bruxelles, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, 1966 (Cahiers JEB, n°4), pp. 247-256.
74. Jean Charlier, « Vers une nouvelle loi organique de la lecture publique », in *La loi Destrée a 45 ans…*, *op. cit.*, p. 323.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

et son influence prolongée au-delà de la Seconde Guerre mondiale a eu des effets néfastes sur l'émergence d'un réseau de lecture publique digne de ce nom.

LES DÉCRETS DE 1978 : UN NOUVEAU DÉPART

Il faut attendre la révision constitutionnelle de 1971, qui transforme la Belgique en État fédéral, pour voir s'engager enfin le processus qui aboutira à une réorganisation en profondeur de la lecture publique, compétence désormais transférée aux entités fédérées. Deux décrets sont votés respectivement par le Conseil culturel de la Communauté culturelle française, le 21 février 1978, et par le *Cultuurraad voor de Nederlandse Cultuurgemeenschap* (Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise), le 6 juillet 1978[75]. La loi Destrée sera donc restée en vigueur pendant plus d'un demi-siècle.

La question du pluralisme est au cœur des deux décrets. Du côté francophone, le législateur a opté résolument pour un réseau unique et pluraliste, structuré selon un schéma pyramidal et coordonné géographiquement pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Le décret de 1978 prévoit que l'exécutif peut obliger les pouvoirs locaux à créer et organiser une bibliothèque publique. Il laisse toutefois aux structures existantes la possibilité de s'adapter progressivement aux nouvelles conditions de reconnaissance. Le décret et ses arrêtés d'application de 1987 puis de 1995 instaurent des normes contraignantes en matière de nombre de lecteurs inscrits, de prêts, de livres disponibles, d'horaires d'ouverture, de surfaces accessibles au public. Les exigences professionnelles requises des bibliothécaires sont renforcées. Le Centre de lecture publique de la Communauté française (CLPCF) est chargé de coordonner le réseau et d'organiser la formation du personnel. Outre son programme de formation continuée, le CLPCF édite des ouvrages de référence et une revue professionnelle, *Lectures*.

75. La Belgique fédérale est divisée en trois communautés linguistiques, flamande, française et germanophone, chargées de gérer les matières dites culturelles et personnalisables (action sociale, aide aux personnes...) et en trois régions, Flandre, Wallonie et Bruxelles, chargées des matières « territorialisables ». Chacune de ces entités est dotée d'un gouvernement et d'un parlement. La Communauté française, qui exerce ses compétences sur les territoires de la Wallonie et de Bruxelles, a été rebaptisée Fédération Wallonie-Bruxelles en 2011. La Communauté germanophone, beaucoup plus petite que les deux autres, adoptera son propre décret sur les bibliothèques publiques, le 15 juin 1994.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Le décret flamand, quant à lui, impose à chaque commune l'obligation de créer une bibliothèque publique, soumise à des conditions de reconnaissance strictes, garantissant ainsi le pluralisme. Stimulée par la prospérité économique de la Flandre et par des choix politiques dynamiques en matière culturelle, la Communauté flamande accordera à ses bibliothèques un financement important. Il faudra cependant plusieurs années pour atteindre les objectifs fixés par le décret. Ces objectifs prévoyaient notamment qu'en 1984, toutes les communes d'au moins 10 000 habitants disposeraient d'une bibliothèque publique locale (*Plaatselijke openbare bibliotheek*) fonctionnant à temps partiel. Les communes de 20 000 habitants avaient un an de plus pour mettre en place une bibliothèque locale à temps plein avec éventuellement des filiales, des postes de prêts multiples et des bibliobus. En 1985, seulement 62 bibliothèques locales à plein temps sont reconnues, alors que la Flandre compte plus de 80 communes de 20 000 habitants. Quant aux bibliothèques locales à temps partiel, elles sont reconnues dans 158 localités, soit la moitié des entités communales qui entrent en ligne de compte pour ce type d'établissement. Quant aux bibliothèques publiques centrales (*Centrale openbare bibliotheek*), chargées de coordonner, centraliser et soutenir les bibliothèques locales, une seule est reconnue sur les treize prévues par le décret[76]. Ce n'est qu'au début des années 2000 que l'objectif de disposer d'une bibliothèque publique dans chaque commune est pratiquement atteint. La Flandre dispose alors d'un réseau de bibliothèques solidement structuré, avec des infrastructures modernes et de larges heures d'ouverture.

En Communauté française, l'application du décret se heurte à des difficultés encore plus grandes, d'autant que la situation économique de la Wallonie est loin d'être aussi brillante que celle de la Flandre. Il faudra près de dix ans et pas moins de 26 arrêtés de l'exécutif ou circulaires ministérielles pour que les premières bibliothèques publiques du nouveau régime soient reconnues ! Marcel Deprez, inspecteur des bibliothèques et l'une des « consciences » de la lecture publique, met le doigt sur les facteurs de blocage de la mise en œuvre du réseau de lecture publique :

76. Hildegaard Van De Velde, « Ger Schmook en het openbare bibliotheekwezen in Vlaanderen », in *Eresaluut aan Ger Schmook*, Anvers, Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezen (Bibliotheekkunde, 36), 1986, pp. 43-51; Cyriel Camiel De Keyser, « Het nieuw decreet op het openbare bibliotheekwezen in Vlaanderen : ook een nieuwe kans voor permanente educatie? », in *Facetten van het socio-cultureel vormingswerk in Vlaanderen*, Louvain, Acco, 1979, pp. 94-118.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



Source : Institut royal du patrimoine artistique © KIK-IRPA, Bruxelles.

Bibliothèque communale n°3, Bruxelles.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « Une structure de cette nature est simple, elle devrait être automatique, n'étaient les ambitions des hommes à être facteurs privilégiés des réalisations. C'est encore trop souvent la dispersion des efforts, l'émiettement des initiatives et le particularisme qui sont les plus redoutables écueils qui puissent se présenter. Ne croyez pas que j'exagère. Nous avons déjà laissé passer les trois quarts du temps de l'élaboration que nous donnait le décret de 78 sans que l'on soit plus avancé dans l'organisation du réseau que quelques initiatives centrales et locales. Le financement des bibliothèques publiques qui constitue, bien entendu, le problème capital n'est toujours pas résolu. Il est à peine abordé. L'escarmouche est quasi constante entre les autorités auxquelles incombent les dépenses [...] »[77]

À ces facteurs d'ordre politique viennent s'ajouter les effets néfastes de la période transitoire pendant laquelle coexistent les bibliothèques « Loi Destrée » et les bibliothèques qui se soumettent aux conditions du décret. Cette coexistence a *de facto* institué un système à plusieurs vitesses. En dépit de la lenteur et des difficultés de sa mise en application, le décret francophone de 1978 a globalement permis des progrès significatifs en terme de qualité de l'offre. Il n'a toutefois pas réussi à assurer l'accès de tous à la lecture publique. En effet, certaines communes n'ont pas respecté l'obligation de créer ou d'organiser un réseau local de bibliothèques. En outre, faute de moyens suffisants, les bibliothèques n'ont pas toujours pu s'adapter aux nouveaux médias et aux besoins réels des publics. Tous ces éléments ont sans doute contribué à la survivance du modèle ancien, compassionnel, de la bibliothèque populaire orientée quasi exclusivement vers le prêt à domicile, entretenant vaille que vaille, avec des moyens souvent dérisoires, un fonds de livres destiné aux « masses populaires » – les « petites gens » pour reprendre l'expression de Ger Schmook – et gérée par des bibliothécaires bénévoles ou des professionnels encore imprégnés du modèle traditionnel et paternaliste du bibliothécaire-instituteur. En l'absence d'étude approfondie sur la lecture publique au XX^e siècle, il est

77. Marcel Deprez, « Le décret de 1978 », in Jean-François Gilmont et Marie-Blanche Delattre-Druet (éd.), *Bilan d'une décennie. Les bibliothèques et la documentation en Belgique romane, 1975-1985*, Bruxelles, Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes, 1986, pp. 21-27. Sur Marcel Deprez (1920-2007), historien, inspecteur des bibliothèques puis inspecteur général à la Communauté française, chargé de cours à l'université de Liège et professeur à l'université libre de Bruxelles, militant communiste puis socialiste et militant du Mouvement populaire wallon, voir la notice de Paul Delforge sur le site de l'Institut Destrée < http://www.wallonie-en-ligne.net/Encyclopedie/Biographies/Deprez_Marcel.htm > (consulté le 15 septembre 2013).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

difficile de déterminer l'étendue relative et la durée précise de ce phénomène, qui était encore pointé à la fin des années 1980 comme nous l'avons vu au début de notre exposé.

Jean-François Füeg, directeur du service de lecture publique francophone, dresse ce bilan tout en nuances en 2009 :

> « Le réseau de lecture publique de la Communauté française se compose d'environ 140 réseaux locaux ou intercommunaux totalisant près de 600 implantations. Cela signifie que 80 % des francophones ont accès à une bibliothèque fixe là où ils habitent. Sur une population francophone estimée à 4 225 000 personnes, on compte quelque 800 000 usagers emprunteurs dont 320 000 inscrits dans une collectivité.
>
> Si le pourcentage d'affiliés reste stable avec environ 18,5 % de la population, celui des inscrits individuels a en revanche tendance à diminuer. Il est aujourd'hui de 11,2 % contre 13 en moyenne entre 2002 et 2006. Il faut cependant noter qu'aucun secteur culturel subventionné par l'État n'atteint ce niveau de performance. Ni les théâtres, ni les salles de danse, ni les musées ne peuvent revendiquer pareil taux de pénétration dans la population.
>
> Les bibliothèques francophones disposent de onze millions et demi de documents en libre accès et réalisent onze millions deux cent mille prêts. Ce qui indique un taux de rotation très faible. »[78]

À l'aube du XXIe siècle, tant la Communautés flamande que la Communauté française ont décidé de moderniser leur législation afin de mettre le service public des bibliothèques en phase avec les nouvelles technologies – la société de l'information – et les nouvelles pratiques de lecture, mais aussi pour mieux l'adapter aux réalités locales. Du côté flamand, le décret *Lokaal Cultuurbeleid* (politique culturelle locale) du 13 juillet 2001 marque un mouvement de décentralisation qui accorde à l'échelon communal une large autonomie de décision en matière culturelle. Ce décret réglemente aussi bien les bibliothèques publiques que les centres culturels communaux, qui deviennent ensemble les instruments

78. Jean-François Füeg, « La lecture publique en Belgique francophone. À la croisée des chemins », *Bibliothèque(s). Revue de l'Association des bibliothécaires de France*, juin 2011, n° 56, pp. 71-79.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

d'une politique culturelle qui se veut plus proche des citoyens et libre de toute influence philosophique, politique ou commerciale. Ce décret a été remplacé récemment par le nouveau décret *Lokaal Cultuurbeleid* du 6 juillet 2012, qui renforce encore l'autonomie locale en intégrant complètement la politique culturelle locale dans les plans stratégiques pluriannuels des villes et communes flamandes. L'obligation pour chaque commune d'organiser une bibliothèque publique est maintenue[79].

Du côté francophone, la refonte est réalisée par le décret du 28 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques. Ce nouveau décret et ses arrêtés d'application de juillet 2011 ont pour ambition de mieux adapter les bibliothèques aux réalités locales en renforçant leur autonomie. Ils visent aussi à ancrer la lecture publique dans la perspective de l'éducation permanente. Cette démarche initiée par le décret de 1978 n'avait pas été suffisamment traduite dans la réalité quotidienne des bibliothèques, qui étaient restées essentiellement des institutions de prêt. Dans l'esprit du nouveau décret, les bibliothèques sont amenées à entrer dans une logique de projet axé sur la demande du public et à se développer dans une perspective stratégique. Le décret de 2009 exprime donc clairement le choix de la démocratie culturelle, dont l'objectif est la réhabilitation des cultures dites populaires, la participation de tous à la culture et la formation de l'esprit critique des citoyens. Dans cette optique, l'autre axe fondamental du décret est de développer des synergies entre les bibliothèques et les autres acteurs culturels, comme les centres culturels, les écoles, les maisons de jeunes, les associations d'alphabétisation, etc. Enfin, pour remédier aux errements du passé, les bibliothèques sont désormais obligées de soumettre des plans quinquennaux de développement des pratiques de lecture, assortis d'une évaluation continue. Ces nouvelles logiques de fonctionnement impliquent une mutation au sein du personnel des bibliothèques, qui doit à présent s'ouvrir à de nouvelles compétences en termes d'animation socioculturelle, d'éducation permanente, de construction de projet et d'évaluation[80].

Cette réorientation fondamentale de la bibliothèque institution de prêt vers la bibliothèque projet n'a pas été sans provoquer quelques remous au

79. Sur l'évolution récente de la législation en Flandre, voir Joke Schauvliege, *De openbare bibliotheek van morgen. Inspiratie bij de implementatie van de Vlaamse beleidsprioriteiten lokaal cultuurbeleid*, Bruxelles, Vlaamse Overheid, 2013.
80. Sur le décret francophone de 2009, voir Jean-François Füeg, « La lecture publique en Belgique francophone… », *art. cit*. Merci à l'auteur pour les précisions utiles qu'il nous a communiquées sur la philosophie du décret.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

sein de la profession, comme en témoignent les critiques formulées notamment par l'Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes[81]. Ceux-ci se sont émus, entre autres, de constater que contrairement au décret flamand, le décret francophone ne reprend pas l'obligation pour les communes de créer ou d'organiser une bibliothèque. Cette différence se justifie toutefois par le fait qu'en Flandre, où Communauté et Région ont été fusionnées, la Communauté flamande exerce la tutelle sur les communes, ce qui n'est pas le cas pour la Communauté française, restée distincte des Régions wallonne et bruxelloise afin de conserver un lien structurel entre francophones des deux régions. Le décret de 1978 avait conservé l'obligation pour les communes de créer une bibliothèque mais cette obligation était de pure forme et en contradiction avec la réalité institutionnelle.

Ce très rapide aperçu des évolutions de la législation réglementant les bibliothèques publiques en Belgique démontre que les particularismes locaux et la pilarisation ont joué un rôle non négligeable qui a ralenti considérablement la mise en place d'un véritable réseau de bibliothèques publiques, au sens où l'entendaient déjà Otlet, La Fontaine et leurs émules à la fin du XIXe siècle. L'un de ces obstacles a commencé à s'amenuiser dans le milieu des années 1970, période où la société belge a commencé à se « dépilariser » sous l'effet des mutations de l'économie, de l'augmentation du niveau de scolarisation et du bien-être pour la grande majorité de la population et de l'influence de médias de masse non attachés à un parti. Les élites politiques, par contre, sont restées en partie attachées au système des piliers, qui continue à fonctionner dans les nominations à la tête des partis, de l'administration, de la magistrature ou encore, dans une moindre mesure, dans le monde académique[82]. Cette dépilarisation intervient au moment où la fédéralisation du pays permet le transfert de l'essentiel de la politique culturelle au niveau des communautés linguistiques, offrant ainsi l'occasion d'opérer une réforme législative longtemps retardée. Par ailleurs, les efforts législatifs successifs ont sans doute renforcé l'identification des bibliothèques – y compris celles relevant d'un statut privé – à un service public ouvert à tous sans exclusive. La professionnalisation croissante des bibliothécaires et la nécessité de se conformer à des normes fixées à l'échelon international ont aussi permis

81. [Céline Romainville], *Le droit à la culture et les bibliothèques publiques. Analyse du décret du 28 avril 2009*, Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes, [en ligne] < http://www.apbd.be/documents/note_decret.pdf > (consulté le 12 septembre 2013).
82. Marco Martiniello, Marc Swyngedouw (éd.) Mawhin Marie (trad.), *Où va la Belgique ? Les soubresauts d'une petite démocratie européenne*, Paris ; Montréal, Éditions L'Harmattan, 1998, pp. 53-54.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

des avancées. Néanmoins, comme on l'a vu, les particularismes locaux et les clivages politiques ont nui à la mise en application des réformes. L'avenir dira si le recentrage récent de la politique de lecture publique sur le modèle d'une politique culturelle intégrée organisée à l'échelon local contribuera à l'épanouissement du service public et à relever le défi que représente le développement des pratiques de lecture dans une société plurielle confrontée à des supports d'information de plus en plus complexes et diversifiés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Depasse Charles, *Historique et organisation des bibliothèques publiques en Belgique*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1931.

Dumont Hugues, *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis ; Établissements Émile Bruylant, 1996 (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis ; 68), 2 vol.

Lecture publique (La). Le décret illustré et commenté, Bruxelles, Direction générale de la jeunesse et des loisirs du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française, 1978 (Cahiers JEB Jeunesse, éducation populaire, bibliothèques publiques ; 5).

Lemesre Olivier, Lagendries Pierre (dir.), *Le décret sur la lecture publique de février 1978, Déjà 20 ans ! Itinéraire et promesses*, Bruxelles, Centre de lecture publique de la Communauté française (CLPCF), 1999.

Liesen Bruno, *Bibliothèques populaires et bibliothèques publiques en Belgique (1860-1914). L'action de la Ligue de l'enseignement et le réseau de la ville de Bruxelles*, Liège, Centre de Lecture publique de la Communauté française (CLPCF), 1990.

Valgaeren Luc, *Plaats en taak van de openbare bibliotheek in Vlaanderen. Schets van de evolutie van volksbibliotheek naar openbare bibliotheek. Toekomstperspectieven*, Anvers, Vlaamse Vereniging van Bibliotheek-, Archief- en Documentatiepersoneel, 1976 (Bibliotheekkunde. Verhandelingen aansluitend bij Bibliotheekgids, n° 33).

Van Aelbrouck André, *Éducation populaire et bibliothèques publiques, Les conditions historiques, sociales et psychologiques de leur évolution*, Bruxelles, Éditions de la Librairie encyclopédique, 1956.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Charlotte Perrot-Dessaux

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ARGENTINES, OU QUAND LA PROMOTION DE LA LECTURE EST PRISE EN CHARGE PAR LA « COMMUNAUTÉ »

Aujourd'hui, le territoire national argentin compte des bibliothèques publiques, privées et universitaires et environ 2 000 bibliothèques populaires. Ces différents statuts témoignent de l'existence de différentes initiatives en faveur d'une promotion de la lecture : initiative publique ou privée. Nous entendons ici par « lecture publique » l'ensemble des mesures politiques et institutionnelles développées en faveur d'une promotion de la lecture et portées par les acteurs politiques (bibliothèques publiques, mesures pour l'alphabétisation). Les bibliothèques populaires relèvent, au contraire, d'initiatives privées, car du ressort de communautés de quartier. Si elles peuvent recevoir par la suite un soutien institutionnel et économique, elles ne s'inscrivent pas dans ce que nous appelons ici la « lecture publique ». Leur création par des habitants a précisément pour origine l'absence d'initiative publique. D'après les résultats de l'Enquête nationale sur les habitudes de lecture en 2011[1], si près de 90 % des Argentins se déclarent « lecteurs », dont 69 % disent lire des livres, seulement 2 % d'entre eux les empruntent en bibliothèque. De plus, parmi les personnes affirmant connaître une bibliothèque (72 % des interrogés), seulement 47 % mentionnent la connaissance d'une bibliothèque populaire, et seulement 31 % d'entre eux s'y rendent. Enfin, cette enquête a révélé combien ces institutions culturelles sont liées à l'école dans les représentations mentales des usagers plus enclins à concevoir la lecture comme un « devoir » que comme un plaisir. Quelle est la réalité de la situation des bibliothèques populaires argentines ? Quelle est l'histoire de

1. *Encuesta nacional de habitos de lectura 2011, Sintesis de resultados*, Buenos Aires, Conseje nacional de lectura, Mayo 2012.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

ces institutions de la culture écrite dans la société argentine ? Comment le projet de défense d'un accès à la culture et à la lecture y est-il soutenu ?

Leer es un derecho[2]. Cette phrase à elle seule pourrait résumer le projet politique porté, dès la fin du XIXe siècle, par les actions et mesures en faveur d'une promotion de la lecture en Argentine, notamment dans le cadre des bibliothèques populaires. Ce « droit à la lecture » est central dans le programme "*El Noroeste te invita a leer*"[3]. C'est dans ce contexte d'une dynamisation des efforts destinés à promouvoir la lecture dans les zones les plus reculées du territoire et d'un intérêt croissant des pouvoirs publics pour les problématiques relatives à la lecture[4], que nous avons fait notre entrée dans le monde des bibliothèques populaires argentines.

Un travail d'enquête de terrain exploratoire réalisé entre septembre et octobre 2012 a permis de pénétrer l'univers de ces associations civiles, de rencontrer les personnes qui les soutiennent. Dans un premier temps, nous nous pencherons sur l'histoire de ces bibliothèques populaires et leur participation à la constitution d'une culture populaire particulière dans les « nouveaux » quartiers de la périphérie de la capitale argentine, et sur les instigateurs de cette « politique » de la promotion de la lecture. Ensuite, à partir des bibliothèques populaires explorées, nous présenterons les problématiques et spécificités de ces institutions.

CONSTRUCTION DE L'ÉTAT ET NAISSANCE DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES[5]

Le premier mouvement en faveur de la promotion de l'accès à la culture pour le peuple apparaît au début du XIXe siècle, suite à l'indépendance nationale. Dans un contexte politique très agité, l'enjeu de l'éducation

2. « Lire est un droit ».
3. « Le Noroeste t'invite à lire » est un programme de coopération mis en place en 2012, entre cinq bibliothèques populaires de la province de Buenos Aires, la bibliothèque universitaire de l'université nationale de General Sarmiento (UNGS-Universidad Nacional de General Sarmiento, San Miguel, ville de la province de Gran Buenos Aires) – et l'institut n° 182 – institut de formation des bibliothécaires. Ce programme vise la mise en place d'actions et d'activités conjointes entre les différentes institutions afin d'élargir et approfondir l'influence de la présence des bibliothèques populaires, ainsi que la mise en place de formations à destination des personnes en charge de ces équipements.
4. En témoignent les nombreuses enquêtes de ces 10 dernières années, à l'échelle nationale ou locale, portant sur les pratiques de lecture, les institutions culturelles et leur fréquentation.
5. Nous précisons ici que cette présentation historique des bibliothèques populaires argentines prend appui sur l'ouvrage suivant : Leandro H. Gutierrez et Luis A. Romero, *Sectores populares, cultura y politica, Buenos Aires en la entreguerra*, Buenos Aires, Sudamericana, 1995.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

apparaît central. Le 13 septembre 1810, dans un article intitulé "*Educacion*"[6], Mariano Moreno, alors secrétaire de la guerre de la première Junte (gouvernement national), annonce l'ouverture de la première bibliothèque du pays, qui deviendra l'actuelle bibliothèque nationale, située à Buenos Aires. Dans cet écrit, il appelle aux dons de livres et souligne la nécessité de cultiver le peuple. Avant cette ouverture, le pays ne comptait pas de bibliothèques publiques, seulement des collections privées de notables ou de *sacerdotes*. Les premiers acteurs de cette bibliothèque ne furent pas des bibliothécaires, mais des hommes de lettres, des académiciens, marqués par leur engagement politique.

Il faut attendre la deuxième moitié du XIX^e^ siècle, aux alentours de 1870, pour voir naître une promotion institutionnelle et politique en faveur d'une politique de « lecture publique ».

Les années 1870 sont celles de la naissance du mouvement de création des bibliothèques populaires, la première datant de 1866. Domingo Faustino Sarmiento, alors président de la République, agit en faveur du développement et de la création de bibliothèques populaires ; il crée la Comision nacional de bibliotecas populares (Conabip)[7] en 1870 dont le fonctionnement devient effectif en 1872. Entre 1872 et 1876, on compte environ 200 bibliothèques populaires. Dès le début, ces associations civiles sont pensées comme des outils de l'institution scolaire, pour lesquelles sont définies des aides étatiques, mais qui resteront toujours irrégulières et sporadiques. La suppression de la loi n° 419 en 1876 met fin au fonctionnement de la Conabip, jusqu'en 1908, année de rétablissement de la loi, de la refondation de la Conabip, de la mise en place du premier congrès de bibliothèques argentines et de la naissance de l'Association nationale des bibliothèques.

Entre la fin du XIX^e^ siècle et le début du XX^e^ siècle, un mouvement de bibliothèques « ouvrières » et d'écoles « libres » se constitue, parallèlement au système éducatif officiel. Nées de la volonté de militants socialistes, ces institutions sont pensées comme un moyen de lutter contre l'ignorance du peuple, considérée comme la cause de son oppression. Pour

6. Littéralement « Éducation ».
7. La Conabip : organe dépendant du Secretaria de Cultura de la Nacion, créé en 1870 par Domingo F. Sarmiento et chargé d'orienter et d'exécuter la politique gouvernementale au niveau des bibliothèques populaires, il constitue l'institution principale de soutien et de protection de ces dernières. En plus de la charge de gestionnaire financier des bibliothèques populaires, la Conabip développe des partenariats avec d'autres institutions nationales et internationales, axés sur la recherche et la réflexion autour de la problématique de la lecture. Enfin, la Conabip est chargée de l'achat centralisé des livres distribués ensuite dans les bibliothèques populaires, selon « un plan annuel ».

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

pouvoir bénéficier du soutien de la Conabip, les bibliothèques socialistes se conforment aux critères relatifs aux bibliothèques populaires.

Bibliothèque populaire : définition

« Une bibliothèque populaire est une association civile autonome créée par l'initiative d'un groupe de *vecinos* d'une communauté[1]. Elle offre des espaces de services et consultation, d'expression et de développement d'activités culturelles, de la lecture [...] sous une forme large, libre et pluraliste. Les bibliothèques populaires sont dirigées et soutenues principalement par leurs membres et offrent information, éducation, détente et animation culturelle, au moyen d'un fonds bibliographique et multimédia général et accessible au public ».

**Conditions requises pour pouvoir obtenir l'appellation «* bibliothèque populaire *» et bénéficier ainsi du soutien institutionnel et financier de la Conabip* :

- être du ressort d'initiatives d'une communauté, dans des territoires et quartiers dépourvus de bibliothèques populaires environnantes ;
- être constituée comme association civile, à but non lucratif, et fonctionner exclusivement selon ce statut ;
- proposer des horaires d'ouverture et d'accès supérieurs ou égaux à 20 heures par semaine, accessible à tous les publics, sans distinction ni discrimination aucunes ;
- constituer un nombre défini de personnes de la communauté ou du quartier grâce auquel fonctionne la bibliothèque populaire ;
- disposer d'un espace spécifiquement destiné à la bibliothèque, accessible depuis l'espace de la rue ;
- posséder et proposer un fonds bibliographique large, hétérogène, varié et destiné à tous les âges.

1. *Vecino* signifie littéralement « voisin », mais revêt une signification particulière. Le terme renvoie à la notion de « communauté », à entendre comme groupe d'individus se sentant liés par des caractéristiques et des intérêts communs.

L'institution scolaire va jouer également un rôle très important entre 1870 et 1930 dans la transformation de la jeune société argentine. L'État est un acteur clé du développement de l'école, celle-ci ayant pour enjeux principaux l'homogénéisation culturelle de la « jeune Babel »

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

– Buenos Aires – très diversifiée et métissée, et l'intégration sociale[8]. La démocratisation de l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur provoque une expansion des classes sociales moyennes (10 % de la population en 1869 contre 30 % en 1914) et une augmentation du lectorat potentiel (en 1914, près de 18 % des plus de 10 ans sont analphabètes, contre 7 % en 1938). Enfants de l'éducation publique, ces classes moyennes la placeront au centre de leurs préoccupations.

Cette période est également marquée par des réorientations du système scolaire, en particulier concernant les manuels scolaires à destination des élèves du pays. L'étude des manuels scolaires dans le système scolaire argentin, au lendemain de l'indépendance nationale, permet de saisir le rôle de la culture écrite dans la constitution identitaire et politique de la jeune nation argentine. Entre 1860 et 1910, dans le contexte de construction du système scolaire moderne, les écoles argentines sont marquées par l'entrée massive de manuels scolaires français traduits en espagnol, comme le *Catéchisme historique* de Claude Fleury ou *Le contrat social* de Jean-Jacques Rousseau[9]. De plus, faute d'une imprimerie nationale capable de répondre à l'envergure de la demande nationale, l'État argentin importe des manuels scolaires depuis l'Espagne.

L'émergence de l'État moderne, l'apparition du nationalisme comme idéologie officielle du système éducatif argentin ainsi que la volonté de Domingo F. Sarmiento vont marquer une rupture, à partir des années 1880. L'homme politique remet alors en cause la présence de livres étrangers parmi les manuels scolaires, dont la présence importante est perçue comme une menace par rapport à la construction de la nation et de l'identité nationale. Les livres étrangers sont accusés de ne pas refléter les réalités de la jeune société argentine : il souligne « la nécessité vitale que les textes évoquent la langue, les mœurs et les coutumes nationales »[10]. De plus, limiter l'importation de manuels scolaires espagnols correspond à la volonté de s'émanciper de l'ancienne tutelle coloniale, et de s'affirmer politiquement. À partir de la fin du XIXe siècle seront organisés des concours de sélection des manuels scolaires d'auteurs argentins. L'origine des livres scolaires à destination de la jeunesse argentine est directement liée à la constitution politique de l'État. On peut y lire l'importance accor-

8. Cecilia Veleda, « Les classes moyennes et le système éducatif en Argentine : perceptions et attentes », *Éducation et sociétés*, 2004/2, n° 14, pp. 85-100.
9. Clara Brafman, « Les manuels scolaires de lecture d'origine française en Argentine dans la deuxième moitié du XIXe siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 69, 1996, pp. 63-80.
10. Clara Brafman, « Les manuels scolaires de lecture d'origine française en Argentine dans la deuxième moitié du XIXe siècle », *op. cit*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

dée à la langue officielle comme vecteur de représentations et visions du monde social, et donc comme outil de construction et d'unification politique[11]. Dès les prémices de la jeune nation argentine, la culture écrite est porteuse d'un projet politique.

Cependant, il faudra attendre l'Entre-deux-guerres, les années 1920-1930, pour qu'émerge une importante dynamique de création de bibliothèques populaires à l'échelle du territoire national. En effet, cette période est centrale dans la dynamique de promotion de la culture et de la lecture en Argentine : c'est le moment où deux initiatives à vocation culturelle se rejoignent, l'une portant sur le développement d'éditions bon marché et l'autre concernant directement les bibliothèques populaires.

Dans ces années se met en place un mouvement d'« entreprise culturelle »[12], qui correspond au développement d'édition de livres bon marché à destination des catégories populaires ; et un mouvement par lequel les « nouveaux » quartiers, comme les nomment Gutierrez et Romero, se dotent d'institutions propres, parmi lesquelles des bibliothèques populaires.

Au début du XX^e^ siècle, et plus précisément dans la période de l'Entre-deux-guerres, la société argentine connaît des changements physiques, culturels et sociaux de taille dans les alentours de la capitale Buenos Aires : augmentation de la densité démographique, évolution des strates professionnelles, essor industriel, vagues d'immigration européenne... Ce moment est marqué par des changements structurels profonds qui favorisent l'émergence de nouveaux groupes sociaux, de nouveaux quartiers : l'« ascenseur social » divise les mondes populaires, séparant les travailleurs les plus qualifiés des autres, comme il sépare les différentes générations d'immigrés. Ce contexte n'est pas seulement celui d'une évolution des mondes professionnels ; la capitale argentine connaît également une importante croissance démographique et urbaine. Ces différents facteurs font émerger de nouveaux quartiers, l'éclatement s'accompagne d'une dispersion spatiale : une partie de la population quitte alors le centre et la Boca pour s'installer dans des zones périphériques de la capitale.

L'Entre-deux-guerres est marqué par la constitution de nouveaux quartiers, habités par une population hétérogène : professeurs, artisans, chômeurs, immigrés... Ces nouveaux quartiers correspondent à un mode d'occupation de l'espace inédit et à l'instauration d'une sociabilité nouvelle. Les possibilités d'ascension sociale provoquent une atténuation des conflits

11. Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001.
12. Leandro H. Gutierrez et Luis A. Romero, *Sectores populares, cultura y politica : Buenos Aires en la entreguerra*, Buenos Aires, Sudamericana, 1995.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

sociaux ; l'augmentation de la distance entre lieux de travail et de domicile génère de nouvelles pratiques sociales. Récents, ces quartiers isolés, mal voire pas desservis par les transports en commun, se dotent, par l'action de sociétés de développement[13], des services les plus élémentaires de la vie quotidienne ainsi que d'un ensemble d'institutions autour desquelles va s'organiser la société locale (cellules de partis politiques, associations, clubs, bibliothèques). Cela contribue à façonner des identités territoriales à l'échelle du quartier, à produire certains modes de relations ainsi qu'une nouvelle forme d'identité/culture populaire, s'éloignant d'une culture articulée autour du travail et du conflit social. Le quartier devient le lieu du temps libre, de la famille, et non plus le lieu du travail. La lecture et le livre, à travers un mouvement de livres « bon marché » et le développement de bibliothèques populaires, vont participer pleinement à la production de cette nouvelle culture populaire fortement liée à son ancrage territorial[14].

D'importants projets éditoriaux voient le jour aux alentours de la Première Guerre mondiale, avec la mise en place d'éditions très économiques et destinées aux catégories populaires des quartiers émergents. Le projet politique de cette « entreprise culturelle » est de former, cultiver les catégories populaires, perçues comme ayant besoin d'un plan de lecture pour se repérer dans l'univers intellectuel de la culture livresque. À la base de ce mouvement apparaît la volonté de mettre en contact membres des catégories populaires et grandes œuvres « universelles », considérées comme appartenant au patrimoine littéraire mondial : œuvres humanistes (Hugo, Tolstoï, Zola…), anarchistes et philosophiques (Pietro Gori…) grâce à des traductions éditées à bon marché. Il s'agit alors d'une dynamique de prescription culturelle des militants socialistes à destination des catégories populaires, les demandes et attentes de ces dernières en matière de lecture apparaissant comme secondaires dans ce mouvement d'« entreprise culturelle ». Ce dernier développe l'édition à bas prix : romans d'aventures, nouvelles hebdomadaires, poésie, mais aussi livres relatifs à l'hygiène ou encore à l'éducation. Il est le fait de militants socialistes, dont le projet politique n'est plus la contestation, mais l'intégration de ces strates supérieures des classes populaires. Le livre apparaît comme un médium essentiel de cette volonté de transformation des mondes sociaux, via un « message

13. Les sociétés de développement sont des ensembles d'organisations de la société civile, à but non lucratif, et œuvrant pour le bien commun. Ces organisations ont joué un rôle majeur dans le développement des institutions et infrastructures des nouveaux quartiers de la périphérie de la capitale argentine.
14. Leandro H. Gutierrez et Luis A. Romero, *Sectores populares, cultura y politisa…*, *op. cit.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

éditorial »[15] à destination du lectorat potentiel. Les intellectuels militants à l'origine de ce mouvement sont porteurs des projets suivants :

- promotion de l'individu cultivé, qui doit connaître les œuvres classiques, philosophiques, politiques... à l'échelle internationale ;
- défense du droit à la distraction et au plaisir, avec l'édition et la circulation de livres d'aventures (Dumas, Verne...), de séries policières, de romans sentimentaux... cette place accordée à la distraction marque une rupture avec la conception utilitariste des lectures prolétaires du début du siècle ;
- préoccupation pour l'individu, dans la recherche d'un équilibre entre culture et délassement ;
- sensibilisation et formation des individus aux problématiques sociales, aux conditions de vie et de travail ;
- valorisation de la littérature régionale et nationale ;
- enfin, mise en place d'une propagande autour des questions d'hygiène, du couple...

Ce mouvement de diffusion du livre dans les classes populaires défend le projet politique de réformer la société par la littérature, celle-ci devant servir à « comprendre et réformer pacifiquement » la société. Cette « entreprise culturelle » concentre un idéal pédagogique réformateur et une volonté d'intégrer ces strates des classes populaires. Le livre et la lecture sont considérés comme des moyens d'agir sur la société, de la réformer ; ils n'apparaissent plus comme les bases d'une culture populaire contestataire, mais réformiste, dans laquelle le temps libre et la distraction ont leur place. Dans les années 1920-1930, un nouveau projet politique se met en place, à travers l'action de militants socialistes pour lesquels la lecture et la diffusion du livre au sein des classes populaires sont des outils d'action et de transformation sociale.

L'essor des bibliothèques populaires est concomitant à ce mouvement d'entreprise culturelle : de 46 entre 1924 et 1930 pour tout le territoire national, leur nombre passe à environ 200 entre 1937 et 1945[16]. À travers la mise en place de différentes activités, les bibliothèques populaires

15. Leandro H. Gutierrez et Luis A. Romero, *op. cit.*
16. Actuellement, plus de 2 000 bibliothèques populaires ont été recensées par la Conabip sur le territoire national.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

vont concilier culture érudite et expérience quotidienne des habitants des quartiers : organisation de conférences, fêtes, formations professionnalisantes, pique-niques... Les bibliothèques vont participer à l'organisation des relations sociales au sein du quartier, notamment par la constitution d'une élite locale à partir de son implication dans les activités des bibliothèques populaires. Deux groupes principaux sont à distinguer parmi cette dernière : journalistes, professeurs, employés qui ont un rapport à la culture écrite, majoritairement des militants socialistes ayant des liens avec des membres de la culture écrite et érudite ; et les commerçants qui financent l'ensemble des activités organisées par les bibliothèques. Bien que ces dernières se soient concentrées sur la culture érudite et livresque, elles vont élargir la notion de « culture » jusqu'à celle du divertissement, tout en gardant leurs spécificités en rapport avec la culture savante. Cet élargissement des ambitions des bibliothèques illustre le projet des militants socialistes : que la bibliothèque devienne une référence locale, qu'elle couvre le temps libre des habitants et engendre une homogénéisation des pratiques culturelles locales. Les principales activités sont des conférences, organisées par des habitants du quartier, chargées de véhiculer l'accès à la culture livresque dans le territoire. Ces conférences sont associées au mouvement de l'entreprise culturelle et reposent sur deux tendances : une tendance académique et une autre contestataire, portée par les militants socialistes. À travers l'action des bibliothèques et dans le cadre des conférences, les habitants sont informés et sensibilisés sur des thématiques relatives à la culture écrite, à la santé et au corps, aux relations homme-femme, aux problématiques politiques... De cette façon, les thèmes politiques et contestataires font leur apparition dans les nouveaux quartiers, produisant ainsi une socialisation politique des résidents.

Si ces bibliothèques sont de plus en plus nombreuses, elles restent peu fréquentées et diversifient leurs activités, parfois éloignées de la culture écrite. Cependant, la présence et la circulation du livre dans ces territoires revêtent une importance, ne serait-ce que symbolique et traduisent la conception que ces militants ont du livre et de la culture : le livre apparaît comme le symbole d'une culture de valeur et digne d'être diffusée, « le symbole maximum de la culture »[17].

In fine, ces bibliothèques populaires portent l'ambition de diffuser la culture universelle, de proposer un itinéraire culturel aux habitants des quartiers. Ces associations, du ressort de la volonté des habitants,

17. Leandro H. Gutierrez et Luis A. Romero, *op. cit.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

portent des projets politiques de réforme sociale, de formation culturelle et politique. Ces années d'essor des bibliothèques populaires argentines marquent un tournant par leur participation à la constitution d'une nouvelle culture populaire, non axée sur les conflits sociaux, par la défense d'une intégration des classes populaires grâce à la culture et la lecture.

Le soutien étatique aux bibliothèques populaires change selon les gouvernements et contextes politiques, les années de dictature ayant marqué un ralentissement très important dans la dynamique de ces associations et dans les actions citoyennes à destination de la culture. Le retour à la démocratie en 1983, avec l'élection de Raul Alfonsin, est suivi de la mise en place d'un plan national de lecture, développé à partir des bibliothèques publiques, populaires et scolaires.

S'il a fallu attendre 1956 pour que soit créée l'École nationale de formation de bibliothécaires des bibliothèques publiques, privées et populaires, la Escuela nacional de bibliotecarios, l'Argentine connaît une récente vague d'institutionnalisation en faveur de la promotion de la lecture ainsi qu'un intérêt croissant des pouvoirs publics pour les questions relatives à la lecture. De plus en plus de formations sont mises en place, à travers la Conabip, à destination des bibliothécaires et des bénévoles qui œuvrent pour le maintien et le développement des bibliothèques populaires. En 2006, la loi 26 206, dite « Loi d'éducation nationale », précise que l'État, à travers le ministère de l'Éducation, s'engage à soutenir les bibliothèques scolaires existantes et à en assurer la création et le fonctionnement dans les établissements scolaires où elles viennent à manquer ; soulignant l'inflexion politique à propos de la lecture.

ZOOM SUR LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ACTUELLES : RETOUR SUR LE TERRAIN

L'enquête exploratoire a porté sur 5 bibliothèques populaires, toutes inscrites dans le programme "*El Noroeste te invita a leer*", ainsi que deux autres, non partenaires du programme. Toutes sont situées dans la province de Buenos Aires, dans des quartiers populaires. Une partie d'entre elles a été créée dans les années 1920-1930, période d'essor des bibliothèques populaires, l'autre partie est plus récente, et date des années 1990.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Bien que chacune d'entre elles présente ses propres caractéristiques et spécificités, plusieurs points communs permettent de dresser une configuration générale de ces institutions.

Exceptée l'une d'entre elles, située en plein centre-ville d'une localité de taille moyenne, toutes sont situées dans des quartiers périphériques, marqués par la désindustrialisation des années 1950, mal desservis par les transports et dont les indices de pauvreté, de violences et de trafics sont très élevés.[18]. Précarité professionnelle, problèmes scolaires... autant de problématiques à l'origine de la mise en place d'un travail de collaboration entre différentes institutions de la culture écrite[19] afin d'étendre l'influence de ces associations et de favoriser la diffusion et l'accès à la culture. Dans ces territoires marqués par des phénomènes de paupérisation et de vagues migratoires en provenance des pays voisins, la lecture apparaît comme un projet politique à soutenir grâce auquel les individus peuvent s'émanciper.

Le programme "*El Noroeste te invita a leer*" défend le projet politique d'une émancipation des individus et la construction de la citoyenneté à travers la promotion de l'accès à la lecture et à la culture : émancipation des usagers et émancipation des médiateurs – bibliothécaires ou bénévoles – à travers l'ensemble des formations dispensées en direction de ces derniers. Le programme repose sur une double finalité : les médiateurs ainsi préparés à leurs tâches pourront à leur tour transmettre les connaissances.

Ces objectifs reposent pour beaucoup sur la proximité sociale et territoriale partagée par les usagers et les acteurs des bibliothèques populaires. En effet, cette question est centrale dans le rapport entre ces bibliothèques et leur environnement, puisque les bénévoles font partie de la communauté des *vecinos* et leur public est composé des habitants environnants. Elle oriente les conceptions et représentations que les acteurs des bibliothèques populaires ont des habitants, de l'institution et de son rôle vis-à-vis de ces derniers. Cette dynamique de proximité est mise en jeu au niveau de la politique documentaire de ces bibliothèques, dans les rapports et représentations des acteurs des bibliothèques et des habitants, et dans le développement de partenariats avec les institutions

18. Rappelons qu'en 2006, le coefficient de Gini en Argentine était de 0,48, voir Gabriel Kessler, « Clairs-obscurs de la structure sociale. Tendances en contrepoint dans l'Argentine du XXIe siècle », *Problèmes d'Amérique latine*, 2011/4, n° 82, pp. 93-108.

19. Collaboration antérieure au programme "El Noroeste t'invita a leer", entre la bibliothèque universitaire de l'université nationale de General Sarmiento et différentes bibliothèques populaires environnantes, basée sur la mise en place d'espaces et moments de collaboration entre ces institutions. Cette collaboration est née dans le contexte de la crise économique et sociale du début du siècle, moment d'une hausse de la flexibilisation du travail, de la précarité et de la pauvreté. À toute fin illustrative, le coefficient de Gini était de 0,50 en 1999, voir Gabriel Kessler, *ibid*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

environnantes. La mise en parallèle de ces différentes problématiques dans le contexte français et argentin permettra de souligner les spécificités des bibliothèques populaires argentines.

D'une démocratisation culturelle vers une démocratie culturelle ?

Nous avons vu l'importance accordée, par les premiers militants socialistes à l'origine des bibliothèques populaires dans les années 1920-1930, aux œuvres littéraires, nationales ou internationales. Bien que la littérature dite « populaire » (avec les magazines, les romans d'amour ou d'aventures) ait trouvé sa place dans les bibliothèques populaires notamment à travers le mouvement d'« entreprise culturelle », les prémices des bibliothèques populaires argentines sont fortement marquées par ce qu'il convient d'appeler, en mobilisant le vocable français, une démocratisation culturelle. Les instigateurs de ces associations ont pour objectif d'apporter « la culture » au peuple, de mettre en contact les œuvres appartenant au patrimoine littéraire mondial et les catégories populaires. Gutierrez et Romero ont souligné le projet politique à l'origine de ce mouvement de bibliothèques populaires et d'édition bon marché : à travers la culture écrite et la connaissance des grands penseurs (philosophes, humanistes...), favoriser l'intégration sociale des résidents des nouveaux quartiers périphériques de la capitale argentine. Aujourd'hui, au regard des collections qui constituent les fonds des bibliothèques visitées et à l'écoute des discours des acteurs rencontrés – bibliothécaires comme bénévoles – on prend conscience d'une certaine évolution dans la conception de la bibliothèque populaire et du rôle qu'elle doit jouer.

Les collections des établissements visités se caractérisent par leur éclectisme : les manuels scolaires – souvent majoritaires – côtoient la littérature mondiale des siècles derniers, comme la littérature contemporaine. Aux « classiques » s'ajoutent des livres considérés comme appartenant à la culture populaire, commerciale. La présence d'écrits de la culture savante comme de la culture populaire appartient à la tradition de ces bibliothèques populaires : dès leurs origines, celles-ci ouvrent leurs portes aux registres les plus légitimes de la culture écrite comme aux romans et magazines populaires. Si la présence d'œuvres considérées comme appartenant à la culture savante manifeste la persistance de cette démocratisation culturelle, les discours et représentations des bibliothécaires et bénévoles rencontrés font surgir des évolutions quant à la conception et aux missions accordées à ces associations.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête exploratoire ont exprimé des représentations et conceptions d'une bibliothèque populaire convergentes :

- « Une bibliothèque est plus que la possibilité de la lecture, elle doit être une référence pour le quartier » (bibliothécaire, septembre 2012) ;
- « Une bibliothèque est un lieu de vie, de rencontre des habitants d'un quartier, un lieu de solidarité, la bibliothèque se destine aux gens qui ont besoin de quelque chose » (bénévole, septembre 2012) ;
- « Une bibliothèque populaire est créée par des voisins donc elle doit mettre en place ce que veulent et demandent les gens, ce qui leur manque » (bénévole, septembre 2012) ;
- « C'est pour les voisins, il faut que le lieu se maintienne et que les voisins se l'approprient, c'est pas que la lecture seulement, c'est un lieu de vie sociale, un lieu de rencontre » (bibliothécaire, septembre 2012).

Les bibliothèques populaires actuelles poursuivent les ambitions de celles du début du XX^e siècle, s'affirmant comme des acteurs territoriaux à part entière, participant de la constitution de la vie et de l'identité locales. La promotion et la défense d'ateliers divers et variés, la mise en place de partenariats avec les institutions environnantes (écoles, centres de loisirs, antennes jeunesse, maisons de retraite...) participent de cette recherche d'inscription territoriale.

En revanche, quelques évolutions concernant le travail de politique documentaire sont à souligner entre bibliothèques populaires du début du XX^e siècle et celles d'aujourd'hui. Les premières ont ouvert leurs portes à des pans de la culture écrite situés aux bas des hiérarchies culturelles, tout en maintenant la présence des niveaux de la culture écrite les plus élevés dans la légitimité culturelle. Cette « cohabitation » de différents registres culturels reposait sur un travail de médiation et de prescription important, mené par l'élite sociale et culturelle locale. Il semble donc que les bibliothèques apparaissaient comme des médiateurs culturels, inscrits dans une prescription culturelle à destination des mondes populaires.

Aujourd'hui, les bibliothécaires et volontaires rencontrés ne s'inscrivent pas dans cette conception. Aucun des individus rencontrés ne se définit comme prescripteur culturel à destination des habitants du quartier. Tous, quelques soient leurs caractéristiques socio-économiques,

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothécaires ou non, ont souligné la nécessité d'une adéquation entre demandes, besoins du public et collections de la bibliothèque. Les attentes et besoins des usagers sont le principal critère de constitution du fonds. En cela, la légitimité de la bibliothèque populaire repose non pas sur une légitimité intellectuelle, mais sociale[20].

- « La bibliothèque doit fournir aux gens ce qu'ils demandent, si un livre est demandé, il sera acheté » (bibliothécaire, septembre 2012) ;
- « On essaye d'acheter les livres demandés. Le plaisir est central, il faut que le livre soit agréable, dans la nouveauté » (bibliothécaire, septembre 2012) ;
- « On n'est pas là pour décider ce que les gens doivent lire, ce qui compte, c'est qu'ils lisent » (bénévole, septembre 2012).

Les bibliothèques populaires visitées apparaissent comme des héritières de cette tradition argentine, dans laquelle le rapport au territoire et à ses habitants est central. Cette proximité est ici travaillée par ce qui peut apparaître comme une « absence » de politique documentaire : les personnes qui y travaillent ne se présentent pas comme des « savants », chargés de transmettre un ensemble de connaissances et de savoirs aux catégories populaires, mais au contraire, comme étant à leur service et devant répondre à leurs demandes. L'usager est au centre de la bibliothèque et en devient acteur, notamment par les demandes d'acquisition qu'il peut formuler.

À la recherche d'une légitimité sociale, les bibliothèques populaires ne sont pas conçues comme devant s'inscrire dans une médiation/prescription culturelle[21] et se focaliser sur la culture écrite et livresque. Les activités nombreuses et variées proposées, mises au même niveau que la lecture, opèrent un décloisonnement culturel dont les problématiques diffèrent de celles observées dans le cadre de l'enquête de terrain française[22]. Ainsi, les bibliothèques visitées font une grande place aux activités culturelles basées

20. Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques*, Paris, Éditions La Découverte, 2004.
21. Nous tenons à préciser ici qu'il s'agit des représentations que les acteurs des bibliothèques populaires ont d'eux-mêmes. Cette absence de médiation dans les discours est à mettre en parallèle et à nuancer au regard des formations suivies par ces individus, qui visent précisément à faire d'eux des formateurs et médiateurs.
22. L'enquête de terrain réalisée entre décembre 2010 et juin 2011 dans une bibliothèque publique d'un quartier populaire a fait surgir les nombreuses résistances de certains bibliothécaires à diversifier les actions culturelles, résistances d'autant plus importantes que les actions en question semblent éloignées d'une promotion de la lecture.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

sur le corps, le son et l'oralité (cirque, théâtre, yoga, gravure, chant...). Si certaines des activités mises en place ont pour finalité de conduire les usagers jusqu'au livre, telles les rencontres littéraires, l'ensemble est généralement déconnecté de ces enjeux, et constitue une dimension à part entière, légitime, de la bibliothèque populaire. La présence de différentes pratiques et activités culturelles au sein d'une institution centrée sur la culture écrite laisse apparaître une « déhiérarchisation » des biens et pratiques culturels au sein des bibliothèques et chez les personnes qui y travaillent. Tous les bibliothécaires et volontaires argentins rencontrés s'accordent quant à la nécessité de développer et maintenir des activités culturelles hors du livre, celles-ci étant pensées comme des moyens de développement personnel, de sociabilité, mais aussi d'accès à la culture. S'inscrivant dans la tradition des premières bibliothèques populaires, les bibliothèques actuelles défendent une conception de la culture qui dépasse les clivages savant/populaire, légitime/non légitime, et s'écarte du monopole de la culture écrite. Les bibliothèques populaires argentines défendent un projet politique d'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes y compris corporelle, contrairement aux bibliothèques publiques françaises lesquelles se caractérisent par des résistances notables suite à l'arrivée du corps dans l'institution[23]. Cette défense de la présence d'activités autour du corps revisite et infléchit les rapports de domination entre « manuel » et « intellectuel », bouscule les hiérarchies entre corps et intellect et surtout, redonne ses lettres de noblesse à des pratiques considérées comme populaires et/ou mineures, dans le contexte français.

- « La bibliothèque est bien plus qu'un accès à la lecture, au livre. C'est un accès à la culture » (bibliothécaire, septembre 2012) ;
- « La bibliothèque est un lieu de refuge, un lieu de relation pour la communauté » (bibliothécaire, septembre 2012).

La légitimité accordée à des domaines culturels éloignés du livre illustre le projet et l'ambition universalistes des bibliothèques populaires argentines, ces dernières cherchant à se rapprocher finalement d'un centre culturel.

Enfin, la croyance en la nécessité de ces activités est constitutive du rapport des bibliothèques au territoire. Par ces activités, les bibliothèques

23. Les réactions et résistances de certains bibliothécaires vis-à-vis de la mise en place de compétition de danse (*battle*) ou de jeux vidéo au sein des bibliothèques sont très illustratives.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

étendent les partenariats avec les institutions environnantes, renforçant ainsi leur zone d'influence et la proximité recherchée avec les habitants. Les bibliothèques populaires argentines actuelles continuent donc de s'inscrire dans la tradition politique de ces associations : permettre l'accès à la culture, sous différentes formes, et apporter un service à la communauté locale, participer à la vie du quartier et à son amélioration. Plus qu'un simple espace culturel, la bibliothèque est pensée comme une « référence » pour les habitants du quartier, un lieu qui leur est destiné et qu'ils doivent s'approprier. Cette conception influence les rapports et interactions prenant place au sein de la bibliothèque, entre usagers et acteurs de la bibliothèque, mais aussi à l'échelle du quartier, entre les différentes institutions avec lesquelles la bibliothèque développe des partenariats.

La problématique des hiérarchies culturelles telle que nous la connaissons en France est à interroger également sous le prisme de l'institution scolaire, comme l'illustre l'extrait de carnet de terrain suivant :

Carnet de terrain, septembre 2012 (extraits)

Los Polvorines, province de Buenos Aires, septembre 2012.

Aujourd'hui, j'accompagne un groupe de bibliothécaires dans un collège public. Les bibliothécaires ont rendez-vous avec une classe de 3e, pour apporter des livres et faire connaître la bibliothèque et son fonctionnement. Entrés dans la classe, nous discutons quelques instants avec le professeur avant que les bibliothécaires étalent les livres sur les tables et proposent aux élèves de les consulter et d'en choisir un qu'ils pourront parcourir durant une quinzaine de minutes. L'examen des livres suscite une surprise de ma part : à côté de romans sont présents des bandes dessinées, des comics, des livres illustrés... Je m'étonne de trouver ce genre de livres dans une classe de 3e, mais ma surprise n'est partagée ni par les élèves et le professeur.

Cette surprise d'un mélange des genres et des hiérarchies culturels au sein de l'institution scolaire renvoie aux rôles de l'École comme institution

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de consécration et d'imposition des hiérarchies culturelles, telle qu'elle est analysée dans la sociologie française[24].

Si l'École en France est l'institution par excellence capable d'imposer et de consacrer les légitimités culturelles[25], qu'en est-il en Argentine ? Comment l'observation du système scolaire argentin permet-elle de penser la domination et la théorie de la légitimité culturelle ? La culture écrite occupe-t-elle la même place dans l'ordre hiérarchique culturel tel que nous le connaissons en France ?

Représentations des pratiques culturelles locales par les acteurs des bibliothèques

Si, dans le contexte argentin, les personnes rencontrées reprennent à leur compte les hiérarchies culturelles et les catégories associées –populaire/ savant, commercial/ exigeant... – très présentes dans les bibliothèques françaises, ils ne font pas mention d'une croyance en la légitimité culturelle. Si les hiérarchies culturelles sont présentes, la question de la légitimité des pratiques culturelles est absente. Ceci renvoie à une certaine conception de la lecture, de la culture par les individus travaillant dans ces bibliothèques. On peut y voir un travail de revalorisation des pratiques culturelles des catégories populaires, tout comme une tentative de désacralisation de l'institution de la culture écrite qu'est la bibliothèque[26]. Ces croyances et représentations sont partagées par l'ensemble des acteurs rencontrés, bibliothécaires comme bénévoles. Ces positionnements vis-à-vis des légitimités et hiérarchies culturelles n'ont été observés que dans le cadre du microcosme des bibliothèques populaires étudiées, et ne sauraient être étendus à l'ensemble des institutions culturelles argentines. Contrairement à une partie des bibliothécaires français rencontrés qui se caractérise par une certaine extériorité vis-à-vis du quartier et des habitants[27], les acteurs argentins des bibliothèques populaires sont proches socialement et territorialement des usagers et le revendiquent. Cette proximité explique l'absence de discours critique, misérabiliste ou

24. Voir à ce sujet les nombreux travaux de Bourdieu, Dubet, Lahire.
25. Bernard Lahire, *La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi,* Paris, Éditions La Découverte, 2006.
26. Ici aussi, nous nous basons sur les représentations des acteurs des bibliothèques populaires visitées. Parler de « déhiérarchisation » et de « désacralisation » ne signifie pas que ces problématiques apparaissent telles quelles dans la société argentine ou encore que les hiérarchies culturelles en Argentine soient semblables à celles observées en France.
27. Extériorité qui peut prendre sa source sur la base des capitaux scolaire, culturel et/ou économique détenus ; le lieu de résidence, l'origine géographique, l'origine ethnique...

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

populiste à l'encontre des goûts, demandes et pratiques culturelles des usagers, à l'inverse des professionnels français de la lecture publique. La bibliothèque n'est pas considérée comme un moyen de contrer les dominations des industries culturelles de masse – accusées dans le contexte français d'être à l'origine d'une dynamique d'« abrutissement » des catégories populaires – ni la domination d'une culture savante inaccessible[28].

Cette absence de jugement critique à l'encontre des habitants et usagers de la bibliothèque est à relier à l'absence de volonté de transformation des catégories populaires. Les bibliothécaires français se représentent au contraire leur rôle et leur présence dans les quartiers populaires comme des missions. Ces tentatives de transformations, plus ou moins conscientes et revendiquées prennent place à travers diverses formes d'injonctions à destination des usagers, essentiellement le public juvénile, portant sur le corps, les pratiques langagières et les pratiques culturelles[29]. Cette conception de leurs fonctions est à mettre en rapport avec les traitements politiques réservés à ces territoires, considérés comme des lieux de violences, d'anomie, de pauvreté favorisant le « communautarisme ». Dans une perspective écologique[30], les bibliothèques publiques françaises sont envisagées comme des moyens de transformation du territoire et de ses résidents.

À l'inverse, outre cette absence de jugement critique vis-à-vis des demandes et habitudes culturelles locales, les acteurs des bibliothèques populaires argentines ne se représentent pas leurs rôles et présences vis-à-vis des usagers comme relevant de l'ordre éducatif, pédagogique et ne mentionnent pas le respect de normes internes. Le plaisir est situé au centre de leurs conceptions de la lecture et des rapports à promouvoir entre bibliothèque et usagers. Non prescripteurs culturels, ils ne cherchent pas non plus à inculquer un schéma culturel pas plus qu'un

28. Ces deux conceptions de la bibliothèque publique – comme outil de lutte contre les dynamiques d'appauvrissement culturel résultant de la force d'imposition dans les choix de consommation culturelle des industries culturelles de masse et comme moyen de dépasser la domination culturelle et symbolique d'une culture savante dont nombre des catégories populaires seraient exclues – sont très présentes chez l'ensemble des professionnels rencontrés. Pour plus de détails, cf. Denis Merklen et Charlotte Perrot-Dessaux, *Ce que les bibliothécaires disent de leur quartier. Le quartier des bibliothèques, les bibliothèques des quartiers*, Paris, CSPRP-université Paris Diderot Paris 7, octobre 2010, 108 p.

29. Nous ne développerons pas ici ces problématiques, bien qu'elles soient centrales dans les rapports entre bibliothécaires et usagers. L'enquête a montré la récurrence de ces injonctions à destination des plus jeunes, traduction de l'ambition éducative portée par les bibliothécaires.

30. L'adjectif est à comprendre dans le sens d'écologie urbaine, dans le cadre de la sociologie urbaine telle qu'elle a pu être développée par l'École de Chicago. La dimension « écologique » de la ville et de ses institutions renvoie aux impacts de l'urbain sur les résidents, en terme de mobilité, interaction, comportement...

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

ensemble de normes comportementales au sein de l'institution[31]. *In fine*, ils se présentent avant tout comme des habitants du quartier, au service de leurs voisins et de leur communauté.

Proximité sociale, proximité territoriale… pour une proximité individu-institution ?

La centralité de l'usager argentin est corrélative de la proximité à la fois sociale et territoriale partagée avec les personnes travaillant dans la bibliothèque du quartier. Si les bibliothécaires français en quartier populaire apparaissent comme des agents de l'État en vertu de leur statut officiel, raison pour laquelle les relations entretenues avec les usagers restent marquées par la verticalité ; les bibliothécaires et bénévoles argentins ne se définissent pas comme « différents » des habitants et développent des relations de type horizontal. Cette horizontalité des interactions est renforcée par les relations entretenues au sein même des commissions directives ou des bénévoles, souvent d'ordre familial. Dans le contexte français, plusieurs travaux ont souligné l'extériorité qui pouvait se manifester entre la bibliothèque, son territoire et les habitants[32], ainsi que la volonté d'une partie des bibliothécaires de s'inscrire dans une prescription et une médiation culturelles à destination des usagers.

Ces différences entre les institutions de part et d'autre de l'Atlantique mettent en relief la conception spécifique accordée aux bibliothèques populaires par ceux qui y travaillent. Cette dernière n'apparaît pas comme un représentant de l'État en quartier périphérique, chargé de poursuivre une action scolaire et pédagogique, cherchant ainsi à inculquer une forme d'homogénéisation culturelle. Au contraire, les bibliothécaires et bénévoles argentins se représentent leurs rôles et celui des bibliothèques populaires comme un rempart contre l'inaccessibilité à la culture faute de capital économique suffisant. Malgré cette forme de relativisme culturel, des critiques jaillissent des discours ici ou là, remettant en cause les politiques étatiques à destination de l'éducation et de la culture.

31. Cette affirmation est ici à relativiser. En effet, l'enquête en Argentine s'est faite sur la base d'entretiens, au cours desquels il n'a jamais été fait mention de normes ou règles à inculquer et faire respecter au sein de la bibliothèque. Pour autant, un travail d'observation plus important aurait été nécessaire à la validation de ces affirmations.
32. Pour plus de détails, se reporter aux travaux de Denis Merklen (2010, 2011, 2013) et au rapport de recherche suivant : Denis Merklen et Charlotte Perrot-Dessaux, *Ce que les bibliothécaires disent de leur quartier. Le quartier des bibliothèques, les bibliothèques des quartiers*, Éditions en ligne, CSPRP/Université Paris Diderot-Paris 7, octobre 2010, http://www.csprp.univ-paris-diderot.fr/Rapport_2010.pdf

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Bibliothécaires comme bénévoles ont souligné l'imaginaire collectif qui entoure le livre, la culture écrite et ses institutions. Faute d'un État volontaire en matière de démocratisation d'accès au livre, ces acteurs se représentent le rapport des catégories populaires à la culture écrite comme un rapport de domination symbolique et culturelle, à l'origine d'une peur. Suite à l'absence d'une vulgarisation et d'une diffusion large de l'accès au livre, celui-ci reste auréolé de l'image d'un bien rare et inaccessible, réservé à une élite sociale et culturelle. La persistance de ces représentations autour du livre est à mettre sur le compte d'un État peu interventionniste en matière de politiques culturelles, favorisant le développement d'une privatisation des pratiques culturelles individuelles, axées sur la culture « sur écran ». Ces acteurs des bibliothécaires populaires se représentent donc comme leurs présences et actions comme un moyen de combler les défaillances étatiques, à l'inverse des bibliothécaires français qui sont des représentants immédiats de l'État en quartier populaire.

- « Si les gens ne viennent pas, c'est à cause de la peur, la peur associée au livre » (bénévoles, septembre 2012) ;
- « Si les gens ne viennent pas à la bibliothèque, c'est aussi parce que l'État ne régule pas que les gens aillent vers la télé, les vidéos, la consommation… c'est pour ça que les gens ne vont pas vers le livre » (septembre 2012).

Conclusion

Dans une société argentine très fragmentée socialement, où le système éducatif public rencontre nombre de difficultés, un mouvement important d'actions citoyennes a pris et continue de prendre place, notamment à travers le développement de bibliothèques populaires. Ces initiatives de résidents sont renforcées et soutenues par un ensemble de mesures et préoccupations politiques, faisant de la lecture et de la culture un enjeu et outil de promotion sociale et de citoyenneté.

L'observation des actions mises en place dans le cadre de ces bibliothèques populaires fait apparaître le projet politique de ces institutions, à travers la culture écrite notamment. Par ailleurs, les bibliothèques populaires constituent un lieu d'observation des enjeux relatifs à la culture et à l'éducation, et aux inégalités sociales. Nous avons vu que les problématiques des légitimités et hiérarchies culturelles semblent différentes et moins prononcées que dans le contexte français. Si la distinction individuelle en Argentine repose moins sur le capital culturel qu'en France,

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

quels sont les impacts sociaux de ces bibliothèques populaires ? Dans quelle mesure participent-elles d'une reproduction sociale ou agissent-elles comme outil de lutte contre les inégalités sociales ? Quelle place occupe la culture écrite et ses institutions ?

Poser ces questions invite à poursuivre la réflexion sur les rapports entre ces institutions et les catégories populaires. Si de nombreuses études ont souligné la conflictualité opposant institutions et membres des catégories populaires en France, qu'en est-il dans le contexte argentin ? Existe-t-il des formes de conflits entre les bibliothèques populaires et les mondes populaires ?

Ces interrogations nous invitent à étudier le rapport des individus aux institutions, à l'État et les modalités sous lesquelles se décline ce rapport dans un espace public argentin fragmenté et conflictuel.

Bibliothèque Los Polvorines

À la fin des années 1980, un groupe de « voisins » commence à penser à un projet de bibliothèque populaire pour leur quartier dépourvu en la matière. Ils commencent à récolter des livres, à partir de dons, et constituer une ébauche de bibliothèque dans un local. Faute d'un espace suffisant et adapté, cette bibliothèque élémentaire est délogée. En novembre 1998, quelques habitants relancent le projet, constituent l'acte juridique de la future bibliothèque et élisent la première commission directive de l'association. La bibliothèque obtient alors le statut de « bibliothèque populaire », la reconnaissance et le soutien de la Conabip. Cette première année est marquée par l'institutionnalisation de la bibliothèque, sa constitution en association civile et sa reconnaissance en tant que « bien public » et par la Conabip ; et la constitution des collections. Les différents habitants engagés dans le projet sont formés à la bibliothéconomie par un bibliothécaire. Enfin, cette année marque l'inauguration de la bibliothèque. Les onze années suivantes sont consacrées à la recherche de financements et d'un terrain pour l'association. La bibliothèque se trouve actuellement dans un ancien restaurant, prêté par le propriétaire. Une salle adjacente supplémentaire, destinée à accueillir les différentes activités, est construite par un ensemble de résidents. L'ensemble est donc composé de la bibliothèque, placée dans une pièce de 48 m², à laquelle s'ajoute l'annexe de 60 m², réservée aux ateliers et spectacles.Aujourd'hui, cette bibliothèque

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

populaire est animée par une commission directive composée d'une dizaine de personnes, la plupart appartenant aux professions intellectuelles et supérieures (avocat, professeur, ingénieur...) ainsi que par une bibliothécaire. La bibliothèque reçoit le soutien financier du gouvernement national à travers la Conabip, qui rémunère la bibliothécaire, et du gouvernement provincial. La plupart des livres du fonds, constitué d'environ 10 000 livres, proviennent de dons de voisins, beaucoup sont obsolètes. Les collections se caractérisent par une forte représentation de la littérature argentine et internationale : Hugo côtoie Borges, Stendhal et Tolstoï, ainsi que par la prédominance des manuels scolaires. La bibliothèque compte une quarantaine d'usagers actifs, principalement des adultes.Enfin, les activités culturelles proposées sont nombreuses : cirque, yoga, chant, pyrogravure, théâtre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Encuesta nacional de habitos de lectura 2011, Sintesis de resultados, Buenos Aires, Conseje nacional de lectura, Mayo 2012.

Bertrand Anne-Marie, *Les bibliothèques*, Paris, Éditions La Découverte, 2004.

Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001.

Brafman Clara, « Les manuels scolaires de lecture d'origine française en Argentine dans la deuxième moitié du XIXe siècle », *Histoire de l'éducation*, 1996, n° 69, pp. 63-80.

Gutierrez Leandro H. et Romero Luis A., *Sectores populares, cultura y politica : Buenos Aires en la entreguerra,* Buenos Aires, Sudamericana, 1995.

Lahire Bernard, *La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, Éditions La Découverte, 2006.

Kessler Gabriel, « Clairs-obscurs de la structure sociale. Tendances en contrepoint dans l'Argentine du XXIe siècle », *Problèmes d'Amérique latine*, 2011/4, n° 82, pp. 93-108.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Merklen Denis, *Politicité et sociabilité. Quand les classes populaires questionnent la sociologie et la politique*, Habilitation à diriger des recherches, 2011.

Merklen Denis, *Politicité et sociabilité. Quand les classes populaires questionnent la sociologie et la politique*, Habilitation à diriger des recherches, 2011.

Merklen Denis, *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?* Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2013 (coll. Papiers).

Merklen Denis et Perrot-Dessaux Charlotte, *Ce que les bibliothécaires disent de leur quartier. Le quartier des bibliothèques, les bibliothèques des quartiers*, Paris, CSPRP-université Paris Diderot Paris 7, octobre 2010, 108 p. http://www.csprp.univ-paris-diderot.fr/Rapport_2010.pdf

Molina Celia et Rinesi Eduardo (dir.), *Encuentros de Bibliotecas : 2001/2010. Universidad Nacional de General Sarmiento*, Buenos Aires, Universidad Nacional de General Sarmiento, 2011.

Veleda Cecilia, « Les classes moyennes et le système éducatif en Argentine : perceptions et attentes », *Éducation et sociétés*, 2004/2, n° 14, pp. 85-100.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Hind Bouchareb

DE LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE : CONTINUITÉS ET RUPTURES

Les quelques jalons d'histoire des bibliothèques que l'on a coutume de présenter font de la deuxième moitié du XIXe siècle le temps des bibliothèques populaires, qui céderait ensuite sa place, dans l'Entre-deux-guerres, à celui de la bibliothèque publique moderne, censée se développer pour de bon après 1945. Mais s'agit-il d'un réel mouvement de substitution d'un modèle à un autre ? La bibliothèque populaire meurt-elle sous les coups des modernistes[1] voulant défendre la bibliothèque publique ? Et cette bibliothèque « publique », en quoi est-elle si différente de la « populaire » qui l'a précédée ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous avons eu recours aux textes des militants de la lecture publique de la première moitié du XXe siècle, qu'il s'agisse de publications ou de textes privés élaborés dans le cadre de leur action professionnelle. En comparant leurs opinions à l'image des bibliothèques offerte par les archives, nous avons cherché à approcher la réalité de la lecture publique dans l'Entre-deux-guerres, afin de mieux cerner cette période de transition. Rappelons que la lecture publique doit ici s'entendre dans son acception large, telle qu'elle prévalait à l'époque, et telle que l'a définie par la suite Noë Richter : « La *lecture publique* est l'activité ou, si l'on préfère, le service, ou les fonctions d'une catégorie de bibliothèques que la terminologie professionnelle internationale désigne sous le nom de *bibliothèques publiques* » ; « est *publique* toute

1. Nous désignerons par ce terme tout bibliothécaire appelant à la modernisation des bibliothèques publiques, c'est-à-dire à l'application de mesures propres à organiser la lecture publique et à ouvrir les bibliothèques au grand public. Le terme fut popularisé par les historiens de la lecture publique mais était déjà employé, dans ce sens, par les contemporains. Eugène Morel, en 1927, parle ainsi de l'« attitude moderniste » qui se répand. Voir Eugène Morel, « L'effort pour les bibliothèques publiques en France », *Cahiers de la République des lettres*, oct. 1927, p. 44.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèque instituée pour desservir, sans discrimination, les membres d'une collectivité »[2], qu'elle soit de statut public ou de statut privé[3].

Si la transition entre le modèle de la bibliothèque populaire et le modèle de la bibliothèque publique nous paraît aujourd'hui complexe, elle ne l'était pas moins à l'époque, car il n'existait aucune définition valable de la bibliothèque populaire ou de la bibliothèque publique. Pour autant, le prétendu « passage » de l'une à l'autre ne fut pas qu'un simple changement de nom sur le fronton des institutions. Deux modèles — sinon plus — étaient effectivement en jeu, impliquant des conceptions particulières du public, des collections, du rôle du bibliothécaire, de l'organisation de l'ensemble. Mais l'un déclinait quand l'autre apparaissait, de sorte que la critique de l'ancienne bibliothèque populaire semble avoir relevé davantage d'une stratégie de promotion de la bibliothèque publique, que d'une réelle concurrence. Enfin, nous verrons que les nouveautés prônées par les militants de la lecture publique dissimulaient des continuités mal assumées entre bibliothèques populaires et bibliothèques dites modernes.

UN SIMPLE PROBLÈME DE MOTS ?

Le flou terminologique et institutionnel

Vouloir comparer bibliothèques publiques et bibliothèques populaires dans l'Entre-deux-guerres n'est rien moins qu'une gageure, car le vocabulaire même brouille les pistes. En effet, les dénominations de l'époque sont incohérentes et ne répondent à aucune règle : bibliothèques municipales, bibliothèques publiques, bibliothèques populaires (religieuses ou laïques), bibliothèques scolaires, bibliothèques libres se mêlent pour le plus grand malheur de l'historien. La « bibliothèque populaire » est sans doute la plus polysémique. Contrairement à la bibliothèque libre[4] qui est nécessairement privée, son statut n'est pas clair. Ainsi, bien que le terme de bibliothèque « communale » ou « municipale » tende à se généraliser pour les bibliothèques publiques, on trouve encore, au début des années 1930, des

2. Noë Richter, « Introduction à l'histoire de la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1979, n° 4, pp. 167-174. [En ligne] : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1979-04-0167-001 > (consulté le 30 avril 2014).
3. Pour une histoire et une analyse plus fine de l'expression « lecture publique », voir Hind Bouchareb, *La lecture publique en débat (1918-1945)*, Thèse de doctorat de l'École nationale des chartes, sous la direction d'Élisabeth Parinet, 2012, pp. 7-13 et passim.
4. Le terme « libre » est ici à entendre dans le même sens que dans l'expression « école libre », forgée en 1850 pour désigner les écoles privées.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèques municipales ayant conservé leur épithète de « populaire ». Il s'applique souvent à d'anciennes bibliothèques populaires fondées sur une initiative privée, que la ville a municipalisées sans changer leur titre, mais il peut également s'agir de créations municipales désireuses de se placer sous le signe de la lecture populaire. La confusion grandit encore quand, dans certains cas, la bibliothèque populaire n'est qu'une partie de la bibliothèque municipale, logée dans les mêmes locaux, ouverte aux mêmes horaires et gérée par le même bibliothécaire : elle désigne alors la section de prêt, par opposition à la bibliothèque d'étude. On ne peut pas davantage faire de la bibliothèque populaire une bibliothèque laïque : si beaucoup ont effectivement été créées par des cercles républicains à la fin du XIX^e^ siècle, les associations confessionnelles ont eu tôt fait de récupérer l'épithète « populaire » pour leurs propres bibliothèques. Aucun qualificatif ne correspond donc à un type particulier de bibliothèque puisqu'aucune règle ne préside au choix du terme.

Les textes législatifs ne sont d'aucun secours non plus pour définir précisément la bibliothèque populaire. En effet, comme l'a montré Noë Richter, l'administration centrale tend très tôt « à assimiler les deux types de bibliothèques communales, les bibliothèques savantes et les bibliothèques populaires, à étendre aux secondes la réglementation des premières, et à prendre des décisions applicables indifféremment aux unes et aux autres »[5]. Les bibliothèques populaires, même privées, pouvaient effectivement bénéficier de subventions de l'État en échange de certaines obligations, à commencer par un droit de regard de la puissance publique sur leurs collections.

Cette difficulté à nommer une réalité multiple se retrouve dans les discours sur les bibliothèques, qu'il s'agisse d'articles de presse ou de manuels professionnels. Invariablement, on rappelle la diversité des établissements de lecture, dont on tente ensuite d'établir une typologie. Quelques exemples suffisent à prouver que la confusion règne :

> « Dans toutes les grandes villes de France, il existe des bibliothèques populaires ; elles portent à Paris et à Lyon le nom de municipales, et en province, de communales ; [...] il importe de ne pas confondre, avec les populaires, les municipales de province,

5. Noë Richter, « Aux origines de la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n° 4, pp. 221-249. [En ligne] : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001 > (consulté le 30 avril 2014).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> qui comportent des manuscrits et des ouvrages savants et sont en principe destinées à servir à l'étude »[6].

Cette typologie, établie par Marcel Langlois, bibliothécaire de l'Institut catholique, se fonde donc à la fois sur un critère géographique (Paris et Lyon d'un côté, le reste de la France de l'autre) et sur un critère d'usage (bibliothèque d'étude ou non). D'autres privilégient des critères juridiques, tels Christian de Serres de Mesplès, qui distingue bibliothèques publiques d'État, bibliothèques communales et municipales (il emploie indistinctement les deux adjectifs) et bibliothèques dépendant du département de la Seine, véritables bibliothèques territoriales sans aucune intervention de l'État[7]. Il est vrai que les bibliothèques municipales parisiennes sont un cas à part, comme l'a montré Laure Léveillé, puisqu'elles « procèdent plus d'un modèle de lecture populaire hérité du courant philanthropique »[8] que du modèle des bibliothèques municipales de province conservant les dépôts révolutionnaires. Elles ont ainsi leur propre système de fonctionnement et leur propre service d'inspection.

Citons encore la pyramide définie par Charles Schmidt, dans son rapport à la Commission de la lecture publique, en 1930 :

> « Au sommet, les bibliothèques nationales, qui ont leur statut. À la base, les bibliothèques communales, qui vont être créées. À l'étage intermédiaire, les bibliothèques municipales, qui attendent leur statut depuis plus de cent trente ans »[9].

Selon cette logique, les bibliothèques municipales sont les établissements ayant reçu des livres provenant de saisies révolutionnaires. Tout autre établissement de lecture publique est une bibliothèque communale, type nouveau qui devrait remplacer les anciennes populaires : de fait, Schmidt comme Serres de Mesplès évacuent totalement les bibliothèques d'initiative privée. On assiste en effet à un mouvement de récupération des bibliothèques populaires par les municipalités, tout au long de

6. Marcel Langlois, « La bibliothèque pour tous : ce qui a été fait, ce qu'on pourrait faire », *Revue pratique d'apologétique*, Paris, 1920, pp. 372-373.
7. Christian de Serres de Mesplès, *Les bibliothèques publiques françaises : leur organisation, leur réforme*, Montpellier, Impr. de la Charité, 1933.
8. Laure Léveillé, *Les petites bibliothèques de la République : aux origines de la lecture publique parisienne, des années 1870 aux années 1930*, Thèse de doct., histoire, sous la direction de Philippe Levillain : université Paris-X, 1998, p. 655.
9. Charles Schmidt, « Les bibliothèques municipales », *ABF Chronique*, 1930, p. 23.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

l'Entre-deux-guerres, dont il est pour l'instant difficile de mesurer l'ampleur, en l'absence d'étude précise sur le sujet.

L'administration ministérielle elle-même n'est pas en mesure de distinguer les différents types de bibliothèques, qui ne relèvent pourtant pas des mêmes tutelles[10]. Le service des bibliothèques est rattaché à la direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. Mais les bibliothèques populaires, assimilées aux bibliothèques scolaires, dépendent de la direction de l'Enseignement primaire. Selon le nom qui lui est donné, une petite bibliothèque municipale sans collection patrimoniale peut alors tomber dans le giron de l'une ou l'autre direction.

L'imprécision des termes durant cette période laisse donc mal deviner comment les théoriciens de la lecture publique ont pu opposer à ce point lecture publique et lecture populaire. De fait, on ne trouve l'origine de cette opposition que dans les écrits d'un seul homme : Eugène Morel.

La « librairie publique » d'Eugène Morel

Conscient de cet enjeu terminologique, le bibliothécaire Eugène Morel va s'attacher à cristalliser deux modèles, deux concepts, en les définissant l'un par rapport à l'autre. En effet, s'il est loin d'être le premier à louer les exemples étrangers de bibliothèques publiques, il est certainement celui qui attaque avec le plus de véhémence les bibliothèques populaires au profit de ce nouveau modèle. Dans ses deux ouvrages majeurs, *Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes* (1908) et *La librairie publique* (1910), il détaille les reproches qu'il adresse aux différentes bibliothèques françaises, dont les bibliothèques scolaires et populaires. Le combat de Morel est d'abord linguistique. S'il plaide pour la « librairie publique », c'est qu'il accuse à la fois la bibliothèque populaire de maintenir son public dans un mépris de classe et la bibliothèque municipale de n'être réservée qu'aux érudits :

> « La librairie publique est-elle une populaire ? En aucune sorte, et nulle confusion n'a été plus fatale au développement de la lecture publique, qui a toujours végété lorsqu'elle a pris la forme

10. L'ABF réclama très tôt une direction des bibliothèques, promise par le ministre de l'Instruction publique dès 1922, mais qui ne fut créée qu'en 1945.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> de bibliothèque pour la plus basse partie du peuple. La librairie publique n'est pas une bibliothèque populaire. Pas plus qu'une "bibliothèque" tout court, telle que nous l'entendons. »[11]

Selon lui, il faut donc rejeter l'épithète « populaire » ainsi que le mot même de « bibliothèque », afin de montrer que le modèle qu'il prône est tout à fait différent.

L'acharnement contre l'expression de « bibliothèque populaire » semble propre à Morel, car ses prédécesseurs comme ses continuateurs n'y mettent pas tant d'ardeur. Parmi ses contemporains, Paul Otlet, fondateur de l'Institut international de bibliographie et dont Morel connaît bien les idées, parle volontiers de « bibliothèques populaires » pour désigner un mouvement nouveau en faveur de la lecture publique[12]. De même, le directeur du Musée pédagogique, Maurice Pellisson, affirmant comme Morel la supériorité des bibliothèques anglaises et américaines, intitule son ouvrage paru en 1906 *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France*...

À la suite de Morel, des chartistes comme Ernest Coyecque ou Georges Collon attachent encore du prix à cette question de vocabulaire : il faut selon eux interdire l'adjectif « populaire », car il « déprécie tout ce qu'il qualifie »[13]. Dans les discours, il ne disparaît pas pour autant, mais on tend à lui préférer les expressions « bibliothèque publique », « bibliothèque pour tous » ou encore « bibliothèque de vulgarisation », « bibliothèque de lecture », voire « bibliothèque de consommation ». Toutefois, contrairement à Morel, il s'agit déjà pour ces modernistes de faire de la lecture publique une prérogative des bibliothèques municipales.

La bibliothèque populaire : une fonction plus qu'un statut

Au cours des années 1930, le retour en grâce de l'épithète « populaire » modifie le propos des militants de la lecture publique. On ne craint plus guère de qualifier une bibliothèque de « populaire », pourvu qu'elle

11. Eugène Morel, *La librairie publique*, Paris, A. Colin, p. 158.
12. Paul Otlet, « L'état actuel des questions bibliographiques et l'organisation internationale de la documentation », *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*, 1908, pp. 179-180 : « On se rend compte que c'est le lecteur qui crée l'utilité du livre. Le vrai rôle d'une bibliothèque apparaît alors de faire circuler les livres et non pas seulement de les conserver [...]. Le mouvement démocratique renverse les anciennes conceptions et partout éclate un mouvement irrésistible en faveur des bibliothèques populaires ».
13. Ernest Coyecque, « La bibliothèque publique moderne : son rôle social, son organisation », in Henri Lemaître (éd.), *La lecture publique : mémoires et vœux du Congrès international d'Alger*, Paris, E. Droz, 1931, p. 40.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

réponde aux critères « modernes ». Ce changement s'inscrit dans un mouvement plus large de « popularisation » des loisirs, et particulièrement des loisirs culturels, comme en témoignent les propos de Léo Lagrange[14] à ce sujet. Selon lui, le qualificatif « populaire » n'est pas ou plus à considérer comme dégradant ; il ne s'agit pas de « distribuer une culture au rabais », mais bien « de créer pour les larges masses dans l'ordre de l'esprit l'instrument de leur libération et de leur dignité »[15]. L'épithète est omniprésente et doit signifier aux masses qu'elles sont désormais actrices de leurs loisirs, pour lesquels le gouvernement se contente en fait de mettre en place des structures et de leur apporter un soutien matériel. Une logique similaire est adoptée dans les institutions internationales qui se préoccupent de ces questions, puisque les deux enquêtes de l'Institut international de la coopération intellectuelle, réalisées à la demande du Bureau international du travail et publiées en 1932 et 1937, portent sur les « bibliothèques populaires »[16]. De même, la jeune International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) se dote dès sa création en 1929 d'un Committee on Public Libraries, traduit en français par « section des bibliothèques populaires ».

Concernant les bibliothèques françaises, ce sont sans doute les comptes rendus d'inspection qui nous offrent le sens le plus précis de « bibliothèque populaire » dans les années 1930. Rappelons qu'avant la création d'une direction des bibliothèques en 1945, seule l'Inspection générale des bibliothèques constitue un embryon d'administration centrale, bénéficiant d'une vue d'ensemble intéressante sur le paysage des bibliothèques françaises. Or, durant l'année 1938, les inspecteurs utilisent un formulaire dont l'un des items consiste à caractériser la bibliothèque visitée à l'aide des quatre catégories suivantes : savante, mixte, moderne, populaire. On trouve ainsi des descriptions de ce genre :

> « La bibliothèque de Troyes, par la richesse de son fonds ancien et de ses manuscrits, est une bibliothèque pour érudits. De plus, l'importance de son fonds moderne en fait une bibliothèque mixte, pour travailleurs, étudiants et lecteurs. Elle est même une

14. Léo Lagrange était sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'organisation des loisirs, sous le gouvernement du Front populaire.
15. Léo Lagrange, « Rapport d'activité du sous-secrétaire d'État aux sports et loisirs », in Eugène Raude, Gilbert Prouteau, *Le message de Léo Lagrange*, Paris, La Compagnie du Livre, 1950, p. 106.
16. *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers* (1933) et *Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires* (1937), Paris, Institut international de coopération intellectuelle.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> bibliothèque populaire puisqu'aucune autre bibliothèque n'existe dans la ville. Enfin, elle possède un fonds de livres pour enfants. [...] La bibliothèque doit être à la fois : 1) Une bibliothèque savante et une bibliothèque d'étude [...] 2) Une bibliothèque de lecture courante, voire une bibliothèque populaire, et les efforts tentés dans ce sens sont couronnés de succès puisqu'il y a trois mille emprunteurs de plus que l'année dernière. »[17]

Ainsi l'Inspection des bibliothèques qualifie-t-elle de populaire l'une des plus riches bibliothèques municipales classées de France ! Le sens de l'épithète a bien changé. Si, au départ, la bibliothèque populaire était l'institution destinée à encadrer la lecture du peuple, public qui ne pouvait se confondre avec celui de la bibliothèque d'étude, l'expression en vint à désigner parfois le modèle de bibliothèque publique prôné par les modernistes, mélangeant idéalement tous les publics. S'était donc opéré peu à peu un glissement de sens par lequel la bibliothèque populaire ne représentait plus tant un type de bibliothèque (bibliothèque d'initiative privée, bibliothèque scolaire ouverte aux adultes) que des collections et des usages particuliers. Plus précisément, elle était devenue une fonction parmi d'autres consistant à mettre à disposition d'un large public (notamment par le biais du prêt à domicile) des ouvrages accessibles, en particulier des romans, emblèmes de la lecture populaire.

Sous l'angle strictement lexical, on comprend dès lors que l'opposition entre bibliothèque publique et bibliothèque populaire se soit peu à peu vidée de son sens. On ne peut nier pour autant que des conceptions différentes de la bibliothèque – parfois opposées, peut-être même concurrentielles – aient coexisté. Ce sont ces divergences que nous nous proposons maintenant d'explorer.

17. Archives nationales, F/17/17323, Archives de l'Inspection générale des bibliothèques, dossier départemental de l'Aube. Compte rendu d'inspection (1938) de la bibliothèque municipale de Troyes.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

L'IDÉAL MODERNISTE : EN FINIR AVEC LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE ?

Des divergences incontestables

Plusieurs points essentiels opposent le modèle de la bibliothèque populaire[18] et le modèle de la bibliothèque publique. Rappelons d'abord les grands principes défendus notamment par les Belges Paul Otlet et Henri La Fontaine, fondateurs de l'Institut international de bibliographie, dont s'est largement inspiré Eugène Morel. D'après eux, la lecture publique a vocation à être assumée par l'État, bien que cette mission puisse en pratique être assurée par d'autres institutions. En effet, leur idée de la lecture publique repose sur le raisonnement suivant : l'homme doit toujours chercher à développer son intelligence puisque c'est cette faculté qui le distingue de l'animal ; la lecture est la nourriture de l'intelligence et, à ce titre, doit être fournie à tout homme. Les gouvernements ont alors le devoir d'assurer un service public de la lecture, à travers la bibliothèque publique. La bibliothèque remplit ainsi une fonction sociale de démocratisation du savoir ; elle n'a pas un rôle passif, mais doit au contraire aller au-devant des lecteurs et leur rendre attrayantes les activités intellectuelles. L'idéal moderniste cherche donc à mettre en œuvre des améliorations propres à adapter la bibliothèque à un plus large public. C'est pourquoi le modèle américain, qui place le lecteur au centre de sa réflexion, paraît si novateur[19].

La pensée moderniste peut se résumer en trois souhaits : la bibliothèque publique doit d'abord être ouverte à tous et bannir la séparation des publics ; de nouvelles formules doivent ensuite être appliquées par des professionnels pour mieux répondre aux besoins des lecteurs (libre accès aux rayons, prêt facilité, horaires commodes, section enfantine, bibliothèques circulantes...) ; enfin, sur l'ensemble du territoire, le système de lecture publique doit être un réseau structuré, décentralisé, avec une direction nationale. De fait, les bibliothèques populaires comme la grande majorité des bibliothèques municipales étaient loin de remplir ce cahier des charges...

18. Pour la clarté de l'exposé, nous désignerons par la suite comme « bibliothèques populaires » toutes les petites bibliothèques uniquement dédiées à la lecture du peuple, par opposition à l'étude. Sous cette expression seront donc rassemblées les bibliothèques scolaires ouvertes aux adultes, comme les bibliothèques d'associations laïques ou religieuses ouvertes à tous.
19. Le modèle américain se caractérise notamment par le libre accès aux rayons, l'attention portée au jeune public, le classement des livres par sujet (classification décimale), la simplification du prêt, les catalogues alphabétiques et thématiques sur fiches, et autres techniques requérant la formation professionnelle du bibliothécaire.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Par sa volonté d'accueillir tous les citoyens, la bibliothèque publique se distinguait effectivement d'une bibliothèque populaire dont le nom l'aurait condamnée à pratiquer une ségrégation sociale considérée comme intolérable. L'idéal moderniste était un idéal de mixité des publics (du point de vue de l'âge, de la condition sociale, du métier, de l'usage de la bibliothèque). Comme l'affirme Georges Collon, directeur de la bibliothèque municipale de Tours de 1922 à 1945, une « bibliothèque fréquentée par une seule catégorie de public est toujours disproportionnée et trop souvent tendancieuse »[20]. En s'ouvrant à tous, la bibliothèque répondait non seulement à l'exigence de neutralité chère aux modernistes, mais évitait également le gaspillage des efforts et des crédits.

Les collections qu'offrait la bibliothèque publique devaient donc être adaptées à ce but :

> « Il faut avoir des livres pour toutes les catégories de la clientèle : première enfance ; adolescence ; ouvriers ; paysans ; employés ; gens de basse, de moyenne, de haute culture ; livres pour divertir, pour instruire, pour renseigner »[21].

La bibliothèque publique se situait ainsi à mi-chemin entre la bibliothèque populaire, à laquelle on reprochait souvent de n'offrir que des romans, et la bibliothèque savante qui n'en possédait pas : elle combinait alors des fonctions de distraction et d'instruction. Dans l'absolu, des bibliothèques populaires auraient tout à fait pu proposer de telles collections, d'autant que leurs règlements n'interdisaient que rarement l'accès à tel ou tel public : sans doute fallait-il davantage blâmer le manque de moyens que les objections de principe, pour expliquer la pauvreté de certaines de leurs collections.

La modernité de la bibliothèque publique devait également se traduire par un mode d'organisation particulier. La notion de réseau était mise en avant, à la fois parce qu'un réseau était gage de collaboration et d'efficacité, et parce qu'il devait permettre de faire bénéficier les communautés les plus isolées (quartiers ouvriers excentrés, zones rurales, etc.) d'un service de qualité. Cela constituait une différence importante entre bibliothèques populaires et bibliothèques publiques puisque, de manière générale, les

20. Enssib, Fonds Grolier, Archives de l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP), Lettre de Georges Collon à Georgette de Grolier, 13 juillet 1936.
21. Gabriel Henriot, *La bibliothèque pour tous : trois conférences sur l'organisation des petites bibliothèques publiques*, Paris, Bibliothèque Forney, 1931, p. 18.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèques populaires avaient été conçues comme des bibliothèques indépendantes, issues d'initiatives locales. Certes, certaines avaient été fondées ou étaient approvisionnées par des associations d'envergure nationale (la Ligue française de l'enseignement ou la Société Franklin, par exemple), créant ainsi des liens entre elles, mais cela n'impliquait pas nécessairement de collaboration.

Enfin, la dernière divergence entre bibliothèques populaires et publiques est évidemment capitale, car elle est au principe de l'identité corporatiste des bibliothécaires : contrairement à la bibliothèque populaire, la tenue d'une bibliothèque publique moderne requiert des savoirs techniques que seul un professionnel, c'est-à-dire une personne formée et dédiée à cet emploi, peut mettre en œuvre. Or, la galaxie des bibliothèques populaires, dans toute sa diversité, comptait parmi ses « bibliothécaires » des instituteurs dévoués, des érudits retraités, des paroissiennes investies, et autres bénévoles bien intentionnés, dont fort peu pouvaient être qualifiés de professionnels. L'idée qu'une bibliothèque savante devait être dirigée par une personne formée n'était d'ailleurs pas encore admise par tous. Les bibliothèques de lecture publique, que l'on assimilait à de simples dépôts de livres dont la gestion n'exigeait aucune connaissance autre que la maîtrise de l'écrit, devaient donc lutter encore plus pour obtenir cette reconnaissance[22]. La plupart des bibliothèques populaires n'avaient aucune revendication de la sorte, bien au contraire. Prenons l'exemple des deux plus grandes associations en faveur de la lecture et des bibliothèques, la Société Franklin et la Ligue française de l'enseignement, respectivement créées en 1862 et 1865. D'après Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, elles étaient « en définitive plus soucieuses des lecteurs que des livres, des heures de convivialité et d'échange que des heures de lecture silencieuse et solitaire, plus attentives à faire vivre des réseaux qu'à vérifier les progrès des savoirs »[23], ce qui explique qu'elles aient accordé peu d'importance à la formation du bibliothécaire, qui n'était au fond qu'un lecteur parmi d'autres. En effet, les conseils de lecture devaient plutôt être donnés de lecteur à lecteur, au sein de cercles de lecture, et l'on devait éviter que le bibliothécaire ne s'approprie la bibliothèque. Quant aux bibliothèques scolaires et aux bibliothèques confessionnelles, seul leur importait le bon choix des livres ; il était donc confié à l'autorité

22. Hind Bouchareb, *op. cit.*, pp. 93-124.
23. Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard, *Discours sur la lecture : 1880-2000*, Paris, Bibliothèque publique d'information/Centre Pompidou ; Fayard, 2000 (coll. Nouvelles études historiques), p. 126.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

compétente, en l'occurrence l'instituteur ou l'homme d'Église. Il ne leur semblait guère utile d'avoir recours à d'autres personnes pour gérer leurs collections.

Des différences fondamentales séparaient donc bien les modèles théoriques de la bibliothèque populaire et de la bibliothèque publique.

Le déclin de la bibliothèque populaire : une évolution politique ?

Dès le début du XX^e siècle, Morel constate que les bibliothèques populaires créées dans les décennies précédentes connaissent un déclin, principalement dû au manque de subsides, qu'il s'agisse d'envois de livres ou de crédits financiers, de subventions ministérielles ou locales. Il souhaite que les conseils municipaux et généraux prennent conscience de leur responsabilité en matière de financement des bibliothèques : « ce qu'on devrait espérer, c'est que l'État ne fasse pas tout »[24]. Il regrette notamment que l'enthousiasme des créations de bibliothèques n'ait pas perduré et que les efforts pour poursuivre ces entreprises ne soient pas réalisés. D'après Henri Comte, les gouvernements auraient en effet diminué leurs subventions aux bibliothèques scolaires et populaires laïques à mesure que la République se fortifiait, c'est-à-dire à mesure que la finalité politique de ces bibliothèques disparaissait[25]. L'idée est reprise par Martine Poulain dans son introduction au dernier tome de l'*Histoire des bibliothèques françaises*, estimant que les modèles de bibliothèques du XIX^e siècle déclinent non parce qu'ils ont échoué, mais « parce que leur réussite les rend obsolètes »[26].

Cette explication n'est pas pleinement satisfaisante, car l'État ne met pas pour autant un terme au contrôle qu'il exerce sur le choix des ouvrages contenus dans les bibliothèques, ni à leur surveillance par le biais de l'Inspection générale des bibliothèques. Cette dernière dispose certes d'un rôle plus pédagogique que coercitif. Mais elle peut du moins menacer les bibliothèques récalcitrantes (qui n'ouvrent plus ou ne communiquent plus d'ouvrages, par exemple) de suspendre les envois de livres qui leur sont adressés. Par ailleurs, au début des années 1930, l'idée que la bibliothèque scolaire et populaire est un instrument de propagande au service de la République et, plus encore, de la laïcité, n'a pas disparu, comme en

24. Eugène Morel, *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, t. I, Paris, Mercure de France, 1908, p. 129.
25. Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Presses de l'ENSB, 1977, p. 291.
26. Martine Poulain, « Introduction », *Histoire des bibliothèques françaises, 4, Les bibliothèques au XX^e siècle (1914-1990)*, 2^e éd., Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, p. 4.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

témoignent certains débats parlementaires[27]. De fait, les adultes ne les ont pas complètement désertées, notamment à la campagne où elles sont les seules sources de lecture :

> « Il faut bien admettre que cette population rurale lit très peu. Le journal quotidien, voire hebdomadaire suffit à satisfaire la curiosité du plus grand nombre. Les bibliothèques scolaires, pauvrement dotées, rendent quelques services. Elles prêtent des livres en hiver surtout, au temps des veillées. »[28]

Une enquête menée en 1929 sur les bibliothèques scolaires et populaires aboutit au même constat, soulignant que les adultes fréquentent surtout la bibliothèque s'ils y trouvent des ouvrages récents (romans et livres d'agriculture, de préférence)[29]. Malgré ces quelques notes positives, le portrait majoritaire des bibliothèques populaires (qu'elles se superposent à des bibliothèques scolaires ou qu'elles aient été créées par des sociétés philanthropiques) n'est pas des plus engageants : faute de moyens ou de compétences, elles seraient de moins en moins utiles.

La bibliothèque populaire décline donc, laissant toute latitude à ses détracteurs pour la critiquer et proposer une autre conception de la bibliothèque. Morel n'est pas le seul à s'y lancer, mais le mouvement ne s'amplifie réellement qu'après la Première Guerre mondiale. En effet, la guerre marque un changement dans les mœurs et les habitudes, qui influence la place dévolue aux bibliothèques dans la société. D'une part, les valeurs morales sont bousculées et l'on voit dans les bibliothèques un moyen de régénérer les sociétés aussi bien que d'assurer la paix entre les peuples. D'autre part, le conflit signe l'avènement de la technique, terme qui parcourt les discours des modernistes comme une nécessité vitale pour la bibliothèque. Ernest Coyecque écrit ainsi : « l'une des leçons essentielles de la Grande Guerre n'aura-t-elle pas été d'affirmer et d'imposer la suprématie de la technicité ? »[30]. Formation technique,

27. Voir, par exemple, la discussion sur le budget de l'Instruction publique à la Chambre, rapportée par *La Croix* le 17 février 1931 : « M. Gounin aborde le sujet des bibliothèques scolaires. – La lecture publique ne doit s'organiser que sous le signe de la laïcité et de la liberté. »
28. Henri Vendel, « La lecture en province », *La pensée française*, n° 82, 8 sept. 1924.
29. Maurice Roger, « Situation des bibliothèques scolaires », in « Rapports faits à la Commission ministérielle de la lecture publique », *ABF Chronique*, 1930, p. 14.
30. Ernest Coyecque, « Introduction », [placée en tête de tous les catalogues des bibliothèques municipales de Paris publiés entre 1917 et 1922], par exemple in Émile Tiget, *Ville de Paris. Bibliothèque municipale de prêt gratuit à domicile, boulevard Diderot, 40, 12e arrt. Catalogue*, 1918, p. II.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

réorganisation technique, direction technique (par opposition à administrative)... : pas une expression du discours moderniste qui ne comporte cet adjectif, devenu presque synonyme de « moderne ».

Le contexte politique et économique de la reconstruction est également prépondérant. En effet, la journée de huit heures est accordée aux salariés, par la loi du 23 avril 1919. Or, cela suppose que les travailleurs disposeront d'un temps de loisir accru, ce qui inquiète une part de l'opinion. À droite comme à gauche, l'on craint que ces loisirs soient mal employés. Aussi la lecture est-elle vue comme une solution à ce problème, comme un loisir sain que l'État devrait donc encourager et contrôler[31].

Enfin, la Première Guerre mondiale fait naître sur le territoire français des expériences de lecture publique menées par les Américains[32] : le modèle américain de la *Public Library* peut donc être observé sur place. Si le motif du modèle étranger[33] corrélé à celui du retard des bibliothèques françaises se répand alors, c'est aussi que, de plus en plus, les nations sont amenées à se comparer les unes aux autres et à coopérer. Dans le domaine des bibliothèques comme ailleurs, on assiste à un mouvement d'internationalisation de la réflexion, censé assurer l'harmonie entre les peuples : les fondements éthiques et psychologiques qui président à la création de la SDN sont proches de ceux qui sous-tendent le modèle de la bibliothèque publique développé au début du XX^e^ siècle.

Tout comme le souhait d'une bibliothèque ouverte à tous s'enracine dans les idées pacifistes et démocratiques de l'époque, de même la revendication pour une structuration en réseau est fille de son temps. Elle se développe en effet au milieu des années 1930, au moment où l'organisation des loisirs est inscrite dans le programme du Front populaire. La possibilité d'une prise en charge par l'État des activités culturelles, auparavant réservées aux associations et autres groupements privés, incite à repenser la place des petites bibliothèques de lecture. Les différences observées

31. Voir par exemple : « Heures de loisir », *Le Temps*, 23 avril 1919 : « n'est-il pas étonnant que [...] personne ne se soit soucié de savoir où et comment le travailleur passerait ses heures de repos supplémentaires ? [...] Où sont, à Paris, les bibliothèques des quartiers populaires des grandes cités anglaises, largement dotées, largement ouvertes, dont l'enseigne flamboyante fait concurrence au public bar ? Où est la multiplication des universités populaires ? ».
32. Le Comité américain pour les régions dévastées (CARD) entreprit ainsi de fonder des bibliothèques fixes et circulantes dans l'Aisne, tout en développant un enseignement professionnel pour les futurs bibliothécaires. Voir, entre autres, Évelyne Diebolt, Nicole Fouché, « 1917-1923 : les Américaines en Soissonnais, leur influence sur la France », *Revue française d'études américaines*, fév. 1994, n° 59, p. 54.
33. Nous parlons plus volontiers de modèles étrangers que de modèle américain ou anglo-saxon, car les divers promoteurs de la lecture publique font référence à plusieurs pays : outre celles des États-Unis et d'Angleterre, on loue les bibliothèques de Belgique, du Danemark, d'URSS...

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

entre bibliothèques populaires et bibliothèques publiques reflètent donc très largement les évolutions politiques de l'Entre-deux-guerres.

La critique de la bibliothèque populaire comme stratégie rhétorique

Il n'est guère pertinent de considérer le passage de la bibliothèque populaire à la bibliothèque moderne comme un affrontement entre deux modèles, car les tenants de la bibliothèque populaire ne répliquaient pas vraiment face aux critiques des militants de la lecture publique. Par ailleurs, ces derniers avaient davantage maille à partir avec les adversaires de la bibliothèque ouverte à tous, qui considéraient la lecture publique comme une menace pour les bibliothèques d'étude, à l'instar de ce bibliothécaire intervenant au Congrès international des bibliothécaires de 1923 :

> « On veut que la bibliothèque serve aux besoins des masses, qu'elle contienne les livres qui peuvent contenter ces besoins-là, et on oublie la haute vocation de la bibliothèque, qui est de conserver les trésors de la science et de la pensée des générations et de les rendre accessibles aux études et aux recherches du temps présent et de l'avenir »[34].

Alors que la lecture publique a la vocation hégémonique d'encadrer l'ensemble des bibliothèques de lecture d'un territoire, les bibliothèques populaires ne cherchent qu'à survivre, non à influencer les autres. Pour les milieux ouvriers, seules les bibliothèques scolaires et populaires laïques peuvent être utiles ; ils n'essaient pas de réformer la bibliothèque municipale publique, rejetée par principe comme un lieu réservé aux élites. « Il n'y a pas de culture prolétarienne possible sans l'existence de bibliothèques scolaires et populaires bien composées », affirme *L'Humanité*[35]. Le seul mouvement de réaction provient des bibliothèques catholiques qui justifient de plus en plus leur existence par la nécessité de faire contrepoids au développement des bibliothèques publiques, mais elles ne remettent pas en cause le modèle défendu par les modernistes. Au contraire, comme nous le verrons plus loin, les initiatives pour rénover les

34. Combertus Pieter Burger, « Des qualités requises pour être bon bibliothécaire », in Fernand Mazerolle, Charles Mortet (éd.), *Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles tenu à Paris du 3 au 9 avril 1923. Procès-verbaux et mémoires*, Paris, Jouve, 1925, p. 89.
35. Gabrielle Bouet, « Pour le congrès de la Fédération de l'enseignement : la lecture et les bibliothèques », *L'Humanité,* 14 août 1922.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèques catholiques exploitent une partie des outils et des principes promus par les militants de la lecture publique. On ne saurait donc y voir les traces d'un affrontement entre bibliothèques populaires et bibliothèques publiques.

Si cette « défaite » de la bibliothèque populaire traditionnelle était bien consommée, comment comprendre alors que les partisans de la bibliothèque publique moderne l'aient attaquée avec tant d'acharnement ? Ils avaient en effet bâti leur argumentation sur l'opposition entre bibliothèques populaires et bibliothèques publiques, comme s'il avait fallu se débarrasser à tout prix des premières pour construire les secondes. Dès la création du Comité français de la bibliothèque moderne (CFBM), institué à la fin de la Première Guerre mondiale pour pérenniser les initiatives américaines en faveur des bibliothèques sur le sol français, le ton était ainsi donné :

> « Nous avons l'honneur de vouloir bien vous prier d'adhérer au CFBM. Il a pour objet de provoquer et de faciliter une organisation de la lecture publique en France, moins rudimentaire, plus rationnelle, plus moderne, mieux adaptée aux besoins de la collectivité contemporaine que les bibliothèques dites « populaires » : nom fâcheux, d'ailleurs, qui suffit à faire naître et à propager une conception inexacte, celle d'une institution de classe. Ce que nous voulons, c'est, à l'exemple des Anglais, des Américains et des Belges, la "bibliothèque publique" destinée à tous, à tous nécessaire, et par tous utilisable. »[36]

En vérité, la logique est simple, mais mérite d'être rappelée : pourquoi créer quelque chose de nouveau, lorsqu'il suffirait d'améliorer l'existant ? La seule manière de contourner l'obstacle consiste à démontrer que les fondements de l'existant sont viciés et n'ont rien à voir avec ceux sur lesquels on se propose de bâtir. C'est en vertu de cette logique que les successeurs de Morel et, plus largement le courant que l'on appellera « moderniste », entreprirent de dénigrer le modèle de la lecture populaire pour mieux louer celui de la bibliothèque publique moderne, inspiré des bibliothèques étrangères. En dépréciant les initiatives passées et en les

36. Archives nationales, F/17/17306, Dossier « Papiers Poindron », Texte de présentation du CFBM par Anne Murray-Dike et Firmin Roz.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

détachant radicalement du nouveau modèle, on était mieux à même de faire accepter sa vision des choses.

Par ailleurs, rejeter la bibliothèque populaire au prétexte qu'elle n'utilisait pas les techniques modernes et n'était pas dirigée par un bibliothécaire professionnel permit de fédérer des sensibilités extrêmement diverses dans la promotion de la lecture publique. En effet, qu'ils aient été chartistes, bibliothécaires titulaires de diplômes professionnels ou anciens élèves de l'École américaine, tous s'accordaient sur le fait qu'une formation était nécessaire pour exercer en bibliothèque publique, à défaut de s'accorder sur le contenu de la formation.

L'« amnésie » dont semblent souffrir les modernistes vis-à-vis d'initiatives positives prises par des bibliothèques populaires, à commencer par les bibliothèques circulantes, procède de la même démarche. En effet, le système de la bibliothèque circulante avait déjà été expérimenté par quelques bibliothèques populaires, mais aucun militant de la lecture publique n'avait revendiqué cet héritage. Il fallut attendre que certains bibliothécaires aillent observer ce système à l'étranger – où il était plus répandu et plus élaboré – pour qu'il devienne digne d'intérêt. Là encore, il faut mettre en relation l'attitude de rejet de la bibliothèque populaire avec la construction identitaire de la profession qui s'opère au même moment : puisque les bibliothécaires tentent de prouver que leur métier s'apprend et qu'ils sont de véritables techniciens, rien ne leur paraîtrait plus illogique que de prendre modèle sur des pratiques d'amateurs n'ayant reçu aucune formation. Au contraire, le modèle anglo-saxon mettait en avant des pratiques de professionnels, appliquées avec succès à grande échelle et défendues par les associations corporatives.

Faire de l'effort pour la lecture publique une condition de la reconnaissance de la profession par la société est d'ailleurs un argument qui deviendra récurrent chez les présidents de l'Association des bibliothécaires français (ABF) acquis à la cause. Comme si l'intérêt intrinsèque de la bibliothèque pour tous n'était pas concevable par les bibliothécaires érudits, on tente de leur montrer les avantages qu'ils trouveraient à s'en préoccuper. Cette stratégie est ainsi appliquée par Henri Lemaître lors de l'Assemblée générale de l'ABF de 1931, dans son compte rendu du Congrès d'Alger, moment symbolique de l'histoire de la lecture publique. Il s'y efforce en effet de démontrer que la lecture publique doit intéresser tous les bibliothécaires, y compris ceux des bibliothèques d'études :

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « Nous aurions mauvaise grâce à ne pas faire profiter le grand public de l'expérience que nous avons acquise dans la gestion des bibliothèques d'études. D'ailleurs si nous nous montrons peu disposés à nous charger de cette tâche, d'autres la prendront, qui n'auront ni notre instruction générale ni notre technique, et les bibliothèques populaires [...] formeront des établissements entièrement séparés de nous, effectuant leurs achats de leur côté, sans les conformer aux nôtres, nullement soucieuses d'attirer à elles ceux de nos lecteurs qui pourraient aussi bien les fréquenter, attirant vers elles le gros des crédits de l'État et nous laissant des budgets de famine [...].
>
> Il est donc pour nous de bonne politique, de bonne tactique, même si personnellement la question de la lecture publique ne nous attire pas spécialement, de ne pas nous en désintéresser. On ne nous demandera jamais de pourvoir à son fonctionnement, mais si nous acceptons d'étudier les problèmes qu'elle présente, d'y trouver des solutions, de pourvoir à sa direction morale, je crois qu'il n'y aura pour nous aucune déchéance, mais qu'au contraire, le public nous saura gré d'avoir accompli une haute tâche sociale et que notre profession n'en sera que plus estimée et honorée »[37].

Une position aussi cynique peut étonner de la part d'un bibliothécaire qui s'investit personnellement dans la promotion de la lecture publique, mais son discours s'explique sans doute par la volonté de convaincre les plus sceptiques, de tenter par tous les moyens de les rallier à la cause, fût-ce pour des raisons de « bonne politique, de bonne tactique ». Les bibliothèques populaires servent alors d'épouvantail : elles accapareront crédits et lecteurs si les bibliothèques municipales ne sont pas capables de s'ouvrir au grand public.

Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard ont montré que le recours à la référence étrangère relevait d'abord d'un schéma rhétorique[38]. De même, critiquer la bibliothèque populaire était une stratégie visant à rompre avec le passé et à mieux faire accepter les solutions proposées, parées des atours de la nouveauté et de la modernité.

37. « Assemblée générale du 21 juin 1931 », *ABF Chronique*, juillet-décembre 1931, n° 7-12, pp. 116-117.
38. Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard, *Discours sur la lecture : 1880-2000*, *op. cit.*, 2000, p. 99.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

UNE TRANSFORMATION VOLONTAIRE

L'influence de l'idéal moderniste sur les bibliothèques populaires

Alors que les discours des militants de la lecture publique critiquaient ouvertement les bibliothèques populaires, des bibliothèques catholiques, associatives, ouvrières s'en inspirèrent et introduisirent certaines innovations que prônaient les modernistes. Une partie de ces changements fut sans doute inconsciente, relevant plus de « l'air du temps » que d'une véritable transmission, mais l'origine de beaucoup d'autres fut clairement revendiquée. On ne craignait pas de citer les noms des bibliothécaires que l'on prenait pour maîtres, transformant ces modernistes en garants de l'originalité et de la qualité des mesures entreprises.

L'influence sur le milieu catholique est la plus manifeste. Les textes de Marcel Langlois, bibliothécaire de l'Institut catholique, fournissent un premier exemple[39]. Dans un article de 1920 sur les bibliothèques pour tous et sur ce que les catholiques pourraient faire en la matière, il loue abondamment l'exemple anglo-saxon et cite Eugène Morel à plusieurs reprises comme justification de ses propositions, les extraits de *La librairie publique* semblant faire office d'arguments d'autorité. Il conseille par la suite de prendre modèle sur la bibliothèque de la rue Fessart, créée par le CARD[40], notamment sur son système de prêt, directement issu des méthodes américaines. Il s'agit donc d'une assimilation parfaite du discours moderniste, appliqué aux fins catholiques.

À leur tour, les bibliothécaires catholiques se font donc militants et défendent le modèle de la *free public library*. La plus grande réussite du discours moderniste est sans doute alors d'avoir fait comprendre que les fonctions de bibliothécaire tenaient du métier technique et devaient être enseignées comme telles. C'est pourquoi les bibliothécaires catholiques se mettent également à donner des conférences de formation et à publier des livres de bibliothéconomie, parmi lesquels les manuels de Marguerite Chaumonot constituent sans doute l'entreprise la plus aboutie. Marguerite

39. Marcel Langlois, « La bibliothèque pour tous : ce qui a été fait, ce qu'on pourrait faire ». *Revue pratique d'apologétique*, 1920, pp. 368-385 et 434-444.*Comment ranger une bibliothèque privée ? Comment fonder une bibliothèque d'œuvre catholique ? Cours donnés au « Livre français » les 6 et 13 février 1923*, Autun, Impr. de Pernot, 1923, 16 p.

40. La bibliothèque de la rue Fessart fut créée par le CARD pour servir de vitrine parisienne au modèle américain de bibliothèque moderne. Elle fut ouverte en 1923 et connut une fréquentation importante, dès ses débuts. Voir Paul Gsell, « La lecture publique dans les bibliothèques de la ville de Paris », *Revue des bibliothèques*, 1930, n° 1-6, p. 32.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Chaumonot appartenait au Groupe Saint-Augustin pour l'organisation des bibliothèques libres, où elle collaborait notamment avec la chartiste Marie-Louise Arrivot, qui avait suivi les cours de l'École américaine et travaillait auprès du moderniste Gabriel Henriot. Or, la fréquentation d'Henriot ne fut pas sans incidence sur la pensée de ce groupe catholique conservateur. Cette influence est visible dès 1931, dans le manuel consacré aux bibliothèques paroissiales urbaines que publie Marguerite Chaumonot, puisqu'elle cite à la première page les mots du bibliothécaire de Forney : « La bibliothèque, par sa situation, doit "solliciter le public" (G. Henriot) »[41]. De même, le Jésuite Alphonse de Parvillez, considéré comme le spécialiste de la question des bibliothèques dans le milieu catholique des années 1930, ne manque pas de se référer à Henriot, qu'il qualifie de « maître éminent » et dont il recommande les cours. Il se méfie pourtant de la lecture publique qui, si elle tombait entre les mains des socialistes, communistes et francs-maçons, ne serait à ses yeux qu'une nouvelle tentative de déchristianisation. Ce danger imminent nécessiterait donc de fédérer les œuvres catholiques en un même réseau de bibliothèques, afin de contre-attaquer[42]... en utilisant les mêmes armes que l'ennemi. La rencontre des idées modernistes et de ces revendications catholiques aboutit finalement à la création du réseau des « Bibliothèques pour tous », vaste mouvement de rénovation des bibliothèques catholiques entrepris par la Ligue féminine d'action catholique à partir de 1936. À travers leurs articles, conférences, cours et manuels, les œuvres catholiques sont donc un puissant relais de certaines idées modernistes, dont elles n'hésitent pas à louer les modèles et les représentants, bien que leurs fins soient opposées.

Les bibliothèques catholiques ne sont toutefois pas les seules bibliothèques associatives à avoir bénéficié de l'influence moderniste. Nous trouvons chez les laïcs d'autres exemples non seulement d'inspiration, mais aussi de collaboration, notamment avec la Ligue française de l'enseignement. Le rapprochement avec les militants de la lecture publique pouvait s'appuyer sur des idées communes puisque, dès ses débuts – et donc bien avant le mouvement en faveur des bibliothèques publiques –, la fédération avait prôné la circulation des caisses de livres et la mise en réseau des bibliothèques. Toutefois, nous l'avons vu, d'autres points les opposaient, notamment à propos du rôle et de la formation du bibliothécaire. Peu à peu, cette conception évolua. Il est difficile de savoir comment

41. Marguerite Chaumonot, *Comment organiser une bibliothèque paroissiale*, Paris, éd. Spes, 1932, p. 5.
42. Voir, par exemple, Alphonse de Parvillez, « La lèpre galopante », *La Croix*, 10 fév. 1931.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

les liens s'établirent entre la Ligue de l'enseignement et les modernistes : nous ignorons si Morel, conscient de l'influence doctrinale de la fédération, alla à sa rencontre ou si, au contraire, c'est la Ligue qui fit appel à lui. Quoi qu'il en soit, cette rencontre fut consommée dès 1921 puisque Morel et l'Américaine Jessie Carson intervinrent au Congrès national de la Ligue à Nancy, respectivement sur l'organisation des bibliothèques circulantes et sur les conceptions américaines au sujet des bibliothèques populaires[43]. Cette collaboration se fit plus active en 1922 quand la Ligue de l'enseignement, grâce à une subvention du ministère de l'Intérieur, déploya son système de cantines de livres pour lequel Morel et Coyecque avaient participé aux travaux préparatoires, à la demande de la fédération[44].

Enfin, l'influence moderniste s'exerça, dans une moindre mesure, sur les bibliothèques syndicales et ouvrières[45]. Ce fut d'abord le cas lorsque la coopérative ouvrière de la Bellevilloise, fondée en 1877 et abritant l'université populaire La Semaille, réaménagea en 1927 sa bibliothèque sur le modèle de celle de la rue Fessart. Ouverte tard le soir et le dimanche matin, pratiquant le libre accès, la lecture sur place et le prêt à domicile (avec un système de fiches à l'américaine)[46], elle impressionna même Ernest Coyecque en offrant une grande diversité de journaux, pas seulement de gauche[47]. Cette bibliothèque servit ainsi de modèle-type à l'Association des bibliothèques prolétariennes (ABP), fondée en 1932, dont le but était de « créer un large front unique de bibliothèques servant la lutte du prolétariat pour son émancipation », au moyen des techniques bibliothéconomiques modernes. La portée de l'ABP fut sans doute très limitée, « d'autant que la question de l'organisation des collections import[ait] moins au PCF que celle de la lecture proprement dite »[48], mais son existence témoigne tout de même de contacts entre les idées des modernistes et les milieux communistes.

Dans les associations laïques comme dans les associations catholiques, dans les milieux révolutionnaires comme dans les milieux conservateurs, les idées modernistes pénétrèrent donc progressivement, imposant deux

43. « Le Congrès de la Ligue de l'enseignement », *Le Journal des débats*..., 1er oct. 1921.
44. *ABF Bulletin*, mai-déc. 1922, nos 3-6, p. 49.
45. Ce n'était pas toujours le cas, bien entendu. Des initiatives naissaient encore, sans prendre en compte les pratiques dites modernes. Voir Noë Richter, *L'éducation ouvrière et le livre de la Révolution à la Libération*, Le Mans, Bibliothèque de l'université du Maine, 1982, pp. 82-83.
46. « La nouvelle bibliothèque de la Semaille à la Bellevilloise », *L'Humanité*, 2 oct. 1927.
47. Ernest Coyecque, « Les bibliothèques municipales de Paris. Un outillage de travail intellectuel à rendre utilisable », *Revue des bibliothèques*, 1928, pp. 21-22.
48. Marie-Cécile Bouju, *Lire en communiste : les maisons d'édition du Parti communiste français (1920-1968)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 77.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

principes fondamentaux : la gestion d'une bibliothèque requérait une formation et l'efficacité ne pouvait être atteinte que par la structuration des bibliothèques en réseau. Loin d'assister à des débats tumultueux, on vit au contraire apparaître des initiatives conjointes, les discours sur la lecture publique influençant les pratiques de certaines bibliothèques populaires.

Des continuités évidentes

Il faut toutefois nuancer les aspects novateurs et révolutionnaires dont on a fait crédit aux modernistes. Les fondements de leur idéal comme leurs projets devaient encore beaucoup aux bibliothèques ouvertes à tous qui les avaient précédés, à savoir les bibliothèques populaires. La collaboration entre bibliothèques et la mise en place de bibliothèques circulantes n'avaient pas attendu les bibliothécaires du CARD pour exister. En effet, plusieurs associations philanthropiques ou confessionnelles, créées ou développées lors de la Première Guerre mondiale, expérimentaient déjà de tels systèmes. D'abord destinés aux soldats et aux prisonniers de guerre, leurs envois de livres avaient ensuite continué d'alimenter des bibliothèques populaires et circulantes. De même, le principe de la bibliothèque intercommunale fut une solution envisagée par certains cantons (Vitry-le-François, Lunel ou encore La Chaise-Dieu) pour mutualiser les bibliothèques populaires. Au-delà de ces initiatives locales, il faut souligner l'action de la Ligue française de l'enseignement dont les caisses de livres atteignaient de nombreuses communes, urbaines et rurales, et permettaient la circulation des ouvrages entre bibliothèques scolaires d'un même canton[49]. Les cantines de livres comportaient une section pour adultes et une autre pour enfants et adolescents : elles perpétuaient donc le rôle de bibliothèque populaire de la bibliothèque scolaire. Même s'ils ne s'en réclamèrent pas, les militants de la lecture publique eurent connaissance de ces actions. Nous avons vu pourquoi ils préférèrent démontrer la nouveauté des solutions qu'ils mettaient en avant. Force est aussi de constater que le système anglo-saxon du bibliobus était plus élaboré que ce qui s'était pratiqué jusqu'alors en France. L'apport des modernistes sur ce point était donc réel : en promouvant un mode d'organisation en réseau à partir d'une bibliothèque centrale (généralement une grande

49. Elle crée ainsi, en 1932, 48 bibliothèques circulantes dans les départements de la Lozère et des Hautes-Alpes. Voir « Rapport de la commission des bibliothèques », *Bulletin du Cercle parisien de la Ligue française de l'enseignement*, 1933, n° 15, pp. 40-43.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bibliothèque municipale), ils proposaient une véritable nouveauté, qui allait d'ailleurs mettre beaucoup de temps à s'implanter en France.

Ce ne fut pas la seule « innovation » que l'on fit mine de découvrir à travers les modèles étrangers. Le prêt à domicile, souvent considéré comme une des caractéristiques de la bibliothèque anglo-saxonne, était lui aussi déjà pratiqué dans de nombreuses bibliothèques populaires dès le XIXe siècle. Tout comme pour la bibliothèque circulante, les modernistes en proposaient surtout la généralisation et l'amélioration technique (par le système des fiches de prêt).

Les préjugés du temps : l'exemple du contrôle des lectures

Par certains choix, les militants de la lecture publique restaient fortement marqués par la lecture populaire que Noë Richter a définie comme la lecture octroyée à une population dominée, assurant une « fonction primordiale d'acculturation, d'intégration et de conditionnement »[50]. La plupart des modernistes demeuraient attachés à un contrôle des lectures, qu'ils voulaient utiles et morales. Cela ne signifie pas qu'ils affichaient un but quelconque d'endoctrinement ; au contraire, ils prônaient la neutralité à tous égards. Otlet distingue ainsi l'assistance intellectuelle de l'assistance morale :

> « La première consiste à aider le lecteur à mieux se diriger vers ce qu'il cherche réellement. La seconde tend à se substituer à lui dans sa direction morale et à l'influencer dans un certain sens. Le personnel des bibliothèques publiques donnera sa pleine assistance intellectuelle, technique, mais s'abstiendra de toute assistance morale, qui pourrait porter ombrage à la liberté de conscience du lecteur ou transformer la bibliothèque en auxiliaire d'une propagande politique, philosophique ou religieuse. Une bibliothèque publique doit être essentiellement une institution impartiale et neutre. »[51]

Toutefois, l'étude des manuels de bibliothéconomie montre que la frontière entre conseils et contrôle, exigence de qualité et censure, était parfois bien ténue dans les discours des bibliothécaires. En effet, la

50. Noë Richter, *Cinq siècles de lecture populaire : la formation du système de lecture français de la Renaissance à nos jours*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, 2000, p. 10.
51. Paul Otlet, Léon Wouters, *Manuel de la bibliothèque publique*, 2e éd., Bruxelles, Union des villes et communes belges, 1923, p. 148.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

plupart de ces manuels traitent de la question du contrôle des lectures. Si ce thème semble logique pour les bibliothèques confessionnelles, il surprend davantage dans le *Manuel pratique du bibliothécaire* de Léo Crozet ou le *Guide du bibliothécaire amateur* de Charles-Henri Bach et Yvonne Oddon. Le premier proscrit des bibliothèques de lecture, « dont la fonction est de concourir à l'élévation intellectuelle et morale », tous les ouvrages immoraux, c'est-à-dire les ouvrages pornographiques ou érotiques, les ouvrages « donnant une réfutation de la morale courante et traditionnelle », les ouvrages décrivant « les formes anormales de la vie sentimentale et physiologique », éventuellement certains livres dont l'argent est le thème principal, et les magazines policiers[52]. Alors que Crozet prône l'impartialité dans les achats, particulièrement en matières religieuse, philosophique et politique, la morale semble échapper à cette exigence. La lecture populaire continue donc d'être encadrée strictement. Le manuel d'Yvonne Oddon se distingue nettement de cette position en affirmant que les achats doivent absolument respecter les goûts des lecteurs, non ceux du bibliothécaire ou du comité d'inspection et d'achat. Elle juge que le choix des romans est beaucoup plus aisé que celui des ouvrages d'instruction générale dont il est difficile d'évaluer la qualité et la complexité. Néanmoins, elle n'échappe pas non plus à la contradiction puisqu'elle se dit favorable au système selon lequel le lecteur ne peut emprunter qu'un roman sur les deux livres autorisés. Le respect des goûts du lecteur ne surpasse donc ni la méfiance à l'encontre du roman, ni la volonté ultime d'instruire plutôt que de distraire.

D'après Noë Richter, « le discours moderniste est un magma idéologique confus charriant pêle-mêle les acquis et les stéréotypes de la bibliothéconomie populaire, et quelques idées neuves »[53]. Le jugement est sévère dans la mesure où ce discours ne s'est jamais prétendu uni (il n'émane que d'individus, rarement d'un groupe défendant une position commune) : le mouvement moderniste, avant l'apparition de l'Association pour le développement de la lecture publique (et si l'on excepte les deux ou trois textes rédigés par le Comité français pour la bibliothèque moderne), n'est donc qu'une reconstruction *a posteriori*. Son idéal mêle effectivement d'anciennes pratiques des bibliothèques populaires, redécouvertes voire améliorées grâce au modèle anglo-saxon, des innovations venues de l'étranger et un esprit encore largement imprégné de préjugés sur la mission sociale

52. Léo Crozet, *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris, E. Nourry, 1932, pp. 56-57.
53. Noë Richter, *La lecture et ses institutions*, 2, *La lecture publique : 1919-1989*, Bassac, Éditions Plein Chant, 1989, p. 33.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

des bibliothèques. Toutefois, seule notre vision rétrospective qualifie ces préjugés d'archaïsmes. Certes, leur origine sociale et leur formation avaient maintenu la majorité de ces bibliothécaires éloignés des réalités de la lecture ouvrière, dont ils ignoraient presque tout. Mais leurs convictions les poussaient à défendre l'ouverture des bibliothèques à tous et lorsqu'ils réclamaient des lectures morales, elles devaient concerner le public dans son ensemble, pas seulement la classe ouvrière. Leur vision reposait sur l'idée optimiste d'un lectorat potentiel illimité, transcendant les classes sociales et les niveaux de formation. Si leur conception manquait de réalisme, par méconnaissance des pratiques de lecture du grand public, elle était sans doute moins « archaïque » que celles des conservateurs tels qu'Henri Stein pour qui les bibliothèques servaient « à la rédemption morale et intellectuelle des masses ouvrières » et aidait « à leur développement graduel »[54]. Stein adoptait l'attitude condescendante de l'élite intellectuelle vis-à-vis de la lecture populaire telle qu'elle était souvent conçue au XIXe siècle. Il y avait donc une réelle nouveauté dans le discours des modernistes, d'ailleurs perçue par les contemporains. Christian de Serres de Mesplès, auteur d'une thèse de droit sur les bibliothèques, reconnaît ainsi tout le mérite des promoteurs de l'organisation de la lecture publique :

> « Dans ces dernières années, une réaction salutaire s'est opérée contre un état de choses qui eût pu devenir alarmant. Des esprits éclairés autant que diligents ont mené une campagne énergique en faveur du redressement de nos dépôts de livres et surtout de leur adaptation aux besoins nouveaux »[55].

Conclusion

Innovations, professionnalisme, coordination et structuration : tels sont les maîtres mots que parvinrent à transmettre les modernistes. La porosité entre les différents milieux préoccupés de lecture publique facilita les influences, plutôt à sens unique. Néanmoins, influer sur ces milieux associatifs n'était pas le but premier des défenseurs de la bibliothèque ouverte à tous : cela participait surtout du mouvement d'opinion qu'ils souhaitaient créer pour atteindre les pouvoirs publics. Les ambiguïtés

54. Henri Stein, « Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers [recension] », *Revue des bibliothèques*, 1933-1934, p. 238.
55. Christian de Serres de Mesplès, *Les bibliothèques publiques françaises : leur organisation, leur réforme*, Montpellier, Impr. de la Charité, 1933, p. 8.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

lexicales autour des expressions « bibliothèque populaire » et « bibliothèque publique » n'étaient que le signe d'une confusion institutionnelle, accentuée dans l'Entre-deux-guerres par la transition qui s'opérait entre deux modèles, conséquence des évolutions politiques du temps. Morel et ses successeurs s'engouffrèrent dans cette brèche pour promouvoir un nouveau type de bibliothèque, inspiré de bibliothèques publiques étrangères. Ils adoptèrent une stratégie rhétorique fondée sur l'opposition de deux conceptions qui divergeaient effectivement sur certains points, mais se rejoignaient de manière plus ou moins consciente sur d'autres.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que cette transition se manifestait davantage dans les discours que sur le terrain, où les bibliothèques n'évoluaient que lentement, par petites touches que l'on ne pouvait guère qualifier de « conversion » d'un modèle à un autre. Malgré tout, dans une période qui vit naître peu de nouvelles bibliothèques, les bibliothèques populaires comme les bibliothèques municipales se transformèrent irrémédiablement. Enfin, gardons à l'esprit que les débats que nous avons relatés avaient cours dans des cercles extrêmement restreints, et n'émergeaient dans la presse qu'à l'occasion d'événements particuliers. Le reste du temps, les bibliothèques, qu'elles soient populaires, scolaires, publiques, municipales, confessionnelles ou autres, vivotaient bien souvent dans l'indifférence générale.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

PARTIE V
LES RENCONTRES OUBLIÉES DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE AU XX^{e} SIÈCLE : VERS UNE HISTOIRE APAISÉE ?

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Agnès Sandras

INTRODUCTION

L'Empire libéral avait autorisé les bibliothèques populaires par défaut, pour tenter de maîtriser une situation qui lui échappait. La IIIe République en gestation essaie d'y remettre de l'ordre, sans grand succès. Le nombre de créations est bientôt exponentiel, et l'écosystème bibliothécaire s'en trouve bouleversé. Laure Léveillé a souligné les enjeux et rivalités qui ont pu en découler dans le département de la Seine[1] et, avec l'intervention croissante des pouvoirs publics, l'éclatement du modèle philanthropique. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les bibliothèques populaires, quel que soit leur statut (libres, paroissiales...), tentent de s'affirmer et de se positionner face à la menace ressentie. Ainsi, les bibliothèques des Amis de l'Instruction fondent-elles un « syndicat des bibliothèques libres », qui laisse moins de place à la fantaisie et à l'individualisme[2]. Hind Bouchareb nous convie, par une étude approfondie des textes professionnels dans l'Entre-deux-guerres[3], à saisir les mécanismes du langage mis en œuvre par les tenants de la librairie publique. Elle montre aussi que, loin de se cantonner à l'image vieillotte que leurs adversaires leur donnaient, les bibliothèques populaires catholiques s'intéressaient aux théories modernistes. En effet, la lecture est l'un des derniers terrains possibles d'affrontement pour les conflits d'opinion. L'éducation et l'instruction sont des domaines extrêmement sensibles[4]. On assiste au XXe siècle, et dans toute la France, à une montée des bibliothèques républicaines et, en parallèle, des « catholiques ». La Drôme, par exemple, connaît un fort mouvement de créations d'associations républicaines qui ne se cachent pas de lutter contre l'influence cléricale, et

1. Laure Léveillé, *Les petites bibliothèques de la République : aux origines de la lecture publique parisienne, des années 1870 aux années 1930*, Thèse de doctorat sous la direction de Philippe Levillain : Paris X, 1998.
2. Voir la partie II : « Les Bibliothèques des Amis de l'Instruction et la Société Franklin, des innovations sous haute surveillance », p. 121.
3. Voir la contribution de Hind Bouchareb : « De la bibliothèque populaire à la bibliothèque publique : continuités et ruptures », Partie V, p. 409.
4. Voir la partie II : « Les Bibliothèques des Amis de l'Instruction et la Société Franklin, des innovations sous haute surveillance », p. 121 et la partie III : « Le réel dynamisme des bibliothèques "'populaires'" au XIXe siècle », p. 225.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

réclament l'appui des députés sensibles à leur cause[5]. L'Église catholique, qui se sent menacée sur le terrain de l'éducation, voit dans les bibliothèques le dernier bastion d'une influence morale à défendre. Les journaux, selon leur coloration politico-religieuse, se font volontiers l'écho de supposés scandales. La présence de la littérature naturaliste dans les bibliothèques populaires est un thème de prédilection :

> « Il y a quelques jours se mariait civilement à Boujan (Hérault) un libre penseur militant qui, voulant célébrer son mariage par une libéralité, offrait à la bibliothèque scolaire une partie des œuvres pornographiques de Zola. Bien entendu les livres furent lus et relus par tous les enfants.
>
> Survint l'inspecteur primaire qui jugea pourtant que ces ouvrages orduriers ne devaient pas figurer dans une bibliothèque scolaire et les fit enlever.
>
> Mais les francs-maçons de l'endroit ne se tiennent pas pour battus. Ils font annoncer, en effet, qu'une bibliothèque populaire va être créée pour recueillir les livres proscrits de la bibliothèque scolaire et pour les tenir sans doute à la disposition des enfants qui n'ont pu les lire encore. »
>
> « Ce qu'on fait lire à la laïque », *La Croix*, 19 août 1904.

La réflexion sur la lecture publique conduit le journal La Croix à dénoncer dans les années 1930 un complot socialo-communiste et franc-maçon. Après l'école, ce serait au tour des bibliothèques d'être laïcisées[6]. Une vigilance extrême est apportée à ce combat par la presse catholique et les quotidiens les plus conservateurs. Ainsi, en 1937, le *Figaro* titre « Depuis les « quarante heures », les ouvriers lisent davantage - Il faut enrichir les bibliothèques populaires ». Reprenant le cliché, qui avait tant

5. Voir Mariangella Roselli, « L'organisation d'un espace public de la lecture autour de 1880 : les bibliothèques populaires dans la Drôme et en Ardèche », in Vincent Dubois (dir.), Philippe Poirrier (colla.), *Politiques locales enjeux culturelles, les clochers d'une querelle,* XIX^e^-XX^e^ *siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture ; La Documentation française, 1998 (coll. Travaux et documents ; 8). Et Agnès Sandras, « "Chapeau vissé" : les bibliothèques populaires de la Drôme, fer de lance de l'anticléricalisme dans les années 1900 ? », Carnet de recherches sur les bibliothèques populaires, 2013 < http://bai.hypotheses.org/747 >.
6. « Les bibliothèques populaires. – ce que les catholiques pourraient faire », *La Croix,* 8 avril 1932.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

servi un siècle plus tôt, des femmes inquiètes devant les temps de loisirs (« elles redoutent pour leurs maris les périls de l'inaction, la tentation du cabaret »), l'auteur pronostique les effets secondaires du Front populaire. Selon son analyse, le « rythme des besoins intellectuels va s'accélérer, le lecteur va se précipiter ». D'où l'urgence de renouveler le contenu des boîtes des bibliothèques circulantes catholiques, afin de ne pas favoriser la « propagande socialiste ou communiste ». Depuis les « quarante heures », un groupement de lecteurs a vite dévoré le contenu d'une boîte ; il en faut une autre, d'urgence, sinon, d'autres fournisseurs sont là »[7]...

Une telle préoccupation montre une vigueur persistante des bibliothèques populaires dans les années 1930. Or, leur disparition a souvent été présentée comme une longue décrue, datée tantôt des débuts de la III[e] République, tantôt de l'après-Première Guerre mondiale. En ville, elles n'auraient pas survécu à l'installation des premières bibliothèques municipales de prêt, à la campagne, elles se seraient doucement éteintes. C'est oublier que bien des communes ont créé leurs bibliothèques publiques tardivement, entre les années 1950 et 1970, et que « la populaire » tenait jusque-là une place importante. Il y a souvent eu passage de flambeau, et non pas rupture. Les vénérables associations ont pour certaines fermé leurs portes quand elles ont été assurées que des structures mieux dotées, mieux installées, les remplaceraient avantageusement. Elles ont alors légué leurs collections à leurs remplaçantes, sans deviner que dans les décennies suivantes le cadeau pourrait parfois paraître empoisonné. Lorsqu'elles n'ont pas émis le vœu que ce fonds soit conservé à part et dans son intégrité, celui-ci a été considéré comme patrimonial ou intégré aux collections courantes, et possiblement désherbé par la suite. Il arrive que des bibliothèques municipales recèlent tout ou partie du fonds d'une populaire sans le savoir, et redécouvrent son existence en remarquant une estampille ou un beau volume avec *ex-libris* provenant d'un don. De surcroît, lors de la dissolution, le sort des archives et des catalogues n'a pas toujours été réglé par les conseils des associations. Certains les ont confiés à des personnes privées, d'autres les ont légués aux bibliothèques municipales, lesquelles les ont parfois transmis au service des archives. Retracer le passé de ce type de bibliothèque constitue donc un exercice difficile. Néanmoins, dans le contexte d'une préoccupation grandissante des localités pour le patrimoine local, de plus en plus de structures municipales évoquent leur substrat populaire dans des notices historiques.

7. Georges Goyau, « Depuis les "quarante heures", les ouvriers lisent davantage – Il faut enrichir les bibliothèques populaires », *Le Figaro*, 4 mars 1937.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Avoir eu une « populaire » au XIXe siècle ne stigmatise plus un éventuel manquement des autorités locales, ou une lenteur d'adaptation à la nouveauté, mais marque une appartenance à un terroir culturel, surtout quand l'association était dûment républicaine.

Dans l'Entre-deux-guerres, la réflexion sur les bibliothèques populaires s'inscrit dans une interrogation plus large sur la lecture publique. Ainsi, Pierre-René Roland-Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale, termine un article par ce constat plutôt positif :

> « Quoi qu'il advienne, pour nous qui avons étudié la question au cours de plusieurs voyages en Europe et aux États-Unis, le doute n'est plus possible entre les autres institutions publiques, par sa bonne ou sa mauvaise organisation, son développement ou ses insuffisances, la bibliothèque populaire donne socialement la mesure d'une démocratie »[8].

Une petite phrase, sortie de son contexte pourrait évidemment donner à penser qu'il doute de l'efficacité des associations : « nous entretenons le plus souvent comme bibliothèques populaires des galetas vétustes et poussiéreux ». Mais il s'agit en réalité d'un plaidoyer pro domo. Reconnaissant la responsabilité des institutions étatiques et municipales, l'auteur diagnostique que le problème a cristallisé autour du prêt[9] :

> « Évidemment, le personnel des bibliothèques a là sa part de responsabilités, il s'est montré trop longtemps épris de frileuse conservation et de bibliographie hermétique. Le « cabinet d'incunables » constitua ainsi pendant un siècle l'obstacle vraiment antidémocratique au prêt libéral d'ouvrages choisis et répandus en harmonie avec les besoins intellectuels, moraux, techniques et économiques du milieu ambiant »[10].

Les troubles mnésiques sont fréquents autour de cette question. Les bibliothèques populaires seraient forcément mortes sitôt leur condamnation verbalisée. La mémoire collective aime les révolutions, les coups d'éclat et le binaire. Il y aurait eu les obscures populaires puis la clarté

8. P. R. Roland-Marcel, « Pour l'organisation de la bibliothèque publique », *Le Matin*, 29 novembre 1929.
9. Voir la partie I : « Pourquoi des "bibliothèques populaires" ? Quand lire ou emprunter un livre pouvait relever de la gageure au XIXe siècle », p. 15.
10. *Ibid*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

fulgurante de la lecture publique. Dès le début du XXe siècle, l'opinion est appelée à découvrir les Lumières bibliothéconomiques. Les lecteurs du Petit Parisien peuvent lire ceci en 1909 :

> « Jamais le pauvre, a écrit M. Chevalley, ne résiste à la lumière. Il y va d'instinct, comme les phalènes. Je voudrais donc, avant tout, la bibliothèque populaire au rez-de-chaussée, sur la rue, avec une large vitrine et de grandes glaces très éclairées qui, le soir, jetteront largement, joyeusement dans la nuit une lumière aussi invitante que celle du bar d'en face. Il faudrait encore de vastes portes, de béantes portes toujours ouvertes sur la chaussée. Mieux vaudrait encore, si l'on pouvait, pas de portes du tout »[11].

Bien sûr, il fallait un héros, présentant des gages de sérieux professionnel, et ayant si possible l'art des formules. Ce sera Eugène Morel, bibliothécaire à « la Nationale », avec sa phrase-choc : « À bas les populaires ! »[12] Enfin, une bataille exemplaire s'imposait : en tiendra lieu, a posteriori, le premier catalogue mettant en œuvre la classification décimale, établi par le maître en personne en 1925, à Levallois-Perret. Les bibliothèques populaires n'avaient plus qu'à succomber. En réalité, elles ne plièrent pas toutes, tant s'en faut. On verra, avec l'exemple d'Asnières étudié par Étienne Naddeo, que certaines connaissent au contraire leur acmé dans l'Entre-deux-guerres[13]. Mais pourquoi la mémoire bibliothécaire aurait-elle distordu la chronologie et réinventé la mort des populaires ? Sans doute parce qu'il est plus agréable, et plus motivant, d'imaginer que les appels à mettre en place une « vraie » lecture publique ont été rapidement suivis d'effets. Conférer une dimension exceptionnelle à cette victoire donnait aux générations suivantes de bibliothécaires la conviction qu'ils œuvraient du bon côté. N'oublions pas en effet que le changement majeur apporté par la « librairie publique » est la professionnalisation de cette fonction. Articles de journaux et littérature spécialisée abondent alors en notations enthousiastes sur des lieux plus ouverts, plus lumineux, des livres aux reliures colorées. La focalisation sur les populaires permet de valoriser les vaillants fonctionnaires prêts au changement au détriment des bénévoles, présentés comme passéistes. En réalité, ce sont parfois les mêmes personnes qui s'occupaient à la fois de la

11. Jean Frollo, « Palais de lecture », *Le Petit Parisien*, 29 avril 1909.
12. Eugène Morel, *La librairie publique*, Paris, A. Colin, 1910.
13. Voir la contribution d'Étienne Naddeo : « La bibliothèque populaire d'Asnières en plein succès (1894-1945) : de la lecture populaire à la "lecture publique" ? », p. 435.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

publique et de la populaire dans des locaux contigus ! La mort des bibliothèques populaires est fantasmée et nécessaire à une catégorie professionnelle qui peut ainsi s'approprier plus facilement un espace d'innovation et rayonner. Par exemple, le passage du « populaire » au « public » est souvent exposé comme un triomphe sur des structures tentant malhabilement, voire dangereusement, de réguler la lecture des classes défavorisées. C'est précisément faire fi du fait que nombre de bibliothèques « populaires » ont été constituées au XIXe siècle dans l'espoir que tous et toutes accèdent à l'ensemble des livres.

Pourquoi Eugène Morel ? Le personnage est séduisant. Écrivain doué, bibliothécaire enflammé, aux théories volontiers provocatrices, polygraphe de génie. (Re)découvert tardivement, Morel est le symbole de la lecture publique. Si ce héraut a bien clamé « À bas les populaires » et choisi Levallois-Perret pour préparer un catalogue révolutionnant les bibliothèques populaires, comme on peut le lire ici et là, alors la démonstration est imparable. Mais nous sommes plutôt en présence d'un tour de passe-passe mémoriel qui en dit long, très long. Commençons par ce qui est le mieux connu, le catalogue de Levallois-Perret. L'édition de 1925 est une reprise, complétée, d'un travail de 1913. Avec la Grande Guerre et les pénuries de papier, la réédition a été retardée. Si, par définition, le classement décimal tranche avec les séries traditionnellement adoptées depuis une cinquantaine d'années[14], les origines populaires de la bibliothèque sont rappelées par une notice qui ouvre le volume. Eugène Morel explique de manière claire et ferme son travail dans la préface :

> « L'affranchissement intellectuel d'un peuple comporte deux stades :
>
> 1° L'école publique, laïque ;
>
> 2° La bibliothèque.
>
> Celle-ci comme l'école, doit être publique, laïque, gratuite. Elle doit être, à la base, la bibliothèque unique. [...] dans la grande voie de culture générale ouverte à tous, nous nous refusons à placer des distinctions de classes, populaires d'un côté, bourgeoises de l'autre, de quelque nom qu'on les affuble »[15].

14. Voir le tableau « Système de classement des catalogues... », *op. cit.* [En ligne] < http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique >.
15. Eugène Morel (dir.), *Catalogue de la Bibliothèque de Levallois-Perret*, Paris, L'Émancipatrice (Imprimerie coopérative), 1925.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Et il ajoute que pour des raisons diverses, « tous n'ont pas profité de l'école… la bibliothèque répare ». La nouvelle bibliothèque publique qu'il souhaite n'est donc pas une condamnation exclusive de la populaire. Il fustige tous les types de bibliothèque, car elles n'apportent ni les unes ni les autres un accès pour tous, à tous les livres, dans des conditions idéales :

> « Non plus ces taudis où par un guichet, devant lequel on fait queue, un fonctionnaire vous passe un roman noir et crasseux, ce que l'on a nommé bibliothèque populaire pour la distinguer des bibliothèques savantes où des gens de loisirs vont dans l'après-midi, lire ces mêmes ouvrages, mais la bibliothèque libre, maison claire, ouverte tout le jour, ayant des livres pour tous, adultes et enfants, savants et étudiants, rayonnant au loin par des services mobiles, fournissant de livres les campagnes, fournissant les ateliers, les usines, les mines, les champs »[16]…

Jusqu'ici, dira-t-on, la vision de Morel est celle prônée un demi-siècle tôt par les bibliothèques des Amis de l'Instruction[17]. Son explication méthodique de « la librairie publique » (notons que catalogue oblige, Morel a abandonné le ton haché et survolté de l'ouvrage éponyme pour adopter une présentation structurée)[18] permet de comprendre que désormais, la salle de lecture que les bibliothèques populaires avaient jugée secondaire devient centrale, et peut être divisée en pièces de « référence », « de journaux » et « jeunesse ». La seconde modification prônée réside dans la formation obligatoire des bibliothécaires. Enfin, Morel explique l'utilité du classement décimal. Parlant de lui à la troisième personne, il raconte comment Levallois, ayant su qu'un bibliothécaire réfléchissait à un classement inédit en France, l'appela pour « rédiger un nouveau catalogue et compléter au besoin la bibliothèque ». Il fait néanmoins remarquer avec quelque peu d'amertume que l'association, toujours sise en sous-sol, n'attire guère et que l'emprunt reste la pratique dominante des Levalloisiens.

C'est sur cet essai - dont on notera avec amusement qu'il a lieu dans une « populaire » et non pas dans une « publique » - qu'il est accoutumé de clore les rapports entre Morel et les bibliothèques populaires. Une dernière expérience, juste avant sa mort, prouve pourtant combien il était attaché

16. *Ibid*.
17. Voir la partie II : « Les Bibliothèques des Amis de l'Instruction et la Société Franklin, des innovations sous haute surveillance », p. 121.
18. Eugène Morel, *La librairie publique*, *op. cit*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

à ce type de structures. Il souhaitait certes y apporter des modifications mais non pas les faire disparaître ex abrupto. Morel réside alors à Meudon qui n'a d'autre bibliothèque que celle fondée par un cercle républicain en 1881[19]. Louis Blanc, qui a beaucoup fait pour les bibliothèques populaires, a apporté son soutien à cette association et l'a inaugurée en 1882. Les sociétaires pouvaient à cette date emprunter 350 ouvrages, dont la plus grande partie provenait d'un don de Charles Edmond, bibliothécaire au Sénat. La « Société de la Bibliothèque populaire de Meudon (BPM) » déclare avoir pour but, dans l'article 2 de ses statuts, « la fondation, l'instruction et l'administration d'une bibliothèque destinée à fournir des livres utiles et instructifs aux habitants de la commune. Elle organise des conférences et donne un appui à tous les efforts tentés pour développer l'instruction du peuple ». Elle est très marquée avant la Première Guerre mondiale par son caractère farouchement républicain (le maire est par exemple tancé en 1902 pour avoir « attaqué le régime »). La « BPM » sera un de ces (contre-?) exemples de vitalité évoqués plus haut dans les années 1950/1960 : elle organise des conférences remarquées, possède sa propre imprimerie lui permettant de diffuser son bulletin (Bibliothèque populaire de Meudon et ses filiales), obtient une place de choix dans le nouveau centre culturel, et fonde très tôt un Ciné-club. La télévision lui consacre d'ailleurs en 1963 un reportage détaillé diffusé dans la série « Le temps des loisirs » du 9 février 1964, qui souligne l'investissement des bénévoles (atelier reliure entre autres) et le dynamisme de la structure. Dans les différents historiques produits à cette période revient comme un leitmotiv le fait que la bibliothèque est sortie d'un long engourdissement grâce à Eugène Morel. Un press-book, contenant essentiellement des photographies de différentes manifestations, met à l'honneur un cliché de Morel, dont il est précisé en légende qu'il a été le propagateur de la classification décimale en France.

La Société n'accepte que des Meudonnais parmi ses membres. Un membre du Conseil, sensible au dépérissement de l'association, repère en 1931 deux habitants dont il pense qu'ils seront très utiles : il s'agit d'Eugène Morel « bibliothécaire à la Bibliothèque nationale » et de Georges Girard, « bibliothécaire au ministère des Affaires étrangères ». Invités dans un premier temps au titre de « spécialistes techniques », ils deviendront tour à tour présidents de l'association. Lors de sa participation inaugurale, Morel expose son *credo* :

19. Les renseignements qui suivent proviennent des archives de cette bibliothèque conservées par les Archives municipales de Meudon (AMM) : R/2771 à R/2776.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « M. Morel bibliothécaire conseil, invité par M. Brice, assiste à la réunion et fait un excellent exposé sur les bibliothèques dont il a eu à s'occuper en France et à l'étranger. Il donne des détails très intéressants sur l'organisation rationnelle des bibliothèques en Amérique, administration municipale, direction technique et scientifique, sélection des livres, expansion des œuvres, etc. En France, les bibliothèques importantes appartiennent en général à des collectivités et sont administrées et entretenues par les municipalités. L'opinion dominante de M. Morel est qu'une bibliothèque doit être confiée à un bibliothécaire consciencieux, instruit, intelligent et actif et que ce devrait être la première décision à prendre par notre Assemblée générale avant même d'entreprendre des dépenses qui paraissent plus pressantes, telles que l'achat de livres, de matériel, etc »[20].

Un des premiers dadas de Morel va être de changer le titre de « populaire » en « publique ». Il a sans doute mal mesuré, comme en témoignent les discussions, combien Meudon était précisément attaché à l'histoire de sa bibliothèque, même si les membres du Conseil sont alors à la recherche d'une plus grande neutralité politique. Les arguments de Morel sont très éclairants quant à sa pensée sur la différence entre « lecture populaire » et « lecture publique » :

> « Monsieur Morel attire l'attention de l'Assemblée sur l'importance que peut avoir le titre de la Société. Il pense qu'une bibliothèque qualifiée de « populaire », semble vouloir définir une œuvre de 2e classe, destinée à être fréquentée par une clientèle issue uniquement du bas peuple. Il craint qu'un certain public ait une prévention plus ou moins dissimulée, qui le ferait hésiter. Monsieur Morel croit que le qualificatif de « publique » conviendrait mieux parce que ce mot englobe, en quelque sorte, toutes les classes de la société. Il cite l'exemple de la Bibliothèque de Soissons, créée par les Américains pendant la guerre, qui devint Bibliothèque publique, administrée et entretenue par la municipalité, après avoir groupé toutes les œuvres similaires de la Ville »[21].

20. *Ibid.*, Réunion du Bureau du Conseil d'administration du 15 février 1931.
21. *Ibid.*, Assemblée générale du 3 avril 1931.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

À l'issue de cette séance, la bibliothèque reste « populaire » à une voix près, et Morel en est élu président par 8 suffrages sur les 11 exprimés, contre 2 pour un autre membre et 1 pour son collègue, M. Girard. Le Conseil se met aussitôt au travail, désignant une bibliothécaire qui est chargée de trier les livres et de les désherber, afin de passer au classement décimal et de faire les nouvelles acquisitions nécessaires. Toujours sur les conseils de Morel, qui recommande de prendre pour modèle l'Heure Joyeuse[22], l'association se préoccupe de faire venir un public d'enfants. Dès la première année, un lourd travail est mené de nettoyage des murs, de réaménagement des rayons, et même de chasse aux araignées (dixit Morel). Le président est très attaché à la confection du catalogue composé à partir des 10 000 fiches établies (comprenant le dépouillement des romans parus dans la presse), et de la compilation de catalogues de localités voisines. Pour lui, c'est ainsi que les visiteurs s'apercevront « qu'il y a d'autres lectures que le roman ». Il souligne qu'à Levallois-Perret, en un an, grâce au catalogue, la proportion des romans est passée de 97 % à 60 % dans les emprunts[23].

Le décès brutal de Morel empêche de savoir jusqu'où seraient allés ses efforts de réorganisation. Il est néanmoins loin d'avoir exigé un réaménagement de fond en comble des structures qu'il a accompagnées. Il a toujours expliqué les changements demandés avec beaucoup de pédagogie, et accepté le verdict du vote dans des questions telles que l'appellation de la bibliothèque ou la mise à l'amende des lecteurs en retard. Son implication dans les populaires de Meudon et Levallois-Perret, sa bonne connaissance du fonctionnement de celle d'Issy-les-Moulineaux qu'il fait partager au conseil de la BPM, prouvent qu'il n'y a pas eu de sa part un acharnement thérapeutique contre les bibliothèques populaires mais, au contraire, une véritable affection et un grand intérêt pour les actions déjà menées. Des formules telles que « La France aura des bibliothèques lorsqu'elle cessera d'avoir des populaires »[24] sont donc à mettre sur le compte des phrases-choc moréliennes qu'il faut décoder. Ce que dénonce leur auteur est avant tout l'ambiguïté du terme « populaires » qui les cantonne à un rôle mal vieilli et peu compris. Il n'est pas rare en effet de trouver alors chez ses contemporains ce type de jugement qui fait de la bibliothèque populaire un marqueur culturel :

22. Sa nièce, Marguerite Gruny, est en effet une des fondatrices de l'Heure Joyeuse en France. Elle s'occupera quelque peu de la BPM après la mort de Morel.
23. *Ibid.*, Assemblée générale du 20 mai 1932.
24. Eugène Morel, *La librairie publique*, *op. cit.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « Mais il n'y a pas que le lecteur fin lettré pour aimer les choses de l'histoire. Le lecteur primaire n'est pas celui qui s'y intéresse le moins. Pour s'en convaincre, il suffit de voir les fiches d'une bibliothèque populaire. Si les hommes cultivés vont par plaisir vers l'étude d'une époque qu'ils aiment ou d'un héros qu'ils connaissent déjà, mais dont les réactions sentimentales ou intellectuelles, par la grâce d'un auteur de mérite, les attirent, les autres se rapprochent de la légende et sont des lecteurs enthousiastes. Sans doute la finesse et les déductions psychologiques d'un historien moderne sont-elles perdues pour eux, mais ils en ressentent la puissance évocatrice. Le cœur de l'homme simple en bat plus vite. Il lit avec hâte, avec passion. Ce qu'il aime, c'est connaître de plus près l'intimité du héros, de son héros ce qu'il admire, c'est l'histoire, son histoire, car elle est à lui »[25].

Cette ambiguïté terminologique levée, la bibliothèque « publique » s'étant désormais bel et bien installée, il est temps de s'interroger sereinement sur les apports des populaires à la lecture publique. Le recul nécessaire permet désormais de ne plus croire à une table rase mais de reconnaître la pleine valeur des modèles et contre-modèles, et le patient travail de milliers de personnes qui posèrent les bases d'une lecture à destination de tous. Ainsi Isabelle Antonutti nous convie[26] à l'étude d'une déconcertante filiation entre publiques et populaires quant au rejet théorisé de la littérature populaire.

Annick Guinery montre comment à Choisy-le-Roi le dynamisme de la bibliothèque populaire créée par le Cercle républicain a perduré dans un passage réussi à des structures municipales[27]. Fabrice Chambon et Jean-Rémi François soulignent eux aussi, à travers une comparaison entre l'ancienne bibliothèque populaire de Montreuil-sous-Bois et l'actuelle médiathèque, la permanence d'une volonté militante de mettre à la portée de tous instruction et loisirs[28].

25. Solange-Rosenmark, « Carnet d'une Parisienne-Mode littéraire », *Journal des débats politiques et littéraires*, 10 janvier 1935.
26. Voir sa contribution : « Les collections des bibliothèques municipales de lecture publique ont-elles prolongé celles des bibliothèques populaires ? », Partie V, p. 483.
27. Voir sa contribution : « Choisy-le-Roi : du Cercle populaire d'instruction et d'initiative à la bibliothèque municipale (1877-1964) », Partie V, p. 470.
28. Voir leur contribution : « Histoire et actualités de la bibliothèque communale populaire de Montreuil », Partie V, p. 460.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Étienne Naddeo

LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE D'ASNIÈRES EN PLEIN SUCCÈS (1894-1945) : DE LA LECTURE POPULAIRE À LA « LECTURE PUBLIQUE » ?

La bibliothèque populaire libre d'Asnières est fondée en 1871 par des militants socialistes de la lecture populaire, dont certains ont déjà participé activement à la fondation d'autres bibliothèques. Parmi ces premiers dirigeants se trouve Jean-Baptiste Girard, fondateur de la bibliothèque des Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement de Paris (BAI-III), dix ans plus tôt[1]. Ce n'est donc pas un hasard si la bibliothèque populaire d'Asnières est dotée de statuts initiaux très proches de ceux de la BAI-III et fonctionne sur les mêmes principes[2].

La bibliothèque peine cependant à trouver sa place dans la vie culturelle asniéroise et, au contraire de la BAI-III, vivote modestement durant deux décennies[3]. Ce n'est qu'à partir des années 1890 qu'elle connaît une augmentation significative du nombre de ses lecteurs et de ses prêts, et s'ancre plus profondément dans un paysage culturel local en plein développement. Ce succès se prolonge ensuite par-delà les secousses de la Première Guerre mondiale et de la crise économique des années 1930. Ces épisodes parfois gros de menaces et de dangers, considérés sur une longue période, ne ralentissent que provisoirement et sans conséquences

1. Jean-Baptiste Girard s'est installé à Asnières en 1867 avec sa femme Zoé, sa fille Anna et son gendre Alphonse Baillif. La maison du 88 avenue d'Argenteuil qu'ils occupent alors à Asnières est la propriété de Théodore Brout, oncle de Zoé. Girard passe les dernières années de son existence dans la nouvelle maison d'Alphonse Baillif au 7 rue Sainte-Sophie, toujours à Asnières.
2. Les statuts originaux de la bibliothèque populaire libre d'Asnières ont été conservés par Mme Monique Stieffatre et provisoirement déposés à la BAI-III en 2012. Ces statuts suivent le même plan et reprennent en grande partie le texte de ceux des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement.
3. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé provisoirement aux Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement par M[me] Monique Stieffatre. Registre n°1. Procès-verbaux (Réunions du Conseil), 13 nov. 1871-14 mai 1874. Registre n°4. Procès-verbaux (Réunions du Conseil), 11 sept. 1882-12 avril 1886.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

durables le formidable développement de la bibliothèque. La Seconde Guerre mondiale, loin d'être une période de repli, apparaît comme l'aboutissement de cette croissance de la bibliothèque et de son fonds.

Ce succès, mesuré à l'aune des statistiques de prêts et de fréquentation, est impressionnant pour une bibliothèque populaire, autant par son ampleur que par sa longévité, alors même que son déclenchement est tardif. Des auteurs comme Noë Richter montrent précisément un essoufflement des bibliothèques populaires dans les années 1890, lié à une désaffection des lecteurs devant le peu de renouvellement des fonds[4]. Asnières, au contraire, a connu un réel succès grâce à l'énergie et aux moyens financiers consacrés par le Conseil d'administration à l'enrichissement et au rafraîchissement des collections. La politique d'acquisition menée par le Conseil explique aussi le succès rencontré par la bibliothèque auprès de certains habitants d'Asnières. Là encore, les années 1890 apparaissent comme une période charnière marquant le début d'une orientation plus libérale, qui inclut le divertissement et le recul d'une conception rigide de la lecture.

Le Conseil de la bibliothèque, même s'il tente de moins en moins d'influencer les lectures des « sociétaires », se montre soucieux de garder la main sur les acquisitions et n'accepte aucune aide trop contraignante de la part de l'administration locale. Les relations entre le Conseil, composé à l'origine d'hommes issus de mouvements socialistes, et les autorités publiques, sont donc marquées par la volonté d'indépendance du premier, à une époque où la République n'est pas encore certaine de triompher et où la répression exercée par l'Ordre moral oblige bientôt la bibliothèque à fermer quelques mois[5]. Malgré la pérennisation du régime républicain, le Conseil de la bibliothèque conserve une certaine méfiance vis-à-vis des autorités. À partir des années 1890, la bibliothèque est de plus en plus subventionnée par la municipalité et le Conseil général de la Seine ; les relations avec ces administrations se détendent peu à peu et la bibliothèque accepte progressivement d'être partie intégrante de la politique culturelle naissante de la ville d'Asnières.

Cette tendance sur le temps long a pour conséquence un attachement grandissant de la bibliothèque à la ville d'Asnières dans son ensemble et non plus à certaines classes sociales. La bibliothèque populaire d'Asnières,

4. Noë Richter, *Les bibliothèques populaires*. Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1977, 227 p.
5. La bibliothèque est fermée durant plusieurs mois pendant l'année 1878 par le préfet de police de Paris. De plus amples recherches dans le fonds de la préfecture de police de Paris permettront peut-être d'obtenir plus de détails, cette fermeture intervenant à un moment où les archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières n'ont vraisemblablement pas été conservées.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

des dernières années du XIXe siècle à la Libération, se serait éloignée progressivement de la lecture populaire pour se rapprocher de la « lecture publique », prise comme politique de lecture offrant à la population dans son ensemble des possibilités d'information, de documentation, de distraction et d'étude, sans peut-être en appliquer tous les aspects. Asnières reste, de toute façon, dans les années 1920 en marge du foyer initial de la « lecture publique », à savoir les associations professionnelles de bibliothécaires réformistes qui ont été les premiers lieux d'échange à ce sujet en France. Il ne s'agit donc pas de faire *a posteriori* de la bibliothèque populaire d'Asnières ce qu'elle n'a pas été, à savoir une bibliothèque de « lecture publique ». Toutefois, des similitudes troublantes avec des bibliothèques publiques contemporaines existent et l'on peut se demander si la bibliothèque populaire d'Asnières n'a pas en réalité abandonné son caractère « populaire libre », si elle s'adresse toujours en priorité aux classes populaires et continue autant d'affirmer son indépendance administrative, politique et financière vis-à-vis des autorités. Des années 1890 à la Libération, elle semble en effet parfois se rapprocher du rôle, des missions et des choix d'une bibliothèque publique de prêt. Dans quelle mesure le succès évoqué et les dimensions prises par le fonds de livres ont-ils été accompagnés ou suivis de choix significatifs de la part du Conseil, mettant la bibliothèque sur la voie d'une politique plus proche de la « lecture publique » ? Quel rôle la bibliothèque a-t-elle joué dans la politique culturelle municipale, en l'absence d'autre bibliothèque aussi importante et de véritable politique de lecture sur le territoire de la commune ? La Seconde Guerre mondiale et la censure des autorités d'Occupation ont-elles brisé cet élan vers un espace de lecture plus démocratique tenant un plus grand rôle dans le paysage culturel d'Asnières ?

Dans un premier temps, l'analyse des statistiques de prêts et de fréquentation de la bibliothèque permet de démontrer que la bibliothèque populaire d'Asnières, au contraire de beaucoup de ses consœurs, connaît l'apogée de son succès entre la fin du XIXe siècle et la Libération. L'étude des politiques d'acquisition successives sera l'occasion de proposer une périodisation et de marquer certaines étapes de l'évolution de la bibliothèque vers une conception différente de la lecture. Enfin, ses relations avec les établissements publics de formation et les autorités locales indiqueront, sans toutefois tirer de conclusion définitive, son rôle dans le paysage culturel local et l'évolution de son degré d'intégration dans la politique culturelle de la commune.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

UN SUCCÈS ÉTONNANT ET TARDIF

La bibliothèque populaire libre d'Asnières est déjà un établissement de taille respectable parmi ses consœurs des années 1870 et 1880. Son fonds de livres compte plus de 4 300 volumes en 1879 et elle est fréquentée régulièrement par 450 membres, ce qui en fait, selon une enquête de l'administration préfectorale pour l'attribution des subventions départementales aux bibliothèques populaires de la Seine[6], la plus grande bibliothèque populaire de banlieue parisienne. La population reste cependant peu intéressée par la bibliothèque qui ne parvient pas à grossir le nombre de ses adhérents, alors que la ville d'Asnières connaît une véritable explosion démographique dans les trois dernières décennies du XIXe siècle. Le déménagement de 1894, lorsque la bibliothèque quitte son ancien local pour s'installer au 31 avenue d'Argenteuil, lui permet enfin de connaître, outre une amélioration de ses conditions d'installation, une hausse du nombre de ses lecteurs et de ses prêts.

Les statistiques, assez complètes pour les vingt années précédant la Première Guerre mondiale, montrent clairement ce changement de dimensions[7] : si la moyenne mensuelle des prêts s'élevait en 1874, trois ans après l'ouverture, à 477 volumes prêtés, elle est de 977 volumes prêtés par mois vingt ans plus tard. Le nombre de prêts en un an augmente ensuite continuellement durant les dernières années du XIXe siècle. 1899 est la première année durant laquelle la bibliothèque dépasse les 18 000 prêts par an, avec une moyenne de 1 504 prêts par mois. L'année 1905 voit une nouvelle augmentation encore plus importante que les précédentes, puisque la bibliothèque effectue 25 938 prêts cette année-là, contre 19 278 prêts l'année précédente. L'année record avant la Première Guerre mondiale est l'année 1907, avec 26 917 prêts.

Cette augmentation du nombre de prêts est permise par une hausse de la fréquentation de la bibliothèque durant cette période[8]. Dans les années 1880, le nombre de lecteurs semble avoir décru de manière considérable. Malgré l'absence de statistiques précises pour cette décennie, il est établi que la bibliothèque, qui comptait 450 adhérents en 1879, ne rassemble plus que 248 lecteurs en 1895, ce qui constitue quasiment une division

6. Archives de Paris, D2N1 22, Conseil général de la Seine, délibérations.
7. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement par Mme Monique Stieffatre. Procès-verbaux et Rapport aux Assemblées générales n°3. 1894-1924. Procès-verbaux Réunion du Conseil, Registre n°8. 1906-1920.
8. *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par deux de la fréquentation. Le chiffre des adhérents reprend toutefois sa marche vers le haut dans les années 1890 et la bibliothèque annonce pouvoir compter sur 372 lecteurs début 1902. Un sommet est atteint durant l'année 1910 avec 508 membres inscrits, alors que l'association n'avait jamais dépassé jusque-là le nombre des 500 adhérents. Ce nombre baisse ensuite légèrement avant la Grande Guerre, tout comme celui des prêts, sans toutefois retrouver le bas niveau des années 1880 : la bibliothèque compte encore 434 membres qui empruntent 19 552 volumes durant l'année 1914. Outre le déménagement, en 1894, dans un local plus grand et plus en vue, disposant notamment d'une vitrine sur la rue, les constants renouvellements et enrichissements du fonds par les promoteurs de la bibliothèque expliquent aussi l'afflux de nouveaux lecteurs. Le catalogue de 1874[9] ne recense encore que 1 731 titres et le fonds rassemble ensuite 8 000 volumes en 1890. En 1905, le fonds de livres de la bibliothèque compte désormais 10 000 volumes, puis 13 959 en 1913, suivant un rythme de croissance toujours plus rapide. Cet accroissement du fonds de livres est permis par les nouveaux crédits dont dispose la bibliothèque.

En matière de moyens financiers, la bibliothèque populaire d'Asnières se démarque nettement de ce qui semble avoir été la réalité d'une majorité de bibliothèques populaires. Elle reçoit dès l'année 1880 une subvention départementale, versée par le Conseil général de la Seine[10]. C'est l'époque durant laquelle les pouvoirs publics semblent s'intéresser au mouvement des bibliothèques populaires qui connaît alors un grand succès. La première subvention départementale n'est que de 500 francs, mais elle augmente par la suite sans interruption, s'élevant à 800 francs en 1896, puis à 1 811 francs en 1912[11]. La subvention allouée chaque année par la municipalité à la bibliothèque augmente aussi peu à peu au fil des décennies. Alors qu'elle n'est que de 100 francs aux débuts de la bibliothèque, elle monte à 500 francs en 1896. Ces subventions publiques représentent à la veille de la Première Guerre mondiale environ la moitié des recettes alimentant le budget de la bibliothèque.

C'est en réalité, à Asnières, une situation inverse de celle décrite par Noë Richter pour les fonds de bibliothèques populaires à l'échelle de la

9. Deux exemplaires du catalogue de 1874 sont conservés à la BnF, site Tolbiac, cote 017.094 4 ASNI 2 et 8- Q- 8409 (1874).
10. Archives de Paris, D2N1 22. Conseil général de la Seine, délibérations.
11. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement par Mme Monique Stieffatre. Procès-verbaux et Rapport aux Assemblées générales n°3. 1894-1924. Procès-verbaux Réunion du Conseil, Registre n°8. 1906-1920.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

France[12]. Il évoque le vieillissement et la mauvaise conservation des fonds de livres, faute de moyens, comme possibles raisons de la perte de vitesse des bibliothèques d'associations ouvrières. Ce déclin amorcé selon lui dès les années 1890, d'abord visible dans les statistiques de prêts et d'inscriptions, devient par la suite flagrant après l'Armistice, offrant pour seule alternative à la plupart des bibliothèques populaires la disparition ou le regroupement avec d'autres établissements, associatifs ou municipaux.

Cette version des faits, établie sur plusieurs études, avait pour but de dégager de grandes tendances et une périodisation nationale pouvant s'appliquer au mouvement des bibliothèques populaires en France. Elle ne convient pas dans le cas d'Asnières où les statistiques de prêts, le nombre de lecteurs et la taille du fonds ont au contraire augmenté. Ce constat est d'autant plus fort qu'il s'impose sur le temps long. Si le tournant du siècle témoigne déjà d'un essor étonnant à Asnières, ce développement se poursuit après le ralentissement que constitue la Première Guerre mondiale et atteint des sommets de plus en plus surprenants et surdimensionnés pour une bibliothèque populaire.

Après avoir prêté 20 944 volumes en 1918, la bibliothèque connaît une nouvelle hausse spectaculaire du nombre de ses prêts qui s'élève à 36 041 en 1921[13]. C'est la première fois que la bibliothèque donne plus de 30 000 volumes en un an en lecture à ses adhérents, désormais au nombre de 600. Cette brusque augmentation durant l'Après-guerre se confirme dans les années qui suivent et il faut la crise économique des années 1930 pour ralentir quelque peu cette hausse d'activité. Si le nombre des adhérents préoccupe alors de nouveau le Conseil de la bibliothèque, puisqu'il est en en nette baisse et tourne autour de 550 au milieu de la décennie 1930, il reste tout de même au-dessus du niveau qui était le sien durant la Grande Guerre. En outre, le fonds de livres devient encore plus imposant, représentant 28 000 volumes lors du déménagement de 1934. La bibliothèque est soutenue dans son essor par l'augmentation des subventions publiques qu'elle reçoit chaque année de la mairie et du Conseil général de la Seine[14]. La subvention municipale de 1 000 francs par an après la Première Guerre mondiale passe à 3 000 francs par an en 1934. Celle du département, quant à elle, passe de 1 851, 20 francs en 1919 à 3 385 francs en 1931, puis 4 500 francs en 1935. Elle est toujours très conséquente avant la guerre,

12. Noë Richter, *op. cit*.
13. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement par M[me] Monique Stieffatre. Procès-verbaux du Conseil n°9. 1920-1941.
14. *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

s'élevant à 4 220 francs pour 1938 et encore 3 737 francs en 1940. Ces subventions représentent la moitié des ressources de la bibliothèque, le produit des cotisations des membres oscillant entre 6 000 et 7 000 francs par an durant l'Entre-deux-guerres.

La Seconde Guerre mondiale, durant laquelle de nombreuses bibliothèques populaires semblent survivre difficilement, menacées constamment par les nouvelles autorités d'Occupation et désertées parfois par les lecteurs, n'est pas du tout une période de repli pour la bibliothèque populaire d'Asnières. Elle a certes été victime de la censure nazie qui tarde à délivrer les autorisations administratives nécessaires[15] et applique de manière stricte la « liste Otto » au fonds de la bibliothèque. Les combats lors de la Libération d'Asnières en août 1944 forcent le Conseil à fermer la bibliothèque aux lecteurs durant tout le mois et à se tenir prêt en cas d'urgence, les bombardements aériens constituant une menace pour le fonds de livres. Toutefois, les difficultés rencontrées ne doivent pas masquer ce qui est le temps le plus prospère de la bibliothèque, en termes de fréquentation et de rayonnement parmi la population asniéroise. Très vite, la hausse du nombre de sociétaires devient la première préoccupation du Conseil, tant il dépasse les capacités de l'association. Il faut alors réorganiser le personnel et étendre les horaires d'ouverture. Malgré ces aménagements, la bibliothèque, qui compte 825 membres en janvier 1942, puis 1 000 en septembre de la même année, ne peut ensuite accepter toutes les inscriptions et, pour la première fois, un nombre maximal de lecteurs est fixé, tout d'abord à 1 400 en mai 1943, puis à 1 550 en novembre, après la mise en place de nouveaux horaires d'ouverture[16].

Conséquence de cet engouement dépassant toutes les attentes, les statistiques des prêts augmentent corrélativement et sont alors comparables à celles de certaines bibliothèques publiques municipales actuelles. 62 061 volumes sont prêtés en 1942 puis 74 992 en 1944. Ces statistiques peuvent paraître d'autant plus étonnantes compte tenu de la censure imposée par les autorités d'Occupation. Le catalogue de 1942[17] permet d'estimer la perte de diversité du fonds, puisqu'il 17 689 titres différents et environ 22 000 volumes, alors que le chiffre de 31 000 volumes avait été avancé par le Conseil en 1941, à une époque où la *Propaganda Staffel* ne s'était pas encore

15. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement par M[me] Monique Stieffatre. Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration. 1942-1949.
16. *Ibid.*
17. Le catalogue de 1942 est conservé à la BnF, site Tolbiac, sous la cote 8-Q-6889.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

intéressée à la bibliothèque. Le fonds reste cependant de taille importante pour une bibliothèque populaire et la perte en quantité et qualité ne freine en rien le succès durant cette période. On se trouve donc dans une situation très différente de celles décrites par Martine Poulain dans son livre *Livres pillés, lectures surveillées*[18]. Lors d'un entretien avec le maire d'Asnières le 19 février 1944[19], Bescol, nouveau président de la bibliothèque, déplore l'écart qui subsiste, malgré le succès de celle-ci, entre le nombre des habitants d'Asnières et celui des lecteurs. Selon lui, pour remplir pleinement sa mission d'unique bibliothèque de la commune et devenir plus représentative de la population d'Asnières, bien qu'étant toujours d'association et non pas municipale, elle devrait rassembler entre 2 000 et 2 500 membres. Ce constat de Bescol, qui grossit peut-être un peu le trait dans le but d'obtenir une hausse significative de la subvention municipale, témoigne tout de même du rôle que la bibliothèque, l'une des plus grandes du département, entend désormais jouer sur le territoire de la commune, forte de statistiques exceptionnelles et disposant d'un fonds de livres d'un nombre de volumes et d'une richesse rares. La bibliothèque tente de gagner la confiance des autorités en s'affirmant capable de mettre en œuvre une politique de lecture pour l'ensemble de la commune, alors qu'aucune politique publique dans ce domaine n'a encore été menée à Asnières.

Ces statistiques aussi bien que la place dans le paysage culturel local à laquelle aspire la bibliothèque à la fin de la Seconde Guerre mondiale témoignent d'un développement remarquable et très long, entrecoupé de périodes de régression que furent la Grande Guerre et la crise des années 1930. Peu à peu ou au contraire, comme durant l'Occupation, de manière très rapide, la bibliothèque populaire d'Asnières a changé complètement de visage et de dimensions et a vu sa capacité financière s'accroître. Elle atteint le sommet de sa réussite et sa pleine activité durant la Seconde Guerre mondiale, un état de fait qui souligne encore la destinée particulière de cette bibliothèque populaire. Il semble en effet que la description des grandes étapes de l'histoire des bibliothèques populaires tentée par Noë Richter ne correspond pas, dans le cas d'Asnières, à ce que fut la réalité. Le cas particulier d'Asnières appelle donc une périodisation particulière, ou nécessite en tout cas de s'éloigner des études jusqu'ici menées

18. Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris, Gallimard, 2008 (NRF Essais).
19. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement par M^me^ Monique Stieffatre. Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration. 1942-1949.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

sur les périodes et les grandes tendances de l'histoire des bibliothèques populaires en France. Il s'agit par conséquent d'établir cette périodisation propre à Asnières, avec pour marqueurs les évolutions de la politique d'acquisition du Conseil de la bibliothèque qui ont conditionné et accompagné son succès.

L'OUVERTURE PROGRESSIVE AU DIVERTISSEMENT ET AU DÉBAT PUBLIC

La politique d'acquisition, à la fois soutenue, mais aussi dictée par le succès, peut servir à marquer les différentes périodes que la bibliothèque a connues durant ce demi-siècle. Les lignes directrices qui ont pu exister ou coexister durant cette période paraissent fondamentales pour comprendre les différentes étapes qui ont amené le Conseil à reconsidérer progressivement le rôle de la bibliothèque et à façonner un nouveau programme de lecture, bien éloigné de celui que souhaitaient mettre en place les fondateurs.

Les années 1890 marquent le début d'un tournant dans l'histoire de cette politique d'acquisition menée par les membres du Conseil. En effet, même si le « délassement » était déjà inscrit dans les statuts de la bibliothèque parmi les buts qu'elle se proposait[20], la lecture d'ouvrages divertissants était très peu tolérée par la première génération de ses promoteurs. Les procès-verbaux du Conseil d'administration, durant les années 1870, regorgent de témoignages inquiets et de lamentations des premiers dirigeants devant l'écrasante domination du roman dans les statistiques de prêts :

> Il faut bien l'avouer, la lecture du roman a survécu à nos effroyables désastres, et par notre statistique, nous sommes effrayés de voir combien l'emporte la lecture du roman sur le livre d'histoire ou de science[21].

Cette citation datant de février 1873 résume la situation au cours des premières années de fonctionnement de la bibliothèque. Le rapport entre

20. La bibliothèque « a pour but de procurer à ses adhérents tous les livres nécessaires à leur instruction et à leur délassement », extrait de l'art. 3 des statuts de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, 1871.
21. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction par M^me^ Monique Stieffatre. Rapport aux Assemblées Générales, Registre n°1, 9 nov. 1871-17 jan. 1875.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

lecteurs et dirigeants est alors marqué par la tentative d'imposer un programme de lecture visant à l'instruction et à la moralisation du lectorat. Ce programme est cependant refusé par la plupart des lecteurs qui choisissent clairement le roman et se montrent peu intéressés par les livres documentaires que les fondateurs leur proposent. Les statistiques de prêts pour les années 1874 sont éloquentes à ce titre[22] : le roman représente tous les mois plus de 83 % des prêts en moyenne (83,28 %). En comparaison, la deuxième série la plus lue est alors la série F « Histoire-biographies » qui correspond seulement à 7 % des emprunts effectués chaque mois.

Les années 1890 marquent la fin de cette opposition entre d'un côté, la volonté des promoteurs et de l'autre, les choix des lecteurs. En effet, une deuxième génération de dirigeants de la bibliothèque arrive alors au Bureau, dont la figure principale est Charles Mansart, président à partir de 1889. Issu d'une des grandes familles de notables d'Asnières, Mansart est déjà membre du Conseil depuis le milieu des années 1880, mais il est difficile de dire si certaines expériences faites à Asnières ou ailleurs ont pu modifier sa conception de la lecture et du rôle d'une bibliothèque. C'est sous son impulsion que le Conseil, au milieu de débats internes qui ralentissent souvent ce processus, décide de placer progressivement les choix et les goûts des lecteurs au centre de sa politique d'acquisition, oubliant les principes quelque peu austères de ses prédécesseurs. Déjà, en 1874, Girard avait proposé sans succès qu'un cahier de suggestions pour les achats de livres soit mis à la disposition des lecteurs. Ce dispositif est appliqué en revanche, vingt ans plus tard, par Mansart, qui choisit en outre de s'appuyer sur la statistique des prêts pour établir les listes désormais mensuelles d'achat de livres :

> Soucieux de satisfaire aux goûts de tous, nous avons pris pour base directrice de nos achats les renseignements que nous fournit la statistique des prêts de livres[23].

Cette nouvelle politique menée par Mansart, réaffirmant l'importance de la distraction au côté de l'instruction comme but à atteindre pour la bibliothèque et moyen d'attirer le lecteur, rencontre pourtant bien des oppositions au sein même du Conseil. La génération précédente, celle des

22. *Ibid.*
23. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement par M^me^ Monique Stieffatre. Procès-verbaux et rapports aux Assemblées générales, Registre n°3. 1894-1925.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

fondateurs, n'a en effet pas abandonné certaines idées qui ont guidé son action dix ou vingt ans plus tôt et certains de ses représentants sont encore présents au Conseil. C'est le cas d'un des deux frères Pradel, parmi les premiers à avoir classé le fonds de livres originel de la bibliothèque, qui attribue le déclin des bibliothèques populaires aux romans-feuilletons :

> Depuis quelques temps, les romans des journaux hebdomadaires ont fait un tort immense aux bibliothèques populaires[24].

Mansart répond à cette critique en affirmant la nécessité de prêter aussi des romans, sous peine de disparaître. Il est difficile de lui donner tort au vu des statistiques de prêts de la bibliothèque qui indiquent encore, en 1905, une large domination du roman (71,71 % des prêts en 1905). D'autres membres du Conseil s'opposent par principe à la politique nouvelle voulue par Mansart C'est le cas de Froideval, lui aussi parmi les fondateurs et les premiers donateurs de la bibliothèque. Il affirme ainsi, lors de l'Assemblée générale de 1899, que « la bibliothèque était une institution de principe et non pour ainsi dire un cabinet de lecture de romans »[25]. Cette critique en des termes assez durs rappelle ce que les fondateurs ont tenté de faire de la bibliothèque dans les vingt premières années de son existence. Les contradicteurs de Mansart, tout d'abord poussés à réagir par les changements que le nouveau président veut mettre en place, se font ensuite de plus en plus discrets. Le débat qui agite le Conseil entre ces deux conceptions de la lecture et du rôle de la bibliothèque se fait peu à peu moins présent et disparaît ensuite complètement après la Grande Guerre. Entre temps, Mansart, gravement malade, a démissionné en 1913 et meurt l'année suivante. Il est alors loué pour son rôle majeur dans le développement de la bibliothèque, le Conseil n'hésitant pas à le qualifier de « véritable fondateur de la bibliothèque »[26], oubliant les Girard et autres Fauvéty, pour qui pourtant cet hommage aurait été plus approprié. La nouvelle conception de la lecture portée par Mansart et d'autres membres du Conseil à partir des années 1890 semble donc avoir triomphé.

Cette politique d'acquisition nouvelle peut-elle être, bien avant que les premières manifestations n'en agitent le monde des bibliothèques et des bibliothécaires français, considérée comme une préfiguration de la politique de « lecture publique », ou comme un tournant rapprochant peu

24. *Ibid.*
25. *Ibid.*
26. *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

à peu la bibliothèque populaire d'Asnières de cette conception de la lecture ? Le passage de la lecture populaire à la « lecture publique » aurait-il connu à Asnières sa première étape dans les vingt années qui ont précédé la Première Guerre mondiale ?

La tentative ou tentation de rapprocher « lecture publique » et populaire, faisant de la seconde la préfiguration de la première, n'est pas nouvelle. Déjà, Noë Richter, dans un ouvrage paru en 1981, *Bibliothèque et éducation permanente : de la lecture populaire à la lecture publique*[27], posait la question du rôle qu'ont joué les bibliothèques dans l'éducation des adultes. Ses autres ouvrages, comme *La conversion du mauvais lecteur et la naissance de la lecture publique*[28] témoignent de l'intérêt qu'il a porté au passage de la lecture populaire à la « lecture publique » et de la possible continuité à établir entre les deux. La conclusion à laquelle il semble parvenir est une opposition entre lecture populaire et « lecture publique », qu'il serait impossible de trop rapprocher. Il insiste tout d'abord sur la différence d'origine de ces deux conceptions de la lecture. Le mouvement des bibliothèques populaires débuterait en s'articulant autour d'une conception philanthropique de la lecture chez des élites désireuses de civiliser le « peuple criminel ».

> « On ne situait pas bien cette éducation permanente dans le cadre des institutions françaises, mais la régénération du peuple criminel s'inscrivait dans celui des œuvres philanthropiques. L'activisme paternaliste a donc très naturellement considéré l'organisation de la lecture comme une œuvre charitable »[29].

Noë Richter insiste sur l'universalité de cette conception de la lecture partagée par tous les promoteurs de bibliothèques populaires, conservateurs comme républicains. La politique de l'État en matière de bibliothèque populaire reste peu influente dans la pratique au XIXe siècle, et ce, malgré la circulaire de Jules Simon, ministre de l'Instruction, en 1873 et les autres mesures prises par la suite par les différents gouvernements comme par les autorités administratives pour réglementer ces bibliothèques. Leur origine diffère donc bien de celle de la « lecture publique »,

27. Noë Richter, *Bibliothèque et éducation permanente : de la lecture populaire à la lecture publique,* Le Mans, Bibliothèque de l'université du Maine, 1981, 135 p.
28. Noë Richter, *La conversion du mauvais lecteur et la naissance de la lecture publique,* Le Mans, Bibliothèque de l'université du Maine, 1981, 135 p.
29. Noë Richter, *La lecture et ses institutions*, 1, *La lecture populaire : 1700-1918*, *op. cit.*, 1987, 301 p.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

venue des associations professionnelles de bibliothécaires. Noë Richter évoque aussi la différence d'attitude par rapport à la culture de masse, élément selon lui très clivant, entre les responsables des bibliothèques populaires et un bibliothécaire réformiste, précurseur de la politique de « lecture publique », comme pouvait l'être Eugène Morel. Comme cela semble être encore le cas à Asnières parmi les fondateurs, les administrateurs de nombreuses bibliothèques populaires acceptent de prêter des romans juste pour éviter une baisse de fréquentation de leur bibliothèque ; Morel préconise au contraire de consacrer des moyens importants à ce type d'acquisition, arguant que la survie des bibliothèques est en jeu[30].

La bibliothèque populaire d'Asnières se rattache au grand mouvement de la lecture populaire commencé dans les années 1860, mais la politique voulue par Mansart dans les années 1890 s'éloigne de celle des fondateurs et se rapproche plutôt du constat quasiment contemporain d'Eugène Morel, dont l'action débute dès les années 1900[31]. Sans romans, la bibliothèque populaire d'Asnières semble être elle aussi menacée de disparition, si l'on en croit les statistiques de prêts. Les nombreuses oppositions et réticences, au sein même du Conseil, freinent la mise en place de la nouvelle politique d'acquisition voulue par Mansart jusqu'à la Première Guerre mondiale. La principale de ces résistances concerne les romans, lesquels sont séparés strictement de la « vraie littérature[32] » en deux séries distinctes. Les naturalistes et réalistes sont certes désormais reconnus comme partie intégrante de la « vraie littérature » : des écrivains comme Zola ou Alphonse Daudet sont cités parmi les auteurs « les plus justement réputés »[33]. En revanche, les romans-feuilletons, surtout les plus récents, sont souvent rejetés par les dirigeants de la bibliothèque. Il est donc possible de lire des auteurs comme Alexandre Dumas ou Eugène Sue, dont les succès commencent à vieillir, mais des romanciers contemporains de la fin du XIXe siècle, comme Xavier de Montépin, ou du début du XXe siècle, comme Gaston Leroux, sont presque totalement absents du fonds de la bibliothèque encore à cette époque. Dans la pratique, le Conseil d'administration de la bibliothèque ne semble pas encore prêt à accepter toutes les manifestations de la culture de masse, surtout les plus récentes.

30. Noë Richter, *Les bibliothèques populaires, op. cit*.
31. En 1908 paraît *La librairie publique*, premier ouvrage dans lequel Eugène Morel exprime ses idées pour une refonte des bibliothèques publiques en France.
32. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement par Mme Monique Stieffatre. Procès-verbaux Réunion du Conseil, Registre n°8. 1906-1920.
33. *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

La situation aurait pu évoluer dès 1913, avec la présidence de Froideval, jusqu'alors vice-président, qui succède à Mansart. Fils d'un des fondateurs et premiers administrateurs de la bibliothèque, qui, on l'a dit, défendait le programme de lecture originel de la bibliothèque, Charles Froideval ne suit toutefois pas l'opinion de son père. Sa politique d'acquisition est au contraire dans la droite ligne de celle installée par Mansart et il poussera même ces nouveaux principes encore plus loin dans la pratique. Dans l'immédiat, la Première Guerre mondiale entraîne un ralentissement de l'activité de l'association lié principalement à la hausse générale des prix, à l'amoindrissement du nombre de sociétaires, un grand nombre d'entre eux ayant été mobilisés, enfin à la baisse des subventions publiques allouées à la bibliothèque. La bonne gestion du Conseil permet cependant à la bibliothèque de ne jamais fermer ses portes entre 1914 et 1918, ce qui constitue un très bon résultat pour une bibliothèque populaire au vu des circonstances.

C'est en réalité à partir du début des années 1920 que la nouvelle politique d'acquisition du Conseil se déploie et devient plus libérale, portée par une hausse significative du nombre d'adhérents (voir plus haut). La censure que le Conseil exerçait durant la période précédente, qu'elle soit politique ou littéraire, disparaît peu à peu. L'ouverture du débat sur la « question coloniale », par exemple, est visible dans les listes d'achats de livres de la bibliothèque à cette époque[34]. À côté de l'ouvrage de Charles Dumas, *Libérez les indigènes ou renoncez aux colonies*, on trouve le livre classique de Gabriel Hanotaux, *L'Empire colonial*. De même les ouvrages traitant de la Première Guerre mondiale sont à la fois des livres critiques tels que le roman de Louis Dumur, *Le boucher de Verdun*, et d'autres plus classiques, issus de l'historiographie du Souvenir, comme *L'invasion de 1914* de Raymond Poincaré ou *L'histoire de la Grande Guerre* de Mirmon.

Enfin, la bibliothèque accepte même désormais les ouvrages les plus controversés, comme *Mein Kampf* qui est acheté en 1938 par le Conseil. Cet achat, qui a certes fait polémique parmi le Conseil et nécessité un vote, est le symbole d'une ouverture désormais très large des acquisitions. La lecture semble devenir à Asnières un espace d'information et de débat dans lequel le lecteur peut effectuer des choix de plus en plus libres. Loin de l'imposition d'un programme de lecture et d'encadrement des lecteurs, caractéristique de la politique des fondateurs, l'information et l'ouverture d'un débat de plus en plus large et démocratique résultent

34. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement par M[me] Monique Stieffatre. Procès-verbaux du Conseil n°9. 1920-1941.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de la volonté des nouveaux promoteurs. En outre, le Conseil est désormais unanime pour mener une politique d'acquisition tolérante. *Mein Kampf* est le seul livre dont l'achat est véritablement contesté par une partie des administrateurs durant l'Entre-deux-guerres. Les dissensions du tournant du siècle disparaissent.

Les périodiques entrent aussi massivement dans le fonds de la bibliothèque. Des titres jugés pourtant parfois réactionnaires tels que *L'Illustration* ou *La Revue des Deux Mondes*, sont donnés alors à la bibliothèque[35] dans des collections très complètes. Bien qu'elle ne soit pas abonnée à ces journaux, elle ne refuse plus, désormais, ces dons des sociétaires. La seule limite qui demeure à cette époque dans la politique d'acquisition de la bibliothèque populaire d'Asnières est celle de l'atteinte aux bonnes mœurs. En janvier 1922, les *Mémoires de Casanova* sont ainsi retirés du fonds de la bibliothèque, décision qui peut paraître sévère, mais courante à cette époque dans les bibliothèques publiques, justifiée par le « caractère immoral »[36] que le Conseil leur attribue. Enfin, le travail de plus en plus étroit de la bibliothèque avec des établissements locaux de formation, tels que, à partir de 1924, l'Office d'orientation professionnelle de Courbevoie et de la Banlieue Ouest, marque le début du partage de la décision quant au fonds de livres entre le Conseil et d'autres instances. Cet accord prévoit l'envoi de listes d'achats de livres par l'Office pour lesquels le Conseil de la bibliothèque vote les crédits nécessaires. Ces crédits sont ensuite remboursés par la mairie d'Asnières. Pour la première fois, un établissement extérieur à la bibliothèque intervient donc dans sa politique d'acquisition.

La Seconde Guerre mondiale met fin à cette ouverture vers une lecture de plus en plus démocratique, le Conseil étant sommé d'accepter la censure des nouvelles autorités d'Occupation sous peine de voir la bibliothèque fermer ses portes. Néanmoins, le début de la guerre ne marque pas une rupture avec la période précédente, tout comme la capitulation de juin 1940. Elle se produit, fin 1941, quand la *Propaganda Staffel* d'Angers puis celle de Paris réagissent et obligent les dirigeants de la bibliothèque, toujours présidée par Froideval, à appliquer la « liste Otto » au fonds de la bibliothèque[37]. En janvier 1942, la *Propaganda Staffel* d'Angers refuse le visa pour l'impression du nouveau catalogue de la bibliothèque. La

35. *Ibid.*
36. *Ibid.*
37. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement par M^me^ Monique Stieffatre. Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration. 1942-1949.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

présence de titres figurant sur la « liste Otto » motive ce refus et ce n'est qu'en juin 1942 que l'autorisation d'imprimer est délivrée, après que les titres interdits aient tous été retirés du catalogue et des rayons. Tenter une mesure précise de cette amputation du fonds de la bibliothèque par la censure nazie est difficile. Le fonds a perdu moins d'un tiers de ses titres (voir plus haut), mais il ne semble pas que cette richesse se soit reconstituée jusqu'à la fin de la guerre. Les acquisitions ont été peu nombreuses durant cette période et il est difficile de savoir si la politique d'acquisition menée par le Conseil a véritablement changé ou non. Certains achats ont sûrement été repoussés pour ne pas s'attirer les foudres de la censure nazie, mais il est impossible, en l'absence de listes d'achat de livres, de savoir précisément lesquels. À partir de 1942, la politique d'acquisition du Conseil devient très floue et n'est plus représentative de l'évolution sur le long terme qui l'a marquée depuis la fin du XIX^e siècle.

La nouvelle politique d'acquisition mise en place par Mansart semble rapprocher la bibliothèque populaire d'Asnières des « petites bibliothèques » de Paris, étudiées par Laure Léveillé dans sa thèse, dont le rôle d'encadrement était moins important que celui d'information du public[38]. Le but de ce travail était de retrouver, si possible, le lien entre les bibliothèques de Paris ouvertes à un lectorat populaire dès la fin du XIX^e siècle et le développement de la « lecture publique » en région parisienne au début du XX^e siècle. Laure Léveillé a notamment établi une chronologie précise de ce mouvement des années 1870 aux années 1930. La bibliothèque populaire d'Asnières semble, quant à elle, peu à peu rentrer dans ce mouvement à partir des années 1890, connaissant toutefois des hésitations et des débats ; les vingt années précédant la Première Guerre mondiale sont une période d'évolution lente, durant laquelle la pratique ne suit pas toujours les considérations plus libérales à propos de la lecture d'une partie du Conseil. Après la Grande Guerre, en revanche, les limites conditionnant l'admission de nouveaux livres dans le fonds sont moins étroites. Cette politique d'ouverture et de libéralisation de la lecture atteint son plus haut point de développement à la fin des années 1930. La bibliothèque populaire d'Asnières mène alors une politique d'acquisition de plus en plus ouverte et destinée à l'information du public et non plus à son encadrement intellectuel. Les achats et l'acceptation dans le fonds d'ouvrages de toute tendance politique et philosophique montrent cette évolution qui

38. Laure Léveillé, *Les petites bibliothèques de la République : aux origines de la lecture publique parisienne des années 1870 aux années 1930*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Philippe Levillain : université Paris X-Nanterre, 1998.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

fait de la lecture un espace démocratique plus libre, dans lequel le débat républicain est ouvert et de moins en moins dirigé. La Seconde Guerre mondiale ouvre une période plus mouvementée pour le fonds de livres, où les acquisitions tiennent peut-être désormais compte des listes successives d'ouvrages interdits. Ces entraves mettent fin à la continuité de l'ouverture qui caractérisait la politique de lecture du Conseil depuis les années 1890. Les autorités de la III[e] République semblaient au contraire pousser la bibliothèque vers une voie plus libérale. La Préfecture de la Seine et la commune d'Asnières s'appuyaient parfois sur la bibliothèque, lui confiant un rôle de plus en plus important dans leur politique culturelle naissante. Elles ont à cette occasion procédé à des envois de livres et à des versements de subvention, mais aussi développé des sociabilités avec les responsables de la bibliothèque populaire qui ont joué un grand rôle dans son évolution progressive vers une lecture plus ouverte.

LES RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS LOCALES : UNE INTÉGRATION PROGRESSIVE DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LECTURE

Au cours de la période, les relations entre le Conseil de la bibliothèque et les autorités locales évoluent beaucoup, au gré des changements d'attitude de la bibliothèque, de ces contacts avec différentes institutions, mais aussi de relations de personne.

Il est cependant possible de dégager une tendance générale de cette évolution. Comme pour le fonds de livres, elle est à l'ouverture ; la bibliothèque populaire d'Asnières s'oriente en effet vers un plus grand travail commun avec les autorités et également les institutions de formation locales et accepte finalement un rapprochement durant l'Entre-deux-guerres. Sa place dans le paysage culturel asniérois en est ainsi profondément modifiée et à ce titre, l'Occupation, période du plein succès de la bibliothèque, ne constitue pas une rupture. D'abord méfiante vis-à-vis des autorités d'Occupation, la bibliothèque tente ensuite de conserver sa place dans la politique culturelle de la ville d'Asnières, au prix d'importantes concessions. L'attitude de la deuxième génération des dirigeants de la bibliothèque, celle de Mansart, ne diffère pas de celle des fondateurs sur le plan des relations avec les autorités. Farouchement attachés à l'indépendance de la bibliothèque, les administrateurs font tout ce qui est en leur pouvoir pour la conserver, assortie d'une neutralité politique de principe. Déjà, lors

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

de la toute première séance du Conseil, le 13 novembre 1871, les fondateurs avaient refusé de s'installer dans une salle offerte pourtant gratuitement par la mairie pour y accueillir la bibliothèque[39]. Ils n'avaient pas non plus suivi les recommandations de la Société Franklin, dont *L'instruction pour la fondation d'une bibliothèque populaire*, parue en 1868, conseillait de choisir le maire de la commune comme président d'honneur de la bibliothèque, afin de garantir de bonnes relations avec la mairie. Il est possible que Girard n'ait pas souhaité engager la bibliothèque dans une collaboration trop étroite avec les autorités en raison des déboires que connut la BAI-III avec le maire d'arrondissement Arnaud-Jeanti en 1863[40]. Enfin, une règle tacite, non mentionnée dans les statuts originaux de la bibliothèque ni dans ceux de 1942, interdisait même aux membres du Conseil de siéger à la fois au Conseil de la bibliothèque et dans un Conseil municipal. Cette règle n'empêcha pas le maire d'Asnières Pierre Durand et Charles Fauvéty[41] de siéger au Conseil dans les années 1870. Lorsque la République s'installa, de nombreux administrateurs de la bibliothèque, républicains, furent cependant élus au Conseil municipal d'Asnières et durent simultanément démissionner du Conseil de la bibliothèque. Une petite crise s'ensuivit, durant laquelle le Conseil était trop réduit pour se réunir. Finalement, d'anciens membres du Conseil comme Girard furent rappelés et siégèrent quelque temps jusqu'à ce que la situation revienne à la normale.

Cette intransigeance des débuts quant à l'indépendance politique et à l'autonomie de la bibliothèque se poursuit ensuite jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les deux déménagements successifs, au 31 avenue d'Argenteuil en 1894, puis rue Saint-Denis en 1909, voient la bibliothèque s'installer dans des locaux privés loués par des particuliers à l'association[42]. Certains maires d'Asnières, tels que Maillard ou Fontaine, ont pu siéger au Conseil de la bibliothèque, mais ils démissionnent tous au début de leur mandat d'élu municipal. Enfin, bien qu'ayant des liens avec les

39. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction par M^me^ Monique Stieffatre. Rapport aux Assemblées Générales, Registre n°1. 9 nov. 1871-17 janv. 1875.
40. Voir Ian Frazer, « Jean-Baptiste Girard, fondateur des bibliothèques des Amis de l'Instruction », in *Lectures et lecteurs au XIX^e^ siècle : la Bibliothèque des Amis de l'Instruction,* [*actes du colloque tenu le 10 nov. 1984*], Paris, Bibliothèque des Amis de l'Instruction, 1985, pp. 53-79.
41. Pierre Durand a été maire d'Asnières de 1848 à 1878. Charles Fauvéty, écrivain, essayiste et journaliste franc-maçon est l'une des grandes figures de la génération des fondateurs de la bibliothèque. Il en est le premier vice-président, de 1871 à 1873, puis à partir de cette date, président jusqu'en 1876.
42. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement par M^me^ Monique Stieffatre. Procès-verbaux et rapports aux Assemblées générales, Registre n°3. 1894-1925.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

administrations et certains hommes politiques, la bibliothèque se garde toujours de pousser trop loin les relations avec ces-derniers. Tout juste peut-on citer le Conseiller général Laurent-Cély qui défend à plusieurs reprises les intérêts de la bibliothèque devant l'assemblée dont il fait partie. C'est après la Grande Guerre que la situation change. D'abord, les subventions publiques allouées augmentent de manière significative. Ensuite, la bibliothèque s'intègre dans la politique culturelle et le système de formation local. La collaboration entamée avec l'Office d'orientation professionnelle de Courbevoie et de la Banlieue Ouest lui donne un nouveau rôle dans la formation des adultes. Jusqu'alors, la bibliothèque avait concentré ses efforts sur le public enfantin, créant dès les premières années une série « Livres pour enfants »[43] et distribuant des livrets de lecteur gratuits aux meilleurs élèves des écoles communales, filles comme garçons[44]. Son travail commun avec l'Office d'Orientation professionnelle fait entrer la bibliothèque dans une aide systématique et permanente à la formation des jeunes adultes, tandis qu'elle abandonne sa publicité annuelle auprès des écoliers.

Plusieurs initiatives sont aussi prises par la mairie d'Asnières, qui renforcent l'impression d'une plus grande intégration de la bibliothèque dans le paysage culturel de la ville. Un accueil gratuit à la bibliothèque pour les chômeurs résidant à Asnières est mis en place. Cette mesure, voulue par la mairie en avril 1935, est acceptée par le Conseil de la bibliothèque qui s'inquiète alors du recul du nombre d'adhérents observé depuis 1931[45]. Les cotisations des chômeurs sont payées à la bibliothèque par la mairie ; la bibliothèque devient un service social et culturel destiné à la population asniéroise. Le principal marqueur de ce rapprochement entre la bibliothèque et la mairie reste tout de même le déménagement de 1934. Pour la première fois, le Conseil accepte d'emménager dans un local municipal, situé au sous-sol du Centre administratif nouvellement bâti. Plusieurs raisons ont sans doute contraint le Conseil à accepter cette nouvelle installation. D'abord, le propriétaire de l'ancien local demande des conditions très défavorables pour renouveler d'un an le bail de la bibliothèque : 5 000 francs de loyer pour un an et 200 francs de charge,

43. Cette série apparaît dans les plus vieilles archives disponibles à propos du cadre de classement de la bibliothèque, les statistiques de prêts de l'année 1874.
44. À l'origine, deux prix étaient distribués dans chaque classe de l'école communale de filles et dans celle de garçons. L'instituteur Retrou était l'un des premiers membres du Conseil de la bibliothèque.
45. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement par M^me^ Monique Stieffatre. Procès-verbaux du Conseil n°9. 1920-1941.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

alors que la mairie propose de louer son espace de 170 m² pour seulement 3 000 francs par an. Ensuite, le fonds de livres, comptant désormais 28 000 volumes, ne peut pas être installé dans n'importe quel lieu. La mairie propose ainsi un local assez grand et bien situé au centre d'Asnières[46] qui fait figure d'aubaine pour les dirigeants de la bibliothèque.

Outre les contraintes matérielles, le Conseil paraît souhaiter ce rapprochement avec la mairie. Les comptes-rendus de ses réunions témoignent de ce nouvel état d'esprit. Ainsi peut-on lire dans les archives du Conseil cette phrase révélatrice :

> « Nous ne pouvons que féliciter le maire et son Conseil municipal d'avoir permis à notre bibliothèque de procéder à une installation aussi parfaite dans l'immeuble municipal, ce qui continuera à faire de notre bibliothèque la première du département »[47].

Loin d'un sentiment d'impuissance devant son incapacité à conserver l'indépendance originelle de la bibliothèque, le Conseil exprime au contraire ses remerciements à la municipalité. L'intervention de celle-ci est considérée comme très bénéfique et l'Assemblée générale de la bibliothèque tenue en janvier 1935 n'hésite pas à voter la nomination de Billiet, alors maire d'Asnières, à la présidence d'honneur de la bibliothèque. L'intéressé accepte cet ultime remerciement en avril 1935[48]. Cet acte de rapprochement spatial entre la bibliothèque et les autorités locales s'accompagne donc d'un acte symbolique de reconnaissance de l'autorité au moins morale du maire. Ce changement de place de la bibliothèque dans l'espace asniérois marque durablement les contemporains et avant tout les lecteurs. Bescol, nouveau président de la bibliothèque à partir de 1944, peut ainsi déclarer, lors de la séance du Conseil du premier juillet de la même année :

> « Tant d'Asniérois pensent qu'elle est bibliothèque municipale, puisqu'elle fonctionne dans un édifice communal »[49].

46. Le local se trouve au 16 place de l'Hôtel de Ville à Asnières.
47. *Ibid.*
48. *Ibid*. La lettre du maire n'a pas été conservée dans les archives de la bibliothèque.
49. Archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières, fonds déposé aux Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement par M^me^ Monique Stieffatre. Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration. 1942-1949.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Durant l'Occupation, la bibliothèque populaire d'Asnières conserve le même rôle qu'elle a joué précédemment dans la commune et son évolution vers une plus grande intégration dans le maillage municipal s'accélère. Certes, les deux années qui suivent la capitulation de juin 1940 modifient l'attitude des responsables de la bibliothèque populaire dans le sens d'une plus grande méfiance envers les autorités. Cette crainte des débuts de l'Occupation qui transparaît dans les archives des années 1940 et 1941 est bien naturelle : les administrateurs de la bibliothèque ont à première vue tout à redouter des autorités nazies. En tant qu'association fondée dans le cadre du mouvement ouvrier, visant à libérer et élever intellectuellement les classes populaires, prêtant des livres ou des auteurs déjà pointés du doigt par l'idéologie nazie, la bibliothèque heurte à plusieurs points de vue les opinions que les nouvelles administrations souhaitent désormais dominantes et répandues parmi la population. L'obtention, en juin 1942, de l'autorisation à fonctionner et du visa d'autorisation à imprimer pour le catalogue marque la détente progressive des relations entre les administrations de l'Occupation et la bibliothèque. Celle-ci semble se rapprocher peu à peu de l'Occupant et de la nouvelle administration française, ou, du moins, tenter de présenter un nouveau visage, peut-être plus acceptable. En novembre 1942, par exemple, l'achat d'un portrait du Maréchal Pétain à afficher dans le local de la bibliothèque est proposé par Froideval et accepté à l'unanimité par le Conseil[50]. Cette décision ne prouve cependant pas grand-chose : le portrait du chef de l'État français trônait dans de nombreux lieux et établissements publics. Les administrateurs semblent de plus en plus accepter l'idée d'une situation d'Occupation durable, dans laquelle la bibliothèque doit se résoudre à continuer son œuvre, malgré les difficultés rencontrées. Toutefois, sous la présidence de Froideval, l'association ne s'ouvre jamais largement aux administrations extérieures et conserve toujours jalousement son indépendance. Ainsi, lorsque Pesset, inspecteur des bibliothèques, en visite à la bibliothèque populaire d'Asnières, propose le versement d'une subvention départementale que la bibliothèque n'a plus touchée depuis 1941, en échange de l'abandon du caractère « populaire libre » de l'association, le président de la bibliothèque refuse catégoriquement. Il est soutenu en cela par le Conseil dans sa séance du 6 février 1943, durant laquelle, parlant au nom des administrateurs, il peut ainsi déclarer :

50. *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « À l'avis général, notre situation financière nous le permettant, nous préférons rester libres »[51].

Cette défense de l'indépendance et de la neutralité politique traditionnelles de la bibliothèque prend fin avec l'arrivée à la présidence de Bescol, en février 1944. Les circonstances de l'éviction de Froideval, lors de l'Assemblée générale du 29 janvier 1944[52], sont mal connues. Candidat à sa réélection au Conseil, il y échoue et quitte alors la bibliothèque visiblement en mauvais termes, refusant la présidence d'honneur qui lui est proposée dans les mois suivants par le Conseil. Bescol est élu président lors de la première séance du Conseil après l'éviction de Froideval, le 12 février 1944[53]. Occupant « un poste de confiance », selon ses propres termes, à la mairie d'Asnières et bientôt une place de maire-adjoint du XVII^e^ arrondissement de Paris, Bescol possède de solides relations dans la nouvelle administration de la région parisienne, sans pouvoir être qualifié de collaborationniste. L'entretien qu'il obtient avec le maire seulement une semaine après son élection à la présidence, le 19 février 1944, a pour but d'obtenir une hausse de la subvention municipale. Pour y parvenir, Bescol tient un discours visant à positionner la bibliothèque comme seule offre de lecture dans le paysage culturel asniérois et à conserver la confiance de la mairie. Il évoque ainsi, face au maire, « la grande ville d'Asnières, où il y a une population choisie et en grande partie cultivée »[54], tentant par ce discours aux accents élitistes de faire oublier le caractère populaire de l'association, soulignant que le fonds de livres, estimé par lui à 1,2 million de francs, constituerait un héritage de valeur, « si d'aventure l'organisation actuelle de la bibliothèque devenait défaillante »[55].

Un peu plus tard, en juin de la même année, la mairie promet à la bibliothèque une subvention de 50 000 francs pour l'année. Bescol réussit donc à atteindre l'objectif principal fixé avec les administrateurs, mais l'augmentation de subvention désirée s'accompagne d'une contre-partie difficile à accepter pour le Conseil. La mairie exige la présence de deux conseillers municipaux durant les séances du Conseil de la bibliothèque. C'est en tout cas de cette manière que Bescol présente cette réforme au

51. *Ibid.*
52. Le procès-verbal de cette Assemblée générale est conservé dans les archives de la bibliothèque populaire libre d'Asnières déposées par M^me^ Monique Stieffatre aux Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement.
53. *Ibid.*
54. *Ibid.*
55. *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Conseil, le premier juillet 1944. Néanmoins, pour y mettre les formes, il propose la rédaction d'une lettre adressée au nom du Conseil à la mairie, dont les premiers mots seraient les suivants :

> « Bien que la bibliothèque soit une association libre, [...] en raison de l'intérêt que la municipalité voudra bien lui porter, mes collègues et moi-même vous serions reconnaissants s'il vous était possible de faire désigner, par exemple, deux membres de l'assemblée communale pour prendre part toutes les fois qu'ils le désireraient aux réunions mensuelles du Conseil d'Administration de la bibliothèque »[56].

Les administrateurs s'inquiètent de cette réforme qui doit entraîner une modification des statuts et surtout du rôle que joueront ces deux délégués municipaux dans le Conseil de la bibliothèque. Bescol les rassure, affirmant que les envoyés du Conseil municipal n'auront pas voix délibérative au Conseil de la bibliothèque. Il reste que cette présence nouvelle semble témoigner de la réduction sensible de l'indépendance de la bibliothèque dans son organisation même. Désormais surveillée par le Conseil municipal, elle paraît devenir une institution subordonnée à la mairie, dans une relation verticale lui laissant de moins en moins de marge de manœuvre. Le changement du nom de l'association, enfin, indique lui aussi la mise en place de cette politique de Bescol en faveur d'une plus grande intégration de la bibliothèque au sein de l'administration locale. Décidé à l'unanimité par le Conseil le 29 juillet 1944, un mois seulement avant la Libération d'Asnières, il témoigne bien de cette nouvelle intégration et de la place désormais occupée par la bibliothèque dans la commune[57]. Les adjectifs « populaire libre », qualifiant la bibliothèque depuis l'origine, sont supprimés et la bibliothèque renommée sobrement « Bibliothèque d'Asnières ». Les attaches de l'association ne sont donc manifestement plus à rechercher auprès d'une certaine catégorie de population ou d'une certaine conception du livre et de la lecture assortie d'une neutralité et d'une indépendance politique. Son ancrage se trouve désormais lié à la ville d'Asnières, à son territoire et à sa population dans son ensemble.

Le Conseil de la bibliothèque populaire d'Asnières accepte peu à peu, de la fin du premier conflit mondial à la Libération, un rapprochement entre les administrations publiques et la bibliothèque. Il s'effectue au

56. *Ibid.*
57. *Ibid.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

moyen de diverses initiatives, venues des administrations et de certains établissements de formation comme de la bibliothèque, et au gré des événements. Chacun dans son intérêt bien compris semble s'en satisfaire et le *modus vivendi* qui en résulte perdure ainsi jusque bien après la Seconde Guerre mondiale ; la municipalité se dote d'une politique de lecture publique moins chère, se contentant de subventions sans avoir à fonder de bibliothèque municipale, et la bibliothèque capte l'ensemble de la demande des lecteurs sur la commune. L'Occupation, à ce titre, peut être envisagée dans la continuité des deux décennies précédentes : les efforts de la bibliothèque en direction du Conseil municipal, sous la présidence de Bescol, doivent lui permettre de rester l'unique offre de lecture sur le territoire de la commune. L'association entend conserver le rôle de bibliothèque municipale sans le titre qu'elle a acquis peu à peu depuis une vingtaine d'années. Elle y parvient encore plusieurs décennies, puisque la bibliothèque ne ferme ses portes qu'en 1976, après une dernière séance du Conseil qui décide la cession du fonds de livres à la municipalité, afin d'ouvrir la première bibliothèque municipale d'Asnières.

La bibliothèque populaire d'Asnières, au cours de cette période centrale de son histoire, connaît des transformations qui semblent la rapprocher du rôle et de la position d'une bibliothèque publique de prêt. La période 1871-1894 est certes celle des glorieux débuts et présente de nombreux intérêts, en raison notamment du programme de lecture très riche souhaité par les fondateurs. Toutefois, c'est bien au cours du demi-siècle suivant que la bibliothèque prend des dimensions et un rôle sans doute rares parmi les bibliothèques populaires de région parisienne. La période précédant la Grande Guerre, celle du premier essor, voit la politique d'acquisition s'infléchir lentement, au milieu des débats, vers une plus grande liberté pour les lecteurs. L'arrivée du divertissement comme objectif avoué de la bibliothèque et, surtout, la prise en compte des choix et suggestions des lecteurs comme des données centrales pour guider les achats de livres marquent un premier tournant. Cette inversion progressive du rapport entre promoteurs et lecteurs se poursuit toujours plus avant durant l'Entre-deux-guerres, période également du début de la participation de plus en plus grande de la bibliothèque à la vie publique, en tant qu'institution quasiment officielle. Encouragée par la mairie et la préfecture de la Seine, la bibliothèque développe un lien à la population asniéroise dans son ensemble et des attaches à la ville d'Asnières jusqu'à sacrifier, sous l'Occupation, son caractère populaire et ses principes originels d'indépendance. Elle demeure ainsi auprès des nouvelles autorités

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

cette bibliothèque officieusement municipale, unique offre de lecture sur le territoire de la commune.

C'est une lente transformation d'une bibliothèque populaire, farouchement indépendante, en une bibliothèque publique à laquelle il est possible d'assister au travers des archives de l'association. Les conceptions de la lecture et du rôle d'une bibliothèque changent peu à peu au sein du Conseil et un vrai passage de la lecture populaire à la lecture publique semble s'opérer durant cette longue période, sans toutefois se réaliser complètement. En 1945, la bibliothèque d'Asnières, ainsi renommée, n'est pas devenue pour autant une bibliothèque publique municipale : Asnières est encore loin du modèle américain, les livres ne sont toujours pas disposés sur des rayons accessibles aux lecteurs et le rôle intermédiaire du bibliothécaire, attendant les adhérents derrière son guichet, est toujours nécessaire. Néanmoins, le fonctionnement, la manière d'envisager la gestion du fonds et le contenu intellectuel qu'elle propose aux lecteurs se rapprochent beaucoup de ce qu'il est donné d'observer à la même époque dans les bibliothèques municipales. Un siècle après ses débuts, le destin de la bibliothèque et de son fonds, réutilisé pour l'ouverture d'une première bibliothèque municipale à Asnières, est le résultat de cette lente évolution amorcée au tournant du XX^e^ siècle.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Isabelle Antonutti

LES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE LECTURE PUBLIQUE ONT-ELLES PROLONGÉ CELLES DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ?

Des « bons livres » prônés autrefois dans les bibliothèques populaires au problème de la conservation des « mauvais livres » aujourd'hui dans les grandes bibliothèques municipales, une interrogation se dessine : les collections des bibliothèques municipales de lecture publique ont-elles prolongé celles des bibliothèques populaires ? La forme de la question pourrait laisser entendre que la réponse est évidente, mais l'histoire est plus complexe. L'identité des bibliothèques de lecture publique s'est constituée autour d'un quadruple héritage. Son modèle est issu de la philosophie des Lumières, de la conservation des livres provenant des confiscations révolutionnaires, du militantisme paternaliste de certaines bibliothèques populaires et d'une vision techniciste du métier porté par les Anglo-Saxons[1]. Depuis toujours, la gestion des collections constitue une tâche fondamentale pour le bibliothécaire. Les acquisitions sont une source constante d'interrogation pour qui souhaite une utilisation efficiente des collections :

> « On n'envisage pas le choix des livres sans qu'aussitôt surgisse l'expression "les bons et les mauvais livres" »[2].

Comment identifie-t-on un « bon » ou un « mauvais » livre, et quelle place donner à ce dernier sur les rayonnages ? La lecture publique a-t-elle rejeté ou perpétué les choix opérés par les bibliothèques populaires en la

1. Anne-Marie Bertrand, *Bibliothèques territoriales identité et environnement*, Paris, Les Éd. du CNFPT, 2000.
2. Henri Lemaître (éd.), *La lecture publique : mémoire et vœux du Congrès international d'Alger*, 1931. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48763> (consulté le 30 août 2013).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

matière ? Des extraits de discours, des articles, des témoignages, ainsi que des sondages dans les catalogues des bibliothèques populaires et publiques, permettront d'illustrer la tension permanente entre collections et de publics.

DE LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE À LA LECTURE PUBLIQUE

Les bibliothèques populaires émergent au milieu du XIXe siècle, lorsque la bourgeoisie et l'aristocratie avertie s'interrogent sur l'éducation du peuple. Pour répondre à ce besoin, les bibliothèques – créées par des paroisses, des municipalités, des manufacturiers, ou des associations – portent des convictions très variées, philanthropiques, religieuses, laïques ou politiques. Elles pratiquent en grande majorité une censure morale, religieuse ou politique, et les ouvrages sont donc sévèrement sélectionnés. L'État, s'appuyant sur l'ordonnance du 22 février 1839, surveille les collections par le biais de comités d'inspection et d'achats. Le préfet entérine les contrôles et attribue éventuellement des subventions et des dons de livres. En 1873, un ministre de l'Instruction décrit ainsi la mission de la bibliothèque populaire :

> « Procurer aux travailleurs, aux ouvriers, d'honnêtes et utiles distractions qui contribuent à élever leur esprit, à les éloigner des plaisirs futiles et dégradants et surtout qui leur fournissent les moyens de développer leur instruction générale ou technique »[3].

Il s'agit bien de fournir une saine lecture et cette pratique doit être balisée, car ces publics sont considérés comme fragiles, voire dangereux et certainement déraisonnables[4]. La seconde partie du XIXe siècle connaît aussi une explosion de l'édition. Les adhérents des bibliothèques réclament, en plus des ouvrages utiles et instructifs qui leur sont proposés, des récits d'aventures ou de voyages, et surtout des romans. Certains animateurs des réseaux de la lecture populaire, encouragent l'acquisition de la presse ou des romans, dont ils saisissent qu'elle entretient les compétences lectorales. Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'enseignement déclare ainsi : « Qui a lu, lira »[5]. À la fin du XIXe siècle, la présence de livres de

3. Philippe Manneville, « Les bibliothèques populaires de la Seine-Inférieure au XIXe », *Annales de Normandie*, 1978, n°3, pp. 259-274.
4. Martine Poulain, « Retourner à Tocqueville », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n°5, pp. 66-73. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 30 août 2013).
5. Dominique Varry (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, III, *Les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle : 1789-1914*, Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1991, p. 152.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

distraction se révèle indispensable à la réussite d'une bibliothèque populaire. Les adhérents ont tendance à déserter les circuits trop moralistes et sectaires pour les réseaux commerciaux comme les kiosques ou les cabinets de lectures. Un décalage significatif existe entre les orientations des responsables et les souhaits des utilisateurs. Les premiers veulent enrichir les connaissances techniques et savoir-faire des travailleurs alors que ces derniers cherchent à la bibliothèque un espace d'évasion. La pression du public est bientôt la plus forte : la part des livres éducatifs diminue au profit de la littérature.

Un sondage dans plusieurs catalogues de bibliothèques populaires permet de constater la part de la fiction dans les fonds. Elle dépasse les 30 % à la bibliothèque populaire de Belfort en 1885[6] ou à la bibliothèque communale et populaire de la ville de Luçon en 1894[7]. Les auteurs à succès connus pour leurs romans populaires tels que James Fenimore Cooper, Alexandre Dumas, Erckmann-Chatrian, Victor Hugo, Thomas Mayne Reid, Ponson du Terrail, George Sand, Eugène Sue, Jules Verne, Walter Scott, y tiennent une bonne place. Ils figurent tous également dans le *Catalogue de la Ligue française de l'enseignement* (1884), qui propose 3 000 ouvrages pour former et enrichir une collection. Il établit des recommandations avec une sélection de 1 000 « livres appelés à former un fonds commun de lectures variées, attrayantes, instructives ». Certains auteurs à succès sont conseillés comme James Fenimore Cooper, Alexandre Dumas, Erckmann-Chatrian, George Sand, Jules Verne, Walter Scott. La part de la littérature dans ce catalogue n'est que de 20 %. Elle est découpée en sous-genres, certains déjà connus comme les « romans historiques » ou « d'aventures, d'autres créés pour l'occasion tels les « romans didactiques » où figurent les romans « agricoles », « industriels » et les « leçons morales » avec, par exemple, *Sans famille* d'Hector Malot. Une autre sous-catégorie distingue les « romans de mœurs » avec les « romans de la vie de village », scolaire, cléricale, ou militaire dans laquelle est proposé *Tarass Boulba* de Gogol. *La Case de l'oncle Tom* est placée dans le « roman militant et social ». Une classification minutieuse de la littérature est organisée pour accompagner les bibliothécaires dans leurs acquisitions. Au sein de cette taxinomie, les œuvres sont parfois très composites : Swift côtoie Voltaire dans les

6. Société belfortaine d'émulation, *Catalogue de la bibliothèque populaire de Belfort*, Belfort, Impr. A. Pélot, 1885. [En ligne] < gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6302277s > (consulté le 30 décembre 2013).
7. Eugène-Charles Daviau, *Catalogue des bibliothèques (bibliothèque communale et bibliothèque populaire) de la ville de Lucon (Vendée)*, Luçon, A. Gandriau, 1894, 656 p.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

auteurs de romans philosophiques, ceux-ci voisinant avec le roman-feuilleton d'Eugène Sue *Les sept péchés capitaux*. Dans chaque catégorie, plusieurs niveaux de lecture sont proposés avec des œuvres essentielles et des livres considérés plus faciles[8].

Il existe tout de même un seuil de tolérance à cette libéralité. Paul de Kock, Jules Mary, Charles Mérouvel et Georges Ohnet, dont la légitimité littéraire est beaucoup moins affirmée, sont par exemple absents des trois catalogues précédemment étudiés. Pourtant, ces romanciers sont largement publiés, diffusés et lus mais ils sont critiqués par des hommes de lettres et des journalistes. Avec le temps, les suspicions contre la violence supposée de Jules Mary ou l'érotisme de Charles Mérouvel s'estompent. Certaines bibliothèques populaires les font donc figurer dans leur catalogue, comme celle de Sens en 1927[9]. De surcroît, les collections de romans populaires prennent la suite des livraisons par fascicules, et se développent largement au début du XX^e^ siècle. Cette forme éditoriale est plus adaptée aux acquisitions des bibliothèques car elle est plus facile à cataloguer et à relier. Pour ces différentes raisons, les bibliothèques populaires laissent progressivement place à une initiation plus récréative à la lecture[10].

Les débuts de la lecture publique

L'histoire de la lecture publique commence au début du XX^e^ siècle. Jusqu'alors les bibliothèques municipales se concentraient sur la conservation et l'étude. Cette raillerie sur le rythme de la bibliothèque de Bourges en 1918 semble représentative de l'image que véhiculaient ces institutions :

> « Personne ne songeait à venir troubler le repos du bibliothécaire et de son gardien qui sommeillaient tout doucement ».[11]

Un groupe de bibliothécaires milite désormais pour refonder un modèle qui s'inspire des établissements anglo-saxons. La bibliothèque idéale est à usages multiples (étude, information, culture distraction), ouverte à tous,

8. Ligue française de l'enseignement, Cercle parisien, *Catalogue à consulter pour l'organisation et la direction d'une bibliothèque populaire destinée à des lecteurs adultes*, Paris, Imp. de Chaix, 1884. [En ligne] <gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k375237z > (consulté le 30 décembre 2013).
9. Bibliothèque populaire (Sens, Yonne), *Catalogue de la Bibliothèque populaire de Sens*, Sens, Société générale d'imprimerie et d'édition, 1927. [En ligne] < http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb33865641v > (consulté le 30 décembre 2013).
10. Noë Richter, *Les bibliothèques populaires,* Paris, Cercle de la librairie, 1978.
11. Jean Jenny, « Histoire de la bibliothèque de Bourges », *Cahiers de l'archéologie*, n°39, 1974, p. 14.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

gratuitement, avec des collections variées en libre accès. Débats, articles, conférences, expérimentations permettent d'affiner le concept[12] ; Ernest Coyecque, inspecteur honoraire des bibliothèques de la ville de Paris, déclare en 1931 :

> « À la bibliothèque de vulgarisation il faut donner un nom qui réponde à sa véritable destination. Proscrivons d'abord l'épithète « populaire », qualificatif qui déprécie tout ce qu'il qualifie. La bibliothèque de vulgarisation n'est pas une institution de classe »[13].

Le démarrage de la lecture publique ne peut se réaliser qu'en renouvelant les modèles existants. Ainsi, l'héritage de la bibliothèque populaire est balayé. Si le cadre administratif est modifié, la problématique du choix des livres demeure. Les professionnels saisissent la complexité d'une contradiction entre offre et demande qui se perpétue, d'autant plus que les ambitions d'élargissement des publics sont fortes. Charles Sustrac, bibliothécaire à Sainte-Geneviève, souligne :

> « Le bibliothécaire est obligé pour rester à la hauteur de sa tâche, de tenir compte de ce double fait indéniable du progrès de l'instruction et de l'ascension politique et sociale des masses »[14].

Les collections doivent se diversifier. Ces changements nécessitent des compétences nouvelles, et une formation des bibliothécaires, même s'ils ne sont pas seuls responsables des achats. Le décret du 6 juin 1912 perpétue en effet les comités d'inspection et d'achat de livres, constitués de notables locaux et d'érudits, qui exercent une surveillance politique et morale des collections. En 1937, *Le manuel pratique du bibliothécaire* fournit des indications sur les lectures à surveiller :

> « Les ouvrages donnant une réfutation de la morale courante et traditionnelle (Éloge de l'Adultère) ou légèrement érotiques,

12. Noë Richter, « Introduction à l'histoire de la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1979, n°4, pp. 167-174. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1979-04-0167-001 > (consulté le 30 avril 2014).
13. Ernest Coyecque, « La bibliothèque publique moderne : son rôle social, son organisation », in Henri Lemaître (éd.), *La lecture publique : mémoires et vœux du Congrès international d'Alger*, Paris, E. Droz, 1931, p. 40.
14. Charles de Sustrac, « De l'orientation des bibliothèques modernes », *Bulletin de l'ABF*, n° 5, 1907, p. 105.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> recevront une étiquette de couleur spéciale, sur le dos, et ne seront pas communiqués aux lecteurs de moins de vingt ans. Il en sera de même des romans où sont décrites, même discrètement, les formes anormales de la vie sentimentale et physiologique. Ces dernières catégories devront être absolument exclues des bibliothèques de lecture publique, dont la fonction est de concourir à l'élévation intellectuelle et morale. Il convient même de n'acquérir qu'avec prudence certaines œuvres dont l'argent est le sujet principal. On proscrira les magazines policiers »[15].

L'abbé Louis Bethéem, directeur de la *Revue des lectures*, à destination d'un public catholique, donne ce conseil dans une conférence :

> « C'est en utilisant les goûts et les tendances de chaque lecteur que l'on arrivera à élever petit à petit le niveau de ses lectures et à l'aider dans sa formation intellectuelle et morale. Des romans d'aventures, on le mènera habilement aux récits historiques, des drames policiers aux romans psychologiques »[16].

L'incitation étant privilégiée, *Le manuel du bibliothécaire* invoque « La vocation du pédagogue qui veut élever le niveau des lecteurs parce qu'il croit à la vertu d'éducation du livre bien choisi »[17]. Pour mettre en pratique cette approche, une initiative perdurera très longtemps : l'obligation d'emprunter au moins un ouvrage choisi par le bibliothécaire. En 1943, Gabriel Henriot, inspecteur des bibliothèques de la ville de Paris, explique qu'« à force d'emprunter des livres instructifs, le lecteur finira par s'y intéresser »[18]. Comme dans certaines bibliothèques populaires à leurs débuts, un décalage persiste entre les objectifs affichés et les pratiques du public qui souhaite avant tout lire des romans et se distraire[19]. Personne n'ose suivre la suggestion provocatrice d'Eugène Morel « Une bibliothèque doit surtout

15. Léo Crozet, *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris, Association des bibliothécaires français, 1937.
16. L'abbé Louis Bethléem, « Ce qui se lit : comment orienter le lecteur », in Henri Lemaître (éd.), *La lecture publique : mémoire et vœux du Congrès international d'Alger*, 1931, p. 412. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48831 > (consulté le 29 aout 2013).
17. Léo Crozet, *ibid*.
18. Noë Richter, *Les bibliothèques populaires*, Paris, Cercle de la librairie, 1978, p. 100.
19. Odile Vacher, « Contradiction de l'offre et de la demande sur le marché du savoir ? », in *Lectures et lecteurs au XIXe siècle : la Bibliothèque des Amis de l'Instruction, op. cit.*, p. 81.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

acheter de mauvais livres. En les achetant elle dispense le public de les acheter »[20].

Si les débats sont riches, les réalisations sont rares. L'aide américaine dans l'Entre-deux-guerres a permis quelques expérimentations. Au fil des années, les discours des « modernistes » convainquent les politiques et les professionnels. Les directeurs de bibliothèques municipales s'intéressent à l'éducation populaire, car cette activité peut leur donner plus de légitimité et de moyens financiers, comme le souligne *Le manuel pratique du bibliothécaire* : « C'est en faisant croître l'indice d'utilisation de la bibliothèque, que l'on justifiera les crédits obtenus et que l'on en obtiendra de nouveaux. »[21]. Les bibliothèques municipales créent des salles de prêt mais la séparation reste complète entre les deux services, la bibliothèque d'étude étant encore privilégiée. En mars 1945, la mise en place de la Direction de la lecture publique au sein de l'administration de l'État annonce l'ouverture d'un immense chantier de créations de bibliothèques.

DES NOUVELLES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

Neuf bibliothèques choisies pour cette étude

La modernisation des bibliothèques municipales intervient à partir des années 1950. J'ai choisi neuf bibliothèques, rénovées ou construites entre 1955 et 1965, dans des villes de taille assez importante. Ces constructions incluent un espace de lecture publique, disposent d'un fonds patrimonial et assument des missions de conservation. Les cités ainsi retenues (Beauvais, Bourges, Brest, Chartres, Douai, Le Havre, Lille, Rennes et Tours) disposaient également au XIX^e^ siècle de bibliothèques populaires ou associatives. Des articles sur leur fonctionnement permettent de mesurer leurs buts, parmi lesquels une volonté d'accroître les publics. L'arrêté du maire de Chartres, daté du 13 janvier 1960, pour la nomination d'une nouvelle bibliothécaire (Suzanne de Cazeneuve), constitue une véritable lettre de mission avec cinq objectifs. Les premiers portent sur l'élargissement les utilisateurs :

20. Eugène Morel, *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*, Paris, Mercure de France, 1908, p. 395. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48752-bibliotheques-essai-sur-le-developpement-des-bibliotheques-publiques-et-de-la-librairie-dans-les-deux-mondes-tome-ii.pdf > (consulté le 5 mai 2014).
21. Léo Crozet, *ibid*.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> « Constituer [...] un fonds de livres [...] répondant aux besoins de tous les milieux professionnels et sociaux [...] Donner à la bibliothèque de prêt un caractère particulièrement vivant [...] en vue de réaliser une véritable bibliothèque populaire »[22].

De tels projets se réalisent toujours après des années d'attente. En 1944, le maire de Douai reçoit une lettre ministérielle qui pose les principes de la future bibliothèque remplaçant l'établissement qui vient d'être détruit :

> « Une bibliothèque moderne ne doit pas être un sanctuaire réservé à l'élite, mais s'adresser à tous [...] La future bibliothèque réunira dans le même local, les deux services de lecture savante et de lecture populaire »[23].

Tous les articles sur ces nouvelles bibliothèques soulignent cette volonté d'ouverture démocratique. À Brest, un texte annonce :

> « Tous les lecteurs y trouveront accueil, non seulement le professeur et l'étudiant, mais aussi l'artisan, le commerçant, l'apprenti, l'enfant »[24].

Les articles renseignent abondamment sur les réalisations techniques comme l'éclairage, l'insonorisation, les sols, le logement du conservateur et du concierge, les douches, le réfectoire, le vestiaire, les aménagements intérieurs, les circuits de chauffage ou la sécurité incendie[25]. La nouvelle bibliothèque de Beauvais est ainsi décrite :

> « Telle une librairie, la nouvelle bibliothèque vient solliciter sa clientèle jusque dans la rue grâce à ses vitrines et à ses expositions permanentes. Quelques marches seulement en effet suffisent à faire accéder un passant, curieux des étalages, de la rue aux rayons

22. Julien Barthe, « Histoire de la bibliothèque municipale de Chartres », *Bulletin SAEL*, n°88, 2006.
23. Jean Bleton, « Les nouvelles bibliothèques de Douai et de Beauvais », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1957, n°5. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1957-05-0363-001> (consulté le 30 août 2013).
24. Jean Bleton, « La nouvelle Bibliothèque municipale de Brest », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1959, n°3, pp. 113-127. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1959-03-0113-001> (consulté le 30 août 2013).
25. Odette Crombez, « La bibliothèque municipale de Lille », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1966, nos 9-10. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1966-09-0349-002> (consulté le 30 août 2013).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> d'une salle claire et avenante où, sans formalité, il peut s'asseoir, feuilleter un journal, une revue, un roman, une anthologie »[26].

Le bâtiment demeure un socle indispensable pour que la bibliothèque existe, comme le souligne le directeur de la bibliothèque de Bourges. « Pour toute bibliothèque, le problème du local est crucial. »[27] Une croyance forte cimente la profession : il suffit d'ouvrir un espace moderne pour que le public vienne. À Chartres, « la fréquentation de la bibliothèque a décuplé »[28]. Un effort phénoménal reste à produire, car les inscrits dans ces bibliothèques représentent une infime minorité de la population (2.2 % de la population, par exemple, en 1962 à Rennes). La diversité sociale des usagers demeure faible. Alors que dans les années 1960, les ouvriers et employés formaient plus de 50 % des travailleurs en France, à Rennes, en 1968, les inscrits se répartissent ainsi : les patrons et artisans : 2.2 %, les cadres supérieurs et moyens : 23.8 %, les employés : 12.5 %, les ouvriers : 2 %, les retraités : 31.5 %, les étudiants : 26.5 %[29].

Les collections des bibliothèques

Il est plus difficile de trouver des indications sur la composition des collections. Les militants de la lecture publique sont investis dans la construction des établissements et dans le projet de lecture publique de leur ville. Leurs compétences dans l'acquisition de documents sont reconnues par leur diplôme, mais ils communiquent peu sur le thème de l'acquisition de documents. Les articles sur les collections et les achats sont généraux. À Brest, on apprend que : « Des milliers de livres s'offrent à notre curiosité, ici les romans, là les documentaires. »[30] Les collections de Douai sont décrites globalement : « Des livres attrayants et d'une

26. Jean Bleton, « Les nouvelles bibliothèques de Douai et de Beauvais », *op. cit.*
27. Jean Jenny, « La Bibliothèque municipale de Bourges », *Bulletin d'information de l'ABF,* n°035, 1961, pp. 071-077. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/51015-la-bibliotheque-municipale-de-bourges-anciens-et-nouveaux-locaux-suite > (consulté le 30 août 2013).
28. Suzanne de Cazeneuve, « La nouvelle bibliothèque municipale de Chartres », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1963, n°4, pp. 175-182. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-04-0175-002> (consulté le 30 août 2013).
29. Annie Moro, *Enquête sur la bibliothèque municipale de Rennes de 1959 à nos jours*, Maîtrise d'histoire, sous la direction de Michel Denis : Rennes, université Rennes 2, 1989.
30. Jean Bleton, « La nouvelle Bibliothèque municipale de Brest », *op. cit.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

bonne tenue morale et littéraire. »[31] La diversité est de mise : « Il faut donner à chacun la nourriture qu'il réclame et qui lui convient. Les livres qui distraient ont ici leur place comme ceux qui permettent d'aller plus avant dans l'étude. »[32] Le vocabulaire thérapeutique perdure. Jean Bleton rappelle que les bibliothèques doivent fournir « les livres susceptibles d'apporter des distractions saines et enrichissantes. »[33] Dans une histoire de la bibliothèque de Rennes, l'auteur explique la politique d'acquisition concernant les livres d'évasion :

> « Élever le niveau des lectures d'un public souvent habitué à une littérature commerciale de pure consommation tel était l'enjeu. Il fallait trouver des voies qui aideraient ces nouveaux lecteurs à sortir de la sous-littérature pour découvrir la richesse du plaisir esthétique. Ainsi, le lecteur doit passer du facile au difficile »[34].

Le libre accès aux collections modifie considérablement la relation de l'usager aux livres. Le bibliothécaire forme et encourage le goût de ces nouveaux publics, qui seraient encore fragiles, comme le signale Madeleine Gouverneur, au congrès des bibliothèques d'entreprises, en 1958 : « il n'y a pas de lectures dangereuses, mais des lecteurs sans défense. »[35] La fonction de guide du bibliothécaire est centrale. Au-delà de la simple fréquentation matérielle des livres, le bibliothécaire médiateur permet de nouvelles rencontres intellectuelles, car l'envie de lire vient aussi d'un rapport singulier, d'un échange. Toutefois, il faut déjà entrer en contact comme en témoigne M[lle] Delrieu, directrice de la bibliothèque centrale de prêt (BCP) du Bas-Rhin :

> « Le lecteur néophyte ne connaît ni Stendhal, ni Malraux, il ira tout droit à Delly ou à la Série noire. Tant pis pour ce début, pourvu que l'on y voie un point de départ; mieux vaut le contact

31. Jean Bleton, « Les nouvelles bibliothèques de Douai et de Beauvais », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1957, *op. cit.*
32. Jean Bleton, « La nouvelle Bibliothèque municipale de Brest », *Bulletin des bibliothèques de France,* n°3, 1959, *ibid.*
33. Anne-Marie Bertrand, *Collections et publics en bibliothèque*, Colloque ADBDP, 2005. [En ligne] <http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article513> (consulté le 29 aout 2013).
34. Annie Moro, *Enquête sur la bibliothèque municipale de Rennes de 1959 à nos jours*, *op. cit.*
35. Madeleine Gouverneur, « Un congrès des bibliothèques d'entreprises : 15-16 octobre 1958 », *Bulletin d'information de l'ABF,* n°28, 1959, p. 43. [En ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=50513http://bbf.enssib.fr/> (consulté le 3 juillet 2013).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> avec le mauvais liseur que le silence, signe d'indifférence ou de mécontentement »[36].

Dans ce même article intitulé *Pourquoi lit-on ?* , les bibliothécaires sont presque unanimes : « On lit pour se distraire, beaucoup plus qu'avec le souci de s'instruire »[37] Les BCP sont les plus pragmatiques. Avec leur bibliobus, elles se confrontent à une forte hétérogénéité de lecteurs. Elles assument la présence de collections très populaires. Par exemple, en 1954, à la BCP de Charente-Maritime, les caisses des romans pour les dépôts distinguent trois classes, les « classiques », les « modernes étrangers » et les « faciles » avec les policiers, l'aventure, le sentimental. Les professionnels multiplient les expériences. René Fillet, directeur de la bibliothèque de Tours, grand militant de la lecture publique, livre ses doutes :

> « Je suis horrifié de notre ignorance totale : nous sommes des apprentis sorciers lançant la lecture publique avec notre seule connaissance des milieux universitaires et cultivés »[38].

Ces bibliothécaires sont à l'écoute des recherches en sociologie de la culture. Les hypothèses pessimistes sur les effets aliénants de la culture de masse déclinent. La théorie de la réception[39] estime que le lecteur, tout comme l'auditeur et le spectateur, est un récepteur actif. Les sources de divertissement comme le cinéma, la télévision, la bande dessinée ou le roman sériel, sont une source de plaisir nécessaire. Michel Bouvy, président de la section lecture publique de l'Association des bibliothécaires français, exprime ainsi cette perméabilité des pratiques culturelles :

> « Avec le développement de l'enseignement, la notion de l'existence de deux publics différents, "élite" et "peuple" tend de plus en plus à disparaitre. L'élite cherche souvent une lecture de délassement, l'ancien public populaire recherche de plus en plus fréquemment une lecture de dépassement »[40].

36. Service technique de la Direction des bibliothèques de France, « Pourquoi lisez-vous ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1957, n° 9, pp. 633-652. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1957-09-0633-002> (consulté le 30 août 2013).
37. Service technique de la Direction des bibliothèques de France, « Pourquoi lisez-vous ? », *op. cit.*
38. *René Fillet : biographie à plusieurs voix*, Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1997
39. Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978.
40. Michel Bouvy, « Tribune libre pour la bibliothèque publique », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°53, 1966.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Tableau. Les auteurs conservés

	BEAUVAIS	BOURGES	BREST	CHARTRES	DOUAI	LE HAVRE	LILLE	RENNES	TOURS
BERNAGE	0	0	0	0	2	2	6	11	0
BRUCE	0	0	0	1	0	0	0	1	0
CRONIN	6	7	6	9	10	0	24		27
DANINOS	4	6	16	4	2	1	20	10	24
DELLY	0	4	1	0	7	0	13	29	0
GOLON	0	14	6	0	5	0	1	0	0
HOUGRON	5	9	6	1	0		1	4	0
LARTEGUY	3	4	10	2	5	0	8	4	0
MALET	0	0	1	0	0	0	1	4	2
SAINT-LLAURENT	0	2	12	0	1	0	3	2	0
SIMONIN	0	0	0	1	0	1	3	1	0
SOUBIRAN	3	1	6	1	0	2	4	0	0
VERNES	0	0	0	0	0	0	5	1	0
TOTAL	21	47	64	19	32	6	89	67	53

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

LA TRACE DES COLLECTIONS POPULAIRES DANS LES BIBLIOTHÈQUES ÉTUDIÉES

Comment vérifier que ces bibliothèques ont proposé des collections, des magazines, des éditeurs et des auteurs populaires ? Il n'existe aucun texte, conservé et accessible, sur les politiques documentaires. J'ai opté pour un pointage des acquisitions faites dans les années 1960 et j'ai vérifié leur conservation en magasin grâce aux catalogues en ligne. Par rebond, ce recensement fournit une preuve encore plus profonde de la reconnaissance de ces collections. Le choix de conserver Delly, Soubiran, Larteguy atteste que ces auteurs se sont réellement et longuement installés sur les étagères.

La présence d'auteurs populaires dans les neuf bibliothèques

Les auteurs retenus sont Berthe Bernage, Jean Bruce, Archibald Justin Cronin, Pierre Daninos, Delly, Anne et Serge Golon, Jean Hougron, Jean Larteguy, Léo Malet, Cecil Saint-Laurent, Albert Simonin, André Soubiran et Henri Vernes. Ils répondent à plusieurs caractéristiques et représentent différents genres, le sentimental, l'aventure, le policier, le drame, le roman historique. Ces écrivains sont français (sauf Cronin) et contemporains, ils écrivent et publient dans les années 1950. Ils connaissent un succès continu durant cette période, ont une œuvre abondante et toujours disponible à la vente. J'ai volontairement éliminé des auteurs à succès qui faisaient débat comme Guy Des Cars, San Antonio ou Gérard de Villiers. Les romanciers choisis sont populaires, mais ne suscitent pas de polémiques. Aucun n'a connu de réhabilitation sauf Léo Malet, qui ne rencontre vraiment le succès qu'après 1980[41].

Ces auteurs figurent tous dans les réserves des bibliothèques municipales. Ils ont donc été achetés et considérés comme suffisamment représentatifs pour que leurs œuvres soient conservées. Bien sûr, les quantités sont négligeables par rapport aux fonds des bibliothèques. Mon sondage recense 398 livres conservés alors que ces neuf bibliothèques disposent actuellement de millions de documents : Lille totalise une collection de 539 171 ouvrages, Chartres 184 935. Les chiffres concernent uniquement les livres conservés en magasin. Aujourd'hui,

41. Daniel Compère (dir), *Dictionnaire du roman populaire francophone*, Paris, Nouveau monde éditions, 2007.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

certains de ces romanciers bénéficient d'un succès transmédiatique, par exemple Henri Vernes (Bob Morane), Jean Bruce (OSS 117) connaissent de nouvelles éditions sur des supports variés. La sélection ne porte que sur des éditions antérieures à 1975 localisées dans une réserve. Lille, Rennes, Brest et Tours possèdent les bibliothèques qui conservent le plus de titres, car ce sont les villes les plus importantes avec des missions de conservation. Bourges et Douai sont de taille plus modeste, mais les auteurs cités y sont présents. Le Havre fait preuve d'une politique de conservation plus sélective.

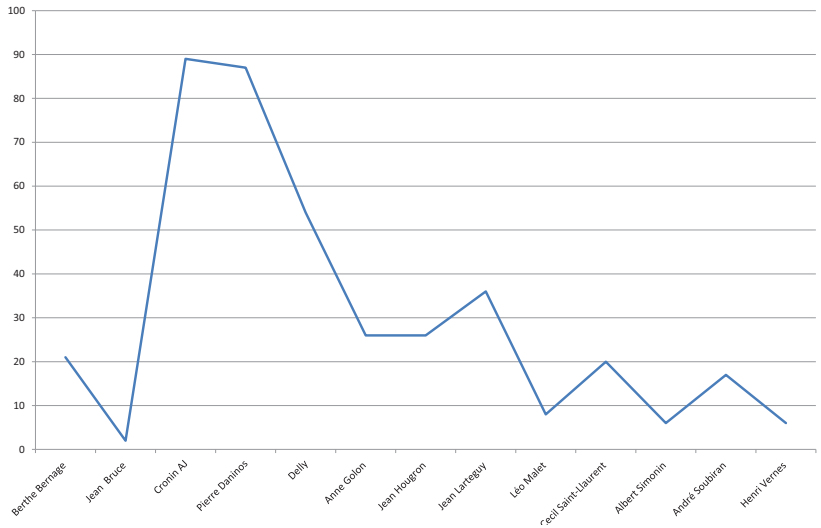
Cette courbe (voir graphique 2) propose l'ensemble des auteurs dans les neuf bibliothèques. Pierre Daninos, humoriste et chroniqueur et Archibald Cronin, romancier dramatique sont les plus représentés. Delly, l'auteur français le plus prolifique en matière de roman sentimental, figure en troisième place malgré la piètre réputation de ce genre de littérature. Le roman policer (Simonin, Bruce, Vernes, Malet) est quasiment absent des réserves.

Une comparaison avec d'autres auteurs

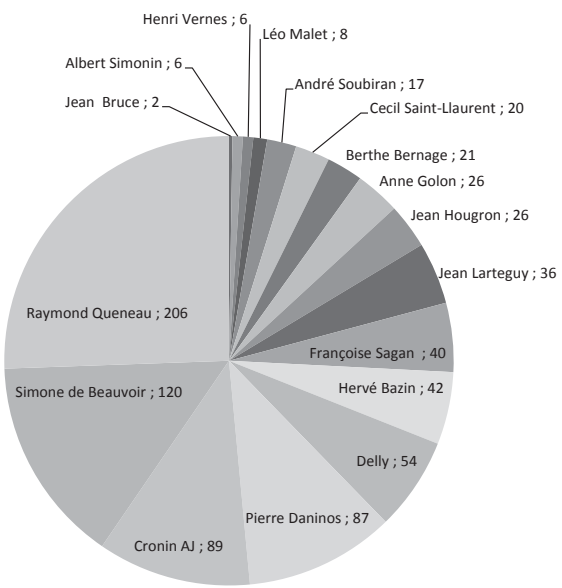
Pour mesurer la place de ces auteurs populaires, j'ai comparé cette liste avec quatre romanciers français reconnus qui écrivent et ont du succès dans l'Après-guerre, Raymond Queneau, Simone de Beauvoir, Françoise Sagan et Hervé Bazin. Ce graphique (voir graphique 3) en secteurs montre le nombre de titres conservés par auteurs dans les neuf bibliothèques. 408 titres des 4 écrivains légitimés sont conservés contre 398 pour les 13 auteurs « populaires ». Les bibliothèques conservent 3 fois plus d'ouvrages (102 exemplaires en moyenne) des 4 écrivains reconnus que des 13 autres (32 en moyenne).

Toutefois, le pointage par auteur relativise le constat global. Si Raymond Queneau et Simone de Beauvoir se placent en tête, ils sont suivis par Archibald Cronin, Pierre Daninos et Delly. Ces trois écrivains ont vendu des millions d'exemplaires pendant de nombreuses années et ils dépassent Françoise Sagan et Hervé Bazin. La présentation en courbe illustre leurs places réciproques.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

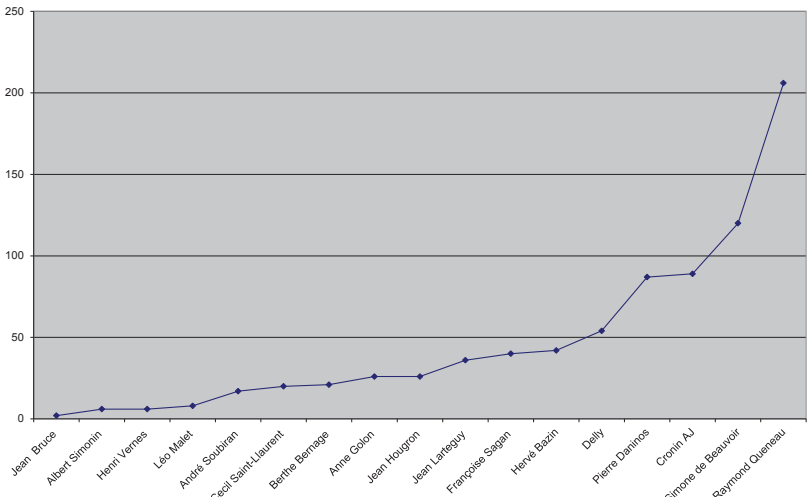


Graphique 2. Total des auteurs populaires



Graphique 3. Total des auteurs dans les neuf bibliothèques

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



Graphique 4. Courbe des auteurs dans les neuf bibliothèques

Des collections et un éditeur dans les neuf bibliothèques

Le pointage sur les collections porte sur des genres : la science-fiction, l'espionnage et le policier. L'exemple concerne deux collections de science-fiction avec, en premier lieu, celle du « Rayon fantastique ». Elle débute en 1950 et s'arrête en 1964 au numéro 124. Elle publie de grands auteurs comme Asimov ou Van Vogt et propose aussi des romanciers français tels Vladimir Volkoff et Philippe Curval. « Anticipation » est créée en 1951, elle marque par son éclectisme. La science-fiction dans les années 1960 demeure encore un domaine confidentiel réservé à des amateurs passionnés. Il n'est donc guère étonnant que les deux collections soient quasiment absentes des réserves, 9 titres pour « Rayon fantastique », et 2 titres pour « Anticipation ».

Les bibliothèques conservent 4 titres de la collection « Espionnage » chez Fleuve noir. Elle a publié 2 000 titres depuis 1949 avec des auteurs prolifiques comme Claude Rank, Jean Bruce, G. J. Arnaud. Ce genre est très marqué par la production de masse. Même s'il offre une certaine vision des relations internationales, il est souvent imprégné d'une idéologie un peu simpliste, toujours pro-occidentale. L'éditeur Fleuve noir est aussi très absent des réserves des bibliothèques avec seulement 25 références. Créé en 1949, il propose une grande diversité de collections populaires avec une diffusion phénoménale, trente titres et deux millions de volumes vendus

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

chaque mois dans les années 1960. Son capital symbolique négatif est symptomatique et cet éditeur ne figure pas dans les collections[42].

Le troisième genre est le policier avec une collection ambitieuse, « Le Masque », créée en 1927 par Albert Pigasse, qui publie surtout des romans à énigme de qualité. Les bibliothèques conservent 109 titres de cette collection. Elle paraît tout à fait adaptée à une introduction à la littérature policière. Si ce genre est souvent stigmatisé, la collection du Masque se caractérise par la bonne tenue générale de ses publications.

La science-fiction et l'espionnage sont alors considérés comme des mauvais genres. Les publications de l'éditeur Fleuve Noir sont tout particulièrement synonymes de production stéréotypée, sans qualité et même parfois amorale. Les auteurs de science-fiction n'ont pas encore connu de légitimation littéraire, et ce genre centré sur l'évasion fantastique et apocalyptique effraie alors les bibliothécaires.

Il existe différentes catégories de littérature de grande consommation. Comme dans les bibliothèques populaires au début du siècle, certains romanciers sont plus légitimes que d'autres. Une concordance s'établit entre les deux époques. Dans les années 1960, le policier, la science-fiction et aussi la bande dessinée sont contestés, critiqués et donc ne pénètrent pas dans les bibliothèques.

Des magazines dans les neuf bibliothèques

Les périodiques choisis sont des magazines familiaux, illustrés, grand public, largement diffusés pendant des décennies. Il s'agit de *Modes de Paris, Veillées des chaumières, Nous Deux, Télé 7 jours* et *Paris Match*. Les commentaires seront très courts sur ces types de document. Seul *Paris Match* est conservé dans 5 bibliothèques (Bourges, Brest, Douai, Lille et Rennes). Quelques années du XIX^e^ siècle de *Veillées des chaumières* sont conservées à Bourges et à Brest. Les autres magazines n'apparaissent pas. Toutefois, les périodiques ont encore à faire leur preuve dans les années 1960, les bibliothèques concentrent leurs abonnements sur quelques titres très consensuels. Les budgets d'acquisition sont en général assez faibles et les choix reflètent nécessairement le consensus. La latitude d'expérimentation est faible particulièrement pour la presse qui engage sur des abonnements annuels.

42. Juliette Raabe, *Fleuve noir, 50 ans d'édition populaire*, Paris, Paris-Bibliothèques, 1999.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

CONCLUSION

L'échantillon statistique est trop restreint pour en tirer des conclusions absolues. Mais les quatre catalogues de bibliothèques ont été choisis au hasard et le résultat est commun. La marge d'erreur ne doit pas être oubliée. Ainsi, la mention de collection ne figure peut-être pas dans toutes les notices et les catalogues de bibliothèques municipales ne sont pas exempts d'inexactitude. Toutefois, ces exemplaires localisés en réserve, patrimoine, fonds étude, fonds ancien ont bien été marqués pour cette seconde vie. Effectivement, ces collections populaires sont faiblement représentées, mais elles existent, signe que ces livres ont été achetés. D'ailleurs, les professionnels en minimisent la vitalité et l'existence :

> « Il a régné [à la bibliothèque de Rennes] une certaine rigidité dogmatique et moralisatrice héritée du siècle dernier, qui a fait écarter des collections les ouvrages de pure évasion »[43].

Or, elle conserve 67 titres dont 29 pour Delly et 11 pour Berthe Bernage. Elle est d'ailleurs une des rares bibliothèques à avoir acheté du Léo Malet avant qu'il accède à la notoriété. Colette Puynège-Batard, actuel conservateur de la bibliothèque de Bourges, a le même avis :

> « La lecture publique au sein de la bibliothèque des Quatre Piliers est restée quelque chose de très marginal, peu de m^2, peu de publics, peu de prêts, peu d'acquisitions, reléguée dans les anciennes écuries, alors que l'hôtel particulier était dédié aux collections patrimoniales, aux chercheurs, aux sociétés savantes,... Le personnel de la lecture publique était persona non grata aux étages supérieurs. Oserais-je dire un fonctionnement très XIX^e^ de la bibliothèque. Le projet de médiathèque fut une vraie "révolution" dans ce paysage »[44].

La littérature populaire n'aurait quasiment pas été achetée et encore moins conservée, pourtant la bibliothèque de Bourges conserve 47 livres de cette catégorie. La vision du passé est toujours le fruit d'une reconstruction et puis comme le souligne Madeleine Deloule : « Le présent absorbe

43. Annie Moro, *Enquête sur la bibliothèque municipale de Rennes de 1959 à nos jours*, *op. cit.*
44. Courriel à l'auteur du 2 juillet 2013 de M^me^ Colette Puynège-Batard, conservateur de la bibliothèque de Bourges.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

[les bibliothécaires], l'avenir aussi quelquefois, mais ce qui est passé les intéresse moins »[45]. Si la trace de ces livres d'évasion demeure 40 ans plus tard, ces ouvrages devaient être encore plus présents dans les années 1960. Ces acquisitions relèvent d'une pratique ancienne. Face à l'immense stock des magasins, ces quelques livres sont-ils perdus, oubliés ? Un document suit tout un processus pour passer du libre-accès à la conservation définitive. Pendant quelques années, il figure dans une réserve active et demeure empruntable puis il passe dans un magasin semi-patrimonial, et enfin, dans le magasin de conservation définitive. Un parcours qui dure donc une trentaine d'années. Des critères de tri existent à chaque étape, ils sont propres à chaque établissement et ils évoluent[46]. Toutefois, sans directives nationales, ni critères partagés, les magasins reflètent un profond conformisme[47]. Les bibliothèques sont un acteur du processus de légitimation des auteurs. Elles choisissent des auteurs reconnus, des valeurs sûres à qui elles apportent une nouvelle légitimité pour passer au statut de classiques[48]. La confrontation avec les sous-genres de la littérature populaire le confirment d'une autre manière. Pourtant, le développement de l'histoire culturelle a mis en valeur les littératures et les arts populaires. Ce genre de collection est toujours très peu conservé par les institutions ; leur grand nombre, leur mauvaise qualité de fabrication, leur importante usure font qu'ils sont souvent éliminés[49]. Le cas est saillant pour les périodiques : 5 établissements proposent *Paris Match* et il est vraisemblable que les seuls exemplaires disponibles de *Modes de Paris, Veillées des chaumières, Nous Deux, Télé 7 jours* le soient uniquement à la Bibliothèque nationale de France, grâce au dépôt légal. Effectivement, la conservation est une opération coûteuse et complexe. L'impressionnante

45. Madeleine Deloule, « Choisir les romans », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, n° 4, pp. 276-281. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1988-04-0276-002> (consulté le 03 juillet 2013).
46. Anne Renoult, *Quelle politique documentaire pour les bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris ?* Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Françoise Bérard : Villeurbanne, enssib, 2010. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48300-quelle-politique-documentaire-pour-les-bibliotheques-specialisees-de-la-ville-de-paris.pdf > (consulté le 30 août 2013).
47. Cécile Rabot, « La fabrication de l'auteur par les bibliothécaires de lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 5, pp. 46-49. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0046-008> (consulté le 30 août 2013).
48. Cécile Rabot, « Le rapport des bibliothécaires de lecture publique aux auteurs », *Sociologie*, n°4, 2012, pp. 359-376.
49. Laurent Séguin, *Les collections de romans populaires et leur conservation dans les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque nationale de France : l'exemple du « Livre populaire » de la Librairie Arthème Fayard*, Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Frédéric Barbier : Villeurbanne, enssib, 2004.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

homogénéité des magasins n'offre donc pas un panorama représentatif de la consommation culturelle. L'idéal, évidemment, serait de mettre en place un programme de conservation partagée entre établissements avec un plan systématique et méthodique, un projet bien lointain et incertain.

La marque du bon livre et de l'œuvre éducative constitutive de la bibliothèque populaire trouve-t-elle un écho dans le programme de modernisation des bibliothèques municipales qui débute dans les années 1960 ? Les collections des bibliothèques municipales de lecture publique ont-elles prolongé celles des bibliothèques populaires ? Non, elles n'ont pas propagé une sélection rigide des supposés « bons livres ». Toutefois, ce choix drastique est plus théorique que réaliste et il a peu résisté dans la pratique. Les bibliothèques populaires ont vite répondu aux souhaits de distraction de leurs lecteurs. Avec la massification de la lecture, elles achètent des romans à succès et cette tendance a largement été sous-estimée. Mais on ne peut les assimiler à des cabinets de lecture, elles n'ont pas de visée commerciale, elles poursuivent toujours leur mission de vulgarisation. Dans l'historiographie, les bibliothèques populaires ont trop souvent été cantonnées à leurs premières fonctions didactiques. Les promoteurs de la lecture publique, porteurs d'un élan novateur, n'ont pas voulu être associés à ces bibliothèques d'un autre siècle. Ils ont rompu les amarres. Les bibliothèques municipales ont finalement maintenu un objectif similaire : s'ouvrir à la distraction, certes, mais avec un souci d'élévation. Les acquisitions se réalisent toujours dans la tension, la distorsion et parfois le reniement. Cette volonté de sublimité apaise les doutes sur la légitimité de la place de ces mauvais genres, que furent le roman, le policier, la science-fiction ou désormais le manga. Le plaisir de la lecture est indispensable aux lecteurs mais loin d'être un simple supermarché du livre, les bibliothèques proposent aux lecteurs un cheminement, un parcours culturel. Elles souscrivent au constat du Baron de Watteville qui écrit en 1879 :

> « Quand une bibliothèque se fonde, on lit d'abord des romans, puis les voyages, puis les biographies, puis les ouvrages d'histoire [...] les romans sont des amorces et les hameçons avec lesquels on attire et l'on prend les lecteurs »[50].

50. Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard, *Discours sur la lecture*, Paris, Fayard ; Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1989.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

D'un siècle à l'autre, les bibliothécaires ont valorisé leur rôle de guides, de passeurs ou de médiateurs. La profession ne rejetterait certainement pas cette maxime énoncée en 1930 par Louis Morin, bibliothécaire et archiviste à Troyes :

> « Une bibliothèque n'est pas une collection, c'est un arsenal, un magasin d'instruction, c'est une œuvre vivante et rayonnante, un centre d'énergie spirituelle dont les bibliothécaires sont les distributeurs »[51].

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Barthe Julien, « Histoire de la bibliothèque municipale de Chartres », *Bulletin SAEL*, n°88, 2006.

Bethléem, abbé Louis (L'), « Ce qui se lit : comment orienter le lecteur », in Henri Lemaître (éd.), *La lecture publique : mémoire et vœux du Congrès international d'Alger*, Paris, E. Droz 1931, p. 40. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48831 > (consulté le 29 août 2013).

Bertrand Anne-Marie, *Bibliothèques territoriales identité et environnement*, Paris, Les Éd. du CNFPT, 2000.

Bertrand, Anne-Marie, *Collections et publics en bibliothèque*, Colloque ADBDP, 2005. [En ligne] < http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article513 > (consulté le 29 aout 2013).

Catalogue de la Bibliothèque populaire de Sens, Bibliothèque populaire (Sens, Yonne), Société générale d'imprimerie et d'édition, 1927 < http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb33865641v > (consulté le 30 décembre 2013).

Bleton Jean, « Les nouvelles bibliothèques de Douai et de Beauvais », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1957, n°5. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1957-05-0363-001 > (consulté le 30 août 2013).

Bleton, Jean, « La nouvelle Bibliothèque municipale de Brest », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1959 n°3, pp. 113-127. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1959-03-0113-001 > (consulté le 30 août 2013).

51. Louis Morin, « Bulletin officiel de l'Union syndicale des Maîtres-Imprimeurs » cité par Christian Serres de Mesplès, *Les bibliothèques publiques françaises*, Montpellier, Imprimerie de la Charité, 1933, p. 9. [En ligne] < www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48800> (consulté le 28 août 2013).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Bouvy Michel, « Tribune libre pour la bibliothèque publique », *Bulletin d'information de l'ABF,* 1966, n°53.

Cazeneuve Suzanne de, « La nouvelle bibliothèque municipale de Chartres », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1963, n°4, pp. 175-182. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-04-0175-002 > (consulté le 30 août 2013).

Chartier Anne Marie, Hébrard Jean, *Discours sur la lecture*, Paris, Fayard ; Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1989.

Compère Daniel (dir), *Dictionnaire du roman populaire francophone*, Paris, Nouveau monde éditions, 2007.

Coyecque Ernest, « La bibliothèque publique moderne : son rôle social, son organisation », in Henri Lemaître (éd.), *La lecture publique : mémoire et vœux du Congrès international d'Alger*, Paris, E. Droz 1931, p. 40. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48831 > (consulté le 29 août 2013).

Crombez Odette, « La bibliothèque municipale de Lille », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1966, n^{os} 9-10. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1966-09-0349-002> (consulté le 30 août 2013).

Crozet Léo, *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris, Association des bibliothécaires français, 1937. [En ligne] <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48750-association-des-bibliothecaires-francais-manuel-pratique-du-bibliothecaire.pdf > (consulté le 29 aout 2013).

Daviau Eugène-Charles, *Catalogue des bibliothèques (bibliothèque communale et bibliothèque populaire) de la ville de Luçon (Vendée)*, Luçon, A. Gandriau, 1894, 656 p.

Deloule Madeleine, « Choisir les romans », *Bulletin des bibliothèques de* France, 1988, n° 4, pp. 276-281. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1988-04-0276-002> (consulté le 3 juillet 2013).

René Fillet : biographie à plusieurs voix, Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 1997.

Gouverneur Madeleine, « Un congrès des bibliothèques d'entreprises : 15-16 octobre 1958 », *Bulletin d'information de l'ABF,* n°28, 1959, p. 43.

Hassenforder Jean, « Vie de l'association », *Bulletin d'information de l'ABF*, 1962, n°37, p. 21.

Jauss Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Jenny Jean, « La Bibliothèque municipale de Bourges », *Bulletin d'information de l'ABF,* 1961, n°035, pp. 071-077 [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/51015-la-bibliotheque-municipale-de-bourges-anciens-et-nouveaux-locaux-suite > (consulté le 30 août 2013).

Jenny Jean, « Histoire de la bibliothèque de Bourges », *Cahiers de l'archéologie*, 1974, n°39, p. 14.

Lemaître Henri (éd.), *La lecture publique : mémoire et vœux du Congrès international d'Alger*, Paris, E. Droz, 1931. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48831> (consulté le 30 août 2013).

Ligue française de l'enseignement, Cercle parisien, *Catalogue à consulter pour l'organisation et la direction d'une bibliothèque populaire destinée à des lecteurs adultes*, Paris, Imp. de Chaix, 1884. [En ligne] < gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k375237z > (consulté le 30 décembre 2013).

Manneville Philippe, « Les bibliothèques populaires de la Seine-Inférieure au XIXe », *Annales de Normandie*, 1978, n°3, pp. 259-274.

Manneville Philippe, « Historique de la bibliothèque du Havre », *Cahiers havrais de recherche historique*, 2005, pp. 87-110.

Morel Eugène, *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie,* Paris, Mercure de France 1909. [En ligne] < www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48751 > (consulté le 28 août 2013).

Moro Annie, *Enquête sur la bibliothèque municipale de Rennes de 1959 à nos jours*, Maîtrise d'histoire, sous la direction de Michel Denis : université Rennes 2, 1989.

Poulain Martine, « Retourner à Tocqueville », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2002, t. 47, n°5, pp. 66-73. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-05-0066-001> (consulté le 30 août 2013).

Raabe Juliette, *Fleuve noir, 50 ans d'édition populaire*, Paris, Paris-Bibliothèques, 1999.

Rabot Cécile, « Le rapport des bibliothécaires de lecture publique aux auteurs », *Sociologie*, n°4, 2012, pp. 359-376.

Rabot Cécile, « La fabrication de l'auteur par les bibliothécaires de lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 5, pp. 46-49. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0046-008 > (consulté le 30 août 2013).

Renoult Anne, *Quelle politique documentaire pour les Bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris ?* Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques,

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

sous la direction de Françoise Bérard : Villeurbanne, enssib, 2010. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48300-quelle-politique-documentaire-pour-les-bibliotheques-specialisees-de-la-ville-de-paris.pdf > (consulté le 30 août 2013).

Richter Noë, « Introduction à l'histoire de la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1979, n°4, pp. 167-174. [En ligne] : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1979-04-0167-001 > (consulté le 30 avril 2014).

Richter Noë, « Lecture populaire et lecture ouvrière », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1983, n°2, pp. 123-134. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-02-0123-001 > (consulté le 30 août 2013).

Richter Noë, *Les bibliothèques populaires,* Paris, Cercle de la librairie, 1978.

Séguin Laurent, *Les collections de romans populaires et leur conservation dans les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque nationale de France : l'exemple du « Livre populaire » de la Librairie Arthème Fayard*, Enssib, Mémoire de conservateur. 2004.

Service technique de la Direction des bibliothèques de France, « Pourquoi lisez-vous ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1957, n° 9, pp. 633-652. [En ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1957-09-0633-002> (consulté le 30 août 2013).

Morin Louis, « Bulletin officiel de l'Union syndicale des Maîtres-Imprimeurs » cité par Christian Serres de Mesplès, *Les bibliothèques publiques françaises*, Montpellier, Imprimerie de la Charité, 1933, p. 9. [En ligne] < www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48800 > (consulté le 28 août 2013).

Société belfortaine d'émulation, *Catalogue de la bibliothèque populaire de Belfort*, Belfort, Impr. A. Pélot, 1885. [En ligne] < gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6302277s> (consulté le 30 décembre 2013).

Sustrac Charles de, « De l'orientation des bibliothèques modernes », *Bulletin de l'ABF*, 1907, n° 5, p. 105.

Vacher Odile, « Contradictions de l'offre et de la demande sur le marché du savoir ? » in *Lectures et lecteurs au* XIX*e siècle : la bibliothèque des Amis de l'Instruction,* [*actes du colloque tenu le 10 novembre 1984*], Paris, Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III*e* arrondissement, 1985.

Varry Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, III, *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX*e *siècle : 1789-1914*, Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1991, p. 152.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Fabrice Chambon et Jean-Rémi François

HISTOIRE ET ACTUALITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE POPULAIRE DE MONTREUIL

La bibliothèque de Montreuil est ouverte au public depuis 135 ans. Son *appellation d'origine contrôlée* « Bibliothèque communale populaire », qui ornait les pages de titre des acquisitions de la première décennie, témoigne d'une double parenté. D'un côté, elle naît directement d'un corpus réglementaire de 1874 qui encadre la fondation et le fonctionnement des bibliothèques populaires, offrant aux communes une aide du ministère de l'Instruction en contrepartie d'un contrôle serré des activités par les autorités. La bibliothèque communale populaire de Montreuil est le résultat de cette politique qui intervient dans un contexte d'affirmation républicaine. Fruit d'une initiative municipale, elle est « communale ». D'un autre côté, elle est aussi « populaire », car elle s'inscrit dans le mouvement des bibliothèques populaires *associatives* des années 1860, en bénéficiant directement de l'expérience de ces réseaux. Une bibliothèque des Amis de l'Instruction avait en effet vu le jour à Montreuil-sous-Bois auparavant. Deux dons d'ouvrages avec un tampon en attestent, sans qu'il ait été possible à ce jour de recueillir plus d'informations sur cette première bibliothèque montreuilloise. La bibliothèque communale témoigne d'une part, des débuts de l'engagement des autorités publiques dans le développement de la lecture, et d'autre part, de leur inscription dans une continuité d'expérience et d'esprit initiée avec les réseaux associatifs des bibliothèques populaires. Enfin, elle s'inscrit dans les luttes politiques et les constructions sociales de la III^e^ République.

HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE POPULAIRE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS : UN CONTEXTE LOCAL FAVORABLE

Depuis la création en 1875 de la bibliothèque à son réaménagement inauguré à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les collections et

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

les pratiques conservent une certaine unité, reposant notamment sur un fort bénévolat, bien différente du mouvement de professionnalisation et de modernisation qui suivra l'Après-guerre. Cette période correspond également à la III^e^ République. L'histoire de cette bibliothèque témoigne pleinement des liens entre lecture publique et contexte local ou national dans les futures banlieues rouges d'Île-de-France.

Au niveau local, la décision municipale entérinant la création d'une bibliothèque n'est pas surprenante. Bien que Théophile Sueur, le maire, soit un notable conservateur élu en 1871 et nommé par le préfet en 1874, il doit composer avec une partie des conseillers municipaux élus en 1874, qui forment une opposition républicaine marquée à gauche, solide et combative. Parmi eux figurent de nombreux radicaux et futures maires de la ville, notamment Arsène Chéreau et Mathurin Lahaye. Nous retrouvons le nom et la signature de ce dernier sur un ouvrage qu'il donne à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction de Montreuil-sous-Bois, « Don du citoyen Lahaye, 1^er^ adjoint ». Cet homme politique était sensible à la lecture populaire, et il existait à Montreuil, que ce soit parmi le groupe politique des radicaux ou plus largement dans la population de la ville, des personnes éclairées qui militaient en faveur d'une lecture populaire. La présence d'une bibliothèque des Amis de l'Instruction atteste ce terreau favorable. Sans que cela puisse être confirmé, faute de sources, il y a de fortes chances pour que les militants de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction de Montreuil soient aussi ceux qui ont agi en faveur de la création d'une bibliothèque communale populaire.

Il est en effet avéré qu'à la suite du Second Empire, de l'Ordre moral et de la surveillance policière, la République voit se diviser les ténors des sociétés philanthropiques à l'origine des initiatives de bibliothèques populaires. Ils peuvent proclamer au grand jour leur sentiment républicain ou leur philosophie du progrès social mais vont être partagés sur la marche à suivre : tandis que la plupart voient dans la conjoncture politique favorable une garantie d'expansion et de triomphalisme, d'autres seraient enclins à remettre l'éducation du peuple à la lecture dans les mains de l'État et des municipalités[1]. Cette hypothèse paraît plausible pour Montreuil-sous-Bois.

1. Laure Léveillé, dans un excellent mémoire *De la lecture populaire à la lecture publique ? Éléments du débat politique et du discours officiel sur les bibliothèques, 1878-1898*, Mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, sous la direction de Philippe Levillain : Nanterre, université Paris X, 1988, montre comment les élus – particulièrement les élus républicains – de la municipalité parisienne concurrencent, en subventionnant des bibliothèques municipales, le réseau des bibliothèques associatives populaires dont ils avaient été eux-mêmes les fondateurs.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

À l'image de nombreuses autres bibliothèques populaires, libres ou communales, celle de Montreuil est née de l'initiative de militants de l'éducation ouvrière urbaine : enseignants ou hommes de lettres philanthropes, militants ouvriers ou artisans marqués par les divers courants socialistes, et hommes politiques des partis progressistes. En ce sens, la délibération du 7 mai 1875 témoigne bien d'un changement des rapports de force politiques à Montreuil, qui glisse petit à petit de la droite conservatrice vers une domination du parti radical et une montée des socialistes. En effet, la ville amorce sa révolution industrielle, qui va durablement transformer la vie politique et sociale locale. D'une commune d'environ 12 000 habitants en 1870, dont l'activité principale était la vente de fruits, Montreuil-sous-Bois devient une ville de banlieue grosse d'environ 70 000 habitants en 1930, et dans laquelle l'activité industrielle domine. La population de la ville se verra multipliée par presque 6 en 60 ans, via l'arrivée d'une main-d'œuvre favorable aux forces politiques de gauche. En 1870, la ville compte déjà une quarantaine d'usines à caractère familial ou artisanal, qui nécessitent des ouvriers qualifiés, souvent sensibles au radicalisme politique, Ceux-ci forment en quelque sorte l'élite qui va user du suffrage universel pour faire entendre ses revendications.

ÉMANCIPATION ET CONTRÔLE SOCIAL

Le 7 mai 1875, une délibération du conseil municipal prévoit l'établissement d'une bibliothèque communale et populaire pour « travailler à la moralisation publique par la diffusion des Lumières ». Cette expression marque un compromis entre la diffusion des Lumières et des perspectives plus conservatrices limitant l'enjeu de la bibliothèque communale populaire à la moralisation publique. Ce compromis pourrait être le fruit de l'équilibre des rapports de force locaux entre un maire conservateur (sans doute partisan de l'Ordre moral du Président Mac Mahon) et son opposition radicale, ou traduire l'ambivalence de certains militants progressistes à l'initiative des bibliothèques populaire à cette époque. On touche ici les limites de la démarche à l'œuvre dans le développement de nombreuses bibliothèques populaires : préoccupations sociales et volonté de contrôle social sont présentes dans l'esprit des notables éclairés qui coordonnent leurs activités. Il faut certes faire progresser le niveau d'éducation du peuple, mais éviter également l'explosion sociale.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Cette décision municipale s'inscrit dans le cadre réglementaire très strict concernant les bibliothèques populaires, publié en 1874 par le ministre de l'Instruction, Jules Simon. Ce dernier, ancien administrateur de la Société Franklin, signe en 1873 une circulaire qui demande aux préfets d'ouvrir une enquête sur les bibliothèques populaires des départements. Il prend l'année suivante une série de mesures qui réglementent pour la première fois la lecture populaire de manière très cadrée. Toutefois, depuis l'ordonnance du 22 février 1839, les bibliothèques communales sont déjà tenues d'accepter le contrôle de l'administration et de lui faire parvenir régulièrement leur catalogue ; en contrepartie, elles peuvent bénéficier de dons de livres provenant du dépôt légal ou de souscriptions à l'initiative du ministère.

UNE ATTENTE INEXPLIQUÉE AVANT L'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE…

Les élections municipales et législatives de 1876 confirment la poussée radicale et portent au pouvoir Arsène Chéreau comme maire ou encore Alfred Talandier comme député[2]. Montreuil-sous-Bois devient une ville radicale, marquée à gauche pour un bon moment. L'action municipale se fait sous les auspices des valeurs rationalistes et scientifiques, des idées de progrès social et politique, de la laïcité et de l'égalité, dans le souvenir de la Révolution française et de la Commune de 1871. Malgré l'arrivée des radicaux au pouvoir, il faut attendre 1879 pour voir l'ouverture de la bibliothèque, soit 4 ans entre la décision et son application. Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour expliquer cette attente, sans qu'aucune source ne permette de trancher entre elles.

La première peut être le délai de constitution des collections d'ouvrages dignes d'être proposés au public qui fait largement appel au bénévolat, et la lenteur liée au coût des ouvrages et aux sommes qu'il est nécessaire d'inscrire au budget municipal alors que les priorités en termes d'hygiène et de salubrité publique, de logement ou de construction d'écoles sont concomitantes. Une deuxième hypothèse nécessite de se remémorer le carcan réglementaire et le contexte de l'Ordre moral dans lesquels est prise la décision d'ouvrir la bibliothèque communale populaire de

2. Dont les thèmes de campagne furent la lutte contre la misère, l'autonomie de la commune, la suppression du budget du culte ou encore l'amnistie des communards.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Montreuil. Cette première réglementation de 1874, marquée par un autoritarisme étroit, ne pouvait qu'être mal reçue par les responsables locaux dont beaucoup prônaient l'idéologie laïque et républicaine. Les hommes politiques qui ont appelé à cette création, et se sont retrouvés au pouvoir à partir de 1876, ont peut-être préféré patienter pour ouvrir la bibliothèque, plutôt que d'avoir à subir les freins et les pressions du pouvoir gouvernemental. Tout au long du régime de l'Ordre moral, jusqu'à la « République des Jules » de 1879, plusieurs vagues de pressions contre les bibliothèques populaires libres n'ont en effet pas constitué un signal particulièrement encourageant pour les militants républicains de Montreuil. Une dernière hypothèse est la possible volonté du préfet d'allonger le délai avant de répondre et d'autoriser l'ouverture d'une bibliothèque portée par des élus locaux très marqués à gauche.

OUVERTURE EN 1879 : APRÈS LA JOURNÉE DE TRAVAIL ET PENDANT LA MESSE !

Le maire radical Arsène Chéreau publie les statuts de la Bibliothèque le 30 août 1879. Il semble qu'Arsène Chéreau et les radicaux comme Mathurin Lahaye ou encore le conseiller général Lefevre sont les principaux promoteurs de la bibliothèque communale populaire. Nous retrouvons leur nom dans le comité fondateur, le comité d'administration ou parmi les donateurs d'ouvrages. Le comité d'administration désignait un secrétaire, un trésorier et un bibliothécaire. À Montreuil, c'est le Maire qui nomme le bibliothécaire. Le premier bibliothécaire est un dénommé A. Ravey, conseiller municipal et aussi secrétaire du comité fondateur.

Voici quelques articles provenant des statuts :

> Article 1 : « Le maire de la commune de Montreuil-sous-Bois a l'honneur d'informer les habitants que la bibliothèque communale populaire sera ouverte au public dans un local de la mairie à partir du 11 septembre prochain. Le prêt des livres aura lieu le dimanche de 9 heures à 12 heures et le jeudi de 8 heures à 10 heures du soir. »
>
> Article 2 : « Cette bibliothèque est établie au moyen d'un crédit voté par le conseil municipal, d'ouvrages offerts par M. Le Ministre de l'Instruction publique, et principalement de dons volontaires soit en argent, soit en livres. »

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

> Article 4 : « Un comité nommé “Comité d’administration” est institué pour administrer la bibliothèque. Il se compose de 6 membres élus par le conseil municipal. Il sera renouvelé tous les ans. Les membres sortants seront rééligibles. Il sera présidé de droit par le Maire, ou en son absence par l’un de ses adjoints. »
>
> Article 6 : « Le comité d’administration est chargé du choix des livres à acquérir pour la bibliothèque, ainsi que de l’examen des livres offerts. »

La bibliothèque ouvre ses portes dans une annexe à gauche du bâtiment principal de la mairie, composée d’un rez-de-chaussée mansardé. Elle accueille les usagers 6 heures par semaine. Cela témoigne d’un fonctionnement reposant sur le bénévolat. Elle ouvre le dimanche aux horaires de la messe et un soir en semaine à l’issue de la journée de travail, afin de s’assurer à la fois de la possibilité pour les ouvriers d’accéder aux services de la bibliothèque et leur éviter la tentation obscurantiste du dimanche matin. Les lecteurs ne peuvent emporter qu’un volume à la fois et la durée ne peut excéder 15 jours. Le prêt est gratuit et concerne « toute personne ayant son domicile à Montreuil, ou devant se recommander d’un des membres du comité d’administration si le bibliothécaire le juge nécessaire »[3].

UN FONCTIONNEMENT SOUS CONTRÔLE

La bibliothèque communale de Montreuil semble s’être inspirée dans son fonctionnement des ouvrages et manuels publiés par les Sociétés des réseaux des bibliothèques populaires (Société Franklin notamment), tant en termes d’horaires d’ouverture que de mode de classement des ouvrages, malgré les instructions ministérielles du 30 décembre 1876 imposant des règles de classement différentes. Le préfet et le ministère gardent toutefois la main via un contrôle strict des bibliothèques : le catalogue des livres de la bibliothèque est soumis chaque année à l’examen des services préfectoraux. Les bibliothèques devaient rendre régulièrement des comptes d’activité comme l’atteste une note des services préfectoraux au bibliothécaire de Montreuil, datée du 21 mai 1889, dans laquelle lui est faite l’injonction « de faire parvenir d’urgence les statistiques du mois

3. Statuts de la bibliothèque communale populaire, 1879.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l’enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

d'avril » et rappelant : « avis lui est donné que les bulletins statistiques doivent être envoyés dès la clôture des opérations de prêt, le 5 de chaque mois au plus tard »[4].

DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE, DES SOCIALISTES UTOPIQUES ET QUELQUES ROMANS POUR COMMENCER

De nombreux ouvrages de la collection (surtout parmi les premiers) présentent une dédicace de don, mais nous n'avons pas retrouvé de registre. Certains dons importants en nombre de notables locaux ont été mis à part et estampillés au nom du mécène : en plus des dons, la municipalité offre des crédits non négligeables. Une délibération du conseil municipal du 17 janvier 1879 témoigne de l'engagement de la municipalité pour l'acquisition d'ouvrages. Le budget de 1879 comporte une ligne de « 3 000 francs affectés aux dépenses nécessaires pour l'établissement d'une bibliothèque communale populaire ». La délibération ajoute « qu'il y a urgence de faire une acquisition de livres afin de profiter des crédits ouverts et qu'à cet effet il dépose sur le bureau une soumission en double par laquelle MM. Marpon et Flammarion, éditeurs, s'engagent à fournir les livres inscrits à leur catalogue avec une remise de 20 % à l'exception de certains ouvrages qui seront fournis à des prix nets »[5].

Les acquisitions se poursuivent avec une délibération du 11 novembre 1879 qui met à disposition des résidus de budget qu'il faut dépenser. Viennent ensuite les ouvrages offerts par le ministère de l'Instruction (et bien différents en général des commandes et des dons...)[6]. Il s'agissait surtout de livres de prix, de bonne moralité ou destinés à stimuler le sentiment national. 15 % des collections sont des ouvrages de fiction

4. Note de la Préfecture de la Seine, 21 mai 1889, Archives municipales de Montreuil, entrée n°2 604 du 22 mai 1889.
5. Conseil municipal, *Délibération du 17 janvier 1879*, Registre des délibérations entre 1871 et 1881, Archives municipales de Montreuil.
6. Le don du *Manuel d'instruction nationale*, d'Emmanuel Vauchez, effectuée via la préfecture de la Seine en 1886, illustre le type de document reçu par le biais de la puissance publique, livres de prix, de morale ou visant à stimuler le sentiment national, quand des dons de personnalités locales comme ceux du citoyen Lahaye, 1er adjoint en 1879 (La Nouvelle Héloïse et d'autres classiques) ou encore de Désiré Préaux, notable issu d'une famille d'horticulteurs locaux (qui fit don de plus de 250 ouvrages à la bibliothèque, dont de nombreux sur des questions économiques et sociales comme par exemple, Heures de repos d'un ouvrier, par Théodore Lebreton, paru en 1840 chez Le Grand éditeur, ou Du système social, par Almire Lepelletier de la Sarthe, paru en 1855 chez l'éditeur De Guillaumin) témoignent au contraire d'une volonté de contribuer à l'éducation des citoyens.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

au catalogue de 1892 et cette proportion augmentera progressivement, comme cela sera le cas des prêts de ces documents.

On trouve également, comme dans de nombreux fonds de bibliothèques populaires, des ouvrages techniques. Il s'agit notamment à Montreuil de livres et de revues d'horticulture[7], car la ville accueillait encore une forte activité de maraîchage. La volonté d'augmenter le niveau de qualification des ouvriers témoigne implicitement d'un double objectif de formation du citoyen et d'acquisition de qualifications pour les ouvriers.

Depuis son ouverture, en 1879, la bibliothèque communale populaire voit ses collections progressivement enrichies de 3 500 documents en 1892 (la bibliothèque de Toulouse dispose par comparaison de 2 500 ouvrages en 1885), ce qui semble indiquer que les collections de la bibliothèque de Montreuil sont fort respectables pour une ville de cette taille à l'époque, on passe à 7 000 en 1910 et 12 600 en 1935. Dix ans plus tard, le même maire, de retour après un échec rencontré face à son ex-premier adjoint Mathurin Lahaye, finance la publication d'un premier catalogue en 1892, et décide en 1896, du réaménagement et de l'agrandissement de la bibliothèque.

DANS LES ÉCOLES, DES SOIRÉES OUVRIÈRES…

À la différence d'autres bibliothèques populaires, il ne semble pas que la bibliothèque communale populaire de Montreuil ait accueilli de soirées de lecture. Toutefois, il est intéressant de noter que Montreuil-sous-Bois fut un terrain de prédilection pour ce genre d'aventures étant donné l'importance croissante de la population ouvrière. On peut citer notamment l'action militante d'un ébéniste qui crée en 1895 un comité visant à mettre en place des soirées ouvrières, afin que des personnalités du monde des arts, des sciences et de la culture viennent s'adresser aux ouvriers de la ville. Ces conférences, qui se tiennent le soir dans les écoles, ont comme intervenant régulier Anatole France, qui inaugura l'Université populaire issue de ces soirées ouvrières en janvier 1900[8]. Avec son acolyte Georges Deherme (anarchiste renommé), il remporte un succès immédiat et les

7. On retiendra par exemple la présence du *Dictionnaire de pomologie*, en six volumes, publié par André Leroy, pépiniériste, en 1867, ou encore des numéros de la *Revue horticole*, publiée par les Éditions de la Maison rustique, de 1861 à 1892.
8. Christophe Granger, *Les soirées ouvrières de Montreuil, 1896 - 1899 ; aux origines des universités populaires*. [En ligne] < http://www.educationpopulaire93.fr/spip.php?article801 >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

soirées ouvrières de Montreuil se transforment en universités populaires du faubourg Saint-Antoine en 1900 et 1901. La démarche est fondamentalement politique, visant à enseigner au peuple les pièges du cléricalisme et du nationalisme.

LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE POPULAIRE AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE

Après avoir dominé la vie politique de Montreuil pendant près de 30 ans, Arsène Chéreau, le maire fondateur de la bibliothèque, quitte le pouvoir. Au cours des deux décennies suivantes, la droite conservatrice gouverne, les socialistes reprennent les rênes de 1919 à 1929, année où une liste de droite est élue avant la conquête communiste de 1935.

« Pour être admis à recevoir des livres en prêt, il faut être âgé de 16 ans au moins, habiter Montreuil, et si le bibliothécaire le juge utile, se recommander d'un des membres du comité »[9]. Est introduite dans le règlement une limite d'âge qui n'existait pas au départ. Comme il existait à Montreuil des bibliothèques scolaires (armoires à livres), le comité d'administration n'avait pas envisagé de mission récréative en direction des enfants. En 1934, l'équipe municipale de droite entreprend un projet d'envergure de construction de l'actuel hôtel de ville. L'arrivée au pouvoir de la municipalité communiste au printemps de 1935 apporte des modifications au projet de base et marque sa volonté en matière d'éducation populaire. La bibliothèque, désormais appelée *Bibliothèque municipale,* est alors placée au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, dans l'espace initialement prévu pour la « Salle des commissions et le Fumoir des conseillers » (aile droite de la mairie), et dotée d'un nouveau mobilier. L'effort de la municipalité est assez notable, puisqu'à l'inauguration de la nouvelle salle de la bibliothèque, celle-ci est présentée comme « la plus belle et la plus spacieuse du département »[10].

Un registre statistique et le *Bulletin municipal* (puis *Montreuil Dépêche*) nous permettent de prendre connaissance de l'activité de la bibliothèque à cette époque et d'entrevoir son évolution. En 1935, l'établissement compte environ 1 000 inscrits et 12 600 volumes en rayon. Les jeunes viennent après 16 heures et le soir de 20 à 22 heures. Les romans et les voyages sont

9. *État des communes du département de la Seine*, 1906, notice historique et renseignements administratifs.
10. *Bulletin municipal de Montreuil*, décembre 1935.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

le plus demandés. Les horaires ont augmenté (16 heures hebdomadaires contre 6 heures au départ). L'âge pour emprunter a également baissé, passant de 16 ans minimum en 1906 à 12 ans en 1935. Une *Université ouvrière* est installée au-dessus de la nouvelle salle de la nouvelle bibliothèque, inaugurée le 24 octobre 1937, La même année naît le Musée de l'histoire vivante (musée d'histoire sociale) : le communisme municipal montre son volontarisme en matière de culture et d'éducation populaire. Bibliothèque, université ouvrière et musée de l'histoire vivante sont les trois maillons établis de la politique culturelle d'éducation populaire de la municipalité communiste qui ont perduré avec des aléas et des transformations jusqu'à aujourd'hui.

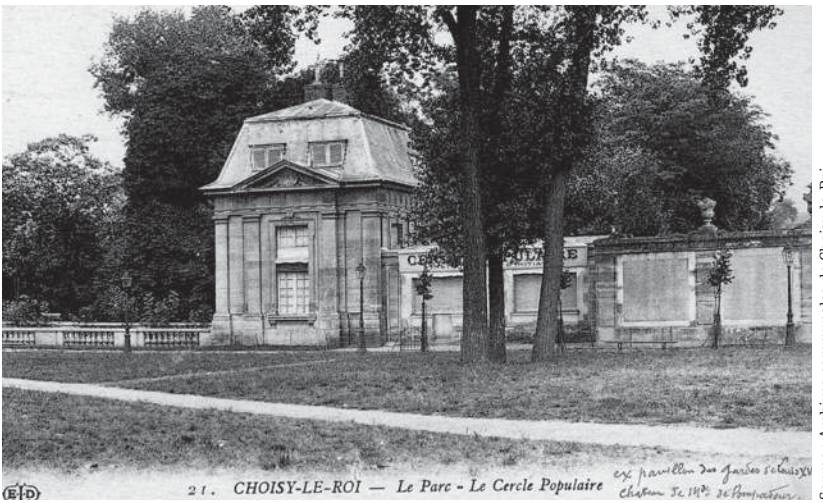
À partir des années 1950, la quasi-totalité de la bibliothèque communale populaire est mise en réserve. Ces ouvrages dorment encore paisiblement aujourd'hui dans les magasins, la collection a globalement conservé son unité, malgré quelques pertes au cours des années.

Au-delà de la période glorieuse de la seconde moitié du XIX^e^ siècle il faut souligner à quel point, à chaque étape du développement de la lecture publique, les militants de l'éducation populaire ont contribué à faire évoluer les pratiques professionnelles. Dans l'actuel contexte d'évolution du modèle de bibliothèque, un retour sur les liens entre éducation populaire et développement de la lecture publique semble particulièrement pertinent pour interroger la capacité des bibliothèques à intervenir dans la réduction des inégalités au savoir, alors que celles-ci augmentent et que la fréquentation des bibliothèques s'est stabilisée. Le réseau des bibliothèques de Montreuil tente de ce point de vue d'inscrire modestement dans son orientation cet héritage de la bibliothèque communale populaire et, au-delà, ses objectifs d'émancipation des citoyens au travers de l'accès à la culture et à la connaissance.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Annick Guinery

CHOISY-LE-ROI : DU CERCLE POPULAIRE D'INSTRUCTION ET D'INITIATIVE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (1877-1964)



Source : Archives communales de Choisy-le-Roi.

Le Parc - Le Cercle populaire d'instruction et d'initiative, 1913.

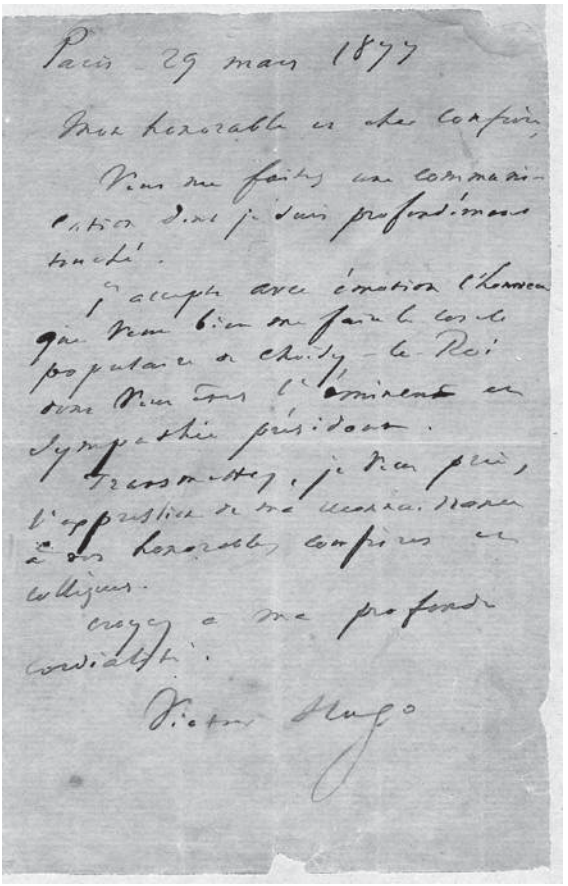
LES DÉBUTS DU CERCLE POPULAIRE : 1877-1913

Le Cercle populaire d'instruction et d'initiative de Choisy-le-Roi naît le 14 février 1877 sous l'impulsion de Victor Meunier, journaliste scientifique et politique au *Rappel*, journal fondé par la famille Hugo. Cet homme de conviction, installé à Choisy-le-Roi depuis 1875, conseiller municipal puis premier adjoint dès 1876, a foi dans le pouvoir émancipateur de l'éducation et du partage du savoir. Le Cercle prend donc comme devise « *l'instruction de tous par tous* » et un bureau provisoire composé de 16 membres sous la présidence de Victor Meunier est constitué après déclaration préalable à la Préfecture de police.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Le 25 février 1877, près de 500 personnes participent à l'inauguration solennelle du Cercle. 310 adhésions sont enregistrées et un grand nombre de dons constituent le fonds de la future bibliothèque. Le 3 mars, une fois les statuts déposés et validés, le Cercle existe officiellement et peut commencer à fonctionner régulièrement.

De par sa carrière de publiciste et de journaliste et par ses multiples centres d'intérêt, Victor Meunier côtoie de nombreuses personnalités auxquelles il demande d'être membres honoraires du Cercle populaire. Sur sa proposition, l'association est placée sous la protection officielle de Victor Hugo. Le 29 mars 1877, une lettre de soutien du poète parvient au président du Cercle :



Source : Archives communales de Choisy-le-Roi.

Mon honorable et cher confrère, / Vous me faites une communication dont je suis profondément touché. / J'accepte avec émotion l'honneur que veut bien me faire le cercle Populaire de / Choisy-le-Roi dont vous êtes l'éminent et sympathique président. / Transmettez je vous prie, l'expression de ma reconnaissance à nos honorables / Confrères et collègues. / Croyez à ma profonde cordialité. / Victor HUGO.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

D'autres personnalités, toutes aussi célèbres, feront partie des membres honoraires du Cercle, comme le député Louis Blanc, le musicien Gounod, les frères Pelletan, Viollet-le-Duc, Léon Gambetta, Théodore de Banville ou encore les écrivains Erckmann-Chatrian et Hector Malot.

Le Cercle se définit comme une *association scientifique, littéraire et artistique* destinée à développer deux qualités essentielles du citoyen : *l'instruction et l'initiative*.

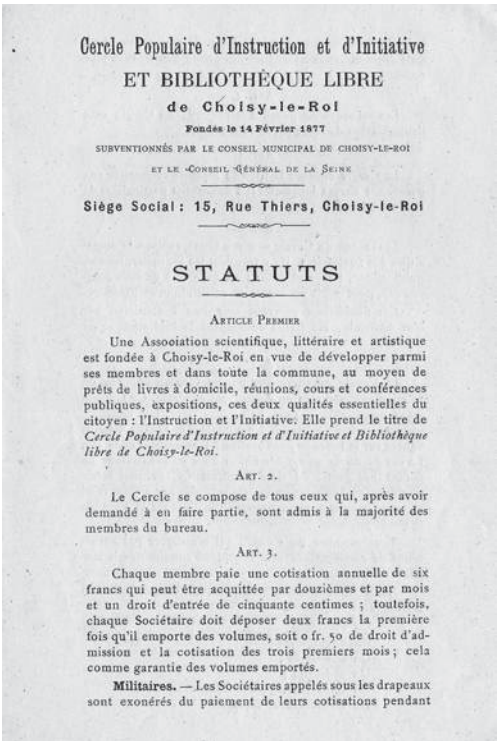
Les statuts du Cercle[1] définissent les règles de fonctionnement. Toute adhésion est soumise à la majorité des membres présents en séance générale. Une cotisation annuelle de 6 francs et un droit d'entrée de 50 centimes sont requis mais le paiement peut être échelonné (article 2 des statuts).

Les réunions hebdomadaires ont lieu le samedi soir après la journée de travail. L'ordre du jour des réunions aborde trois séries de sujets : le suivi de l'actualité artistique, littéraire et scientifique, le lien entre la culture de l'esprit et celle du corps, enfin l'apport du Cercle dans le développement de la commune. Dans la philosophie du Cercle, le premier type de travaux a pour objectif l'instruction, tandis que les deux suivants font appel à l'initiative des membres.

En ce qui concerne le premier aspect, chaque membre est invité à parler de ses lectures, des pièces de théâtre qu'il a vues, des œuvres d'art qu'il a remarquées. Tel autre peut raconter une histoire ou dire un poème, ou encore chanter ou jouer un morceau de musique (article IV des statuts du Cercle). Pour chacune des présentations, la discussion, l'échange et la critique sont vivement encouragés. Dans la deuxième série de travaux, le Cercle « étudie et crée les instruments de culture intellectuelle et corporelle dont la réalisation ne dépasse pas la capacité des citoyens »[2]. Pour répondre à ces objectifs, il est donc proposé la création d'une bibliothèque, d'un musée local et d'enseignement, l'institution de cours et de conférences, et même la création d'une école de tir et de gymnastique. Le *progrès physique* ne doit pas être dissocié du *progrès moral*. Ils sont considérés comme complémentaires pour un développement harmonieux de l'individu à condition que les propositions faites soient à sa portée. Enfin, la troisième série de sujets traités par les membres du Cercle concerne le développement de la commune. L'association entend ainsi encourager

1. Archives communales de Choisy-le-Roi : 2R 3. Statuts publiés le 4 février 1877.
2. Extrait du paragraphe IV des statuts du Cercle populaire, 4 février 1877.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



Cercle Populaire d'Instruction et d'Initiative
ET BIBLIOTHÈQUE LIBRE
de Choisy-le-Roi
Fondés le 14 Février 1877
SUBVENTIONNÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE CHOISY-LE-ROI
ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Siège Social : 15, Rue Thiers, Choisy-le-Roi

STATUTS

ARTICLE PREMIER

Une Association scientifique, littéraire et artistique est fondée à Choisy-le-Roi en vue de développer parmi ses membres et dans toute la commune, au moyen de prêts de livres à domicile, réunions, cours et conférences publiques, expositions, ces deux qualités essentielles du citoyen : l'Instruction et l'Initiative. Elle prend le titre de *Cercle Populaire d'Instruction et d'Initiative et Bibliothèque libre de Choisy-le-Roi*.

ART. 2.

Le Cercle se compose de tous ceux qui, après avoir demandé à en faire partie, sont admis à la majorité des membres du bureau.

ART. 3.

Chaque membre paie une cotisation annuelle de six francs qui peut être acquittée par douzièmes et par mois et un droit d'entrée de cinquante centimes ; toutefois, chaque Sociétaire doit déposer deux francs la première fois qu'il emporte des volumes, soit 0 fr. 50 de droit d'admission et la cotisation des trois premiers mois ; cela comme garantie des volumes emportés.

Militaires. — Les Sociétaires appelés sous les drapeaux sont exonérés du paiement de leurs cotisations pendant

Source : Archives communales de Choisy-le-Roi.

Statuts du Cercle populaire d'instruction et d'initiative, publiés le 4 février 1877.

l'initiative citoyenne de ses adhérents par des suggestions, des conseils propres à accroître la prospérité et le rayonnement de la ville.

Le processus de décision est minutieusement détaillé et codifié dans les statuts, attestant une réelle volonté de démocratie et de prise de responsabilité par tous les membres. Ainsi, la durée du mandat des membres élus du bureau est volontairement limitée pour permettre à un maximum d'adhérents de participer et de jouer un rôle actif au sein du Cercle. Enfin, il est même précisé que « les très jeunes gens et particulièrement les apprentis peuvent être admis aux séances sur présentation de leurs parents » (article VII des statuts du Cercle).

Ces statuts, dès leur parution, apparaissent comme particulièrement exemplaires. Ils intéresseront les habitants de diverses communes comme Tours ou encore Persan-Beaumont en région parisienne, qui s'en inspireront pour créer leur propre structure.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



10 Bulletin Municipal de Choisy-le-Roi

Bibliothèque du Cercle Populaire

Vue intérieure de la Bibliothèque

Depuis de nombreuses années déjà, cette Bibliothèque existait.

Elle fut d'abord installée dans le Pavillon Sud du Parc; puis, la Municipalité désirant la rendre plus importante, la fit transférer place de l'Eglise.

Elle va voir la fin de ses tribulations, car elle vient d'être installée définitivement place du Maréchal-Foch, au-dessus du Commissariat de Police.

Comme nos concitoyens pourront le voir, c'est une Bibliothèque tout à fait moderne qui vient d'être créée.

Elle est d'un accès facile puisqu'elle se trouve au centre même de la ville.

Nos concitoyens pourront donc maintenant trouver à cette bibliothèque, soit pour leur plaisir, soit pour leur instruction, un choix considérable d'ouvrages des meilleurs auteurs.

Nous publierons dans un prochain numéro le règlement sur le fonctionnement de la Bibliothèque.

Aménagement de la Bibliothèque du Cercle Populaire

Au deuxième étage du bâtiment du Commissariat, place du Maréchal-Foch, au-dessus de la salle de Justice de Paix, la pièce sous comble a été aménagée pour y organiser la bibliothèque du Cercle Populaire actuellement installée dans le bâtiment contigu aux Assurances Sociales, place de l'Eglise.

La salle, de forme polygonale, mesure neuf mètres de long sur dix de large et 3 m. 50 de hauteur. Toutes les parois disponibles sont garnies de meubles en chêne fermant bibliothèque. Les meubles sont constitués par un soubassement à portes pleines et d'une partie haute vitrée montant jusque sous plafond.

Les portes de cette partie vitrée sont à glissières, sur galets, permettant de voir et d'atteindre très facilement tous les volumes rangés sur de nombreux rayons, posés eux-mêmes sur crémaillère.

Des échelles légères s'accrochent sur une tringle fixée à la partie haute des vitrines et permettent d'accéder rapidement à tous les rayons et à toute hauteur.

Au fond de la salle, faisant face à la porte d'entrée, se trouve un vaste bureau pour le bibliothécaire, avec casiers pour classement provisoire des volumes. De ce bureau et de chaque côté parallèlement aux vitriers, part une balustrade séparant le public des meubles et ménageant un chemin de service sur tout le pourtour.

Les meubles sont de teinte chêne clair et vernis, ainsi que toutes les parois et boiseries, du plancher au plafond. Cet ensemble d'une uniformité voulue forme contraste avec le plafond peint en blanc. L'éclairage est obtenu au moyen de diffuseurs judicieusement disposés.

Des placards et des vestiaires ont été aménagés entre les meubles.

Enfin, le centre de la salle sera occupé par une table de lecture qui complètera cette organisation où pourront désormais être abrités et consultés plus de dix mille volumes.

Un coin de la Bibliothèque

Diplôme de Nageur Scolaire

La Municipalité vient d'instituer pour les écoliers de Choisy-le-Roi et afin de les encourager dans le sport de la natation, le diplôme de Nageur scolaire.

Cette année déjà, elle a pu remettre à plus de 200 écoliers le Brevet pour 1938.

Nous espérons que cette initiative poussera les parents à faire inscrire leurs enfants au Cours de Natation municipale et que, l'année prochaine, la Municipalité pourra décerner, à nouveau, de nombreux brevets aux jeunes gens de la ville.

Source : Archives communales de Choisy-le-Roi.

Bulletin municipal de Choisy-le-Roi, 1938.

SES ACTIVITÉS

Les locaux se situent au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé rue Thiers puis peu après dans l'actuelle rue Louise-Michel, au centre-ville, non loin de la cathédrale. À partir du 12 mai 1877, tous les services du Cercle fonctionnent régulièrement. Un premier bureau est élu. Victor Meunier en est le président et Alphonse Brault, le maire, président honoraire. Cinq commissions sont mises en place : Bibliothèque, Musée local et d'enseignement, École de tir, gymnastique, cours et conférences.

Un bibliothécaire est désigné. De nombreux dons ou prêts sont proposés par différents membres : des livres bien sûr, des roches provenant d'Italie et d'Auvergne et des échantillons de minerais divers pour alimenter le futur musée, et même... un piano !

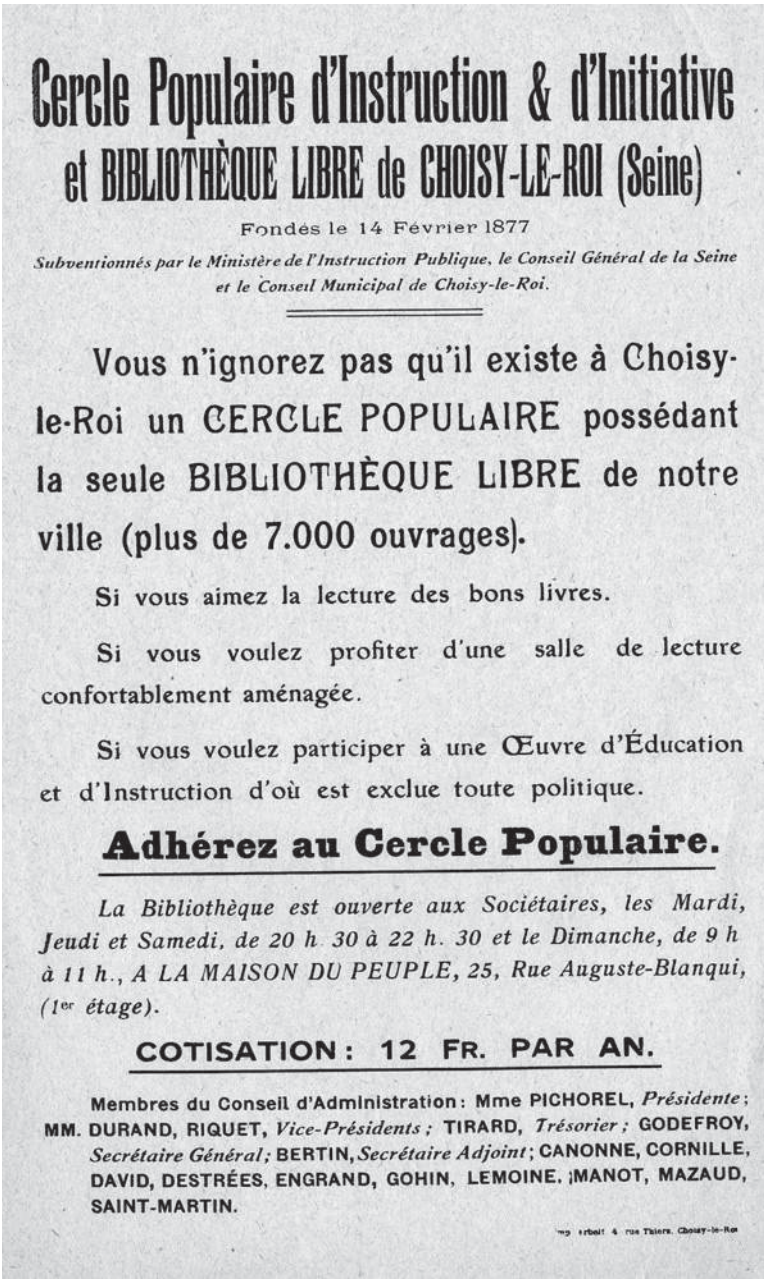
Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Les premières conférences littéraires et scientifiques traitent des sujets de préoccupation contemporains : le télégraphe parlant, la machine à écrire, le microscope, la vigne et le phylloxera, la lumière électrique et les différents types d'éclairage domestique, l'arboriculture, l'histoire du café, la guerre en Orient, etc., le tout illustré par des vues sur écran grâce à un appareil à gaz oxyhydrique acheté par le Cercle. Ces conférences connaîtront un grand succès. En 1903, il y en avait jusqu'à deux par mois qui pouvaient regrouper près de 300 personnes Le compte rendu moral et financier des activités du Cercle de 1903 nous donne un aperçu des thématiques proposées : « l'histoire du commerce : du troc au trust, les grands magasins » par Gaston Brunschwig, avocat à la Cour d'appel, « Gabriel Vicaire, poète contemporain, sa vie son œuvre » par Paul Rameau du Théâtre national de l'Odéon, ou encore « le sucre et l'alcool » par Charles Quillard, chimiste à la raffinerie Say. Des causeries sur des auteurs ou des lectures de feuilletons ou de textes littéraires étaient également proposées.

Plus encore que les conférences, la bibliothèque populaire libre est l'activité qui représente le fondement et la raison d'être du Cercle, correspondant étroitement à son objectif de mettre le savoir à la portée de tous. Dès la fondation, les membres du Cercle désignent un bibliothécaire chargé du classement et de la répartition des livres ainsi que de l'encadrement de la lecture sur place ou à domicile. La bibliothèque commence à fonctionner avec les premiers dons de livres des adhérents et des bienfaiteurs, bientôt complétés par des achats décidés par le Cercle, financés par des fonds provenant de subventions départementales ou d'initiatives festives et culturelles. Une salle de lecture *confortablement aménagée* permet la lecture sur place des sociétaires qui peuvent aussi emprunter deux ouvrages pour une durée de deux semaines. La bibliothèque est ouverte trois jours par semaine, de 20 heures à 22 heures, ainsi que le dimanche matin de 9 heures à 11 heures, aux mêmes horaires... que la messe !

Le seul apport des adhésions s'avère vite insuffisant pour couvrir les dépenses de fonctionnement du Cercle et satisfaire les besoins de ses membres. Aussi l'association se lance bientôt dans l'organisation de représentations théâtrales, dans des salles extérieures pour attirer de nouveaux membres et récolter des fonds le plus souvent destinés au fonctionnement de la bibliothèque. Les adhérents du Cercle bénéficient de tarifs préférentiels. Des fêtes, des tombolas, des sorties culturelles pour les enfants des sociétaires et des conférences pour les élèves des écoles de la ville sont également organisées.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



Cercle Populaire d'Instruction & d'Initiative
et BIBLIOTHÈQUE LIBRE de CHOISY-LE-ROI (Seine)

Fondés le 14 Février 1877

Subventionnés par le Ministère de l'Instruction Publique, le Conseil Général de la Seine et le Conseil Municipal de Choisy-le-Roi.

Vous n'ignorez pas qu'il existe à Choisy-le-Roi un CERCLE POPULAIRE possédant la seule BIBLIOTHÈQUE LIBRE de notre ville (plus de 7.000 ouvrages).

Si vous aimez la lecture des bons livres.

Si vous voulez profiter d'une salle de lecture confortablement aménagée.

Si vous voulez participer à une Œuvre d'Éducation et d'Instruction d'où est exclue toute politique.

Adhérez au Cercle Populaire.

La Bibliothèque est ouverte aux Sociétaires, les Mardi, Jeudi et Samedi, de 20 h. 30 à 22 h. 30 et le Dimanche, de 9 h à 11 h., A LA MAISON DU PEUPLE, 25, Rue Auguste-Blanqui, (1er étage).

COTISATION : 12 FR. PAR AN.

Membres du Conseil d'Administration : Mme PICHOREL, *Présidente* ; MM. DURAND, RIQUET, *Vice-Présidents ;* TIRARD, *Trésorier ;* GODEFROY, *Secrétaire Général ;* BERTIN, *Secrétaire Adjoint* ; CANONNE, CORNILLE, DAVID, DESTRÉES, ENGRAND, GOHIN, LEMOINE, MANOT, MAZAUD, SAINT-MARTIN.

Source : Archives communales de Choisy-le-Roi.

Affichette d'appel à cotisation, 1920.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Ainsi, par les principes de fonctionnement et les activités proposées, les initiateurs du Cercle populaire de Choisy, donnent corps aux objectifs généreux d'éducation populaire fixés dès l'origine : l'accès au savoir et la participation active et citoyenne de ses membres. On voit même en germe des éléments qui se développeront par la suite et qui marqueront l'évolution des bibliothèques : une ébauche de politique culturelle, une ouverture sur le territoire, le souci de toucher le plus grand nombre, même si la classe ouvrière constitue le public cible de l'association. Le Cercle populaire de Choisy-le-Roi s'inscrit dans le mouvement de création des bibliothèques populaires de la seconde partie du XIX^e^ siècle, dont les principes fondateurs sont à l'origine même des valeurs qui sous-tendent encore aujourd'hui les missions des bibliothèques publiques.

VERS DES TEMPS PLUS DIFFICILES : 1914-1943

L'accroissement du nombre de sociétaires et le développement des activités culturelles conduisent le Cercle à s'installer dans des locaux plus vastes. De 1913 à 1920, la bibliothèque occupe le pavillon des Suisses (annexe du château disparu) aujourd'hui devenu le pavillon Sud. Ce local est réquisitionné pendant toute la durée de la Première Guerre mondiale pour l'installation d'un dispensaire et d'un service de distribution des secours aux familles des mobilisés et des chômeurs. Malgré les perturbations subies pendant les cinq années de guerre, la bibliothèque continue à fonctionner sur place et en service de prêts à domicile. Sa fréquentation est même en augmentation : 7 000 volumes sont à disposition du public en 1920, soit le double par rapport au fonds de départ.

De 1920 à 1931, le Cercle occupe le premier étage de la Maison du peuple, au 25 de la rue Saint-Louis (aujourd'hui baptisée rue Blanqui, à l'emplacement de l'école maternelle du même nom). En 1924, l'accroissement du nombre de lecteurs entraîne une réorganisation de la bibliothèque et plusieurs sociétaires sont associés à son fonctionnement. On enregistre près de 10 000 prêts par an en 1928. Le fonds atteint 8 000 volumes en 1930 et en 1931, une part non négligeable du budget est affectée à l'achat de livres pour enfants. C'est peut-être « l'effet Babar », dont Jean de Brunhoff vient de sortir un album, ou celui des *Ateliers du Père Castor*, apparus la même année.

De 1931 à 1939, après la décision de construction d'une école maternelle sur son emplacement, le Cercle populaire est transféré dans un

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >



Source : Archives communales de Choisy-le-Roi.

Affichette d'appel à cotisation et bulletin d'adhésion, 1930.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

quartier plus central, au 6 ter place de l'Église, dans l'ancien presbytère attenant aux bureaux de la perception.

En 1935, une fête est donnée à l'occasion du cinquantenaire de la mort de Victor Hugo, le protecteur de l'association. Le conseil municipal verse une subvention exceptionnelle de 1 000 francs pour cette initiative. À cette date, 40,7 % des habitants de Choisy empruntent des livres au Cercle populaire ! La situation de l'association reste satisfaisante et les collections de livres pour enfants se développent, malgré la baisse sensible des subventions, qu'elles soient départementales ou municipales ou qu'elles proviennent du ministère de l'Instruction publique.

En 1939, le lieu, devenu à nouveau trop exigu, est récupéré pour l'extension du service des assurances sociales. Il est abandonné au profit d'un nouveau local, situé au deuxième étage de la Justice de paix, juste au-dessus du commissariat de police, place du Maréchal-Foch derrière le chevet de l'église. Cette fois, cette installation semble « définitive », comme on peut le lire dans le *Bulletin municipal n° 8* d'avril 1939 qui décrit par le menu, et non sans fierté, tous les éléments constituant la bibliothèque : les vestiaires, la couleur du bois des étagères, les portes vitrées à glissières permettant de voir les ouvrages et de les atteindre grâce à des échelles accrochées aux meubles, la table de consultation, enfin le vaste bureau du bibliothécaire, muni de casiers abritant les volumes à mettre en service. Les travaux d'aménagement avaient été inscrits au budget de 1938 (délibération 1 265 du 6 mars 1938).

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le fonds de la bibliothèque est réduit et la mairie suspend ses subventions en 1940. La situation financière permet de faire face aux frais courants, mais les achats de livres et de reliure sont interrompus, ainsi que les conférences et les spectacles. Les employés ne sont pas payés régulièrement. En 1942, les bibliothécaires sont régulièrement avisés des listes d'ouvrages interdits par l'autorité occupante. Ce sont les ouvrages littéraires français « non désirables ». La liste Otto publiée en octobre 1940, comprend aussi des livres d'auteurs juifs, des biographies consacrées à des personnalités juives, des traductions d'ouvrages anglais ou polonais...

Une circulaire interministérielle, datée du 4 avril 1941, exigeait de la part de tous les départements, le dépôt des titres possédés par les bibliothèques accompagnés d'une notice de présentation détaillée afin qu'une commission habilitée puisse statuer en connaissance de cause dans le respect des recommandations de la liste Otto. Plusieurs versions successives seront transmises aux bibliothèques. On ignore ce qui a été fait à Choisy.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

On sait simplement qu'un seul exemplaire de la liste des ouvrages interdits a été mis à disposition du Cercle populaire de Choisy et qu'il lui revenait de la faire circuler dans les villes voisines de Thiais, Fresnes et Chevilly-Larue. (note du 27 octobre 1942, de la préfecture de la Seine, à « messieurs les bibliothécaires des bibliothèques communales de la Seine »).

LA BIBLIOTHÈQUE DEVIENT MUNICIPALE : VERS UN NOUVEL ÉLAN (1943-1964)

Le 17 mai 1943, le conseil d'administration du Cercle, suivant l'avis de l'Inspection des bibliothèques, propose au Maire de la ville de municipaliser la bibliothèque et de continuer à en assurer la gestion. Trois délégués du conseil municipal complètent le nouveau conseil. Ainsi, par délibération du 13 août 1943, la bibliothèque du Cercle populaire devient municipale. Cette décision est plutôt considérée comme un avantage et un gage de stabilité par la présidente du Cercle, Madame Kerdudou : « la municipalisation de la bibliothèque ne pourra qu'accentuer son développement et sa prospérité ». En effet, la situation financière s'aggrave dangereusement et les adhésions ne suffisent plus à faire face aux besoins. Par ailleurs, la pression des autorités occupantes sur le choix des ouvrages et les différentes activités ne permettent plus de respecter les objectifs éducatifs poursuivis par le Cercle. En 1944, la bibliothèque possède 10 000 volumes et réalise 3 500 prêts dans l'année, ce qui atteste encore de sa vitalité.

Après la guerre, la bibliothèque continue à se développer. En 1950, elle est classée huitième dans le département de la Seine pour le nombre de prêts de livres. Elle possède alors 13 000 volumes dont 5 000 romans. Les bibliothécaires qui se succèdent sont souvent des enseignants, réputés avoir un joli brin de plume. Ainsi, de 1950 à 1956, la présidente du conseil d'administration de la bibliothèque, Madame Kerdudou, professeur de français au cours complémentaire et officier de l'Académie, se fait poétesse à ses heures et écrivain pour enfants. Un de ses ouvrages primés, *Chandelles des prés et fleurs de vie*, est offert dans les écoles de la ville à tous les élèves récompensés en langue française. Quelques années plus tard, s'ouvrira d'ailleurs la deuxième bibliothèque enfantine de la région parisienne, sous l'impulsion de Fernand Dupuy, maire et ancien instituteur, auteur de plusieurs romans et nouvelles pour enfants à tonalité bucolique et régionaliste.

En 1959, la bibliothèque est ouverte cinq jours par semaine : les lundis, mardis, vendredis et samedis de 15 heures à 20 heures et le jeudi de

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

9 heures à 17 heures avec une interruption à l'heure du déjeuner. Elle est fermée en août. L'inscription est de 50 francs et la cotisation annuelle de 100 francs.

Le 6 juillet de la même année, se constitue un comité local d'inspection et d'achats de livres constitué d'un adjoint au maire et de 12 membres, dont 8 enseignants, 3 employés et 1 étudiant. Ce comité vient en application d'un ancien décret du 6 juin 1912.

En 1960, la salle est réaménagée et embellie. L'éclairage et le chauffage sont revus. Le fonds se développe avec davantage de « classiques », d'ouvrages scientifiques, de livres utiles aux élèves et aux étudiants qui se pressent de plus en plus nombreux pour travailler, avec la scolarisation massive de cette décennie. Le manque d'espace devient à nouveau une préoccupation pour les élus qui considèrent le local « trop étroit pour les besoins d'une ville comme Choisy et pour tous ceux qui étudient ou veulent se perfectionner dans leur métier ». Les jours d'ouverture sont les mêmes que dans la période précédente. Le prêt de documents passe à 3 semaines et la cotisation annuelle est de 50 francs. Quelques expositions sont présentées et on peut entrevoir l'amorce d'une politique d'animation avec des concours de dessin ou de poésie pour les enfants, des lectures de textes littéraires ou des discussions thématiques.

En 1963, le prêt est gratuit pour les habitants de la ville. La cotisation annuelle est réduite à 1,50 franc. Le fonds est de 17 000 volumes et plus de 700 nouveautés sont acquises chaque année, dont de nombreux livres pour la jeunesse. Dans les bulletins municipaux est annoncée l'ouverture prochaine d'un lieu plus vaste, pouvant accueillir décemment les élèves et doté d'un espace pour les enfants. En 1964, le terme de bibliothèque municipale prend tout son sens avec l'ouverture d'un bâtiment préfabriqué de 260 m² dans le parc de la Mairie.

On peut alors dénombrer 3 500 adhérents. 7 000 prêts sont enregistrés chaque mois. Plus de 3 000 nouveautés sont acquises en 2 ans dont davantage de livres de jeunesse et d'ouvrages de référence pour les étudiants. La bibliothèque est abonnée à 40 revues. Le coin Jeunesse se développe et bientôt apparaît « l'heure du conte » le mercredi. Mais surtout, dès 1964, à la bibliothèque s'ajoute un espace pour la musique avec un fonds de départ de 900 disques qui atteindra vite 2 000 unités à l'ouverture officielle de la discothèque en janvier 1965.

À cette date, la bibliothèque de Choisy est classée deuxième bibliothèque sur les 80 communes du département de la Seine, par ses activités et l'importance de ses transactions.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Deux bibliothèques de quartier verront le jour en 1970 ainsi qu'une bibliothèque exclusivement consacrée aux enfants en 1971 suivie près de 15 ans plus tard d'une bibliothèque-discothèque destinée au public adultes qui remplacera le préfabriqué de 1963.

Mais ceci est une autre histoire... qui se poursuit encore aujourd'hui à Choisy avec l'ouverture toute récente (octobre 2013) d'une médiathèque située en bord de Seine et réunissant cette fois à nouveau tous les publics.

Ainsi, au fil des années, on voit que la bibliothèque s'est constamment adaptée aux besoins du moment, tout en perpétuant les valeurs fondamentales qui ont été à l'origine du Cercle populaire : l'accès à la connaissance, l'ouverture culturelle et l'ancrage dans le territoire.

Une grande partie des fonds d'origine est encore conservée dans l'ancien bureau du Maire, situé dans le bâtiment qui servit de mairie pendant plusieurs décennies. On y trouvera encore des ouvrages documentaires sur l'Histoire de France, des livres de botanique ou des romans de cape et d'épée.

Mais depuis plus de trente ans, un important travail de collecte, de tri et de numérisation a été réalisé par le service Archives documentation patrimoine qui publie régulièrement des informations relatives au riche passé de la ville, sous forme de brochures ou même d'articles dans le *Bulletin municipal*, afin de toucher un large public. Celui-ci d'ailleurs participe largement à l'enrichissement du service par des dons divers (cartes postales, courriers, photos, objets, etc.). L'association « Louis Luc pour l'histoire et la mémoire de Choisy-le-Roi », créée en 1997 après le décès du Maire dont elle porte le nom, complète le travail réalisé par les archives municipales. Enfin, le maire-adjoint à la culture est également en charge de la « mémoire ».

C'est dire l'intérêt que porte la municipalité à la valorisation de son patrimoine, facilité par la variété et la conservation exceptionnelle des documents mis à disposition.

Cette contribution fait d'ailleurs suite à une commande directe des élus d'un texte restituant l'histoire des bibliothèques à Choisy et destiné à être diffusé avant l'ouverture de la nouvelle médiathèque, montrant ainsi une volonté politique constante de développer la lecture publique et l'accès au savoir et à la culture depuis les origines du Cercle populaire.

J'espère modestement y être parvenue en partie car maintenant que la brèche est ouverte, d'autres découvertes restent à faire...

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

par Agnès Sandras

CONCLUSION : LE BEL HÉRITAGE D'AVENTURES HUMAINES

REDÉCOUVERTE ET RENAISSANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE DES AMIS DE L'INSTRUCTION DU IIIe ARRONDISSEMENT DE PARIS (1976 À 1984)

En 1976, Nicole Courtine (ingénieur au CNRS), entre dans une petite bibliothèque de la rue de Turenne, intriguée par ce lieu étrange dont le nom (Amis de l'Instruction) fait penser aux sociétés révolutionnaires. Elle suggère à une de ses amies, Marie-Josèphe Beaud-Gambier (chercheur à l'*Institut de recherche et d'histoire des textes,* IRHT, CNRS, bibliothécaire détachée à la Réserve de la Bibliothèque nationale), de visiter l'endroit. Cette dernière tombe également sous le charme, découvrant avec ravissement le catalogue du fonds et les anciens fichiers manuels.

La bibliothèque connaît pourtant un véritable déclin, et n'est plus fréquentée que par quelques vieux lecteurs du quartier. Les livres sont recouverts de la suie engendrée par un ancien poêle à charbon et de poussière. Les rares acquisitions – pour la plupart non inventoriées – s'entassent, les fichiers souffrent d'infiltrations d'eau, il n'y a plus de chauffage. En apparence encore ordonné, le fonds n'est plus traité. Certaines archives resurgiront par exemple sous les rayonnages... Néanmoins, une telle mise en sommeil a paradoxalement permis à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement (BAI-III) de conserver quasiment intacts le fonds et le lieu hérités du XIXe siècle. Les statuts de la BAI-III ne sont alors plus respectés. Le président procède par exemple à des désherbages sauvages sans en informer le comité de lecture. Une assemblée générale permet l'élection à la présidence de Denise Sauvaire, laquelle est désormais secondée par une équipe dynamique. Les urgences sont multiples et concomitantes. Il faut s'attaquer patiemment à la poussière qui envahit les pièces et le fonds. L'inventaire n'a pas été mené depuis des décennies, et l'on doit identifier les ouvrages disparus, repérer les doubles, tout en maîtrisant les mécanismes d'un classement complexe. Établir l'histoire

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

du lieu et du fonds permettrait de mener plus intelligemment les différentes tâches. Marie-Josèphe Beaud-Gambier demande à Pierre Nora (lequel travaille alors au concept des « lieux de mémoire ») si l'un de ses étudiants peut s'atteler à l'histoire de la bibliothèque. Pascale Marie rassemble et analyse les archives du fonds, et s'attelle à trouver d'autres sources. Elle est rapidement en mesure de préciser que la bibliothèque, après plusieurs déménagements dans le quartier, s'est installée définitivement en 1884 dans l'hôtel de Gourgues, au 54 rue de Turenne[1]. L'idée d'une manifestation pour fêter les cent ans de la présence de la BAI-III à cette adresse prend vite forme.

ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES D'UN « LIEU DE MÉMOIRE »

La célébration du « centenaire », en 1984, est un événement moteur. Elle permet de fédérer les initiatives utiles à la Bibliothèque. De nombreux chercheurs, débutants ou confirmés, se lancent dans des recherches aboutissant soit à la confection de panneaux retraçant l'histoire de la Bibliothèque et son contexte pour une exposition *in situ* liée au colloque, soit à des communications. Des bénévoles du quartier, amateurs attirés par les permanences et le « bistro du livre », les secondent efficacement. L'inauguration de l'exposition dans les murs de la Bibliothèque et le colloque (hébergé par l'école voisine) ont un vif succès. Près de 2 000 exemplaires des actes[2], édités dès 1985, sont rapidement écoulés. Dans le même temps, Pascale Marie, publie un article, tiré de son travail de recherche, classant la Bibliothèque parmi les « lieux de mémoire »[3].

La création de soirées de lecture pérennise la renaissance de la BAI-III en tant que lieu d'échanges. Les personnes qui travaillent sur le fonds sont impressionnées par l'intérêt toujours actuel des textes et leur musicalité. Voulant retrouver le plaisir de la lecture à haute voix, elles songent à des soirées. Marie-Renée Morin, spécialiste de Lamartine, accepte

1. Pascale Marie, *Étude d'un lieu de mémoire populaire : la bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement,* Mémoire de DEA d'histoire, sous la direction de Pierre Nora : Paris, Institut d'études politiques, 1983.
2. Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement, *Lectures et lecteurs au XIXe siècle : la Bibliothèque des Amis de l'Instruction [actes du colloque tenu le 10 nov. 1984]* [Rebérioux Madeleine (dir. publ.), Beaud Marie-Josèphe, Grigorieff Jean, Kerourédan Georges-Guillaume (éd.)], Paris, Bibliothèque des Amis de l'Instruction, 1985.
3. Pascale Marie, « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

d'inaugurer la première manifestation. Ces soirées ont à l'origine pour objectif d'alterner un commentaire savant d'un spécialiste sur une œuvre du XIXe siècle, et sa lecture par un comédien. Le principe est, dès le départ, de développer essentiellement des causeries sur des thèmes en rapport avec le fonds : auteurs, thèmes, contextes, etc. L'intimité d'un lieu aux dimensions réduites, les discussions partagées autour de la table, donnent à ces soirées un caractère convivial. Une fois encore, ce type d'initiative a demandé une créativité et des efforts de la part de tous[4] : conception des affichettes, distribution des programmes, organisation du planning, enregistrement des soirées, etc.

SAUVETAGE D'UN MUSÉE ET/OU D'UNE ASSOCIATION ?

La préservation du cadre est un travail constant et parfois compliqué. Les travaux se font en concertation avec les services techniques de la ville de Paris et l'architecte des bâtiments de France. La décision est rapidement prise de refaire à l'identique, donc toute novation comme le chauffage central ou toute réfection doit être invisible ou peu visible. L'usage de la cave, murée depuis de longues années, est obtenu. Un atelier de reliure y est bientôt installé. Toutes ces démarches impliquent un long travail auprès de la ville de Paris et une mise à jour des autorisations. Ainsi, la BAI-III, désormais seule, ne peut plus prétendre à la subvention accordée à la Fédération des BAI. Elle doit refaire ses statuts, car ceux de 1861 ne l'autorisent pas à bénéficier des dispositions favorables aux associations contenues par la loi de 1901. La refonte des textes, opérée en 1992, permet de réfléchir aux objectifs de la Bibliothèque. En effet, faute de membres actifs en nombre suffisant, elle risque à son tour la fermeture. La finalité de la BAI-III est alors âprement discutée, provoquant une scission durable entre deux partis. Une première tendance prône plutôt le lieu de mémoire, sorte de musée de la bibliothèque populaire. Une autre plaide pour une association vivante conservant l'activité d'origine, quitte à l'adapter aux temps nouveaux. Un accord est trouvé dans des statuts rappelant en préambule et dans les trois premiers articles[5] les objectifs de la fondation du XIXe siècle. Au quotidien, bien des questions surgissent : il faut en

4. Je ne puis tous les citer ici, mais je tiens à exprimer aux bénévoles contemporains de cette aventure (dont Jacqueline Guilbaud, présidente d'honneur de la BAI-III) toute la reconnaissance de l'association actuelle.
5. Voir les statuts sur le site : < http://www.bai.asso.fr/ >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

effet geler le prêt, les livres ne supportant plus, compte tenu de leur âge respectable, de sortir au-dehors. Les acquisitions sont stoppées, faute de place. Le fonds n'est donc plus « vivant » et, la sociologie du quartier s'étant profondément modifiée, la BAI-III s'adresse désormais à un public qui n'est plus « populaire ».

Depuis 2011, les deux orientations sont réunies. La conservation et la préservation du lieu de mémoire demeurent un objectif primordial. Les activités permettant la promotion de la BAI sont encouragées. Une centaine de membres et des centaines de sympathisants peuvent virtuellement suivre les diverses activités grâce au site, au carnet de recherches, à Facebook[6]... L'atelier reliure et les soirées de lecture sont toujours fédérateurs et attirent un public renouvelé. Néanmoins, la BAI-III connaît quelques problèmes d'identité récurrents. Citée dans les guides touristiques, elle est découverte avec enthousiasme par nombre de gens. Mais au quotidien, peu sont prêts à sacrifier de leur temps pour devenir bénévoles. L'association survit donc grâce à une petite douzaine de personnes qui entretiennent le fonds, les locaux, organisent des permanences le samedi après-midi, des visites et des soirées de lecture, s'investissent dans des activités scientifiques telles que le colloque de 2014 ou des missions de sauvetage de fonds d'autres bibliothèques populaires, etc., etc.

Est-elle encore « populaire » ? Sans hésiter « oui », malgré le paradoxe évident d'une association ne comprenant aujourd'hui plus aucune personne issue des « milieux défavorisés ». Elle est populaire parce qu'elle cultive un système associatif ouvert très ancien. Ainsi, pour assister aux soirées de lecture, il n'est point besoin d'être sociétaire. Elle est populaire parce qu'elle transmet la mémoire de la lecture sans en gommer les traces : doublons, triplons, coins cassés, dos fatigués des ouvrages, attestent dans les rayons d'une pratique vivante et non pas idéalisée, sans tri au nom de la légitimité littéraire. Et surtout, par la présence mêlée de romans et d'ouvrages d'histoire, de sciences et d'économie politique, elle raconte les luttes du « peuple » pour accéder au plaisir simple de la lecture distractive comme au désir d'instruction. À l'heure où nous sommes saturés d'écrans et de livres, où les écrits s'imposent à nous, il est important de pouvoir entrer dans ce lieu unique qui témoigne du rêve qu'on oublierait presque aujourd'hui : avoir le droit de choisir un livre, qu'on soit

6. On peut consulter le site en suivant le lien : < http://www.bai.asso.fr/ >, le carnet de recherches sur les bibliothèques populaires : < http://bai.hypotheses.org/ >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

blanchisseuse, institutrice, tourneur, typographe, domestique, professeur ou médecin...

SE SOUVENIR DE LA LECTURE…

Les actes du colloque de 1984[7] se terminaient sur des interrogations quant au devenir de la Bibliothèque des Amis de l'instruction du III[e] arrondissement, dernière populaire intacte et « vivante » : comment conserver l'énergie qui venait de lui être réinsufflée ? Quels choix privilégier ? La direction prise lors de l'aventure de la renaissance de la BAI-III dans les années 1980 et de sa réhabilitation avait pour maître mot la recherche d'authenticité. Toutes les actions, du dépoussiérage des ouvrages à la reconstitution patiente du fonds en passant par le choix raisonné des peintures du local, étaient menées dans le but de retrouver « à l'identique » la bibliothèque des (*quasi*) origines. Les recherches historiques validaient les choix opérés, mais on risquait d'induire un figement de la bibliothèque. En poussant les choses à l'extrême, qui pouvait s'intéresser, à part quelques chercheurs, ou quelques nostalgiques, à 20 000 ouvrages usés, à un fonds non renouvelé, classé de manière peu compréhensible pour les néophytes, dormant sagement dans un lieu faiblement éclairé ? Pascale Marie, dans son article des *Lieux de mémoire*[8] avait jeté un trouble pertinent en demandant s'il s'agissait d'un lieu de mémoire ou d'une bibliothèque-musée... Elle soulignait que « physiquement présente au 54 de la rue de Turenne, la bibliothèque des Amis de l'Instruction pour nous *n'est plus* ». En effet, si la mémoire symbolique des combats menés par l'association « l'un contre l'obscurantisme, l'autre contre l'autoritarisme gouvernemental » avait été transmise en cristallisant autour de la figure héroïque de Jean-Baptiste Girard, selon Pascale Marie, la mémoire originelle s'était évanouie.

Il apparaît en effet vite évident que la Bibliothèque ne peut être lieu de mémoire au sens de la transmission de ses préoccupations premières, c'est-à-dire l'achat associatif d'ouvrages éducatifs que l'on prêterait à domicile. Cela supposerait entre autres un déménagement dans un endroit plus vaste, donc la perte de mémoire du lieu. Il a fallu de surcroît geler le prêt des livres du fonds originel, dont les reliures étaient devenues par trop fragiles, et limiter les acquisitions aux ouvrages dont l'absence avait

7. On peut les consulter à l'adresse suivante : < http://bai.asso.fr/wordpress/colloques/les-actes-du-colloque-1984/ >.
8. Pascale Marie, « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement », *op. cit.*

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

été notée lors du récolement. Force est de constater que l'on est donc passé d'une petite bibliothèque populaire de quartier à une bibliothèque-musée qui reçoit aujourd'hui davantage de visiteurs que de lecteurs. Pour autant, la Bibliothèque est largement un lieu de mémoire vivante. Elle tente en effet de conserver le plus possible gestes et objets. Le « décor », pour inconfortable qu'il puisse paraître, donne une idée précise de l'agencement des bibliothèques populaires du début du XX^e^ siècle : étroit guichet de communication, tables de lecture austères et chichement éclairées, rangées de livres jusqu'au plafond, fichiers anciens et délicieusement surannés…

Le fonds constitue quant à lui un incomparable musée de la pratique de lecture. Nulle autre bibliothèque ne peut se prévaloir d'avoir sur ses rayons (et non pas dans des magasins !) sagement rangés côte à côte, quatre exemplaires du *Cocu* de Paul de Kock, dans des éditions différentes, tout aussi usés les uns que les autres, correspondant à l'engouement durable que constitua ce roman considéré comme grivois. Les bibliothèques publiques ont rarement acheté plus d'un exemplaire du *Cocu*, si elles l'ont acquis, et ne l'ont pas mis en avant de la sorte. Les ouvrages de Zola, aux coins cassés, aux pages détachées, témoignent aussi d'emprunts répétés, contrairement aux ouvrages plus instructifs d'arithmétique ou de physique. Chaque livre parle : de son donateur comme en atteste une reliure plus munificente, de son passage entre des mains pleines de sollicitude mais ignorantes des méfaits de l'adhésif…

Cette volonté d'authenticité serait dérisoire si elle était accompagnée de pratiques visant à transformer la BAI-III en un musée de cire. Or, la réflexion menée a abouti au choix d'un respect de la mémoire au sens d'une adaptation de l'énergie des fondateurs aux impératifs actuels. Des visites sont organisées sur demande pour les curieux de tous horizons, et la bibliothèque est régulièrement ouverte[9]. La BAI-III s'est adaptée aux profondes mutations sociales du quartier. La population des ouvriers et des artisans ayant disparu, elle offre aux nouveaux habitants une autre forme de sociabilité par le biais des activités concrètes évoquées plus haut (soirées de lecture, atelier de reliure), sa présence sur les réseaux sociaux. La municipalité d'Asnières, aidée par la BAI-III, a pu exposer lors des Journées du patrimoine de 2013 des éléments significatifs d'un fonds de 30 000 volumes initié par Jean-Baptiste Girard.

9. La BAI-III se visite tous les samedis, hors période scolaire, de 15 à 18 heures, au 54 rue de Turenne, III^e^ arrondissement.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

D'autres questions restent posées et agitent aujourd'hui la BAI-III : le lieu doit-il être classé ? Faut-il en faire un centre de recherches ? Autant de questions qui sont une source de dynamisme et de controverses. À voir la joie des plus âgés comme des plus jeunes lorsqu'ils découvrent l'endroit, nul doute sur le fait que l'association est encore « populaire » à sa façon, et qu'elle est en mesure d'aider à transmettre la mémoire des bibliothèques évoquées en cet ouvrage.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE[1]

SOURCES IMPRIMÉES

Beurdeley Paul, *Bibliothèque pédagogique, L'École nouvelle, caisse des Écoles. Caisses d'épargne scolaires. Cours d'adultes. Bibliothèques. Musées. Éducation professionnelle, Gymnastique militaire,* Paris, Ch. Delagrave, 1884.

Bulletin des bibliothèques populaires, Paris, E. Cornély [paraît de 1906 à 1909].

Bulletin de la Société Franklin : journal des bibliothèques populaires puis Pour lapropagation des bibliothèques populaires et militaires, Paris, Société Franklin [paraît de 1868 à 1934].

Catalogues (de nombreuses bibliothèques populaires ont publié leurs catalogues ; on en trouvera un recensement provisoire sur le carnet de recherches des bibliothèques populaires : < http://bai.hypotheses.org/ >).

Chaix Napoléon, Clément Gustave, *Le moniteur des bons livres : Journal fondé pour leur propagation dans les familles, les communes, les écoles, les grands établissements industriels, l'armée, les prisons, les hospices et pour la création de bibliothèques populaires, les distributions des prix, etc*., Paris, Impr. Napoléon Chaix, 1864.

Cruppi Louise Cremeux, *Bibliothèques populaires américaines : conférence faite à la Sorbonne, le mardi 23 juin 1923,* Paris, Grou-Radenez, 1923.

Delalain Jules, *Nouvelle législation concernant les bibliothèques scolaires et les autorisations de livres classiques,* Paris, J. Delalain, 1862.

1. Cette bibliographie, établie par Danièle Majchrzak et Agnès Sandras, ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle sera actualisée, grâce aux éventuelles suggestions, dans le carnet de recherches des bibliothèques populaires : < http://bai.hypotheses.org/ >.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Dessoye Arthur, *Jean Macé et la fondation de la Ligue de l'enseignement*, Paris, G. Marpon et E. Flammarion, 1883.

Dive Hippolyte, *Les bibliothèques populaires (causerie),* Mont-de-Marsan, Impr. de Delaroy, 1870.

Goepp Edouard, *Les bibliothèques scolaires,* Paris, Impr. nationale, 1889.

Hachette Louis, *Les bibliothèques scolaires prescrites par arrêté de Son Exc. le ministre de l'Instruction publique en date du 1er juin 1862,* Paris, 1862.

Hachette Louis, *Réponse à l'auteur de la brochure intitulée : les bibliothèques scolaires et M. Hachette,* Paris, 1862.

Institut international de coopération intellectuelle, *Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers : enquête faite à la demande du Bureau international du travail,* Paris, Société des nations, Institut international de coopération intellectuelle, 1933.

Institut international de coopération intellectuelle, *Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires : son organisation, ses moyens d'action,* Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1937.

Lacoste H., *Les bibliothèques scolaires et M. Hachette,* Paris, 1862.

Lefebvre Georges, *Précis d'économie politique à l'usage des établissements d'instruction secondaire, des écoles primaires supérieures et des bibliothèques populaires,* Nevers, Impr. de J. Vincent, 1886.

Le lecteur, organe de l'œuvre des bibliothèques populaires [paraît de 1862 à 1864].

Macé Jean, *Bibliothèque communale de Beblenheim*, Colmar, Decker, 1864.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Bibliothèques populaires des écoles publiques (anciennes bibliothèques scolaires). Catalogue d'ouvrages de lecture,* 1er fascicule, Paris, Impr. nationale, 1881.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Bibliothèques scolaires. Catalogue d'ouvrages de lecture,* Paris, Hachette, 1887.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Trois types de bibliothèques populaires : Exposition universelle de 1889 à Paris,* Paris, Impr. nationale, 1889.

Ouvrages recommandés pour les bibliothèques populaires et scolaires et pour les bibliothèques des écoles primaires supérieures, bibliothèques pédagogiques, bibliothèques des écoles normales primaires : année 1913-1914, Paris, Librairie Armand Colin, 1914.

Pellisson Maurice, Bertin C., *Les bibliothèques intercommunales circulantes,* Paris, Impr. nationale, 1915.

Pellisson Maurice, *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France,* Paris, Impr. nationale, 1906.

Perdonnet Auguste, *De l'utilité de l'instruction pour le peuple*, Paris, L. Hachette, 1867 (coll. Conférences populaires faites à l'Asile impérial de Vincennes).

Perdonnet Auguste, *Notes sur les Associations polytechnique et philotechnique et sur la Bibliothèque des Amis de l'Instruction (III^e^ arrondissement),* Paris, Impr. impériale, 1865.

Robert Ulysse, *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc., concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique,* Paris, H. Champion, 1883.

Saint-Albin Emmanuel de, *Les bibliothèques municipales de la ville de Paris,* Paris, Berger-Levrault, 1896.

Sainte-Beuve Charles-Augustin, *À propos des bibliothèques populaires : discours de M. Sainte-Beuve prononcé dans la séance du Sénat, le 25 juin 1867,* Paris, Michel-Lévy frères, 1867.

Simon Jules, *Les bibliothèques populaires* [Conférence, Société d'enseignement professionnel du Rhône], Lyon, Impr. de H. Storck, 1865.

Stenger Gilbert, *Des bibliothèques populaires dans le département de l'Aisne,* Laon, Impr. de H. de Coquet et G. Stenger, 1866.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Subercaze Benjamin, *Les bibliothèques populaires, scolaires et pédagogiques, documents législatifs et administratifs,* Paris, P. Dupont, 1892.

Verne Henri, *L'organisation du loisir ouvrier en Allemagne*, I. *Les bibliothèques populaires,* Paris, A. Rousseau, 1911.

Viard Alexandre, *Rapport [sur les bibliothèques populaires] présenté à la Société d'émulation du Doubs, dans sa séance du 18 décembre 1872,* Paris, Impr. de A. Parent, 1874.

Watteville du Grabe Oscar-Amédée de, *Rapport à M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, sur le service des bibliothèques scolaires (1866-1877),* Paris, Impr. nationale, 1879.

OUVRAGES GÉNÉRAUX ET THÈSES SUR LA LECTURE ET LES BIBLIOTHÈQUES

Artiaga Loïc, *Des torrents de papier : catholicisme et lectures populaires au* XIX*e siècle,* Limoges, PULIM, 2007 (coll. Médiatextes).

Barnett Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939,* Paris, Promodis, 1987 (coll. Histoire du livre).

Bertrand Anne-Marie, *Bibliothèque publique et Public Library : essai de généalogie comparée,* Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2010 (coll. Papiers).

Bertrand Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques,* Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2002 (coll. Bibliothèques).

Bouchareb Hind, *La lecture publique en débat (1918-1945),* Thèse de l'École nationale des chartes, sous la direction d'Élisabeth Parinet, 2012.

Chartier Anne-Marie, Hébrard Jean, *Discours sur la lecture : 1880-2000,* Paris, Bibliothèque publique d'information/Centre Pompidou ; Fayard, 2000 (coll. Nouvelles études historiques).

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Darmon Jean-Jacques, *Le colportage de librairie en France sous le Second Empire : grands colporteurs et culture populaire,* Paris, Plon, 1972 (coll. Civilisations et mentalités).

Galvez Marie, *Accueillir le grand public à la BnF : origines, permanences et évolutions,* Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Dominique Varry : Villeurbanne, enssib, 2011. [En ligne] < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49074-accueillir-le-grand-public-a-la-bnf-origines-permanences-et-evolutions.pdf >.

Hassenforder Jean, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle*, *1850-1914,* Paris, Cercle de la librairie, 1967.

Histoire des bibliothèques françaises, Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1988-1992. 4 vol.

Kalifa Dominique, *La culture de masse en France*, t. 1 : *1860-1930,* Paris, Éditions La Découverte & Syros, 2001 (coll. Repères ; 323).

Lyons Martyn, *Le triomphe du livre : une histoire sociologique de la lecture dans la France du 19e siècle,* Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1987 (coll. Histoire du livre).

Mollier Jean-Yves (dir.), *Histoires de lecture :* XIXe-XXe *siècles,* Bernay, Société d'histoire de la lecture, 2005 (coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions ; 17).

Parinet Élisabeth, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine (*XIXe - XXe *siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, 2004 (coll. Points Histoire).

Richter Noë, *Bibliothèques et éducation permanente : de la lecture populaire à la lecture publique,* Le Mans, Bibliothèque de l'université du Maine, 1981.

Richter Noë, *Introduction à l'histoire de la lecture publique & à la bibliothéconomie populaire,* Bernay, À l'enseigne de la queue du chat, 1995.

Richter Noë, *La conversion du mauvais lecteur & la naissance de la lecture publique,* Marigné, À l'enseigne de la queue du chat, 1992.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Richter Noë, *La lecture et ses institutions,* Bassac, Éditions Plein Chant ; Le Mans, Bibliothèque de l'université du Maine, 1987 [1989]. 2 vol.

Seguin Jean-Pierre (dir.), *Eugène Morel et la lecture publique : 1869-1934 : un prophète en son pays,* Paris, Centre Georges-Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1994 (coll. Études et recherche).

ARTICLES, OUVRAGES ET THÈSES ÉVOQUANT LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES EN FRANCE COMME À L'ÉTRANGER

Artiaga Loïc, *Bibliothèques populaires en Haute-Vienne, 1865-1936,* Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de M. Jean El Gammal : Limoges, Faculté des lettres et sciences humaines, 1998.

Aude Claire, Marie-Danielle Schaeffer, Bénédicte Térouanne, *Les bibliothèques populaires en France à travers le* Bulletin de la Société Franklin *(1868-1879),* Villeurbanne, École nationale supérieure de bibliothécaires, 1977.

Bellet Roger, « La grande aventure lectrice des bibliothèques populaires (1860-1970) », *Écrits et expression populaires* [études réunies par Mireille Piarotas et présentées par Hélène Millot], Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1998.

Bellet Roger, « Une bataille culturelle, provinciale et nationale », *Revue des sciences humaines*, juillet-septembre 1968.

Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement, *Lectures et lecteurs au XIX^e^ siècle : la Bibliothèque des Amis de l'Instruction [actes du colloque tenu le 10 nov. 1984],* [Rebérioux Madeleine (dir. publ.), Beaud Marie-Josèphe, Grigorieff Jean, Kerourédan Georges-Guillaume (éd.)], Paris, Bibliothèque des Amis de l'Instruction, 1985.

Bosc Sonia, *Lecture publique et mouvement d'idées à Nantes sous la III^e^ République : étude de la bibliothèque populaire centrale de 1872 à 1914,* Mémoire de maîtrise de lettres modernes, sous la direction de Pierre Dumonceaux : Nantes, Faculté de lettres modernes, 1975.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Boulogne Arlette, *Les bibliothèques populaires en France de 1860 à 1880 : rôle joué dans leur développement par la Ligue de l'enseignement et la société Franklin,* Thèse de 3e cycle, Paris VII, 1984.

Carbonnier Marianne, *La bibliothèque populaire protestante de Lyon au XIXe siècle,* Mémoire pour le diplôme supérieur de bibliothécaire, Villeurbanne, École nationale supérieure de bibliothécaires, 1976.

Casseyre Jean-Pierre, *Les livres d'enfants dans les bibliothèques scolaires sous le Second Empire et la IIIe République, ce qu'ont lu nos aïeux jusqu'à la Grande Guerre quand ils étaient écoliers,* [s.l.] : [s.n.], 2003.

Chesseboeuf Jean, « La bibliothèque populaire des Amis de l'Instruction : 1871-1952 (?) », *Revue d'histoire du 14e arrondissement de Paris,* 1990, 35, n° 4, pp. 43-48.

Corbin Alain, « Du capitaine Mayne Reid à Victor Margueritte : l'évolution des lectures populaires en Limousin sous la IIIe République », *Cahier des Annales de Normandie*. 1992, n° 24, pp. 453-465.

Forestier Valérie, *Étude comparée des Bibliothèques des Amis de l'Instruction du Troisième arrondissement de Paris et de la ville d'Épernay (1861-1888),* Mémoire de maîtrise d'histoire, Paris, université Panthéon-Sorbonne, 1999.

Frazer Ian, « Socialisme et lecture. La fondation des bibliothèques populaires (1861-1877) », in Jean Borreil (dir.), *Les sauvages dans la cité : autoémancipation du peuple et instruction des prolétaires au XIXe siècle*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 1985.

Grelle Bernard, *Des bibliothèques pour les ouvriers et des lectures de ceux-ci au XIXe siècle : le cas de Roubaix,* Bernay, Société d'histoire de la lecture, 2010 (coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions ; 1).

Grelle Bernard, « La bibliothèque des "Sévignettes" : une bibliothèque d'association roubaisienne à la veille de la Première Guerre mondiale », in Frédéric Barbier, M.-P. Dion (dir.), *Le livre dans les pays du nord de la France : douze siècles de médiation culturelle : actes du colloque organisé par la Bibliothèque de Valenciennes et l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (CNRS) à Valenciennes du 25 au 26 novembre 1994,* Valenciennes, ARDIB, 1998, pp. 247-252.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Hoop Isabelle d', *La bibliothèque populaire de Clichy : 1872-1924,* Clichy, Bibliothèque municipale de Clichy, 1994.

La bibliothèque communale de Vernon, 1862-1903, histoire de ses origines,

Vernon, Bibliothèque municipale de Vernon, 1983.

Léveillé Laure, *Les petites bibliothèques de la République aux origines de la lecture publique parisienne, des années 1870 aux années 1930,* Thèse de doctorat, histoire, sous la direction de Philippe Levillain : Nanterre, université Paris X, 1998.

Liesen Bruno, *Bibliothèques populaires et bibliothèques publiques en Belgique (1860-1914) : l'action de la Ligue de l'enseignement et le réseau de la Ville de Bruxelles,* Liège, CLPCF, 1990.

Lyons Martyn, « Librairies et bibliothèques au XIXe siècle », in Jacques Girault (dir.), *Ouvriers en banlieue, XIXe-XXe siècle,* Paris, Éd. de l'Atelier-Éd. ouvrières, 1998 (coll. Patrimoine).

Malingre Marie-Laure, *Le bon livre : étude comparée des listes sélectives proposées par les associations d'encouragement à la lecture et par les catalogues des bibliothèques populaires,* Mémoire de diplôme supérieur de bibliothécaire, sous la direction de Noë Richter : Villeurbanne, École nationale supérieure des bibliothèques, 1983.

Manneville Philippe, « Les bibliothèques populaires de la Seine-Inférieure au XIXe siècle », *Annales de Normandie,* 1978, n° 28-3, pp. 259-274.

Manneville Philippe, « Les bibliothèques populaires du Havre au XIXe siècle », *Recueil de l'Association des Amis du vieux Havre,* 1975, n° 32.

Marie Pascale, *Étude d'un lieu de mémoire populaire : la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement,* Mémoire de DEA d'histoire, Paris, lnstitut d'études politiques de Paris, 1983.

Marie Pascale, « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, pp. 323-351.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Richter Noë, « Aux origines de la lecture publique : naissance des bibliothèques populaires », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1978, t. 23, n° 4. [En ligne] < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001 >.

Richter Noë, *Les bibliothèques populaires,* Paris, Cercle de la librairie, 1978.

Richter Noë, L*es médiateurs du livre, 2*, *Les manufacturiers et la lecture,* Bernay, Société d'histoire de la lecture, 2000 (coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions ; 10).

Roselli Mariangela, « L'organisation d'un espace public de la lecture autour de 1880 : les bibliothèques populaires dans la Drôme et en Ardèche », in Vincent Dubois (dir.), *Politiques locales enjeux culturelles, les clochers d'une querelle*, *XIXe-XXe siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture ; La Documentation française, 1998 (coll. Travaux et documents ; 8).

Sandras Agnès, *La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay (1865-1914),* Mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Raphaële Mouren : Villeurbanne, enssib, 2010.

Schmidt Frédéric, *Une bibliothèque dans un pays rural : lecture et lecteurs à Saint Gengoux-le-National,* Mâcon, Bibliothèque centrale de prêt de Saône-et-Loire, 1985.

Vaysse Françoise, « George Sand et le public ouvrier des Bibliothèques des "Amis de l'Instruction" dans la deuxième moitié du XIXe siècle : un écrivain pour le peuple ? Un écrivain populaire ? », *Les Amis de George Sand,* Édition du bicentenaire, 2004, n° 26, pp. 107-126.

Vernus Michel, « Lecture et bibliothèques populaires dans la région de Saint-Claude », *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, 2009, n° 32, pp. 20-27.

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

LISTE DES AUTEURS

Isabelle Antonutti

Conservatrice des bibliothèques, responsable de formation à Médiadix et enseignante au Pôle métiers du livre de l'université de Paris-Ouest, La Défense Nanterre, chercheur au laboratoire du Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (CHCSC) de l'université de Versailles/ Saint-Quentin-en-Yvelines

Alan R. H. Baker

Life Fellow, Emmanuel College, Cambridge, Royaume Uni

Hind Bouchareb

Conservatrice des bibliothèques, archiviste paléographe, Bibliothèque nationale de France

Marie-Françoise Cachin

Professeur émérite, université Paris Diderot ; Visiting Research Fellow, Institute of English Studies, University of London

Loïc Chalmel

Professeur des universités, directeur du Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC) Alsace-Lorraine EA 2310, université de Haute Alsace

Fabrice Chambon

Directeur des bibliothèques de Montreuil

Carole Christen

Maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Lille Nord de France-Lille 3 – UMR CNRS 8529 Institut de recherches historiques du Septentrion (IRHiS) – et membre de l'Institut universitaire de France

Claude Collard

Directrice du département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, Bibliothèque nationale de France

Pierre Farouilh

Membre de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III^e^ arrondissement de Paris

Jean-Rémi François

Bibliothécaire, Bibliothèques municipales de Châlons-en-Champagne

Marie Galvez

Conservatrice des bibliothèques, archiviste paléographe, Bibliothèque nationale de France, département Littérature et art, responsable de la Bibliographie de la littérature française (XVI^e^-XXI^e^ siècles)

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Annick Guinery

Conservatrice des bibliothèques, ancienne directrice des bibliothèques de Choisy-le-Roi

Hélène Lanusse-Cazalé

Docteur en histoire contemporaine ; membre associée de l'équipe d'accueil ITEM, université de Pau et des Pays de l'Adour

Bruno Liesen

Doctorant en histoire, assistant chargé d'exercices à l'université libre de Bruxelles (Belgique)

Danièle Majchrzak

Membre de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III[e] arrondissement de Paris

Charlotte Perrot-Dessaux

Doctorante en sociologie et anthropologie, université Paris Diderot-Paris 7, Laboratoire de changement social et politique

Étienne Naddeo

Elève de l'École nationale des chartes

Denis Saillard

Docteur en histoire, chercheur associé au laboratoire Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (CHCSC) de l'université de Versailles/ Saint-Quentin-en-Yvelines

Agnès Sandras

Conservatrice des bibliothèques, chargée des collections d'histoire de France, Bibliothèque nationale de France. Historienne, chercheur associée au centre Zola (Institut des textes et manuscrits modernes, ITEM-CNRS)

Charles-Éloi Vial

Conservateur des bibliothèques, chargé des manuscrits modernes et contemporains, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Questionnaire
de l'administration

Tableau. Livres empruntés à Compiègne entre 1855 et 1858

Tableau. Livres empruntés à Fontainebleau entre 1845 et 1859

Liste du bureau de la BAI-III

Carte. Les bibliothèques populaires protestantes sud-aquitaines en 1873

Figure. Les finances de la bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe en francs courants (1871-1876)

Tableau. Répartition thématique des livres composant la bibliothèque populaire protestante d'Osse-en-Aspe

Tableau. Répartition par langue des ouvrages conservés dans la bibliothèque populaire protestante de Bagnères-de-Bigorre

Tableau. Répartition thématique des livres composant la bibliothèque populaire protestante de Bagnères-de-Bigorre

Liste des 57 communes jurassiennes disposant d'une bibliothèque populaire en 1878

Liste des 100 communes jurassiennes disposant d'une bibliothèque populaire en 1885

Liste des 20 bibliothèques populaires créées de 1886 à 1914

Tableau. Bibliothèques populaires en 1874 et 1901

Tableau. Livres de géographie et voyages dans les catalogues de 22 bibliothèques populaires

Page de titre, Frederick William Naylor, *Popular Libraries in Rural Districts*, 1855.

Page de titre, *Report from the Select Committee on Public Libraries*, 1849.

Number and classification of the subscribers to the Manchester Mechanics' Institution, 1831

Bibliothèque populaire du syndicat libéral flamand *Liberale Strijdersbond*, Anvers.

Carte postale ancienne. Bibliothèque populaire, Saint-Ghislain (Hainaut), vers 1900.

Bibliothèque populaire centrale, la salle de lecture et les bibliothécaires, Liège, vers 1908

Jules Destrée (1863-1936)

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Bibliothèque communale n°3, Bruxelles.

Bibliothèque populaire : définition

Carnet de terrain, septembre 2012,

Bibliothèque Los Polvorines

Photo. Le Parc – Le Cercle populaire d'instruction et d'initiative, 1913.

Lettre de soutien de Victor Hugo, le 29 mars 1877.

Statuts du Cercle populaire d'instruction et d'initiative publiés le 4 février 1877.

Bulletin municipal de Choisy-le-Roi, 1938.

Affichette d'appel à cotisation, 1920.

Affichette d'appel à cotisation et bulletin d'adhésion, 1930

Tableau. Les auteurs conservés

Graphique. Total des auteurs populaires

Graphique. Total des auteurs dans les neuf bibliothèques

Graphique. Courbe des auteurs dans les neuf bibliothèques

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

INDEX DES NOMS DE PERSONNES, LIEUX ET INSTITUTIONS

Noms de personnes

About, Edmond
Ajasson de Grandsagne
Allais, Alphonse
Angoulême (Duchesse d')
Arago, François,
Arnaud, G.-J.
Arndt, Jean
Arrivot, Marie-Louise
Asimov, Isaac
Avenel, Paul

Bach, Charles-Henri
Balfet, Eugène
Banville, Théodore (de)
Barberet, Charles
Barbier, Antoine-Alexandre
Barbier, Olivier2
Basedow, Jean Bernard
Beaumarchais, Pierre
Beauvoir, Simone (de)
Bellot, Joseph-René
Beluze, Jean-Pierre
Bernage, Berthe
Berquin, Arnaud
Beslay, Charles
Bethléem, Louis (Abbé) ,
Blaise de Montluc
Blanc, Louis ,
Blerzy, Henri
Block, Maurice
Bodin, Félix
Bohy, Jean-David
Bonaparte, Jérôme
Bonnechose, Émile
Bonnetain, Raymonde
Bosch, Firmin (van den)
Bost, Ami
Bost, Caroline
Bourchenin, Daniel
Bourdaloue
Bouvy, Michel ,
Boyer ,
Brault, Alphonse
Brisse, Frédéric
Bruce, Jean
Brunerie, Albert
Brunhoff, Jean de
Bruno, G. [Augustine Fouillée4,
Brunschwig, Gaston
Buret, Eugène

Cabet, Étienne0,
Cadier, Alfred,
Cadier, Alphonse
Calvin
Casalis, Pierre
Cain, Julien
Calliat, Louis-Armand
Calmann-Lévy ,
Campe, Joachim Heinrich
Carson, Jessie
Cavrois, N.
Cazeneuve, Suzanne (de) ,
Cerisier, Jean-Jacques Edmond
Cerveaux, Maurice ,
Chaix, Napoléon
Chalumeau, André ,
Champfleury, Jules François Félix Husson (dit)
Champollion-Figeac, Jacques Joseph
Chaptal, Jean-Antoine
Charton, Édouard
Chartres, Bernard (de)
Chateaubriand, François-René (de) ,
Chatrian, Alexandre
Chaumonot, Marguerite
Chauvin, Jeanne
Cherbuliez, Victor
Chéreau, Arsène
Chéron, Paul
Cicéron ,
Cim, Albert
Claretie, Jules
Clément XIV (Pape)
Cohadon
Collins, Churton
Collins, Wilkie William
Collon, Georges ,
Combas, Roger
Comenius
Comte, Auguste
Comte de Paris
Cooper, James Fenimore
Cook (Capitaine)
Corneille
Cortambert, Eugène
Cosse et Marchal
Coyecque, Ernest
Cronin, Archibald Justin
Crozet, Léo

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Cummins
Curmer, Henri-Léon
Currer Bell
Curval, Philippe
Cuvier
Cuvillier-Fleury, Alfred-Auguste

◆

Daly, César
Daninos, Pierre
Darnis
Daumas (Général)
Davin, J.-A.
Dawson, George ,
Defoë, Daniel
Deherme, Georges
Delasiauve, Louis (Dr)
Delattre
Delbrouck, Joseph
Delessert, Benjamin
Delessert, François
Delisle, Léopold
Delly, pseudonyme Jeanne-Marie, et Frédéric Petitjean de la Rosière
Delrieu (M^lle^)
Deroin, Jeanne
Des Cars, Guy
Desgeans
Deullin, Eugène
Devinat, Paul
Dickens, Charles
Didot, Firmin
Dieudonné, Camille-Henri
Dixon, William Hepworth
Downie, James
Drohojowska Antoinette-Joséphine-Anne (Comtesse)
Dumas, Alexandre
Dupin, Charles
Dupin de Saint-André, Armand,
Dupont, Paul
Dupuy, Fernand
Duruy, Victor
Dusaulx, Jean
Dutemple ,

◆

Edmond, Charles
Edwards, Edward
Ehrmann, Jean-Chrétien
Erckmann-Chatrian ,
Escuyer, Gaspard ,
Euripide

◆

Fabre, Jean-Henri
Faure, Félix
Favé (Colonel)
Fénelon, François Solignac de La Mothe
Ferber
Ferrer, Francisco
Ferry, Jules
Feuillet, Octave
Fiévet, Victor
Fillet, René
Flammarion, Camille
Fleury, Claude
Fourier, Charles
France-Lanord, Albert
Franklin, Benjamin
Frégier, Honoré-Antoine
Frossard, Charles-Louis,
Frossard, Émilien

◆

Gambetta, Léon ,
Ganganelli 6
Gaskell
Gasparin, Agénor (de)
Geoffroy de Villehardouin
Gérando, Joseph Marie (Baron de)
Gérard, Jules
Girard, Georges
Girard, Jean-Baptiste ,
Girardin, Émile (de)
Gogol
Goldsmith
Golon, Anne et Serge
Goncourt (Frères) ,
Gori, Pietro
Gounod
Gouverneur, Madeleine
Grandeau, Louis ,
Grégoire de Tours
Grégoire, Henri (Abbé)
Grolier Georgette (de)
Grove, George
Guebhard, Alfred
Guizot, François
Guizot (loi)

◆

Hachette
Hachette, Louis
Haelling, Ch.
Harant, Henri ,
Hawthorne, N.
Henriot, Gabriel
Hermann, Jean
Hervé, Amateur-Étienne,
Hirzel, Johann Kaspar
Hon (Comte de)
Hougron, Jean
Howitt, William
Hugo, Victor

◆

Janin, Jules
Joanne, Adolphe
Jung-Stilling, Jean Henri dit Stilling
Jussieu, Laurent-Pierre (de)

◆

Kerdudou (Madame)
Kingston, William
Kleine, Émile
Kock, Paul (de)

◆

Laboulaye, Édouard

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Lacretelle, Charles
Lacretelle, Pierre-Henri (de)
Lacroix, Paul
La Fontaine
La Fontaine, Henri ,
Lagrange, André
Lagrange, Léo
Lahaye, Louis-Marie (de), vicomte de Cormenin
Lahaye, Mathurin
Lamartine, Alphonse (de) ,
Langlois, Marcel ,
Langlois, Victor
Lanoye, Ferdinand (de)
Laplace
Lapommeraye
Larteguy, Jean
Lavater, Jean Gaspard
Lavigny, A.-G. (de)
Lavoisier
Laya, Léon
Leade, Jeanne
Lebrun, Henri
Leclaire ,
Leclanché, Georges
Ledoigt
Lefevre (conseiller général)
Leibniz, Gootfried Wilhelm
Lemaître, Henri
Lemire, Charles
Lemonnier, H.
Lemontey, Pierre-Édouard
Le Prince de Beaumont (Madame Le Prince) 6
Levasseur, Émile
Linné, Carl (von)
Littré ,
Livingstone, David
Locard, Edmond
Lock, Eugène
Lock, Frédéric
Londe
Lorédan Larchey, Étienne
Louandre, Charles
Louis-Philippe
Louis XVIII
Lovett, William
Lurine, Louis
Luther
Lytton, B.

◆

Macé, Jean
Maeder, Adam
Magin-Marrens, Alfred
Mahias, Jules
Maine de Biran
Maintenon (Madame de), Françoise d'Aubigné 6
Malet, Léo ,
Malot, Hector ,
Malte-Brun, Conrad
Mapp, Marc
Marcel, Henry
Margue, Guillaume-Léon
Marguerin, Émile
Marmier, Xavier
Marpon et Flammarion ,
Marryat (Capitaine)
Mary, Jules
Massillon, Jean-Baptiste ,
Maurice, Abel ,
Mayne Reid, Thomas
Méneval, Claude-François (baron de)
Mercier, Louis-Sébastien
Mérimée, Prosper
Mérouvel, Charles
Meunier, Stanislas
Meunier, Victor
Michelet
Michel, Louise
Milburn
Milet-Mureau, Louis-Antoine Destouff
Molière
Monselet, Charles
Montalivet
Moreau, Gustave
Morel, Eugène
Moreno, Mariano
Morin, Louis ,

◆

Nadaud, Martin
Napoléon Ier
Napoléon III
Napoli
Naylor, Frederick William
Neufchâteau, François de

◆

Oberlin, Jean-Frédéric
Oddon, Yvonne
Ohnet, Georges
Otlet, Paul

◆

Pacha, Ismaïl
Paganel, Camille-Pierre
Paillot de Montabert, Jacques-Nicolas
Paine, Thomas
Paltock, Robert
Parfait, P.
Parvillez, Alphonse (de)
Pécaut, Félix
Pelassy de l'Ousle, Jean-Joseph-François ,
Pelletan ,
Pellisson, Maurice
Perdonnet, Auguste ,
Perron d'Arc, Henry
Perthois ,
Pestalozzi, Jean-Henri
Petit, Henri
Pfeiffer, Ida,
Pichat, Laurent,
Pinart, M.
Pigasse, Albert
Pompée, Pierre-Philibert ,
Ponson du Terrail, Pierre Alexis (de),
Poquet, Charles

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Poupinel, Jules
Proudhon, Pierre-Joseph
Puynège-Batard, Colette
◆
Queneau, Raymond ,
Quillard, Charles
◆
Racine, Jean
Radcliffe, Ann
Rameau, Paul
Rank, Claude
Rathery, Edme
Ravey, A.
Réaumur, René-Antoine (de)
Reclus, Elisée,
Reimarus, Hermann Samuel
Reybaud, Louis
Richard, Paulin
Rivière, Georges-Henri
Robert, Charles ,
Robert, Ulysse
Robinet de Vinay
Rochefoucauld-Liancourt (duc de La)
Roland-Marcel, Pierre-René
Rollin
Roret, Edme,
Roth, Jean,
Rouland, Gustave
Rousseau, Jean-Jacques
Rowcroft, Ch.
Rozier, François
◆
Sagan, Françoise
Sainte-Beuve
Saint-Laurent, Cecil
Saint-Simon
Salin, Édouard
San Antonio (Frédéric Dard dit)
Sandeau, Jules ,
Sand, George
Sarcey, Francisque
Sarmiento, Domingo Faustino ,
Sauvestre, Charles
Schmidt, Charles
Scott, Walter
Scribe, Eugène
Segond Weber (Madame)
Ségur, Louis-Gaston (Mgr de)
Serres de Mesplès, Christian (de) ,
Sérurier (Vicomte)
Simonin, Albert
Simon, Jules ,
Smiles, Samuel
Smith, Adam
Soleillet, Paul
Soubiran, André
Soulice, Léon
Soumet, Alexandre
Spangenberg, Auguste Gottlieb
Spielmann, Jacques-Reinhold
Stanley, Henry Morton
Stein, Henri
Stoltz, Jean-Chrétien
Stuber, Jean-Georges
Sue, Eugène
Sustrac, Charles
Swedenborg, Emmanuel
Swift, Jonathan ,
◆
Taine ,
Talleyrand
Taschereau, Jules-Antoine
Tenant de la Tour, Jean-Baptiste
Terrage, Président ,
Thackeray
Thiers, Adolphe
Thomson, Christopher
Tolstoï
Trélat, Émile ,
Tourasse, Pierre-Louis
Twain, Marc
◆
Vaillant, Auguste ,
Valentin, François
Vallée (Dr) ,
Van Vogt, E. A.
Vatout, Jean
Vendel, Henri
Verne, Jules
Vernier, Émile-Séraphin
Vernes, Henri
Viard (Abbé)
Viard, Alexandre ,
Vidal, Henri
Villermé, Louis René
Villiers, Gérard (de)
Vincent (Avocat)
Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel ,
Vivien, Louis
Volkoff, Vladimir
Voltaire, François Marie Arouet dit
◆
Walsh, Joseph Alexis
Watteville (baron de)
Wetherell
Wetsphalie, Catherine (de)
Wey, Francis
Wolff, Christian
◆
Young, Arthur
◆
Zinzendorf, Nicolas Louis (de)
Zola, Émile

++++++++++++

Nom de lieux

++++++++++++

Airdrie
Amange,
Andenne

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Anvers
Aras
Asnières ,

◆

Bagnères-de-Bigorre
Ban de la Roche
Bascoup
Bayonne
Beauvais ,
Belfort ,
Bellocq,
Besançon ,
Blenoud-les-Touls
Bletterans,
Bordeaux,
Bouchoux (Les),
Boulogne,
Bourecq,
Bourg ,
Bourges
Boussenois
Brainans,
Brest
Bruay
Bruges ,
Bruxelles ,
Buenos Aires ,
Burnley ,

◆

Cambridge
Chalon-sur-Saône
Champagnole,
Champvans,
Charchilla,
Charleroi ,
Chassagne (La)
Chaumergy,
Chevilly-Larue
Chicago ,
Choisy-le-Roi ,
Cinquétral,
Colonne,
Compiègne
Courbevoie,
Courcelles

◆

Desnes,
Dieulefit ,
Dole ,
Doncourt-lès-Conflans,
Douai

◆

Edam
Edwinstowe
Épernay

◆

Falletans,
Ferney
Fontainebleau
Fresnes
Furnes

◆

Gand
Giromagny
Glasgow ,
Gredisans,
Guebwiller

◆

Haarlem
Herblay ,
Hortes
Huy

◆

Issy-les-Moulineaux

◆

Jolimont

◆

Keighley

◆

La Chaise-Dieu
Lajoux,
Langres ,
Lavau
Le Havre
Lect,
Levallois-Perret ,
Liège
Lille
Longchaumois,
Lons-le-Saunier
Loulle,
Louviers
Luçon ,
Lunel
Lyon

◆

Malines
Manchester
Mariemont
Marquise
Meudon ,
Molinges
Monnières,
Mons ,
Montaigu
Montbarrey,
Montbéliard,
Montreuil-sous-Bois ,
Mont-sous-Vaudrey,
Morez,
Morlanwelz
Moussières,
Mulhouse

◆

Namur
Nancy,
Navarrenx
Nieuport
Noirecombe
Nottingham

◆

Orchamps

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Orthez,
Osse-en-Aspe,
Ostende

◆

Paris
Pau,
Persan-Beaumont
Pillemoine,
Poligny,
Port-Lesney

◆

Quesnoy-en-Artois (Le)

◆

Rennes
Rixouse (La),
Rocoules
Romans
Rothesay
Rouen

◆

Salies-de-Béarn,
Saint-Arnoult (Yvelines)
Saint-Arnoult (Loir-et-Cher)
Saint-Claude
Saint-Étienne
Saint-Laurent,
Saint-Lupicin
Saint-Nazaire-du-Var
Saint-Pétersbourg
Saint-Pierre,
Saint-Thomas
Saint-Vallier
Salins
Sauveterre-de-Béarn
Selles-sur-Cher
Sens
Sheffield
Septmoncel
Soissons ,
Souvret
Strasbourg
Swansea

◆

Tarbes
Taverny
Termonde ,
Thiais
Thirsk
Tirlemont
Toul ,
Toulouse ,
Tournai
Tours
Tressus-Chaumont
Trouville-sur-Mer
Troyes

◆

Vaudioux (Le),
Vernon
Verviers ,
Villers-les-Bois,
Viry,
Vitry-le-François
Vracene

◆

Waldersbach
Waterloo

++++++++++++++++++++++++++++++++

Noms d'associations, collections, institutions, programmes, revues

++++++++++++++++++++++++++++++++

Académie des sciences morales et politiques
Almanach du bon citoyen,
Amis de l'Instruction
Amis de l'Instruction (Les) [Belgique]
Amis du Progrès (Les) [Belgique]
Anticipation (Collection)
Archiconfrérie de Saint-François-Xavier [Belgique]
Art pour tous (*L'*)
Artizans' Institute
Arts et Métiers
Association des bibliothécaires français (ABF)
Association des bibliothèques prolétariennes
Association des travailleurs londoniens
Association du Rosaire vivant [Belgique]
Association internationale des travailleurs
Association libre pour l'éducation gratuite du peuple
Association nationale des bibliothèques
Association philotechnique
Association polytechnique

◆

Biblion
Bibliothèque de l'œuvre de la visite des malades dans les hôpitaux
Bibliothèque démocratique
Bibliothèque des Bonnes Lettres [Belgique]
Bibliothèque des bons livres [Belgique] ,
Bibliothèque des Bourses du travail
Bibliothèque des libres penseurs
Bibliothèque des loges maçonniques
Bibliothèque des prolétaires
Bibliothèque Gilon
Bibliothèque impériale
Bibliothèque militaire (*La)*
Bibliothèque nationale
Bibliothèque nationale (Argentine)
Bibliothèque populaire de Meudon et ses filiales ,
Bibliothèque publique (La) [Belgique],
Bibliothèque publique (*La*)
Bibliothèque royale
Bibliothèque Sainte-Geneviève
Bibliothèque populaire de la Sarthe,
Bibliothèque pour tous ,
Bons Livres
British Library
Bulletin bibliographique des familles et des institutions catholiques
Bulletin de la Société Franklin
Bulletin trimestriel de la Ligue de l'enseignement
Bureau international du travail

◆

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Caisse d'épargne
Centrale d'éducation ouvrière [Belgique] ,
Centre de lecture publique de la Communauté française
Cercle démocratique
Cercle d'études sociales
Cercle des réunions populaires de Mons et du Hainaut
Cercle du travail
Cercle Laurent
Cercle populaire d'instruction et d'initiative
Charivari (Le)
Comité américain pour les régions dévastées (CARD)
Comité central des œuvres de lecture populaire [Belgique]
Comité français de la bibliothèque moderne (CFBM) ,
Comision nacional de bibliotecas populares (Conabip)
Committee on Public Libraries
Coopérative « Le Progrès » [Belgique]
Coopérative ouvrière de la Bellevilloise
Cooperative Society

◆

Davidsfonds

◆

Escuela nacional de bibliotecarios
Espionnage

◆

Factory library
Fleuve noir ,
Fraternelle (La) (coopérative)
Free public library

◆

Groupe Saint-Augustin pour l'organisation des bibliothèques libres

◆

Heure Joyeuse (L')
hovingbouw van Gent

◆

Illustration (*L'*)
Institute of Popular Science
Institut international de bibliographie
Institut international de coopération intellectuelle (IICI) ,
Institution for the Advancement of Knowledge
International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) ,

◆

Journal des bibliothèques populaires

◆

Koninklijke Maatschappij der gedecoreerden voor nijverheid, land- en

◆

Larousse (*Le*)
Leadhills Reading Society
Lectures [Belgique]
Librairie agricole ,
Libre Académie de Belgique
Ligue de l'enseignement ,
Ligue de l'enseignement [Belgique]
Ligue française de l'enseignement ,
Liste Otto
Lyceum,

◆

Maatschappij der gedecoreerden der werkers-orde
Maatschappij der gedecoreerden voor land- en hovingbouw
Maatschappij der vereenigde werklieden
Maatschappij tot Nut van't Algemeen
Maatschappij voor openbare kinderbibliotheken
Magasin pittoresque
Maison du peuple ,
Maison du peuple [Belgique] ,
Masque (Le)
Mechanics' Institute
Modes de Paris ,
Mundaneum ,
Mutual Improvement Society

◆

Noroeste te invita a leer (El)
Nous Deux ,

◆

Œuvre des soirées populaires
Œuvre des soirées populaires de Verviers [Belgique]
Office central d'achat des bibliothèques socialistes et syndicales [Belgique]
Office d'orientation professionnelle de Courbevoie et de la Banlieue Ouest ,
Organe des bibliothèques populaires (L')

◆

Paris Match ,
People's College
Popular library ,
Présence et action culturelles [Belgique]
Propaganda Staffel ,

◆

Rayon fantastique
« Salle B »
Revue de Paris (*La),*
Revue des Deux Mondes (*La)*
Revue du Grand monde (*La)*
Roret (manuels)

◆

Sanclaudienne de Bon secours
Société alsacienne pour les bibliothèques populaires ,
Société Callier
Société d'émulation
Société d'émulation du Doubs
Société de Saint-Charles-Borromée
Société de Saint-Vincent-de-Paul [Belgique]
Société des Amis de l'Instruction
Société de la bibliothèque2,
Société des bibliothèques aveyronnaises ,
Société des bibliothèques communales de l'Aisne
Société des bibliothèques communales de Montbéliard
Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin ,
Société des bibliothèques populaires

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Société des livres religieux,
Société des livres utiles ,
Société d'instruction populaire [Belgique]
Société du crédit au travail
Société Franklin
Société Franklin [Belgique] ,
Société fraternelle des ouvriers imprimeurs-lithographes
Société philosophique
Société pour la propagation des bons livres [Belgique]
Société pour l'encouragement à l'industrie nationale
Société pour l'encouragement des publications populaires
Société pour l'instruction élémentaire
Société républicaine d'instruction,
Société royale d'agriculture
Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire [Belgique]
Spectateur militaire (Le),
Subscription librarie
Syndicat des bibliothèques populaires libres de la Seine

◆

Télé jours ,
Temple de la Science [Belgique]
Travail (Le) (Syndicat)

◆

Université ouvrière
Université populaire
Université populaire des Amis de l'Instruction
Université populaire La Semaille
Useful Knowledge Society

◆

Verein vom heiligen Karl Borromäus
Vooruit ,
Vrijzinnige Werkmansbibliotheek

◆

Wanlockhead Miners' Library
Westerkirk Library
Willemsfonds
Working men's clubs

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire

Avant-propos
par Agnès Sandras

Introduction générale
par Agnès Sandras

Partie I. Pourquoi des « bibliothèques populaires » ? Quand lire ou emprunter un livre pouvait relever de la gageure au XIXe siècle

Introduction
par Agnès Sandras

Le peuple et le livre
Un « trafic de livres » au XVIIIe siècle :
petite histoire d'une émancipation collective
par Loïc Chalmel

Table des matières, ; Chapitres, ; Divin ordre du monde, ; Semer à tous vents, ; Trafic de livres, ; Héritage, ; Références bibliographiques,

Les bibliothèques populaires : un remède à la question sociale dans la première moitié du XIXe siècle ?
par Carole Christen

Prise de conscience de la question sociale et premiers projets de bibliothèques populaires, ; Des « bons livres » pour de « bons ouvriers » ; Organiser les bibliothèques populaires,

Histoire de la « salle B »
ou salle publique de lecture « ouverte à tout venant »
à la Bibliothèque nationale au XIXe siècle (-)
par Marie Galvez

Les débuts de la « salle B » sous l'administration de Jules-Antoine Taschereau (-) ; Vers une salle publique de lecture ; Le tournant de : la création de la salle B ;

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Inauguration et réception de la « salle B » ; La séparation des publics ; La « salle B » sous l'administration de Léopold Delisle (-) : de l'ouvrier désireux d'approfondir les connaissances de son métier à la jeunesse studieuse ; Un nouvel emplacement destiné à une nouvelle salle publique ? ; Installation provisoire et travaux de la « salle B » ; Fonctionnement de la « salle B » sous Léopold Delisle, ; Un changement d'orientation ; Une remise en cause progressive de l'ouverture à tous ; Pour conclure,

Du maréchal d'Empire à la lingère : lecteurs et prêts de livres dans les bibliothèques de la Couronne au XIXe siècle (-)
par Charles-Éloi Vial

Introduction : le réseau des bibliothèques de la Couronne ; L'Empire et la Restauration ; Les premiers emprunteurs ; La bibliothèque de Compiègne sous la Restauration ; Louis-Philippe et ses domestiques ; Un palais peu habité : Compiègne ; Fontainebleau ; Les « séries » de Napoléon III ; À Compiègne ; À Fontainebleau ; Conclusion : des pratiques de lecture en pleine évolution ; Liberté et uniformisation des pratiques de lecture ; Les bibliothèques de palais après ,

Partie II. Les Bibliothèques des Amis de l'Instruction et la Société Franklin, des innovations sous haute surveillance

Introduction
par Agnès Sandras

Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction : Hortes et Vernon, expériences à la campagne et dans une petite ville de province
par Agnès Sandras

La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay
Une naissance trop entourée
par Agnès Sandras

De la pointe du progrès au train-train... ; Le lectorat de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay ; La politique d'acquisition et les progrès bibliothéconomiques de la BAI-E,

L'aventure commencée au XIXe siècle continue au XXe siècle : les conférences de la société des Amis de l'instruction de Chalon-sur-Saône.
par Claude Collard

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Rappel historique : la tradition des conférences ; *Des programmes riches grâce à des conférenciers de tous horizons ; Un grand succès auprès du public,*

Partie III. Le réel dynamisme des bibliothèques « "populaires" » au XIXe siècle

Introduction
par Agnès Sandras

Entre édification et culture : les bibliothèques populaires protestantes dans le Sud aquitain au XIXe siècle
par Hélène Lanusse-Cazalé

Fondation et fonctionnement des bibliothèques populaires protestantes ; La construction progressive d'un réseau de bibliothèques protestantes ; De l'importance des libéralités ; Vers une diversification des catalogues ; Des bibliothèques religieuses ; La bibliothèque de Bagnères-de-Bigorre : un catalogue international et diversifié ; Un succès en demi-teinte ; Face à la concurrence des œuvres laïques ; Un déficit d'infrastructures et un manque d'encadrement des lecteurs ; Un lectorat principalement féminin,

La Bibliothèque de Marianne. Les bibliothèques populaires du Jura (-)
par Denis Saillard

Un terreau favorable… ; … cultivé par des républicains ; Les rouages du réseau républicain ; Un large éventail de lecteurs : « couches nouvelles », paysans et ouvriers ; Instruction générale et politique ; Et le roman ? ; Difficultés et renouveau partiel (-) ; Les bibliothèques populaires dans le Jura, une étape importante dans le développement de la lecture,

Les bibliothèques populaires françaises et la connaissance géographique (-)
par Alan R. H. Baker

Une diffusion des connaissances géographiques liée au développement des bibliothèques populaires ; La place de la géographie dans les bibliothèques populaires : entre discours officiel et réalité ; Les emprunts de livres de voyages et de géographie,

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Partie IV. Les fascinants exemples des bibliothèques populaires étrangères

Introduction
par Agnès Sandras

Introuvables bibliothèques populaires anglaises
par Marie-Françoise Cachin

Fausses bibliothèques populaires ? ; À la recherche de bibliothèques populaires en Grande-Bretagne ; Un modèle en matière de bibliothèques populaires : Nottingham ; Conclusion,

Des bibliothèques populaires aux bibliothèques publiques en Belgique. L'émergence d'un service public de lecture dans une société pilarisée
par Bruno Liesen

Prémices des bibliothèques populaires belges ; L'essor des bibliothèques populaires ; Les bibliothèques populaires belges : un monde pilarisé ; Initiatives libérales ; Réaction catholique ; Le pilier socialiste ; De la bibliothèque populaire à la bibliothèque publique ; La loi Destrée ; Neutralité et liberté subventionnée ; Les décrets de : un nouveau départ ; Références bibliographiques,

Les bibliothèques populaires argentines, ou quand la promotion de la lecture est prise en charge par la « communauté »
par Charlotte Perrot-Dessaux

Construction de l'état et naissance des bibliothèques populaires, ; Zoom sur les bibliothèques populaires actuelles : retour sur le terrain ; D'une démocratisation culturelle vers une démocratie culturelle ?, Représentations des pratiques culturelles locales par les acteurs des bibliothèques ; Proximité sociale, proximité territoriale… pour une proximité individu-institution ? ; Conclusion ; Références bibliographiques,

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Partie V. Les rencontres oubliées des bibliothèques populaires et de la lecture publique au xx^e siècle : vers une histoire apaisée ?

Introduction
par Agnès Sandras

De la bibliothèque populaire à la bibliothèque publique : continuités et ruptures
par Hind Bouchareb

Un simple problème de mots ? ; Le flou terminologique et institutionnel ; La « librairie publique *» d'Eugène Morel ; La bibliothèque populaire : une fonction plus qu'un statut ; L'idéal moderniste : en finir avec la bibliothèque populaire ?, ; Des divergences incontestables ; Le déclin de la bibliothèque populaire : une évolution politique ? ; La critique de la bibliothèque populaire comme stratégie rhétorique ; Une transformation volontaire ; L'influence de l'idéal moderniste sur les bibliothèques populaires ; Des continuités évidentes ; Les préjugés du temps : l'exemple du contrôle des lectures ; Conclusion,*

La bibliothèque populaire d'Asnières en plein succès (-) : de la lecture populaire à la « lecture publique » ?
par Étienne Naddeo

Un succès étonnant et tardif ; L'ouverture progressive au divertissement et au débat public ; Les relations avec les autorités locales : une intégration progressive de la bibliothèque dans une politique publique de lecture,

Histoire et actualités de la bibliothèque communale populaire de Montreuil
par Fabrice Chambon et Jean-Rémi François

Histoire de la bibliothèque communale populaire de Montreuil-sous-Bois : un contexte local favorable ; Émancipation et contrôle social ; Une attente inexpliquée avant l'ouverture de la bibliothèque… ; Ouverture en : après la journée de travail et pendant la messe ! ; Un fonctionnement sous contrôle ; De la documentation technique, des socialistes utopiques et quelques romans pour commencer ; Dans les écoles, des soirées ouvrières… ; La bibliothèque communale populaire au début du xx^e siècle,

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Choisy-le-Roi : du Cercle populaire d'instruction
et d'initiative à la bibliothèque municipale (-)
par Annick Guinery

Les débuts du Cercle populaire : - ; Ses activités ; Vers des temps plus difficiles : - ; La Bibliothèque devient municipale : vers un nouvel élan (-)

Les collections des bibliothèques municipales de lecture publique
ont-elles prolongé celles des bibliothèques populaires ?
par Isabelle Antonutti

De la bibliothèque populaire à la lecture publique ; Les débuts de la lecture publique ; Des nouvelles bibliothèques de lecture publique ; Neuf bibliothèques choisies pour cette étude ; Les collections des bibliothèques ; La trace des collections populaires dans les bibliothèques étudiées ; La présence d'auteurs populaires dans les neuf bibliothèques ; Une comparaison avec d'autres auteurs ; Des collections et un éditeur dans les neuf bibliothèques ; Des magazines dans les neuf bibliothèques ; Conclusion ; Références bibliographiques,

Conclusion : le bel héritage d'aventures humaines
par Agnès Sandras

Redécouverte et renaissance de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du IIIe arrondissement de Paris (À) ; Activités scientifiques et culturelles d'un « lieu de mémoire » ; Sauvetage d'un musée et/ou d'une association ? ; Se souvenir de la lecture…,

Bibliographie indicative

Sources imprimées ; Ouvrages généraux et thèses sur la lecture et les bibliothèques, ; Articles, ouvrages et thèses évoquant les bibliothèques populaires en France comme à l'étranger,

Liste des auteurs

Liste des illustrations

Index des noms de personnes, lieux et institutions...

Table des matières

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

Secrétariat d'édition :
Silvia Ceccani

Mise en page :
Cédric Vigneault

Conception graphique :
atelier Perluette, 69001 Lyon.
< http://www.perluette-atelier.com >

dépôt légal : 2e semestre 2014

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >

PAPIERS SOUS LA DIRECTION DE THIERRY ERMAKOFF

La collection Papiers a pour ambition d'explorer de nouveaux champs de recherche autour des sciences de l'information et des bibliothèques. Elle donne aux auteurs l'occasion de produire une réflexion nouvelle, originale, et propose de nouvelles lectures des domaines d'expertise de l'enssib.

PRESSES DE L'ENSSIB
École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques – Université de Lyon
17-21 boulevard du 11 novembre 1918
69623 Villeurbanne Cedex
Tél. 04 72 44 43 43 – Fax 04 72 44 43 44

Pour suivre l'actualité de nos publications :
< **http://www.enssib.fr/presses** >.

Pour obtenir la version imprimée (42 €) : commande auprès des libraires ou sur la librairie en ligne *Le comptoir des presses d'universités (LCDPU)*
< **http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100197420** >.

Supports : broché
ISBN : 979-10-910281-56-0
Nombre de pages : 544
Format : 15 x 23 cm
Parution : juin 2014
Prix : 42 €

Supports : numérique
ISBN : 979-10-91281-57-7
Nombre de pages : 534
Format : PDF
Parution : décembre 2014
Prix : 25,20 €

Tiré de *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* – Presses de l'enssib, 2014. < http://www.enssib.fr/presses/ >